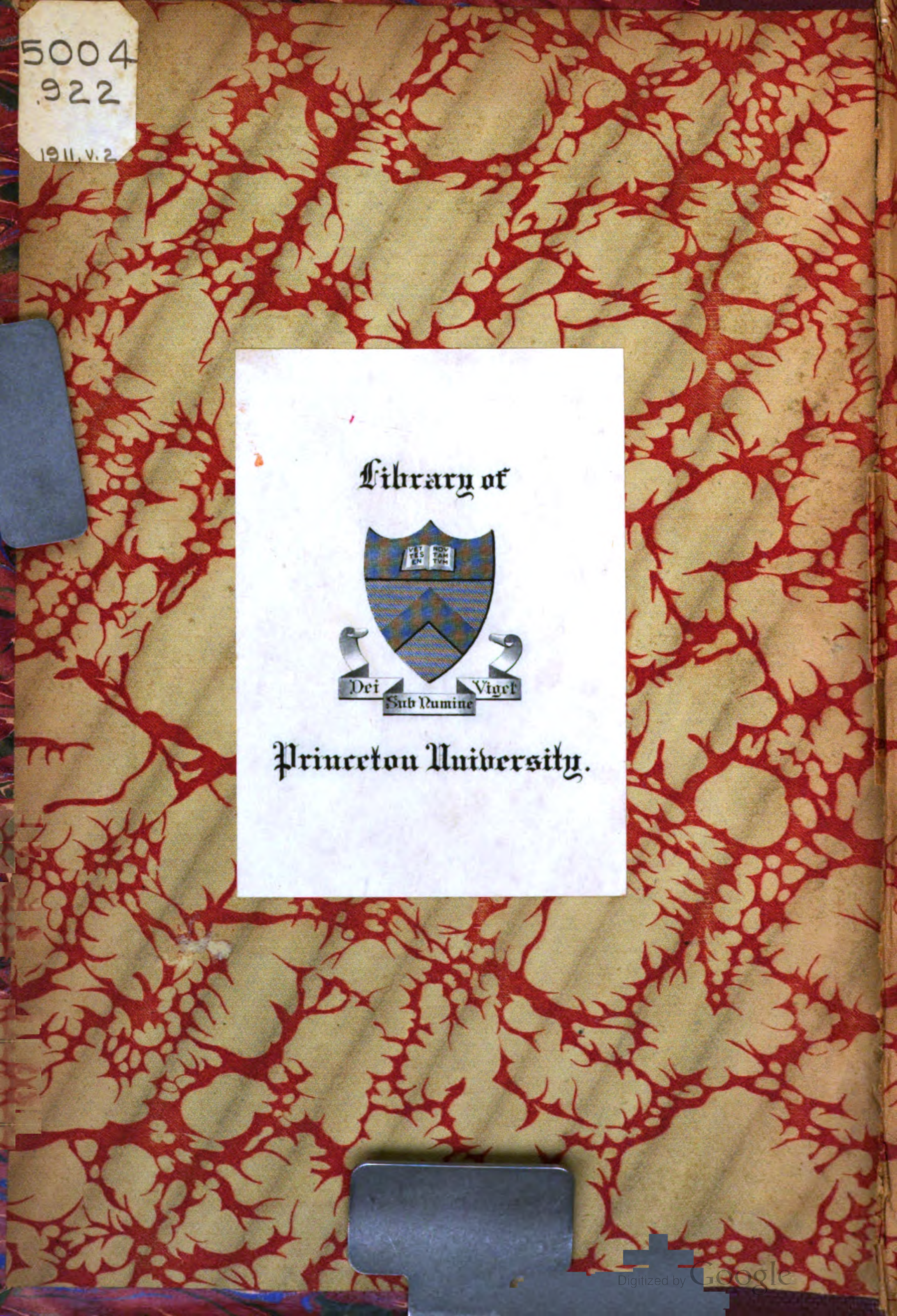

Princeton University Library
32101 067478766


5004
922
1911, v. 2
Library of
VET TES TAM EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget
Princeton University.
Digitized by Google



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 MAI — 15 AOÛT 1911

IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18, LYON.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SERIE. — TOME LXVII.

---

15 MAI — 15 AOUT 1911



ON S'ABONNE : **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.

A **Paris,** à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VI[e] arrond.).

A **Londres,** chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.

A **Madrid,** chez Albert GAYAN, 4, Purta del Sol.

A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



LES MANUELS SCOLAIRES

L'HISTOIRE

De tous les hommes qui collaborèrent à cette œuvre infernale qui s'appelle la laïcisation de la France, les auteurs de manuels furent les plus candides ou les plus cyniques. On voit s'affirmer ici, dans toute son impudence, la pensée satanique qui ailleurs s'atténue, s'enveloppe de réticences ou se cache. Il s'agissait de faire des petits Français de nos jours autant d'ennemis de la France traditionnelle et chrétienne, c'est-à-dire, de la seule vraie France que nous connaissions. Il fallait donc premièrement, creuser un fossé et un fossé ayant des profondeurs d'abîme entre quatorze siècles de magnifique histoire et les nouvelles générations. C'était déjà, suffisamment criminel, un peuple ne vivant pas mieux sans son passé qu'un arbre sans ses racines. L'homme ennemi a réalisé ce tour de force d'inspirer aux petits Français la haine méprisante du passé. Aux auteurs des manuels d'histoire, incombait cette fonction qui, pour être négative et préparatoire à une révélation nouvelle, n'en a pas moins une importance immense.

Les auteurs de manuels de morale se sont réservé ce qu'il y a de positif dans l'opération monstrueuse. Ils ont créé, ces cuistres, une sorte d'anticatholicisme qui a ses dogmes, sa morale, ses rites, son enfer et son paradis. Leurs divagations

ne sont ni moins mensongères, ni moins viles, ni moins informes que les dires des professeurs d'histoire, mais elles sont d'un autre ordre. Il convient de combattre séparément chacune des deux équipes de primaires. Ainsi, du moins, l'ont pensé les cinq auteurs de l'excellent livre de combat que je voudrais analyser et surtout faire connaître (1).

MANUELS D'HISTOIRE DE FRANCE

L'auteur de cette première partie, M. François Renié procède avec beaucoup de rigueur. Il énumère d'abord en les caractérisant brièvement les manuels condamnés par les évêques, *Calvet, Gauthier et Deschamps, Guiot et Mane, Rogie et Despiques, Devinat, Brossolette, Aulard et Debidour, Aulard,* et il complète rationnellement cette liste désormais officielle. « Le Manuel de Blanchet, de même que celui de Lavisse nous ont paru représenter assez bien la tendance d'hier, malgré des retouches récentes. Nous y avons ajouté le livre d'*Hervé et Clémendot*, bien qu'il ait été exclu de la liste par l'autorité académique, il figure mieux encore celle de demain. »

Existe-t-il un *esprit* qu'on puisse définir et, qui convienne à tous ces auteurs de manuels? M. François Renié répond oui après avoir comme hésité, un instant, sur le nom de M. Lavisse, qu'il considère comme un libéral. L'hésitation est de trop. Peut-être aux jours déjà lointains, où il fit paraître la première édition de son Manuel, M. Lavisse professait-il des opinions libérales. Il a pris soin de s'en défaire un peu bruyamment, et ce serait le contrister, aujourd'hui, que de le séparer de MM. Durkeim, Seignobos et Aulard !

Quel est donc l'esprit commun qui anime les auteurs de manuels? Avec raison, M. François Renié s'abstient le plus souvent de commentaires; il cite ses auteurs en conservant la savante disposition typographique qui est une de leurs plus belles inventions. Ecoutons MM. Gauthier et Deschamps parlant d'eux-mêmes à la troisième personne.

(1) *Les manuels scolaires*, librairie nationale, Paris.

« Le cours de GAUTHIER et DESCHAMPS se distingue par les innovations suivantes :

1° L'Histoire de la France a été débarrassée de tous les détails inutiles et a été rédigée dans une langue tout à fait compréhensible aux élèves.

2° L'histoire de la civilisation remplace en grande partie l'*histoire-bataille.*

3° L'Histoire du Peuple français (qui est celle de son affranchissement) est substituée à la biographie des rois et aux récits de convention si longtemps confondus avec l'histoire.

4° Des Idées, des Jugements, fournis aux élèves, dans la leçon aussi bien que dans les exercices d'intelligence et de réflexion qui accompagnent la leçon font de l'histoire autre chose qu'un entassement de dates et de noms oubliés aussitôt qu'appris, ils en font un livre qui apprend à bien penser et à bien juger. »

Brossolette prend pour épigraphe de son Histoire de France ces trois aphorismes :

LE PEUPLE PLUTOT QUE LES PRINCES,

LA CIVILISATION PLUTOT QUE LES BATAILLES,

NOTRE ÉPOQUE PLUTOT QUE LES PÉRIODES PRÉCÉDENTES.

Mathématiquement, la réalisation de ce beau programme doit produire d'immédiates et désastreuses conséquences. D'abord, l'ignorance et le mépris de la France catholique, cela va sans dire. Il est entendu que les auteurs de manuels et leurs commentateurs officiels parleront aux enfants, des Mérovingiens, des Carlovingiens et des Capétiens, mais sur quel ton? Sur le ton du voyageur qui, traversant des régions plates et tristes, s'avance en soupirant vers les splendeurs d'une terre promise. Enfin, mes enfants, enfin, voici les premiers feux de 89 ! C'est une mentalité de villageois à demi-crétins que prépare un tel enseignement de l'histoire ! Les écoliers sont assez disposés à croire fermement que l'histoire et la planète et l'univers tournent autour de leur petite personne. On leur dit que les événements ne sont intéressants, importants et beaux qu'en raison inverse du carré des distances dans l'espace et dans le temps. L'Acropole!!! Saint-Pierre de Rome, Versailles, Scipion, saint Bernard, Godefroi de Bouillon ???

Ce qui absorbe toute l'attention admirative des petits bonshommes, les futurs maîtres du suffrage universel, c'est le château républicain de l'enfance, c'est-à-dire, l'école laïque aboutissement définitif de la grande, de la sainte Révolution. Les croisades, l'épopée de Jeanne d'Arc, la période Richelieu, saint Vincent de Paul, bagatelles que tout cela, en comparaison de l'apparition du maître d'école laïque chargé de toutes sortes de diplômes. Un illettré pur serait assurément moins sot, moins odieux, moins ridicule et surtout moins dangereux que ces primaires.

Quelques principes dits généraux dominent cette absurde philosophie de l'histoire.

C'est d'abord une foi grossièrement mystique en la toute-puissance du Progrès-Evolution. A l'homme des cavernes a succédé Monsieur le maître d'école. Que n'a-t-on pas le droit d'attendre d'une série de transformations aussi heureusement commencée? Le *metanthropos* l'homme de l'avenir, qui apparaîtra sur notre planète dans quelque trois ou quatre millions d'années, l'emportera en beauté et en intelligence sur le maître d'école du XX[e] siècle, autant que le maître d'école lui-même l'emporte sur l'homme des cavernes. Quand les contemporains du *metanthropos* — nos arrière-neveux, s'il vous plaît — voudront se couper les ongles des doigts de pied, ils n'auront pas besoin de se plier en deux ; leurs bras s'allongeront comme des tentacules jusqu'aux orteils. Un mauvais plaisant, ou un évolutionniste convaincu affirme que les jeunes filles ignoreront le face-à-main puisque, tel l'escargot, elles pourront projeter leurs yeux à distance, à l'aide de cornes extensibles.

Le deuxième dogme de l'histoire laïque qui est la condamnation de l'histoire-bataille engendre rapidement l'antimilitarisme et l'antipatriotisme. « Et maintenant, disent MM. Gauthier et Deschamps faisons un vœu : le vœu qu'en Europe cessent bientôt les *guerres de conquête* que dictent l'orgueil et l'ambition. Souhaitons que les gouvernements s'entendent et règlent pacifiquement leurs différends. Le XX[e] siècle ne verra-t-il pas s'ouvrir l'ère de la fraternité des peuples? Peut-être, car « le monde marche vers un degré supérieur de civili-

sation, et il faudra bien que les hommes finissent par s'unir dans la solidarité, dans la fraternité. »

Un troisième principe domine et explique toute la philosophie de nos pédagogues : ils disposent de telle façon leurs arguments et leurs exemples que les catholiques apparaissent toujours ridicules et odieux, cependant que les protestants et les laïcisateurs personnifient le plus noble désintéressement et l'héroïsme civique. Honte à Henri de Guise, à Louis XIV et à Villars, mais gloire à Coligny, aux héros de la Révolution, à Hugo, à Michelet, à Sheurer-Kestner ! Comme d'autre part, les entrepreneurs de manuels cachent volontiers à leurs lecteurs de vastes zones d'histoire riches de beautés et de grandeurs morales, on voit d'ici l'infâme résultat. Ou les pauvres petits écoliers du xx[e] siècle ne savent rien de la France chrétienne, qui a rempli l'Europe et une partie de l'Orient de la gloire de ses gestes, ou ils ne la connaissent que sous les espèces de quelques faits malheureux, d'ailleurs, dénaturés, ou de quelques figures mesquines. Contre cette mère divinement belle et tendre, l'Eglise et sa fille aimée, la France de Geneviève et de Jeanne d'Arc, les tristes pédagogues renouvellent le crime de Cham et, ce faisant, ils préparent en effet des générations de petits nègres. Maudit soit Chanaan ! Qu'il soit à l'égard de ses frères l'esclave des esclaves... Que Dieu multiplie la postérité de Japhet et qu'il habite dans les tentes de Sem et que Chanaan soit son esclave ! » Hélas ! Dieu ne multiplie pas la postérité de la France, mais ses enfants divisés au dedans et esclaves des fils de Sem, perdent au dehors toute influence, toute puissance de rayonnement, tout prestige.

Pédagogues chargés de rédiger les cahiers de l'histoire laïque, quand donc consentirez-vous à ouvrir les yeux enfin, sur la véritable nature du rôle qui est le vôtre?

M. François Renié étudie soigneusement quelques-uns des procédés les plus scandaleux qu'emploient nos falsificateurs.

Premier procédé : le faux pur et simple. Par exemple, Aulard et Debidour affirment que Jeanne d'Arc refusa de soumettre au jugement du Pape, la réalité de ses visions, ce qui est faux, car elle en appela précisément à lui.

Deuxième procédé : déformation par lacune : « L'omis-

sion totale ou partielle est d'un emploi très fréquent : on ne laisse subsister que ce qui est favorable à la thèse. Ainsi *Gauthier et Deschamps* ne soufflent pas mot du mouvement monastique au moyen âge, qui, du seul point de vue historique, est pourtant d'importance capitale... Il n'est pas davantage question du Concile de Trente et du renouveau catholique.

Ajoutons que la faiblesse de l'intelligence humaine et la paresse conspirent ici avec les sectaires contre la diffusion de la vérité. Ils sont trop, les héros du catholicisme français ! Des spécialistes peuvent seuls les connaître suffisamment, en supposant qu'ils ne limitent pas leurs recherches à deux ou trois siècles ou à une période d'histoire moins étendue encore. Des hommes très instruits d'ailleurs qui ne sont pas des professionnels de l'histoire, ignorent quantité de faits essentiels et de personnalités de premier plan. A plus forte raison, des enfants ont-ils de la peine à se faire une idée même approximative de quatorze siècles remplis de tant de gloire. Il est donc facile à de petits bonshommes de magisters de masquer aux yeux de leurs élèves ce fait colossal : l'histoire positive de l'Eglise de France. Une mouche qui bourdonne à votre oreille vous empêche d'entendre le canon qui gronde à dix kilomètres. Dans l'emploi de la déformation par lacune il entre un peu de lâcheté.

Troisième procédé. Faux par disproportion. M. François Renié cite de ce mode de déformation plusieurs exemples topiques. Je n'en retiendrai qu'un. « Pour briser les intrigues des royalistes, disent MM. Gauthier et Deschamps, la Convention organisa le Comité du Salut public chargé de gouverner, et le Tribunal révolutionnaire chargé de condamner à mort tous ceux qui semblaient conspirer contre la République. Ce fut le règne de la Terreur.

La reine Marie-Antoinette, Mme Roland, l'ardente patriote, Danton, Camille Desmoulins, Lavoisier furent les principales victimes du régime de la Terreur, où Robespierre s'est rendu odieux. »

Mais voici 1815 : « Une réaction terrible... glaça d'effroi la France entière. »

Quatrième procédé : faux par généralisation abusive. Exem-

ples : Aulard et Debidour écrivent que la plupart des seigneurs (au moyen âge) sont des brigands, mais Gauthier et Deschamps trouvent cette formule : les dits seigneurs vivent surtout de brigandages. Calvet explique que Pie VII reconnut le droit du chef de l'Etat français de nommer les évêques, qui deviennent ainsi de véritables fonctionnaires.

Cinquième procédé : faux par insinuation. Le même Calvet résume les guerres de religion dans les termes que voici : « Elles furent faites par des ambitieux sans convictions, comme François et Henri de Guise, pour les catholiques ; Condé pour les protestants. Il y eut bien quelques hommes sincères, tels que Coligny, ou modérés, comme *L'Hôpital*, mais ce fut l'exception. Il résulte de cette phrase de Calvet que chez les catholiques en particulier, il n'y eut aucune conviction.

Sixième procédé : faux par équivoque. Les auteurs de manuels emploient, sans les définir les mots peuple, nation, souveraineté, ou des formules comme celle-ci : Tel est notre bon plaisir.

Cette énumération de faux est aussi piquante qu'instructive. M. François Renié se doutait-il en la composant, qu'il faisait une simple mais fort rigoureuse application aux manuels laïques de l'histoire de France d'une théorie générale qui a pour auteur, Léon XIII? On lit en effet, dans le Bref du 18 août 1883 *De studiis historicis :* « On se mit à fouiller partout les recoins des archives, à remettre en lumière des fables futiles, à répéter cent fois des impostures cent fois réfutées. Mutilant souvent ou rejetant habilement dans l'ombre ce qui forme comme les plus grands traits de l'histoire, on se plut à dissimuler par le silence les faits glorieux et les gestes mémorables, pendant qu'on redoublait d'attention pour signaler et exagérer ce qui pouvait être moins prudent et moins irréprochable ». M. Renié avait dit : faux par disproportion, faux par omission, faux par insinuation. Mais voici un genre de fraude que ne signale pas, si je ne me trompe, M. François Renié : « On a même cru permis, dit Léon XIII, de scruter avec une sagacité perverse, les secrets douteux de la vie privée, saisissant ainsi et mettant ne relief tout ce qui semblait offrir à la

multitude avide de scandales l'appât d'un spectacle et d'une diffamation ». Il est vrai que, d'autre part, M. François Renié relève dans les manuels condamnés une foule d'images et de combinaisons typographiques qui sont bien des chefs-d'œuvre de falsification.

Il y a concordance absolue le plus souvent entre les conclusions de M. François Renié et les appréciations générales qu'édicte le document pontifical. Si le fait est flatteur pour notre critique il est glorieux singulièrement pour Léon XIII. Songez que le bref *De studiis historicis* date de 1883, époque où n'avaient point encore paru les plus fameux d'entre les trop fameux manuels, et qu'il contient des jugements prophétiques comme celui-ci : « Le plus grave est, qu'une telle méthode de traiter l'histoire a envahi même les écoles. Très souvent, en effet, on donne aux enfants pour les instruire des manuels parsemés de ces mensonges ; et surtout, si la perversité ou la légèreté du maître s'y prête, les jeunes lecteurs familiarisés avec ces récits sont facilement pris de dégoût pour la vénérable antiquité et imbus d'un mépris imprudent pour les choses et les personnes les plus saintes » (1).

Je répète que ces graves avertissements portent la date de 1883.

A cette épidémie d'erreurs mortelles, est-il possible d'opposer un efficace remède? M. François Renié répond très sagement : « Il n'est qu'un seul terrain où les Français puissent et doivent s'entendre, et c'est la France. Ainsi, le critérium qui s'impose pour la conception d'un manuel d'histoire, est le critérium national. D'ailleurs, au point de vue technique, il est le seul logique, parce que complètement adéquat à son objet : une Histoire de France ne se conçoit qu'en fonction de la France.

Déterminer, du point de vue national, comment la France a été faite, et par qui elle a été faite, comment elle a grandi, comment elle a duré, voilà toute la tâche d'un bon manuel scolaire.

(1) Je cite l'édition du texte léontreizien publiée récemment par Mgr Nègre dans *Les Ecoles ; documents du Saint-Siège*. Paris, Maison de la Bonne Presse.

Nous savons que l'intérêt de l'Etat actuel exige tout autre chose. Issu de la Révolution et préoccupé avant tout de justifier son existence, il est conduit logiquement à présenter coûte que coûte l'histoire de France tout entière comme la préface de la Révolution dont il se réclame. Nous disons : *critérium national ;* il répond : *critérium démocratique.* Nous concevons l'histoire de la France en fonction de la France ; il la conçoit en fonction de la Révolution française.

La contradiction est irréductible entre les deux points de vue et la conséquence est grave, car du choix du critérium dépend en somme la valeur du manuel. »

Excellentes considérations qu'il faudrait avoir le courage de compléter. Ce critérium national s'appelle ou du moins doit s'appeler le critérium catholique romain. Pour le définir, il suffit de répondre, pour ainsi dire, par oui ou par non aux questions si claires qu'a posées M. François Renié lui-même (p. 22).

Par qui la France a-t-elle été faite? — Par les évêques? — Comment a-t-elle grandi? — En réalisant le geste de Dieu (Constitution du pouvoir temporel des Papes, croisades, etc.) — Comment a-t-elle duré? — En remplissant toujours fidèlement sa fonction d'évêque du dehors. M. Lavisse affirme dédaigneusement que la vraie France ne date en réalité que de la fin de la guerre de Cent Ans. Mais les faits et les mots eux-mêmes protestent avec une égale force contre cette mutilation. Ce qui caractérise vraiment la France, c'est son titre de nation très chrétienne. Or, ce titre, certains historiens le font remonter jusqu'à Childebert II, mais il est certain que Charles-Martel et Pépin le Bref le reçurent l'un de Grégoire II, l'autre du Pape Zacharie, et qu'en 1439, le concile de Bâle le donna à Charles VII comme le tenant de ses ancêtres. Entre le baptême de Clovis et la mort de Louis XVI la série apparaît presque ininterrompue des graves événements historiques qui sont l'œuvre commune de l'Eglise et de la France. Quand il n'y a pas synchronisme, un petit nombre d'années s'intercale entre des faits comme ceux-ci : Alliance de l'Eglise et des premiers Carolingiens, fondation de Cluny, fondation de Cîteaux, croisades, épopée de Jeanne d'Arc, abjuration de Henri IV, réaction française contre le protestantisme provoquée par le Con-

cile de Trente. C'est à la France au moins autant qu'au peuple juif que songeait Racine lorsqu'il s'écriait par la bouche d'Esther :

O mon Souverain Roi...
Mon père mille fois m'a dit dans mon enfance
Qu'avec nous tu juras une sainte alliance
Quand pour te faire un peuple agréable à tes yeux
Il plut à ton amour de choisir mes aïeux.

Les misères personnelles d'un Louis XIV et d'un Louis XV affaiblirent cette alliance unique de l'Eglise et d'un peuple privilégié, surtout elles fournirent d'excellents prétextes à ceux qui méditaient de l'anéantir, elles ne changèrent pas le fond des choses qui étaient humaines et françaises mais plus encore divines.

D'autres questions se posent que M. François Renié n'étudie pas dans son intéressante et trop courte étude. On ne lui en fait pas un reproche. Sa tâche propre consistait à signaler les principales malfaçons dont les auteurs des manuels d'histoire laïque se sont rendus coupables. Il l'a fort convenablement remplie, c'est entendu ; il a pourvu à un danger pressant, il a empêché ainsi que le dit Léon XIII, qu'on ne transforme le très noble métier d'historien en fléau public et domestique des plus graves. Les Calvet, les Gauthier et Deschamps, les Guiot, les Mane, les Rogie, les Despiques, les Devinat, les Brossolette, les Aulard et Debidour sont suffisamment démasqués.

Mais après qu'on a démoli d'infâmes masures, il est urgent de construire et instaurer dans le Christ. Léon XIII propose aux catholiques de France un magnifique programme historique. « Il faut, dit-il, que les hommes de cœur doctement versés en ce genre d'études se dévouent à écrire l'histoire de telle sorte qu'elle soit le miroir de la vérité et de la sincérité, et que les accusations insultantes depuis trop longtemps accumulées contre les pontifes romains soient dissipées doctement et convenablement ; à de maigres narrations qu'on substitue des investigations laborieuses et conduites à maturité ; qu'on oppose aux arrêts téméraires un jugement prudent ; aux opinions frivoles une critique savante. Il faut énergiquement

s'efforcer de réfuter les mensonges et les faussetés en recourant aux sources... »

En vérité, Léon XIII préconise tout simplement une vaste contre-révolution historique. Le XIXe siècle littéraire dont l'infatuation n'avait pas de limites prétendit renouveler tous les genres, mais avec une particulière insistance il proclama ses propres triomphes sur le terrain de l'histoire. Question. Même en admettant que ses prétentions scientifiques et esthétiques soient justifiées il reste qu'au témoignage de Léon XIII, tous ces travaux qu'on glorifie sans mesure représentent une vaste conspiration contre la vérité vraie.

Comment les catholiques pourront-ils réparer tant de ruines? Dirons-nous avec obstination que nous avons pour nous Dieu, des faits positifs et de précieuses collaborations? Des sophistes et des érudits peuvent masquer momentanément quinze ou dix-huit siècles de réalité immortelle à un certain nombre de lecteurs, ils ne suppriment rien. Viennent de bons ouvriers, et sur ce champ de ruines apparaîtront bientôt les constructions attendues. On voit se dresser déjà leurs hautes murailles. Car, en même temps que ceux de chez nous, les de Maistre et les dom Guéranger, des hommes de bonne volonté venus du dehors ont travaillé et lutté pour notre cause sur le terrain de la vérité historique. L'un d'eux, Fustel de Coulanges, ne s'est pas contenté de dissiper des erreurs graves ou de remettre en lumière telles ou telles époques odieusement défigurées, il a établi un plan de reconstruction générale qu'il suffirait de mettre à exécution. Les explications et les interprétations historiques que nous propose Fustel de Coulanges, a-t-on dit, ne sont pas seulement les chefs-d'œuvre de la raison et du savoir : ce sont les seules qui permettent aux Français de comprendre quelque chose aux origines de leur histoire; l'histoire de Fustel est la seule histoire de France qui ne soit pas de guerre civile et qui n'autorise pas les luttes de classe entre les Français.

Il est à remarquer qu'aux yeux de Léon XIII, cette œuvre de constitution scientifique n'est pas seulement importante, mais qu'elle offre aussi d'immenses difficultés et qu'elle exigera du temps et des sacrifices. Mais son bref sur l'histoire, bien qu'il ait une portée générale, vise de particulière façon

le Pontificat romain et l'Italie anticléricale. Pas une seule fois, il n'est question de la France, ni des autres pays. Léon XIII ne rappelle l'exemple des centuriateurs de Magdebourg que pour signaler les conséquences désastreuses qu'il produisit dans les écoles italiennes. Il cite la Sicile, Brescia et il conclut : « Le plan général d'enseigner l'histoire a pour but de rendre l'Eglise suspecte, les Papes odieux ,et de persuader surtout à la foule que le Gouvernement pontifical est un obstacle à la prospérité et à la grandeur italienne. »

Or, l'œuvre d'un Fustel de Coulanges rend facile en France, si tant est qu'elle ne la réalise pas dans ses parties essentielles, une sérieuse réaction contre le règne universel de l'erreur historique. J'ignore si elle a son équivalent en Italie.

L'œuvre de rectification scientifique achevée ou du moins menée à bien, la rédaction des manuels scolaires destinés à la vulgarisation n'offrira pas de difficultés insurmontables. « Il faut, dit Léon XIII, pour l'usage des écoles, des manuels qui laissant la vérité sauve, écartant tout danger des jeunes gens, honorent et étendent l'art de l'historien. De telle sorte qu'après avoir rédigé des œuvres plus amples, conformes aux documents jugés les plus certains, il ne reste plus qu'à extraire de ces ouvrages les points sommaires, exposés avec clarté et brièveté, tâche facile, à vrai dire, mais qui ne sera pas de médiocre utilité, très digne, par conséquent, d'occuper le labeur des nobles esprits. »

Pourtant, on ne voit pas ou du moins on n'aperçoit pas assez les preuves vivantes de ce facile labeur des hommes d'esprit. Puis, il y a lieu de préparer un personnel (libraires, professeurs, catéchistes) capable de répandre dans le peuple la positive et définitive vérité historique. Est-il possible même d'écarter la très fâcheuse question d'argent ? Les trop nombreuses éditions des manuels laïques supposent déjà une remarquable organisation commerciale et un considérable roulement de fonds. C'est dans cet ordre d'idées qu'il convient de rechercher la preuve matérielle et irréfutable, que les bons manuels commencent enfin à remplacer les mauvais.

(*A suivre.*) Abbé DELFOUR.





L'ÉGLISE

L'AUTORITÉ [1]

Vous souvenez-vous, mon frère, de ces paroles des derniers jours du grand historien Augustin Thierry, dites au Père Gratry : « Je suis un rationaliste fatigué. Je veux entrer dans l'Eglise catholique, à l'autorité de laquelle je me soumets »?

La fatigue du rationalisme et des raisonnements ; la fatigue du doute, des hypothèses et des discussions qui n'aboutissent pas. Le besoin d'une autorité supérieure, surhumaine, décisive ; d'une autorité qui juge, prononce, dirime, termine. Le devoir conséquemment de la soumission à cette autorité, par la foi docile, pour « l'inexprimable et incomparable bien de la paix sur les intelligences et les cœurs ». Enfin, par cette porte, le retour, l'entrée dans l'Eglise catholique, temple et école de Dieu : De combien d'âmes, les meilleures, n'est-ce pas là, aujourd'hui encore, la fatigue, le besoin, le plus pressant devoir?

Mais cette Eglise, cette haute école, les hommes ne la connaissent pas. Ils s'en font peur comme d'une prison, c'est un palais. Ils trouvent trop basse la porte par laquelle il faut passer : elle est sublime. Et le Maître, le Maître qui leur dit,

(1) L'article que l'on va lire est extrait de l'ouvrage que publie Mgr Baunard, sous ce titre : *Le Vieillard*, la *Vie montante*, chez M. Poussielgue. On jugera de la valeur des réflexions d'un vieillard illustre par la page qui est ici détachée. N. D. L. R.



les bras ouverts : « Venez, venez tous ! ici est le repos de vos âmes ! » le connaissent-ils ?

Nous le connaissons, nous, mon frère ; *invenimus Messiam.* Conduisons-les à Lui, vers cette Eglise catholique qui est encore lui. Et, dans la soumission à cette autorité qui est celle de Dieu, reconnaissons aussi la sécurité, la dignité, et finalement la félicité de l'homme.

Mon frère, pour vous comme pour moi, pour tous, il n'y a qu'une seule conception vraie, possible, de l'Eglise : elle est, de droit et de fait, Jésus-Christ lui-même, continué, perpétué sur terre, dans sa doctrine, dans son action, dans son histoire. De là découlent tous les droits de l'Eglise sur nous, comme tous nos devoirs envers elle ; car elle est par-dessus tout Jésus-Christ continué dans son autorité. De cette autorité perpétuelle et actuelle de l'Eglise enseignante, voulez-vous que nous disions quelque chose, mon frère ?

Quelle est donc cette grande voix qui, depuis bientôt deux mille ans, retentit dans chaque siècle, voix autoritaire, parole impérative, qui, au nom même du Dieu créateur et sauveur, s'en va porter à tous ceux de « la Ville et de l'Univers », non seulement ses instructions, mais ses injonctions, touchant ce qu'il faut croire, touchant ce qu'il faut faire ; et au besoin fulminer l'anathème contre qui refuse d'écouter et d'obéir ?

C'est un écho divin : L'écho fidèle, certain de la voix de Celui qui dit à cette Eglise sa fille : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous repousse me repousse. »

On écoutait Jésus, et l'on disait de lui : « Nul homme n'a parlé comme cet homme. » Il ne discute pas, il affirme : « En vérité, en vérité, je vous le dis. » On écoute l'Eglise, et pareillement sa parole est une affirmation, une définition, une promulgation. — On écoutait Jésus et l'on disait « qu'il n'enseignait pas comme les scribes et les pharisiens ». Et l'on dira de l'Eglise que sa parole n'est pas comme celle des philosophes qui disent : Voici ce que je pense ; mais comme celle de Jésus qui disait : » En vérité, je dis ce que je sais. Je parle de mon Père, parce que je le connais. » Elle le connaît par le Fils. — On disait de Jésus qu'il enseignait comme ayant puissance, *tanquam potestatem habens,* sa puissance propre, la souveraine

puissance du Verbe de Dieu. Et de l'Eglise on dira qu'elle enseigne en vertu de la mission et de la doctrine qu'elle tient, non des hommes, mais de Dieu. C'est de toute cette hauteur que sa parole plane au-dessus de toute parole humaine : la hauteur des cieux.

Enfin on sommait Jésus de prouver sa mission, de produire ses titres ; et il présentait ses œuvres. « Si vous ne croyez pas aux paroles que je dis, croyez aux œuvres que je fais. » Et ces œuvres c'étaient trois années de miracles tels que jamais le monde n'en avait connu. Or, ce sont ses œuvres aussi, deux mille ans de ses œuvres, miracles et bienfaits, que l'Eglise présente au monde ; et ces faits répondent d'elle. Seulement ses guéris à elle, ses sourds qui entendent, ses aveugles qui voient, ses boiteux qui marchent, ses morts qui ressuscitent, ce ne sont pas seulement des individus, ce furent et ce sont des peuples et des empires.



Cette vue de l'Eglise en Jésus-Christ impose la soumission, mais en la transfigurant. Elle y met la dignité, la sainte fierté. Ce pain de la vérité, quand je vois, tout autour de moi, ces bandes de mendiants qui vont le quêter bassement à toutes les portes de l'opinion, de la publicité, tandis que moi, le fils de la maison, je le trouve assis à la table de mon Père, comment n'en serais-je pas honoré autant qu'heureux ? — C'est tout cela qui un jour faisait dire à Paul Lamarche, l'ami d'Ozanam, dans une réunion des confrères de saint Vincent de Paul : « Tenez, par instants, je me sens tant d'orgueil d'être catholique que j'ai peur d'être obligé de m'en confesser ! »

C'est encore cette vue de Jésus enseignant dans l'Eglise enseignante qui détermine et explique les moyens tout surnaturels de son enseignement. De là ces magnanimes dédains de saint Paul « pour le beau langage de l'éloquence humaine et les raisonnements de la philosophie. Non, l'efficacité de notre parole n'est pas dans la sagesse de l'homme, mais dans la force de Dieu », et son opération de la foi dans les âmes.

Et l'Eglise enseignée? Enseignée par Jésus-Christ, je la re-

trouve encore telle qu'au temps de l'Evangile. J'aimerais sans doute à la voir réunissant dans son bercail la multitude des brebis et des agneaux sous sa houlette de l'unique Pasteur. Mais je la reconnais encore dans le *pusillus grex* d'aujourd'hui, la petite troupe des amis de Dieu perdue parmi l'armée sans nombre de ses ennemis. Je ne m'étonne donc pas, je ne me scandalise pas, de ne pas voir dans nos églises, au pied de nos chaires, les doctes, les puissants du monde, mais les femmes les enfants, les simples, les humbles de cœur. Le Maître n'a-t-il pas dit « qu'à eux, et non aux superbes, étaient révélés les mystères du royaume des cieux » ?

Le célèbre romancier russe, Tolstoï, a composé un livre sur cette question qui est de tous les lieux comme de tous les temps : « *Que faut-il donc faire?* » laquelle suppose celle-ci : que faut-il donc croire? Et il introduit un artisan, Sutaïef, qui, dans toute la sincérité de son cœur, s'écrie : « Ah ! si quelqu'un m'enseignait en quoi je me trompe, en quoi je m'écarte de la vérité, je servirais cet homme jusqu'à la mort. Vrai, je ne sais pas ce que je ne lui donnerais pas ! » Eh bien ! ce quelqu'un, ce révélateur qu'appelle instinctivement toute intelligence inquiète, incertaine, ce quelqu'un est venu. « Je suis la vérité », a-t-il dit de lui-même. Et étant venu, il ne s'en est pas allé tout entier : « Voici, dit-il que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. » Il a sa demeure ici-bas. Cette demeure c'est l'Eglise : « Qui vous écoute m'écoute. » Là où est l'Eglise, là est le Christ.

Oh ! restons-y, nous qui y sommes. Entrez-y, vous qui vous attardez aux alentours, dans le parvis, et qui la jugez de là. Ce n'est pas elle encore, et je puis vous donner l'assurance que vous la trouverez infiniment plus belle au dedans qu'au dehors. Telle est l'expérience qu'en avait faite Augustin Thierry converti ; et il la présentait sous cette belle image : « Entre le christianisme vu du dedans et le christianisme vu du dehors, il y a la même différence qu'entre les verrières d'une cathédrale, selon qu'on les regarde d'un côté ou de l'autre. Du dehors elles apparaissent comme des taches grisâtres, séparées par des plombs ; du dedans, ce sont des figures admirables et embrasées de lumière. »

Le dedans du christianisme, c'est le catholicisme. Là est vraiment « la demeure de Dieu avec les hommes ». Là, avec Jésus-Christ enseignant, j'ai trouvé la vérité, avec Jésus-Christ vivant, je possède la vie : la fontaine de vie, la parole de vie, le pain de vie ; la grâce, les divins sacrements, canaux de la vie. C'est de l'autel divin qu'elle découle.

Le protestantisme, lui, n'a pas d'autel, non plus que de sacerdoce. Mais qu'est-ce donc, mon frère, qu'une prétendue religion qui n'a ni sacrifice, ni prêtre ? Et que peut-elle encore garder de religieux ?.... La religion catholique, par contre, tous le confessent, est la plus religieuse des religions. Jésus lui est intime. Elle vit avec lui dans le commerce le plus proche, le plus familier, le plus continuel, le plus tendre. Elle n'a pas, comme le protestantisme, perdu la notion et l'habitude du surnaturel. Son symbole n'a pas diminué les vérités éternelles, pour les conformer aux libres et minimes opinions des enfants des hommes. Chez elle, Jésus-Christ garde encore, sur son front, devant lequel tout front s'incline, tous les rayons adorables de sa divinité. L'Eglise n'a pas oublié les paroles de pardon qu'elle a apprises de Lui, et qu'elle fait tomber chaque jour miséricordieusement sur nos pauvres consciences confuses et humiliées. Elle n'a pas remplacé par une symbolique et vide représentation, la présence réelle de Celui qui s'est appelé le « Pain descendu du ciel » ; et qui n'en est descendu que pour se donner à nous substantiellement et perpétuellement. Elle n'a pas rompu les relations spirituelles ouvertes entre ce monde et l'autre. Et son admirable Communion des saints est le plus vaste et le plus parfait idéal qui soit de la solidarité de toutes les âmes de partout, unies et reliées entre elles dans une ineffable et secourable communauté de prières, de mérites, d'espérance et d'amour.

En retour, l'Eglise catholique est celle où Jésus-Christ est le plus ardemment et effectivement aimé. Et cela seul, mon frère, ne suffirait-il pas à assurer sa transcendance aux yeux de qui sait que Dieu ne nous a donné son Fils unique que pour cela? Elle est aussi, sur toute autre, celle où cet amour divin a suscité et suscite encore de telles merveilles de vertu, de dévouement, de renoncement, qu'après vingt siècles d'accou-

tumance journalière, notre siècle mauvais lui-même n'a pu lui refuser son admiration, à défaut de sa reconnaissance. Là est « le feu sacré que Jésus est venu allumer sur la terre », comme lui-même disait. L'Eglise en est le foyer. Encore une fois, en connaissez-vous une autre où il brûle plus ardent, une autre où sa flamme rayonne d'un plus bel éclat?

C'est à la beauté de son culte que je pense. Philosophes de l'idée pure, las de penser, avez-vous quelquefois senti? Avez-vous assisté à quelques-unes de nos plus imposantes ou de nos plus touchantes cérémonies catholiques? La Messe, une messe bien entendue, comprise !... Une communion générale des hommes, au matin de Pâques, à Notre-Dame! Un départ de jeunes missionnaires, l'adieu et le baisement des pieds, aux Missions étrangères ! Une pieuse et pure matinée de première communion ! Une prise de voile ou une profession religieuse, comme celles où Racine pleurait !... Une dernière communion reçue en viatique, et présidant aux adieux de l'épouse et de l'époux, comme celle que Gerbet a décrite, chantée?

Mais je sais d'autres fêtes plus intimes encore, lesquelles ne sont connues que chez nous. Celles dont le Seigneur dit qu'elles mettent le Ciel en joie ; celles qui se passent en silence dans l'embrassement de deux cœurs séparés, et qui finalement se rencontrent, se retrouvent, se touchent : le cœur du Père céleste et celui de l'Enfant prodigue tombant en larmes entre ses bras. La fête ineffable de ces pécheurs las de pécher, las de vivre, las d'eux-mêmes, las de la bassesse humaine, et qu s'en viennent à l'Eglise comme à l'hôpital des âmes ». C'est l'expression même de l'un d'eux, Huysmans ; et il ajoute: « Là du moins on vous reçoit, on vous y couche ; on vous y soigne ; on ne se borne pas à vous dire, en vous tournant le dos, ainsi que dans la clinique du Pessimisme, le nom du mal dont on souffre. » Il écrit cela dans *En route :* cette route qui allait le conduire à une cellule d'oblat, dans une abbaye de bénédictins.

* * *

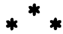
C'est un commun dire aujourd'hui que l'Eglise a fait son temps. Son régime d'autorité serait devenu inconciliable avec celui de notre moderne démocratie émancipée, adulte. Or c'est tout le contraire qui est vrai. C'est un axiome que plus un peuple s'est affranchi de l'obéissance politique, plus il doit y suppléer par le maintien intérieur de l'obligation morale. Or cette obligation est le lien religieux, ont répété tous les sages. Tocqueville en fait le sujet du plus beau chapitre de sa *Démocratie en Amérique :* « Je doute, dit-il, qu'un pays puisse jamais supporter à la fois une complète indépendance religieuse et une entière liberté politique. Et je suis porté à penser que, s'il n'a pas la foi il faut qu'il serve ; et, s'il est libre, qu'il croie. » Récemment encore, le regretté M. Vandal en portait témoignage à l'Académie française : « Nous ne trouverons pas le fondement du devoir en dehors de cette foi qui a fait si longtemps le soutien de l'âme française. Il n'est pas d'exemple qu'un peuple sans foi soit demeuré un peuple libre. » Et, quant au catholicisme en particulier, c'est M. Taine, qui le croirait? le Taine de la plus mauvaise époque, celle de son *Voyage en Italie*, qui associe, dans ces termes, la destinée de l'Eglise et celle des démocraties ingouvernables sans elle. Il écrit dans ce livre : « On ne voit point de terme à la durée du Catholicisme. Toujours la difficulté de gouverner des démocraties lui fournira des partisans. » Et il ajoute : « Toujours la sourde anxiété des cœurs tristes et tendres lui amènera des recrues, toujours l'antiquité de sa possession lui conservera des fidèles. »

Quel sera donc, envers la religion, le devoir particulier des gouvernements démocratiques? M. de Tocqueville répond et conclut fermement : « Il faut que les législateurs des démocraties et tous les hommes honnêtes et éclairés qui y vivent, s'appliquent sans relâche à soulever les âmes, et à les tenir dressées vers le Ciel. Que si, dès lors, il se rencontre parmi les opinions d'un peuple démocratique, une de ces théories malfaisantes qui tendent à faire croire que tout périt avec le corps,

considérez les hommes qui les professent comme les ennemis naturels de ce peuple. »

Mais si « ces ennemis naturels du peuple » étaient les gouvernants eux-mêmes de ce peuple?

J'ajouterai s'il vous plaît, corrélativement : Plus l'autorité religieuse est indispensable à une société qui s'est affranchie de toute supériorité, plus il faut que cette autorité religieuse se tienne et se montre forte. La Providence y a pourvu. Avez-vous remarqué, mon frère, que, tandis que partout les souverainetés temporelles ont abdiqué de plus en plus soit de gré, soit de force, entre les mains de la démocratie grandissante, dans l'Eglise au contraire, la souveraineté spirituelle n'a pas cessé de s'affirmer plus haute et de se constituer plus forte par le mouvement continu de la concentration de son autorité autour du Siège apostolique ? C'était le contrepoids nécessaire à la prépondérance de l'élément libertaire, dans l'équilibre du monde moral; lequel, comme le monde physique, n'est stable que par la péréquation de ces deux forces entre elles.



A côté et à l'encontre de la conception autoritaire de l'Eglise, notre temps s'est épris de ce que j'appelais tout à l'heure la conception *libertaire* d'une Eglise qui évoluerait dans le sens des libertés modernes, accommodant ses idées, sa doctrine, ses préceptes, ses institutions au progrès de notre siècle et à l'état actuel de notre société. C'est le péril interne de l'Eglise, plus grave que l'autre. Le libéralisme en matière religieuse est allé bien loin de nos jours. Il y a des nuances dans ses rangs, je le sais ; comme des degrés dans l'égarement. Mais où s'arrêtera-t-il? Et ne le voyons-nous pas descendre, par une pente rapide, du catholicisme libéral jusqu'à ce syncrétisme d'erreurs syndiquées qui, sous le nom générique et collectif de modernisme, nous ramène à je ne sais quel chaos du monde des esprits, tel que celui où était primitivement la terre *inanis et vacua*, avant que la main du Tout-Puissant n'eût séparé la lumière d'avec les ténèbres.

Vous l'avouerai-je, mon frère? J'ai peur. Il me semble par instants que nous nous acheminons à grands pas vers ce qui s'intitule aujourd'hui « le Christianisme libre » ; lequel n'est pas autre chose que le protestantisme libéral moderne, descendant, par une pente naturelle, logique, de son libre examen d'hier à la libre pensée d'aujourd'hui. C'est la même chose et presque le même nom. Libre christianisme, celui duquel chacun est libre d'évincer le Christ-Dieu, pour ne plus reconnaître en lui que le « surhomme ». Celui dans lequel le néochrétien demeure libre de n'être plus qu'un idéaliste, subjectiviste ou athée. Celui dans lequel la doctrine volatilisée au feu de la critique, se résout en je ne sais quoi d'impalpable qui sera tout ce qu'on voudra, sauf la religion. Telle sera la religion de l'avenir ». Or cette religion-là a aujourd'hui la partie belle. Ni nos jacobins n'en prendront ombrage, ni nos radicaux ne s'en offusqueront, ni nos francs-maçons ne lui chercheront querelle. Ils vont tous au-devant d'elle, comme vers une complice et une auxiliaire. La main du protestantisme français est dès aujourd'hui tendue à toutes les apostasies, son esprit sympathique à toutes les philosophies et son cœur clément à toutes les défaillances : « Entrez ! »... Ah ! je tremble, mon frère !

Le grand devoir d'aujourd'hui est de nous serrer plus que jamais autour de la Papauté, centre de l'autorité divine de l'Eglise. Nous aurons vu, dans notre siècle — et ce n'en fut pas un des moindres spectacles, — nous aurons vu grandir ce que je me permettrai d'appeler la force centripète d'un vaste mouvement, groupant progressivement toutes les choses catholiques autour du Saint-Siège romain. Le pontificat de Pie IX eut spécialement la gloire de cette universelle centralisation, dont le concile du Vatican par ses définitions fut le geste suprême et le splendide couronnement. Or ce n'était pas là, certes, acte d'humaine ambition, ni simple intuition supérieure et prophétique du génie. C'était inspiration de Celui de qui l'assistance est assurée à son vicaire. En prévision du formidable assaut qui allait être livré le lendemain à l'Eglise catholique, et en vue de l'union nécessaire dans l'effort et dans

la défense, son chef suprême, Pie IX, provoqua la concentration générale de ses forces : car l'ennemi était proche. Ainsi arriva-t-il que, quand celui-ci se présenta pour la sommer de se rendre, la résistance se tenait là serrée autour de ce chef dont elle venait de fortifier le bras et d'affermir la couronne.

Deux ans après le Concile, 23 décembre 1872, Pie IX déclarait que cette unité des esprits et des cœurs était la consolation suprême d'un Pontificat près de s'achever : « Notre consolation est de voir l'épiscopat du monde catholique attaché intrépidement à cette chaire de Pierre, combattant pour sa cause, et opposant la force d'une unité compacte, *compactæ unitatis robur opponunt* aux assauts de l'ennemi qui déborde de toutes parts ». Déjà précédemment ce même épiscopat, quatre fois assemblé autour de lui, lui avait protesté « qu'il était et serait avec lui partout, et à jamais ». Près de cinq cents évêques présents à Rome, signaient cette protestation (1).

Cette force est encore la nôtre. Et si, quand vint l'heure de la persécution, l'épiscopat français actuel se retrouva, debout et en ligne, derrière le rempart, uni à son nouveau chef, prenant ses ordres de lui, inséparable de lui, à qui l'Eglise s'en reconnaît-elle redevable? A ce mouvement initial et ininterrompu de concentration hiérarchique d'une part et, d'autre part, à cet exercice de la discipline romaine, qui durant les trente années de Pie IX s'était transformé, pour le clergé de France, en une habitude passée à l'état de seconde nature. En présence de cette « unité compacte » tout schisme devenait impossible. Pie IX nous en a sauvés.

Il ne faut donc pas nous diviser sur ce nom : il est au-dessus de toute atteinte. Il ne faut pas que le libéralisme d'aujourd'hui se venge sur lui de ses condamnations d'avant-hier, et dresse la revendication de ses modernes libertés au-dessus des arrêts de cette autorité et de ses sanctions souveraines. Il ne faut pas en chaque rencontre s'élever contre l'acte

(1) Adresse de l'Episcopat, juin 1887, *Acta S[æ] Sedis*, t. III, p. 19 : *Te duce, unanimes incedemus in viis Domini. Te sequemur, Beatissime Pater, tibi adlaborabimus, ac tecum pro Domino in omne discrimen fortunamque parati decertabimus.*



salutaire du *Syllabus*, et de l'Encyclique pontificale avec laquelle il fait corps, en le rendant responsable de toutes nos divisions et de nos maux. Il ne faut pas jeter l'ironie et le blâme sur les pontifes et sur les publicistes les plus respectables et les plus méritants, qui n'eurent que le tort de servir Pie IX dans son œuvre de vérité et de salut. Il ne faut pas, par contre, ne trouver de sagesse que chez ses opposants ou chez les dissidents. Il ne faut pas pousser la hardiesse jusqu'à oser demander si « Pie IX eut toujours une juste idée des vrais intérêts de l'Eglise, de son avenir et de ses dangers dans les temps modernes », rapetissant ainsi sa personne et son règne, pour tout de suite s'en autoriser pour lui dénier le nom de Grand. Il ne faut pas voir et faire voir l'histoire de notre temps avec les yeux d'une prévention d'esprit et de parti, qui en dénaturerait la physionomie, et rejetterait dans le trouble et l'égarement les fidèles à qui fut portée par lui la vraie lumière. Ce serait faire le jeu de l'ennemi. Aucun de nos frères ne le voudrait (1).

Il est du moins téméraire et toujours dangereux d'opposer, de parti pris, un pape à un autre pape. Le nom de Léon XIII nous est sacré et révéré à l'égal de ce ui de Pie IX. Le cardinal Lavigerie disait, et c'était sa règle, qu'il fallait être avec le pape et pour le pape actuellement régnant. La vérité est, et l'expérience le montre, que Notre-Seigneur Jésus-Christ choisit et donne à son Eglise, selon les temps, le pape qu'il faut à chaque temps, pour y faire l'œuvre qu'il faut à ce temps, par les moyens que les temps montrent plus opportuns, et de

(1) Voir sur l'histoire de *L'Eglise de France sous la III[e] République*, t. I, par M. l'abbé Lecanuet, dans les *Etudes*, 5 septembre 1907, l'article aussi sensé que mesuré du P. Christophe Simon. Il a été reproduit par la *Chronique de la Presse*.

Nous avons le devoir d'ajouter que le R. P. Lecanuet nous annonce la suppression, dans une nouvelle et prochaine édition de ce tome I[er], « de quelques phrases qui nous ont choqué ». C'est trop peu dire, et ce serait trop peu faire. Les catholiques attendent plus et mieux de la religion, de la probité, comme du talent de l'historien. Voir aussi dans les *Etudes* du 20 septembre 1910, l'article critique de M. Paul Dudon sur le récent tome II du même ouvrage, *Léon XIII et l'Eglise de France*, reproduit par les *Questions actuelles* du 1[er] octobre 1910.

la manière qu'il faut. Les papes sans doute peuvent et doivent souvent différer entre eux dans leur manière de parler comme d'agir. Ils parleront différemment, mais ils diront la même chose.

Qu'il était donc sage le cardinal Guibert, lorsque, le 4 juin 1885, il écrivait en un sujet semblable : « Ce mal (de la critique d'un pape par opposition à un autre) vient toujours d'un fond de trop de confiance en soi-même, non réprimée. Pendant ma longue carrière de quarante-quatre ans d'épiscopat, à travers bien des agitations d'esprit, la pensée s'est présentée à moi plusieurs fois que le Chef de l'Eglise devrait bien prendre telle mesure ou éviter telle autre. Mais Dieu, par sa grâce, m'a toujours fait comprendre que je n'avais pas reçu l'assistance personnelle qui a été promise à Pierre et à ses successeurs ; et et l'expérience m'a prouvé que les papes sous lesquels j'ai vécu ont sagement gouverné l'Eglise, comme l'avaient fait tous ceux qui les ont précédés. »

* * *

Nous vieillards, nous aurons vécu notre vie sous des pontificats qui laisseront dans l'histoire de l'Eglise une longue et haute mémoire. Je n'ai pas aujourd'hui de meilleurs souvenirs que ceux qui me redonnent la vision des jours où je me retrouve en l'auguste présence de ces Christ sur terre.

Je revois ces jours lointains où, en la fête de Pâques, Pie IX debout à la *Loggia* de Saint-Pierre, donnait *urbi et orbi* cette Bénédiction solennelle et chantée, à laquelle répondaient les fanfares de notre armée et le canon du Château Saint-Ange. Eglise et patrie entrelaçaient leurs noms dans mon cœur.

Je revois ces audiences publiques d'alors, où Pie IX nous disait de nous appuyer que sur le bras de Dieu, d'avoir *confidenza* en lui, et de défendre sa cause avec les seules armes de la vérité et de la charité.

Je me revois à ses genoux, dans ces audiences privées où le grand captif du Vatican me parlait des « chaînes de Pierre » que j'étais venu vénérer, et que je baisais à ses pieds.

J'ai vu le vrai Saint de Dieu pleurer à l'autel durant sa

messe, tout en larmes. Cette messe était celle de la fête d'un grand Pape « mort dans l'exil pour avoir aimé la justice et haï l'iniquité ».

Fondateur de notre Université catholique de Lille, Pie IX s'en montra particulièrement le père. Moins de deux mois avant sa belle mort, il lui faisait répondre « combien il était consolé et réjoui d'apprendre de quels sentiments de piété filiale nous ne cessions de l'entourer, et avec quel zèle ardent nous étions résolus non seulement à obéir à ses ordres, mais à nous inspirer de son esprit et de ses désirs, prenant pour devise cette célèbre parole de saint Ambroise : *Romanam Ecclesiam in omnibus sequi cupio.* »

C'étaient, avec sa suprême bénédiction, ses volontés dernières. J'en fus par fonction, chez nous, un des exécuteurs testamentaires. Et ma consolation est de pouvoir affirmer aujourd'hui que, durant les vingt années où je fus au gouvernail de la barque universitaire, c'est bien sur ce phare de l'Eglise romaine que j'ai orienté notre marche. Amis et ennemis le savent bien.

Le pontificat et l'auguste personne de Léon XIII évoquent en moi le souvenir de spectacles grandioses et de séances intimes, tour à tour.

Je fus de ces pèlerinages d'ouvriers où mille et mille des nôtres acclamaient Léon XIII porté sur la *sedia*, puis assis à son trône, d'où il leur tendait les grands bras de Père : « Venez à moi, venez tous, vous qui travaillez ! »

C'était l'embrassement de l'Eglise et du peuple. Heureux qui vit ces journées !

Heureux, plus heureux encore qui put approcher de près, de très près, cette paternité plus conquérante encore que son autorité ! Heureux donc l'humble fils qui, appelé par lui fut admis à l'audience secrète de ces soirées silencieuses, où, après avoir présidé la prière de ceux de sa maison, retiré dans ses appartements privés, seul à seul, le grand Pape, le faisant asseoir à ses pieds, près de sa lampe, daignait le faire entrer à fond, sous sa dictée, dans la vérité pleine de l'histoire de notre temps ; et finalement le laissait confondu de tant de confiance, en même temps que pénétré d'admiration pour

tant de sagesse, et de reconnaissance pour tant d'amour de la France.

Il a manqué à ma vieillesse d'avoir pu porter aux pieds du Souverain Pontife Pie X l'hommage pareil de mon obéissance et de ma piété filiale. Je n'ai pas vu, à Rome, les fêtes de la Béatification de notre Pucelle d'Orléans. Je n'ai pas, hélas ! assisté à celles de la glorification de ma très sainte Mère Barat. Mais Dieu sait quelle place la personne et l'œuvre du Pontife aujourd'hui douloureusement régnant, occupent et gardent dans mon cœur. Dieu sait surtout combien je ne cesse d'admirer la fermeté tranquille avec laquelle, aux prises avec tant d'iniquités, au sein de tant de contradictions, par ses paroles et par ses actes, Pie IX ne cesse d'affirmer l'autorité infrangible du Saint-Siège et de l'Eglise. L'assistance divine y est visible. C'est bien l'Esprit de force qui l'arme pour le combat ; c'est bien l'Esprit de lumière qui éclaire ses voies et le fait marcher droit et ferme dans les sentiers de l'Evangile, entre les pièges de ses ennemis et les illusions de quelques-uns de ses amis.

Voilà l'Eglise de nos jours ; telle fut l'Eglise de toujours. Parlant de la Papauté, Augustin Cochin écrit qu'elle est à la fois « le rocher et la source » : le rocher de l'autorité, la source de la grâce. Il dit encore qu'elle est la gardienne de la vérité, la vestale de la charité. Et puis, s'adressant à toutes les dissidences, à toutes les négations, à tous les scepticismes de notre temps, il écrit, il chante :

« Philosophes, elle a des explications que vous n'avez pas, une efficacité que vous n'avez pas, et tout ce que vous avez elle le possède. Politiques, législateurs, elle atteint des profondeurs que vous n'atteignez pas ; elle a des sévérités et des bontés que vous ne possédez pas. Protestants, Grecs, ses institutions ont une plénitude que vous ne possédez pas ; son culte une majesté que vous n'avez pas, sa hiérarchie une solidarité que vous n'avez pas. Et vous, pauvres païens, vous n'avez rien, aucun de nos trésors, la rosée manque à vos âmes, la justice à vos lois, l'espérance à vos heures dernières. L'Eglise catholique garde à la terre ses biens supérieurs et

son patrimoine éternel. Elle est la mère, la nourrice et la bienfaitrice des hommes. Le matin le soleil se lève, c'est bien ; le pain ne manquera pas à nos corps. L'Angelus sonne à l'église, c'est bien ; le pain ne manquera pas à nos âmes. La vie est assurée.

« Et maintenant, venez, artistes ; fleurs épanouissez-vous ; pierres, faites-vous belles ; fumez, encens ; cantiques, éclatez ; il y a fête sur la terre, et Dieu a visité les hommes. »

Mgr BAUNARD.

LA RELIGION

DANS LES

POÈMES HOMÉRIQUES

L'invasion dorienne fut suivie d'une émigration de peuples grecs en Asie-Mineure : c'est là que se seraient formées peu à peu, du xe au VIIIe siècle avant Jésus-Christ, les deux épopées qui célèbrent, l'une la querelle et les exploits d'Achille et des autres héros devant Ilios ; l'autre, les péripéties pleines de dangers du voyage d'Ulysse pour regagner sa patrie et reconquérir la tranquillité de son foyer.

Les émigrants parvinrent non sans luttes, à se fixer en Ionie. C'était la partie la plus riche de la côte d'Asie, ses terrains d'alluvion, ses coteaux ensoleillés se prêtaient à une culture facile. La richesse et la paix permirent à de riches citoyens de s'offrir des demeures somptueuses, de grands festins que l'on charmait par l'audition de quelque aède qui célébrait les antiques traditions nationales en s'accompagnant de la cithare. La patrie perdue semblait alors revivre, ainsi que les hauts faits accomplis pour s'en créer une nouvelle : les vieux chants éoliens qui commémoraient les exploits des héros, par des développements successifs, donnèrent vie à l'*Iliade* et à l'*Odyssée* (1).

(1) Comme ils étaient loin de la barbarie primitive, les princes et « les nobles dont la récitation des poèmes homériques assaisonnait les festins, qui faisaient bonne chère sous des portiques richement dé-



Les dieux ont une grande part dans ces épopées. « Ils sont mêlés à tout. Le poète ne conçoit aucun événement de quelque importance qui ne résulte de la volonté d'un dieu et qui n'ait son contre-coup dans le monde divin. En cela son œuvre est profondément religieuse. Elle implique une croyance naïve à des puissances supérieures qui enveloppent toute la vie humaine, qui agissent même dans le cœur de l'homme et qui conduisent ses actes comme elles l'entendent. L'idée qui s'en dégage, c'est que les mortels, êtres éphémères et faibles, condamnés à la souffrance et à la mort, n'ont de force et ne peuvent espérer de succès que par l'appui de protecteurs divins (1). »

N'attendons pas cependant des poèmes homériques un exposé systématique des idées religieuses du temps. Les dieux intéressent sans doute le poème en vertu de ses croyances naturelles, mais surtout comme ressort poétique, comme matière à interventions dramatiques, à fictions ingénieuses et brillantes. Son but est de chanter des exploits et des événements. « Ce n'est qu'accidentellement qu'il nous dit ce que sont les dieux, comment on les adore, quels mythes se rattachent à leurs noms. Il faut bien aussi l'admettre, sa propre imagination vient mêler aux légendes vraiment grecques et aux croyances helléniques, des allégories capricieuses et des fables inventées par lui pour les besoins de son épopée. Il fait intervenir sans cesse les dieux, il les mêle aux actions humaines, ce sont les grandes machines de son poème, et dès lors, il subordonne nécessairement les actes qu'il leur prête

corés, garnis de plaques de métal, ornés de frises en verre bleu sur un fond d'albâtre d'une blancheur éclatante, et qui buvaient dans des coupes d'or d'un travail exquis ! Sans doute, la violence de leurs passions est encore indomptable. Autrement, l'implacable colère d'Achille ou de Méléagre n'eût pas été le thème favori de la composition poétique... Les scènes qui se déroulaient sur l'Olympe n'étaient plus que le pendant des scènes brillantes, mais souvent tumultueuses, de leurs palais. Jamais les dieux et les hommes ne se sont à tel point rapprochés les uns des autres, les premiers cédant aux seconds une bonne part de leur dignité, les seconds prêtant aux premiers une non moins grande part de leurs faiblesses. » Th. Gomprez : *Les Penseurs de la Grèce*, t. I., p. 29, Paris, Alcan, 1904.

(1) A. et M. Croiset : *Manuel d'histoire de la littérature grecque*, p. 40.

à la marche de son drame et à la recherche de l'émotion (1). »

Il faut donc s'entendre quand on parle de la naïveté d'Homère. Ses récits révèlent des convictions enfantines qu'aucune critique philosophique n'effleura jamais de son doute, mais cependant où se mêle à de vieilles croyances une imagination très libre d'artiste, parfois mêmes irrévérencieuse, qui aurait blessé la foi courte et robuste des hommes des temps anciens. On a signalé par exemple la punition infligée par Zeus à Héra suspendue dans les airs avec deux enclumes aux pieds, les fâcheuses complaisances d'Aphrodite pour Arès qui amènent leur honte à tous deux à l'occasion d'une surprise dans un flagrant délit, les ridicules d'Héphaïstos, la dureté de Héra souffletant Artémis « qui fond en larmes et s'enfuit comme la colombe à la vue de l'épervier (2) » ; cette insouciance et cette liberté montrent bien qu'on est loin d'un primitif.

Nous avons affaire à des croyances de diverses époques et de divers pays encore mal fondues. Les dieux, nous dit-on, savent tout, mais souvent la suite du récit dément cette affirmation ; ils jurent par le Ciel, la Terre, le Styx, probablement anciennes divinités détrônées, de même que les Titans ; Zeus, le souverain des dieux, plus fort que tous ensemble, a eu cependant besoin du secours de Briarée et Gyès contre les Titans ; Héra a pris le pas sur les anciennes épouses éclipsées ; Dioné et Léto. Zeus est encore appelé pélasgique et dodonéen ; il a été d'abord le Ciel tour à tour lumineux ou couvert de sombres nuages d'où s'échappe l'éclair fulgurant ; de cet ancien culte naturaliste, il a gardé plusieurs appellations : Zeus pleut, Zeus lance l'éclair, il assemble les nuages. La terre est encore la déesse « à la large poitrine », aux larges voies ». Généralement cependant, les dieux ont achevé leur délivrance des phénomènes naturels où ils s'incarnaient, ce sont des hommes agrandis et immortels, le naturalisme a fait place à l'anthropomorphisme.

(1) A. Maury : *Op. cit.*, t. I, p. 250.
(2) *Il.*, XXI, 493.

Les aédes homériques voient partout des divinités se mêlant à la vie humaine, leurs chants sont pleins d'exploits divins.

« Lorsque Jupiter convoqua sur l'Olympe une assemblée solennelle, on y voit se presser à côté des fleuves les nymphes des bois et celles des fontaines, et celles des prairies humides (*Il.*, XX, 7). Tout ce qui entoure l'homme, tous les phénomènes qui frappent ses yeux ou ses oreilles, toutes les impressions de ses sens si vifs et si déliés, ce sont des révélations de la divinité, ce sont des dieux. La nature divine l'enveloppe de toute part ; partout autour de lui, il la sent, il la reconnaît, et sous la variété infinie de ses aspects, par moments il croit distinguer les formes des êtres supérieurs qui la composent. » — « L'état naturel d'un héros d'Homère, c'est le merveilleux, puisque partout, autour de lui et en lui-même, il croit voir ou sentir la divinité. » — « Le guerrier qui s'avance en face de lui avec un aspect si terrible, entraînant de la voix et du geste les phalanges ennemies, qui sait si ce n'est pas Mars ou Neptune? Assurément, ce ne peut être quelque obscur soldat d'Hector ou d'Agamemnon. Et cette ardeur subite, d'où vient-elle? Il ne se le demande même pas comme le héros de Virgile (*Æn.*, IX, 184), et surtout il ne lui vient pas à l'esprit que c'est lui-même qui déifie sa passion. Non, c'est une divinité véritable qui l'inspire, il sent sa force doublée, et il accomplit des actions héroïques (1). »

Des deux poèmes, l'*Iliade* est certainement le plus ancien, par les idées, les mœurs, la langue, il a été parfois imité par l'*Odyssée* (2), dans laquelle on pourrait même noter un réel progrès religieux. « Bien que toujours passionnés, les dieux n'y sont plus en conflit violent entre eux ; on ne les voit plus se défier, se quereller, se combattre ; Poséidon, ennemi d'Ulysse, et Athénès, sa protectrice, y sont seuls en opposition l'un à l'autre ; mais cette opposition est encore atténuée ; et, en fait, les deux divinités agissent plutôt tour à tour que si-

(1) Jules Girard : *Le sentiment religieux en Grèce*, pp. 24, 83, 84, Paris, Hachette, 1869.
(2) Ex. : *Il.*, I, 463, et *Ody.*, III, 460.

multanément, et en sens contraire. L'Olympe, dans son ensemble, est pour le droit contre l'injustice, et, par suite, la religion du poème a une tendance morale que n'avait pas au même degré celle de l'*Iliade*. Les prétendants n'ont aucun dieu pour eux. Zeus mène les choses au triomphe final de la justice, et il le fait sans lutte ni contradiction. Son autorité n'a pas besoin, comme dans l'*Iliade*, de s'imposer par la menace, ni de s'appuyer sur la force (1). » Ces remarques faites, en raison des ressemblances nombreuses entre les deux poèmes, nous les ferons marcher de pair pour caractériser la civilisation religieuse des Grecs du XIIe au VIIe siècle, et plus, car ils devinrent un peu comme la *Bible* de l'hellénisme.

I

Le poète représente les dieux à l'image de l'homme, mais ils le surpassent en taille, en force, en beauté, surtout ils sont immortels.

M. Maurice Croiset a excellemment rendu l'anthropomorphisme d'Homère : « Comme la plupart d'entre les dieux n'avaient été à l'origine que des phénomènes naturels, quelque chose de cette ressemblance primitive avec la nature subsistait encore en eux. Le peuple concevait Zeus comme un homme d'une force et d'une majesté merveilleuses, mais il l'imaginait au milieu des nuages qui s'assemblaient à son appel, tenant la foudre dans sa puissante main et capable d'é-

(1) A. et M. Croiset : *Manuels*, p. 61. — « Si je forçais ma mère à quitter ma maison, dit Télémaque aux prétendants, elle invoquerait les Érynnies (contre moi) (*Odys.*, II, 135). — Athènè approuve et démontre l'équité du châtiment d'Égysthe (*Odys.*, I. 46). — En reprochant aux dieux d'abandonner son protégé Ulysse, elle ne motive pas son intercession sur le nombre des sacrifices, mais sur la justice et la douceur du héros (*Odys.*, V, 8 et suiv.). Alcinoüs ne retiendra pas de force Ulysse, il craindrait de déplaire à Zeus (*Odys.*, VII, 315). Télémaque à diverses reprises menace les prétendants qui dévorent son bien, de la colère céleste (*Odys.*, I, 837 ; II, 68). Il semble donc que des sentiments moraux plus affinés pénètrent la société de l'*Odyssée*.

branler le monde d'un seul mouvement de sa tête. La vengeance d'Apollon, quand il frappait ses ennemis, participait du mystère et de la soudaineté des fléaux inattendus qui viennent s'abattre sur les hommes : ses flèches sifflaient à travers les airs, et l'on croyait entendre frémir dans les murmures du vent la corde terrible de son arc d'argent. Poséidon habitait les abîmes transparents de la mer au fond d'une grotte, où il trônait comme un roi; quand il sortait de là, on se le représentait traversant les mers en dominateur, apaisant ou soulevant les flots à son gré, entouré d'un cortège tumultueux de monstres marins qu'une sorte de terreur religieuse attirait au passage de leur maître. » Le même auteur observe ensuite que les Grecs avaient déjà un certain sentiment de l'ordre du monde et de la régularité de ses lois, puis il conclut très justement : « C'est donc par ce qu'ils tiennent de la nature, et par ce qu'ils doivent à une philosophie encore élémentaire, que les dieux de l'*Iliade* s'imposent si fortement à l'imagination (1). »

La haute taille d'Idoménée et de Ménélas les fait comparer aux dieux (2) ; le casque d'Athènè pourrait couvrir la tête des hoplites venus de cent villes (3) ; le corps d'Arès couvre sept plèthres (4) (215 mètres environ) ; Poséidon va en trois pas de Samothrace à Troie ; Arès blessé par Diomède crie comme neuf à dix mille guerriers aux prises (5) ; sur plusieurs bas-reliefs, les dieux ont une taille bien supérieure à celle de leurs adorateurs.

Leur puissance varie avec leur degré dans la hiérarchie ; tandis que généralement la puissance de Zeus dépasse celle de tous les dieux ensemble et n'est bornée que par le destin fatal, celle des autres est limitée par la force d'un dieu plus vigoureux ou plus habile, parfois même par celle d'un homme.

(1) *Histoire de la littérature grecque*, t. I, pp. 254, 255, 256. Paris, Thorin, 1887.

(2) *Iliade*, III, 230, IV, 212.

(3) *Ibid.*, V, 744.

(4) *Ibid.*, XXI, 407.

(5) *Ibid.*, V, 860. Il faut tenir compte aussi du caractère poétique et des besoins de l'épopée ; c'est là une remarque générale très importante.

Athènè renverse Arès à l'aide d'une pierre énorme, elle le réprimande et le menace des châtiments de Zeus, il reçoit des ordres d'Apollon ; Thétys à l'aide du géant Briarée, empêche Poséidon, Héra et Athènè d'enchaîner Zeus (1) ; Diomède blesse Aphrodite à la main (2), et Héraklès atteint Héra au sein droit d'une flèche à trois pointes (3) ; Otos et Ephialte enchaînérent Arès durant dix mois dans une prison d'airain, d'où il ne fut délivré que par Hermès (4). En revanche, le regard perçant de Zeus s'étend au loin, un clin d'œil, un seul signe de sa volonté, suffisent pour qu'il soit obéi. Au contraire, Arès et Aphrodite ne voient pas les mailles du filet qui permettra de surprendre leurs amours adultères. Hélios, qui, suivant le poète, voit et entend tout, ne peut cependant pénétrer le nuage qui dérobe à sa vue Zeus et Héra.

Les dieux ont les mêmes besoins que les hommes, ils mangent, ils boivent, ils dorment, ils sont fatigués, ils souffrent, mais leurs blessures guérissent vite. Cependant leur corps est formé d'une nature supérieure, plus subtile, incorruptible ; aussi » ils ne mangent point de pain, ils ne boivent point le vin ardent, c'est pourquoi ils n'ont point notre sang (5) » ; mais une sorte de liqueur divine dont l'ambroisie, nourriture céleste, fait le principe et le fond, les conserve toujours jeunes et immortels. Plusieurs ont la propriété de se métamorphoser. Athènè prend la forme d'une flamme semblable à une étoile filante, d'un oiseau qui plane dans les airs, d'un protecteur connu de Télémaque ; ils peuvent se rendre invisibles, ordinairement en s'enveloppant d'un nuage. Le poète se représente les dieux comme très beaux : les Troyens à la vue d'Hélène « semblable aux déesses immortelles » ne s'étonnent plus qu'on subisse tant de maux pour une telle femme (6) ; Arès et Athènè sur le bouclier d'Achille font admirer leur taille colossale et leur éclatante beauté (7).

(1) *Il.*, I, 399 et suiv.
(2) *Ibid.*, V, 339.
(3) *Ibid.*, V, 393.
(4) *Ibid.*, V. 385 et suiv.
(5) *Il.*, V, 341.
(6) *Ibid.*, III, 155 et suiv.
(7) *Ibid.*, XVIII, 516.

Les dieux « savent tout », mais cela doit s'entendre. A chaque instant ils sont trompés par d'autres dieux plus astucieux, ou même quelquefois par des hommes. En réalité leur science est plus grande et leur permet de prévoir un peu l'avenir. Héra séduit Zeus sur l'Ida, Hypnos le plonge dans un sommeil profond, et Poséidon en profite pour secourir les Grecs.

Les idées du poète sur la moralité des dieux sont contradictoires : ils sont à la fois moraux et immoraux. Cette étrange conception provient sans doute d'un double courant d'opinions qu'on n'était pas encore parvenu à fusionner. Il est certains actes que la civilisation de l'époque considère comme mauvais, tels : l'infidélité conjugale de la part de la femme, l'injustice, le manquement à un serment ; comme on a une haute idée des dieux, on évite ordinairement de leur attribuer ces méfaits. Selon l'*Iliade*, les parjures sont punis sous terre (III, 278) ; d'après l'*Odyssée*, les dieux n'aiment pas les œuvres mauvaises (σχέτλια ἔργα), mais honorent la justice et les œuvres équitables des hommes ; même les pirates que Zeus a favorisés craignent (XIX-83 et *suiv.*) (1) d'être jetés sur la terre des Phéaciens ; Ulysse se demandant si ses habitants sont injustes ou hospitaliers s'écrie : « leur esprit craint-il les dieux » (VI-119 et *suiv.*) : cette association d'idées est très frappante. Le remords poursuit le coupable, il est souvent un châtiment des dieux, c'est pourquoi il est personnifié dans les Erynnies. La chasteté de plusieurs déesses comme Héra, Athènè, est en honneur.

D'autre part, la moralité humaine à cette époque était peu raffinée, celle des dieux participe à sa médiocrité. D'anciennes légendes s'imposent à la croyance commune, legs d'un passé barbare, enfin les passions et les violences des dieux sont de puissants ressorts poétiques. Jamais l'épithète ἅγιος, saint, ne leur est donnée ; quant à celle de ἁγνός, pur, elle ne leur est appliquée qu'en un sens tout matériel et physique : c'est la réflexion philosophique qui devait fermement unir à la no-

(1) « Que Zeus protecteur des suppliants me venge, dit Ulysse, lui qui veille sur les hommes et punit quiconque fait le mal. » (*Odys.*, XIII, 213, 214).

tion de divin celle de sainteté, de valeur morale indéfectible. Le poète met en relief l'amour, la haine, la colère, l'envie, la jalousie, la duplicité des dieux ; les petits rois de cette époque étaient sans doute remués par les mêmes passions. Apollon décime les Grecs parce qu'Agamemnon retient captive la fille de son prêtre Chrysès ; Poséidon déteste les Phéaciens parce qu'ils sont bons navigateurs. Tous les dieux mentent, mais surtout la plus intelligente des déesses, Athènè, qui se fait gloire de ses mensonges astucieux et hardis, elle protège Ulysse par rancune contre Poséidon, mais un peu aussi parce que ce héros lui ressemble. Héra poursuit les Troyens de sa haine parce que l'un d'eux lui a préféré Aphrodite ; celle-ci au contraire les protège pour le motif opposé. En général, les dieux sont jaloux des hommes que l'opulence ou les succès ont rendus orgueilleux, ils les persécutent impitoyablement jusque dans leur postérité. Les malheurs de Bellérophon ont pour cause la haine des dieux (*Il.*, VI, 200) ; Eumée nous représente l'infortune d'Ulysse comme le résultat de l'animadversion divine (*Odys.*, XIV, 565) ; le vieux Priam se garde de faire des reproches à sa belle-fille Hélène, pour laquelle la Grèce assiège Ilios, il se contente de dire que les dieux ont conduit tous les événements.

Comme souvent le méchant prospère et le juste souffre l'infortune, la maladie ou la mort violente, les hommes de ce temps ne voient pas toujours dans les événements d'ici-bas l'application d'un châtiment encouru, la récompense ou l'épreuve imposée à la vertu, ils supposent dans les dieux les préférences, les caprices, les rancunes qui se rencontrent dans le cœur humain. Les dieux s'irritent et punissent de fléaux les mortels qui omettent de les honorer, mais surtout les orgueilleux qui oseraient se comparer à eux. Poséidon ébranle le rocher sur lequel s'est réfugié Ajax d'Oïlée et précipite le malheureux dans les flots, parce qu'il s'est écrié qu'il se sauvera malgré les dieux (*Odys.*, IV, 500 et suiv.). Artémis, à laquelle Enée a oublié d'offrir des sacrifices, fait ravager les champs du héros par un sanglier furieux (*Il.*, IX, 533). Aussi Hector promet à Athènè un somptueux *peplos* et douze génisses, si elle a pitié des Troyens. Partout le poète prête aux

dieux les passions qui menaient les petites cours de son temps.

Il semble pourtant qu'un certain progrès moral soit déjà sensible dans la représentation de la divinité. Zeus, le souverain des dieux, et en qui paraît peu à peu se concrétiser l'idée progressive de Dieu, est plus impartial et plus juste ; cependant on nous le montre encore souvent faible, indécis, à la merci des influences contraires, et Até l'égare au point qu'il fait un serment qui mettra son fils Héraklès à la merci d'Eurysthée. Enfin la mort violente des prétendants est présentée dans l'*Odyssée*, (XXII-414) comme une punition des dieux, de même celle d'Egisthe et de Clytemnestre, ainsi que la cécité du Cyclope anthropophage (1).

La violation de certaines coutumes anciennes, *restes de tabous particulièrement sacrés*, est suivie de châtiments terribles, sorte de justice immanente ou mieux de choc en retour de la Destinée dnt les dieux sont les justiciers. Ainsi Œdipe qui a tué son père et épousé sa mère, sans les connaître, « subit de grandes douleurs dans la très riante Thèbes... par la volonté cruelle des dieux... et les innombrables maux que font souffrir les Erynnies d'une mère (2) ».

« Les dieux forment au ciel, ou pour mieux dire sur la cime des montagnes où on les fait résider, au sommet de l'Olympe (ou de l'Ida), une véritable république divine, une cité céleste conçue sur le modèle de la πόλις hellénique, mais une république, une cité dont tous les citoyens, sont en quelque sorte des rois. Les dieux en mènent effectivement la vie : ils habi-

(1) « Cyclope, c'est parce que tu as osé dévorer tes hôtes dans ta demeure que Zeus et les autres dieux t'ont châtié». (*Odys.*, IX, 479).) Cependant le poète nous révèle de singuliers agissements de la part d'Autolikos, grand-père maternel d'Ulysse, et protégé d'Hermès. « Autolikos surpassait tous les hommes en vols et en faux serments (où il attestait son innocence), c'était le dieu Hermès qui lui avait fait ce don, car il brûlait pour lui des cuisses savoureuses d'agneaux et de chevreaux, et le dieu l'accompagnait toujurs de sa protection. » (*Odys.*, XIX, 394 et suiv.) L'aventure galante d'Arès et d'Aphrodite, cet adultère désiré des autres dieux, indique également un culte *amoral* de la beauté.

(2) *Odys.*, XI, 271 et suiv.

tent sous des lambris dorés, et comme ces monarques des temps antiques plus occupés de plaisir que de gouvernement, ils passent leur vie dans de joyeux festins. Hébé verse dans leur coupe la boisson délicieuse du nectar, et Apollon charme leurs repas par les sons harmonieux de sa lyre, les Muses par les accords de leurs voix. Dans leur palais les immortels sont assis sur des trônes. Zeus occupe le plus élevé. S'ils sortent, ils sont montés sur des chars dont le symbolisme varie tour à tour les coursiers. Parfois ils s'arrachent à cette vie sybaritique, ils délibèrent sur les affaires de ce monde dont ils se disputent la conduite : ils ont leur *agora* et leur *boulé* (1). »

II

Les dieux d'Homère se répartissent en trois classes : ceux du ciel, ceux de la mer, ceux qui résident sous terre ou aux enfers. Aussi, selon la catégorie des dieux qu'il invoque, le Grec élève les mains vers le ciel, ou les tend vers la mer ou vers la terre ; dans certaines formules de serment, il prend à la fois à témoin les dieux du ciel, de la terre et des enfers.

Il n'est pas question de *démons*, au sens d'esprits du mal, en lutte contre les dieux et les hommes ; les δαίμονες homériques sont des génies protecteurs, comme celui qui inspira à Ulysse et à ses compagnons un grand courage contre le Cyclope (*Odys.* IX-381) ; ailleurs ce mot désigne une divinité comme dans l'*Iliade*, VII-291, et dans l'*Hymne à Apollon*, XVII-98.

Les héros ne sont point, comme dans Hésiode, des demi-dieux (ἡμίθεοι), mais des hommes d'un courage et d'une valeur supérieure, favoris des dieux et même leurs enfants (διογενής), ils recevront plus tard un culte spécial.

Dans les poèmes homériques il n'y a pas de limite bien fixée entre la divinisation stricte et la simple personnification, pur artifice poétique. Pour la *Nuit*, le *Sommeil*, les *Prières* et même

(1) A. Maury : *Op. laud.*, I., p. 252.

pour le fleuve Scamandre qui lutte contre Achille, on peut hésiter.

Océanos est dit le père des dieux (*Il.*, XIV-201), Téthys est appelée la mère, les fleuves et les nymphes sont parfois appelés au conseil des dieux (*Il.*, XX-8). Ouranos ne reçoit pas une personnification bien accusée, mais comme il entre dans la formule du serment, il reste vraisemblable que c'est un ancien dieu supplanté par Zeus lui aussi dieu du ciel. Kronos et les Titans ont été précipités par ce dernier sous la terre et sous la mer (*Il.*, XIV-205), le ciel lui a été donné par le sort, la mer à Poséidon et le monde souterrain à Hadès, l'Olympe et la Terre sont communs à tous les dieux, dit Poséidon lui-même dans l'*Iliade* (XV-187 et suiv.).

Le « très grand et très auguste *Zeus* » est fils de Kronos et de Rhéa. Cette parenté viendrait, selon Maury (I, 265), d'une fusion de cultes entre le Zeus pélasgique (1) et le Kronos crétois. Zeus assemble les nuages, fait tomber la pluie et la neige, briller le soleil, il lance la foudre ; plus puissant que tous les autres dieux réunis, il est le maître incontesté de l'Olympe (*Il.*, VIII, 5 et suiv.), que le froncement de ses sourcils fait trembler. Il est le père des hommes, le pasteur des peuples, le roi des rois, sorte d'Agamemnon du ciel ; les rois sont ses vicaires, ses nourrissons. Zeus « au large regard, εὐρύοπα », veille sur les hommes, protège les justes et châtie les méchants, il est le dieu de la justice, θεμίστιος ; il est le gardien du foyer et le protecteur des clôtures, ἑρκεῖος : on lui sacrifie sur l'autel domestique. C'est lui qui inspire les aèdes « ils ne sont responsables de rien » *Odys.*, I, 348, 349 ; il est le défenseur de l'hospitalité, le protecteur des mendiants, des exilés, et des suppliants (2),

(1) Le fils de Zeus, Sarpédon, blessé devant Troie, est déposé sous « le beau hêtre de Zeus » : ne serait-ce pas une survivance du *Zeus hêtre?* (*Il.*, V, 693).

(2) La jeune Nausicaa dit à Ulysse : « Zeus Olympien dispense lui-même le bonheur aux hommes, aux bons et aux méchants, à chacun comme il veut... Mais si quelque malheureux errant arrive ici, il faut le secourir, car les hôtes et les mendiants viennent de Zeus, et le don même modique qu'on leur fait, lui est agréable. C'est pourquoi, servantes, donnez à notre hôte à manger et à boire, et l'avez-le dans le fleuve, à l'abri du vent. » (*Odys.*, VI, 188, 206 et suiv.)

aussi les prières sont filles de Zeus : il y a une réelle tendance à concentrer les attributs du vrai Dieu dans ce souverain du panthéon homérique (1).

Héra sœur et épouse de Zeus, paraît avoir obtenu ce rang par fusion de cultes ; elle aurait ainsi supplanté d'anciennes épouses de Zeus comme Dioné et Léto (Latone). Son caractère de divinité poliade à Argos, Samos, Mycènes, fait penser à une déesse suprême à l'origine, pour ces villes ; l'idée première des froissements assez fréquents entre elle et son époux viendrait peut-être de ce rang subalterne auquel elle dut se résigner. Le mythe qui la montre suspendue entre ciel et terre par Zeus lui-même fait penser à une divinité des phénomènes célestes. Elle est douée d'une beauté sévère et reste le type de la fidélité conjugale dans un panthéon renommé pour ses adultères. Les *Charites* forment sa suite, elle préside aux mariages et aux naissances ; les *Ilithyes*, qui adoucissent le travail de l'enfantement, ne sont qu'un dédoublement de Héra, que l'on trouve d'ailleurs adorée sous l'épithète d'Ilithye à Mycènes et à Argos. *Iris* est sa messagère, elle personnifie l'arc-en-ciel, peut-être est-ce encore un dédoublement de Héra.

Poséidon garde quelque chose du culte naturaliste de la mer, qui dans les idées de l'époque enveloppait la terre, aussi il est également surnommé γαιήοχος. Il calme ou soulève les

(1) Sans oublier ce qu'il a de trop optimiste, parce que fondé trop exclusivement sur des textes triés, citons ce beau passage de Jules Girard : « Jupiter est le protecteur des droits sur lesquels reposent tous les rapports des hommes entre eux. Dieu suprême du serment et de la famille, il veille sur l'enceinte qui clôt l'habitation de chacun ; il est le patron des hôtes et des suppliants, il est celui des héros, il est même celui des mendiants. Ainsi les sentiments de respect, de douceur et de charité trouvent en lui leur sanction. Jupiter mérite donc bien ce nom de souverain ordonnateur (ὕπατος μήστωρ) qui lui est donné par Homère. Il dispose, il dirige tout. Toutes les forces du monde physiques et morales, se réunissent dans sa main. Au faîte du vaste édifice de l'univers, Jupiter apparaît seul, idéal de suprême puissance et d'intelligence absolue. Tel est le chemin qu'a déjà parcouru la religion grecque... Après une sorte de diffusion d'elle-même qui l'a mise en contact avec l'homme par tous les points du monde physique et moral, elle a réussi à se concentrer à nouveau dans un principe d'unité et d'harmonie. » (J. Girard : *Op. laud.*, pp. 71, 72.)

flots, il a pour cortège d'autres personnifications plus circonscrites de la mer : *Amphitrite* son épouse, fille de l'Océan ; *Téthys* qui habite une grotte au fond des mers, laquelle a pour compagnes les *Néréides* ou les vagues à l'aspect mouvant dont le père est *Nérée*, sorte de dédoublement de l'Océan; le monstre *Egéon*, la mer aux cent bras. *Protée*, qu'Ulysse rencontre dans l'île de Pharos, à l'extrémité du delta, pourrait bien être un dérivé du dieu Nil, d'où le texte « ἀθάνατος Πρωτεὺς Αἰγύπτιος » (*Odys.*, IV, 385). L'organisation théologique a subordonné toutes ces divinités marines à Poséidon, ainsi que les *Fleuves* et les *Nymphes*.

Hadès est tantôt le monde souterrain, tantôt son dieu et le souverain des morts. Ces idées se trouvent sans doute au confluent de deux courants d'opinions, l'un relatif aux puissances chtoniennes de la végétation, l'autre à la généralisation de l'habitat commun des ombres et à la personnification de la mort. Hadès est un dieu triste, farouche, inexorable (ἀδάμαστος) comme le séjour qu'il habite. Dans l'*Iliade* (IX, 569), il est invoqué avec « la vénérable *Perséphone* », représentation féminine des mêmes pouvoirs infernaux ; « au seul Tirésias elle a accordé (parmi les morts) l'intelligence et la pensée (1) », elle est dite illustre et fille de Zeus (*Odys.*, XI, 213, 217) ; c'est seulement dans l'hymne homérique qu'elle est l'épouse de Hadès, qui l'a ravie à Déméter sa mère. *Déméter*, autre divinité tellurique, est la terre productrice et féconde, le pain est le pain de Déméter, sa blonde chevelure représente les épis mûrs, « à l'aide des vanneurs et du vent, la blonde Déméter sépare le bon grain de la paille (2) ». Son union avec Jason, « dans les sillons tracés par la charrue (3), » signifie la fertilité du sol grâce aux travaux du laboureur. Elle a fait oublier *Gaia*, la terre immense, épouse d'Ouranos, dans l'hymne XXX. A Hadès se rattachent aussi les *Erynnies*, qui poursuivent inlassablement les criminels, et « les noires Kères de la mort », qui entraînent les âmes dans la demeure d'Hadès (*Odys.*, XIV, 207).

(1) *Odys.*, X, 494.
(2) *Il.*, V, 500.
(3) *Odys.*, V, 126.

De Zeus et de Héra sont nés Arès et Héphaistos. *Arès* est le dieu de la guerre violente et meurtrière, il s'y mêle avec plus de furie que d'habileté tactique ; sa compagne *Enyo* est sa forme féminine. Le poète a personnifié à sa suite *Kydæmos*, la mêlée, *Alcé*, l'élan guerrier, *Iocé*, la poursuite, il attelle à son char l'*Effroi* et la *Crainte ;* il a aussi pour sœur *Eris*, la discorde.

Héphaistos, dieu du feu, est devenu par association d'idées avec le feu des forgerons, le grand artisan céleste ; il a façonné le lit de Zeus et les armes d'Achille, il a enseigné les arts aux hommes. Il est appelé « boiteux des deux pieds, ἀμφιγυήεις », cette appellation lui viendrait d'un mythe naturaliste, dans lequel, personnifiant la foudre, il aurait été précipité du ciel et éclopé. Son union avec son infidèle épouse, la gracieuse Aphrodite, symboliserait, selon Maury (I, 296), les rapports de l'art et de la beauté ; mais elle résulte plutôt d'une vieille alliance de cultes locaux.

Aphrodite, déesse de la fécondité animale, de l'amour et de l'hymen, est devenue dans la systématisation homérique la fille de Zeus et de Dioné. Elle est appelée *cypris* et *cythérée*, preuve que déjà à cette époque elle a subi l'influence de l'Astarté phénicienne adorée à Chypre. C'est « la plus humaine des beautés, comme une petite maîtresse du temps, qui aime la toilette, les parfums et les petits soins (1) » ; elle est appelée « la dorée », à cause de ses cheveux blonds, et aussi « celle qui aime les sourires, φιλομειδής », elle soutient les Troyens et se mêle, très maladroitement d'ailleurs, à la guerre.

L'*Hermès* homérique, à l'origine, selon les uns, le vent, selon d'autres, le crépuscule, est devenu, dans la systématisation théologique, le messager des dieux, rusé et bon, le fils de Zeus et de Maïa qui est peut-être la nuit (2). Son culte se serait aussi rencontré avec celui d'une divinité pastorale propre à l'Arcadie, car il fut mis en rapport avec les nymphes, dont il eut comme fils le dieu Pan. Il dispense les richesses (*Hym.*,

(1) A. Maury : *Op. laud.*, I, p. 298.

(2) Voir *Hym.* XVI. Zeus s'unit à Maïa, durant la nuit, et encore dans une caverne ténébreuse, d'autres y voient une variété de Déméter.

XVII) ; c'est lui qui, sous le nom de *psychopompe*, conduit les âmes des morts jusqu'à l'Hadès (*Odys.*, XXIV, 1 et suiv.). Sa baguette d'or en fait aussi un magicien. Il est le plus souvent appelé par Homère, le *tueur d'Argos*, épithète qui fait allusion au mythe très ancien dans lequel il met à mort Argos aux cent yeux ; plusieurs y ont vu le crépuscule du matin qui éteint les étoiles, yeux de la nuit. Dans l'*hymne* II, encore enfant, il cache les vaches d'Apollon dans une grotte, serait-ce un reste de conflit entre deux cultes? L'exégèse naturaliste y voit plutôt le crépuscule du soir qui dérobe les rayons du soleil ; dans cet hymne, « il préside aux échanges entre les hommes et enseigne la cithare à Apollon ».

Sur *Phoïbos-Apollon* Homère donne des renseignements nombreux et de sources diverses ; il connaît sa naissance à Délos de Zeus et de Léto, son rapt de la nymphe Marpessa, le meurtre qu'il a fait d'Otos et d'Ephialtes, qui, jeunes et forts menaçaient d'escalader l'Olympe et de faire la guerre aux dieux. C'est d'abord une divinité originairement solaire, mais supplantée par Zeus, le grand dieu de la lumière, dont il reste le favori. « Si la Lycie n'a pas été le point de départ de son culte, elle en fut tout au moins la dernière et principale station sur la route d'Asie en Grèce (1) » ; aussi Homère l'appelle-t-il le lycien, λυκηγενής. Il a laissé à Hélios la conduite du soleil, mais des rayons solaires il a gardé le surnom fréquent d'*archer divin*. Une association d'idées fit ensuite voir dans ses flèches la cause des maladies et de la mort, en particulier de la mort subite des hommes. Par opposition, il supplanta plus tard le dieu guérisseur *Pœon*, qui chez Homère soulage Arès (*Il.*, V, *in fine*). Dans l'*Odyssée*, VIII, 79, il rend un oracle à Agamemnon dans la « divine Pytho » ; la divination lui fut peut-être dévolue à titre de dieu de la lumière, ou selon d'autres, par fusion de cultes avec un ancien oracle de ce pays : les devins disaient tenir de lui leur art (*Odys.*, XV, 253).

La légende des vaches d'Apollon, la syrinx dont il joue dans l'*hymne* II, et le surnom de *Smintheus*, ratier, ou destructeur

(1) M. Croiset : *Histoire de la littérature grecque*, I, p. 64.

des rats, semblent aussi indiquer qu'il a uni sa légende à celle d'une divinité campagnarde (1). Il est invoqué à Chrysa à Cilla, et à Ténédos ; dans l'*Iliade*, il protège les Troyens.

Artémis n'est pas identifiée par Homère à la lune, Sémélé, dont il est question dans l'hymne XXXII ; c'est dans l'épopée une vierge belle et sévère, sœur de Phoibos-Apollon, qui possède comme lui les flèches ; dans les forêts solitaires, elle chasse et perce les bêtes sauvages dont elle est la souveraine, πότνια θερῶν ἀγροτέτη (*Il.*, XXI, 470). C'est elle aussi qui frappe les femmes de mort subite, elle a puni avec cette rigueur les filles de Niobé qui avaient eu l'orgueil de se comparer à sa mère Latone (*Il.*, XXIV, 606 et suiv.). A l'origine, ce dut être une nymphe agreste que la systématisation rendit fille de Zeus et sœur d'Apollon.

Dans l'*Iliade*, *Pallas-Athènè* est surtout une divinité guerrière : elle porte » le casque hérissé d'aigrettes aux quatre cônes d'or et qui eut recouvert les hoplites de cent villes », elle est armée de la lance, « elle place autour de ses épaules l'égide aux longues franges, horrible, et que la fuite environne ; là se tiennent la Discorde, la Force, et l'effrayante Poursuite et la tête affreuse, horrible et divine du monstre Gorgo (2) ». Elle fait la guerre avec art et sagesse, il lui arrive de frapper le bouillant Arès ainsi qu'Aphrodite et de les étendre tous deux à terre. Elle est honorée à Ilios, où se trouve son image assise (*Il.*, VI, 92), mais bien que les Troyens lui offrent de grasses victimes et chaque année un beau péplos, elle leur est constamment défavorable. Elle possède aussi l'Erechtéion, à Athènes, où on lui offre des hécatombes de taureaux et d'agneaux chaque année (*Il.*, II, 547 et suiv.).

Dans l'*Odyssée*, cette divinité est la constante protectrice de Télémaque et d'Ulysse, elle prend à cette fin toutes les formes ; elle préside aussi aux beaux ouvrages et aux sages pensées (*Odys.*, VII, 110 ; XX, 73).

(1) Poséidon lui rappelle qu'il garda les troupeaux de Laomédon, sur l'Ida tandis que lui Poséidon, exclu également du ciel par Zeus, bâtissait les murs de Troie (*Il.*, XXI, 448) ; sa parenté étroite avec Artémis, divinité agreste, est aussi un autre indice.

(2) *Il.*, V, 743, sqq.

Elle est la fille bien-aimée de Zeus, celle dont il suit le plus volontiers les avis ; cependant il leur arrive d'être en froid, ce qui ne dure pas d'ailleurs ; c'est seulement dans l'hymne à Apollon qu'on la dit expressément « née sans mère (1) ». On l'appelle : « belliqueuse », « qui fait du butin », et aussi *tritogénéia*, mot dont le sens est assez controversé. Selon les uns il viendrait d'un ancien culte de la déesse comme personnification de l'éther ou air lumineux, puis des vapeurs qui s'élèvent des eaux, c'est pour la première raison qu'elle aurait été mise en rapport étroit avec Zeus. On ferait alors venir son nom de αἴθω, briller, dont on aurait fait αἰθήρ. D'autres observent qu'elle fut primitivement honorée sur les bords du lac Triton ou des rivières d'Arcadie. Selon d'autres, cette épithète viendrait peut-être de τριτώ, tête ; *l'hymne* XXVIII et Hésiode (*Theog.*, 924) nus la disent en effet née tout armée de la tête de Zeus ; mais qui sait si le surnom lui-même n'aura pas été l'occasion du mythe que ne paraît pas connaître Homère?

On a fait venir son nom, Pallas, de παλλαξ, jeune fille, elle est, en effet, regardée comme toujours vierge, παρθένια, peut-être en raison de sa parthénogénèse (2), puisqu'elle est née en dehors de tout rapport sexuel. On a aussi rapproché Pallas du verbe πάλλω, qui indiquerait l'action de brandir la lance, son arme favorite.

L'origine de l'égide effrayante à tête de Gorgone n'est pas moins controversée. Maury y voit un souvenir des anciens boucliers faits de peau, l'égide de chèvre serait donc l'attribut naturel d'une divinité guerrière. Dans l'exégèse naturaliste, pour laquelle Athènè fut d'abord le ciel lumineux, l'égide serait la sombre nuée orageuse, αἰγίς, qui couvre les espaces célestes. Selon W. Robertson Smidt (*Encyclop. Brit., art. Sacrifice*), l'égide faite de peau de bouc, αἰγή, indiquerait un ancien totem-bouc et une déesse du clan des boucs, dont les

(1) « Tu as engendré une fille insensée et perverse », dit déjà Arès à Zeus, en parlant d'Athènè *Il.*, V, 875).

(2) Peut-être aussi parce qu'elle est une divinité de la lumière qui ne peut souffrir d'impureté.

membres se couvraient de la peau de cet animal : détail à noter, aucun bouc ne devait être sacrifié dans son temple à Athènes.

D'après l'*Iliade* (II, 547), elle a nourri Érechtée, fils de la Terre, Chtonia, (radical commun χθών), c'est une preuve qu'elle fut à l'origine, au moins chez les Ioniens d'Attique, une divinité agricole, probablement la nymphe de l'olivier : le caractère entreprenant et artistique des Ioniens en aura fait dans la suite la déesse de la sagesse, de la prudence et de la guerre savante. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'on la dit née de Zeus et de sa tête, elle représente en effet pour ainsi dire sa sagesse personnifiée, elle est sa fille bien-aimée.

On l'appelle γλαυκῶπις, certains traduisent aux yeux bleus, caractéristique paraît-il, de plusieurs de ses statues. D'autres préfèrent : « aux regards perçants comme ceux du hibou », animal qui lui était consacré, γλαύξ, et qui voit dans les ténèbres ; faudrait-il y voir un rapprochement avec l'intelligence qui devine les raisons des choses, attribut spécial d'Athènè? Les hibous (1), paraît-il, nichaient en grand nombre dans les rochers de l'Acropole, leurs yeux brillaient dans les ténèbres.

Elle est déjà une divinité *poliade*, elle est dite ἐρυσίπτολις (*Il.*, VI, 305), *qui protège les villes*, sa prêtresse Théano l'invoque en faveur d'Ilios.

La Muse est pour Homère la personnification de l'inspiration poétique qui vient de Zeus, lequel est donc son père (*Odys.*) I, 10) ; elle fait aussi connaître le bien et le mal à l'aède qui est un peu l'éducateur moral et religeux de ces temps antiques par les grandes actions qu'il magnifie (*Odys.*, VIII, 63). Il a besoin d'une mémoire fidèle qui conserve les hauts faits des dieux et des aïeux, aussi l'hymne à Mercure fait-il les *Muses* filles de *Mnémosyne*.

Les Grecs aimaient à discuter sur les affaires publiques

(1) Schliemann a trouvé des images d'Athènè à tête de hibou ; des monnaies athéniennes portent la tête de la déesse d'un côté, un hibou de l'autre. Chantepie : p. 526.

dans l'agora, en qualité de citoyens intelligents et libres, *Thémis* procède chez Homère de la personnification de ces assemblées. Elle est chargée par Zeus de réunir le conseil des dieux (*Il.*, XX, 4) ; « elle assemble et disperse les agoras des hommes » (*Odys.*, II, 69). Elle reçoit les plaintes de Héra contre Zeus et préside en leur absence au repas des dieux (*Il.*, XV, 87). Dans l'*hymne* XXII, Zeus prend conseil de Thémis.

Homère connaît *Dyonysos*, la joie des mortels et le fils de Sémèlé (*Il.*, XIV, 325). Il sait l'histoire de Lycurgue puni de cécité, puis de mort par Zeus, pour avoir effrayé les nourrices du « frénétique Dionysos, μαινομένοιο Διωνύσοιο, » qui se jeta dans la mer. *Il.*, VI, 130 et suiv.) Les hymnes précisent sa physionomie. Il est dit : « Dyonisos couvert de raisins, πολυστάφυλ' ὦ Διόνυσε », « couronné de lierre et de laurier »; il fut nourri par les Nymphes et courut les bois avec elles dans la vallée de Nysa (1) (*Hym.*, XXV). Retenu captif par des matelots tyrrhéniens, il exhale, sur le pont du navire, le vin doux, se couvre de raisins, et métamorphosé en lion, il les change en dauphins (*Hym.*, VI). On le dit « cousu dans la cuisse (de Zeus), aimant les femmes avec fureur, Εἰραφιῶτα γυναιμανές », et né de Zeus, loin de Héra, sur les bords de l'Alphée, à Naxos ou à Thèbes (*Hym.* XXVI). Homère est étranger aux légendes relatives à Dionysos-Zagreus que nous trouverons chez les Orphiques.

Nous avons vu au chapitre III, qu'à l'origine Dionysos fut probablement le roi des hauteurs boisées et sauvages de Thrace où ses fidèles dansaient en son honneur des rondes échevelées. Dans l'exaltation des mouvements et des cris, ils croyaient remplir leur âme de cette divinité et poussaient la frénésie jusqu'à se faire des incisions en son honneur. Son culte, en passant chez les Ioniens viticulteurs ou se fusionnant avec une divinité autochtone, sera devenu celui de la puissance qui fait croître la vigne : l'ivresse put paraître également une possession divine, et le vin est un excitant génésiaque.

Dans l'exégèse naturaliste, la naissance de Dionysos de Sémèlé et de Zeus, qui, selon Eschyle et Euripide, l'aurait

(1) Probablement à cause du nom : Dionysos, dios-nysos : on ne sait où placer exactement cette vallée.

consumée dans les feux des éclairs, représenterait le renouveau printanier de la terre, grâce aux pluies orageuses de mars ordinaires en ces pays ; la coutume fort ancienne de la *couvade* expliquerait peut-être le mythe de la naissance du dieu de la cuisse de son père (1).

Homère connaît aussi *Héraklès* le fils de Zeus et d'Alcmène, la jalousie de Héra, et la sujétion du héros à Eurysthée, ainsi que *Persée* fils de Zeus et de Danaé, et les malheurs d'Œdipe.

III

Nous avons déjà rappelé que le culte s'exerça primitivement en des grottes, et aussi près des fleuves, lacs et arbres sacrés. Quand l'autel en plein air eut reçu un abri protecteur on disposa d'un temple rudimentaire. Homère parle d'un sanctuaire de pierres dédié à Apollon, à Pytho, avec des richesses consistant en bœufs, brebis, chevaux et trépieds (*Il.*, IX, 404). A Ilios est un temple consacré à Athènè avec sa statue assise (2), la seule dont parle clairement le poète ; ce temple est bâti au sommet de la citadelle, les portes en sont ordinairement fermées, les femmes âgées s'y réunissent pour invoquer la déesse durant les périls de la cité (*Il.*, VI, 88 et suiv.). A Pergame, Apollon possède un « grand temple », et Poséidon un beau sanctuaire chez les Phéaciens.

Il est question des *téménos* de Zeus, de Déméter et d'Aphrodite. Il y avait des sanctuaires privés, comme les autels de Zeus herkéios, sur lesquels les héros sacrifiaient souvent à l'intérieur de leur demeure.

Homère nous apprend qu'une enceinte sacrée et un autel odoriférant étaient consacrés à Zeus sur le mont Ida (*Il.*, VIII, 47), à Aphrodite à Paphos (*Odys.*, VIII, 363) et à Sperkéios sur le territoire des Myrmidons (*Il.*, XXIII, 148). Il ne fait

(1) Cf. A. Bros : *La Religion des peuples non civilisés*, p. 78.

(2) Les anciennes idoles d'Athènè à Phocée, à Marseille, à Rome et à Chios, la plus ancienne image de Héra, à Argos, étaient également assises.

autrement illusion ni à un temple, ni à une idole. A Ithaque, dans le bois sacré des Nymphes, s'élève un haut rocher au sommet duquel on a érigé un autel en leur honneur ; au bas coule une eau glacée, enserrée dans un lit artificiel ; le rocher est entouré de peupliers (*Odys.*, VI, 291 ; IX, 200). Dans les bois sacrés d'Apollon à Ismaros ou à Ithaque, de Poséidon à Onchestos, il ne mentionne ni temple, ni idole. On a même soutenu que le passage relatif à l'Erechtéion où se rend Athènè était une interpolation inspirée par le patriotisme athénien au temps des Pisistratides (Cf. HELBIG : *Op. laud.*, p. 542). « Ainsi donc les foyers du culte munis d'une image divine étaient relativement très rares ; d'autre part, un certain nombre d'entre eux ne renfermaient point d'idole, mais un simple symbole primitif. Nous pouvons en conclure qu'il y avait alors très peu de statues de dieux dans l'acception propre du mot. Ces images étaient en partie des œuvres asiatiques. Les Grecs de ce temps-là s'occupaient-ils déjà de la fabrication d'idoles? C'est douteux. Il ne faut pas oublier que des renseignements à peu près précis sur la plastique grecque ne remontent guère au-delà du commencement du VIe siècle... Les premiers essais grecs tentés dans cette voie ne peuvent avoir été que des imitations d'idoles asiatiques; leur valeur artistique a dû être fort peu estimée, car nous savons que les *xoana* primitifs produisaient plus tard sur les Grecs une véritable « impression d'horreur ». Telles étaient l'affreuse figure sculptée du temple de Latone à Délos et l'image de Héra à Argos. « Le poète compare le chœur de danse que représente Héphaistos sur le bouclier d'Achille à celui que Daidalos de Knossos exécutait pour Ariane aux belles boucles (l'épouse de Dionysos). » Dès la plus haute antiquité, il était d'usage d'offrir aux sanctuaires des images votives, représentant des actes accomplis en l'honneur des dieux : figures d'animaux sacrifiés aux dieux, courses de chars, joueurs de flûte ou de lyre, groupe dansant, etc., etc. On cite, par exemple, les bronzes primitifs d'Olympie et quelques statues d'argile ou de pierre trouvées dans l'île de Chypre. (HELBIG : *Op. laud.*, p. 543, sq.).

Les cérémonies du culte dépendent généralement de besoins, du moment, des occasions ; cependant il est parlé d'une fête

nationale en l'honneur d'Apollon à Ithaque. (*Odys.*, XXI, 258).

Pour accomplir les rites sacrés en l'honneur des dieux, il n'est pas nécessaire d'être prêtre : le père de famille ou le chef de la tribu offrent souvent le sacrifice. Ainsi Pélée, roi des Myrmidons, « brûle des cuisses grasses au milieu de la cour intérieure » (*Il.*, XI, 773). Dans l'*Odyssée*, Nestor aidé de toute sa famille sacrifie à Athènè (III, 445) ; Agamemnon à la tête de tous les chefs des Grecs immole deux agneaux et prononce en leur nom, en présence de Zeus, la formule de serment (*Il.*, III, 274) ; en sa qualité de roi des rois, il est véritablement grand-prêtre et souverain pontife.

Toutefois les temples étaient cependant desservis par des prêtres, les uns vaquant aux sacrifices et aux invocations, les autres consultant les présages et interprétant les songes. Ces rôles pouvaient être cumulés, puisqu'Achille conseille à Agamemnon de consulter soit un *devin*, soit un *prêtre*, au sujet de l'épidémie qui frappe l'armée (*Il.*, I, 62).

Les prêtres jouissaient d'une haute considération, on les regardait comme les amis des dieux et les hérauts de leurs volontés ou de leurs menaces. Sur la prière de son prêtre Chrysès, Apollon frappe les Grecs de morts nombreuses.

On voit parfois le don de *divination* transmis par hérédité (*Odys.*, XV, 224) ; mais les fonctions sacerdotales ne sont pas le privilège d'une caste. On y admet les deux sexes, le mariage est l'état ordinaire : Théano prêtresse de la vierge Athènè a pour époux Anténor ; Onétor prêtre de Zeus au mont Ida a pour fils Laogon, « il est honoré du peuple comme un dieu » (*Il.*, XVI, 604, 605) ; la fille du prêtre Chrysès est nommée dès le début de l'*Iliade*. Ils avaient une part dans les sacrifices, d'ailleurs les fidèles pourvoyaient à leur subsistance, le poète en cite de très riches, comme « l'irréprochable Darès, prêtre d'Héphaistos ».

Les rites sacrés comprenaient les prières, les libations, les purifications, les offrandes et les sacrifices sanglants.

La prière débute ordinairement par cette invite : écoute-moi. Elle indique ensuite le motif d'espérer, l'objet de la requête, les précédents ; enfin elle rappelle les offrandes déjà

faites et celles que l'on ne manquera d'apporter au dieu, s'il exauce la demande de secours qui lui est adressée. Voici la prière de Diomède à Athènè : « Entends-moi, fille indomptée de Zeus ! Protège-moi maintenant, comme tu protégeas le divin Tydeus, mon père, dans Thèbè... Il accomplit des actions mémorables avec ton aide, Déesse, qui le protégeais ! Maintenant sois-moi favorable aussi, et je te sacrifierai une génisse d'un an, au large front indomptée, car elle n'aura jamais été soumise au joug. Et je te la sacrifierai en répandant de l'or sur les cornes (1) ».

Quelquefois les prières prenaient la forme d'adjurations persistantes, de plaintes déchirantes, de hurlements, ὀλολυγαί, et si la réponse favorable du dieu se faisait attendre, il arrivait que le suppliant l'accablât de reproches et d'insultes.

Pour invoquer les dieux, on se tenait debout ou à genoux (2), tandis que pour supplier un mortel on se prosternait, lui prenant d'une main les genoux, de l'autre le menton. Par une allégorie ingénieuse sur le rôle bienfaisant des supplications, Homère montre les *Prières*, filles de Zeus, suivant, ridées, louches et d'un pied boiteux, pour réparer ses méfaits, la méchante Até qui court le monde pour nuire aux hommes (*Il.*, IX, 512 et suiv.).

Les libations, sorte de prémices offertes aux dieux, assuraient la protection divine sur une foule d'actes de la vie. Tantôt on répandait de l'eau ou du vin sur la table ou à terre avant de boire, tantôt on arrosait de vin ou d'eau pure les parties de la victime qui allaient être consumées sur le bûcher. Les libations accompagnaient aussi les trêves, les alliances et en général les serments.

Nous avons déjà rappelé que les idées de pureté religieuse et de propreté s'associèrent de bonne heure dans les esprits : aussi n'accomplissait-on les rites sacrés qu'après s'être préalablement purifié avec de l'eau. Nestor se fait verser de l'eau sur les mains avant d'invoquer Zeus ; Achille lave ses mains

(1) *Il.*, X, 284 et suiv., trad. Leconte de Lisle.

(2) La mère de Méléagre supplie Hadès à genoux (*Il.*, IX, 570). — Obéir aux dieux est aussi le moyen de se les concilier. « Les dieux exaucent qui leur obéit » dit Achille, à Athènè (*Il.*, I, 218).

souillées de sang, avant de procéder aux funérailles de son cher Patrocle, et Hector également avant d'offrir une libation au père des dieux. Le sel préservant de la corruption, l'eau salée de la mer était souvent préférée à l'eau douce dans le service religieux. Toute l'armée grecque, sur l'ordre d'Agamemnon, se baigne et jette ses souillures dans la mer, avant de sacrifier à Apollon (*Il.*, I, 313 et suiv.). Le feu était aussi un instrument de purification religieuse, Ulysse fait brûler du soufre dans la salle où il a tué les prétendants, le feu chasse les influences vengeresses qui pourraient survivre à leur mort violente et nuire aux habitants (*Odys.*, XXII, *in fine*).

On offrait des couronnes à Apollon, à Athènè des péplos, des trépieds, des vases, on vouait aux dieux les armes des vaincus, mais le sacrifice sanglant était l'hommage le plus solennel, celui qui assurait davantage leur protection. Le négliger, c'était les irriter, car la fumée du sacrifice était pour eux une véritable nourriture (1). « Hector n'a jamais laissé mon autel manquer d'un repas abondant, de libations et de parfums, dit Zeus, car nous avons ces honneurs en partage. » (*Il.*, XXIV, 69.) On se représentait donc les dieux venant humer la bonne odeur des viandes immolées (2) ; aussi leur réservait-on les cuisses grasses comme les parties les plus savoureuses. Plus la flamme s'élevait haute et droite, et plus la fumée montait épaisse en droite ligne vers le ciel, plus il était certain que le sacrifice était accueilli favorablement. Les jeunes gens entretenaient le feu et veillaient à la cuisson, car la viande insuffisamment consumée aurait signifié que les dieux ne l'avaient pas pour agréable.

Le taureau, la génisse, la chèvre, la brebis et le porc étaient les victimes accoutumées. On évitait que les bovidés eussent porté le joug et eussent dépassé cinq ans. Les animaux offerts devaient être sans défaut ni souillure : on supposait les

(1) Cependanr dans l'*Iliade*, XIX, 266, Agamemnon coupe les soies d'un sanglier et les offre à Zeus comme prémices, puis égorge l'animal et *le fait jeter à la mer pour les poissons.*

(2) « Poséidon se réjouissait assis à ce repas », il s'agit d'une hécatombe de bœufs et d'agneaux que lui offrent les Éthiopiens (*Odys.*, I, 26).

dieux sensibles à ces exigences comme l'aurait été un roi recevant des dons en nature.

Homère nous décrit minutieusement les rites des sacrifices, particulièrement dans : *Il.*, I, 451 et suiv. ; *Odys.*, III, 420 et suiv., XIV, 418 et suiv. Laissons parler son texte en l'accompagnant de quelques notes ; il s'agit du sacrifice d'une génisse à Athènè par Nestor, prince de Pylos.

« La génisse vient de la campagne, et les compagnons du magnanime Tèlémakos vinrent de la nef rapide. Et l'ouvrier vint, portant dans ses mains l'instrument de son art, l'enclume, le maillet et la tenaille avec lesquels il travaillait l'or. Et Athènè vint aussi pour jouir du sacrifice. Et le vieux cavalier Nestor donna de l'or, et l'ouvrier le répandit et le fixa sur les cornes de la génisse, afin que la déesse se réjouit en voyant cet ornement. Stratios et le divin Ekhéphrôn amenèrent la génisse par les cornes, et Arètos apporta de la chambre nuptiale, dans un bassin fleuri, de l'eau pour leurs mains, et une servante apporta les orges dans une corbeille. Et le brave Thrasymèdès se tenait prêt à tuer la génisse, avec une hache tranchante à la main, et Perseus tenait un vase pour recevoir le sang. Alors le vieux cavalier Nestor répandit l'eau et les orges (1), et supplia Athènè en jetant d'abord dans le feu quelques poils arrachés à la tête.

« Et, après qu'ils eurent prié (2) et répandu les orges, aussitôt le noble Thrasymèdès, fils de Nestor, frappa, et il trancha les muscles du cou, et les forces de la génisse furent rompues. Et les filles, les belles-filles et la vénérable épouse de Nestor, Eurydikè, l'aînée des filles de Klyménos, hurlèrent toutes.

(1) « Pâte faite d'orge, d'eau et de sel (la *mola salsa* des Latins), contenue dans un vase... Ils répandaient ensuite sur la tête de l'animal cette orge sacrée, en même temps qu'ils jetaient dans la flamme, allumée sur l'autel, quelques poils arrachés sur son front. Cet acte était désigné par le verbe ἀπάρχεσθαι, c'est-à-dire présenter les prémices. » A. Maury : *Op. laud.*, p. 319.

(2) Voici la prière d'Agamemnon à Apollon avant le sacrifice : « Entends-moi, porteur de l'arc, qui protège Krysè... Déjà tu as exaucé ma prière... Maintenant écoute mon vœu, et détourne loin des Achaïens la contagion. » (*Il.*, I, 451.)

« Puis, relevant la génisse qui était largement étendue, Peisistratos, chef des hommes, l'égorgea. Et un sang noir s'échappa de sa gorge, et le souffle abandonna ses os. Aussitôt ils la divisèrent. Les cuisses furent coupées, selon le rite, et recouvertes de graisse des deux côtés. Puis on déposa, par dessus, les entrailles saignantes. Et le vieillard les brûlait sur du bois, faisant des libations de vin rouge. Et les jeunes hommes tenaient en mains des broches à cinq pointes. Les cuisses étant consumées (pour la déesse), ils goûtèrent les entrailles ; puis, divisant les chairs avec soin, ils les embrochèrent et les rôtirent (pour eux), tenant en mains les broches aiguës... Les autres, ayant rôti les chairs, les retirèrent du feu et s'assirent au festin (1). »

III

L'avenir étant en grande partie entre les mains des dieux, on interrogeait ceux auxquels ils étaient censés le communiquer par une sorte d'inspiration ou de fureur sacrée. Homère connaît l'*oracle* de Dodone et celui d'Apollon, à Delphes, qu'Agamemnon consulta (*Od.*, VIII, 79).

Le poète a personnifié les pressentiments et la ***rumeur*** qui répand les nouvelles dans Ὄσσα, fille et messagère de Zeus : elle hâte la retraite des Grecs découragés vers leurs vaisseaux, comme elle répand dans Ithaque la nouvelle de la mort affreuse des prétendants (*Il.*, II, 93, et *Odys.*, XXIV, 413).

On avait été frappé par la coïncidence de certains événe-

(1) *Odys.*, III, 420 et suiv., trad. L. de Lisle.

Eumée fend le bois avec l'airain tranchant, pour le sacrifice. — Il jette d'abord au feu les soies de la tête du porc qu'il immole. — Il saupoudre les entrailles de fleur de farine d'orge avant de les mettre couvertes de graisse, sur le feu. — Les viandes sont rôties à l'aide de brochettes, il en fait une part aux Nymphes, une à Hermès, et donne le reste à ses compagnons, Ulysse reçoit le dos entier du porc (*Odys.*, XIV, 418).

ments (1), si bien que des recettes générales pour *présager* l'avenir en avaient été tirées. Certains hommes étaient reconnus plus habiles ou plus favorisés des dieux, comme Polyphide aimé d'Apollon, son fils Théoklimène (*Odys.*, XV, 252), et Calchas, le devin des Grecs devant Troie, qui devait sa science à Apollon (*Il.*, I, 72). Cependant chacun pouvait aussi interpréter les événements selon sa science personnelle. Ulysse considère le cri d'un héron dans la nuit comme un heureux présage (*Il.*, X, 277). En général, le vol des oiseaux *à droite* de l'augure qui regardait le nord était favorable, *à gauche*, au contraire, défavorable. Les combats des oiseaux, et particulièrement ceux de l'aigle, étaient matière à présages. Hélène aperçoit un aigle passant à droite de Télémaque, une oie dans les serres : « De même que l'aigle a enlevé l'oie, dit-elle, inspirée des dieux, ainsi Ulysse reviendra... apportant la mort aux prétendants (2). » (*Odys.* XV, 160 et suiv.). — On passait même parfois par-dessus les mauvais présages : Hector déclare qu'il vaut mieux combattre vaillamment pour sa patrie que de les prendre en considération.

Les dieux manifestent encore l'avenir par les *songes :* Zeus annonce par cette voie à Agamemnon qu'il s'emparera bientôt de Troie ; Patrocle apparaît en songe à Achille pour lui réclamer les honneurs funèbres ; Athènè inspire à Nausicaa, durant son sommeil, d'aller laver ses vêtements à la rivière où elle rencontrera Ulysse naufragé. Cependant Pénélope sait très bien que le palais des songes a deux portes, l'une d'ivoire où passent les songes menteurs, l'autre de corne pour les véridiques (*Odys.*, XIX, 562). L'éternument bruyant de Télémaque dans le palais est considéré par elle comme de bon augure pour la mort des prétendants (*Odys.*, XVII, 545). Comme nous le verrons, on interrogeait aussi les morts (*nécromancie*).

(1) Notons aussi l'association des événements par *analogie*. Homère considère la foudre comme présageant la pluie et la grêle, mais aussi « les batailles amères » (*Il.*, X, 9).

(2) Au-dessus de l'assemblée des Ithakésiens, deux aigles secouent leurs plumes et se déchirent le cou, puis s'envolent vers la droite, et le vieil augure Halithersès interprète ce fait dans le même sens (*Odys.*, II, 146 et suiv.)

Une épidémie était considérée comme le signe de la colère d'un dieu qu'il fallait apaiser. (*Il.*, I, 93 et suiv.)

Il est question de Circé, la divine *magicienne* dans l'*Odyssée*. Elle donne aux compagnons d'Ulysse une boisson composée de vin, de fromage, de farine et de miel, sans omettre certains poisons ; ils en oublient leur patrie (1), puis la déesse les frappe de sa baguette magique et les transforme en porcs. Ulysse échappe à cette métamorphose grâce à une herbe que lui indique Hermès, herbe appelée *môly* par les dieux, sa racine est noire et sa fleur blanche (*Odys.*, X, 233-305).

IV

La religion est véritablement l'atmosphère dans laquelle vivent les hommes du temps d'Homère. Derrière tous les événements, ils voient toujours quelque divinité qui les favorise ou les poursuit de sa haine, les récompense ou les châtie. Comme les dieux sont beaucoup plus puissants que les hommes, il importe de s'assurer leur bienveillance en les flattant, en accomplissant leurs désirs que l'augure aura fait connaître, en traitant avec honneur leurs ministres. On les sait injustes, violents, capricieux, en guerre les uns avec les autres, mais cependant ils sont susceptibles de commisération, sensibles aux louanges et aux prières, désireux de la bonne odeur de victimes de choix. Ce n'est pas qu'on les aime précisément pour eux-mêmes, — bien qu'ils soient toujours en banquet, jeunes, beaux, forts, spirituels, et immortels, toutes choses que le Grec prise au plus haut degré, — on les aime *pour les services qu'on en attend*. Dans l'*Iliade*, certains héros poussent l'audace jusqu'à les insulter, quand ils restent sourds à leurs demandes : « O Zeus le plus menteur des dieux », dit l'un d'eux. Quelques-uns osent même les combattre ouvertement ; dans l'*Odyssée*, cette impiété serait punie sans tarder. Le poète

(1) Hélène verse aussi dans le vin un baume, le *népentès*, qui donne l'oubli des maux (*Odys.*, IV, 220).



répète cependant que la pratique de la justice est le meilleur moyen de s'attirer leurs faveurs. Dans la personne d'Eumée, il nous peint la piété d'un Grec de condition moyenne, résigné aux volontés contraires des dieux puissants, observateur des rites sacrés, attendant de sa fidélité à son maître, de sa justice et de sa charité, les bénédictions célestes. « Eumée attribue tout ce qui arrive à la volonté des dieux, il a la résignation d'un enfant de l'Islam... Il croit que l'hospitalité et la charité sont en bonne odeur auprès de l'Olympien. Quand il prospère, il dit : « C'est Dieu qui fait prospérer mon travail en quelque lieu que je sois. » En ce passage, il ne dit ni Zeus, ni les dieux, mais tout simplement « Dieu ». En vérité, les dieux bénis n'aiment pas les actions perverses, mais ils respectent la justice et les actions justes des hommes. » Cependant « c'est Zeus qui envoie leur proie aux écumeurs de mer ». Ce sont les dieux qui ont élevé Télémaque comme une jeune plante, et cependant ce sont encore les dieux « qui troublent son esprit au-dedans de lui », quand il s'embarque pour une périlleuse aventure. C'est à Zeus Cronion que le porcher adresse de préférence ses prières, mais il n'exclut aucun des dieux de ses supplications. Comme c'est un homme de scrupuleuse piété, lorsqu'il tue un porc pour son souper, il en met de côté la septième partie pour Hermès et les nymphes qui hantent les hauts lieux solitaires. Il n'a pourtant aucunement l'intention de forcer la bienveillance des dieux par des pratiques magiques : « Dieu donnera une chose et en refusera une autre selon que le voudra son âme, car il peut tout (1) ».

La sûreté des relations sociales était due surtout au caractère souverainement sacré du serment : la religion affermissait ainsi la plus importante assise de la société. Celui qui jurait appelait sur sa tête les peines dues aux parjures, il attribuait à ses paroles imprécatoires une sorte d'efficacité conditionnelle, physique, *magique*. Les dieux eux-mêmes juraient par les puissances souterraines, comme Gaïa ou « les dieux du Tartare » ; Ulysse ne se fie aux promesses de Circé que lorsqu'elle a juré « le grand serment des dieux ». Comme

(1) A. Lang : *Mythes, Cultes et Religion*, p. 493.

formule typique de serment, voici celle d'Agamemnon quand il remet intacte à Achille la vierge Briséis, la préférée de ce héros. « Qu'ils le sachent tous, Zeus, le plus haut et le très puissant, et Gaïa et Hélios, et les Érynnies, qui sous la terre, punissent les hommes parjures : je n'ai jamais porté la main sur la vierge Briéis... Et si je ne jure point la vérité, que les dieux m'envoient tous les maux dont ils accablent celui qui les outrage en se parjurant (1). »

(*A suivre*). O. HABERT (1).

(1) *La Religion de la Grèce antique*. Paris, Lethielleux.



UNE INSTITUTION JUDICIAIRE DE L'ÉGLISE

LA S. ROTE ROMAINE

Cour d'Appel du monde catholique (1)

La S. Pénitencerie apostolique (2), confessionnal de degré suprême, n'est un tribunal qu'au sens mystique du mot consacré par l'usage et par la langue théologique. Elle étend son action uniquement sur le domaine de la conscience et dans la mesure où chacun veut bien recourir à ses bons offices.

La S. Rote romaine est, au contraire, un tribunal proprement dit. Elle a charge de dire le droit, après les officialités diocésaines, dans tous les cas litigieux ; d'appliquer la loi aux espèces particulières, de pacifier les différends ; de

(1) Bibliographie : I. Documents principaux tirés des archives de la Note ; Constitutions pontificales : *Ratio furis exigit*, 1326 ; — *Cum sicut accepimus*, 1335 ; — *Romani pontificis*, 1422 ; — *Circumspectâ in omnibus*, 1485 ; —*Finem litibus*, 1488 ; — *In eminenti*, 1502 ; — *Sedis Apostolicæ*, 1513 ; — *Convenit æquitati*, 1525 ; — *Romani pontificis*, 1537 ; — *Dudum siquidem*, 1562 ; — *Universi agri*, 1612 ; — *Cum sicut nobis*, 1637 ; — *Exponi nobis*, 1643 ; — *Creditæ nobis*, 1716 — *In summi pontificatus*, 1734 ; — *Justitiæ et pacis custodes*, 1746 ; — *Cum primum*, 1770 ; — *Sapienti consilio*, 1908.

II. Littérature : *De Luca* (J.-B., cardinal), *Theatrum justitiæ et veritatis*, Pars, II, Lib XV, *Relatio Curiæ romanæ*, disc. XXXII, de *tribunali seu Auditorio Rotæ*. Venise 1716. — Plettemberg, *Notitia tribunalium Curiæ romanæ*. — Cohellius, *Notitia Romanæ Aulæ*, C. XIX,



concilier les intérêts opposés, de faire triompher le faible contre le fort qui l'opprime. Elle joue dans l'Eglise un rôle analogue à celui des Cours d'appel dans les sociétés civiles.

Singulier nom pensera-t-on, peut-être, que celui de Rote pour désigner une compagnie judiciaire. Il s'explique par l'histoire des origines, et il est, en tous cas, le titre du tribunal le plus ancien et le plus illustre du monde. « La Rote fut comblée d'éloges dans le passé, dit Pie X (1). Les papes Sixte IV (1471-1484), Clément X (1670-1676), Alexandre VIII (1689-1691) l'appelaient le tribunal de tout l'univers chrétien « *totius christiani Orbis tribunal* ». Le cardinal Jean-Baptiste de Luca, qui écrivait au dix-septième siècle, affirme qu'elle tenait le premier rang parmi les nombreux tribunaux qui existaient alors à la Cour romaine. Elle comptait dans son sein les hommes les plus considérables par l'éclat du savoir et la dignité de leur vie; quelques-uns devinrent papes, tels, pour ne pas sortir du dix-septième siècle, Clément VIII, Grégoire XV et Innocent X ; un grand nombre, cardinaux; tous ou presque tous, évêques et archevêques.

Le recueil de ses arrêts forme le plus grand monument de jurisprudence que l'on connaisse. Il part de 1376 régulièrement et il n'a été interrompu, que de 1870 à 1908. Tous les juristes vont y puiser, de même que les historiens. Dans ces milliers de registres, qui comprennent environ cent mille es-

De Auditoribus S. Rotæ. — Giovanni Tanaglia, *Urbis et Orbis supremi tribunalis monumenta Sive de S. Rotæ romanæ Auditorio.* Liburnii, 1654. — Fr. Blanco, *Elenchus sive Index decisionum S. Rotæ rom.*, in libris impressis per diœceses extensarum. Cui adduntur catalogus Auditorum earumdem decisionum. Romæ, 1687. — P. Ridolfino, *Praxis recentior de ordine procedendi in judiciis*, in Romanâ Curiâ, Pérouse, 1650. — D. Bernino, *Il tribunale Cella S. Rota romana descritto*, Romo 1717. — P. Tailetti, *Breve esposizione cronologica dei privilegi conferiti da' Summi pontifici agli Uditori della S. Rota rom.* Roma, 1854. — G. Bondini, Del tribunal della Sagra Rota rom. Memorie Storiche, colle rispettive Colle pontificie ridotte in campendio, Roma, 1854. — Moroni, Dizionario di erudizione storicho-eccl. ca, Venise, 1856, t. 82, ad verb. Uditori di Rota.

(2) [page préc.] Les pages qui suivent font partie d'un cours de droit constitutionnel de l'Eglise, professé aux Facultés catholiques de Lyon.

(1) Bulle, *Sapienti consilio*, § II, nº 2 : « Ante actis temporibus omni laude cumulatum » (tribunal).

pèces ou cas différents, tous très bien expliqués, par les considérants qui précèdent les sentences, les premiers trouvent la vraie tradition juridique de l'Eglise, l'esprit d'équité, le sens administratif, la pondération du jugement ; les seconds étudient, avec une curiosité charmée, les mœurs, les habitudes, les goûts, les querelles, les passions, les intérêts, les tendances, les croyances populaires, en un mot le folklore des chrétiens à travers le moyen âge et les temps modernes.

Ce n'est donc pas seulement aux spécialistes du droit que l'étude du tribunal de la Rote offre des avantages ; elle touche à la culture générale par le fait qu'elle est une institution qui plonge ses racines à sept cents ans en arrière et qu'elle est toute imprégnée de la pensée et de la vie du monde occidental. Elle constitue l'un des chapitres les plus importants de l'histoire de la civilisation chrétienne.

Le plan que je suis dans ces études, sur le Gouvernement central de l'Eglise, ne me permet pas de lui consacrer la monographie qu'elle mériterait et que j'appelle de mes vœux. Je m'efforcerai d'en présenter une synthèse où, dans une première partie, je retracerai brièvement son histoire et dans une seconde j'exposerai comment elle fonctionne à l'heure actuelle.

I

En étudiant le *Presbyterium romanum* des onze premiers siècles, j'ai mentionné l'existence d'un corps judiciaire composé de sept membres, que l'on nommait « juges palatins » ou juges du palais pontifical. Or, on voit très bien ces personnages remplir leur charge jusqu'au temps de S. Grégoire VII, puis, sous le coup des transformations que reçoit le gouvernement central, de Grégoire VII (1073) à Innocent III (1198-1216), ils s'éclipsent et l'on n'entend plus parler d'eux. C'est le Sacré Collège, que l'on vient d'organiser (1059-1179), qui juge et qui administre en ses assemblées consistoriales. Cependant, bien qu'il multiplie les audiences, le Sacré-Collège ne peut bientôt plus subvenir à la tâche qui lui incombe, car,

l'on est en pleine période de centralisation, et, d'autre part, la Renaissance du droit romain donne au tribunal des cardinaux une telle supérioritésur les « *Justices féodales* », que de tous côtés, on recourt à ses bons offices.

Que font alors les papes? Deux parts des affaires. Les plus importantes restent aux cardinaux ; les autres sont confiées aux meilleurs clercs du palais apostolique, chapelains (*cappellani*) et chambellans (*cubicularii*) qui tiennent à la Cour les premiers rangs. Ceci se passe dans les cinquante dernières années du treizième siècle, quand à la suite du règne d'Innocent III, il se constitua une Europe chrétienne sous la prépondérance de la Papauté.

Tout de même, on ne procéda pas, du premier coup, à la formation d'un nouveau tribunal, qui serait l'auxiliaire du Consistoire cardinalice. On se contenta de désigner, chaque fois qu'il y eut encombrement de besogne, un ou plusieurs clercs auxquels on donnait l'excédent des affaires à traiter. Le juge, nommé de la sorte n'était qu'un référendaire. Il instruisait le procès, entendait les plaidoiries des avocats (*oratores*) et des procureurs (*procuratores*), faisait de tout rapport au Pape et recevait de sa bouche la sentence à prononcer.

Cet usage du début, que nul texte de la loi n'a jamais modifié, a exercé, par la suite, une singulière influence sur l'organisation de la Rote. Même quand ils furent devenus un collège corporatif, les Auditeurs jugèrent et, en tous cas, eurent la faculté de juger, chacun pour son compte, les affaires qui leur étaient dévolues par commission. Seulement l'Auditeur ainsi désigné se faisait assister de quatre de ses collègues. Ce n'était donc pas la compagnie qui était saisie des litiges, mais tel ou tel de ses membres. Il en est résulté une controverse entre canonistes qui a duré jusqu'au commencement du XIXe siècle. Quelle était la nature de la juridiction des Auditeurs? Puisque, disait-on, chacun d'eux est, dans chaque espèce, le représentant du Pape ; il n'a que juridiction déléguée. Cependant, il n'est pas admissible, à raison des convenances, qu'un collège aussi considérable, ne jouisse pas de la juridiction ordinaire. Et alors les partisans de la paix doctrinale proposèrent cette distinction, dont je vois moins le fondement

réel que la subtilité : le tribunal a juridiction ordinaire, mais chaque Auditeur agit comme délégué du Pape (1).

L'usage que j'ai signalé avait engendré une autre antinomie, touchant, celle-ci, à la procédure. On n'introduisait pas la cause devant le juge, comme cela se fait régulièrement, par le mémoire introductif d'instance, le *libellus* du droit romain. C'était au pape que l'on envoyait son cas et le pape donnait *commission* de l'examiner à l'un de ses Auditeurs. Cette pratique fut possible tant qu'il y eut peu d'Auditeurs et peu d'affaires. Mais le jour vint où le pape dut passer une partie de son temps à signer des ordres de mise en jugement. Il pensa qu'il pouvait mieux l'employer, et qu'un subordonné pourrait fort bien le remplacer dans cette besogne. C'est alors, vers la fin du treizième siècle que l'on donna une première organisation à l'Auditorat. Les juges, nommés une fois pour toutes, avec le titre personnel d'*Auditores Sacri Palatii apostolici* et formant une corporation appelée *Capella* ou *aula pontificia*, reconnurent la préséance du plus ancien d'entre eux. Il y eut un doyen. Or, parmi ses attributions, le doyen eut celle de recevoir les affaires et de les distribuer à ses collègues suivant leur compétence ou le choix des parties.

C'est alors que le collège présenta des analogies historiques avec l'ancien tribunal des « *Juges palatins* » et que les canonistes le considérèrent comme son successeur.

Le dépouillement des Archives du Vatican n'a rien mis au jour qui intéresse directement l'*Auditorat* pontifical pendant le XIIIe siècle. Du reste, par suite des révolutions politiques qui jetèrent fréquemment la Papauté hors de Rome, il ne fonctionna que par intermittence.

Mais, dès le début du quatorzième siècle, il entre de plein

(1) « Atque manat practica et recepta propositio quod singuli Auditores dicuntur judices delegati, num autem ordinarii, utpote ex sibi directis commissionibus, delegatam jurisdictionem habentes ; atque jure delegati, non autem ordinarii judicis metiendi. Ipsa vero Rota seu ipsum tribunal, in universum, utpote repræsentativum præfata Capellæ seu Aulæ pontificiæ, ordinariam habet juridictionem, atque judicis ordinarii jure censetur habituali juridictione et competentià penes omnes existente. » *De Luca*, Relatio Curiæ rom. De Rota rom, n° 5.



pied dans l'histoire. Les registres pontificaux d'Avignon, dont on sait qu'ils ont été admirablement conservés, au nombre de trois cent quarante-six (1), nous parlent souvent des Auditeurs. La première pièce officielle que je veuille mentionner ici, c'est la bulle « *Ratio juris exigit* », qui date de 1326. Elle émane de Jean XXII, l'un des meilleurs juristes et des plus habiles administrateurs du moyen âge. C'est un statut organique pour l'*Auditorat* (2). Aux termes de ce règlement, les Auditeurs sont nommés par le Pape, en nombre qu'il veut. Aussitôt élus, ils prêtent, devant le vice-chancelier, serment de fidélité à saint Pierre. Ils prennent l'engagement de défendre les droits de l'Église et de son chef. Chacun d'eux peut avoir jusqu'à quatre secrétaires qu'il choisit lui-même et dont il répond. Il doit apporter à l'examen des affaires la plus scrupuleuse attention. Il faut donc qu'il les étudie soigneusement avec ses auxiliaires de cabinet, avant d'aller en délibérer avec ses collègues. Les séances ont lieu tous les jours non fériés, après le chant de tierce, quand les cloches viennent de sonner la fin de l'office. Il s'y rend en *rochet* et *cappa*. Chaque cause défendue par des avocats et des procureurs est introduite par celui des Auditeurs que le doyen a chargé de l'instruire. L'auditeur l'expose à ses collègues et, après avoir recueilli leurs avis, il rédige la sentence. La sentence ne se borne pas à une formule laconique qui dit oui ou non ; c'est une conclusion, précédée explicitement d'un exposé de l'affaire et des considérants qui font pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. On doit en garder la minute au registre des délibérations et conserver ce dernier aux archives avec les pièces du procès. Les parties en obtiennent une expédition des notaires qui composent le secrétariat ou greffe. Elles paient pour cela une taxe de chancellerie ; mais en dehors des frais de l'expédition elles n'ont rien à débourser. La justice est gratuite au tribunal. Il est même interdit, sous les peines les plus rigoureuses, de faire le moindre présent (*pro-*

(1) Archivio Vatic.

(2) Ordinationes observandæ ab Auditoribus causarum Romanæ ecclesiæ earum que notariis, dit le sommaire du Regeste.

pina, sportula) aux juges ou à leurs secrétaires, et à ces personnages, de les accepter.

A Jean XXII succéda Benoît XII (1334-1342). Il compléta l'institution de son prédécesseur en comblant d'honneurs les hommes qui devaient l'incarner. Le 1er novembre 1335, il déclara « que ses très chers fils les Auditeurs du palais apostolique » faisaient partie de sa maison, qu'ils étaient de sa famille et qu'on leur fournirait le pain d'honneur « *panem honoris* », ce qui signifie, dans nos usages modernes, qu'il les créait prélats domestiques et qu'il leur assignait des rentes (1).

Dès lors, commença pour le tribunal cette ère de prospérité qui ne devait subir aucune éclipse jusqu'en 1870.

Ce ne fut pas uniquement du Comtat que l'on vint implorer sa justice, mais encore de l'Italie, de la France et de l'Allemagne. Cette confiance universelle occasionna une modification dans la composition du personnel. On décida qu'il compterait des représentants de toutes les nationalités. Déjà il se recrutait indifféremment dans le clergé séculier et régulier: il refléta désormais le caractère catholique et international de l'Eglise. Il n'était pas question encore de limiter le nombre des juges. On en compta jusqu'à trente : italiens, français, espagnols, anglais, polonais, allemands.

Comme pour indiquer qu'il entendait se rattacher — en la continuant — à l'ancienne corporation des « *Juges palatins* », le tribunal se mit sous le patronage de saint Augustin de Cantorbéry, qui en avait fait partie avant de quitter Rome pour sa mission d'Angleterre. A ce vocable, on en ajouta un autre qui devait bientôt prévaloir seul et donner son nom à l'institution naissante, ce fut celui de sainte Catherine d'Alexandrie. Et ceci ne laisse pas d'être curieux.

On sait que l'illustre vierge égyptienne est restée populaire dans l'Eglise, moins à cause de son martyre que des circonstances qui l'accompagnèrent, et plus encore de la science extraordinaire dont elle fut douée. A dix-huit ans, la philosophie et le droit n'avaient pour elle aucun secret, et telle était la force de sa dialectique qu'elle confondait les docteurs

(1) Bulle « *Cum sicut accepimus* », Archiv. de la Rote.

les plus en renom. C'est en 307, et sous le règne de Maximin qu'elle fut martyrisée. On l'attacha d'abord à une roue armée de pointes de fer. La roue se brisa miraculeusement. Elle fut alors déchirée à coups de fouets et de lanières entremêlées et jetée dans un caveau où on la laissa quarante jours sans nourriture. Mais les anges vinrent la servir eux-mêmes et panser ses plaies. Ce que voyant l'impératrice Fausta se convertit avec deux cents officiers et soldats de sa garde. Au comble de l'irritation, l'Empereur fit décapiter l'héroïne. Du lait, au lieu de sang, jaillit de ses plaies et les anges transportèrent son corps sur le mont Sinaï.

La légende de sainte Catherine acquit grand crédit parmi les fidèles, surtout à partir du XIe siècle. La peinture se plut à en représenter les divers épisodes. Dans les tableaux fort nombreux de Rome, de Turin, de Bologne de Florence, de Munich, de Milan, de Vienne et de Bruges, pour ne citer que les principaux musées, la vierge apparaît le front ceint de la couronne royale, un livre à la main. A côté d'elle, ou parfois sous ses pieds se trouve toujours une roue brisée. Ce qui lui a fait donner par les Italiens le nom de sainte Catherine della Rota ou de la Roue. Qui ne connaît, au moins par la gravure le chef-d'œuvre de Memling : *Le Mariage mystique de sainte Catherine?* La sainte magnifiquement vêtue d'une ample robe brodée et couronnée de diadème, appuie son pied sur la roue pendant qu'elle présente son doigt à l'Enfant Jésus qui lui passe l'anneau symbolique.

C'est sous cette auréole et avec ces attributs que sainte Catherine, juriste consommée, fut choisie comme patronne par les « Auditeurs des causes pontificales ». Un de leurs anciens sceaux décrit par l'érudit italien Bernino (1) représente treize juges assis en cercle, six d'un côté et sept de l'autre. Au milieu d'eux, sainte Catherine et saint Augustin ouvrent le livre de la loi, dont la forme est arrondie. On lit dans l'exergue : *Sigillum Auditorum Sacri Palatii Apostolici.*

La Rota (roue) devint bien vite le signe distinctif du tribunal, son chiffre, son emblème héraldique. La salle des

(1) Apud Moroni, Dizion di erudizion., t. 842, p. 212.

séances fut construite en rotonde ; les juges siégèrent par tours (*per turnas*) (1) ; les mémoires et documents de procédure furent présentés roulés sur eux-mêmes à la façon des anciens livres (*rotuli*) ; le bureau qui se trouvait devant chaque auditeur, dans la salle des séances, et dont il est fait plusieurs fois mention dans la description du mobilier des papes à Avignon (2), était de forme circulaire et tournait sur lui-même. Enfin, après le retour d'Avignon, l'Eglise titulaire des « Auditeurs », à Rome, fut Sainte-Catherine *della Rota*.

Tant il y a que l'usage s'établit d'appeler les juges du Palais apostolique, *Auditeurs de Rote* tout court, et leur corporation « *Auditoire* », enfin *tribunal de la Rote*. Cet usage populaire a suivi la loi de l'histoire, il a passé dans le droit.

On fit précéder ce titre général de l'adjectif *sacré*. Le langue latine et sa première fille l'italien, comportent plus que le français les termes révérentiels. En l'espèce, on voulait rehausser la fonction des Auditeurs et faire entendre qu'elle n'avait rien que de religieux.

Enfin, au XVI[e] siècle, il fallut ajouter un autre qualificatif, mais, cette fois, ce ne fut plus pour une raison mystique ; le besoin de précision l'exigea.

A ce moment, le tribunal avait pris un tel prestige que les principales villes des Etats pontificaux voulurent avoir une institution semblable. Clément VII en concéda une à Pérouse en 1530 (2) ; Paul II à Bologne, en 1535. Grégoire XIV confirma, en 1591, celle qui s'était établie à Avignon, au départ des Papes, pour remplacer l'auditorat apostolique (3). L'institution de celle de Macerata fut faite par Sixte V en 1589. Celle de Ferrare fut créée par Clément VIII (4). C'est vers le même temps que l'on fonda celle de Rimini.

(1) Mot de basse latinité, qui signifie tour, compensation, échange. Le verbe est *turnare*, synonyme de *vertere*. Il a donné naissance au terme français *tourne*, employé dans les coutumes de Montargis, d'Orléans, du Blois, de la Bresse. Cf. Du Cange, Gloss. Edit. Léopold Favre.

(2) Institutio Rotæ ad causas et lites (cognoscendas et decidendas in civitate Perusia, provinciæ Hetruriæ, in Statu ecclesiastic. (Archiv. de la Rote.)

(3) Bulle *Vigilantis pontificis*, 16 février 1591.

(4) *In supremo justitiæ*, 29 mai 1599.

En dehors des Etats pontificaux Florence eut aussi son tribunal de la Rote. On le voit, en 1502 succéder à l'ancien podestat dans ses pouvoirs civils et criminels. En 1771, Charles III en établit un à Madrid pour les affaires religieuses de l'Espagne. Il le mit sous l'autorité des Nonces, et les papes, confirmant l'acte royal (1), affectèrent à l'entretien des Auditeurs une part du tribut que le gouvernement payait au Saint-Siège. Enfin en 1814, la ville de Grosseto obtint du pape l'établissement d'un tribunal rotarial.

Tout naturellement, est-il besoin de le dire, celui de Rome fut la Rote par excellence. C'est de ses membres seulement que l'on dit qu'ils étaient les « *maîtres de la jurisprudence ecclésiastique* ». Cependant, pour ne pas le confondre avec les autres, on ajouta à son titre l'épithète exprimant le lieu où il siégeait, on dit : la S. Rote romaine (2). L'épithète est restée même après la disparition des tribunaux que j'ai nommés. Pie X la maintient dans sa loi organique (3).

* * *

Je viens de dire que la Rote romaine prit bien vite du prestige. Les séances qu'elle tenait, dès le XIVe siècle, étaient comparées à celles du Consistoire siégeant en Cour de justice. Hiérarchiquement, elles leur étaient infrieures ; en réalité, on faisait souvent aux sentences qui en émanaient le même honneur qu'aux décisions cardinalices ; on les insérait dans le *Corpus juris* pour servir de loi à toute l'Eglise.

Les Auditeurs étaient les premiers prélats de la Cour. Dans les cérémonies, ils avaient un rang distingué. Ils figuraient en tête des grands cortèges, à cheval, vêtus du rochet et de la cappa et coiffés du bonnet de docteur. On leur réservait les meilleurs bénéfices (4) et, quand au Sacré Collège, une place

(1) Brefs *Catholicorum principum*, 2 juillet 1829, et *Expositum nobis* 29 janvier 1830.
(2) Cf. Moroni, O. cit., t. 82, p. 211.
(3) *Sapienti Consilio*.
(4) Bref *Nationi congruit*, de Jean XXIII, 1410.

devenait vacante, c'était fréquemment parmi eux que l'on choisissait celui qui devait la remplir. Pour sa part, Jean XXIII, dont je viens de rencontrer le nom, créa cardinaux trois Auditeurs, Castiglione, Zabarella et Filasterio.

La compagnie sut garder, au milieu de la décadence générale du Grand Schisme, ses traditions de dignité et de travail, tant et si bien que Martin V n'eut rien à y corriger, quand s'inspirant du programme de Constance (1407), il fit la réforme de la Cour pontificale (1). Il donna seulement une ordonnance intérieure (2) où il réglait les rapports des juges avec les avocats, les procureurs et les greffiers du tribunal, et rappelait aux uns et aux autres les devoirs de leur état. Les Auditeurs sont invités par le Pape à persévérer dans leur respect à l'égard des constitutions pontificales qui les régissent. En ce qui concerne la conduite des procès, ils ne doivent pas se départir du principe que le premier Auditeur saisi dirige l'instruction et les débats, porte le poids principal et la plus lourde responsabilité. Les secrétaires des Auditeurs ne peuvent prétendre légitimement à leur charge que s'ils ont vingt-cinq ans, une vie irréprochable, s'ils promettent de ne pas aliéner leurs fonctions, de garder la résidence, de porter un vêtement convenable, de s'acquitter fidèlement de leurs devoirs, de travailler gratuitement pour les pauvres et de respecter envers les riches, les tarifs établis. Passant ensuite aux avocats et procureurs ou avoués, le Pape décrète qu'ils ne peuvent être inscrits au tableau de l'Ordre qu'après un examen devant le grand chancelier de l'Eglise et l'engagement de respecter scrupuleusement les usages ainsi que l'autorité du Conseil de discipline. Une fois qu'ils ont pris le patronage d'une cause, ils doivent l'exercer fidèlement et jusqu'à la fin de l'instance, y déployer zèle, probité et discrétion. Ils plaident par le dépôt, entre les mains des juges, de mémoires écrits ; ils pen-

(1) In Apostolicæ dignitatis (1er septembre 1418).

(2) Romani Pontificis (1422-1424?). Statuta et ordinationes nonnullæ sanciuntur ab Auditoribus Rotæ romanæ advocatisque procuratoribus et notariis ejus curiæ observandæ, quibus vita moresque probi prescribuntur, dit le Sommaire. Archiv. de la Rote.

vent en déposer tant que se maintient la contradiction de l'adversaire ou que le permet le juge instructeur.

Les audiences du tribunal ont lieu trois fois par semaine. S'il le faut, on en met une quatrième le jeudi ou le samedi. La sentence rendue, les greffiers se hâtent de la signifier aux parties et ils ne prennent, comme frais, que les taxes prévues.

Ce règlement donné en forme de bulle, fut suivi d'un bref où Martin V comblait d'éloges ses Auditeurs et les confirmait dans tous leurs privilèges.

Pour compléter l'organisation du tribunal, il ne manquait plus que de fixer le nombre des juges, d'indiquer les pays d'où ils devaient être tirés, de régler le détail de leur nomination et de bien préciser, en face des tribunaux de *la Chambre apostolique* et des *Signatures* que l'on avait créés depuis le xv[e] siècle, sa compétence et son rôle. C'est à remplir ces diverses tâches que vont s'appliquer les successeurs de Martin V. Je résume rapidement leurs ordonnances.

Il n'y avait pour les juges, nous l'avons dit plus haut, aucune loi qui en réglât le nombre. D'où parfois des compétitions et des intrigues pour entrer dans la corporation. Il fallait une barrière. C'est Sixte IV qui la posa le 14 mai 1472. Il décréta que le tribunal comprendrait douze membres et que ce chiffre ne pourrait être dépassé (1). Suivant le goût du temps, il en donnait des raisons symboliques. Les douze Auditeurs rappelaient les douze apôtres et les douze tribus d'Israël. L'analogie plut si fort aux successeurs de Sixte, qu'en effet, ils ne touchèrent point à son décret. Il a fallu le génie positif de Pie X pour s'inspirer des nécessités du service plutôt que de considérations mystiques et arrêter le chiffre de dix.

En même temps qu'il fixait le nombre des juges, Sixte régularisait l'usage de les appeler des divers points du monde chrétien. Chaque grande nation devait avoir son représentant à la Rote et le gouvernement intéressé avait une part à sa nomination : il présentait des candidats à l'agrément du Saint-Siège. C'est ainsi qu'il y eut désormais un Auditeur

(1) Bull. *Romani Pontificis* (14 mai 1472).

français, un allemand, deux espagnols, l'un pour le royaume de Castille et de Léon, l'autre pour l'Aragon. On sait qu'en ce temps l'Italie était divisée en principautés. Cela lui valut d'avoir plusieurs Auditeurs. Venise et Milan désignaient chacune le sien. Bologne tenait de son antique renom de ville juridique et universitaire le droit d'en nommer un. Florence Pérouse, Sienne et Pise jouissaient du privilège de présenter alternativement le candidat à l'Auditorat de Toscane. Ferrare possédait cette faculté pour elle-même. Enfin, la ville de Rome, siège du tribunal, y comptait toujours trois de ses citoyens.

C'était une question d'importance que la nomination d'un Auditeur. Dès qu'un siège venait à vaquer à l'Auditorat, par la mort du titulaire ou par sa promotion à un poste plus élevé (1) l'Etat intéressé présentait au pape trois candidats. Le choix ne pouvait tomber que sur des hommes de naissance légitime, de bonne vie et de science juridique réputée dans le pays. Il n'était pas requis qu'ils fussent prêtres. Même au début de la Rote, ils n'étaient pas toujours de la cléricature. A partir du xve siècle, on exigea qu'ils eussent reçu les premiers degrés des Ordres.

Sur la liste des trois candidats, le Pape en nommait un par billet de la secrétairerie d'Etat. L'élu régulièrement avisé partait pour Rome, se présentait à son nouveau doyen, et accompagné par lui, commençait auprès de ses collègues et des dignitaires de la Curie, la série des visites protocolaires. Entre temps, il s'initiait aux usages de sa profession. Au jour fixé par le grand Chancelier, il soutenait contre les meilleurs juristes, et devant une assemblée imposante de cardinaux, de prélats, d'auditeurs et d'avocats consistoriaux, une discussion prolongée sur le droit civil et canonique et, particulièrement, sur la procédure. Comme bien l'on pense, la joute se terminait à son honneur. Le grand Chancelier en rendait compte au pape ; puis il lui présentait le nouvel Auditeur. Le Souverain Pontife ayant adressé des compliments à ce dernier, disait à son chancelier : *procedatur ad ulteriora*, ce qui signifiait que le Prodataire, c'est-à-dire le cardinal chargé

(1) Bull. *Circumspecta in omnibus*, 23 août 1485.

de l'expédition des bulles et brefs pour les nominations ecclésiastiques, devait délivrer le bref réglementaire en vue de l'installation. Muni de cette pièce, le doyen tenait une audience solennelle et lecture faite de l'acte, il déclarait le nouveau collègue bien et dûment intronisé comme juge de la S. Rote romaine.

Ce cérémonial nous reporte à la période où le tribunal avait acquis son plein développement et son organisation définitive, c'est-à-dire aux débuts des temps modernes. Prenons-le à ce moment et regardons le fonctionner, comme le faisait, pendant quelque temps, avant de juger, le nouvel Auditeur.

Des éléments et des arrangements primitifs, bien des choses ont subsisté, et d'abord l'idée centrale, j'entends, faire rendre la justice à toute église par des hommes de la curie pontificale ; puis la composition internationale du personnnel judiciaire, enfin les lignes générales de la procédure. Mais sur ces trois principes qui forment comme la charpente indestructible de l'édifice, que de variations architecturales ont été exécutées, que de perfectionnement accomplis, que de détails qui ont embelli et terminé l'œuvre !

Donc le tribunal se compose de douze auditeurs, représentant les divers Etats catholiques. Il forme une corporation présidée et dirigée par un doyen, c'est-à-dire le plus ancien en charge (1) ; corporation déjà glorieuse, riche de privilèges de toutes sortes autant que de services rendus.

Le voici qui va entrer en exercice. La rentrée a lieu en octobre. C'est une solennité romaine, tout le personnel, juges, secrétaires, avoués, avocats, greffiers, monte à cheval. Il n'y a pas à Rome, pendant la Renaissance, de belle fête sans cavalcade. La garde-suisse et les princes militaires du palais pontifical se joignent au cortège. Il traverse les principales rues et entre à Saint-Pierre. On dit la messe du Saint-Esprit suivant le grand rite. On se rend ensuite à la salle des séances, à la curie Innocentienne (2). A partir de 1609, on ira siéger

(1) Bref *Dudum siquidem* (27 juillet 1562).

(2) Ainsi appelée du pape Innocent VIII qui la bâtit. C'était le palais de justice des Etats pontificaux. C'est aujourd'hui la Chambre des députés italiens, Montecitorio.

au palais de la Chancellerie et l'on tient l'audience d'ouverture. Après le doyen, chaque juge renouvelle ,sur l'Evangile que tient le chapelain de la Compagnie, le serment de probité professionnelle. Les avocats, avoués et employés, font de même, puis un orateur lit une belle harangue latine dont le thème est tantôt la gloire de rendre la justice, tantôt les qualités du bon magistrat, ou bien l'éloge de quelque juge illustre. Il n'est pas rare que le doyen termine la séance par une allocution à l'adresse des avocats où, sous les fleurs des compliments, il n'oublie pas de recommander la brièveté des plaidoiries.

L'année rotale étant ouverte se divise en quatre sessions. La première qui va d'octobre à Noël, se nomme : « *Ad Kalendas* ». La deuxième commence le lendemain de l'Octave de l'Epiphanie et se termine quelques jours avant la clôture du carnaval. On l'appelle « *Ad reges* ». La troisième « *ad pices* » prend le carême, et la quatrième « *Ad Agnos* », s'étend de l'Octave de Pâques jusqu'à l'entrée des vacances en juillet. Le cardinal de Luca (1) dit que cette dernière session était généralement la plus chargée par l'excellente raison que l'on ne voulait rien laisser traîner au rôle jusqu'à l'année suivante.

Les séances ont lieu deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, et si une fête chômée tombe l'un de ces deux jours on reporte l'audience au samedi.

La compétence du tribunal s'est précisée depuis les origines. Elle n'avait pas d'autre règle en ce temps-là que les indications orales du pape. Il y a maintenant un droit établi. On ne juge pas au criminel, mais seulement au civil. Les affaires venant de Rome même sont admises en première instance ; quant à celles des autres parties du monde, elles ont dû d'abord aller devant les Officialités diocésaines respectivement compétentes ; on ne les accepte ici qu'en appel. En fait,— et il est facile de le deviner — c'est l'appel qui occupe le plus le tribunal.

Tous les Auditeurs peuvent prendre part à chacune des séances. Ils le doivent même en bonne règle. Cependant tous

(1) Relatio Curiæ romanæ, disc. XXXII.

ne sont pas également chargés de toutes les causes. Ils se partagent en trois groupes de cinq, quoiqu'ils ne soient que douze, c'est-à-dire que le premier groupe comprend par exemple les cinq premiers juges, le deuxième les cinq suivants, le troisième les deux derniers et les trois premiers qui recommencent. Ces groupes se nomment *turnæ* ; nous pourrions les comparer à quelque chose comme une chambre de nos tribunaux français d'appel. Le groupe, désigné pour juger une affaire, en supporte sinon tout le poids, au moins le poids principal, et dans ce groupe il est un juge qui centralise encore les responsabilités. Sous le nom de *Ponent*, il a instruit l'affaire; il en a fait un rapport (*ponenza*, disent les Italiens), que les quatre collègues ont étudié avant de venir à l'audience et qu'ils discutent en séance devant les sept autres Auditeurs. On vient au vote, tous les membres présents y prennent part. La majorité fait loi. La sentence ainsi rendue est signifiée aux parties dans les quinze jours. Les greffiers l'insèrent au registre des minutes et ils en donnent copie aux plaideurs (1).

Cependant les choses ne se passent ainsi que lorsqu'il s'agit d'appels, donc d'affaires déjà jugées ailleurs ou devant le tribunal, en première instance. Quand un procès débute à la Rote, où il est introduit suivant la procédure romaine par ministère d'avoué, le Ponent l'instruit et ses quatre assesseurs le jugent. Ce n'est qu'avec la constitution *Justitiæ et pacis* de Benoît XIV (9 octobre 1746) que le ponent jugera lui aussi avec ses collègues. Les quatre assesseurs se trouvant en opposition par groupes de deux, on demande aux deux Auditeurs suivants de les départager et on avance ainsi dans les rangs des juges jusqu'à ce qu'une majorité se soit formée. La sentence rendue dans ces conditions n'est pas définitive. Appel peut être formé contre elle dans les dix jours. Où va cet appel? A la Rote elle-même, mais à la Chambre suivante. On peut ainsi faire juger trois fois une même affaire. A la

(1) « *In trono justitiæ* », Bulle de Pie IV, 27 décembre 1561. De Luca. Op. Cit., disc. XXXII, § 34-35.

troisième fois, le nombre des chambres étant épuisé, la sentence passe en force de chose jugée.

De ces sentences définitives, il y en avait, du temps de De Luca (51), au milieu du XVII[e] siècle, trente mille. Ce nombre a triplé depuis. On les conservait soigneusement. Le premier recueil fut fait sur l'ordre du tribunal par l'Auditeur allemand Guillaume Horbarok ; les suivants, par Bernard de Bisgneto et François de Pavinis, également auditeurs. On les imprima dès la fin du XV[e] siècle. La maison Massimo, de Rome, édita, en 1472, les arrêts de 1376 à 1381. Ce fut le point de départ d'une collection sans rivale, à laquelle ne manque pas une seule année. Vue dans les archives de la Rote, elle est imposante par sa masse. C'est un passé de sept siècles qui dort là dedans avec ses passions, ses goûts, ses intérêts. On l'évoquerait facilement et sans qu'il fût besoin de secouer la poussière de chaque volume. Il suffirait, se rappelant que la Rote a jugé surtout des causes de bénéfices, des procès de fiefs ecclésiastiques, des mariages et des différends entre individus et corporations, de prendre quelques points de repère et d'y bloquer tout autour les procès principaux choisis de quart en quart de siècle. Il en jaillirait des lumières précieuses pour la connaissance de la vie extérieure de l'Eglise et l'on comprendrait le rôle qu'elle a joué dans l'œuvre commune du progrès humain.

II

LA ROTE MODERNE

On sait que reconstitué par Jules II, le Patrimoine de Saint-Pierre acquit au XVI[e] siècle une étendue considérable. D'autre part, sous l'action de la Renaissance, la vie civile se développa dans une large mesure. Le crédit établi par la création des Monts-de-piété, permit aux affaires de naître et de prospérer. Mais le mouvement des affaires ne va pas sans démêlés entre les hommes, Les litiges d'intérêts se multiplièrent, donnant aux tribunaux une grande activité. Or, comme la Rote romaine remplissait à leur endroit le rôle de Cour d'appel, elle finit par s'encombrer de procès, au point de ne pouvoir en épuiser la liste. On appela à son aide les Congrégations, bien qu'elles n'eussent été jusque-là que des organes d'administration. Une surtout, prit, à partir du dix-septième siècle, figure de tribunal. Ce fut le *Concile*. D'instinct et sans règle arrêtée d'avance, on passa au *Concile* les affaires qui avaient un caractère ecclésiastique : le mariage, la profession religieuse, les démêlés disciplinaires entre supérieurs et inférieurs, les différends d'intérêts entre corporations et gens d'Eglise et on laissa la Rote, qui avait une grande pratique du droit romain et des affaires proprement dites, se confiner dans les procès civils. Elle devint ainsi en fait et, en tous cas, presque exclusivement, la Cour d'appel des Etats pontificaux. La chute de ceux-ci entraîna donc la sienne en 1870.

Du jour au lendemain, elle se trouva sans objet. On ne voulut pas cependant la supprimer ; c'eût été reconnaître le fait accompli par la Révolution. En attendant mieux, on l'annexa à la Congrégation des Rites pour l'aider dans l'examen, d'ailleurs si complexe, des causes des saints.

Il y avait bien un moyen de lui conserver son autonomie, c'était de la ramener à son institution primitive, et de lui rendre le jugement des affaires ecclésiastiques que les Congréga-

tions retenaient un peu contre les règles de la bonne division du travail. Peut-être y songea-t-on, mais n'eut-on pas le temps de le faire. En tous cas, c'est l'idée dont s'est inspiré Pie X, dans la réforme de la curie romaine. Il a remis en fonctionnement les anciens tribunaux qui n'existaient plus que sur les contrôles et fait rentrer les Congrégations dans leur rôle normal d'organismes administratifs.

Cependant, il ne s'est pas contenté de ressusciter tels quels les tribunaux de la *Rote* et de la *Signature ;* il y a fait les modifications nécessaires pour les adapter au milieu contemporain.

Certes, la nouvelle Rote continue l'ancienne, elle a recueilli son héritage d'archives et d'usages; elle a pris son esprit ; elle bénéficie de sa renommée et déjà elle prouve qu'elle saura maintenir ses glorieuses traditions. Il n'en reste pas moins qu'elle en diffère sur un assez grand nombre de points, que je vais relever en exposant son organisation, sa compétence et sa procédure, d'après les dernières actes du Législateur à son endroit (1).



ORGANISATION

Voici en quels termes Pie X parle de notre tribunal dans la bulle *Sapienti consilio :* « Le tribunal de la S. Rote romaine, qui, dans les temps passés fut comblé d'éloges, ayant presque cessé, pour diverses causes, de juger en notre siècle, il est arrivé que les SS. Congrégations ont été surchargées de procès. Afin de faire disparaître cet inconvénient, nous attachant aux décisions prises par nos prédécesseurs Sixte V, Innocent XII et Pie VI, non seulement nous ordonnons que les

(1) Ces actes sont : 1° la bulle *Sapienti consilio*, II, Tribunalia, § 2 ; — 2° la *Lex propria Sacræ Rotæ romanæ et Signaturæ Apostolicæ*, titre I, Sacra Romana Rota ; — 3° le Règlement intérieur de la Rote, *Regulæ servandæ in præcipuis actis judiciariis apud S. Rotæ romanæ tribunal*, rédigé par les Auditeurs en séance plénière et approuvé par Pie X, le 7 septembre 1909.

Congrégations ne reçoivent plus ni ne connaissent les causes contentieuses, tant civiles que criminelles, qui requièrent une action judiciaire avec procès et examen des preuves (Lettre de la Secrétairerie d'Etat, 17 avril 1728), mais encore nous décrétons que toutes les causes contentieuses, non majeures, qui sont traitées par la Curie romaine, seront attribuées désormais au tribunal de la S. Rote romaine. « Par la présente Lettre, nous rappelons ce tribunal à l'exercice de ses fonctions, qu'il devra remplir en se conformant à la *loi spéciale* (*juxta Legem propriam*), placée en appendice à la fin de la présente constitution, sans préjudice toutefois des droits des SS. Congrégations, ainsi qu'il a été prescrit plus haut. »

C'est donc à la *Lex propria*, qui fait suite à la constitution pontificale et qui a même valeur qu'elle, qu'il faut se référer pour connaître l'organisation du nouveau tribunal.

Il comprend un corps de juges, un parquet, un greffe, un barreau.

Les juges. — La Rote romaine se compose de dix prélats choisis par le Pontife romain, on les appelle *Auditeurs*.

Ils doivent être prêtres, d'âge mûr, docteurs au moins en théologie et en droit canonique et remarquables par la dignité de leur vie, leur prudence et leur science juridique. Ils sortent de charge à soixante-quinze ans, avec le titre d'*Auditeur émérite*.

Ils constituent un collège, présidé par un doyen qui n'est que le premier parmi ses égaux.

Dans le collège, ils prennent rang d'après l'ancienneté de nomination, puis d'ordination et enfin d'âge.

En cas de vacance du décanat, le premier auditeur devient doyen.

Avec l'approbation du Collège et le consentement du pape, chaque auditeur se choisit, pour l'aider, un secrétaire (*adjutor studii*), docteur en droit et de vie éprouvée, qui travaille sous ses ordres et relève entièrement de lui (1).

Le parquet. — Le tribunal comprend, en outre, cela va de

(1) *Lex propria*, can. 1, 2, 3.

soi, un parquet, ou ministère public pour la sauvegarde du droit et de la loi. Ce ministère public est représenté par deux procureurs, indépendants l'un de l'autre, le premier chargé des affaires criminelles et des procès d'intérêts, le second des questions de mariages, de profession religieuse et d'ordination. On appelle le premier *promoteur fiscal* et le second *défenseur du lien* (1).

Les deux procureurs sont prêtres, docteurs en théologie et en droit canonique, d'âge mûr, distingués par leur prudence et leur science juridique, nommés par le pape sur la présentation du collège des Auditeurs (2).

Le greffe. — Après le parquet, le greffe. Ceux qui le composent portent le nom de notaires, de greffiers, de chanceliers, indifféremment. Deux d'entre eux, au moins, sont prêtres. On leur réserve les fonctions de greffiers dans les causes criminelles des clercs ou des religieux. Tous sont élus par le collège de la Rote, au concours prescrit pour tous les offices du Saint-Siège. Leur élection est confirmée par le pape (3).

L'Office de l'*Apparitorat* est réglé par l'article 6 qui dispose qu'un ou deux laïques d'âge mûr et de bonne vie seront préposés à la garde du palais et de la salle d'audience de la Rote ; ils rempliront les fonctions d'huissiers, après leur nomination par le collège des Auditeurs.

Tribunal, il faut évidemment que la Rote ait un *barreau.* Il est composé comme celui de la *Signature apostolique*, ce qui fait qu'on en parle dans un titre spécial, le troisième de la *Lex propria*, commun aux deux tribunaux.

Le barreau de la Rote comprend en premier lieu le corps privilégié des avocats consistoriaux. Ces personnages qui plaident dans les causes des Saints et prennent la parole devant le Consistoire, peuvent aussi paraître à la barre de la Rote et de la Signature.

On y admet au surplus d'autres avocats, clercs et laïques.

(1) Can. 4 « Erunt insuper in sacrâ Rotâ, promotor justitia pro juris et legis tutelà et defensor sacri vinculi matrimonii, professionnis religiosæ et sacræ ordinationis ».

(2) Can. 4.

(3) Can. 5.



Il faut pour cela qu'ils aient pris leur doctorat en droit canon, fait un stage de trois ans, près d'un auditeur, ou de son secrétaire ou d'un avocat en fonctions et subi un examen dont le fond essentiel est la confection d'un procès : classement du dossier, manière d'introduire la cause ; plaidoyer écrit ; réponse aux attaques de l'adversaire ; attitude devant les questions incidentes et les sentences interlocutoires. C'est le Collège des Auditeurs qui juge ce travail et le doyen qui signe le diplôme délivré.

Les avocats prêtent serment devant le tribunal de remplir fidèlement leur devoir professionnel (1). Il consiste à respecter les règlements et les usages; à rédiger leurs plaidoyers par écrit et en latin, à prêter leur ministère gratuitement aux pauvres, chaque fois qu'ils en sont requis par le Doyen, à ne faire ni pacte, ni démarche frauduleuse pour s'attirer les causes.

La violation de l'un de ces points les rend justiciables du Conseil de discipline, qui est formé des avocats consistoriaux, et de pénalités que fixe le tribunal sur la proposition du Conseil, en suivant l'échelle progressive qui va du simple blâme jusqu'à la radiation du rôle, en passant par l'amende (2).

Voilà comment est composé le tribunal de la Rote.

Avant d'entrer en fonctions, chacun de ses membres prête serment de fidélité et de probité, les Auditeurs devant leurs collègues, les autres devant le tribunal et chaque fois procès-verbal en est dressé par l'un des greffiers (3).

Les uns et les autres sont tenus au secret professionnel ; passibles de punitions, s'ils le violent, sans préjudice des dommages dont ils sont comptables, à la requête des parties intéressées, les employés inférieurs devant le tribunal, les juges eux-mêmes, devant la Cour suprême de la Signature (4).

Le tribunal composé de dix auditeurs comprend également dix chambres, grâce à une ingénieuse combinaison. La pre-

(1) Lex propria, Can. 44.
(2) It. Can. 45 et 46.
(3) It. C. 7.
(4) Lex propria, Can., 8 et 9

mière est formée des trois dernièrs auditeurs ; la seconde et la troisième, des six précédents ; la quatrième, du doyen et des deux derniers juges qui rentrent de nouveau dans la série ; la cinquième et la sixième, des six qui précèdent ; la septième, du vice-doyen, du doyen et du dernier auditeur ; la huitième la neuvième et la dixième, des neuf autres juges, et ainsi de suite en conservant toujours cet ordre. Ce système économique est au fond très simple. Du reste, la liste des dix chambres avec les trois juges qui les forment est affichée en permanence au secrétariat du tribunal. Le mot chambre n'est pas celui qu'a employé le législateur, mais consacré chez nous par l'usage pour indiquer les divisions d'un tribunal important, il répond bien à l'expression latine *turnus* que je lis dans le texte et à l'italienne *turna*. Il est donc entendu, pour nous Français, que l'Auditoire de la Rote se compose de dix chambres (1).

Les Chambres jugent comme cela se fait partout, indépendamment les unes des autres, et dans les circonstances graves elles se réunissent en séance plénière. Nous dirions en français : la Rote juge toutes Chambres réunies.

Dans chaque Chambre, la présidence appartient à l'Auditeur le plus ancien.

Quand un juge ne peut siéger, il est remplacé, en vertu d'un décret du doyen, par le premier Auditeur libre, non pas de la Chambre suivante, mais de celle qui vient en second lieu (Can. 12) et au cas, où l'appel amènerait l'affaire, pour troisième sentence, devant cette chambre et ferait ainsi que l'Auditeur remplaçant risquerait d'être appelé à se reviser lui-même, on l'écarterait en lui substituant un Auditeur qui n'aurait jamais siégé.

Car, cette indépendance des Chambres fait qu'elles peuvent se servir de tribunal d'appel les unes aux autres. Une affaire jugée devant une Chambre peut être évoquée, à la

(1) « Sacra Rota duabus formis jus dicit, aut per turnos trium Auditorum, aut videntibus omnibus, nisi aliter pro aliquâ particulari causâ Summus Pontifex statuerit sive ex se, sive ex consulto Sacræ alicujus Congregationis » (Can. 11).

Can. 12 : Turni hoc ordine proceduat. Primus turnus.



diligence des parties plaidantes ou du ministère public, devant la suivante et même devant une troisième. A la troisième fois, pour le coup, la sentence est irrévocable, et il n'y a pas de tribunal supérieur pour la reviser, la Signature, dont je parlerai plus loin, Cour suprême de l'Eglise, ayant une compétence limitée à quatre cas (Can. 12).

Ainsi la Rote, qui correspond à nos Cours d'appel françaises, ne leur ressemble guère dans la composition du corps judiciaire. C'est un véritable tour de force d'avoir fait dix chambres indépendantes de trois juges chacune, avec dix juges en tout, et de les avoir disposées de telle façon que tout en restant autonomes, elles se superposent en fait, trois par trois, pour rendre trois sentences sur le même objet. Il est bien évident que le même juge est, dans ce système, membre de trois chambres, mais il est placé de telle façon que, sauf le cas d'absence imprévue auquel on a paré comme je viens de le dire, il ne risque pas de se retrouver dans une chambre d'appel pour une affaire qu'il a jugée en première sentence.

C'est donc une conception qui ne manque pas d'originalité que celle de la Rote moderne. Elle diffère de l'ancienne sur le point fondamental de l'organisation.



COMPÉTENCE

Elle s'en écarte aussi en ce qui concerne la compétence. Il y a d'abord cette différence capitale que l'ancienne Rote ne jugeait qu'au civil, la nouvelle juge et au civil et au criminel. Ensuite, l'ancienne était de première instance pour Rome et de seconde pour le reste du monde ; la nouvelle est, de règle ordinaire Cour d'appel pour tous les diocèses, y compris celui de Rome.

Elle ne juge en première instance que très exceptionnellement et sur l'ordre du pape, auquel cas elle retient l'affaire jusqu'à sa conclusion définitive en la faisant passer successivement, s'il le faut, devant les trois chambres compétentes (Can. 14, § 1).

Son rôle normal, celui qui est sa raison d'être, consiste à

revoir, sur la demande des plaideurs et des promoteurs épiscopaux, les sentences des Officialités pour les confirmer ou les casser (Can. 14, § 2).

Qu'on veuille bien le remarquer. Je dis : les sentences des Officialités et je ne dis que cela. Tout jugement rendu en forme par un tribunal diocésain est soumis à l'appel devant la Rote, mais ce n'est que le jugement qui se trouve dans ce cas. Il ne faudrait pas s'imaginer que l'on peut lui déférer également les décisions de l'autorité administrative, les démêlés d'inférieur à supérieur, lui exposer les sujets de mécontentement que l'on croit avoir, par exemple contre son évêque ou son vicaire général. S'il y a lieu que l'on oblige d'abord l'autorité diocésaine à prendre un jugement devant l'Officialité, alors la Rote deviendra compétente, mais si l'affaire n'a pas de caractère judiciaire, si elle n'entache pas l'honneur, si elle ne repose pas sur des accusations infamantes, que l'on ne songe pas à la Rote.

Le législateur prend soin de la déclarer incompétente. « Il n'y a pas d'appel, décrète-t-il (Can. 16.) ou de recours à la S. Rote contre les décisions des Ordinaires qui ne sont pas des sentences rendues en la forme judiciaire, l'examen en est réservé aux S. Congrégations (1).

Il met encore en dehors de son domaine ce que le droit nomme les *causes majeures*, c'est-à-dire celles qui intéressent le bien public de l'Eglise, ou qui touchent à la personne des hauts dignitaires ecclésiastiques, depuis les évêques jusqu'au Pape (Can. 15 (2).

« L'incompétence de la S. Rote sur les deux points qui précèdent est si absolue, aux termes du canon 17, qu'elle ne peut s'en occuper même incidemment ; et, si, nonobstant, elle rend une sentence, celle-ci est nulle de plein droit (3).

(1) « Contra dispositiones Ordinariarum, quæ non sint sententiæ formâ judiciali latæ, non datur appellatio seu recursus ad S. Rotam ; sed earum cognitio sacris Congregationibus reservatur. »

(2) « Causæ majores, sive tales sint ratione objecti, sive ratione personarum, excluduntur ab ambitu competentiæ hujus tribunalis.

(3) « Defectus Auctoritatis S. Rotæ in videndis causis, de quibus in duabus canonibus præcedentibus, est absolutus, ita ut ne obiter quidem de his cognoscere queat, et si tamen sententiam proferat, hæc ipso jure sit nulla.

Pour reprendre notre vrai critère, le point de repère qui ne trompe pas, ce sont les sentences des Officialités et rien que les sentences, mais les sentences d'ordre criminel aussi bien que d'ordre civil, par contre, qui relèvent de la Rote (1). Elles peuvent monter vers elle directement (Can. 14, § 2), sans passer devant l'Officialité métropolitaine, ou bien prendre cette seconde voie avant de lui parvenir (Can. 14, § 3).

Vous voici condamné par votre Officialité qui se trouve n'être que diocésaine. Vous pouvez faire appel devant le tribunal archiépiscopal, passer aussi par dessus ce tribunal et recourir tout de suite à la Rote, qui vous jugera jusqu'à trois fois, si vous le désirez. Si donc vous voulez épuiser tous vos moyens de droit, vous avez cinq sentences à entendre : la première, devant le tribunal diocésain, la seconde, devant le tribunal de l'archevêque, et les trois suivantes devant les trois chambres de la Rote. Plaignez-vous, après cela, que dans l'Eglise il n'y ait pas de moyens de se faire rendre justice et dites si dans l'ordre civil on aura la patience de vous laisser aller devant tant de tribunaux épuiser vos doléances.

Et ce n'est pas tout de vous ouvrir tant de juridictions. On vous accorde, en outre, un moyen particulier de rentrer dans vos droits quand il est démontré que l'appel n'y suffit pas. Ce moyen extraordinaire, emprunté du droit romain, vous le connaissez sans doute, c'est la *restitutio in integrum*, ou le fait de tout remettre en l'état antérieur au procès et de juger à nouveau comme si le procès n'avait jamais eu lieu.

Peut-être, sur ceci, me permettrez-vous une explication pour nous rafraîchir ensemble la mémoire.

(1) » Judicat (Can. 14, § 2), in secunda instantia causas quæ a tribunali Emi Urbis Vicarii et ab aliis Ordinarianum tribunalibus in primo gradu dijudicatæ fuerint, et ad Sanctam Sedem per appellationem legitimam deferuntur. Item que eas judicat, si opus sit, etiam in tertiâ juxta modum in can. 12 præscriptum. » § 3. « Judicat denique in ultima instantia causas ab ordinariis et ab aliis quibusve tribunalibus in secundo vel ulteriori gradu jam cognitas, quæ in rem judicatam nam transierint, et per legitimam appellationem ad S. Sedem deferuntur. »

La voie normale, disons-nous, pour faire casser une sentence qui vous lèse, c'est l'appel. Généralement, on ne connaît que cela et dans la vie civile notamment, on n'entend pas parler d'autre chose. Seulement, vous le savez, on n'a que dix jours pour l'appel. S'il n'est pas fait dans ce temps, la sentence passe en force de chose jugée, vous êtes forclos pour toute nouvelle instance. Votre adversaire a partie définitivement gagnée contre vous, ou bien, si vous plaidiez au criminel, vous êtes irrévocablement condamné.

Pourtant, un beau jour, qui se lèvera toutefois, avant l'expiration d'un délai de quatre ans, mieux instruit du droit, vous observez, premièrement que ce n'est pas par votre faute que l'appel a été omis, et secondement que la sentence est vraiment par trop onéreuse pour vous. A quel juge vous adresser pour dire votre infortune ? Celui qui vous a jugé n'y peut plus rien. Vous évoquerez l'affaire devant la Rote à moins qu'elle ne l'ait déjà tranchée elle-même et la Rote vous appliquant le bénéfice de la *restitutio in integrum*,. remettra toutes choses en l'état antérieur au procès, se comportera comme si ce procès n'avait jamais eu lieu, d'où l'expression de « restitutio in integrum » et jugera au fond aussi bien que sur la forme (1).

Le préteur romain, magistrat plein de science et d'équité, avait déjà observé ce cas, qui est le vôtre. Il avait été frappé plus encore peut-être par le cas du mineur dont le tuteur soutient mal le procès et laisse périmer les appels, et comme il avait qualité pour compléter le droit écrit, par sa propre jurisprudence, que l'on a nommée de son nom, *droit prétorien*, il jugea à propos de compléter l'appel par la *restitutio in integrum*. Le Droit canon l'a imité et voilà comment la Rote est compétente en la matière. La *restitutio in integrum* s'applique à tout, excepté au mariage, à la profession religieuse et à l'ordination. Elle est de mise dans les procès criminels aussi bien

(1) Can. 14, § 4. « Videt quoque de recursibus pro restitutione in integrum a sententiis quibusve, quæ transierint in rem judicatam et remedium invenire non possunt apud judicem secundæ instantiæ juxta titulum « *de restitutione in integrum*, dummodo tamen *non agatur* de re judicata ex sententiâ S. Rotæ.



que dans les procès civils, dans l'ordre administratif tout autant que dans l'ordre judiciaire ; accordée de préférence aux mineurs qui peuvent en user, pendant quatre ans, à dater de leur majorité canonique, de vingt-cinq ans, et concédée aussi aux adultes s'ils prouvent, ainsi que je l'ai dit, qu'ils ne peuvent autrement se faire rendre justice. Pour tout le monde et pour tous les cas, elle prescrit par quatre ans.

Si, descendant de la théorie pure, l'on veut maintenant savoir sur quoi, en fait, porte le plus souvent le ministère de la Rote, il faut mettre en premier lieu les procès de mariage : actions en nullité et dispenses *matrimonii rati et non consummati ;* ensuite les procès civils : affaires d'intérêts entre églises, communautés, clercs, religieux, toutes questions que le dossier officiel nomme *onerum*, en sous-entendant *processus ;* enfin les procès criminels des clercs, dont le fond provient souvent de chutes morales, quelquefois d'actes d'improbité, d'intempérance ou de jeu.

Ce n'est pas, grâce à Dieu, de ces dernières affaires que le rôle du tribunal est surchargé. Il l'est par les procès des deux premières catégories au point que l'on prévoit déjà, dans les sphères romaines, le jour où il faudra agrandir les cadres du personnel. Preuve nouvelle que l'Eglise s'accroît très vite et que la centralisation s'accomplit jusque dans les détails de la vie privée.



PROCÉDURE

Originale dans son organisation et dans sa compétence, la Rote se distingue encore des autres tribunaux par la procédure qu'elle suit.

A vrai dire, cette procédure ne s'éloigne pas essentiellement des règles générales afférentes à la matière, et quiconque possède l'art délicat de conduire un procès devant un tribunal, dont les principes sont ceux du droit romain, comme c'est le cas pour la plupart des tribunaux d'Occident, est vite au courant de la procédure rotale. Encore est-il cependant,

qu'elle a des particularités et que par conséquent il y a lieu de l'étudier, plutôt que de s'en remettre à la connaissance que l'on peut avoir du droit procédural ordinaire.

Je ne veux pas faire ici un exposé minutieux, puisque aussi bien j'entends demeurer fidèle à mon plan qui consiste à exposer par synthèses le droit constitutionnel de l'Eglise et non à entrer dans les détails de la procédure. Cependant c'est un résumé intégral que je désire présenter en vue de faciliter l'intelligence de ce grand organisme de gouvernement qu'est la Rote moderne (1).

A la Rote, comme devant tout tribunal, l'on distingue trois phases principales dans un procès : 1° l'introduction et l'instruction de l'affaire ; 2° la discussion ou les débats ; 3° le jugement et l'appel.

1° *Introduction et instruction du procès.*

C'est personnellement et sans mandataires que, s'ils le veulent, les membres de l'Eglise, clercs et laïques peuvent plaider en appel devant la Rote. Aux termes du canon 18, § 1, les parties y sont admises elles-mêmes à faire valoir leurs droits. Et si elles profitent de cette faculté il leur est permis, malgré la règle qui veut l'emploi de la langue latine, de se servir de leur langue nationale pour la rédaction de leurs mémoires et pour toute la suite des débats (§§ 5 et 6).

En fait — et c'est le meilleur parti à suivre — on confie l'affaire à un avocat, choisi dans le barreau du tribunal. Ce personnage peut être chargé, seul, de conduire le procès et de faire tous les actes qu'il comporte, ou bien il sera assisté d'un avoué (*procurator*) pour la procédure, tandis qu'il se bornera à rédiger les plaidoiries. Quoi qu'il en soit, il n'est constitué conseil et assistant d'un plaideur que par mandat écrit de ce dernier (2). Une fois nommé, l'avocat doit à son client de l'instruire, autant que cela est nécessaire, des règles

(1) Je suis pas à pas la *Lex propria* déjà connue, titre III, et les *Regulæ servandæ*, apud S. R. Rotæ tribunal, dont j'ai parlé plus haut. Je citerai la Regulæ Servandæ en cette forme : Reg. Serv.

(2) Lex propr. III, Can. 18, §§ 3 et 4.

et des usages du tribunal, de le conseiller opportunément, de rédiger les mèmoires pour sa défense et de ne point abandonner la cause tant qu'elle demeure pendante (1).

Dans l'hypothèse la plus courante, je considère l'avocat comme investi en même temps des pouvoirs d'avoué.

Sa première démarche consiste à introduire l'affaire devant le tribunal. Il en constitue le dossier, soit avec les pièces de la première instance, soit de toute autre manière ; il le fait lithographier ou imprimer dans l'une des maisons romaines, dont la liste est affichée au greffe, conformément au canon 29, § 4 ; il emploie à cette fin — ce sera la règle qu'il suivra tout le temps au cours des débats — du papier timbré du Saint-Siège, et il le présente au secrétariat du greffe, ou *protocolliste, ad S. Rotæ protocollum* (2). Le secrétaire examine si tout est en ordre et au complet ; il inscrit dessus l'objet du litige, le nom des plaideurs et celui de l'avocat ou des avocats, et il le porte au rôle, avec le numéro d'inscription. Dès lors l'affaire appartient au tribunal.

Avisé en temps utile, le Doyen l'attribue, par ordonnance, à la Chambre qui doit la traiter ; il désigne nominativement le président et les deux assesseurs, excepté, cela va s'en dire, les cas, où, suivant ce qui a été expliqué, la Compagnie juge toutes chambres réunies, ou par cinq et sept membres (3).

Le président de Chambre est en même temps, *ponent* de la cause, comme parle le texte latin « *præses turni* (Can. 21,

(1) Item, loc. cit.

(2) Lex propr., Can. 19. Regul. Serv., § 2. « Acta et documenta causæ directe ad protocollum S. Romanæ Rotæ transmittuntur. »

(3) *Lex propr.*, C. 19 : « Cum ad sacra Rotæ *protocollum* pervenerit appellatio aliqua, aut commissio judicandi aliquam causam in formâ ordinaria, appellationis libellus aut litteræ commissariæ ex Decani mandato transmittuntur Auditorum turno, ad quem spectat judicium in ordine et vice suâ juxta præcedentem, can. 12 ; turnus autem assumptâ causâ, procedit ad ejus examen juxta ordinarias juris normas.

§ 2 : « Quod si commissio judicandi facta sit non in formâ ordinariâ, sed speciali, id est videntibus quinque, vel septem, vel omnibus Auditoribus, aut duntaxat pro voto ; sacra Rota servare in primis debet, commissionis formam, juxta tenorem rescripti, et in reliquis juxta regulas juris communis et sibi proprias procedere.



Lex propr.), *seu Auditorum cœtus, qui tribunal constituit, per se est etiam ponens causæ* ». Il faut dire, en français, rapporteur, dans un sens analogue à celui où l'on prend le conseiller rapporteur, dans notre Cour de cassation. Au demeurant, le texte, réalisant un vrai progrès de langage sur les documents antérieurs de même nature, traduit *ponens*, par *relator*, dont le verbe *referre* signifie bien ce que nous voulons faire entendre. Les Italiens disent : « *il ponente* », et ils appellent le rapport « *la ponenza* », deux termes qui reviennent souvent dans les conversations des cercles ecclésiastiques de Rome.

Le président est en même temps rapporteur, disons-nous. C'est la règle générale ; elle souffre exception. Légitimement empêché, il peut déléguer, par mandat écrit, la mission qu'il se sent incapable de remplir à l'un des deux auditeurs, ses collègues (1). De même, si l'un de ceux-ci a des raisons de maladie ou de suspicion légitime de ne pas siéger, le Doyen le fait suppléer par l'Auditeur libre de la Chambre subséquente (2). Enfin, une fois pour toutes, il faut savoir que les Auditeurs, présidents ou assesseurs, ont la faculté de se donner comme remplaçants, pour tous actes de procédure qu'ils déterminent, ces secrétaires ou auxiliaires, dont j'ai parlé en exposant la composition du tribunal, suivant la *Loi spéciale*, Can. 2, et que les textes appellent « *Studii adjutor* », pour chaque auditeur, et les Italiens « *aiutante di Studio* » (3).

(1) Præses turni, seu Auditorum cœtus qui tribunal constituit, per se est etiam ponens seu relator causæ. Quod si justam habeat rationem declinandi hoc officium, auditis cæteris turni seu cœtus Auditoribus suo decreto statuts qui vice suâ *Ponentis* munus suscipiat. — Regul. Serv., § 8.

(2) Regul. Servand., § 9 : 1° Si quis Auditor aût alia justa causa impeditus, partem in judicio habere non possit, ei Prælatus decanus substituit alium Auditorem ad normam Can., 12, § 5.

2° Hoc autem fit vel *ex officio*, vel etiam *ad instantiam* partis, et decretum debet notificari. »

(3) Regul. Serv. § 11 : 1° Omnia acta ad Ponentem spectantia, non exclusis in quæ necessario requirunt Prælati subscriptionem, possunt etiam peragi a studii adjutore, qui excepto casu contrariæ dispositionis Ponentis (Can. 3, § 2, Lex prop.) eumdem pro suo munere representat. Idcirio in singulis posterioribus articulis, quando fit mentio

Pourquoi ne dirions-nous pas en français, chef de cabinet? En tous cas, si nous gardons le terme de secrétaire, sachons que ce secrétaire est un personnage important ; une sorte de sous-juge, de suppléant de son patron, il l'engage par sa signature, suivie de sa qualité judiciaire : *N. adjutor a studiis.* »

Le président de Chambre, n'a pas seulement à faire le rapport, il faut encore, et auparavant, qu'il rédige le procès et qu'il l'étudie dans ses plus petits détails.

Il commence donc par en examiner attentivement l'objet, le caractère, l'état du dossier, le nombre et la valeur des documents qui expliquent l'affaire et qui l'établissent. Si grâce à une instruction antérieure bien faite, il juge que l'on doive aller de l'avant, il lance tout de suite les citations aux parties pour les amener devant lui à faire ce que l'on appelle « la *concordance du doute* » (concordantia dubii), c'est à-dire pour préciser et déterminer le point litigieux. Mais généralement, il y a lieu d'instruire tout d'abord l'affaire.

Ce n'est pas lui qui remplira cette tâche, à moins qu'il ne s'agisse de simples informations complémentaires. Le Doyen donnera à un autre Auditeur le titre et la mission de juge d'instruction (1).

Régulièrement constitué, le juge d'instruction se met tout de suite à la besogne et procède le plus diligemment possible, car toute perte de temps, volontairement commise par lui, peut le faire dénoncer au tribunal par les intéressés (2).

Il n'a pas à toucher aux preuves existantes, s'il y en a. On lui en donne connaissance pour lui faciliter son travail, soit sur l'ordre du Président, soit à la prière des parties. Ceci fait,

de Ponente, comprehenditur etiam adjutor studii, nisi expressis verbis, aut saltem simplicite excludantur....

3° : Adjutor tuam subscriptionem apponens decretis latinâ linguâ exaratis, post proprium nomen, semper qualitatem adjungeri : Adjutor a Studiis. »

(1) Lex propr. Can. 22, § 1 : « Si in aliquâ causâ opus sit instructione processus instructio piat juxta regulas canonicas.

§ 2 : « Ponens autem seu relator non potest simul esse causa instructor, sed hoc officium a Decano debet demandari alicui auditori alterius turni. » — Regul. Serv. N°s 101 et 102.

(2) Regul. Serv. n° 104.

l'objet de son mandat, c'est la recherche de la vérité par tous les moyens que le droit met en son pouvoir. Il agit lui-même et par voie directe dans toute la mesure possible ; il peut aussi se faire aider par des *commissions rogatoires*, quand il doit prendre au loin des informations qu'il serait trop long ou trop dispendieux d'aller chercher en personne (Reg. Servand., § 106, 3°).

En bonne règle, il conduit l'instruction, jusque dans le détail des actes qui la composent, en présence des avocats et du ministère public, qui est le promoteur fiscal pour l'ordre civil et criminel et le défenseur du lien pour le mariage (Reg. Serv. 108 et 109).

Il recueille d'abord toutes les dépositions qui lui paraissent utiles. L'interrogatoire des témoins est fait d'après les règles ordinaires : questions préliminaires d'identité, serment de dire la vérité, réponses et déclarations, procès-verbal du tout par le greffier et signature de cette pièce par le témoin (Reg. Serv. 101-119).

A la preuve testimoniale il joint la preuve littérale, fournie par les actes publics ou privés que l'on met en sa possession ou qu'il oblige les détenteurs à lui produire (1).

Vient ensuite l'*expertise*. Elle a pour but d'apporter en l'affaire le témoignage des spécialistes, quand la question touche par quelque endroit à leur domaine. Dans les causes de mariage qui proviennent de l'empêchement d'impuissance ou dans celles dites *matrimonii rati et non consummati*, on fait appel au concours des médecins et des sages-femmes. D'autres fois on ordonne des expertises d'écriture. Le juge demeure libre de faire, sur ce terrain, ce qu'il croit le meilleur et le plus efficace (Reg. Serv., 120-136).

Il interroge également les parties, l'accusé s'il s'agit d'un procès criminel, les époux dans une cause de mariage, les adversaires dans un litige d'intérêts. Dans les deux premières espèces, le promoteur fiscal ou le défenseur du lien, qui, d'or-

(1) Regul. Servand., § 106, 4. « Si documenta vel acta, quæ pars prodbaverit jus habere ut exhibeantur, ab officiali publico aut ab aliis possessoribus denegentur, tunc judex qui istas coget a tradenda. requisita documenta, delegatur per litteras *compulsarias*. »

dinaire, demeurent silencieux près de lui, peuvent aussi poser des questions. Au civil, il s'efforce de faire jaillir la lumière du choc des contradictions. Bref, en tout il cherche à provoquer l'aveu, tenu justement pour la preuve la meilleure (Regul. 136-148).

Un complément de preuve admis par le droit canonique, aussi bien que par le droit civil, romain et moderne, c'est le serment judiciaire déféré au cours des débats ; différent par suite de celui que le juge impose, au début des interrogatoires, à tous ceux qu'il interroge, et qui se nomme « *de veritate dicenda* ». Le serment, en cours de débat, est déféré tantôt par une partie à l'autre, tantôt par le juge à l'une des parties, C'est dire qu'il est tantôt *décisoire*, tantôt *supplétoire* (1).

A la Rote, dans les instructions qu'elle fait faire par ses juges, le serment est de mise comme dans tous les autres tribunaux, avec ces précisions qu'on peut l'imposer seulement : 1° dans les affaires de moindre importance et sur lesquelles il y a possibilité de transaction ; 2° dans les cas où il y a une preuve commencée, mais incomplète ; 3° dans les questions de fait. Le juge en indique chaque fois la formule, comme il en règle les conditions. Les parties ne peuvent imposer l'une à l'autre, le serment *décisoire*, sans qu'il le permette, et quant au serment *supplétoire*, c'est lui seul qui le prescrit quand on ne lui fournit qu'une demi-preuve (Regul. Serv., § 149 à 165).

Il lui appartient encore, et sixièmement, d'ordonner la descente de lieux (accessus judicialis). Il peut se faire qu'il estime nécessaire ou utile pour se former une conviction, de visiter lui-même le bien en litige, ou les lieux témoins du fait qui a donné naissance à l'action. Parfois aussi ce sont les parties qui demandent au juge d'adopter ce moyen d'information ; en tous cas, la descente de lieux ne se fait pas sans une décision judiciaire qui la prescrit. Si le juge ne se rend pas en personne à l'endroit désigné, il délègue un de ses clercs, ou donne une commission au juge dont la juridiction comprend le lieu dont il s'agit (Regul. Serv. §§ 165 à 172).

L'instruction terminée, sur papier timbré du Saint-Siège,

(1) Cf. P. Fournier, Les Officialités au Moyen Age, IIIe partie.

paraphé par le juge, est jointe aux autres pièces de l'instance : mémoire d'introduction (*libellus*), actes de la Curie diocésaine, documents de toute nature afférents au sujet, et le dossier ainsi soigneusement classé, paginé avec table des matières et références exactes aux pages, est introduit au secrétariat. On doit le remettre aux mains du *protocolliste*, dix jours au moins avant la concordance du doute (*Lex propria*, Can. 25, § 1., Regul. Servand., § 43). avec les formalités que j'ai exposées plus haut.

La concordance du doute (*concordantia dubii*), appelée dans le droit général « *litis contestatio* », est un acte essentiel de la procédure régulière. Elle consiste substantiellement en ceci, que le juge, s'adressant au défendeur, lui demande s'il tient pour fondées les prétentions exprimées par son adversaire. Le défendeur répond en ces termes, ou en termes équivalente : « *Litem contestando nego narrata prout narrantur et dico petita fieri non debere.* Le greffier enregistre cette déclaration.

Il n'y a pas de formule sacramentelle pour la *litis contestatio*, mais il faut et il suffit qu'il y ait une négation formelle. Les mots « *litem contestando* », marquent l'intention de plaider (l'*animus litem contestandi*) qui est nécessaire pour la suite des débats.

Donc, dix jours après le dépôt du dossier, le président (le ponent) cite les parties, en la personne de leurs mandataires, avoués et avocats, ou avocat faisant fonction des deux, à comparaître devant lui, au jour qu'il fixe, pour établir la concordance du doute et déterminer la date où la cause sera jugée (*Lex prop.*, Can. 24 et 24).

Les citations écrites sur papier officiel, sont libellées d'après des *formules impératives*, si elles s'adressent aux chrétiens ordinaires ou bien aux simples prêtres, et en forme de lettre *commonitoire*, si elles doivent toucher un évêque (Regul. Serv., § 16 à 23).

Elles sont portées à domicile, par un huissier du tribunal, qui dresse procès-verbal de son exploit, si les parties habitent Rome, ce qui, par fiction de droit, est le cas ordinaire, puisque ordinairement on plaide par des mandataires romains, ou

bien elles leur sont adressées par lettres recommandées avec reçu de la poste annexé au dossier (1). Enfin, si l'on ignore le lieu de leur résidence, on fait publier la citation par le journal officiel du Saint-Siège « *Acta Apostolicæ Sedis, commentarium officiale* », sans exclure les autres moyens que l'on pourrait trouver, séance tenante, d'atteindre le justiciable.

Il peut arriver que tout en ayant été bien et dûment touché par la citation, celui-ci refuse de comparaître. Le fait n'est pas rare dans les procès de mariage, de la part surtout du mari. C'est un cas de contumace (2). Le juge essaiera d'en triompher par l'envoi d'une seconde citation, péremptoire celle-ci, où le délinquant sera prévenu que s'il s'obstine, on passera outre aux débats et l'un jugera sans l'entendre. Endurci, on prendra, en effet, contre lui un décret de contumace et si, plus tard, jugeant plus utile pour sa cause d'entrer dans le procès, il y vient, il le prendra au point où il se trouve, à moins que, soulevant un incident de procédure, il ne soit assez heureux pour obtenir une sentence interlocutaire qui ordonne de tout recommencer (*Lex propria*, Can. 24, § 1. — Regul. Serv., § 26 à 31).

En fait, les deux parties comparaissent devant le président assisté du ministère public. Si elles tombent d'accord, un décret est rendu qui précise le point à débattre, et cela sous forme d'une question, par exemple : « *An constet de jure patronatûs in casu?* Ou bien comme c'est le cas ordinaire, en appel : « *An sit sententia curiæ episcopalis confirmanda vel infirmanda in casu?* » Si elles n'arrivent pas à s'entendre, le Président leur donne sa solution ; en cas de refus de leur

(1) « Transmissionis epistola commendanda est et fides factæ expedi tionis asservanda in actis. » Ita Regul. §§ 24, 3. — « Cum citatio aut quilibet alius actus notificandus sit ab apparitore, seu cursore, hic non modo super textu autographo, sed etiam super exemplari notabit diem, nomen personæ, cui remiserit exemplar, ejusque domicilium, nec non apponet suam subscriptionem. » Item, Op. citat., § 25.

(2) La contumace est le délit commis par une personne qui n'obtempère pas aux trois citations ordinaires ou à la citation péremptoire. Elle suppose donc une absence non justifiée, qui constitue une désobéissance inexcusable aux ordres du juge la législation canonique décrète diverses peines pour réprimer ce délit. » P. Fournier, Les Officialités, III[e] partie, chap. IV.

part, c'est la Chambre elle-même qui détermine l'objet du litige ou le fond de l'accusation en matière criminelle (*Lex propr.* Can. 24, §§ 2 et 3. — Regul. Serv. §§ 31 à 40).

Une fois la concordance du doute établie, on ne peut la modifier que sur la demande de l'une des parties, ou du ministère public, ou du défenseur du lien, après audition de l'autre partie. Encore le changement exige-t-il un décret du président. Car dès que le procès-verbal de concordance est signé la loi entre en vigueur qui veut que rien ne soit modifié dans l'espèce (*nihil innovetur*) ; elle frappe l'objet du procès de l'un ou des interdits prétoriens correspondants à sa nature; possessoire si l'on plaide au possessoire, pétitoire si l'on suit cette forme, qui est la moins favorable.

2° *Les débats.*

Il peut arriver que le point litigieux étant bien précisé, les plaideurs voient clair dans leurs affaires et décident d'entrer tout de suite en accommodement. Le rôle du président est de les encourager dans cette voie, de réunir la Chambre qui rendra le décret : *Placere de concordia et ad D. Ponentem juxta mentem* et, sur avis, d'elle reçus, de les aider à faire une transaction équitable (Regul. Serv., § 38).

Ce sera une exception. En règle générale dès la fin de la concordance du doute, on entre dans la période des débats.

N'entendez pas par là que l'affaire vient immédiatement à l'audience des juges réunis pour rendre leur sentence. Sous la haute direction du président, elle est discutée par tous les gens de loi qui ont à y prendre part, par les avocats et le promoteur fiscal, si elle est civile et met en cause l'intérêt public; par l'avocat et le promoteur encore, si elle est criminelle; par l'avocat enfin, le défenseur du lien et les deux consulteurs, soit théologien, soit canoniste, si c'est un procès de mariage. Gardons-nous également de nous représenter la discussion comme une délibération où ces divers personnages prennent la parole soit à tour de rôle, soit en altercation les uns contre les autres. Ils échangent des mémoires et des plaidoyers écrits.

Nous relevons donc ici une différence notable entre la justice d'Etat et la justice d'Eglise.

Les avocats civils ne font qu'échanger, pour communication, les pièces du dossier qu'ils remettront au président. C'est surtout de vive voix, et à la barre du tribunal assemblé qu'ils plaident, s'attaquant et se répondant à l'improviste, ce qui laisse une grande part de chance — et donc un risque pour la justice — à la fertilité de l'esprit, aux ressources du talent. Il est bien entendu que l'avocat doit développer les conclusions qu'a déposées l'avoué et que connaît l'adversaire; mais si explicites qu'elles soient, ces conclusions ne disent pas tout et peuvent faire naître bien des surprises. Rien de tel n'est à redouter devant les Cours ecclésiastiques. On y plaide par *mémoire*, on y réplique de même et l'on multiplie ces travaux autant que le président le juge utile à la manifestation de la vérité. Cependant la discussion orale offre aussi des avantages. On n'entend pas s'en priver et c'est pourquoi on l'accepte parfois comme complément des mémoires écrits.

Les débats à la Rote peuvent donc se décomposer comme en deux parties : l'une principale et ce sont les documents versés à la cause, l'autre accessoire, on l'appelle informations orales *ad judicem*. (*Lex propria*, Can. 25 à 31. — Regul. Serv. §§ 44 et ssqq.).

N'oublions pas, avant de les examiner de plus près, que le président est déjà muni du dossier introdutif d'instance, des actes du tribunal épiscopal qui a jugé, de l'instruction que le Doyen a pu ordonner. J'ajoute qu'il conserve la faculté de faire, à quelque moment que ce soit, complèter l'instruction, s'il le juge utile ; de demander des renseignements complémentaires à la Cour diocésaine ; de nommer partout où bon lui semble des commissions rogatoires.

Nous disons que la partie principale des débats est constituée par l'échange entre les intéressés de documents judiciaires afférents à la cause. Comment se fait cet échange? Par l'intermédiaire, et — par ce moyen seulement — du secrétariat, Toutes les pièces sont remises au *protocolliste* et ce fonctionnaire les communique à qui de droit. Quand doit-on les pro-

duire? Combien de temps a-t-on pour y répondre? Où s'arrête le droit de répondre? Le texte législatif est ici très explicite. Il suffit, ou à peu près, de le traduire.

« Les pièces que les parties ont à fournir à l'appui de leur dire doivent être déposées au greffe de la Rote, trente jours au moins, avant la discussion de la cause ; elles sont examinées sur place par les juges et les officiers du tribunal, ainsi que par la partie adverse ; il n'est pas permis de les emporter.

Elles sont rédigées, suivant la règle donnée, dans le format officiel et réunies en fascicule, avec une table, afin qu'elles ne puissent être soustraites ou égarées (Can. 25).

C'est également trente jours avant l'audience, que la défense, soigneusement imprimée, est distribuée par les soins du secrétariat, en double exemplaire, à chacun des juges et des notaires du greffe et des archives, ainsi qu'au ministère public et au défenseur du lien, s'ils assistent aux débats. En outre elle est échangée avec la partie ou les parties adverses pour que, de part et d'autre, on réponde (Can. 26).

On a vingt jours pour faire la réponse. Celle-ci peut, avec l'assentiment du président, provoquer une réplique à laquelle on répondra encore (1).

Et ainsi de suite jusqu'à ce que le Président juge à propos d'arrêter ce tournoi. Il n'hésiterait pas à le clore tout de suite s'il s'apercevait qu'il tend à éluder l'action de la justice. Tant qu'il laissera aller les combattants il leur fixera le temps voulu chaque fois pour l'attaque et pour la riposte. Il reculera par conséquent, le jour de l'audience, car elle ne peut avoir lieu que dix jours après la production du dernier document (Can. 27, *Lex propria*).

Nous sommes ici à l'un de ces tournants de la procédure

(1) Regul. Serv., § 50 : « Si responsioni unius partis præsertim ob novorum documentorum allegationem, alteri parti videatur necessarium opponere replicationem, hæc permittitur a Ponentee, etiam vi canonis, 27, § 3 (Lex propria), assignato termino peremptorio pro exhibitione hujus responsionis. Sicut *replicatio*, ita absolute vetita non est *triplicatio* etc. juxta juris regulas, caulo tamen, ne in hoc lateat fraus eludendi, continuatis dilationibus, justitiam. »



où le Président a des pouvoirs discrétionnaires. Non seulement il lui est loisible de prolonger la lutte entre les avocats et le ministère public, entre les *restrictus juris et facti* et les *animadversiones ex officio*, il peut encore concéder tous les délais qu'il voudra en vue d'apporter de nouvelles pièces et dispenser de la règle (can. 28, *Lex propr.*) qui veut que le texte de la défense ne dépasse pas vingt pages du folio romain, semblable à notre papier cloche et imprimé à grandes marges, tandis qu'elle en laisse dix seulement à la réponse. Là-dessus, il est juge souverain, et il lui est aisé d'exercer sa magistrature par le fait que les adversaires sont tenus (Can. 25, § 3, *Lex propria*) de lui communiquer toutes leurs plaidoiries avant de les donner à l'impression.

C'est donc au Président que s'adresseront les avocats qui voudront obtenir la faculté soit de dépasser le nombre réglementaire de mémoires ou de pages, soit les délais pour les mettre au point. Si lui a tout pouvoir avec la Chambre, ils n'en ont aucun dans cet ordre d'idées et toute infraction de leur part les rend passibles d'amendes que détermine le Règlement intérieur (Regul. Servand, § 56) ou que fixe le tribunal.

En bonne règle, les débats devraient s'arrêter là. Le législateur a cependant prévu le cas où une discussion orale pourrait utilement compléter les travaux écrits.

La discussion a lieu soit à la demande des parties, soit sur l'ordre du tribunal. Elle se fait, non plus seulement devant le Président, mais devant la Chambre, prévenue deux jours à l'avance du point qui sera soulevé. Les juges écoutent les avocats et même leurs clients s'ils veulent donner des explications et un greffier dresse procès-verbal de la séance (*Lex propria*, can. 30).

3° *Le jugement. — L'appel.*

On prononce enfin la clôture des débâts, après avoir, au fur et à mesure qu'ils se présentaient, réglé les incidents de procédure par des sentences interlocutoires.

Au jour marqué pour l'audience, les juges se réunissent en

leur salle de séance. Ils sont seuls. C'est une discussion qu'ils vont poursuivre entre eux et devant leur conscience uniquement, discussion qui préparera pour une prochaine audience le prononcé de la sentence.

Ils ont suivi la cause, non pas comme le président, mais celui-ci leur a fait tenir en temps opportun toutes les pièces du débat. La dernière reçue date d'au moins dix jours, nous l'avons dit en temps voulu. Ils arrivent donc avec la connaissance parfaite de l'affaire et une opinion formée. Bien mieux, ils apportent un rapport écrit de leur opinion (*votum*) où ils disent comment ils considèrent la question, les raisons pour et contre le doute proposé et les motifs qui les font pencher pour telle décision.

Le président prend le premier la parole ; il lit et commente son vote. A tour de rôle, les deux assesseurs font de même. On n'est pas d'accord ; une discussion s'engage. Chacun garde sa manière de voir. Il n'y a pas la majorité de deux sur trois, ou de trois sur cinq, si par hasard la Chambre est composée extraordinairement. On renvoie la séance. Entre la première et la seconde, un Auditeur, frappé, pendant ses réflexions solitaires, des raisons alléguées par l'un de ses collègues, adopte son opinion. Il l'écrit et à la deuxième délibération, il se range officiellement à ce nouvel avis. La majorité est faite. Le président recueille les réponses et les considérations qui les motivent (*Lex prop.*, Can. 31-32).

Dans les dix jours, — trente si l'affaire est compliquée — qui suivent, le président ou un auditeur qu'il a désigné, rédige la sentence en latin, en exposant au préalable toutes les raisons de fait et de droit qui la rendent lumineuse à quiconque est de bonne foi. Elle est signée par les juges et par le greffier de la Chambre (Can. 32) et signifiée aux parties par le secrétariat qui remet en même temps la note des frais de justice, à moins que l'on n'ait obtenu l'assistance judiciaire.

La sentence rendue confirme-t-elle une sentence antérieure, elle est définitive, elle passe en force de chose jugée. On ne peut l'attaquer que par la *plainte en nullité* ou la demande de *restitutio in integrum* devant la Signature apostolique.

S'oppose-t-elle à un autre, l'appel est ouvert dans les con-

ditions ordinaires devant la Chambre suivante de la Compagnie. Et l'histoire recommence en passant par les phases que je viens de décrire.

Tel est ce tribunal de la Rote nouvelle envisagé dans son vrai rôle de Cour d'appel. Il est appelé à reprendre bien vite les illustres traditions de la Rote ancienne.

On le comprendra sans peine si j'ai réussi à mettre un peu de clarté dans l'exposé synthétique de sa procédure. Il présente toutes sortes de garanties de justice, même celles que l'on n'imaginerait pas de soi même et il est organisé, d'autre part, pour accomplir beaucoup de besogne.

R. PARAYRE.



ARCHEVÊQUE ET MAITRES D'ÉCOLE

1er ARTICLE

Dans la première pièce de sa magnifique trilogie, dans ce pittoresque et vivant tableau, quei s'appelle « le camp de Wallenstein », Schiller nous laisse entrevoir une figure bien effacée, mais originale par sa fonction et par le cadre où elle se meut, la figure du maître d'école. Ce maître d'école est un comparse, il ne dit qu'un mot, il ne fait que traverser la scène, pour courir après des enfants de troupe échappés de la classe, mais on ne l'oublie pas. Cette vision fugitive s'enfonce dans l'âme, tout aussi bien que celle des soldats loquaces, que celle de cette cantinière peu scrupuleuse, à qui son Ecossais a tout pris, et n'a rien laissé en la quittant, que cet enfant mal appris réclamé par l'instituteur, et qui sautille à ses côtés :

Fort ist er ! Mit allem davon gefahren
Was ich mir thaet am Leib ersparen
Liess mir nichts, als den Schlingel dà (1).

Après les longues secousses des guerres de religion, de la Guerre de Trente Ans, des deux Frondes, la France ressemblait un peu au camp de Wallenstein : tout y était en fermentation, et dans cette fermentation, le maître d'école cherchait timidement sa place.

(1) Schiller. *Le camp de Wallenstein*, scène 5.

Un homme se rencontra qui voulut lui faire cette place, la faire noble, honorable, sacrée et par le maître d'école assurer l'avenir du pays.

Cet homme n'était ni un « émancipé », ni un enfant perdu, ni un précurseur d'idées nouvelles, cet homme était un prêtre du diocèse de Lyon, qui s'appelait Charles Demia.

Charles Demia n'est plus aujourd'hui un inconnu. Au siècle dernier, un distingué sulpicien, M. Faillon a écrit sa vie. Grâce à M. Gabriel Compayré, il a même eu cette singulière fortune de trouver bon accueil dans le monde « laïque » du jour, et de se faire pardonner sa soutane, à cause des services qu'il a rendus. Dans un travail puisé aux sources, d'une rédaction habile, où l'on sent même un louable effort, pour s'élever au-dessus des préjugés très actuels, l'ancien recteur d'académie a mis en lumière la figure de ce prêtre organisateur d'écoles laïques. »

M. Compayré a trop d'esprit pour faire une confusion, que de moins scrupuleux eussent faite sans doute. Il sait très bien que la forme et la couleur de l'habit sont peu de choses, dans cette question, que ce sont les idées et les tendances qui font tout, et que, par les idées et par les tendances Demia est un « ardent clérical ». Au besoin, lui-même le fait observer, non sans un certain embarras (1). Mais c'est égal ! Demia a du bon, et une indulgence plénière (laïque bien entendu) a été donnée à ce clérical.

Décidément, nous n'aurions ici rien à faire, si Demia lui-même n'avait eu besoin à tout instant d'un homme, dont nous avons l'ambition d'écrire l'histoire, et s'il n'avait trouvé dans cet homme d'abord hésitant, opposé même (parce qu'il voyait de loin les difficultés), le plus intelligent, le plus ferme et le plus efficace des appuis. Cet homme qui mit au service de Demia l'immense puissance personnelle dont il disposait lui-

(1) « Certes, ne lui demandons rien qui ressemble à ce que nous entendons aujourd'hui par éducation intellectuelle. Dans l'horizon borné d'un catholique de ce temps-là, l'éducation intellectuelle se confondait avec l'enseignement de la foi chrétienne. (Gabriel Compayré, *Charles Demia et les origines de l'enseignement primaire*, page 102).

même, et le crédit non moins grand qu'il avait auprès du roi, c'est Mgr Camille de Neuville.

Une fois que l'archevêque eut bien vu, non pas seulement la nécessité de l'œuvre, mais la possibilité pratique de la réaliser et de la faire vivre il s'y engagea à fond, et rien ne lui coûta pour la soutenir et pour l'étendre. Voilà ce que nous voulons établir. Le sujet est vaste. Nous n'en donnerons aujourd'hui que le prologue.

Dans le monde libre-penseur, sur certaines questions, le plus crédule de tous les mondes, on admet comme axiome, que l'affranchissement de l'esprit humain est un bienfait dont nous sommes redevables au XVIIIe siècle que l'Eglise a peur de la science, que si Elle veut l'instruction, c'est pour une classe d'hommes, dont elle est sûre, et qu'Elle tient d'avance dans sa main.

On oublie que l'Eglise nous montre l'homme sortant des mains de Dieu dans la plénitude de la science, qu'elle nous fait voir dans l'ignorance la conséquence et la punition d'une faute primordiale, et que c'est Elle, au moment des grandes invasions, qui a sauvé les lettres humaines. On oublie que partout où l'Eglise a eu sa liberté d'action, elle a ouvert des écoles, que dans la plus belle période du moyen âge, par exemple, il y avait une instruction populaire. Pour éteindre ou faire vaciller ce flambeau il fallut la grande peste du XIVe siècle, le grand schisme, les déchirements de la guerre de Cent Ans, les luttes sanglantes et interminables que déchaîna le protestantisme. Même dans ces sombres jours, le flambleau n'était pas éteint. Parmi les humbles le nombre de ceux qui savaient lire et écrire était bien plus étendu qu'on ne le suppose.

En France, quand on se vit assuré du lendemain, quand on eut un peu confiance dans l'avenir, on envisagea la question scolaire. Des hommes de cœur et d'intelligence, suivant de près l'état des esprits et préoccupés avant tout d'une restauration chrétienne, cherchèrent, dès 1659, c'est-à-dire au lendemain de la paix des Pyrénées, à organiser des écoles pour les pauvres. Ces hommes étaient ce qu'on appellerait aujourd'hui « des jésuites de robe courte », ils appartenaient à une asso-

ciation beaucoup plus célèbre qu'elle n'est connue, et qui se nommait la Compagnie du Saint-Sacrement (1). La Compagnie du Saint-Sacrement comptait parmi ses fondateurs cet admirable Père Jean Suffieu, vénéré, même des ennemis de son ordre pour son désintéressement et la beauté de son caractère. Recrutée parmi les influences et dans l'élite de ces influences, attentive à tout, désireuse avant tout de ramener Jésus-Christ dans les âmes, elle eut peut-être fait dans toute la France ce qu'elle fit à Lyon pendant près d'un siècle, elle eût peut-être sauvé notre pays du jansénisme, si elle fut demeurée toujours aussi libre, sur les bords de la Seine qu'elle l'était sur ceux du Rhône.

A Lyon, la Compagnie du Saint-Sacrement s'était occupée de bonne heure, des écoles pauvres, mais elle avait compris aussi de bonne heure que pour pouvoir établir ces écoles, et les faire subsister, il fallait créer un état d'esprit, il fallait donner à ce projet, ce qu'on appellerait aujourd'hui « une bonne presse ». Aussi, « le 24 May de la dite année (1659), nous dit un vieux document, on résolut qu'on chargerait quelqu'un d'escrire sur la nécessité des Echoles publiques, ce qu'on ferait imprimer pour le mettre entre les mains de ceux qui ont l'administration publique pour les inviter à travailler à une si bonne œuvre (2). »

Un jeune prêtre bressan, affilié lui-même à la Compagnie, allait réaliser ce programme; il allait faire naître ces écoles publiques, les soutenir au milieu des contradictions, y mettre sa fortune et sa vie et par ses « remontrances », attirer sur elles non pas seulement l'attention, la bienveillance, les subsides des échevins de Lyon, mais remuer une partie de la France. Saint-Jean-Baptiste de la Salle lui-même dut peut-être sa vocation aux « Remontrances » de Charles Demia.

Orphelin de très bonne heure, élevé par une sœur de son son père, Jacquema Demia, qui paraît avoir été une femme d'élite, et qui veilla sur cet enfant avec toute la sollicitude

(1) Un livre de M. Guigue, archiviste du département du Rhône, nous donnera bientôt d'intéressants détails sur cette Compagnie.

(2) *Les papiers des dévots de Lyon*, p. 70. Nous devons cette communication à l'obligeance de M. Guigue.

d'une mère et toutes les délicatesses d'une vierge chrétienne, lui-même une de ces natures exquises, une de ces organisations frêles et vaillantes, où l'âme est tout, et semble spiritualiser jusqu'à la chair, Charles Demia qui eût pu vivre heureux au milieu du monde, s'est senti appelé au dévouement complet et absolu du prêtre de Jésus-Christ. Revêtu du sacerdoce, il avait cherché à orienter son apostolat, et s'était occupé d'abord des missions de campagnes et de l'âme des prêtres, ses frères. C'était comme une initiation lointaine à ces fonctions de Promoteur qu'allait bientôt lui imposer la confiance de son archevêque. Mais de ce Promoteur futur Dieu voulait faire surtout un éducateur des pauvres et un créateur d'écoles.

Venu à Lyon et mis en rapport avec une des âmes les plus sacerdotales du siècle, avec M. d'Hurtedent, supérieur du séminaire de Saint-Irénée, Charles Demia, s'était lié d'une étroite amitié avec cet homme apostolique. M. d'Hurtevent l'avait présenté au vicaire général de l'archevêque, Antoine de Neuville (1), l'un des membres les plus influents de la Compagnie du Saint-Sacrement, l'un des prêtres les plus saints de l'époque, et lui-même très préoccupé de la question des écoles. Entre ces âmes embrasées d'un même feu sacré, une communication intime de pensées s'était établie bien vite et ainsi tout se préparait pour donner naissance à l'œuvre capitale de Demia, et l'une des plus belles du temps, à l'œuvre des Petites Écoles, c'est-à-dire des écoles pour les pauvres.

Mais cette œuvre, pour vivre, se développer, pour prendre une forme durable, avait besoin avant tout de l'approbation, des encouragements et de l'appui de celui qui, en vertu de sa charge pastorale avait le droit de contrôle sur tout l'enseignement de son diocèse, et qui, dans l'ordre civil, étant lieutenant de Roi, et, de fait, gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, exerçait les plus grands pouvoirs.

Nous n'avons pas à refaire ici le portrait déjà donné par nous de cet archevêque (2). Profondément dévoué aux deux

(1) Antoine de Neuville, abbé de Saint-Just, en Picardie, frère paternel de Mgr Camille de Neuville, mort en 1670.

(2) Voir l'*Université* du 15 mars 1911.

puissances qu'il représentait, attaché au Roi comme au Pape, Mgr Camille de Neuville était comme acquis d'avance à tout ce qui pouvait servir les intérêts de Dieu et le bien des âmes.

Mais il n'agissait pas par impulsion, il se décidait de lui-même, parfois avec une grande rapidité, parce qu'il voyait vite et juste, souvent aussi, après de longues réflexions. Habitué à peser le pour et le contre, et à examiner les obstacles avant de les franchir, il vit d'abord les difficultés des « Petites Ecoles », et sans contrecarrer ce dessein, il n'y fut guère favorable. Etait-il arrêté par la crainte de ne pouvoir trouver des maîtres? (Beaucoup de ceux qui s'offraient à l'être en étaient ou incapables ou indignes) (1). Craignait-il les rivalités jalouses des corporations, celle des maîtres écrivains, par exemple? Appréhendait-il que sous le couvert de cet enseignement populaire le jansénisme ne se glissât dans son diocèse? Ou bien encore avait-il supputé les frais que devaient entraîner de telles œuvres, et craignait-il que ni Demia ni d'autres ne pussent réunir les ressources, ou fussent entraînés à se jeter dans les dettes? Nous ne savons. Toujours est-il qu'au début, il se borna à tolérer l'œuvre, sans d'ailleurs la favoriser.

Ce n'est pas que ce grand seigneur n'eût vraiment l'amour des pauvres et ne voulût les instruire. Dès le début de son épiscopat et de ses visites pastorales, nous le voyons s'indigner contre un curé vraiment étrange, qui avait transformé en écurie l'école des filles de sa paroisse, pour y installer ses chevaux. L'Archevêque l'eut bien vite obligé d'envoyer ses chevaux reposer ailleurs, et de rendre à l'école des filles sa destination (2). Il avait l'esprit trop juste pour ne pas comprendre la nécessité d'instruire les peuples, surtout dans un temps d'erreurs et d'innovations religieuses. Aussi, quand il eut reconnu la volonté divine, dans les bénédictions données à

(1) Le chanoine Blain, confesseur de saint Jean-Baptiste de la Salle, et qui écrivit la vie de ce saint, nous dit des choses assez peu édifiantes sur les maîtres d'école de Reims et d'ailleurs. Les Maîtres d'école de Lyon avant Demia valaient leurs confrères champenois. Voir sur ces maîtres M. Compayré : Charles Demia, etc., p. 48 et 49. *Le Recrutement des Instituteurs.*

(2) Archives du Rhône, Journal des visites pastorales de Mgr Camille de Neuville. T. I.

Demia, quand il se fut bien convaincu que Dieu voulait cette œuvre, il s'y engagea à fond, il multiplia pour elle les démarches, les interventions auprès des puissances, les donations, les témoignages les plus divers de sa bienveillance. Avec cet amour des détails, qui était un des traits de son caractère, il voulut tout savoir, et plus d'une fois il entra lui-même en scène tantôt pour édicter des règlements destinés à garder la pudeur des enfants, et la dignité des maîtres, tantôt pour avertir ces maîtres eux-mêmes, tantôt pour punir ceux qui s'oubliaient, tantôt pour donner lui-même à de petites filles une institutrice dont la sagesse et la vertu avaient attiré son attention ; en un mot, il s'identifia tellement à l'œuvre de Charles Demia, qu'elle devint, en quelque sorte, la sienne, et que l'un des plus beaux chapitres de sa vie, sera le chapitre des écoles. Entrons dans le détail.

Dans les premiers jours de septembre de l'année 1686, le courrier de Paris apportait à l'Archevêque de Lyon cette lettre du Roi (1) :

« Monsieur l'archevêque de Lyon, étant bien informé de l'application avec laquelle vour travaillez à confirmer les nouveaux convertis de votre diocèse dans les bons sentiments qui leur ont été inspirés, et des soins que vous prenez pour faire bien instruire les enfants dans les principes de la religion, je vous fais cette lettre pour vous témoigner la satisfaction qui me reste d'une « conduite si conforme à mes intentions, et vous dire que vous ne sauriez rien faire dans la conjoncture présente, qui me soit plus agréable que de préparer un ou plusieurs ecclésiastiques d'une vertu et d'une capacité distinguée, qui n'ait d'autre occupation que de parcourir tous les lieux de votre diocèse pour visiter les maîtres d'école, examiner s'ils s'acquittent de leurs devoirs et les ayder de ses conseils pour le bien remplir, avec pouvoir de faire tout ce qu'ils estimeront à propos pour l'instruction et éducation des enfants. En quoi ne doutant pas que vous ne secondiez avec plaisir le dessein que j'ai de procurer de plus en plus l'avantage de la religion,

(1) Voir à la Bibliothèque de la Ville de Lyon : Ch. Demia, *Règlements des écoles*, p. 83.

je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu, qu'Il vous ait, Monsieur l'archevêque de Lyon, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, le 28 août 1686.

Signé : Louis.

Et plus bas :

Letellier.

En lisant cette lettre du roi, un sourire effleura sans doute les lèvres du vieil archevêque, sourire de satisfaction devant un si haut témoignage, sourire aussi en pensant que celui qui croyait là comme toujours donner l'impulsion, l'avait reçue, en grande partie, du Prélat même à qui il envoyait cette lettre, que cette lettre accusait dans l'âme du roi une préoccupation, un état d'esprit, dont Mgr Camille de Neucille pouvait, mieux que personne indiquer la cause première. Des mains de l'archevêque la lettre dut tomber aussitôt dans celles du Promoteur substitué, Charles Demia, et ces deux hommes se regardèrent sans doute comme les deux augures antiques, de ce regard qui voulait dire : « Le roi est à point ! Il est où nous travaillons à l'amener, depuis vingt ans. Il nous ordonne justement ce que nous avons grande envie de faire. »

Pour nous, modernes lecteurs, c'est un autre sourire ! Nos inspecteurs primaires connaissent-ils cette lettre de Louis XIV, véritable acte de naissance de l'institution? Se doutent-ils vraiment qu'ils ont une origine aussi cléricale, et que leurs prédécesseurs et leurs pères n'étaient ni plus ni moins que des « curés »?

Revenons à Camille de Neuville. Cette lettre du Roi était comme le couronnement de vingt ans de luttes endurées par le Promoteur et auxquelles s'était généreusement associé l'Archevêque. Non seulement le roi approuvait, mais il déclarait en quelque sorte, d'utilité publique (ce qu'il avait d'ailleurs fait par des lettres patentes, dont nous parlerons bientôt) mais il encadrait en quelque sorte les écoles et les rendait plus solides et plus assurées, en réclamant la création d'inspecteurs.

Que de chemin parcouru, depuis ces premiers et timides essais sur la paroisse de Saint-Georges (1) !

Aussi, un peu plus tard, dans l'élan de sa reconnaissance, Demia devait-il dire à l'archevêque :

« Comme vous êtes, Monseigneur le Primat de l'Eglise de France, aussi votre piété vous a porté à vouloir être le premier Fondateur des Ecoles pour les pauvres, après en avoir reconnu la nécessité et l'utilité, par les remontrances que je pris la liberté d'en faire et par l'essai que j'en avais déjà fait pendant plusieurs années.

« C'est sans doute Monseigneur ce qui n'a pas peu contribué à inspirer à notre monarque très chrétien la pensée de semblables établissements dans tout son royaume, puisque Sa Majesté étant informée des fruits que produisaient dans votre diocèse ceux qui y sont, Elle écrivit en 1686 à plusieurs prélats, pour leur recommander le soin des écoles de ... (2). »

Demia n'exagère ici que l'humilité : il s'efface trop. Mais s'il n'est pas juste pour lui-même, il l'est pour son archevêque. Mgr Camille de Neuville a rendu à l'œuvre des petites écoles des services si multiples que le classement même en est difficile, et qu'après s'en être comme encombré la mémoire, on craint d'en encombrer celle du lecteur. Nous essaierons pourtant de faire ce classement, en rattachant à trois chefs principaux les bienfaits de l'Archevêque envers les Ecoles, les largesses, les sollicitations, l'organisation définitive : les largesses, celles qu'il a provoquées ou encouragées par son attitude envers les écoles, et celles, non moins généreuses, qu'il a faites lui-même ; les sollicitations auprès du roi surtout, pour obtenir par des lettres-patentes une confirmation légale, et par des arrêts du Conseil, une sanction efficace des règlements destinés à garder les maîtres ou à protéger l'œuvre elle-même contre les rivalités jalouses; l'organisation définitive par le Bureau des Ecoles. Tel est le tableau, qui va bientôt passer sous les yeux de nos lecteurs : tableau instructif, on le voit déjà, tableau pit-

(1) La première Ecole ouverte par Demia l'avait été sur la paroisse de Saint-Georges.

(2) Charles Demia, *Règlements pour les Ecoles*. Epître dedicatoire.

toresque et intéressant, car d'originales figures y paraissent, car les mœurs de l'époque s'y reflètent à tout moment, et jusque sur ce terrain sec de la pédagogie vient fleurir l'anecdote et s'épancher la malice naïve.

De tout ce tableau, le présent travail n'est qu'un prologue.

Th. MALLEY.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

The Mystical Element of Religion, as studied in Saint Catherine of Genua and her Friends, by Baron Friederich von HÜGEL. — 2 vol. in-8°, de XXIV-446; VI-442. — London, J.-M. Dent, 1908. — *Prix :* 26 fr. 40.

Quelle que soit la variété des sens que prenne dans le langage courant le mot « mystique », il semble que les auteurs de tendances les plus diverses, théologiens et psychologues, s'accordent à peu près aujourd'hui à désigner sous ce mot une certaine connaissance expérimentale de Dieu. Le P. Poulain dit (1) des états mystiques que « leur vraie différence avec les recueillements de l'oraison ordinaire, c'est que, dans l'état mystique, Dieu ne se contente plus de nous aider à penser à lui et à nous souvenir de sa présence, mais qu'il nous donne de cette présence une connaissance intellectuelle expérimentale. » D'autre part, M. Boutroux (2) estime que l'âme dans l'état mystique « a le sentiment qu'elle communique avec un objet interne qui est l'être infini, Dieu. » C'est aussi le point de vue de William James (3). Et dans un remarquable travail sur ce sujet, J. Maréchal (4) fait remarquer que si l'on ajoute à ces témoignages, le témoignage concordant des mystiques eux-mêmes, on se trouve fondé à prendre comme centre de perspective d'une étude de mystique, ce fait que tout état mystique est, bien

(1) POULAIN, *Des grâces d'oraison.* Traité de théologie mystique, 5e édit. Paris, 1906, p. 66.

(2) BOUTROUX, *La psychologie du mysticisme*, Paris, 1902, p. 6.

(3) W. JAMES, *The Varieties of religious experience*, London, 1904, p. 408. Note 2.

(4) J. MARÉCHAL, S. J., *A propos du sentiment de présence chez les profanes et chez les mystiques*, Louvain, 1909, p. 71.

qu'à des degrés divers, « le sentiment de la présence immédiate d'un être transcendant ».

Telle est, semble-t-il, la perspective dans laquelle se place l'auteur du livre dont nous avons à rendre compte aux lecteurs de l'*Université catholique*. Et le problème dont ce livre voudrait approcher la solution est celui-ci : quelle est la nature intime, la fonction et la portée de l'élément mystique dans la religion.

Ainsi qu'on l'a justement remarqué (1) M. de Hügel vise surtout le rationalisme éthique de Kant et l'historicisme simplificateur de Ritschl et de Wilhem Hermann, qui voit dans toute théologie une méprise et dans tout mysticisme, pour un chrétien une illusion. Mais il prétend aussi s'opposer à toute tendance exclusivement intellectualiste ou formaliste.

En deux chapitres d'introduction, l'auteur décrit ce qu'il appelle « les trois forces maîtresses de la civilisation occidentale ». Ce sont d'après lui l'Hellénisme, le Christianisme et la Science. Puis il estime pouvoir discerner dans la religion trois éléments, qui peuvent tour à tour prédominer, mais qui ne sauraient se laisser entièrement absorber l'un par l'autre : un élément sensible, c'est l'aspect extérieur, rituel, historique, autoritaire de la religion; un élément rationnel et critique, c'est l'aspect théologique; enfin un élément mystique, c'est l'aspect spirituel, intuitif et réaliste de la religion. Ces divisions répondent sans aucun doute à quelque chose de réel. Mais les subdivisions de l'auteur, son sectionnement de l'histoire du christianisme, en périodes ternaires, où se retrouverait la primauté transitoire d'un des trois éléments, ses triades indéfinies, dans lesquelles doivent venir se classer Pierre, Paul et Jean, les Alexandrins et les Scolastiques, Plotin et le pseudo-Aréopagite, les Jésuites, les Dominicains et les Franciscains, etc., etc. relèvent beaucoup plus parfois de l'esprit de système que de l'observation des faits.

C'est à cette dernière que nous ramène, en tout cas, l'auteur en abordant enfin son sujet. Car substituant aux vues synthétiques de son introduction l'analyse minutieuse d'un cas concret, il entreprend d'étudier l'élément mystique de la religion dans le mysticisme orthodoxe d'une sainte authentiquement canonisée. Le choix de sainte Catherine est heureux. Vie et œuvres de la sainte sont remarquables et par elles-mêmes et par l'influence qu'elles ont exercée.

(1) De Grandmaison, *L'élément mystique dans la religion* dans « *Recherches de Science Religieuse* », n° 2, 1910.



Une première partie où domine l'exposition, développe les périodes successives de la vie de sainte Catherine et les points principaux de sa doctrine. Cette exposition a plus de 200 pages. Elle n'a pas l'allure ordinaire d'un récit. Elle a le ton et les procédés d'une enquête technique. Nous ne pouvons ici en relever tous les détails intéressants. La vie de la sainte étonna parfois les contemporains. La fréquence de ses communions (S. Catherine paraît avoir communié tous les jours, du mois de mars 1474 au 13 septembre 1510, un jour avant sa mort), la rareté de ses confessions (pendant vingt-cinq ans elle ne s'approcha pas du sacrement de Pénitence) sont des phénomènes exceptionnels (1). Quant à la doctrine de la sainte, elle porte sur Dieu, l'au-delà, spécialement le Purgatoire, sur nos relations avec Dieu.

Dans une seconde partie, l'auteur reprenant son exposition au point de vue critique, examine tour à tour les conditions dans lesquelles cette vie s'est développée, et les sources auxquelles a pu s'alimenter cette doctrine. Cette critique psychologique et littéraire ne tient pas moins de deux cent cinquante pages. Le défaut que nous avons signalé dans l'introduction reparaît ici. Les rapprochements sont parfois artificiels. Les pages sur la théologie de saint Paul se ressentent trop de l'influence de Holtzmann. Le lecteur a l'impression de recueillir souvent l'écho de lectures érudites, mais qui par leur extension même ont empêché, semble-t-il, l'auteur de mettre en lumière les idées maîtresses, auxquelles la réflexion de sa propre pensée aurait sans doute donné une forme plus précise et plus ferme.

Au terme de son enquête, M. de Hügel essaie du moins de dégager les conclusions qui lui semblent être suggérées par le mysticisme de Catherine. Il étudie successivement les relations de l'élément mystique avec la morale, la philosophie, la religion, et dans celle-ci avec les problèmes de l'immanence et du panthéisme, de l'âme et de Dieu.

Il est malaisé d'apprécier un ouvrage qui embrasse tant de questions et soulève tant de problèmes. Nous craindrions d'être injuste vis-à-vis de l'auteur, en lui tenant rigueur de certaines tendances, de celle, par exemple, de la conciliation à tout prix, qui semble parfois trop atténuer les différences profondes. Quand on cite, pêle-mêle, à côté des témoins les plus autorisés de l'ascétisme et du mysticisme catholique, Plotin, Bergson, Siegwart, Tiele, Caird,

(1) Voir les Bollandistes, *Acta sanctorum*, septembre, V. p. 145.

les protestants et les Indous, ne court-on pas le risque de confondre les témoignages? Il faut du moins un lecteur averti. Mais nous préférons prendre acte de la déclaration de l'auteur, qui a voulu fournir à ceux qui le liront le moyen de corriger et de compléter ses propres conclusions. « Ces conclusions, dit-il, je les soumets sincèrement à l'essai et au jugement de mes frères, les chrétiens, et de l'Eglise catholique » (I, xi). Nous pensons que les théologiens et ceux qui s'occupent des graves problèmes de psychologie religieuse, ne pourront qu'utilement consulter ces deux gros volumes, tant pour la richesse des matériaux qu'y accumula un labeur intense, que pour les suggestions d'une pensée ardemment éprise de l'idéal, réalisé en sainte Catherine de Gênes.

Albert VALENSIN.

Neutestamentliche Ablhandlungen, herausgegeben von Prof. Dr BLUDAU. — *Jesus und die Heidenmission.* Biblisch-theologische Untersuchung, von Dr Max MEINERTZ. — In-8°, 244 pp. — Münster im W., Aschendorff, 1908. — *Prix :* 8 fr.

Le Dr Meinertz expose tout d'abord le problème suivant : Jésus a-t-il restreint aux seuls Juifs le salut qu'il apportait, ou a-t-il voulu que l'Evangile fût prêché à toutes les nations ? En d'autres termes, Jésus a-t-il été particulariste, exclusivement national ou a-t-il été universaliste? Le savant auteur montre ensuite que l'Ancien Testament était pénétré d'universalisme; tous les prophètes ont enseigné que les Gentils étaient appelés à faire partie du royaume de Dieu. Les écrits contemporains de Notre-Seigneur professent la même doctrine et même les Juifs, si partucularistes qu'ils soient, laissent voir des tendances à l'universalisme.

Ceci démontré, M. Meinertz passe en revue les passages des évangiles dans lesquels Jésus, soit par les faits de sa vie, soit par ses discours, enseigne que toutes les nations sont appelées au salut. Il est vrai qu'il n'affirme pas tout d'abord en termes précis que l'Evangile doit être prêché aux Gentils, qu'il déclare même que pour lui il n'est appelé que pour sauver les brebis perdues d'Israël, mais peu à peu son enseignement devient plus net, se développe en des paraboles très claires pour aboutir à des déclarations très précises et enfin à l'ordre donné aux apôtres d'aller prêcher l'Evangile à toutes les nations et à les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Le Dr Meinertz explique les quelques paroles du Seigneur qui

paraissent s'opposer à cet enseignement universaliste et termine son exposé en prouvant que les apôtres avaient bien compris que l'Evangile devait être prêché aux Gentils et que, par leurs actes et leurs enseignements, ils ont obéi à l'ordre de leur Maître.

Nous remercions l'auteur d'avoir exposé avec clarté un problème très discuté actuellement. Il ressort très nettement de ce travail que Jésus a bien voulu que ses apôtres établissent l'Eglise, et qu'il n'a pas cru que, par sa mort, le royaume messianique allait être inauguré et le monde actuel transformé de fond en comble. Il avait parfaitement prévu l'avenir et vu l'Eglise s'établissant dans le monde et convertissant peu à peu les nations.

E. JACQUIER.

Étude sur les origines des Églises de l'âge apostolique, par Eugène DE FAYE. — In-8°, III, 268 pp. — Paris, Leroux, 1909.

L'auteur n'a pas voulu donner un tableau d'ensemble de l'âge apostolique. « Dans quelles circonstances, nous dit-il, les premières églises chrétiennes se sont-elles formées, pourquoi le christianisme, dès qu'il paraît, soit en Palestine, soit dans le vaste monde gréco-romain, prend-il aussitôt la forme d'une église, quel a été le développement, la physionomie, l'esprit des communautés primitives, telles sont les questions dont nous avons demandé la solution aux documents les plus sûrs ? » Ces documents, c'est d'abord les épîtres de saint Paul dont M. de Faye accepte sans restriction l'authenticité et la valeur historique, puis les Actes des Apôtres, dont il recherche les sources. Il croit que pour les quatorze premiers chapitres, l'auteur s'est servi principalement d'un document excellent, et de traditions orales de moindre valeur. Pour la seconde partie des Actes, saint Luc, qu'il reconnaît être l'auteur du livre, a employé un journal de voyage, qu'il avait écrit au temps où il accompagnait saint Paul dans ses voyages apostoliques.

Appuyé sur ces documents, M. de Faye essaye de résoudre les questions qu'il a posées. Sa réponse est basée tout entière sur ce fait que le Seigneur a choisi douze apôtres, qui ont formé le collège apostolique et qui, dans la pensée de Jésus, devaient être le noyau du nouvel Israël, d'une société dont il a donné les règles et les conditions dans ses discours et surtout dans le sermon sur la montagne.

Le collège apostolique s'est reformé après les apparitions du Seigneur ressuscité, et a groupé autour de lui tous ceux qui croyaient

en Jésus Messie. Ils ont donc formé une société, et c'est sur le modèle de cette société primitive qu'ont été établies en Palestine et dans le monde païen les nouvelles communautés chrétiennes.

M. de Faye ne veut pas dire que ces sociétés étaient des églises parce qu'elles n'étaient pas, d'après lui, organiquement constituées, qu'elles ne possédaient ni chefs, ni institutions ; c'est là une question de mots, et il ne serait pas difficile de démontrer que, dès l'origine, ces sociétés ont été appelées églises, et que, d'ailleurs, si elles n'ont pas eu tout d'abord une organisation complète, elles avaient cependant un commencement d'organisation qui se développera plus tard. Il y aurait d'autres observations à présenter. Nous préférons reconnaître que le travail est bien conduit, et qu'on y trouvera d'excellents exposés principalement en ce qui concerne la lutte entre saint Paul et les judéo-chrétiens.

E. JACQUIER.

Documents pour l'étude de la Bible. — *Les Psaumes de Salomon.* Introduction, texte grec et traduction, par J. VITEAU, avec les principales variantes de la version syriaque, par François MARTIN. — In-8°, 427 pp. — Paris, Letouzey et Ané, 1911. — *Prix :* 6 fr. 75.

Le recueil de poèmes intitulé « Les Psaumes de Salomon » est de la plus haute importance pour nous faire connaître l'état d'esprit et les idées religieuses de la génération juive, contemporaine de Notre-Seigneur. Il est à comparer avec les livres du Nouveau Testament afin de montrer la transformation que Jésus a opérée surtout dans les idées messianiques de son peuple. M. Viteau vient de consacrer à cet apocryphe un travail d'une véritable valeur scientifique.

Outre la publication du texte grec et de la traduction française accompagnée d'abondantes notes critiques et historiques, qui expliquent le texte, parfois obscur, il a étudié dans l'introduction toutes les questions historiques, critiques et philologiques qui se posent à propos de ces Psaumes. Et d'abord, à quelle époque ont-ils été composés? Nous n'avons aucun document qui nous l'indique; nous sommes obligés de nous en rapporter, sur ce point, aux témoignages internes, à ceux que nous fournit le livre. Plusieurs des Psaumes contiennent des allusions claires et détaillées à des événements politiques récents, très importants pour le peuple juif et dont l'auteur a été témoin. M. Viteau raconte en détail ces évé-

nements, qui se passent à Jérusalem, de l'an 153 à l'an 48 avant Jésus-Christ, et il identifie avec ces événements les allusions contenues dans les Psaumes, ce qui lui permet de dater d'abord les Psaumes présentant un caractère historique. Autour de ce noyau, il range ensuite ceux dont le contenu est purement moral. Il résume l'étude des dates dans un tableau d'où il ressort que les plus anciens Psaumes, IVe et XIIe, ont été écrits vers l'an 69-64, et le plus récent, le deuxième, vers l'an 48-47. Le Psaume XVIII, que M. Viteau, place hors série daterait de l'an 40. L'ordre actuel des Psaumes ne correspond pas à l'ordre dans lequel ils ont été composés.

Vient ensuite l'étude des enseignements des Psaumes sur Dieu, les anges, l'homme, le juste et le pécheur, l'eschatologie, l'état politique et religieux du pays et le messianisme, le Messie. Si nous comparons ces idées avec l'enseignement de Jésus dans les évangiles, nous constatons de nombreuses ressemblances, mais aussi de profondes divergences. Sur les fins dernières, par exemple, la différence est essentielle. Dans les Psaumes, il n'est dit nulle part que les pécheurs ressusciteront; ils resteront enfouis dans l'Hadès, tandis que, d'après le Nouveau Testament, ils ressusciteront pour entrer après le jugement dans une vie nouvelle de tourments et de châtiments.

Les divergences sont aussi profondes sur la personne et l'action du Messie. Dans les Psaumes, le Messie règne sur les nations avec bonté et miséricorde, mais aussi en se faisant craindre d'elles plutôt qu'aimer; dans le Nouveau Testament, le Messie s'impose aux nations plutôt par l'amour. Dans les Psaumes, les Juifs occupent une place privilégiée dans le Royaume du Messie ; ils demeurent seuls dans la Palestine, dans la « Terre sainte », à l'exclusion des nations soumises au Messie, gouvernées par lui dans la justice, la foi la sainteté, la science, mais inférieures aux Juifs et admises seulement à faire comme des pèlerinages à Jérusalem, dans la capitale messianique. Dans le Nouveau Testament, les nations font partie du royaume au même titre que les Juifs, et ne leur sont inférieures en rien. Dans les Psaumes, le royaume du Messie est localisé à la surface de la terre, tandis que, dans le Nouveau Testament, il est en même temps sur la terre et au ciel. Mais la différence la plus profonde consiste en ce que le Messie des Psaumes est un homme, et que le Messie du Nouveau Testament est tout à la fois Dieu et homme.

Par une étude philologique très serrée du texte grec, M. Viteau

prouve que ce texte est une traduction de l'hébreu ; il relève ensuite tous les sens intéressants que présentent un certain nombre de mots des Psaumes. On retrouve ici la science exacte et étendue de l'auteur des « Etudes sur le grec du Nouveau Testament ». Les dates extrêmes de la traduction paraissent être l'an 40 avant Jésus-Christ et l'an 70 de notre ère, au plus tard.

M. Viteau fait ensuite l'histoire des Psaumes dans les littératures juive et chrétienne et relève les jugements que la critique contemporaine a portés sur ce recueil et enfin mentionne les éditions et les traductions qui en ont été faites.

De ce rapide résumé le lecteur conclura que l'ouvrage de M. Viteau est complet et même, pourrait-on ajouter, définitif. Nous n'avons que des éloges à en faire et nous remercions l'auteur de nous faciliter l'étude de ce document, où nous pourrons trouver des renseignements précieux qui éclaireront de nombreux passages de nos évangiles.

E. JACQUIER.

Histoire du bréviaire romain, par P. BATIFFOL, 3e édition refondue. — Un vol. in-12, 449 pp. — Paris, Picard et Gabalda, 1911. — *Prix :* 3 fr. 50.

L'*Histoire du bréviaire romain*, par Mgr Batiffol est trop connue des amis de la liturgie et des prêtres soucieux de comprendre leur bréviaire pour qu'il soit nécessaire de l'analyser longuement. C'est bien, pour mon compte, la troisième fois au moins que j'ai relu cet ouvrage, et l'intérêt que j'y ai pris n'a pas diminué : au contraire. La nouvelle édition n'a pu que l'augmenter ; car elle se présente elle-même avec des améliorations notables, une documentation plus abondante, des preuves mieux appuyées pour les thèses qui y sont soutenues, bref une révision qui a grossi le volume d'une centaine de pages environ.

A la simple ouverture de ce volume, il est clair qu'il est un livre de critique et d'érudition et non de simple piété. Et l'on ne dira cependant jamais trop combien il peut servir à la piété. Dieu nous préserve des livres où il n'y a que de la piété, et point d'histoire, point de critique, point de faits humains. On ne peut être ému qu'à la condition d'admirer, et l'on ne peut vraiment admirer que ce que l'on comprend, et l'on ne comprendra jamais le Bréviaire que si l'on en étudie la formation et le développement. C'est à cette étude que nous invite cette *Histoire* de Mgr Batiffol.

L'histoire des réformes dont le Bréviaire a été plusieurs fois l'objet n'est assurément pas la partie la moins intéressante du volume. A ce propos, l'auteur, en bon archéologue amateur de l'antiquité, ne peut que gémir sur certaines corrections maladroites dont l'hymnaire a été l'objet, et sur le délaissement progressif où est tombé le temporal, par suite du développement toujours plus grand du sanctoral. Peut-on sur ce dernier point, espérer une réforme? Je ne le crois pas. Le temporal est victime, en partie, de la longueur même de son office, et, du moment que l'on déclare cet office intangible, on le condamne à être abandonné. C'est bien d'ailleurs ce à quoi Rome incline, de plus en plus, si l'on en juge par les nouveaux offices de saints que chaque année nous apporte. La réforme, si jamais elle s'opère, et très souhaitable d'ailleurs, ne peut guère s'opérer que sur les leçons et les répons. Ici, il y aurait certainement beaucoup à faire, encore que la tâche soit infiniment délicate. Un livre qui est le livre officiel de la prière, et dont les prêtres se servent tous les jours, devrait être, autant que possible, irréprochable. La preuve que notre bréviaire ne l'est pas, c'est que Benoît XIV s'était promis d'y opérer de notables corrections, et que Léon XIII avait institué, pour continuer les projets de Benoît XIV, une Commission dont Mgr Duchesne devait être le président et Mgr Batiffol devait être un des membres. La Commission ne s'est jamais réunie, et nous attendrons et nos neveux attendront peut-être après nous l'*onesta correzione* dont parlait Benoît XIV. Mais cela n'empêchera pas de prier convenablement même dans le vieux bréviaire. Et c'est bien, après tout, l'essentiel.

J. TIXERONT.

Concordance to the latin original of the four Books known as « de Imitatione Christi », given to the world A. D. 1441, by Thomas A KEMPIS, compiled with full contextual Quotations by RAYNER STORR. — In-8°, XVI-599 pp. — London, H. Frowde, 1910. — *Prix :* 20 fr.

Nous n'avons pas besoin d'expliquer aux lecteurs de l'*Université catholique* en quoi consiste une concordance ; ils connaissent tous les concordances de la Bible. Ce qu'offre de particulier la Concordance de l'Imitation que nous présentons aujourd'hui, c'est que chaque mot est inséré dans une phrase ou un membre de phrase dont le sens est complet. Cette disposition rendra les plus grands services. Ce n'est pas, en effet, déprécier l'Imitation que de consta-

ter qu'elle manque de plan. Les pensées sur un même sujet sont éparpillées à travers les trois premiers livres. Le quatrième seul a une véritable unité. A l'aide de la Concordance on retrouvera tout ce qui, dans l'Imitation, se rapporte à un même sujet. On pourra, en outre, apprendre les divers sens donnés à un même mot. Enfin, elle permettra de retrouver les sentences dont on connaissait un terme ou deux, mais dont on avait oublié l'ensemble ou la place qu'elles occupaient dans le livre. En voilà bien assez pour justifier cette publication et expliquer les services qu'elle pourra rendre.

E. JACQUIER.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

I. C. LATREILLE, *Après le Concordat* (l'opposition de 1803 à nos jours), in-12 de 284 p., — Paris, Hachette, 1910.
II. C. LATREILLE, *La petite Eglise de Lyon*, in-12 de XII-296 p. — Lyon, Lardanchet, 1911.

I. Le nouveau volume que M. Latreille consacre à l'Opposition au Concordat après 1803, nous amènerait à faire les mêmes éloges et les mêmes réserves que dans nos articles sur ses précédents volumes. Aujourd'hui nous nous bornerons à renvoyer à ces articles, et nous nous contenterons, pour abréger, de retenir ici quelques notations intéressantes de l'auteur.

D'abord, il observe fort justement que le mouvement de résistance au Concordat n'a pas été monopolisé par les évêques non démissionnaires et leurs partisans. Il y eut de l'hésitation dans tous les camps. A l'entrée en fonction des nouveaux titulaires, on vit des évêques opposants donner, avant de la retirer, l'autorisation de recourir au clergé concordataire. De même les concordataires ne furent pas sur tous les points des ralliés au régime nouveau. Ils associent parfois leurs plaintes à celles de l'opposition. Malgré les menaces de Fouché ou les circulaires de Caprara, ils continuent d'annoncer et de célébrer les fêtes supprimées. En ce qui concerne la législation civile du mariage, ils invoquent tout haut les prescriptions de Trente, regrettent que la religion ne règle pas seule la célébration du mariage. Ils ne se croient pas tous liés par l'article du Concordat qui ratifie la vente des biens nationaux : un vicaire gé-

néral de Mgr d'Aviau, l'abbé Brochier n'hésite pas à critiquer sur ce point les instructions de Caprara. — Où ils ne suivent jamais les opposants, c'est sur le terrain politique : les opposants seuls refusent donc de prier pour le chef de l'Etat, d'obéir à la conscription. Aussi la lutte du pouvoir impérial contre les dissidences s'accuse avec les années : c'est en 1810 que s'ouvre la prison de Pierre-Châtel pour les récalcitrants demeurés en France. Ils n'ont pas même la paix à l'étranger, où on les poursuit en Allemagne, en Italie, en Espagne. A Londres seulement, ils ne peuvent être inquietés et organisent la résistance.

Ensuite M Latreille établit que c'est à la rentrée en France de Louis XVIII et au moment où la petite Eglise triomphe apparemment, que les premières divisions sérieuses éclatent dans son sein. Des fidèles anticoncordatistes se plaignent des obstacles et des lenteurs apportées à la dénonciation du contrat de 1801, intransigeance que plusieurs autres, et parmi eux un ancien évêque, trouvent exagérée et impolitique. A l'heure où les négociations avec Rome sont reprises par la seconde Restauration, quelques évêques donnent leur démission conditionnelle pour en faciliter l'issue. Mais d'autres sont irréductibles quand Consalvi leur demande de faire acte de soumission au Saint-Siège ; et Thémines est un de ceux là : « La légitimité est sur le trône et l'illégitimité sur les autels. »

On sait que Thémines, resté fidèle aux *Réclamations* des évêques opposants, devint à un moment le chef suprême, le directeur écouté de l'Eglise anticoncordatiste, à laquelle il prêta l'autorité de son nom et de son talent. Avant sa conversion que M. Latreille semble regretter comme une inconséquence (1829), Thémines avait rompu avec le groupe lyonnais qu'il trouvait suspect de jansénisme. Sa mort fut pour la petite Eglise l'heure de l'émiettement et de la dispersion : le groupe lyonnais seul eut une longue survie.

II. M. Latreille a complété depuis peu ses études générales sur l'Opposition au Concordat par une histoire particulière de la petite Eglise de Lyon. De tous les groupes dissidents, ce fut, en effet, le plus fervent, le mieux organisé et le plus vivant. On peut même dire qu'il vit encore, puisqu'après la disparition des prêtres qui l'ont inspiré au début (le dernier fut M. Germain, ancien curé de Lacenas-en-Beaujolais), des laïcs ont continué jusqu'à ce jour de le diriger, de maintenir sa cohésion, de transmettre aux membres qui le composent un ferment de vie religieuse — et surtout un esprit. Cet esprit est, au moins partiellement, celui des évêques réclamants de

1801 qui fondèrent leur opposition sur le principe de l'inamovibilité de l'épiscopat.

On peut cependant s'étonner que le diocèse de Lyon ait fourni un terrain propice à l'éclosion et au développement d'une Eglise dissidente, puisque l'archevêque légitime, M. de Marbeuf, était mort (1799), et que l'évêque constitutionnel avait démissionné. Or, c'est ici que le livre de M. Latreille, reprenant et complétant le travail de M. Tardy, fournit la clef de ce problème à première vue déconcertant, sinon insoluble. L'esprit d'opposition au Concordat trouve dans l'esprit janséniste apporté à Lyon par les Oratoriens vers le milieu du XVIII[e] siècle et développé sous l'épiscopat de Montazet par réaction antisulpicienne, un solide appui et un concours efficace. Et c'est peut-être de cette survivance à peine effacée, et en tout cas non répudiée, des doctrines et des mœurs jansénistes, que le groupe lyonnais tient, avec sa dignité un peu rigide, son irréductible obstination et ses défiances vis-à-vis de toutes les avances de l'Eglise romaine. Plus ou moins consciemment — plutôt consciemment, je le répète, — le groupe anticoncordataire du XIX[e] siècle, se rattache donc par les tendances profondes et le caractère de sa « religion », de sa « piété », au groupe d'amis lyonnais de Port-Royal qui se groupe dès 1778 autour des cinq demoiselles Bertaut, ces dirigées de l'austère et très janséniste P. Labat, de l'Oratoire. (Les discussions des anticoncordatistes lyonnais avec les jansénistes du Forez ne sauraient faire oublier l'appel à l'Eglise d'Utrecht).

Malgré l'opiniâtreté du groupe à travers les vicissitudes de sa récente histoire (dont nous devons à regret négliger le détail), un de ses membres, Marius Duc, en était venu pourtant, il y a quelques années, à plaider la thèse de la réunion. Un de ses arguments était que la reconnaissance des évêques concordatistes par tous les évêques de la chrétienté, semblait suffisante pour couvrir à distance les « vices » de leur origine. Mais la voix de Marius Duc, si écouté auparavant parmi ses frères, ne fut pas entendue. On lui objecta que rien n'était possible avant qu'on eût reconnu les droits des anciens évêques et la légitimité de leurs *Réclamations*. Cet hommage solennel, avec le caractère de réparation qu'ils y attachent, semble être actuellement encore pour les membres du groupe lyonnais, une des conditions essentielles de leur rapprochement et de leur réunion à l'Eglise romaine. Marius Duc, lui, ne fut pas arrêté par cette considération, où l'amour-propre historique et théologique a évidemment sa part. Il se convertit en 1894. De son côté, l'auto-

rité religieuse a indiqué clairement qu'elle comprenait la délicatesse de la situation et les ménagements à apporter dans la solution pratique du problème, lorsqu'elle prescrivait, dès 1905, aux prêtres chargés de ramener les dissidents au bercail, de ne faire « aucune allusion au passé ». Encore en 1910, le cardinal-archevêque de Lyon leur assurait, de la part du pape, qu'« aucune condition ne serait mise à leur retour ». Mais jusqu'ici, ces appels n'ont pas été entendus, et ils s'obstinent, suivant l'expression de Thémines, reprise par M. Latreille, à rester comme des « oiseaux errants et sans guide ». Jusque vers le milieu du XIXe siècle, le groupe des anticoncordatistes, composé en grande partie de tisseurs de la Croix-Rousse, avait pu cependant maintenir sa cohésion. Le tissage à domicile servait à fixer les enfants autour du père, de qui ils recevaient l'esprit, la tradition et les formules religieuses de la petite Eglise. Les gens riches du parti assuraient de diverses façons la transmission des ressources léguées à la petite Eglise et la distribution des charités. Aujourd'hui le noyau familial s'émiette, par suite du changement de régime économique et de l'affaiblissement général de l'esprit religieux : la petite Eglise n'a plus à sa disposition, comme moyen de propagande et d'enseignement, qu'une école primaire ouverte à la Croix-Rousse et les cours intermittents de quelque membre instruit de lacomm unauté. Et, comme texte à étudier, elle n'a plus à offrir que le catéchisme de Montazet ! Car les manuscrits précieux où sont consignées les controverses de son histoire, ne s'ouvrent plus guère que pour une élite de « fidèles », à moins que ce ne soit pour les érudits et les chercheurs sympathiques comme M. Latreille.

En appendice, l'auteur donne une biographie du prêtre anticoncordatiste Darier-Roy qui fut, dans le diocèse de Grenoble, l'âme de la résistance au Concordat : résistance d'ailleurs assez localisée et inoffensive, car la mort de l'évêque non démissionnaire de Grenoble, Dulau d'Allemans, ne permit pas à l'opposition de se développer. Darier-Roy et sa secte des *puristes* furent d'ailleurs en relations continuelles avec la communauté de Lyon ; mais ils semblent cependant avoir toujours évité les infiltrations jansénistes. Darier-Roy eut de l'action sur quelques petits groupes de Grenoble et des environs, et sur quelques confrères et fidèles des diocèses voisins, à Gap et dans le Champsaur, par exemple. Une section d'illuminés appartenant au village de Lans attira l'attention sur les communautés réfractaires qui furent en butte à diverses tracasseries, et sur Darier-Roy dont les agissements furent trouvés suspects. Pour-

suivi par les deux autorités épiscopale et préfectorale, il fut enfermé quelque temps dans la prison de Pierre-Châtel. Il mourut en 1819, irréconciliable. Sa mémoire s'est perpétuée parmi les populations de la Mure et des Saillans. — Quoique tout ne soit pas clair dans la vie de ce personnage et qu'il ait subi fâcheusement l'influence d'une femme exaltée, Madeleine Bontoux, il faut reconnaître que les groupes qu'il inspirait se distinguent nettement d'autres communautés d'opposants, par exemple de celle de Parménie, dont les tendances équivoques et fanatiques sont évidentes : caricature de l'opposition au Concordat, déclare M. Latreille. Nous avons eu sous les yeux une série de pièces qui confirment, pour la région voisine, le jugement de M. Latreille : récits et mémoires autobiographiques qui relèvent parfois de la pathologie mentale, et témoignent peut-être des déformations que le jansénisme des élites subit dans les milieux populaires, à la suite ou au souvenir de la propagande des convulsionnaires. — On s'étonnera sans doute du silence de M. Latreille sur le groupe, réellement janséniste, celui-là, de Notre-Dame de Vaulx : mais il ne se rattache pas à la résistance anticoncordatiste. Comme l'a prouvé M. l'abbé Dussert dans son *Essai historique sur la Mure*, 2e édition, p. 444, le jansénisme dans cette paroisse n'est pas antérieur à la première moitié du XIXe siècle, et il y fut introduit par les abbés Morin et Revol.

Ainsi les maigres courants séparatistes qu'on observe dans l'Isère depuis plus d'un siècle ne semblent avoir eu ni la même origine, ni tout à fait le même caractère, ainsi qu'on pourrait le croire d'après une vue superficielle des faits. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que si l'existence même de ces courants prouve le besoin de vie religieuse au sortir de la Révolution, leur diversité et leur divergence expriment lamentablement le trouble des esprits et le désarroi des consciences au même moment.

Cl. Bouvier.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.



JÉSUS-CHRIST

La voie, la vérité et la vie (1)

MONSEIGNEUR,
MESDAMES, MESSIEURS,

L'homme est un être religieux, auquel l'athéisme n'est point naturel. Voilà un fait, dont on peut dire que l'étude des religions nous donne l'évidence. Soit qu'on regarde du côté de cet Orient antique, où se découvrent à nous sortant de leurs ruines les civilisations de l'Egypte et de la Chaldée, soit qu'on observe les peuples de notre temps, dont la civilisation matérielle, semblerait au jugement de plusieurs, se rapprocher de l'état primitif, partout un fait se constate : c'est que l'homme se tourne comme naturellement vers la Divinité. Tous ceux qui se sont occupés avec quelque compétence de l'histoire des religions s'accordent pour constater le fait. Ils ne se divisent que pour l'interpréter. Nous avons eu déjà l'occasion de citer le témoignage de Jevons (2) : « Qu'il y ait eu jamais, une époque dans l'histoire de l'homme, où celui-ci vécut sans religion, c'est là une affirmation que quelques écrivains ont essayé de démon-

(1) 5e Conférence donnée aux Facultés Catholiques de Lyon, sur *J.-C. et l'Etude comparée des Religions.*
(2) JEVONS : *Introduction to the history of religions*, London, 1896, p. 7.

trer fausse, en produisant des tribus sauvages, étrangères, assurait-on, à toute idée religieuse. Nous n'avons pas l'intention de discuter ce point, parce que tout anthropologiste le sait, il est à présent enseveli dans les limbes des controverses mortes. Des écrivains traitant le sujet de points de vue aussi différents, que ceux adoptés par le professeur Tylor, Max Müller, Ratzel, de Quatrefages, Waitz, Gerland, Peschal, sont tous d'accord pour affirmer qu'il n'y a pas de races humaines, si misérables soient-elles, dépourvues de toute idée religieuse. » M. Tiele (1) écrit de son côté : « L'assertion d'après laquelle, il y aurait des peuples ou des tribus sans religion, repose soit sur des observations inexactes soit une confusion d'idées. On n'a jamais rencontré de peuples ou de nations qui ne crût à des êtres supérieurs, et les voyageurs qui ont avancé cette opinion, ont été plus tard contredits par les faits. On a donc le droit de dire que la religion prise dans son sens le plus large, est un phénomène propre à l'ensemble de l'humanité. » A travers toutes ses aberrations, l'esprit humain, dit à son tour M. Réville (2), s'est toujours dirigé vers la Divinité. « On a de temps en temps essayé de lui imprimer une direction contraire. Lui aussi comme l'aiguille aimantée, pourrait dire : c'est ma nature. »

Ainsi, Messieurs, le sauvage qui, dans la forêt ébauche en des gestes abjects ou puérils, je ne sais quelle adoration anonyme, le négrillon tremblant devant son fétiche, l'oriental, bouddhiste ou brahmane courbé devant son idole, le parsi tourné du côté du soleil, le musulman élevant vers le ciel ses bras dans l'invocation d'Allah, tous témoignent à leur façon de l'orientation constante de l'âme humaine vers Dieu. Ce Dieu reste parfois innommé, mais il est, en réalité, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu unique des chrétiens, puisque c'est lui qui, ayant créé, de fait, tous les hommes pour la béatifiante vision de son essence, les rend incapables d'autre fin que de lui-même (3).

(1) *Manuel d'histoire des religions*, traduction Vernes, p. 12.

(2) *Prolégomènes à l'histoire des religions*, p. 90.

(3) « Nam quod Deus dicitur universae creaturae, etiam omnibus gentibus antequam in Christum crederent, non omnino esse potuit hoc nomen ignotum. Haec est enim vis verae divinitatis, ut creaturae

Dès lors, ce fait religieux, curiosité anthropologique pour l'observateur superficiel, doit être, au point de vue philosophique, une invitation à ne pas nous arrêter sur la voie où nous orientent les désirs et les besoins de nos âmes, mais à chercher Dieu dans le Christ, dans ce Christ, qui jadis au seul contact de la frange de sa robe, laissait déjà sortir une vertu, et qui aujourd'hui encore, quand il passe près d'une âme cherchant Dieu, est pour elle, la voie, la vérité, la vie.

* * *

Le regretté M. l'abbé de Broglie, dans son livre ancien déjà, mais qui contient bien des choses qui n'ont pas vieilli, intitulé : *Problèmes et Conclusions de l'Histoire des Religions* (1) », faisait

rationali jam ratione utenti non omnino ac penitus possit abscondi. » S. AUGUSTIN. *In Jo.*, 127 (Tract. CVI, 4). TERTULLIEN, « Solum Deum confirmas, quem tantum Deum nominas, ut cum illos interdum deos appellas, de alieno et quasi pro mutuo usu videaris. » *De Testimonio animae naturaliter christianae*, c. II. De même MINUCIUS FELIX, rapportant certaines invocations populaires, dit des païens : « et qui Jovem principem volunt, falluntur in nomine, sed de una potestate consentiunt. » *Oct.* 18. On ne saurait identifier ces déclarations avec celles d'un CELSE, par exemple, citées par ORIGÈNE : « Je ne pense pas qu'il y ait aucune différence à appeler Zeus, Hypsistos ou Zeus ou Adonai ou Sabaoth ou Ammon, comme les Egyptiens, ou Papaeos comme les Scythes. » (*Contra Celsum*, V, 41.) Ici, c'est le syncrétisme et l'affirmation d'une équivalence. Là, c'est la simple reconnaissance d'un fait, celui de l'instinct de l'âme humaine, qui spontanément va au-delà des chétives créations de sa pensée, vers Celui qui est. Comment s'explique cette connaissance obscure et spontanée de Dieu? ALEXANDRE DE HALÈS répond : « Cognitio alicujus potest esse duobus modis, in ratione communi et in ratione propria, potest igitur aliquid cognosci in ratione communi et tamen ignorari sub ratione propria... similiter dicendum quod idolatrae Deum in ratione communi non ignorant quod est ens, principium,... tamen sub ratione propria ignorant. » *Summa, pars* I, q. III, m. 2, ad. 3. A cette raison tirée de l'ordre de la connaissance, il faut ajouter celle que suggère l'ordre des tendances vers la béatitude. S. THOMAS, *Sum.*, I, II, q. I, art. I ; II, II, q. II, art. 8. *Contra Gentes*, l. I, c. XI. Si enfin on considère l'économie surnaturelle (*Contra Gentes* l. III, c. 159), qui est celle de la Providence dans le monde racheté par J.-C., on aura les directions principales de la pensée théologique, expliquant le fait que constate l'étude comparée des religions.

(1) DE BROGLIE, *Problèmes et Conclusions de l'Histoire des Religions*, p. 382.

justement remarquer que pour reconnaître la véritable religion, lorsqu'elle se présente à nous, il faut la désirer. « Pour pouvoir connaître avec certitude la vraie religion, écrivait-il, pour pouvoir acquérir sur ce point, une conviction ferme, suffisante pour se diriger dans cette vie, il faut avant tout aimer et désirer ce monde supérieur, il faut être disposé à croire à sa réalité. Cette disposition dépend, en une certaine mesure, de la volonté libre de l'homme. Être libre, pour acquérir sa fin, il doit la vouloir librement : cela est vrai de la fin intellectuelle, qui est la connaissance de la vérité, comme de toutes les autres parties de la béatitude. Toute conviction religieuse certaine repose en une certaine mesure, sur la croyance à l'harmonie fondamentale entre le bien et le vrai, sur cette idée, que ce qui rend l'homme meilleur et ce qui, en même temps le rend plus heureux, doit être vrai, idée d'où résulte le désir de croire ce qui rend meilleur et plus heureux. » Et l'auteur ajoutait cette utile remarque : « Nous n'espérons pas que nos arguments tirés de l'histoire des religions amèneront malgré eux à la foi chrétienne, ceux qui en sont éloignés. » Aussi bien, les paroles de l'abbé de Broglie ne sont-elles qu'un écho de l'enseignement théologique sur la genèse de la foi. Et c'est S. Thomas qui parle ainsi du désir (1) : « *Cum alicui*

(1) III, Sententiarum, dist. 23, q. 2, a. 5, ad. 4. — C'est dans S. AUGUSTIN, qu'il convient de suivre les développements de cette théorie du désir : *De quantitate animae*, écrit comme sous l'impression de sa conversion — l'ouvrage est de 391, date du baptême d'Augustin, c. XIX-n. 24 ; *De vera Religione*, c. X, n. 20 ; *De Utilitate Credendi*, c. XVI, n. 34 ; *De Ordine*, l. II, c. XIX, n. 51 « Une des raisons de cette loi, dit à ce propos PORTALIÉ, S. J. dans son article sur Augustin, D. T. C. col. 2333, c'est que la vérité religieuse se présente à l'homme, non comme un froid théorème à contempler, mais comme un bien qu'il faut embrasser de toute son âme pour en faire la règle de sa vie. Le grand docteur ne dit pas, comme certains aujourd'hui, la religion n'est point une doctrine, elle est une vie, mais il dit fort bien : La religion n'est pas seulement une doctrine, elle est une vie de notre âme. » Rien de plus exact, dès lors que cette réflexion d'un philosophe : « C'est seulement dans le vide du cœur, c'est dans les âmes de silence et de bonne volonté, qu'une révélation se fait utilement écouter du dehors... Le sens des paroles et l'éclat des signes ne seraient rien sans doute, s'il n'y avait intérieurement un dessein d'accepter la clarté désirée, un sens préparé à juger la divinité du verbe entendu. Toujours

proponuntur æterna bona, primo vult ea, secundo vult eis inhærere per amorem, et tertio vult sperare et quarto vult credere ea ut credens possit jam sperare et amare et habere. » C'est que la parole de Dieu, fût-elle celle du Verbe fait chair, n'a jamais été une lumière pour ceux qui ne voulaient pas voir. Le Pharisien entend et se scandalise, la foule juive entend et s'étonne, mais à ceux qui ont dit en suivant le maître, qu'ils désiraient le connaître, il est donné de pénétrer le mystère du royaume de Dieu. Car on donnera à ceux qui ont, et on enlèvera à ceux qui n'ont pas.

Or la réflexion philosophique, qui essaye de s'approprier les conclusions de l'histoire des religions, fournit un stimulant à nos désirs de vérité, en nous montrant l'orientation de nos besoins vers Dieu. La question religieuse est une de celles dont nous ne pouvons pas éviter la rencontre. Le dilettantisme lui-même se heurte à elle, en prétendant la fuir. Il voudrait être sensation d'esthète et plaisir de vivre. Mais alors même que les heurts de la vie, les accablements de la douleur ou les duperies de la volupté ne révéleraient ses contradictions, celles-ci éclateraient encore dans son attitude : niant la religion, il l'affirme ; il est lui-même une religion : celle du moi. La question religieuse est inévitable, parce qu'elle est celle de notre destinée, de notre valeur morale (1). Elle est présente à toute

les hommes ont tendu l'oreille et le regard pour recevoir ce que les hommes ne peuvent voir et entendre sans mourir. Et s'ils ont cru démêler cette parole meurtrière et vivifiante, où elle ne retentissait pas encore, s'ils lui ont fermé l'accès quand elle a prétendu résonner, c'est peut-être parce qu'ils ne portaient pas épuré en eux le sens d'une vie plus haute. L'homme de désir est rare ; et c'est le seul, qui soit la mesure de la vérité donnée, le seul qui ait la compétence et le discernement de son origine. Pour la reconnaître, il faut s'attendre à ce qu'elle soit non telle qu'on la voudrait, mais telle qu'elle est. » BLONDEL, *L'Action*, p. 398. Rapprocher ces lignes de celles de S. THOMAS, *De Veritate*, XIV, A. 2.

(1) « J'ose le dire, il n'est pas un homme si pauvre que sa naissance l'ait fait, si peu éclairé, que la société l'ait laissé, si maltraité en un mot, qu'il puisse être par la nature, la fortune et ses semblables, à qui un jour au moins dans le courant de sa vie, sous l'influence d'une circonstance grave, il ne soit arrivé de se poser cette terrible question qui pèse sur nos têtes à tous comme un sombre nuage, cette question décisive : Pourquoi l'homme est-il ici-bas et quel est le sens du rôle qu'il y joue. » JOUFFROY, *Le Problème de la destinée humaine* (*Mélanges Phil.*, p. 411).

délibération sur nos actes, et le refus d'agir ne nous arrache pas à sa nécessité, puisque ce refus implique un acte délibéré. C'est jusque dans le sous-sol ténébreux de notre vie subconsciente qu'elle s'élabore. Il suffit du moindre choc pour l'en faire surgir, mystérieuse ou terrible devant notre liberté. Elle est encore inévitable parce qu'elle est impliquée, pour ainsi dire dans l'idée de Dieu et que quiconque entend sauvegarder la cohérence de principes directeurs incontestés est amené insensiblement à croire en Dieu. Sans doute, il peut arriver dans la vie des individus comme dans celle des peuples, que l'esprit humain, troublé et comme ébloui par les perspectives agrandies de la nature et le prestige de sa propre force, paraisse perdre cette justesse du regard et ce calme de la pensée qui sont nécessaires pour saisir le sens et la portée de la question religieuse. Mais ces éclipses sont transitoires. Et c'est un des résultats bienfaisants de l'étude comparée des religions que de nous le rappeler. Car, en mettant en lumière le caractère universel du fait religieux, elle nous montre que les tendances profondes dont ce fait est l'expression ne sauraient être illusoires. Non pas que nous puissions conclure légitimement du seul caractère universel qu'a le fait religieux à sa valeur objective. L'amour du merveilleux et de l'irrationnel, le goût de l'excentrique et du légendaire sont aussi des faits universels. Qui oserait dire que nous avons là des pièces essentielles de la nature humaine? Le progrès des sciences détruira de plus en plus dans les esprits cultivés cette passion du subjectivisme et propagera, avec la pratique des méthodes scientifiques, un sens plus exact de la vérité. Notre conclusion se fonde sur la nature de l'universalisme du fait religieux. Ce ne sont point des penchants indisciplinés de l'âme humaine qui se manifestent ici. Ce sont ses tendances les plus profondes : celles qui ne sauraient pas ne pas être, parce qu'elles s'originent dans l'intelligence et la volonté de l'homme. S'il n'existait pas quelque part une religion vraie, c'est-à-dire une réponse objective et réelle à ces besoins et à ces tendances, l'homme serait un non-sens, un être contradictoire.

Or il n'est pas un non-sens. Ce qui est essentiellement humain doit avoir un fondement dans la nature des choses. Donc

puisque il est certain (1) que sous une forme ou une autre, la conscience humaine a toujours reconnu l'infini sous le fini, comme l'astre dans le reflet, la voix dans l'écho, puisqu'il est certain, qu'elle a, en quelque sorte, touché la trame divine sous la broderie sans cesse changeante des phénomènes, puisqu'il est certain qu'à travers le réel elle a aperçu l'idéal, dans l'ordre de l'univers la loi, dans sa liberté dépendante le maître souverain, dans l'indigence de son infortune la bonté secourable et béatifiante, il faut dire qu'il ne saurait être ici question d'un de ces mirages dont les pensées individuelles peuvent être les victimes, mais que l'idée de Dieu est une nécessité de l'âme humaine parce qu'il y a vraiment un Dieu.

Il est par conséquent raisonnable de ne pas nous arrêter sur la voie où nous orientent nos besoins de Dieu. Soulignons-en l'invitation. D'accord avec nous-mêmes et dociles à l'appel intérieur de nos âmes, nous ouvrirons plus facilement les yeux à la leçon des faits de l'histoire; et le son des paroles de vie et de vérité, s'il passe près de nous, ira sans doute jusqu'à notre cœur.

* * *

Ecoutons, Messieurs : n'est-ce pas Dieu qui nous parle dans le fait chrétien? Ce fait porte en lui seul les caractères de l'objectivité et de la transcendance. Ne serait-ce donc pas là qu'est la vraie religion? si la vraie religion est là, ne devons-nous pas en conclure que c'est dans le Christ, qu'il nous faut chercher Dieu?

La religion chrétienne est la seule qui soit objective : c'est d'abord qu'elle s'appuie sur des faits. Non pas que tout soit fictif dans les autres religions. Bouddha a existé, au moins probablement, Mahomet sûrement. Mais le système de preuves sur lequel s'établissent les revendications de ces diverses religions implique toujours une idéalisation, une mythologie, une création de la foi et comme une apothéose posthume de

(1) SERTILLANGES, *Les Sources de la croyance en Dieu*, 4e édit., p. 29, 1908.

celui vers lequel va le culte de la postérité. Le cas du Bouddha est ici très instructif. Il ne se présente pas comme un dieu, ni même comme un représentant de Dieu. Sa doctrine est athée. Mais pour la foule des disciples, sous la pression de l'instinct religieux, il devient un dieu, et concentre sur sa propre personne le culte qu'il était venu supprimer. Quant à Mahomet, les travaux critiques sur les traditions musulmanes nous font voir ce qu'il y avait de fantastique dans les créations de l'idéal islamique. Toute différente est la situation de la religion chrétienne. Les détails de son histoire peuvent eux aussi être l'objet de difficultés critiques et le progrès des études historiques peut modifier telle ou telle perspective, dans laquelle nous étions habitués à voir les événements. L'ensemble de l'histoire reste. Réel est le Messianisme d'Israël (1) qui prépare l'évangile et dont la manifestation est unique dans l'histoire religieuse de l'humanité. Réel est le Christ lui-même, soit qu'il nous apparaisse à travers la foi de la première génération chrétienne (2), soit que devant le syncrétisme gréco-romain, son image, gardée par une conscience, qui ne connaît aucune compromission avec le paganisme, rénove le monde. Nous le constations, en comparant cette image du Christ avec celle du dieu tauroctone Mithra, pareille rénovation du monde aurait été impossible sans un rédempteur réel (3). Mais cette objectivité de la religion chrétienne apparaît avec une évidence nouvelle, si non contents de regarder vers le passé, nous recueillons la leçon du présent.

Du haut de sa chaire d'Hippone, le plus grand des docteurs latins, Augustin, expliquant à ses auditeurs leurs raisons de croire, disait en parlant de l'Eglise : « Regardez-moi, vous crie l'Eglise, regardez-moi, je suis celle que vous ne pouvez pas ne pas voir. Jadis en Judée les fidèles furent les contemporains des faits qu'ils apprirent à connaître : contemporains de ces merveilles, qui sont la naissance virginale du Christ, sa pas-

(1) Cf. la quatrième conférence : *Le Messianisme d'Israël.*

(2) Cf. la deuxième conférence : « *Christs mythiques* » *et le Christ de l'Histoire.*

(3) Cf. la troisième conférence : *L'Image du Christ devant le Syncrétisme gréco-romain.*

sion, sa résurrection, son ascension. Tout ce que le Christ a dit et fait, ils l'ont cru, pour l'avoir vu. Tout cela vous ne le voyez pas. C'est pourquoi vous vous refusez à croire. Regardez donc l'Eglise, regardez avec attention, réfléchissez sur ce que vous avez vu : voilà non pas la narration d'un fait passé, ni l'annonce d'un fait futur, mais la démonstration d'un fait actuel. » Cette démonstration de la vérité chrétienne, Augustin estime qu'elle est celle qui convient en propre aux temps qui ont suivi la prédication évangélique : « Les Apôtres voyaient alors le Christ, mais l'Eglise répandue dans le monde entier ils ne la voyaient pas. Ils voyaient la tête de l'Eglise, qui est le Christ. Ils croyaient au corps du Christ qui est l'Eglise. A notre tour, maintenant ! Nous avons la grâce qui nous a été donnée. Nous avons pour croire des preuves très certaines. Le mouvement de l'histoire est un témoignage de la foi. Les apôtres voyaient la tête, ils croyaient au corps. Nous voyons le corps, croyons à la tête (1) ». C'est en faisant refluer jusqu'à sa source le flot de vie et de pensée, qui depuis vingt siècles passe en le fécondant sur le monde, que nous pouvons, en effet, mieux comprendre la divine réalité de cette source. Et la coordination des données que fournissent ces deux faits, celui de l'existence historique du Christ dans les conditions que nous fait connaître l'Evangile et celui de l'existence historique de l'Eglise du Christ, dans les conditions que constate notre expérience, nous permet de saisir en son réalisme unique, l'objectivité de la Religion chrétienne.

Sans doute le bouddhisme et l'islamisme se sont eux aussi répandus dans le monde. Mais la diffusion du bouddhisme ne s'est point faite sans une profonde modification de la doctrine primitive et l'émiettement religieux qui fut la conséquence de cette diffusion, changea le caractère même de la prédication du

(1) S. Augustin : « Apostoli Christum videbant, sed toto orbe terrarum diffusam ecclesiam non videbant ; videbant caput et de corpore credebant ; habemus vices nostras, habemus gratiam dispensationis et distributionis nostrae ; ad credendum certissimis documentis, tempora nobis in una fide sunt distributa, illi videbant caput et credebant de corpore, nos videmus corpus, credamus de capite. » *Sermo*, 242 ; voir aussi *Serm.* 238, et dans le *De Fide Rerum quae non videntur*, n. 7-9.

Bouddha. Quand, chassé de l'Inde, le bouddhisme s'implanta en Chine et au Japon, il s'enveloppa de magie et de mythologie, de superstitions grossières et de pratiques cabalistiques. Il ne réussit qu'à créer des sociétés demi-barbares, telles que celles du Thibet ou de Ceylan. Il ne jeta dans le monde aucune idée féconde. Il fut un narcotique endormant les consciences dans le rêve métaphysique du nirvana. Aussi quand, aujourd'hui, l'Orient se réveille, sentant passer sur lui en commotions électriques, le rationalisme occidental, il laisse peu à peu tomber tous les dogmes bouddhistes. Le néo-bouddhisme a-t-il rien de commun avec une religion? Quant à l'islamisme, qui donc ignore, que partout où il s'est répandu, il a été semblable aux vagues de sable soulevées par le vent du désert et dont la poussière s'étend comme un linceuil? L'Islam pour la civilisation et le progrès de l'humanité c'est la mort.

Quel contraste avec la fécondité de la doctrine et de la vie qui vient du Christ ! Cette doctrine se développe à travers les âges, utilisant les philosophies humaines sans en subir l'action délétère. Toujours identique à elle-même, elle apporte aux questions anxieuses des générations qui se succèdent, la réponse qui fit tressaillir au premier jour, le monde gréco-romain ; et ouvrant les perspectives d'au-delà, elle supprime le scandale sans nier le mystère. Cette vie germe toujours en moissons d'héroïsmes et de dévouements fraternels. Elle se répand dans des institutions et des œuvres avec une force que les siècles renouvellent sans l'épuiser, car, dans la religion du Christ, les âmes se rajeunissent, purifiées au souffle de l'Esprit (1) ; les volontés fragiles trouvent une règle forte et suave, les intelligences divisées contre elles-mêmes une lumière, et le prosélytisme conquérant l'efficace d'un amour divin. Là est la continuité de la tradition et l'initiative du progrès, l'unité de la foi et la variété des croyants, l'autorité et la liberté. Or, il est évident qu'une telle religion n'est pas seulement réelle à la façon d'un fait brut, devant lequel nous pouvons rester indifférents, mais que dans ce qu'elle a de singulier, de caractéris-

(1) « Id in quo tota virtus Legis Novi Testamenti consistit est gratia Spiritus Sancti. » S. THOMAS, I, II, q. 111, a. 1.

tique et d'irréductible, elle présente une plénitude de vérité qui ne peut pas ne pas retentir dans la sphère de nos tendances, quand celles-ci se développent dans la direction de leur fin, qui satisfait en les dépassant nos aspirations, et qui, à chaque expérimentation nouvelle, confirme l'authenticité de ses origines, par sa doctrine lumineuse, son efficacité pratique, son rayonnement bienfaisant (1).

(1) « Qui n'a rencontré sur sa route de ces âmes sincères, éprises du bien, fidèles à Dieu comme à la nature, prédestinées à saisir partout les rayons de sa face, réagissant sous son empire avec la ponctualité de l'aiguille qui se tourne vers le pôle, fermées au mal, le regard lucide à force d'être imprégné par des rectifications intérieures? Or ces âmes..... ont comme un sens de la Beauté, de la Vérité, du Bien. Et lorsque l'Evangile se présente à elles, elles vont à lui comme à la lumière..... Il y a en elles comme deux forces, venues de directions différentes, mais non opposées, qui se rencontrent et se combinent pour se fonder en une résultante unique et victorieuse. Le dogme est le point de leur convergence et c'est lui qui s'impose à l'intelligence avec la toute-puissance convaincante d'un objet bon pour la foi, apte à n'en pas douter, à être cru de foi divine. » GARDEIL, O. P., *Crédibilité*, dans Dictionnaire de Théol. Cath., col. 2222. Importante pour expliquer la conviction des âmes simples, la constatation de cette convergence du fait intérieur et du fait extérieur, ne saurait être oubliée, s'il s'agit de rendre compte, au point de vue philosophique, de l'obligation, qui résulte de la volonté de Dieu connue. « Selon KANT, le fondement ou la source de l'obligation est dans la nature humaine elle-même, dans la nécessité morale où se trouve l'homme de s'unifier intérieurement, de ratifier par sa volonté sensible l'attrait de sa volonté intelligible, *de vouloir ce qu'il veut.* Or cette vue renferme un élément de vérité, et c'est sans doute ce qui en elle, a séduit tant d'esprits. Trop souvent des exposés indiscrets de la doctrine traditionnelle ont représenté l'obligation comme fondée simplement sur un commandement tout extérieur ; comme si l'obligation ne devait pas avoir, sous peine d'être sans prise, alors même qu'elle ne serait pas sans sanction, un point d'attache et d'appui dans la nature elle-même? C'était prêter à l'objection si souvent reproduite, et que nous retrouvons encore chez ZELLER : si l'obligation vient de ce que Dieu commande, il faut démontrer l'obligation d'obéir au commandement de Dieu (*Vorträge...*, III, p. 182). Et en effet, l'obligation (ou nécessité morale absolue de vouloir quelque chose) est inintelligible, si elle ne se fonde pas sur un vouloir primitif et nécessaire, inséparable de la nature humaine. Alors seulement peut s'expliquer la *nécessité disjonctive* (qui est l'essence de l'obligation) : *ou* faire ce qui est commandé, — *ou* renier par un acte libre de ma volonté, ce vers quoi ma nature tend nécessairement comme vers sa fin, c'est-à-dire, ce que je peux pas ne pas vouloir. Ainsi, l'obligation n'est pas, suivant la doc-

La religion chrétienne a donc pour elle l'objectivité : non pas seulement celle d'un monument du passé, dont il s'agirait de discuter la lettre morte, mais celle d'une autorité vivante. Ajoutons que cette autorité vivante est celle que peut seule avoir la parole de Dieu, faisant passer la vérité de générations en générations, moins comme un sujet de disputes, que comme une tradition de vie, et confirmant par la perpétuité d'un témoignage toujours contemporain de ceux auxquels il s'adresse, l'évangile du Christ. De ce témoignage nos églises chrétiennes sont le symbole : tandis que leurs dômes s'inclinent sur le Dieu vivant, qu'adore notre foi, leurs flèches aériennes emportent au ciel notre espérance.

* * *

Objective, la religion chrétienne est en effet transcendante.

Elle l'est d'abord par son objectivité même. Car celle-ci, ayant les caractères que nous venons de constater, se trouve être dans l'histoire un miracle subsistant, signe authentique

trine traditionnelle, le résultat d'un commandement sans plus. Pour qu'à un commandement réponde l'obligation non seulement en droit, mais en *fait*, il faut encore que l'ordre extérieurement intimé rencontre une connivence intime et comme une complicité dans la nature. En ce sens l'homme ne subit pas de contrainte toute extérieure : il est autonome. Mais cette autonomie est bien différente de l'autonomie kantienne ; loin de se suffire, elle nous force à aller plus loin ; car il faut assigner la cause de cette connivence intérieure, en répondant à cette double question :

a) D'où vient cette tendance nécessaire, ce vouloir foncier et inéluctable imprimé dans la nature humaine et qui servira de point d'appui à une obligation ?

b) D'où vient que telle ou telle sanction sont liées *efficacement* à l'assouvissement de cette tendance, et sont par là même *obligatoires ?*

Or on doit répondre :

a) Que c'est Dieu, qui en créant notre nature, a imprimé en elle l'inéluctable désir de la béatitude.

b) Que c'est encore lui — et ce ne peut être que lui — qui a relié efficacement la réalisation de ce désir, c'est-à-dire la donation de lui-même, à l'accomplissement par nous de certains actes.

Ainsi, Dieu est la source *dernière* de l'obligation. La volonté de l'homme obéit à la volonté de Dieu, *elle est hétéronome*. S'en tenir à l'autonomie, c'est rendre l'obligation inintelligible. » Auguste VALENSIN, S. J., *Criticisme Kantien*, dans Diction. d'Apologét., col. 757.

des intentions providentielles de Dieu, confirmant la doctrine qui se réclame de lui. Pour reconnaître ce miracle la compétence technique sera sans doute moins nécessaire que le bon sens populaire fait du robuste discernement des choses et du sentiment droit des vérités morales et religieuses (1). Lumière pour ceux qui cherchent en hommes de désirs, le fait chrétien est, dans l'Eglise vivante du Christ, sa propre preuve (2). Mais cette transcendance éclate encore aux yeux de quiconque, poursuivant avec impartialité l'étude comparée des religions, saisit dans ce qu'elle a d'unique l'idée que la religion chrétienne nous propose de Dieu et de son Christ.

Si l'instinct religieux est naturel à l'homme, il ne lui est que trop naturel aussi de faire Dieu à son image. De là, les déviations parfois étranges de l'idolâtrie dans le monde. On a pu dire sans paradoxe, que c'est dans ses rapports avec la Divinité, que l'homme s'est le plus éloigné de la règle divine (3). N'en citons qu'un exemple : celui que vient de nous faire apparaître en un jour lugubre la récente exploration en pays de Canaan (4). « En déblayant les couches primitives dans le haut lieu (près de Géser), M. Macalister découvrit sur la plateforme avoisinant les stèles un véritable cimetière d'enfants, ensevelis de la manière étrange que voici. Le petit corps avait avait été introduit, généralement tête première dans une large jarre à fond pointu ou très allongé quand il était aplati à l'extrémité... En deux cas seulement les lugubres restes portaient la trace du feu, en aucun n'a été constatée une mutilation qui aurait causé la mort de l'enfant ». Dans cette nécro-

(1) « ... ces signes de transcendance sont du ressort du bon sens et non de l'érudition de détail ; c'est que les fondements de notre foi tiennent à cette partie de l'histoire générale du monde et de la religion, qui est évidente et incontestable, qui est au nombre des vérités acquises par l'humanité et des choses jugées par la Science. » DE BROGLIE, *Religion et Critique*, 3e éd., p. 156, 1906.

(2) « Quo fit, ut ipsa (ecclesia) veluti signum levatum in nationes, et ad se invitet, qui nondum crediderunt, et filios suos certiores faciat, firmissimo niti fundamente fidem quam profitentur. « *Vat. Conc. Sessio*, III, c. III. DENS-BANRA, 1794.

(3) ALLO, O. P., *L'Evangile en face du syncrétisme*, p. 161.

(4) VINCENT, O. P., *Canaan, d'après l'exploration récente*, p. 189. (Etudes Bibliques, 1907).

pole d'enfants se constate la pratique atroce dont avait parlé la Bible et qui consistait à sacrifier à la Divinité les premiers nés d'une famille. Ces pauvres petites victimes enfouies vivantes dans les lugubres jarres viennent après plusieurs milliers d'années, confirmer de leur témoignage la perversité de l'instinct religieux de l'homme. Les mêmes fouilles nous ont révélé la pratique barbare d'offrir un sacrifice humain à la divinité quand on bâtissait. C'est ainsi qu'au pied de la muraille occidentale de la forteresse de Megiddo, « dans un cadre de petites pierres gisait le squelette d'une fillette d'environ quinze ans. Elle avait été posée là, en travers, sur une assise basse du fondement et enduite de terre battue, en sorte que son petit corps fut enfoui sous la base de la forteresse. Couchée sur le côté, face à l'ouest, la pauvrette est maintenant visible encore avec son échine tordue pour prendre le contour brutal du bloc qui servit de lit funèbre... » (1). Le Dieu que prétendent honorer de pareilles pratiques est un dieu cruel... C'est un tyran. Ce n'est pas un père bon et secourable. Il inspire de la crainte et non de l'amour. Et comment, dans cette idée amoindrie de Dieu, ne pas regretter l'action déformatrice de l'homme !

Celle-ci apparaît même dans les religions qui ont gardé par ailleurs un certain spiritualisme. Le Dieu de l'Islam est un Dieu unique, appelé saint, juste, clément et miséricordieux. Mais ce Dieu saint se désintéresse de la pureté du cœur et couvre de son indulgence les plus honteuses dégradations de la morale, ce Dieu juste a des favoris auxquels il distribue les biens de la terre, ce Dieu plein de miséricorde ne

(1) VINCENT, *loc. cit.*, p. 197. — Très justement, le même auteur ajoute : « L'offrande des premiers-nés dans les sanctuaires, l'immolation de victimes humaines pour la fondation ou l'achèvement d'un édifice par exemple, montrent à quel degré le Cananéen primitif a le sens de la suprématie divine et de sa propre dépendance vis-à-vis de cette force redoutable d'où émane toute vie et qui régit la mort », *loc.cit.*, p. 203. — Et, en effet, cette constatation de la perversité des tendances religieuses de l'homme, ne doit pas nous faire oublier l'orientation constante de ces tendances, que nous signalions au début de cette conférence.

peut adoucir la fatalité du destin. Calife respecté en son ciel lointain, le Dieu de l'Islam ne sera jamais le Dieu de l'humanité souffrante et qui crie vers le ciel la plainte de son cœur affamé d'infini ! Ici encore l'esprit de l'homme a déformé l'idée de Dieu (1).

Au contraire dans la Religion chrétienne Dieu est conçu comme véritablement saint, juste et bon. Rémunérateur des bonnes actions de l'homme, le Dieu des chrétiens voit dans toute faute morale une offense personnelle. Il est amour infini, justice infinie, miséricorde infinie, acte pur. Il n'est pas cependant une divinité idéale reléguée loin du monde, dans la solitude de son être. Il est partout, agissant. Sans lui rien ne serait. Il remplit de sa grâce les âmes qui se tournent vers lui. Il crée entre les hommes et lui des relations intimes d'amitié et de filiation. Bien plus, le rayon divin qui dans le christianisme éclaire l'idée de Dieu, prolonge ses clartés au-delà du champ visuel de la spéculation humaine, jusque dans les impénétrables profondeurs de Dieu. Tandis que les triades païennes, molles et changeantes étaient des juxtapositions d'êtres luttant parfois pour l'hégémonie, la Trinité chrétienne distingue sans diviser. Elle sauvegarde l'unité de nature dans la pluralité des personnes. Elle révèle le mystère chrétien par excellence, fondement de tous les autres, nous faisant entrevoir Dieu tel qu'il est, dans la plénitude de sa Vie.

Par son caractère singulièrement concret, l'idée de Dieu telle que nous la propose le Christianisme se met ainsi en dehors et au-dessus de toute conception de la Divinité, en cours dans les religions d'origine humaine. On pourrait ajouter qu'elle se met également à part de tout système philosophique purement déiste, de toute tentative du stoïcisme ou du syncrétisme ; car elle a la fécondité des doctrines réalistes, capable de conquérir non seulement les intelligences de savants,

(1) « Toute religion est fausse, qui dans sa foi, n'adore pas un Dieu, comme principe de toutes choses, et qui dans sa morale, n'aime, pas un seul Dieu comme objet de toutes choses. » PASCAL, *Pensées* édit. Brunschvigg, p. 554, et aussi p. 595.

mais encore les âmes simples et de fonder dans toutes les consciences la pratique de la foi monothéiste (1).

Sans doute même dans la société chrétienne, le vieux fond de naturalisme et de superstition n'est pas entièrement tari, et il est utile de se le rappeler. L'individualisme désordonné, le faux mysticisme qui fait vibrer les nerfs, et croit trouver dans l'émotion sensible la trace authentique d'une manifestation divine, l'utilitarisme religieux, qui cherche avec le ciel des accommodements, le syncrétisme de la dévotion ardente avec la concupiscence mondaine, autant de maladies de l'humanité qui peuvent se trouver chez certains chrétiens, et dont il ne faut pas s'étonner ; puisque l'humanité n'est pas encore parvenue à l'âge de la plénitude du Christ. Il peut donc se faire que tel ou tel chrétien, dans la manifestation de sa dévotion mal entendue, ressemble à quelque myste oriental de l'époque gréco-romaine. Mais la constatation de cet accident ne diminue en rien la distance qui sépare la religion chrétienne des autres religions, si l'on veut bien considérer soit l'ensemble des membres, qui pratiquent ces religions, soit la logique des doctrines.

La doctrine chrétienne est toujours dans une mesure, qui discipline tous les instincts en même temps qu'elle sauvegarde toutes les initiatives. Elle combat l'idolâtrie qui adore les statues, mais elle combat les iconoclastes qui les brisent. Elle combat le rationalisme qui exalte la raison, et le fidéisme qui l'humilie ; elle combat Pélage qui fait dépendre le salut de la seule volonté humaine, et elle anathématise Luther et Calvin qui le font dépendre uniquement de la volonté divine. Elle est tout à la fois ascétique et mystique, individualiste et sociale, théorie spéculative et pratique féconde. Et la synthèse de ces aptitudes diverses est en ceci, que la doctrine chrétienne est éminemment une théologie, c'est-à-dire une doctrine sur Dieu.

Voilà un premier caractère qui distingue la religion chrétienne de toutes les autres religions. Qu'importe si parfois des rites accessoires ressemblent extérieurement à des rites

(1) PASCAL, *Pensées*, VIII, 556. Brunschvigg, p. 581.)

païens, l'idée inspiratrice en est toute différente. Dans la prière chrétienne, hymnes de deuil ou chants d'allégresse, liturgie grave, ou cantique éclatant en fanfare, résonne l'accent d'une foi qui fait exception aux lois de la pensée humaine, telles qu'elles se manifestent à nous dans l'histoire. Par son Dieu, la religion chrétienne est transcendante.

Elle l'est aussi par son Christ. Cette religion, en effet, est une morale, mais la pratiquer, c'est imiter Jésus. Cette religion est une espérance, mais en attendre la réalisation c'est attendre le retour de Jésus : *veni, Domine Jesu !* Cette religion est une voie de salut, en ce sens qu'elle fait déjà vivre de la vie qui doit trouver au ciel son couronnement : or cette vie c'est Jésus qui la donne par sa grâce, par la communion de son corps et de son sang, dans l'unité mystique que fonde le Baptême chrétien, et qui fait circuler la sève divine à travers les branches de la vigne qu'est le Christ. Cette religion est un mystère, celui de Dieu, mais connaître ce mystère, c'est connaître Jésus. « Seigneur, montre-nous le Père, » dit Philippe à Jésus, avec la confiance naïve qu'encourageaient les révélations du Maître. Et Jésus lui répond : « Voilà si longtemps que je suis parmi vous, et tu ne me connais pas Philippe ? Celui qui m'a vu, a vu mon Père, comment dis-tu : Montre-nous le Père? Ne crois-tu pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi (1)? » Doctrine capitale, qui selon l'expression de saint Irénée (2) nous fait connaître la révélation du Père dans la manifestation du Fils. D'où il faut conclure que l'on ne peut plus distinguer deux termes inégaux spécifiant deux connaissances religieuses : on connaît à la fois le Père et le Fils, et c'est par essence la vie éternelle : c'est là la vie éternelle, de te connaître, toi seul, Dieu véritable et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ.

Or, admettre cette idée que la religion chrétienne nous présente de son Christ, c'est implicitement affirmer l'originalité singulière de cette religion. Ce Christ n'est pas seulement un

(1) Jo. XIII, 8.
(2) IRÉNÉE, Agnitio enim Patris est Filii manifestatio, *Hoer.*, IV 6, 3.

philosophe comme le Bouddha des plus anciennes traditions, ni même un législateur comme Moïse; c'est dès le premier instant un homme qui s'affirme Dieu et dont la révélation, en même temps qu'elle est celle d'un enseignement est aussi et même surtout celle d'une personne dont l'esprit de vie anime ceux qui croient : « Nous, disait saint Jean (1), nous avons vu et nous attestons que le Père nous a envoyé le Fils, comme Sauveur du monde. Celui qui confessera que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui en Dieu... et Dieu nous a donné la vie éternelle et cette vie est dans son Fils. Et celui qui a le Fils a la vie, celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie. » Aussi quand un jour l'arianisme voulut disperser sur des hypostases dégénérées, l'idée d'une divinité amoindrie, il put bien faire quelques conquêtes parmi les érudits auxquels la spéculation hellénique était plus chère que l'évangile et qui étaient plus habitués à disserter sur la métaphysique qu'à penser à Jésus-Christ. « Ceux, au contraire pour qui la vie du Christ était restée le centre du christianisme, continuèrent à marcher à sa lumière ; qu'ils fussent savants comme Athanase ou ignorants comme le dernier de ses fidèles, ils savaient bien que leur Sauveur n'était pas Dieu à demi, et qu'en s'unissant à lui, c'était à Dieu lui-même qu'ils s'unissaient (2). »

Ne nous étonnons donc pas, que dans l'humilité de l'Incarnation se soit révélé le Mystère divin : scandale pour les juifs, folie pour les gentils, il est forme et sagesse de Dieu pour ceux qui cherchent en homme de désirs, la voie, la vérité, la vie.

(1) I. Jo. IV, 14 seq. ; — Jo. VI, 64 ; X, 10 « Ego veni ut VITAM habeant et abundantius habeant.

(2) LEBRETON, *Les Origines du Dogme de la Trinité*, p. 436, 1910.

* * *

Un jour sur les bords du Jourdain, le Christ passait. Deux jeunes hommes l'ayant vu, le suivirent. L'un d'eux était Jean, celui-là même qui, dans son évangile, écrit longtemps après, en pleine vieillesse, rappelle avec la précision d'un souvenir aimé, l'heure même de cette première rencontre avec le Christ (1). Jésus s'était retourné en voyant qu'ils le suivaient et il leur dit : Qui cherchez-vous? Rabbi, répondirent les deux jeunes hommes soulignant discrètement leur désir : où demeurez-vous? Et Jésus leur dit : venez et vous verrez. Et ils allèrent et ils virent où il demeurait et ils restèrent auprès de lui. Et c'était environ la dixième heure, c'est-à-dire quatre heures après-midi.

Si à travers la vision du passé, qu'évoque l'étude comparée des religions, nous avons pu nous rapprocher de la réalité historique de Celui en qui reposent la foi et l'espérance de notre vie, l'heure où s'achève cette étude ne restera-t-elle point fixée dans notre souvenir? Elle est celle d'une rencontre de notre âme avec Jésus-Christ.....

(1) Jo. I, 35.

Albert VALENSIN.



LES MANUELS SCOLAIRES

(Suite et fin)

LA MORALE

Le projet avéré de nos auteurs de manuels historiques (1) était d'ensevelir dans l'oubli ou de discréditer ou de rendre odieux l'alliance quinze fois séculaire de l'Eglise et de la France ; ils faisaient œuvre principalement négative, ils s'affirmaient le plus souvent destructeurs. Il serait inutile de ne point s'avouer que le succès couronna maintes fois leurs tristes efforts. Un professeur de rhétorique (universitaire) m'affirme avoir trouvé récemment dans une copie de ses élèves, cette phrase peu élégante, mais riche de significations pédagogiques : « J'aime la Révolution, parce que c'est sous la Révolution que les mœurs de la France sont devenues douces pour la première fois. »

Preuve que la culture intensive de la contre-vérité donne des résultats.

Les auteurs des manuels de morale ont l'ambition hautement avouée de faire œuvre positive. Ce sont eux les fonda-

(1) Voici la liste des ouvrages condamnés par NN. SS. les évêques : Aulard, *Eléments d'Instruction civique*. — Albert Bayet, *Leçons de Morale*. — Jules Payot, *Cours de Morale*, *La morale à l'Ecole*. — Primaire, *Manuel d'Education morale*, *Manuel de Lectures classiques*.

teurs de la contre-religion nouvelle ou plutôt de la contre-Eglise. Sachant qu'on ne détruit bien que ce qu'on remplace, ils plantent comme Apollon et ils arrosent comme Paul de Tarse, ils affirment, ils prêchent, ils font des miracles, ils créent des dogmes, des commandements de l'école, ils remplacent les sacrements par des exercices appropriés au nouvel état social, ils organisent des rites, ils s'offrent eux-mêmes à la vénération religieuse des peuples, ils agissent comme les représentants de Dieu, que dis-je? ils sont l'évolution créatrice, ils sont Dieu, Assisterions-nous, par hasard, au début de cette période d'histoire dont le Fils de Dieu a dit prophétiquement : « Alors si quelqu'un vous déclare que le Christ est ici ou qu'il est là, ne le croyez pas, car il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes. »

Les maîtres des maîtres d'école se proclament eux-mêmes Christ et Dieu. « Il n'y a pas de choses divines, s'écriait M. Ferdinand Buisson, qui ne soient humaines. C'est au cœur de l'humanité que réside le divin... Je suis homme et rien de divin ne m'est étranger. »

De son côté, M. Briand, le père de l'apaisement lui-même, disait aux instituteurs d'Angers : « Cet homme a la divinité en lui ; et si ce Dieu jusqu'à présent, a été si souvent impuissant et chancelant, et courbé sous les fardeaux de la vie, c'est parce que le mensonge et l'ignorance ont trop longtemps enchaîné ses efforts. C'est à vous (instituteurs) de le libérer. »

Nous nous trouvons donc en présence d'une nouvelle révélation dont les manuels de morale sont comme les officiels évangiles. Avec une persistance ingénieuse, M. Georges Valois s'attache à démasquer son caractère sacré ou pseudo-sacré.

D'abord les Payot, les Bayet, les Huleux et les Primaire s'entourent d'un vaste appareil scientifique qui les rend eux-mêmes tabou. Comme M. Homais d'Yonville célébrait devant ses clients la complexité de son propre travail scientifique, nos auteurs de manuels énumèrent emphatiquement les sciences préhistoriques et proto-historiques, l'anthropologie, l'anatomie et la morphologie comparées, la psychologie expérimentale et la psychologie comparées, l'archéologie, la linguistique,

l'histoire. L'un d'eux, c'est Payot, je crois, parle de deux cent mille ans d'histoire, comme s'il les avait vécus. Comment oser mettre en doute la parole d'un homme qui est sûr d'embrasser d'un regard unique « l'orientation suivie depuis deux cent mille ans par l'humanité »? On se demande ce qui l'emporte chez ces bonshommes de l'infatuation ou de l'incompétence, mais les futurs électeurs ou les électeurs leurs élèves se laisseront prendre à ce ton d'incroyable assurance.

La science rend possible, explique et garantit le Progrès. Quel Progrès? Pour le définir, M. Payot entre dans une colère religieuse. « Qu'ils comparent loyalement l'état d'un homme supérieur d'aujourd'hui, avec la misère physique, intellectuelle et morale d'un homme de l'âge de pierre, et qu'ils osent dire dans la loyauté de leur âme, que les efforts de l'humanité sont inutiles ! » Vous pensez bien que l'Evolution devait suivre de près le Progrès et la Science. « Par la pensée et la raison, s'écrie M. Payot, l'homme s'élève bien au-dessus de l'animalité. Il est capable d'un progrès sans fin. »

Cette doctrine renferme toutes sortes de principes plus faux, plus dangereux, plus malfaisants les uns que les autres. Il n'est pas vrai que la loi de l'évolution entendue au sens darwinien, soit la loi morale, ainsi que le prétend M. Payot. Cette idée n'a rien de commun avec la philosophie darwinienne, et M. Georges Valois met au défi le recteur Payot de citer un seul texte où Darwin reconnaisse une direction morale dans les phénomènes d'évolution.

La théorie du Progrès telle que l'entendent les pédagogues laïques produit ce résultat fort inquiétant de développer chez les élèves, le mépris inintelligent du passé et des habitudes d'extravagante prétention. Les hommes d'hier ressemblaient à de misérables animaux, les hommes d'aujourd'hui que représente si avantageusement M. le maître d'école, réunissent en eux, la beauté, l'intelligence et la grandeur. Combien plus beaux et plus intelligents et plus grands se révèleront les hommes de demain ! Mais, au fait, les hommes de demain, dieux ou demi-dieux, où convient-il de les chercher, sinon parmi les écoliers d'aujourd'hui?

En même temps que l'orgueil des écoliers, la théorie du

Progrès surexcite l'outrecuidance déjà menaçante de leurs magisters. Qui donc est le prêtre de ce Progrès divinement bienfaisant, qui donc, sinon Monsieur le Maître d'école, qui occupe au centre du village le château républicain de l'enfance? Il est plus et mieux que le Dieu de Monsieur le Curé, il est l'Evolution créatrice daignant se manifester aux élèves, candidats officiels à la divinité. C'est pourquoi, MM. Payot, Bayet, Primaire et autres chantent un hymne en l'honneur du maître d'école vainqueur du machairodus (1), roi, conseiller, sauveur et bienfaiteur de la Société nouvelle. « L'instituteur parle au nom de la conscience... La fonction de l'instituteur est noble entre toutes, puisqu'elle consiste à former des hommes. Il prépare à la France des citoyens éclairés, attachés à la liberté et dignes d'être libres. C'est par ses soins que se fait l'éducation du peuple. Le respect qui lui est dû, ce n'est donc pas seulement le respect que mérite tout être humain, c'est le respect affectueux dû à un bienfaiteur et à un homme que la Société a chargé d'une grande tâche. » Et dire que tous ces honnêtes pédagogues se considéreraient comme diffamés si nous les appelions cléricaux !

Ils ont d'ailleurs une foi, vertu théologale en même temps et cardinale qui, très différente en cela et en toutes choses, de la foi des chrétiens, ne s'appuie sur aucun fondement rationnel. « Pour nous, dit M. Payot, nous croyons d'une foi tout ensemble instinctive et réfléchie à la valeur absolue de la vie. » Un rédacteur de la *Jeunesse laïque*, M. Lucien-Victor Meunier, chante un *Credo* sacrilège qui est une parodie de notre symbole des apôtres : « Je crois à l'homme tout-puissant, maître du ciel et de la terre, souverain de l'espace et du temps, père de l'avenir... Je crois à la vie, je crois à la vérité ; je crois au travail qui finira, quels que soient les obstacles pour faire surgir du sol fécondé par nos laborieux efforts, les moissons superbes de liberté et de justice, de lumière et d'amour ! »

(1) Le machairodus (ancêtre du tigre) est un animal préhistorique qui a la prétention de remplacer la tarasque. Quand les élèves ou même les anciens élèves de la laïque paraissent ne pas apprécier comme il convient les bienfaits de l'instruction obligatoire, le magister les effraie avec les canines formidables du machairodus. Prenez garde, enfants; le monstre est là qui revient pour vous dévorer.



Oui, c'est à ce point de stupidité dégradante que conduisent l'éloquence moderne et la passion, quand elles s'unissent à une philosophie de primaire. Nous ne suivrons pas M. Georges Valois dans les développements de sa méticuleuse et pittoresque démonstration. L'école laïque organisée en église a son culte des saints, son paradis, son enfer, sa théologie théocratique, ses miracles. Une telle parodie aurait quelques joyeusetés de carnaval, si elle ne dissimulait ou ne laissait voir tour à tour d'infâmes desseins. Remarquons seulement combien exigu et pauvre se révèle le génie inventif des fondateurs. Ces Messieurs — et en cela du moins, ils sont sincères — ces Messieurs se persuadent en chœur que rien n'égale la force de leur esprit, rien, si ce n'es. la débilité intellectuelle de leurs prédécesseurs ou ennemis, les catholiques de France. Or, ils ne savent que copier avec une servile maladresse les institutions qui portent visible, l'empreinte de l'Eglise. Pourquoi donc n'empruntent-ils pas des formules et des modèles d'organisation aux Eglises d Angleterre ou d'Allemagne ou de Suisse? Dieu sait cependant s'ils laissent jamais échapper l'occasion d'admirer ces trois pays et les pasteurs qui les évangélisent.

C'est q'apparemment la force d'esprit de nos penseurs laïques n'est point du tout celle qu'ils s'attribuent. Fussent-ils plus intelligents du reste, qu'ils ne parviendraient pas à réaliser de véritables créations dans l'ordre de choses où les jeta leur haineuse présomption. L'Eglise a marqué vraiment le monde d'une empreinte définitive non pas seulement en ce sens que ses clochers et ses églises font de la surface de notre planète une chose de beauté, mais parce que dans la vie des âmes elle a atteint le fond et la fin et en un sens, le définitif de tout. Qui pourrait se flatter désormais d'ajouter quelque chose d'essentiel à ce mélange plus que savant de crainte et d'amour qui se résume dans l'acte de charité et dans la pensée des fins dernières? Les informes ébauches psychologiques dont se composent les manuels scolaires constituent donc, en somme, un hommage très significatif, mais plutôt comique au monopole spirituel de l'Eglise. Nos magisters suivent, en cela, l'exemple de Renan qui avait mis toute son ingéniosité à laï-

ciser des formules et expressions ecclésiastiques : *Ad majorem Dei glorian. — Stantes erant pedes nostri in atriis tuis, Jerusalem,* l'ignominie du siècle, la consécration à Dieu, le bouquet spirituel, le renoncement, la cléricature, etc., etc. Même chez Renan ces artifices littéraires ne laissent pas d'être souvent odieux et ridicules. Mais que dire de tous ces instituteurs, inspecteurs, professeurs plus ou moins officiers d'Académie qui viennent à chaque quart d'heure de classe, remplir un rite sacerdotal devant les fils de citoyens, leurs élèves? Représentez-vous, si vous le pouvez, M. Primaire le bien nommé, prononçant en présence de ses disciples, le sermon que voici : « Nous pouvons vivre en hommes dignement, en êtres qui ne veulent pas se dégrader. Nous pouvons vaincre en nous les défauts et les vices qui nous font ressembler aux bêtes, et acquérir les qualités qui nous grandiront : l'instruction, la tempérance, le courage, la douceur, l'honnêteté. C'est ainsi qu'ont vécu les grands hommes (Socrate,... Marc-Aurèle), dont l'humanité est si fière. »

Perrichon et le maître d'école de La Fontaine firent-ils jamais plus ennuyeuse harangue?

L'homélie mystique de M. Payot mérite de figurer à côté du sermon humanitaire de M. Primaire.

« La résolution prise sincèrement de refuser d'admettre la pensée même d'une injustice te fait entrer dans la noble et heureuse famille des plus purs, des plus sages, des plus vraiment humains ; tu pénètres dans une région de beauté sereine... Tu fondes avec la sécurité, la coopération sociale, qui assure à tous une liberté de plus en plus haute, qui fait notre dignité de citoyens-rois dans la cité des justes. »

Sommes-nous à l'armée du Salut? Entendons-nous le fantôme d'un quelconque orateur qui vivait aux environs de 1848, ou bien subissons-nous le prêche dreyfusien d'un vertueux arriviste du vingtième siècle ? On ne sait.

On ne sait pas davantage jusqu'à quel point cet odieux pathos a prise sur les âmes juvéniles. Peut-être favorise-t-il l'hypocrisie naissante des politiciens qui percent déjà sous tant de Français adolescents. Il est un minimum de phraséologie vertueuse dont les mœurs électorales et parlementaires de nos

jours favorisent le placement. Peut-être aussi les mornes prêches des Payot et des Primaire n'engendrent-ils que de l'ennui chez un grand nombre de jeunes lecteurs, mais même dans ce cas, ils ne sont pas inoffensifs, car ils occupent dans les mémoires une place qui appartient de droit au catéchisme ou aux prières essentielles de l'Eglise. Jadis les mourants faiblement religieux retrouvaient sans trop de peine, des fragments d'*Ave Maria* ou d'actes de foi. Que pourra-t-on bien dire aux élèves de M. Payot, pour les préparer à paraître devant le Dieu de saint Paul? *Terribile est...* Et cela sera la preuve que dans les nouvelles générations la dernière étincelle de foi catholique s'éteint.

Le nationaliste M. Valois, ne pouvait pas ne pas étudier avec une très particulière et un peu inquiète attention les rapports étroits qui unissent et subordonnent le patriotisme à l'idée religieuse. Que devient la France dans les officines laïques fondées par les protestants venus des pays de l'Est? Les auteurs de manuels n'admettent pas que le patriotisme des enfants soit exclusif. Quand il veut proposer des héros à l'admiration de ses jeunes disciples, M. Payot, comme par hasard, ne nomme que des étrangers. Même bizarre coïncidence s'il s'agit de charité. Ayant rabaissé le mérite des jeunes Françaises, M. Payot exalte les Anglaises, les Suissesses et les Allemandes. Pour M. Aulard, le patriotisme consiste à continuer l'œuvre de la révolution française, à être solidaires les uns des autres. Ce n'est pas seulement l'amour de la France avec un mais, c'est l'élimination pure et simple de la France au profit de la Révolution. M. Georges Valois paraît croire que le rédacteur responsable de ces criminelles divagations est Bernard Lazare.

Et il cite, en effet, une page de Payot qui ressemble trop à une page plus ancienne de Bernard Lazare. « Chez les Anciens, patrie signifiait la terre des pères, des aïeux.

Aujourd'hui, le patriotisme comme tous les sentiments supérieurs est complexe. Ce n'est pas le sol natal... Ce n'est pas l'unité de la langue... Ce n'est pas l'unité de race... Ce n'est pas l'unité de gouvernement... Renan avait dit ces choses avant Payot et Bernard Lazare, en meilleur style, mais il les

avait dites très nettement et il avait conclu : « Le chant spartiate : « Nous sommes ce que vous fûtes, nous serons ce que vous êtes » est dans sa simplicité l'hymne abrégé de toute patrie. »

Le farouche patriotisme de M. Georges Valois a tôt fait de s'indigner contre le tant dangereux esprit qui anime toutes ces définitions et restrictions. Cependant, au risque de paraître se mettre une fois d'accord contre lui avec ses peu sympathiques adversaires, il faut bien reconnaître l'existence d'un fait historique d'une immense gravité, celui-ci : Jamais la France n'eut le patriotisme égoïste, hautain et exclusif qu'on peut sans la calomnier, je pense, attribuer à l'Angleterre. Elle fut toujours étroitement unie à l'Eglise catholique, c'est-à-dire œcuménique, c'est-à-dire universelle. Le caractère de cette vocation si flatteuse et sans doute unique, se révèle dans tous les grands faits de l'histoire de France comme le baptême de Clovis qui est vraiment le baptême de toutes les nations barbares, la fondation de Cluny et de Cîteaux, les croisades, la mission aussi religieuse que politique et militaire de Jeanne d'Arc, la lutte à armes à peu près égales entre le protestantisme et le catholicisme, la Renaissance, la réaction religieuse qui suivit le concile de Trente. Que la Révolution dite française soit un événement d'ordre religieux, ou si l'on veut antireligieux et essentiellement universel, personne, je pense, ne le conteste. Il ne s'agit donc pas de se proclamer béatement citoyen du genre humain, aux dépens de nos intérêts propres, mais il y a obligation rigoureuse de ne pas méconnaître les conditions de notre développement historique, ni la vraie nature de notre caractère national. En rédigeant leur trop fameuse charte, les philosophes politiques de 89 et de 93 formulent non pas les droits du Français, mais les droits de l'homme; de même que saint Louis mourant n'avait pas dit avec transport : France, France, mais Jérusalem, Jérusalem, cité universelle des âmes.

Je me retrouverai sans doute d'accord avec M. Georges Valois, pour constater qu'unie à l'Eglise, la France était la première des nations chrétiennes, au lieu qu'au service de la Révolution, elle se déclasse, décline et peut-être meurt.

Les manuels de lecture complètent admirablement l'œuvre des manuels de morale.

Il y a lieu de distinguer entre la lecture courante et la lecture expliquée qu'anime un même esprit anticatholique. Mais celle-ci, quoique plus ennuyeuse, ne tardera pas à supplanter celle-là, parce qu'elle favorise plus directement les intérêts du prince, je veux dire de la secte. Huleux, l'un de ces auteurs de ces manuels, explique fort bien la pensée de ses maîtres et amis : « Tous, nous connaissons les heureux effets des lectures — appropriées et bien choisies — venant compléter les leçons du jour ; la doctrine s'insinue à l'insu de l'enfant, et il aime le livre qui la lui présente ainsi... De sorte que dans l'exercice de lecture qui suivra la leçon faite sur l'une ou l'autre des quatre matières envisagées, l'élève, en même temps qu'il recevra une leçon de français, renforcera le jour même ou quelques jours après, les idées acquises grâce au sommaire et au morceau qui le suit. »

Voilà la grande pensée des fondateurs de l'école laïque : « La doctrine (nous savons quelle est cette doctrine) s'insinue à l'insu de l'enfant. La retentissante aventure de M. Alfred Fouillée (1) prouve que nos pédagogues ne réussissent que

(1) Ou plutôt de Mme Fouillée, car c'est elle qui sous le pseudonyme de Bruno écrivit le *Tour de France*, ce manuel spiritualiste et à peine protestant où il était encore question quelquefois du passé religieux de la France. Au fur et à mesure que se succédaient les innombrables éditions du petit livre, Mme et M. Alfred Fouillée, en dignes précurseurs de M. Briand, s'adaptaient au mouvement de plus en plus accéléré du progrès anticlérical. Ils rayaient de leur livre les mots âme, Dieu, religion, culte, temple, sacerdoce, apôtres, et ils allégeaient de presque tous les noms ecclésiastiques et militaires la liste des grands hommes. Un moment vint même où M. Fouillée que la mort avait privé du concours de Mme Fouillée, supprima d'un trait de plume, Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Fourvière et Notre-Dame de la Garde.

Vaines bassesses ! Pour la délicatesse olfactive de MM. les politiciens et pédagogues, le *Tour de France* de Bruno dégage malgré tout, comme un vague relent réactionnaire ; il sera tôt ou tard condamné.

Afin que l'histoire du célèbre manuel (331 éditions) fût plus complète et plus ridicule encore, les parlementaires et même un Reinach (Théodore frère de Salomon) intervinrent. M. Jaurès avait dit : Le *Tour de France*, signé Bruno, est de M. Alfred Fouillée. Je ne puis croire qu'un homme de sa valeur se soit prêté à des modifications de ce genre ». « Il est mort », s'écria M. Théodore Reinach.

M. Fouillée qui n'était pas mort protesta dans une lettre datée de

trop bien pour l'avenir de la France dans leurs criminelles entreprises. C'est M. Marius Riquier, le deuxième collaborateur de M. Georges Valois, qui analyse, réfute et juge les manuels de lecture. Les trop courtes pages qui portent son nom sont aussi spirituelles que documentées et fortes.

Le troisième collaborateur de M. Georges Valois, M. Jean Herluison, consacre le dernier chapitre des *manuels scolaires* aux falsifications variées dont ils sont remplis. Aucun auteur n'échappe à la rage anticléricale de Messieurs les pédagogues. Même, lorsqu'ils sont signés par quelque notoire ennemi de l'Eglise, les textes qui ont l'honneur de figurer dans les cahiers de lecture officiels doivent subir de systématiques mutilations. Vous pensez bien que Toutey, Huleux, Primaire, Vilain et autres suppriment Dieu, les Anges, les Saints, l'Evangile, toutes les fois que l'occasion leur en est fournie. Mais il arrive qu'ils abrègent Rousseau, corrigent Michelet ou rectifient Renan. Est-ce que Rousseau, Michelet, Lamartine et Renan ne s'avisent pas de faire des emprunts au vocabulaire religieux ? Cela est intolérable, et sans hésitation, nos pédagogues irrités suppriment tout ce qui, dans leur pensée, déshonore l'œuvre des grands écrivains. Voici, par exemple, une page de Renan que M. Huleux a insérée dans son Manuel, on va voir à la suite de quelles mutilations. Les passages soulignés sont justement ceux que M. Huleux a fait disparaître.

TEXTE DE RENAN
arrangé, modifié, mutilé
par M. HULEUX

Un jour, ma mère et moi, en faisant un petit voyage à travers ces sentiers pierreux des côtes de Bretagne, qui laissent à tous ceux qui les ont foulés

TEXTE AUTHENTIQUE
DE
RENAN

Un jour, ma mère et moi, en faisant un petit voyage à travers ces sentiers pierreux des côtes de Bretagne, qui laissent à tous ceux qui les ont foulés de si doux sou-

Menton, et M. Théodore Reinach dut rectifier son dire, mais il eut tort d'ajouter : « L'auteur qui signe Bruno est le philosophe Guyau mort très jeune, alors que la science française fondait tant d'espérances sur son merveilleux talent. »

Or, Guyau est bien mort, en effet, mais Bruno n'est pas Guyau. Décidément, Théodore surpasse en audace mal informée, son frère Salomon, l'homme à la tiare. Mais quel imbroglio vaudevillesque que cette affaire Bruno-Guyau !

venirs, nous arrivâmes à une église de hameau, entourée, selon l'usage, du cimetière, et nous nous reposâmes.

Les murs de l'église en granit à peine équarri et couvert de mousse, les maisons d'alentour construites de blocs primitifs, les tombes serrées, les croix renversées et effacées, les têtes nombreuses rangées sur les étages de la maisonnette qui sert d'ossuaire, attestaient que depuis les anciens jours *où les saints de Bretagne avaient paru sur ces flots*, on avait enterré en ce lieu.

Ce jour-là, j'éprouvai le sentiment de l'immensité de l'oubli et du vaste silence où s'engloutit la vie humaine *avec un effroi que je ressens encore, et qui est resté un des éléments de ma vie morale*.

Parmi tous ces simples qui sont là, à l'ombre de ces vieux arbres, pas un, pas un seul, ne vivra dans l'avenir. Pas un seul n'a inséré son action dans le grand mouvement des choses ; pas un ne comptera dans la statistique définitive de ceux qui ont poussé à l'éternelle roue.

Je servais alors le Dieu de mon enfance, et un regard élevé vers la croix de pierre sur les marches de laquelle nous étions assis et sur le tabernacle qu'on voyait à travers les vitraux de l'église, m'expliquait tout cela. Et puis on voyait à peu de distance la mer, les rochers, les vagues blanchissantes ; on respirait ce vent céleste qui, pénétrant jusqu'au fond du cerveau y éveille je ne sais quelle vague sensation de largeur et de liberté. Et puis, ma mère était à mes côtés ; il me semblait que la plus humble vie pouvait refléter le ciel, grâce au pur amour et aux affections individuelles. J'estimais heureux ceux qui reposaient en ce lieu.

de si doux souvenirs, nous arrivâmes à une église de hameau, entourée, selon l'usage, du cimetière et nous nous reposâmes.

Les murs de l'église en granit à peine équarri et couvert de mousse, les maisons d'alentour construites de blocs primitifs, les tombes serrées, les croix renversées et effacées, les têtes nombreuses rangées sur les étages de la maisonnette qui sert d'ossuaire, attestaient que depuis les anciens jours on avait enterré en ce lieu.

Ce jour-là, j'éprouvai le sentiment de l'immensité de l'oubli et du vaste silence où s'engloutit la vie humaine.

« Parmi tous ces simples qui sont là, *me disais-je*, à l'ombre de ces vieux arbres, pas un, pas un seul, ne vivra dans l'avenir. Pas un seul n'a inséré son action dans le grand mouvement des choses, pas un ne comptera dans la statistique définitive de ceux qui ont poussé à l'éternelle roue ».

Depuis, j'ai transporté ma tente et je m'explique autrement cette grande nuit. Ils ne sont pas morts ces obscurs enfants du hameau ; car la Bretagne vit encore, et ils ont contribué à faire la Bretagne.	*Non*, ils ne sont pas morts, ces obscurs enfants du hameau, car la Bretagne vit encore, et ils ont contribué à faire la Bretagne.

Ayant analysé le mal primaire, M. Georges Valois et ses collaborateurs n'indiquent pas les moyens pratiques de le combattre. Je suppose que c'est par discrétion pure. Il appartient, en effet, aux seuls évêques de diriger cette vaste et délicate entreprise de guerre qu'est la résistance à l'envahissement de l'école par les idées révolutionnaires. Plusieurs d'entre eux ont tracé à leurs fidèles une ligne de conduite, formulé des principes ou créé des organismes de combat. De prime abord on serait tenté de réunir comme en une sorte de tableau synoptique celles de leurs paroles et ceux de leurs actes qui sont relatifs à la question scolaire depuis le 14 septembre 1909 jusqu'à aujourd'hui. Mais comme la bataille continue il est préférable d'attendre la suite des enseignements qu'elle ne tardera pas à nous apporter (1).

Abbé DELFOUR.

(1) Je me reprocherais cependant, de ne pas reproduire ici quelques lignes de l'admirable lettre que Mgr Dubois, archevêque de Bourges adressait récemment aux pères de famille catholiques de son diocèse, le 16 avril 1911.

... « Mais, qui donc, un jour, sera responsable des actes de vos enfants? Sera-ce vous ou la majorité sectaire qui aura voté de pareilles infamies? Vous, personnes réelles, âmes aimantes et dévouées, ou l'Etat anonyme, être sans entrailles et sans affection? Et qui donc encore devra rougir si, victimes de l'école sans Dieu, vos enfants oublient l'honorable passé de leur père ; s'ils trahissent l'honneur de leur famille? Qui, encore une fois, si ce n'est vous? L'Etat, lui, se contentera d'ouvrir aux coupables les portes de ses prisons.

Non, vous ne supporterez pas les chaînes odieuses qu'on voudrait vous forger.

Croit-on vraiment, par de semblables mesures, mettre des entraves à l'apostolat du Clergé? Peine perdue ; le clergé fera son devoir, coûte que coûte.

Que si, malgré le droit des chefs de famille, le projet dont on nous menace était voté, rien ne nous arrêtera dans l'exercice de notre mission. Nous parlerons, nous agirons, tous ensemble. La cause de Dieu et des âmes doit nous être plus chère que tout — plus que la liberté, plus que la vie.

Et à cette cause, Dieu aidant, nous serons fidèles.



ARCHEVÊQUE ET MAITRES D'ÉCOLE

2e ARTICLE [1]

Donations — Démarches auprès du Roi

Il est des œuvres dont tous les hommes sages reconnaissent la nécessité, et que personne n'ose entreprendre. L'argent manque, les défiances et les jalousies surgissent de toutes parts, les instruments même à employer ne sont pas souples, se dérobent sous la main, ou se refusent à une action collective. Telle dut paraître à Mgr Camille de Neufville l'Œuvre des petites Ecoles, quand Demia lui fit confidence de ses projets. Pour ouvrir des écoles, et pour payer des instituteurs, on n'avait littéralement aucunes ressources. La ville de Lyon n'était pas ou ne se croyait pas en état d'en fournir : engagée dans des spéculations malheureuses et sans base solide, elle allait aboutir bientôt à une véritable crise financière. Les particuliers souffraient plus ou moins du malaise amené par les guerres et par les agitations du temps, une corporation déjà en possession d'enseigner, et qui le faisait à beaux deniers comptants, celle des maîtres écrivains, allait se soulever contre une innovation qui dérogeait à ses privilèges. Enfin, les instituteurs eux-mêmes, en admettant qu'on pût les payer. étaient pour la plupart un embarras. Plusieurs étaient de

(1) Voir mai.

pauvres hères qui, après avoir essayé de tout, se faisaient maîtres d'école, pour ne pas mourir de faim, d'autres étaient des ivrognes ou des impudiques (1). Ceux qui avaient de la tenue étaient rares et l'école n'était pour eux qu'un passage. Quand ils avaient trouvé une situation, ils laissaient bien vite la férule.

La voix de Demia n'allait-elle pas se perdre dans le vide? Si on l'écoutait momentanément, ne finirait-on pas par se lasser, et le jeune prêtre n'aurait-il pas le sort de ceux qui font bâtir, sans pouvoir payer l'entrepreneur? On s'attendait à voir une maison, et il ne sort de terre que des murailles, qui appellent vainement une toiture!

Monseigneur Camille de Neuville, homme assurément très surnaturel, mais aussi esprit positif et pratique, habitué de longue date au maniement des affaires humaines, et qui, en regardant le ciel, n'oubliait jamais de surveiller la terre, Mgr Camille de Neuville avait fait sans doute toutes ces réflexions et d'autres encore : il avait vu surtout les difficultés de l'entreprise, et il s'était tenu d'abord sur une grande réserve. Cette réserve, de la part d'un prélat si perspicace, et qui voyait de si loin, avait presque l'air d'une opposition. En réalité, sans croire beaucoup au succès, l'archevêque n'avait pas voulu arrêter un zèle aussi respectable, ni lier les mains d'un jeune prêtre, qui n'avait pas seulement de l'enthousiasme qui était un homme de vertu solide et d'esprit prudent et avisé. Il laissa Demia faire un essai. Demia fit un essai, il le fit sur la paroisse de Saint-Georges, et, contre toute espérance humaine, il réussit.

A la vérité, Demia eût pu mieux dire que personne la raison de ce succès. Le charitable prêtre, qui avait de la fortune personnelle, avait largement puisé dans sa bourse. C'est là qu'il avait trouvé les fonds nécessaires. Des ses premiers pas, il avait constitué Dieu son débiteur. Le créancier divin ne tarda pas d'acquitter la dette, et même de payer avec usure. A Lyon, comme ailleurs, et peut-être plus qu'ailleurs, la Provi-

(1) Voir aux Archives du Rhône, D. 345, les premières séances du Bureau des Ecoles.

dence a des mandataires. Un beau jour, les mandataires accoururent : ils venaient de tous les coins de la ville, de tous les rangs de la société, bourgeois modestes, pieuses veuves, avocats, échevins, hauts et puissants seigneurs, Demia ne demandait rien pour lui, et les mandataires de Dieu le savaient, ils le remboursaient, en fondant avec lui d'autres écoles.

C'est le cas, par exemple, de cette dame de Murard (1), dont la donation est si curieuse :

« Comme ainsy soit que, depuis quelque temps, on ayt estably une échole, sur la paroisse de Saint-Paul, de cette ville de Lyon, pour l'instruction et la direction et enseignement des pauvres de la dite paroisse, lesquels, par le moyen d'un prestre qui en a le soin et la conduite, ont été si bien instruits, que le fruit en paraît évident à toute la paroisse, tant par le déportement des dits enfants, que l'on ne voit plus errer ny courir dans les rues et places, comme l'on faisait, que par l'avancement qu'ils font à la lecture et escripture, ce qui n'a esté continué que par la charité de quelques particuliers, qui ont aydé à l'entretien et salaire du dit prestre.

« Mais, comme il n'y a rien de certain, et qu'il est à craindre que le zèle des dits particuliers se refroidissant, la dite échole ne vint à manquer, Dame Constance de Murard, veuve de sieur André Gueston, vivant bourgeois de cette ville, aurait fait proposer à Messieurs les chamarier (2), chanoines et chapitre de l'Eglise collégiale et paroissiale dudit Saint-Paul, qu'elle désirerait fonder une rente annuelle de vingt livres au sort principal de la somme de quatre cents livres pour en estre employé annuellement dix-huit livres, pour ayder à l'entretien salaire d'un prestre ou autre qui aurait direction des enfants, et quarante sols pour fournir aux frais qu'on est obligé de faire, soit pour le renouvellement de la dite rente, soit pour la faire exiger. Laquelle somme de quatre cents livres la dite dame de Murard aurait prié les dits sieurs du Chapitre de recevoir, pour employer à la première occasion

(1) Archives du Rhône, D. 340, fol. 20.

(2) Titre tout à fait lyonnais. Dignitaire ainsi appelé de la Chambre des dépenses du Chapitre qu'il présidait dans l'origine.

que l'on aurait, pour en faire faire ledit revenu annuel de vingt livres et en faire la distribution, ce que les dits sieurs du chapitre luy auraient accordé, etc., etc.

Cette donation est du 26 février 1675.

Non moins curieuse, plus originale même dans sa forme, est la donation d'un sieur Maisonnette (1) « bourgeois de Lyon, lequel, bien qu'aucunement indisposé de sa personne, sain néanmoins, Dieu grâce, d'esprit et d'entendement, ainsy qu'il est apparu aux notaires tesmoins susdits, pour obvier à toutes contestes qui pourraient arriver après son déceds, a, de son plein gré et libre volonté, fait son testament nuncupatif, et ordonnance de dernière volonté, en la forme et manière que s'ensuit.

« Premièrement, comme bon chrestien et catholique, a fait sur sa personne le vénérable signe de la croix, disant :*In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*. A recommandé son âme à Dieu le Créateur, le priant par le mérite de la mort et passion de son Fils unique, Nostre-Seigneur Jésus-Christ, intercession de la Vierge Marie et de tous les saints et saintes du Paradis, vouloir colloquer son âme en son royaume céleste, lors et quand elle sera séparée de son corps. La sépulture duquel a le dit sieur Testateur eleu dans l'églize ou cimetière du lieu, où il plaira à Dieu de l'appeler, etc. »

Ce bourgeois si dévot pense avant tout à faire des œuvres pies et lègue « à l'hôpital du pont du Rhône de cette ville sa maison scize en cette ville à la descente du pont de pierre, du costé de l'herberie, et à l'hopital de l'Aumosne Générale du dit Lyon, ses trois maisons situées en cette ville, rue du Puy du Seel et de l'Espine. Mais à ces deux hôpitaux il impose une charge, et elle est en faveur des Ecoles :

« Comme encore charge ledit Testateur de payer, scavoir, par ledit Hopital du Pont du Rhône un tiers, et deux tiers par l'Aumosne générale, chascune semaine, à perpétuité, la somme de trente sols aux deux écoles des pauvres petits garçons et des pauvres petites filles de la paroisse de Saint-Paul, etc.,etc.

Le testament du bourgeois lyonnais est du 14 juin 1676.

(1) Archives du Rhône, D. 340, fol. 25.

Les gentilshommes ne devaient pas rester en arrière. Le 23 mars 1678, nous voyons un des seigneurs les plus qualifiés de Lyon, le marquis de Saint-Maurice, constituer en faveur des petites écoles une rente perpétuelle « de cent trente-cinq livres dix-huit sols » (1). On lit dans la donation ces paroles touchantes, que le sieur de Saint-Maurice interprète « les intentions de feu Messire Antoine-Louis Perrachon, marquis de Treffort, son fils, lequel avait témoigné de son vivant inclination qu'il avait de faire la charité aux pauvres de cette ville. »

La meilleure charité pensa judicieusement son père, c'était celle qui s'adressait à l'âme des enfants, c'était celle qui allait aux petites Ecoles.

Ils ne pensaient pas différemment, ces confrères du Saint-Sacrement de la paroisse de Saint-Nizier, qui, « pour contribuer à la bonne œuvre commencée pour l'escholle et instruction chrestienne des pauvres petits enfants establie en la paroisse » avaient donné « la somme de cinquante livres annuellement, et cependant le temps que la dite escholle subsistera » (2).

Ils ne pensaient pas différemment, ces échevins, gagnés enfin par les remontrances de Charles Demia, et qui, dès l'année 1670, avaient constitué une rente annuelle de deux cents livres « pour estre employé à l'établissement et entretien d'une échole publique pour instruire les pauvres aux principes de la religion chrestienne, et mesme à lire et à écrire » (3).

L'idée lancée par Demia faisait son chemin et prenait possession des intelligences; les bourses lyonnaises, en ce temps-là (et pour de bonnes causes) (4) un peu difficiles à délier, allaient pour ainsi dire. s'ouvrir d'elles-mêmes : la bataille était gagnée !

L'archevêque n'avait pas attendu qu'elle le fût pour prendre résolument position, et se mettre à la tête du mouvement. Dès qu'il avait vu que l'entreprise était vraiment pratique,

(1) Archives du Rhône, D. 340, p. 22 et suiv.
(2) *Ibid.*, D. 340, f. 18.
(3) *Ibid.*, , fol. 17.
(4) Quelques-uns de leurs placements n'avaient pas été très heureux.

que Dieu la voulait et la bénissiat, il s'était franchement déclaré, il avait avoué hautement le jeune Promoteur, et l'on savait maintenant que l'œuvre de Demia était l'œuvre de l'archevêque.

Dans un tel homme, l'intérêt, la protection ne demeuraient pas à l'état de théorie et de sentiment : tout se traduisait par des faits. Pour encourager ses diocésains à ouvrir leurs bourses Camille de Neuville ouvrit largement la sienne.

— « Je consens, dit-il, dans un acte du 23 mars 1674, je consens que les livraisons de l'église Saint-Jean, qui m'appartiennent, tant pour le passé que pour l'advenir, soient remises entre les mains de Monsieur Demia, pour estre employées aux petites Ecoles, et que les quittances qu'il en passera soient aussy bonnes et valables que si je les avais passées moy-même (1) ».

Et ce n'était là qu'un léger prélude, le prélude de la magnifique donation que l'archevêque devait faire onze ans plus tard. Cette pièce est longue, mais elle est si importante, que nous ne pouvons nous dispenser de la reproduire (2) :

« Comme ainsy soit que l'Illustrissime et Révérendissime Messire Camille de Neufville, archevêque, Comte de Lyon, Primat de France, etc...

« Aïant connu les grands biens que produisent en cette ville les écoles des pauvres enfants, qui y ont été commencées et establies par les ordres de mon dit Seigneur, depuis quelques années, aïant aussy estably un Bureau (3) pour la direction des dites écoles, par son ordonnnce du premier février 1679, confirmée par Lettres patentes de Sa Majesté, du mois de may 1680, duement vérifiées et registrées. Et que depuis Dieu a donné de grandes bénédictions au dit Etablissement, en sorte que les dits pauvres enfants de cette ville, qui, auparavant demeuraient, oisifs vaguaient par les rues et places publiques, et par là, tombaient dans la corruption, le dérèglement et les mauvaises mœurs, ont été instruits, à la piété, à la lecture, à

(1) Archives du Rhône, D. 340, fol. 19.
(2) Voir à la bibliothèque de la ville de Lyon, Charles Demia, *Règlements*, etc., page 76.
(3) Plus loin, nous parlerons en détail de ce « Bureau des Ecoles. »

l'écriture et l'arithmétique et rendus propres pour les arts et manufactures. Les pères et mères des dits pauvres aiant profitez de l'exemple et bonnes instructions de leurs enfants. De manière que l'on a reconnu amandement notable dans le peuple et gens de métier. Et comme mon dit Seigneur veut non seulement aider de ses soins et favoriser une œuvre si sainte de sa protection, mais même la rendre stable et permanente, autant qu'il le pourra, par ses libéralités, il a fait en faveur des dites écoles la donation suivante. »

Nous sommes loin des hésitations et de la réserve prudente du début de l'œuvre. Demia, qui n'a plus que quatre ans à vivre peut, dès maintenant, chanter son *Nunc dimittis* ». Non seulement l'archevêque l'avoue hautement, mais il s'identifie avec lui, mais il déclare que l'œuvre de Demia est son œuvre, mais il entend lui assurer des ressources permanentes. C'est que ce grand connaisseur d'hommes a observé et qu'il a jugé. Lui aussi pourrait dire, avec le plus éloquent des Evêques: « Quel état ! et quel état ! » Au fond, moins le tour oratoire, il le dit: il oppose à la condition présente des petits écoliers et de leurs familles, l'état où ils étaient avant l'institution des Ecoles. Et ce qui le frappe, ce sont moins les connaissances acquises, c'est moins l'instruction des enfants, que le résultat moral, que la transformation des âmes par l'école.

De nos jours aussi on observe une transformation des âmes par l'instituteur et par l'école, mais ce n'est pas précisément dans le même sens. Il y avait dans les écoles de Demia un petit livre très rétrograde, qu'on expliquait avec soin aux enfants, qu'on leur faisait apprendre par cœur, dont on les pénétrait jusqu'au fond de l'âme, et qui s'appelait le catéchisme. Des esprits fâcheux regrettent l'absence de ce livre, qui avait la prétention d'apprendre aux enfants leurs devoirs et leurs destinées ; ils croient que la morale a peu gagné à cette absence, ils regrettent ce Ciel, dont on a, paraît-il, éteint les étoiles, ils s'imaginent (bien à tort, sans doute) que les horizons ouverts par l'Eglise à l'âme de l'enfant étaient un peu plus larges que les horizons laïques de nos jours, ils estiment (vieux préjugé, assurément !) que l'œil de Dieu perpétuellement attaché sur nos nous fait généralement plus d'ef-

fet que l'œil de l'instituteur et que la crainte éloignée du gendarme.

Ils pensent enfin que l'écolier est meilleur logicien qu'on ne le croit, qu'il saura vite tirer les conséquences d'une morale sans Dieu, et que s'il n'a rien à craindre, rien à espérer, dans une vie future, il saura s'arranger dans la vie présente, et pas toujours au plus grand contentement de ses parents, de ses maîtres et de la société elle-même.

Cette conception évidemment rudimentaire et digne de l'ignorance du moyen âge, était celle de Charles Demia. Que n'est-il né deux cents ans plus tard ! Mais poursuivons ! Revenons à la donation de l'archevêque :

« A l'effet de quoy,

« Par devant Pierre Perrichon, notaire, garde-note du Roi à Lyon soussigné, et en la présence des témoins cy après nommez établi en sa personne mon dit Seigneur, lequel a donné par donation entre vifs, pure, simple et irrévocable, aux directeurs du dit Bureau, et au profit néantmoins des dites Ecoles des pauvres enfants de cette ville, présentement régies par ledit Bureau, et qui le seront cy après, ensuite du dit établissement, et conformément à iceluy, Messire Charles Demia, prêtre de ce diocèse, Prieur de Saint-Rambert-en-Dauphiné, Promoteur général substitué du dit archevêché, et directeur général des dites écoles, Messire Sauveur Manis, prêtre, chanoine et trésorier de Saint-Paul de Lyon, Official de mon dit Seigneur et son vicaire général substitué, premier assistant du dit Bureau, Messires François Dufaisant et Gabriel Valous, avocat en Parlement, noble Laurent Arnaud, ex-consul du dit Lyon, et trésorier du dit Bureau, tous directeurs, et faisant tant pour eux que pour les autres directeurs des dites écoles, ci présents, acceptant et remerciant mon dit Seigneur, une rente annuelle et perpétuelle de mille deux livres, dix sols, sous le sort principal de vingt mille cinquante livres, qui est deue à mon dit Seigneur par Messieurs les Prévôt des Marchands et eschevins de cette ville, à cause des acquisitions qui ont esté faites pour mon dt Seigneur par Me Jean Poyreaud, son secrétaire, de plusieurs particuliers cy devant créanciers de diverses rentes, créez à leur profit par les dits

sieurs Prévôt des Marchands et Eschevins par divers contrats. Savoir de...

Pour apprécier toute l'importance de la donation de l'archevêque, il ne faut pas seulement la prendre en elle-même, il faut aussi nous reporter à l'époque. Vingt mille livres, à cette époque, étaient une somme fort considérable, car, depuis deux siècles, la valeur de l'argent a singulièrement changé. Les légataires sont admirablement choisis : c'est Demia le plus intéressé de tous à faire vivre des Ecoles qui sont son ouvrage, c'est Sauveur Manis, l'un des hommes de confiance de l'archevêque, d'une famille qu'on pourrait appeler sacerdotale, car ils sont trois frères de ce nom, un chanoine de Fourvière, un prieur de Valfleury, et enfin l'official le plus qualifié de tous. Tous les trois sont fort estimés, mais Sauveur est le plus intéressé après Demia, à la fondation des écoles. Dans les procès-verbaux, il est souvent question de lui, on le voit assister aux réunions des instituteurs, leur faire des exhortations, etc. Il sera le successeur de Demia, comme directeur général.

Quant aux laïques, ce sont hommes qui ont fait leurs preuves, et que l'archevêque a vus de près. Valous est le neveu d'un vénérable archiprêtre dont les vertus ont embaumé le diocèse (1), et qui a puissamment contribué à l'établissement des Lazaristes. Dans le Bureau des Ecoles, Dufaisant paie de sa personne, il donne des conseils il accompagne les courriers (2) dans les missions délicates, etc.

Arnaud a donné sa mesure comme Echevin.

Malgré toutes ces garanties, l'archevêque en prend encore d'autres, tant il tient à perpétuer l'œuvre des Ecoles :

« De toutes lesquelles rentes qui reviennent à la susdite de mille deux livres dix sols, par an, mon dit Seigneur fait donation, comme dit est, aux charges suivantes. La première que

(1) Valous, archiprêtre de Saint-Héand, après avoir rendu de grands services au diocèse se démit plus tard de ses fonctions en faveur de son neveu.

(2) Les Courriers étaient des officiers qui veillaient à l'exécution des ordres et règlements de l'archevêque. Voir sur ce mot le *Glossaire de la langue romane*, de Roquefort.

les dits pauvres enfants seront instruits gratuitement dans les dites écoles, à lire, à écrire, du Catéchisme et de l'arithmétique, mon dit Seigneur ne désirant pas que l'on y enseigne le latin, puisque le Collège des Révérends Pères Jésuites est établi pour cela, et sans que les directeurs ou maîtres qui seront nommez, ou autres personnes puissent prétendre quoi que ce soit, directement ou indirectement pour l'institution des dits enfants, soit pour ancre, plumes, papiers, louages de maison ou autrement. »

On le voit, la gratuité de l'école n'est pas chose nouvelle, saint Jean-Baptiste de la Salle allait batailler pour l'établir, et Camille de Neuville l'avait à cœur. La clause relative aux Jésuites montre le sens administratif, de l'archevêque, toujours soucieux d'éviter les conflits possibles (1).

« En second lieu, que les deniers qui proviendront de la dire rente ne pourront être divertis ni employez à aucun usage, que, pour l'entretien des écoles, instruction des dits pauvres, sans que la dite rente puisse jamais être convertie à la fondation, dotation ou établissement d'une ou plusieurs prébendes ou bénéfices, ni à autres usages, pour quelques causes, et sous quelques prétextes que ce soit.

« Et au cas qu'il arrive changement à ce que dessus, et que les dites écoles ne fussent pas régies conformément au dit établissement et lettres patentes de Sa Majesté du mois de may 1680, mon dit seigneur veut que la dite rente demeure, dès lors acquise purement et simplement aux pauvres du grand Hôtel-Dieu, du Pont du Rhône de Lyon, auquel en ce cas, et non autrement mon dit Seigneur en fait donation, par ces présentes, qui ont été faites en la présence du dit Messire Poyraud, lequel a déclaré que les dites rentes, composant la susdite de mille cinquante livres ont été par lui acquises, de l'ordre et des deniers de mon dit Seigneur, auquel de consé-

(1) Ce ne sont pas les Jésuites, est-il besoin de le dire? qui eussent cherché ces conflits. Mais les conflits eussent pu naître facilement d'une innovation plus ou moins contraire au droit que la ville avait reconnu aux Jésuites en leur confiant le Collège de la Trinité. Pour cette raison même l'archevêque n'avait pas trouvé bon que les missionnaires de Saint-Joseph eussent des élèves de latin.

quence elles appartiennent. » Qui n'admirerait la prudence de l'archevêque et les précautions qu'il prend pour maintenir à la fondation son caractère, à la rente sa destination. Il barre d'avance la route à toutes les convoitises des quêteurs de bénéfices, à toutes les « chinoiseries » de la procédure. Il enlève lui-même à ses héritiers et à ses successeurs, la faculté d'interpréter sa volonté dans un autre sens. Même si les écoles viennent à périr, on ne pourra interpréter la volonté de Camille de Neuville : lui-même l'a interprétée par avance, on devra tout donner à l'Hôtel-Dieu. C'était enlever jusqu'à la tentation de changer la nature du legs.

Il est pourtant un homme à l'égard duquel le Prélat se relâche de ces précautions et de ce contrôle, parce que, dans la question scolaire, cet homme et lui ne font qu'un.

« Et d'autant que le dit sieur Demia est celui qui a donné la pensée à mon dit Seigneur dudit établissement, qu'il s'y est employé du depuis, comme il fait encore à présent, avec tous les soins possibles, mon dit Seigneur veut que s'il vient à mourir avant le sieur Demia, qu'il soit payé par le trésorier du dit Bureau, au dit Demia, pendant sa vie, quatre cents livres par an provenant des dites mille deux livres dix sols, sans qu'après le décès du dit sieur Demia la dite somme puisse y être employée à autre usage qu'à celui de la susdite institution, sous aucun prétexte. Faute de quoi, mon dit Seigneur entend que l'Hôtel-Dieu jouisse de la dite donation : ce qui a été accepté par le dit sieur Demia, et les autres sieurs directeurs, qui ont promis pour eux et leurs successeurs l'exécution de ce que dessus.

« Aux présentes sont intervenus Lambert de Pontsainpierre, escuyer, seigneur du Péron, Prévôt des marchands de cette ville, noble Claude de Bely, noble Jean Terrasson, avocat au Parlement, juge du Comté de Lyon, et noble Jacques Messier, eschevins de la dite ville, lesquels pour eux et leurs successeurs aux dites charges ont reconnu devoir aux dits sieurs directeurs des écoles des pauvres de cette ville la dite rente annuelle et perpétuelle de mille deux livres dix sols, au dit capital de vingt mille cinquante livres, laquelle rente ils promettront faire payer par le receveur des deniers communs,

dons et octrois de cette ville chacune année à deux termes, moitié tous les six mois.

« Le premier paiement se fera à la Saint-Jean-Baptiste prochain, le second à Noël suivant, et ainsi continuer, de six mois en six mois, à perpétuité, sans qu'elle puisse être diminuée à l'advenir, ni divertie pour quelque cause que ce soit.

« Et à l'effet de la susdite donation faite par mon dit Seigneur, il a remis aux susdits directeurs les contrats de création des dites rentes, et les acquisitions qu'il en a faites sans déroger ni innover aux anciennes hypothèques droits et privilèges acquis par la nature des dites rentes et créations d'icelle mon dit Seigneur faisant les devestitures et investitures requises en pareil cas, constituant leur procureur, le porteur des présentes, pour consentir à l'insinuateur d'icelles partout où besoin sera.

« Et enfin veut qu'expédition des présentes soit délivrée aux dits sieurs recteurs du dit Hôtel-Dieu du Pont du Rhône, pour demeurer dans leurs archives, pour s'en servir, lorsque besoin sera...

« Fait et passé à Lyon, en l'Hôtel de mon dit Seigneur le 8 de janvier 1685, après midi, en présence de Messire Claude Bertholon, secrétaire du dit seigneur, et Michel Rossignol, prêtre-curé au dit Lyon, témoins qui ont signé la minute avec les parties.

Signé : Perrichon.

Un prélat aussi prudent et aussi attaché aux petites écoles, était doublement qualifié pour interpréter les legs faits en leur faveur. Il eut plusieurs fois à le faire. L'un des actes les plus curieux en ce genre, c'est l'interprétation du testament d'un de ses secrétaires René Langlois.

Par son testament daté du 28 août 1679, René Langlois (1) avait « donné et légué une rente ou pension annuelle et perpétuelle de trois cents livres, imposée sur sa maison de rue Saint-Jean pour l'établissement de deux petites écoles, l'une de garçons, l'autre de filles, en la paroisse de Sainte-Croix, de cette ville, dont le maître et la maîtresse seraient choisis et

(1) Actes extraordinaires de l'Archevêché, année 1684, fol. 93.

nommés par les sieurs recteurs de l'Aumône générale et présentés à l'archevêque et à ceux qui seraient par lui préposés pour la direction des dites petites écoles. »

La pieuse volonté du défunt n'était pas si facile à exécuter qu'elle le semblait au premier coup d'œil. Sainte-Croix, la paroisse « du beau monde », celle de la cathédrale (1) comptait peu de pauvres, et n'avait pas besoin de « petites écoles ». Eût-on voulu en établir, même en ce temps-là, la somme annuelle de trois cents livres, n'eût pas été suffisante. Enfin la clause du testament qui attribuait la nomination du maître et de la maîtresse « aux sieurs recteurs de l'Aumône générale » était formellement contraire aux statuts et règlements établis par l'archevêque et sanctionnés par lettres patentes du Roi. D'après les statuts, cette nomination devait revenir au directeur général et au Bureau des Ecoles.

Fallait-il donc refuser ce legs et renoncer à cet héritage? Demia ne le pensa pas. Il crut que la sagesse de l'archevêque trouverait une combinaison, et d'accord avec le Bureau, il lui déféra la cause. Demia connaissait bien l'archevêque. Celui-ci vit de suite l'interprétation à donner au legs de Langlois. Le défunt avait laissé comme héritière sa propre sœur, « Dame Catherine Langlois, veufve de noble François Bénéon ». Le prélat fit venir cette respectable Dame, lui exposa ses vues et obtint son plein assentiment. Il fit venir aussi les « sieurs recteurs de l'Aumône générale » mis en cause par le testament et obtint d'eux un plein désistement des prétentions auxquels ce testament donnait lieu. Quant au directeur général et au Bureau des Ecoles, l'archevêque n'avait pas à les convertir à des idées qui étaient les leurs. Il pouvait donc procéder librement, et voici comme il procéda :

« Nous, archevesque et comte de Lyon susdit, pour la plus grande gloire de Dieu, l'ordre et l'advantage des petites Ecoles de la ville de Lyon, sur lesquelles il plaît la à miséricorde

(1) L'église de Sainte-Croix, administrée par deux custodes, servait de paroisse à la cathédrale. Celle-ci à proprement parler, était l'église du chapitre, et non celle des fidèles.



de Dieu de verser une bénédiction visible, avons, en expliquant, interprétant et rectifiant la volonté du dit Testateur, ordonné et ordonnons que les deux petites Ecoles seront établies dans le quartier du Gourguillon, pour les pauvres, tant de la dite paroisse de Sainte-Croix que de celle de Saint-Pierre-aux-Liens (1) et de Saint-Georges, que le choix et la nomination du maître de celle des garçons sera faite et appartiendra aux dits suppléants (le Directeur général et les membres du Bureau des Ecoles), au receveur et trésorier desquels il sera payé deux cents livres annuellement, à bon conte de celle de trois cents livres léguées par le dit sieur Langlois. Et les autres cent livres restant seront payées annuellement aux Sœurs dites de la charité (2), logées au dit quartier du Gourguillon, où elles tiennent école filles des pauvres des dites paroisses de Sainte-Croix, Saint-Pierre-ès-Liens, et Saint-Georges. Et où les dites six cents livres ne suffiraient pas pour les dites écoles, sera tenu le dit Bureau de fournir le surplus, etc. »

Cet acte est du 22 février 1684.

L'archevêque n'interprétait pas seulement les testaments. Dans certains cas, il intervenait en personne pour faire payer les gages des instituteurs. Ce spectacle est si piquant, surtout avec nos idées « laïques », et notre perpétuelle obsession de « l'ingérence cléricale » que nous ne croyons pas fatiguer nos lecteurs, en citant l'acte *in extenso :* (3)

« Nos, Camille de Neufville, archevêque et comte de Lyon, Primat de France, etc...

« Scavoir faisons que sur ce qui nous a esté exposé par Louis David de la Sault, maistre ou régent de la petite escolle de la Guillotiere, que les syndicqz du dit lieu refusent de luy payer la pension de cent cinquante livres (4), qui a esté donné, et léguée par feu Michel Favier, pour l'entretien d'un maistre

(1) La paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens, aujourd'hui disparue, confinait à celle de Sainte-Croix.

(2) Nouvellement établies à Lyon.

(3) Archives du Rhône, Actes extraord. de l'archevêché, année 1685, f. 58.

(4) La somme de 150 livres était celle que l'archevêque avait fixée comme minimum de la pension annuelle d'une religieuse dans la ville. Il est curieux de voir un instituteur laïque fixé au même taux.

d'escolle au dit lieu, et prennent pour prétexte de leurs refus qu'ils ont fait quelques advances pour l'acquisition d'une maison par dessus la somme de trois mil livres léguées par le dit Favier, pour la dite Escolle, en sorte que depuis le quinziesme de décembre mil six cent huitante quatre, jusqu'à présent, il n'a rien receu, et sur la très humble supplication qu'il nous a faite d'enjoindre aux dits scindicqz de luy payer la dite pension d'une année échéante aujourd'huy,

« Nous, Archevesque et Comte de Lyon susdit, après avoir ouy les Recteurs du Bureau estably pour les autres escolles, qui ont offert et promis de rembourser incessamment aux dits scindicqz ce qu'ils auront fourny et advancé par dessus les trois mille livres de légat, en leur laissant l'administration des loyers et revenus de la dite maison. Avons ordonné et ordonnons que ce qui est deub des dits loyers et revenus pour les termes cy devant eschu, et du courant qui eschera à Noël prochain, après qu'on aurait prélevé les justes intérêts des dites avances, sera remis aux dits recteurs, pour estre employez au paiement des gages des maîtres qui ont enseigné dans la dite escolle, pendant la dernière année, escheant au dit jour de Noël prochain. Et sera passé outre nonobstant opposition ou appellation quelconques, sans préjudice d'icelles, attendu qu'il s'agit de la subsistance de la dite petite école, pour l'instruction des enfants des pauvres.

« Et pour éviter à l'advenir semblables inconvénients, et prévenir les autres qui pourraient arriver, si la nomination des maîtres de la dite petite escolle de la Guillotière demeurait aux syndicqz et principaux habitants du dit lieu, avons, en interprétant ou modifiant la clause du dit Testament sur ce point et attendu l'établissement d'un bureau général pour les petites écoles de la ville et faubourgs de Lyon, ordonné et ordonnons qu'à l'advenir les choix et nomination du maistre de la dite escolle appartiendront au dit Bureau, auquel nous avons commis et commettons la direction et l'administration des revenus d'icelle, ainsy et de la mesme manière que celle des autres de la dite ville et faubourgs de Lyon, avec deffenses aux dits scindicqz et principaux habitants de s'y immiscer.

« Donné à Lyon, dans notre palais, et sous nostre scel archiépiscopal le quinziesme de décembre mil six cent huitante cinq. »

Signé : L'Archev. de Lyon.

et plus bas, pour Monseigneur,

Basset, secrétaire.

Ainsi, pour ne pas s'estre exécuté en leur temps, « les scindicqz » perdent un droit qui pouvait leur sembler précieux, et de plus ils doivent payer ! Voilà Camille de Neuville ; l'habileté et l'énergie au service du bien général !

Cette habileté et cette énergie, l'Archevêque les avait portées dans ses sollicitations auprès des Puissances. Homme d'action autant qu'homme de conseil, il avait remué ciel et terre pour donner une face à son ouvrage.

Avant tout, il s'était attaqué aux abus, et, pour mieux les faire disparaître, il avait réclamé l'appui du Roi. Deux de ces abus surtout avaient attiré son attention, l'ignorance ou l'indignité des maîtres, le mélange des sexes, dans le écoles. Bien qu'il fût armé contre ces abus par son autorité d'archevêque, par sa charge de gouverneur, et même par les lois du temps, très favorables en ce point à l'action épiscopale, il n'avait pu par lui-même, en venir à bout. Un instituteur déposé allait ouvrir école un peu plus loin, et souvent même il ne quittait pas la place. Les femmes surtout étaient incorrigibles et semblaient se rire de toutes les défenses. A Vaise, pour ne citer qu'un exemple, il y en avait une appelée « Dame Jeanne », et qui, à défaut d'aptitudes pédagogiques, avait une rare ténacité : il fallut je ne sais combien de fois fermer son école (1). Quant au mélange des sexes, il était, pour ainsi dire, passé dans les mœurs. Les instituteurs les plus dévotieux ne se faisaient pas faute en ce point de tromper leurs Supérieurs. On en voit un, Ferjelot, qui accompagne pieusement dans leur inspection les courriers des écoles, et lorsqu'on arrive dans la sienne à lui, on y trouve une vingtaine de filles (2). Dans certaines visites, les commis constatent qu'ils ont trouvé assis

(1) Archives du Rhône, D. 345, *passim.*, D. 358, fol. 6.
(2) *Ibid.*, D. 358, fol. 6 (verso).

sur les mêmes bancs des écoliers qui étaient des hommes faits et de grandes filles adultes (1). L'un des instituteurs morigéné donne pour raison que ces filles sont ses parentes, un autre est veuf depuis quelque temps, et a conservé la classe de sa femme, sans doute en mémoire de la défunte, un autre, à l'approche des courriers fait sauver les filles par le jardin, un autre les laisse mettre à la porte, mais sa femme leur dit : « Vous reviendrez ! » Un autre les « subtilise » au moment de la visite et les fait passer dans un autre local, sans d'ailleurs tromper les courriers, qui ont entendu du bruit et que de charitables voisins avertissent (2).

Sur ce point encore les femmes sont plus difficiles à réduire que les hommes. A Saint-Irénée, une institutrice a huit garçons, mélangés avec ses filles. Les courriers veulent faire prendre l'air à ces garçons. L'institutrice les défend comme un lionne défend ses lionceaux, et elle déclare qu'elle ne s'en séparera pas (3).

De nos jours, de belles âmes prendraient parti pour l'institutrice et pour ces maîtres si attachés au sexe faible. Après tout, est-ce un cas pendable? Le général de Marbot, n'est-il pas resté jusqu'à douze ans dans un pensionnat de jeunes filles? et n'est-ce pas une des scènes les plus curieuses de ses mémoires, que le récit de son arrivée au milieu d'elles, et que la scène de son départ? Le futur Achille ne songeait nullement à quitter les filles de Lycomède. Ce fut même pour lui un vrai chagrin, et le lecteur le partage presque, tant le vieux Gascon a su mettre de naturel dans son récit !

Je ne sais si M. Compayré pensait aux Mémoires de Marbot lorsqu'il écrivait certaines réflexions. Mais lui aussi semble faire un reproche à Demia, et, par contre-coup, à l'archevêque d'avoir été si sévère. L'Eglise qu'il accuserait volontiers d'étroitesse, d'idées surannées (4), a sa psychologie à elle. Ce

(1) Archives du Rhône, D. 358, fol. 9 (verso.)
(2) *Ibid.*, D. 358, *passim*.
(3) *Ibid.*, D. 356.
(4) « Quelque préjugé que l'Eglise ait toujours nourri contre le mélange des sexes, et ce préjugé persiste même dans notre siècle de laïcité, la coéducation était fréquente. » Gabriel Compayré, Charles Demia, page 85.

n'est pas précisément celle des manuels laïques, mais on a peut être bien quelques raisons pour en avoir une différente. Si M. Compayré portait l'étole et avait le pouvoir de confesser, il le comprendrait.

Louis XIV, qui n'était pas un scrupuleux et qui, en ce temps-là surtout, avait des idées plutôt larges, paraît l'avoir bien compris. Dès 1674, il faisait rendre par son Consel d'Etat ce grave arrêt, témoignage de sa sollicitude et de la vigilance un peu anxieuse de l'Archevêque (1) :

« Sur ce qui a été représenté au roi, étant en son Conseil, par le sieur Archevêque de Lyon que, bien que l'instruction des enfants, ait, par toutes les lois été particulièrement commise au soin des Evêques, et qu'il ne soit permis à qui que ce soit de s'en ingérer ni de tenir des écoles, sans la permission de l'approbation de l'Evêque diocésain ; néanmoins au préjudice d'un si juste établissement, plusieurs Régents ou régentes s'immiscent à enseigner la jeunesse dans les villes et paroisses du diocèse de Lyon, sans avoir auparavant été approuvés du dit sieur archevêque et sans observer aucuns règlements que ceux que bon leur semble, pour la direction de leurs écoles, d'où il arrive beaucoup d'inconvénients s'en trouvant parmi eux de mauvaises mœurs, ignorants, de foi suspecte, et qui, recevant des filles parmi les garçons y causent des désordres très considérables, ce que le dit sieur archevêque de Lyon a reconnu dans le cours de ses visites, et étant important d'y porter remède.

« Et a Sa Majesté fait et fait inhibitions et deffenses aux officiers de justice de troubler ceux qui auront la dite approbation, en la direction des petites écoles, et à la cour du Parlement de Paris et autres de prendre connaissance des ordonnances du dit sieur archevêque sur le fait des dites petites écoles, si ce n'est par les voyes de droit, à peine de nullité. Et sera le présent arrêt publié es baillages et sénéchaussées du dit diocèse de Lyon, audiance tenant, et registré es registres d'icelles, à la diligence du Procureur de Sa Majesté, pour être exécuté selon sa forme et teneur.

(1) Grande Bibliothèque de la Ville de Lyon, Ch. Demia, *Règlements*, etc., etc., p. 80.

« Fait au Conseil du Roi, Sa Majesté y étant, tenu au camp devant Besançon, le 7 mai 1674. »

Signé : Le Tellier.

Les abus signalés au Roi par l'archevêque ne disparaissent pas aussitôt. Onze ans plus tard, nous retrouvons dans Lyon même, des écoles ouvertes sans permission, des maîtres d'école improvisés, qui s'implantent dans le Corps enseignant, comme l'ivraie s'implante à travers les blés, un cardeur de laine, qui ouvre une école, et qu'on renvoie carder sa laine, la femme d'un soldat, qui veut enseigner les jeunes filles de Vaise, et qui est elle-même sans lettres (1). Quant au mélange des filles et des garçons dans les classes, les plus grandes sévérités n'y font rien. De temps en temps, pour l'exemple, on emprisonne un instituteur, on fait payer l'amende à une maîtresse, on déclare aux petits garçons, expulsés de l'école des filles qu'ils seront fouettés, si on les y retrouve (2). Rien n'y fait. Le temps seul et la ténacité de l'archevêque viendront à bout de ces abus.

Mais c'était beaucoup que de vouloir énergiquement les déraciner, et que de les avoir signalés à Louis XIV.

Il ne suffisait pas d'écarter les mauvais maîtres, il fallait en former de bons. C'est à quoi Demia et l'archevêque allaient aviser. Du travail de l'un, de l'approbation, des encouragements, de la retouche définitive de l'autre, allait sortir cette belle organisation primaire qui s'appelle le Bureau des Ecoles. Nous parlerons, dans l'article suivant de cette organisation et de ce bureau. Pour le moment, bornons-nous à rappeler que c'est aux actives démarches de l'archevêque que furent dues les lettres patentes du Roi, qui donnaient à ce bureau et à cette œuvre une existence légale. Le Roi lui-même le reconnaît :

« Sachant combien la grandeur des états, la paix des peuples, leur soumission, obéissance, bénédiction et prospérité, dépendent principalement de la bonne éducation et instruction qui est donnée dans le bas âge, et qu'elle est d'autant plus

(1) Archives du Rhône, D. 358.
(2) *Ibid.*, D. 358, fol. 11.

nécessaire au petit peuple, que c'est à lui de faire fleurir les arts par l'assiduité et fidélité dans le travail, le commerce et les fonctions domestiques où ils sont employés, nous avons agréé, approuvé, autorisé et confirmé, agréons, approuvons, autorisons et confirmons le susdit établissement et Bureau général de direction des dites Ecoles, fait par le sieur archevêque de Lyon et règlements par luy prescrits, par son ordonnance du premier février 1679, cy attaché sous notre contre-scel avec la requeste à nous présentée par le dit exposant, etc... (1) ».

Ces lettres patentes sont du mois de mai 1680. Si elles fortifient singulièrement la position des petites écoles, elles ne supprimaient pas pourtant tout abus. Sept ans plus tard nous voyons Mgr Camille de Neuville porter une ordonnance contre des maîtres écrivains qui s'ingèrent d'enseigner aussy le catéchisme et d'apprendre à lire aux jeunes enfants, fils ou filles, sans vouloir s'assujettir aux règlements qui ont été faits pour les maîtres des petites écoles, etc. (2).

Mais un grand pas pourtant était fait, l'œuvre scolaire de Demia était assurée, l'enseignement chrétien des pauvres, du petit peuple était une chose accomplie.

Nous verrons bientôt comment fonctionnait cet enseignement populaire, nous en rappellerons les règlements, nous assisterons aux séances de Bureau des Ecoles, nous suivrons dans la visite des classes les courriers et les inspecteurs, nous ferons plus ample connaissance avec cette figure si originale qu'était le magister d'autrefois. A chaque pas nous rencontrerons, sinon l'Archevêque, du moins son influence, sa pensée, son souvenir, son nom qu'on prononce, un règlement nouveau qu'il édicte, un rapport qu'on va lui faire. Sa main est partout, quelquefois pour punir, le plus souvent pour récompenser. Citons en finissant, et sans préjudice de l'article qui suivra, deux petites pièces, qui vont nous montrer de près sa manière.

« Nous, Camille de Neufville, Archevesque et Comte de

(1) Voir à la Grande Bibliothèque de Lyon. Demia, *Règlements*, etc., p. 70.

(2) Archives du Rhône. Actes extraord. de l'Archev., année 1687 fol. 197.

Lyon, etc. (1). Savoir faisons que n'y ayant rien de si important pour le salut des âmes et particulièrement pour l'instruction des enfants des nouveaux convertis, que de tenir la main à ce que ceux qui sont préposez pour les enseigner soient capables de le faire, et soient de bonnes mœurs, et ayant esté informez, tant par la requeste des habitants de Pont de Veyle, au juge du dit lieu, dans notre diocèse, que par d'autres endroits, de la mauvaise conduite du nommé Vincent Burtin, qui fait présentement la fonction de maître d'école audit lieu de Pont de Veyle, lequel de plus n'a esté approuvé, ny de nous, ny de ceux par nous préposez pour la dicte fonction de maistre d'école :

« Nous, Archevesque et Comte de Lyon susdit, conformément au pouvoir, qui nous appartient, à raison de notre dignité archiépiscopale, et par exprès, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté du septième may mil six cent soixante et quatorze, et de l'ordre du Roy, par lequel il nous est commandé de veiller soigneusement à l'instruction des enfants des nouveaux convertis, avons fait et faisons très expresses deffenses au dit Burtin de se mesler de tenir école, ny d'enseigner au dit lieu de Pont de Veyle, ny d'ailleurs dans notre diocèse, et luy en interdisons toutes fonctions.

« Ordonnons que le nommé Gossemans, qui a cy devant enseigné au dit lieu de Pont de Veyle, et qui est encore à présent désiré et demandé par les habitants sera restabliz en ses dites fonctions et mis au lieu et place du dit Burtin. Et sera passé outre, nonobstant opposition ou appellation quelconque, sans préjudice d'icelle, attendu qu'il s'agit d'exécution d'arrest du Conseil, et des ordres tout exprès de Sa Majesté.

« Donné dans nostre chasteau de Neufville-sur-Saône, sous notre scel archiépiscopal, le vingt-septiesme jour de septembre mil six cent quatre vingt-six.

« L'archev. de Lyon,

« Basset. »

(1) Archives du Rhône. Actes extraord. de l'Archevêché, année 1686, fol. 149.

Certes la mesure est sévère mais n'est-elle pas méritée? Cet instituteur « sans brevet » qui a pris, on ne sait comment, la place d'un autre estimé de tous, et qui se conduit de telle sorte qu'on pétitionne contre lui, non pas auprès de l'archevêque (ceci est à noter, certains lecteurs modernes seraient tentés de crier à l'intrigue cléricale, et de saluer dans Burtin un martyr de la libre pensée) mais auprès du juge civil, cet instituteur est-il vraiment digne d'intérêt? Et l'intérêt ne va-t-il pas plutôt à l'homme énergique, qui écarte rondement un mauvais sujet, et met en son lieu et place un bon maître?

Dans ce château de Neuville, où il vient de fulminer cet acte, l'archevêque passe en moyenne deux ou trois mois de l'année. On l'approche, on lui parle, il est connu de tous les habitants, et lui-même il connaît tous, et s'intéresse aux moindres détails de leur existence. Ceci nous explique sa sollicitude pour l'école des petites filles et l'acte suivant.

« Nous, Camille de Neufville, archevêque et comte de Lyon, Primat de France, Commandeur des Ordres du Roy, etc., etc.. (1).

« Duement informez de la piété et sagesse de Catherine Chalon, femme de Jean Dra, marchand teinturier, demeurant à Neufville sur Saosne, en notre diocèze, nous l'avons choisie et nommée, choisissons et nommons par ces présentes, pour maîtresse d'école des petites filles au dit lieu de Neufville, et faisons deffenses à toute autre femme ou fille et par expres, à la nommée Morel de s'ingérer à tenir l'école, ou enseigner les petites filles au dit lieu, aux peines de droit.

« Donné à Lyon, dans notre palais, et sous nostre scel archiépiscopal le vingt cinquiesme de janvier mil six cent quatre vingt sept.

« L'Archev. de Lyon,

« Basset. »

Au moment où l'Archevêque rédige cette ordonnance, il a déjà quatre-vingts ans. Si d'une des fenêtres de son palais, il regarde au delà de la Saône, dans la direction de la Croix-

(1) Archives du Rhône, Actes extraordin. de l'Archev., année 1687, fol. 179.

Rousse, il voit cette masse plus ou moins confuse d'habitations, au-delà desquelles se dresse l'église des Carmélites. Dans cette église, il y a un caveau funèbre, où l'attendent son père et sa mère, où son frère aîné, le vieux maréchal de Villeroy vient de descendre. L'idée de la mort s'offre peut-être à cet instant à l'âme du prélat. Il ne sait pas encore tout ce que la sienne aura de grandeur, mais il y pense. Si ensuite cet homme peu rêveur et toujours pratique laisse un instant son regard flotter sur la Saône et remonter vers Neuville, il entrevoit, comme dans un mirage, ce château qui lui est si cher, ce parc magnifique dont la mort viendra l'arracher. Mais il ne dit pas comme ce tsar du XIXe siècle que la mort allait terrasser : O mein schœner Peterhof (1) ! O mon beau Neuville ! Il pense aux âmes qui sont là-bas, aux âmes des enfants, et demeurant évêque toujours, il se dit qu'il vient de mettre dans l'école un ange gardien, qui va recouvrir de ses ailes les âmes de ces petites et les garder pour les cieux.

(1) O mon beau Peterhof ! Paroles de l'empereur Nicolas Ier, au moment de sa mort.

Th. MALLEY.



DOM GUÉRANGER

Suite et fin (1)

Polémique contre le naturalisme (*suite*)
Les ouvrages de MM. de Broglie et d'Haussonville.

L'empire *était fait* et il semblait ouvrir pour le pays une ère de calme et de prospérité. Les catholiques, dont l'*Univers* était l'organe le plus important, lui étaient, en général, favorables. Mais bientôt, de leurs rangs, sortirent quelques hommes résolus qui prirent à tâche de réagir contre les tendances absolutistes qu'ils reprochaient au journal de M. L. Veuillot. Les principaux d'entre eux étaient Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, M. de Falloux, Ch. de Montalembert, Lacordaire, le prince A. de Broglie. Leur dessein a été précisé plus tard par M. de Falloux dans les termes suivants : « Une certaine école embrassant avec l'ardeur habituelle aux néophytes l'apologie de l'absolutisme politique, travaillait à entraîner tous les catholiques dans les solidarités les plus irréfléchies ; beaucoup d'entre eux se refusaient de suivre cette ligne nouvelle et pour répondre à leurs vœux, l'évêque d'Orléans, M. de Montalembert, le prince de Broglie et moi, nous songeâmes à cérer un organe qui s'opposât résolument à de si périlleuses tendances (2) ». Cet organe fut le *Correspondant* qu'ils ache-

(1) Voir avril.
(2) Pourquoi ne dirais-je pas ici que le biographe de Dom Guéranger m'a paru prendre envers les catholiques libéraux un langage bien sévère? N'exagère-t-il pas aussi les condescendances d'un pré-



tèrent et relevèrent de l'état languissant où il était tombé (1). Cela se passait vers 1855.

Un membre de ce groupe de catholiques, le prince Albert de Broglie publiait alors les deux premiers volumes de son grand ouvrage sur l'*Eglise et l'Empire romain au IV[e] siècle.* A ce propos, L. Veuillot écrivait à Dom Guéranger : « On dit que l'auteur a travaillé et qu'il a du bon, mais il doit y avoir aussi du faux ou il a bien changé. » Lacordaire avait récemment reçu à Sorèze la visite du jeune historien et avait été très satisfait de lui. « C'est un homme sincère, écrivait-il, d'une foi complète, d'un libéralisme vrai, d'une modération sûre.... C'est pour l'Eglise, je le crois, un présent de Dieu et j'admire comment il a pu se former dans le milieu où il a vécu, milieu évidemment plus politique et philosophique que religieux », et, dans le *Correspondant* du 25 septembre 1856, à la prière de M[me] Swetchine, il rendit compte de l'ouvrage. Il le loua avec conviction mais sans tomber dans le ton du panégyriste. L'importante introduction qui ouvre cette œuvre historique avait particulièrement attiré son attention. « Ces deux cent pages, disait-il, accusent une foi profonde qui émeut dans un homme jeune encore (le prince de Broglie avait trente-cinq ans), sorti des rangs élevés de la société et

lat qui partageait quelquefois leurs vues, lorsqu'il dit à propos du premier discours prononcé par lui au Sénat : « Mgr Darboy ne fit aucune difficulté d'accepter les articles organiques et même il protesta que s'ils n'existaient pas, il faudrait les inventer ». Je relis ce discours dont il nous donne la date (16 mars 1865) et si j'y remarque une note générale de modération portée peut-être jusqu'à l'extrême, j'y vois, tout au moins, à propos de l'article 1[er], la déclaration que, lorsqu'il s'agit de la foi et des mœurs, l'Eglise ne peut accepter aucune restriction à l'indépendance de son enseignement et, à propos de l'article 6, disant qu' « il y aura recours au Conseil d'Etat dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques », le vœu qu'une entente intervienne entre le Saint-Siège et le gouvernement français pour régler d'un commun accord cette délicate matière. L'orateur dit qu' « en grande partie les articles organiques peuvent être conservés », mais il ajoute : « après révision ».

(1) Ce recueil périodique avait été fondé en 1829 par MM. de Cazalès, de Carné et Augustin de Meaux, et avait toujours prôné l'alliance de la religion et de la liberté. Son existence avait subi des vicissitudes diverses.

une érudition solide qui est la preuve d'un travail mis depuis longtemps au service d'une cause vénérée.... » Ces éloges n'étaient tempérés par aucune réserve. L'impression de l'abbé de Solesmes fut moins favorable. Il vit dans le livre en question l'expression brillante d'une tendance dangereuse, la tendance au naturalisme, c'est-à-dire à l'exclusion systématique du surnaturel et il se fit un devoir de le soumettre à un examen attentif. Tel fut l'objet d'une série de vingt-six articles qui, d'abord publiés dans l'*Univers*, formèrent plus tard la matière principale du volume intitulé : *Essai sur le naturalisme contemporain*. Il rendait, d'ailleurs, sincèrement hommage au talent, à la foi chrétienne de l'auteur et à sa droiture d'intention « qui, dira-t-il plus tard, n'a jamais fait pour moi le plus léger doute. » Mais le livre lui semblait avoir une portée dangereuse et il se croyait obligé de le dire et de donner ses motifs. « Je connais l'abbé de Solesmes, écrivait M[me] Swetchine au prince de Broglie, il est incapable de vous poursuivre pour un motif personnel. Il lui a fallu de bonnes raisons pour vous attaquer. » Selon lui, donc, l'auteur s'était laissé aller à cette tendance en vertu de laquelle là où il faudrait voir le doigt de Dieu, un auteur ne voit que le jeu des causes naturelles. Non, assurément, qu'il faille transformer gratuitement en faits miraculeux la plupart des événements dont le récit forme l'histoire de l'Eglise, mais cette histoire, dit-il, est tellement imprégnée du dogmatisme chrétien que, si l'on n'en tient compte, il est aussi impossible de la raconter que de la comprendre. Ses premières pages, par le livre des *Actes* et par les épîtres des apôtres appartiennent directement aux monuments révélés : la suite nous montre une succession de faits et de doctrines qu'on ne peut apprécier qu'au flambeau de la révélation. Fût-elle d'une exactitude minutieuse quant aux faits matériels, l'histoire de l'Eglise racontée par un historien qui n'est pas en tout disciple de la foi, n'est point un récit complétement vrai. Jusqu'à son dernier jour la marche de l'Eglise est surnaturelle ; pour juger les hommes qu'elle a produits, les applications de sa divine constitution, le rôle des institutions qu'elle a créées, ses mouvements de progrès et de retard, les vertus et les désordres qui se sont produits dans

son sein, il faut être éclairé de la lumière dont elle est la source commune.... Vouloir humaniser cette histoire, c'est perdre son temps.... »

Peut-être l'éminent auteur prêtait-il quelquefois le flanc à ces critiques ; par exemple, lorsqu'il voyait la raison première de l'opposition et du divorce qui finirent par séparer l'Orient de l'Eglise romaine dans une prétendue divergence entre la pensée de saint Paul et celle de saint Jean et lorsque, ensuite, il trouvait une seconde explication du même fait dans une méfiance secrète que l'Église latine aurait nourrie contre la science humaine, dans une certaine rudesse qu'elle aurait apportée dans l'application des doctrines morales et dans son hostilité contre la tendance qui aurait porté l'école d'Alexandrie à fondre ensemble les conceptions païennes et les vérités du christianisme.

Dom Guéranger fut félicité et vivement encouragé par Mgr Parisis, devenu évêque d'Arras. « Continuez, lui écrivait le prélat, à combattre avec le talent de votre langage et l'autorité de votre science ceux qui, sous prétexte de servir l'Eglise, voudraient répudier ou déguiser certaines parties de son glorieux héritage et ne souffrez pas que l'on vienne, ainsi qu'autrefois Oza pour l'arche sainte, lui prêter des appuis tout humains comme pour infirmer l'impérissable solidité de ses bases primitives. »

Le prince de Broglie répondit aux critiques dont son ouvrage était l'objet (*Correspondant*, 25 novembre 1856). Il se plaignit d'avoir été mal compris ; sa pensée n'avait pas été exactement reproduite, ses intentions avaient été inexactement interprétées et il relevait des contradictions dans les reproches qui lui étaient faits. « Dans le premier et le second article, disait-il, je suis un chrétien timide qui, pour plaire aux philosophes, atténue les dogmes, dissimule et affaiblit les miracles, aime à donner à tous les faits évangéliques et ecclésiatiques un caractère naturel et une interprétation rationnelle. Dans le troisième, au contraire, je suis transformé en un ennemi aveugle de la raison qui lui conteste même la puissance de démontrer l'existence de Dieu et tombe ainsi sous le coup de libérales décisions de l'Eglise, si clairement confirmées par un do-

cument récent. Tour à tour, j'ai porté sur l'état des populations antiques un jugement tellement sévère qu'il ferait douter de la bonté divine ; puis j'ai, au contraire, poussé l'indulgence jusqu'à disculper complètement l'idolâtrie... imputations opposées qui se neutralisent et se contrarient l'une l'autre. »

Ailleurs, le prince, discutait un autre reproche : « Le grief principal de Dom Guéranger est, qu'en racontant à grands traits, dans mon discours préliminaire, la propagation du christianisme dans le monde, je l'ai dépouillé du caractère surnaturel et miraculeux que les écrivains lui reconnaissent... J'ai dit ceci, et rien de plus : On aurait tort de croire que *tout* dans la propagation du christianisme soit *également* surhumain, mystérieux, inexplicable. » On ne saurait nier, ce me semble, que la Providence puisse poursuivre ses desseins en se servant à la fois de causes naturelles et de causes surnaturelles, et admettre que ce concours s'est produit dans la propagation de l'Evangile, ce n'est pas *humaniser* l'histoire de la primitive Eglise. »

La conclusion à tirer de cette discussion ne serait-elle pas que les critiques de dom Guéranger sont excessives? La vérité ne serait-elle pas dans l'appréciation du P. Matignon qui se bornait à dire : « M. de Broglie a peut-être poussé un peu loin les rigueurs de la critique par rapport aux récits miraculeux et aux écrivains chrétiens? »

Toute polémique, si courtoise, si modérée, si chrétienne qu'elle soit, tend à faire naître une certaine irritation entre les parties contestantes et entre leurs partisans respectifs. Aussi, désireux de maintenir la paix entre tous ses enfants, Pie IX écrivant à Mgr Pie, l'engageait-il à user de son influence sur Dom Guéranger pour tempérer ce que son zèle pouvait avoir d'amer ou d'exccessif. En même temps, M. de Rossi, plein d'affection et d'estime pour l'abbé de Solesmes, témoignait le regret que la paix et la concorde fussent troublées par de telles discussions.

Le prince de Broglie se remit à l'œuvre pour la continuation de son ouvrage et vraiment il me serait difficile de croire qu'il eût mieux fait de briser sa plume ou de l'appliquer à un autre travail. Deux ans plus tard, en 1858, il donnait une

seconde édition de ses deux premiers volumes et y ajoutait deux nouveaux volumes dans lesquels il poursuivait son récit jusqu'à la mort de Julien l'apostat. Dans les volumes réédités, l'auteur avait fait d'utiles corrections que Dom Guéranger jugea pourtant insuffisantes. La seconde partie fut l'objet d'un compte rendu très élogieux que Lacordaire publia dans le *Correspondant* du 25 juin 1859. L'auteur de l'article y réprouvait avec énergie les attaques qui avaient été dirigées contre les premiers volumes. « J'ignore si M. de Broglie ne se trompe pas quelquefois, si son érudition ne peut être prise en défaut et je crois bien qu'on n'écrit pas deux volumes d'histoire, si clairvoyant que l'on soit, sans commettre quelques erreurs. Mais, quand la sincérité de l'historien est hors de doute, quand sa foi est éclatante comme le jour, quand il joint à l'étude de son sujet le talent de style qui lui rend la vie et qu'enfin l'on sent partout la chaleur du chrétien dans le souffle de la justice on peut se déclarer satisfait et remercier Dieu qui donne à sa cause des défenseurs dignes d'elle. Je ne vengerai pas M. de Broglie des attaques dont il a été l'objet à propos de ses premiers volumes ; il l'a été dans la conscience de tous les chrétiens honnêtes, de tous ceux en qui l'esprit de parti n'étouffe pas l'équité littéraire. Tout le monde a compris que ce n'était pas le livre mais l'homme qui était en jeu et que l'on poursuivait dans l'homme un des représentants les plus élevés de ce libéralisme chrétien que l'on voudrait bien déshonorer mais qui proteste d'un bout de l'Europe à l'autre par ceux qui lui demeurent fidèles dans leur pensée, leur conduite et leurs travaux.... »

M. de Broglie avait fait hommage de ses volumes au souverain pontife et Pie IX avait répondu en le félicitant de la résolution prise par lui de consacrer sa plume au service de la religion. M. de Falloux se prévalut de ce fait pour demander à Dom Guéranger le silence sur la partie récemment publiée de l'ouvrage. Il lui semblait « permis d'espérer que la précédente polémique ne renaîtrait pas et que la démonstration du peu d'effet produit par elle dans l'esprit du Saint-Père qui venait de donner à l'auteur si vivement incriminé, un encouragement direct, personnel et sans réserve, préviendrait de

nouvelles critiques. » Dom Guéranger répondit que le souverain pontife avait loué dans le prince de Broglie des sentiments qu'il louait lui-même, mais qu'avec des intentions dignes d'éloges on pouvait écrire un livre appelant de sérieuses réserves. Il ne se laissa donc pas influencer par les avis de M. de Falloux ; il ne se laissa pas davantage détourner d'une tâche qui lui semblait un devoir par un article que le P. Matignon inséra dans les *Etudes* des PP. Jésuites (septembre 1859) et qui était conçu dans le même sens que celui du P. Lacordaire et il consacra cinq articles de l'*Univers*, non à des réserves d'un caractère général, ce qu'il avait suffisamment fait à l'occasion des premiers volumes de l'ouvrage, mais aux erreurs de détails qu'il croyait discerner dans les derniers. Il reconnaissait, d'ailleurs, que cette seconde partie était supérieure à la première par son intérêt, son mouvement, par la maturité du talent de l'auteur et que, sans réussir complètement, ce dernier s'y était tenu en garde contre la tendance naturaliste.

Des observations que suggéra à Dom Guéranger l'ouvrage du prince de Broglie, nous rapprocherons celles que lui inspira quelques années plus tard celui de M. d'Haussonville : l'*Église romaine et le premier empire*, beau monument historique dont Mgr Baunard admire la forte structure et où, suivant lui, l'auteur fait preuve d'une profonde pénétration soit des choses, soit des hommes qui entrent dans la trame de son récit. Il parut dans la *Revue des Deux Mondes*, années 1865 et suivantes. Dom Guéranger en rendit compte dans l'*Univers* (1). Il ne fut pas avare d'éloges sur le talent de l'écrivain, sur la clarté et l'intérêt de sa narration, mais à lui aussi il reproche de tendre au naturalisme, d'appeler de ses vœux un état de société où le pays marcherait à ses destinées sous la seule égide de la liberté et où l'Etat n'ajouterait pas sa sanction aux pré-

(1) Ce journal avait été supprimé, en 1860, pour avoir publié, contre la volonté du gouvernement, l'encyclique *Nullis certe verbis*. Pour le remplacer, M. Taconnet avait pu fonder *le Monde*, mais à la condition que L. et E. Veuillot n'y écriraient pas. L'*Univers* put reparaître en 1867 et cette réapparition ne fut pas, comme certains avaient pu le craindre ou l'espérer, *la fin du* MONDE.

ceptes du pouvoir religieux, idée générale qui le conduirait à penser que le concordat de 1801 n'a guère été avantageux à l'Eglise de France.

Il est possible, en effet, que M. d'Haussonville ait jugé, comme d'autres, que les appuis humains ne sont guère utiles à l'Eglise, que l'intervention, même protectrice, de l'Etat dans sa vie et son fonctionnement, n'est pas sans présenter de sérieux dangers, que de la protection à un joug déguisé la pente est glissante, mais quel r appport cette idée, qui est peut-être théologiquement contestable, a-t-elle avec le naturalisme? En quoi un catholique qui dirait : « *Petrus solus loquatur* ; je veux apprendre de l'Eglise et de l'Eglise seule ce que je dois croire et pratiquer », tomberait-il dans la tendance que Dom Guéranger reproche successivement à M. de Broglie et à M. d'Haussonvillle? Il tomberait, ce me semble, dans une tendance tout opposée.

Quant au Concordat de 1801, M. d'Haussonville se demande, il est vrai, si l'Eglise de France n'a pas payé bien cher les avantages qu'il lui promettait et il laisse entendre qu'il inclinerait vers la réponse affirmative. « Nous avons, dit-il, pour la religion catholique la fierté de croire que la convention de 1801 ne lui était pas indispensable. » Suivant lui, il est facile de voir tout ce que le pouvoir civil gagnait à ce traité ; il s'y était fait la part du lion, tandis que les avantages que l'Eglise pouvait s'en promettre étaient plus douteux, car, dit-il, le vieux culte renaissait de lui-même, par ses propres forces.... Déjà quarante mille églises s'étaient rouvertes (1) ».

Assurément cette manière de voir peut être combattue et dans un instant, nous verrons Dom Guéranger la combattre par des considérations très sérieuses, mais je ne vois aucun principe engagé dans la question de savoir si le concordat devait être ou a été somme toute et en fait, avantageux à l'Eglise de France. Dans l'opinion d'un nonce du pape, à Paris, il aurait été ou serait devenu désastreux pour elle car ce représentant

(1) Ce point de fait paraît inexact, à moins qu'on ne fasse entrer dans ce nombre les églises affectées au culte schismatique constitutionnel.

du souverain pontife serait allé bien plus loin que M. d'Haussonville et aurait dit : « S'il ne fallait que ma vie pour obtenir la résiliation du concordat français, je monterais avec joie sur l'échafaud. »

Tout autre était le sentiment de Dom Guéranger. Il voyait dans l'acte de 1801 des avantages qu'il attachait à mettre en relief : vingt mille prêtres exilés rendus à leur patrie et à leur ministère, le schisme constitutionnel éteint, abrogation des lois proscrivant le culte insermenté, reconnaissance officielle de l'Eglise catholique romaine, rétablissement officiel de la hiérarchie catholique, la doctrine de l'Eglise librement prêchée et pratiquée, la perpétuité du sacerdoce assurée par la faculté reconnue aux évêques de constituer des séminaïres, etc., Volontiers l'abbé de Solesmes se fût associé comme conclusion à ces paroles du cardinal Pie : « Qui de nous ne bénirait ce précieux concordat qui a été, pour tout un demi-siècle déjà, le point de départ de tout ce travail, de tout ce mouvement religieux dont s'étonnera la postérité? »

Insistant sur la question de doctrine, il montrait comment le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, étant contraire à ses maximes fondamentales, l'Eglise ne consentirait jamais à l'accepter. L'enseignement catholique a toujours été, en effet, que dans une société chrétienne, l'Eglise et l'Etat doivent être unis, l'Eglise requérant le concours de l'Etat, afin d'arriver plus sûrement à sa fin qui est la gloire de Dieu et le salut des âmes.

De la région des principes, Dom Guéranger descendait ensuite sur le terrain des faits où « il croyait avoir à rectifier certaines assertions de l'éminent historien, assertions auxquelles il ne reconnaissait pas la valeur de vérités historiques acquises, mais où il ne trouvait que le caractère de simples conjectures.

Au cours de la période où nous sommes parvenus, une autre publication attira l'attention de l'abbé de Solesmes. C'était en 1856. Sous le titre de *Philosophie et Religion*, l'abbé Maret, doyen de la Faculté de Théologie de Paris, offrait au public les leçons précédemment données par lui à la Sorbonne. Il les avait placées sous trois chefs principaux : la dignité de la raison, la nécessité de la révélation, la notion et la possibilité

de l'ordre surnaturel. Dom Guéranger crut devoir relever dans ce livre, ou à l'occasion de ce livre, un système funeste de ménagements personnels et de diminutions doctrinales de nature à obscurcir l'éclat de la pleine vérité, car, pour lui, il ne pensait pas que le chrétien pût bâtir une philosophie d'où seraient absents Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, l'ordre surnaturel tout entier. Sans doute, il y a en dehors de l'ordre surnaturel un ensemble de vérités naturelles directement connaissables par l'esprit humain, une lumière naturelle qui les fait apercevoir, une méthode pour les découvrir ou les démontrer, mais ce que Dom Guéranger ne pouvait admettre c'était, dit son biographe, « que des chrétiens eussent la prétention de construire une philosophie séparée où, renonçant par principe au surcroît glorieux que la pensée de Dieu a ajouté à la pensée de l'homme, ils ne tinssent plus nul compte de leur foi, de sa lumière, de son appui » et, tout en donnant de justes éloges au livre de M. Maret et particulièrement au chapitre consacré au traditionalisme (1), il signalait, en le blâmant, l'esprit de ménagement à outrance et de mollesse envers cette philosophie séparée dont l'ouvrage était, d'après lui, imprégné.

En même temps, Dom Guéranger rompait une lance contre l'abbé Sisson et l'*Ami de la religion* qu'il dirigeait, à propos de la philosophie cartésienne et il relevait les inexactitudes échappées à l'abbé Bernier dans son étude, que publiait alors la *Revue de l'Anjou et du Maine*, sur le jansénisme (2).

Mentionnons encore ici l'étude de l'abbé de Solesmes sur la *cité mystique de Dieu*, de Marie d'Agréda. Marie de Jésus d'Agreda était une franciscaine espagnole du XVII[e] siècle, morte en odeur de sainteté. Sa *Cité mystique de Dieu* fut écrite

(1) La discussion contenue dans ce chapitre, disait Dom Guéranger « mérite d'être placée en tête de tout ce qui a été écrit de plus fort et de plus lumineux sur cette difficile et imporante question ».

(2) L'abbé Bernier caractérisait assez heureusement le jansénisme, ce *calvinisme mitigé*, lorsqu'il voyait dans ses doctrines « un Dieu qui donne à l'homme des préceptes et lui refuse la grâce sans laquelle il ne peut les accomplir, un Christ qui n'a versé son sang que pour les élus ; des justes qui, lorsqu'ils font le bien, sont dans l'impuissance de résister à la grâce, des pécheurs qui, lorsqu'ils font le mal, sont irrésistiblement entraînés ».

par elle d'après des révélations dont elle aurait été favorisée, pour faire connaître au monde les grandeurs et les actes de la Sainte Vierge. Ce livre longtemps discuté, venait d'être réédité en français par le P. Laurent, provincial des capucins de la province de Paris, qui demanda à Dom Guéranger de le présenter aux lecteurs de l'*Univers*. L'examen se prolongea en vingt-huit articles. L'abbé de Solesmes avait été heureux de saisir une occasion favorable de montrer dans les révélations privées, la permanence de l'illustration surnaturelle et l'action constante de l'esprit de Dieu dans les âmes saintes. Ces articles alternaient avec ceux que l'auteur continuait à consacrer au *naturalisme en histoire*.

A cette même époque se rapporte une affaire qui fit grand bruit, celle du jeune Mortara. C'était un jeune enfant appartenant à une famille juive établie à Bologne. Il avait été baptisé par une servante chrétienne alors qu'il était en danger de mort et avait survécu. Quand il eut atteint l'âge de raison, l'autorité ecclésiastique avait exigé que les droits nés de son baptême à son profit lui fussent reconnus et qu'il fût élevé dans la religion catholique. Les parents ayant refusé, il leur fut enlevé et placé à Rome dans le collège des catéchumènes. Dans les cris et les déclamations qui se produisirent à l'occasion de ces faits, Dom Guéranger vit un indice de l'envahissement des esprits par le naturalisme et il fit entendre la voix de la théologie : « Deux droits distincts se trouvent ici en présence, écrivait-il, celui des parents sur l'éducation de leur enfant et celui de l'enfant lui-même à jouir des avantages qu'il a obtenus dans son baptême et à être préservé du péril auquel l'exposerait l'infraction des devoirs qui lui incombent. De ces deux droits, l'un appartient à l'ordre de nature, l'autre à l'ordre surnaturel : tous deux viennent de Dieu. Dans le conflit, lequel devra l'emporter? Le droit surnaturel sans aucun doute. Dieu ne peut être contraire à lui-même. Dieu qui impose à l'enfant l'obligation de vivre en chrétien, ne peut autoriser en même temps les parents à étouffer en lui le christianisme. La puissance paternelle est donc suspendue en l'espèce, bien qu'elle persiste pour tout le reste; seulement elle est dévolue pour l'éducation de l'enfant, à une puissance plus haute, celle de l'Eglise. »

L'ordre chronologique des événements m'invite à dire ici un mot d'une fondation pieuse et charitable à laquelle l'abbé de Solesmes prit une part importante. Il s'agit des Petites Sœurs de Jésus vouées au soin des malades, des infirmes et des pauvres. Elles durent leur institution à Mlle de Rougé. Mlle Paule de Rougé appartenait à une famille admirablement chrétienne de la région sur laquelle s'exerçait naturellement l'influence de Solesmes et de ses moines. Un membre de cette famille s'est fait un nom dans l'égyptologie, plusieurs autres s'étaient voués au sacerdoce ou à la vie religieuse. Mlle Paule, elle aussi, aurait voulu se consacrer à Dieu dans le cloître, mais sa mauvaise santé rendit impossible l'accomplissement de son désir. Retenue dans le monde, elle se dévoua jusqu'à l'héroïsme au soin des malades, des pauvres, des infirmes. Un prêtre du voisinage, qui avait été créé un orphelinat, réclama son concours ; elle le donna volontiers, puis, le prêtre étant mort, elle se trouva elle-même chargée de cette œuvre charitable. Elle dut organiser la vie des sœurs qu'on avait réunies pour tenir l'orphelinat et former des religieuses sans être religieuse elle-même. C'est alors que sur le conseil d'un vénérable ecclésiastique, supérieur du petit séminaire de Précigné, elle sollicita pour son œuvre les avis et la direction de Dom Guéranger qui donna à la communauté naissante la règle de saint Augustin, y établit la clôture, revit les constitutions et le cérémonial et assura ainsi aux Petites Sœurs de Jésus leur avenir de charité et d'austère mortification.



AUTORITÉ CROISSANTE DE DOM GUÉRANGER.

L'année 1860 vit l'abbé de Solesmes en Angleterre. Il y avait été attiré par un moine de la congrégation anglo-bénédictine, Dom Laurent Shepherd, qui le visitait souvent en France et qui le regardait comme le fondateur de la vraie vie monastique au XIXe siècle. Des détails se rapportant au séjour qu'il qu'il fit dans l'ancienne île des saints, je ne recueillerai que l'impression qu'il produisit sur le P. Faber, l'illustre converti, auteur de tant de livres familiers à la piété catholique et l'impression qu'il reçut de lui. « J'ai eu l'honneur et l'insigne faveur, écrivait le religieux anglais, d'avoir une entrevue de près de deux heures avec le grand et bon Père Guéranger. Malheureusement je souffrais d'un fâcheux mal de tête et le peu de mots que je pus dire en français ou en italien furent bégayés encore plus qu'à l'ordinaire. Ainsi, c'est une occasion que je regarde comme perdue ; j'avais à tant à dire et je n'ai rien dit. C'est pour moi, néanmoins, une grande consolation et je n'oublierai pas cette figure, cette voix, ces manières où se révèle l'esprit tranquille et fervent, profond et joyeux de cet excellent moine. C'est une de ces rencontres qui font dire : Il faut qu'au ciel je me retrouve en compagnie de cet homme si humble, si modeste, si bienveillant, avec, autour de lui, un tel parfum de prière qu'on le prendrait pour la fleur exquise de la sainteté bénédictine. » De son côté, Dom Guéranger disait du P. Faber « J'ai vu à Londres, ce grand et saint docteur, j'ai été tout embeaumé de sa charité, de son amabilité, de sa simplicité. » Les étapes de ce voyage furent malheureusement contristées par les nouvelles venues de Rome. Elles annonçaient l'écrasement, à Castelfidardo, de la petite armée pontificale par les troupes piémontaises, la mort de Pimodan, la capitulation de Lamoricière à Ancône, déplorables événements auxquels, pour leur déshonneur, ni l'Europe, ni la France ne mirent obstacle.

Montalembert venait alors de publier les deux premiers

volumes de son grand ouvrage sur les *Moines d'Occident* dont le souverain pontife avait accepté la dédicace. Sans s'arrêter à quelques passages où il était fait allusion aux divergences qui séparaient les deux amis d'autrefois, Dom Guéranger rendit pleine justice à cet important travail d'histoire religieuse. « Le livre est très beau en lui-même, écrivait-il, et un admirable monument à la gloire de saint Benoît. Le talent de l'auteur est toujours le même et il est impossible de n'être pas charmé de ses récits. »

A la même époque, M. de Falloux publiait la *Vie et les œuvres de Mme Swetchine*, qui était morte le 10 septembre 1857, à l'âge de soixante-quinze ans. Dom Guéranger fit dans le *Monde* un éloge mérité de ce livre et, en vue d'une publication ultérieure, il accorda aux sollicitations, précédemment écartées de l'auteur, communication de sa correspondance avec la défunte. Il y joignit une lettre inédite du comte de Maistre à sa vénérable amie. Le récit des derniers jours de Mme Swetchine l'avait vivement impressionné. « M. de Falloux, écrivait-il, retrace dans un récit digne du sujet, avec la simplicité contenue que réclame la description de la mort des saints, cette scène sublime qui se prolongea vingt jours durant. Nous ne chercherons pas à analyser de telles pages : il faut les lire et apprendre comment meurent les saints. Qu'il nous suffise de rappeler un seul mot de la mourante qui justifie à lui tout seul, toutes nos espérances. A une amie qui allait prier pour elle, on l'entendit dire : « Merci, ma bonne amie, merci ; mais ne demandez à Dieu ni un jour de plus ni une souffrance de moins. » — Plus tard Dom Guéranger consentit, à la prière de M. de Falloux, à présenter aux lecteurs du *Monde* les *Lettres inédites* de Mme Swetchine.

L'épiscopat de Mgr Nanquette, évêque du Mans, que nous avons vu animé de si bienveillantes dispositions pour Solesmes, fut de courte durée. Le prélat mourut vers 1861 et cette mort, précéda ou suivit de près celle de Ch. Jourdain, un familier de Solesmes, auteur de la *Philosophie de Saint Thomas*, celle du P. Lacordaire, et celle d'A. Segrétain, auteur d'un ouvrage apprécié et loué par D. Guéranger sur *Sixte-Quint et Henri IV*. Au regretté Mgr Nanquette succéda Mgr Fillion

transféré de Saint-Claude, ancien vicaire général du Mans (1). Lorsque le décret de nomination parut à l'*Officiel*, dit le biographe de l'abbé de Solesmes, la joie éclata partout, sauf dans le diocèse de Saint-Claude.

Les restaurations bénédictines n'avaient pas seulement la France pour théâtre. L'abbé de Solesmes trouvait des imitateurs à l'étranger. En 1860, Dom Maur Wolter entreprenait une semblable restauration d'abord à Materborn, au diocèse de Munster, puis à Saint-Martin de Beuron, au diocèse de Fribourg en Brisgau. Il demanda à Dom Guéranger l'autorisation de venir à Solesmes pour y recevoir ses conseils et s'inspirer de ses exemples. Il y vint avec un jeune homme, Benoît Sauter qui commença son noviciat, auprès de Dom Guéranger et, qui plus tard, devait être l'abbé d'Emaüs, à Prague. Quant à Dom Wolter, un bref apostolique le nommera bientôt prieur et supprimera toute dépendance de son prieuré vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Paul de Rome dont il relève encore. On jettera ainsi les bases d'une nouvelle congrégation. Le nouveau prieuré sera élevé à la dignité abbatiale quand il comptera douze religieux profès. La condition se réalisera en 1868, et l'abbé ne sera autre que Dom Maur Wolter.

Rome avait Dom Guéranger en grande estime et cette estime s'étendait à ses fils spirituels. On en avait eu une preuve lorsque, en 1858, un des plus éminents religieux de Solesmes, Dom Pitra, avait été appelé dans la ville éternelle et averti par le nonce en France, Mgr Saccconi, qu'il devait s'attendre à y faire un long séjour. On en eut une preuve nouvelle quand deux ou trois ans plus tard, le même religieux fut revêtu de la pourpre romaine. Comme le disait un des correspondants de Dom Guéranger, l'exaltation du fils faisait la gloire du père.

(1) Pendant un de ses premiers séjours à Paris, l'abbé Guéranger fréquentait la bibliothèque des Jésuites, rue du Regard. Il s'y rencontrait, presque chaque jour, avec un jeune diacre déjà très versé dans la science ecclésiastique qui terminait ses études à Saint-Sulpice et qui voua dès lors à l'abbé de Solesmes un sincère et durable attachement. Ce jeune ecclésiastique était l'abbé Ch. Fillion, le futur évêque du Mans.

Bientôt le père lui-même, reçut de Rome, sur la demande de Mgr Fillion et du cardinal Pitra, un privilège alors très rarement accordé, celui de la *cappa magna*, à l'instar des abbés du Mont-Cassin, de Saint-Paul à Rome et du Président de la congrégation *cassinese*. La *cappa magna* destinée à l'abbé de Solesmes lui fut apportée par Dom Jérôme Vaughan et la distinction nouvelle conférée à D. Guéranger causa une grande joie dans toute la congrégation de France et chez tous ses amis.

***

MARSEILLE, LIGUGÉ.

Un moine de Solesmes, Dom Bérangier, revenant de Rome, s'était arrêté à Marseille, chez sa sœur, Mme Durand. Celle-ci désirait vivement voir la vie bénédictine s'établir dans la ville qu'elle habitait. Un autre de ses vœux était d'assurer l'avenir de l'œuvre importante du grand catéchisme que le chanoine Colin avait porté à un haut degré de prospérité. Le chanoine lui-même se sentait vieillir et il se demandait avec anxiété entre quelles mains il pourrait remettre l'œuvre à laquelle il s'était dévoué. Il eut lui-même l'idée de la confier aux Bénédictins et leur offrit en toute propriété sa chapelle et une maison meublée pouvant loger une douzaine de personnes. Il fit le voyage de Solesmes et posa avec D. Guéranger les premières bases d'un traité. Sur ces entrefaites, l'évêque de Marseille, Mgr Cruice, invitait l'abbé de Solesmes à prendre part aux grandes solennités qu'il préparait, en sa ville épiscopale, pour la consécration de la nouvelle église consacrée à Notre-Dome de la Garde. Informé du projet concerté entre le chanoine Colin et Dom Guéranger, l'évêque l'approuva pleinement. L'abbé de Solesmes assiste aux fêtes de Marseille, qui rehaussées par la présence de cinquante prélats crossés et mitrés, prennent un éclat extraordinaire « Il est impossible de rien voir de pareil sur la terre », écrit-il. Il s'entend ensuite avec Mgr Cruice sur les termes de l'ordonnance épiscopale

qui donnera une existence canonique au prieuré qu'il s'agit de fonder.

Mais Ligugé réclamait sa part dans les sollicitudes de l'abbé de Solesmes et il convenait peut-être de mettre la dernière main à cette fondation avant de jeter les premières bases du prieuré de Sainte-Madeleine de Marseille. A cette maison de Saint-Martin de Ligugé, Dom Guéranger préposa, avec la dignité d'abbé, Dom Bastide, moine d'une vertu rare et d'une parfaite éducation qui, avant d'entrer en religion avait rempli de hautes fonctions dans la magistrature et qui, depuis, avait eu un rôle important dans la fondation de Beuron. Son installation eut lieu le 24 novembre 1864.

L'abbé de Solesmes salua comme un immense bienfait la réprobation par l'encyclique *Quanta Cura*, du 8 décembre suivant et par le *Syllabus* qui y était joint, d'erreurs trop répandues dans nos sociétés modernes. On sait que le gouvernement impérial s'opposa à la promulgation, par les évêques, de ces deux actes émanés de l'autorité pontificale. Deux d'entre eux, le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, et Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, passèrent outre à cette interdiction et publièrent aux-mêmes dans la chaire de leur cathédrale, l'encyclique et le *Syllabus*. Ils furent pour ce fait déférés au Conseil d'état qui prononça contre eux une de ces condamnations pour abus qui sont si dépourvues d'autorité morale et qui sont elles-mêmes le plus choquant des abus. Les autres membres de l'épiscopat français protestèrent contre l'interdiction que le gouvernement leur avait signifié (1).

Au milieu de l'agitation dont ces événements furent suivis, en France, Dom Guéranger eut l'honneur d'être signalé au Sénat par M. Rouland, comme un des chefs de ce parti ultramontain qui, avec sa ténacité ordinaire, avait entrepris la destruction de la liturgie française et cela sans tenir compte des regrets, des souffrances, des supplications de l'épiscopat et qui malheureusement était arrivé à ses fins. C'était écrire l'histoire d'une façon nouvelle.

(1) Si nous ne nous trompons, le biographe de Dom Guéranger dit quelque part, dans son ouvrage, que les évêques de France publièrent tous l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*. Il y aurait là une inexactitude.



SAINTE-CÉCILE DE SOLESMES. — LE CONCILE DU VATICAN. PROJET DE CONFÉDÉRATION BÉNÉDICTINE.

Dom Guéranger fut toujours l'homme du cloître, l'homme du monastère. Le souci de l'office divin à célébrer dignement et celui de la sanctification personnelle du religieux dans le silence de la retraite, tels étaient pour lui les éléments essentiels et fondamentaux de la vie monastique. Le travail intellectuel n'était pas exclu assurément, mais il n'arrivait qu'à son rang qui n'était pas le premier. Cette vie de solitude et de prière, il lui fut donné de la restaurer suivant la règle bénédictine non seulement chez les hommes, mais encore chez les femmes. Tout près de lui, et aussi à Marseille, des âmes désireuses de se consacrer à Dieu aspiraient à une forme de vie contemplative qu'elles ne trouvaient pas réalisée dans les familles religieuses vivant sous leurs yeux et elles lui demandaient pourquoi la règle de saint Benoît, qui était aussi la règle de sainte Scholastique, ne pourrait pas, au XIXe siècle comme au VIe, guider vers les sommets de la perfection chrétienne des âmes de religieuses aussi bien que des âmes de moines. La princesse de Hohenzollern, qui s'était vivement intéressée à la fondation de Saint-Martin de Beuron, lui tenait un alngage semblable. Dom Guéranger écoutait et méditait. Au même moment, Mlle de Ruffo-Bonneval, de Marseille, lui offrait et sa fortune et sa personne. C'est ainsi qu'avec l'approbation et les encouragements de Mgr Fillion et de Mgr Pie, fut fondé le monastère de Sainte-Cécile, d'abord installé provisoirement, à Solesmes, dans une maison concédée par un homme de foi et de dévouement, puis dans un édifice construit avec les aménagements nécessaires. Le personnel de la maison était composé de quatre aspirantes parmi lesquelles l'abbé désigna une supérieure. Ce nombre ne tardera pas à grandir. Avant la fin de l'année, le nouveau monastère fut visité par le prieur de Saint-Martin de Beuron et par la prin-

cesse de Hohenzollern qui volontiers s'y fût consacrée à la vie monastique si des obstacles insurmontables ne s'étaient pas opposés à son désir. Plus tard, Dom Guéranger donnera à ces religieuses des constitutions très étudiées, ou plutôt, prenant pour point de départ la règle de saint Benoît, il y fera, sous forme de *déclarations*, les précisions, les interprétations et, au besoin, les modifications qui lui paraîtront convenables.

En même temps qu'il était l'homme du cloître, Dom Guéranger était, nous le savons, l'homme de la liturgie. Aussi s'intéressa-t-il à un débat qui s'éleva à propos de la liturgie cistercienne. Cette très antique liturgie était contestée à raison de quelques modifications qui y avaient été apportées par un des généraux de l'ordre cistercien, Dom Vaussin, particularité qui aurait comporté déchéance du privilège accordé par saint Pie V aux liturgies bi-centenaires. On répondait que ces modifications portaient sur des points de détail, que, d'ailleurs, elles avaient été faites dans le désir de rapprocher les cérémonies cisterciennes des cérémonies romaines et qu'une pareille déférence filiale ne saurait équitablement être punie par le retrait du privilège, qu'au surplus, elles avaient été approuvées par les papes Alexandre VII et Clément IX. Dom Guéranger contribua à obtenir de Rome une décision favorable. Elle fut rendue par la Congrégation des rites, le 8 décembre 1868, et confirmée par le pape le 7 février 1871.

L'abbé de Solesmes dut éprouver une sincère satisfaction en voyant ainsi rendre justice à l'ordre cistercien que des liens étroits unissaient à celui qu'il avait lui-même relevé en France. Une autre joie lui fut procurée, à la même époque par le concile de la province de Bordeaux qui tint ses séances à Poitiers. Non contents de déclarer que les droits des religieux n'ont rien qui puisse gêner l'action épiscopale, qu'ils se rattachent à la primauté du Saint Siège dont ils sont une émanation, cette vénérable assemblée déclarait éprouver la plus grande satisfaction en voyant l'état religieux refleurir en France et elle publiait son décret dans l'église abbatiale de Ligugé.

Le 29 juin 1868, une bulle papale convoquait les évêques du monde catholique à Rome, pour le 8 décembre 1869. A cette date devait s'ouvrir un concile œcuménique que le pape

déclarait *perutile, imo necessarium,* et où on s'efforcerait « de porter remède aux maux du siècle présent dans l'église et dans la société ». A leur grand étonnement, les souverains n'y furent pas convoqués. Par contre les abbés le furent expressément.

L'Allemagne monastique se préparait à présenter ses vœux au concile. Réunis à Salzbourg les abbés des diverses abbayes ainsi que le prieur de Beuron avaient discuté les points de discipline régulière à proposer aux Pères assemblés et en particulier un système de confédération monastique sur lequel l'attention de Dom Guéranger fut appelée. Ainsi provoqué, ce dernier s'appliqua à établir les bases d'une union farternelle qui, tout en respectant l'autonomie des diverses congrégations et des divers monastères, permettrait aux réguliers de se défendre utilement au concile et en dehors du concile. La confédération bénédictine devait avoir un chef élu qui résiderait à Rome et dont la charge serait de promouvoir le maintien et l'avancement des principes fondamentaux de la fédération dans tous les monastères qui en feraient partie et d'agréger ceux qui demanderaient à s'y unir, mais il n'interviendrait pas dans le régime des congrégations et des monastères. Malgré l'actif appui que lui prêtait Dom Maur Wolter, le projet ne devait pas réussir immédiatement, mais il devait être repris avant la fin du siècle et réalisé au moins dans ses lignes les plus générales.

Cependant des doutes et des contestations s'élevèrent sur le droit des abbés à prendre part aux travaux du concile. La solution donnée fut la suivante : Les abbés *nullius diocæseos,* les généraux d'ordre et les présidents de congrégations seraient admis, mais admis seuls à la sainte assemblée. Dom Guéranger y siégerait donc, vu sa qualité de supérieur général ou président de la Congrégation bénédictine de France.

Bien avant d'être réuni, le concile occupait les esprits et plus d'un théologien, ecclésiastique ou même laïque, manifesta la prétention de préparer son œuvre ou de lui présenter des principes de solution. De ce nombre fut Mgr Maret, évêque de Sura et doyen de la Faculté de théologie de Paris. Ce prélat, dont nous avons déjà eu occasion de parler, fit paraître, en deux volumes intitulés : *Du concile général et de la paix re-*

ligieuse, mémoire soumis au prochain concile œcuménique du Vatican, une étude sur la constitution de l'église et les rapports de la papauté avec l'épiscopat. Il y établissait un long parallèle entre les deux théories concernant l'autorité du pape : monarchie absolue, monarchie tempérée, et adoptant la seconde, il faisait de l'Eglise une monarchie tempérée d'aristocratie. Comme moyen de concilier ces deux pouvoirs antagonistes, il indiquait, à la suite du concile de Constance (1), la décennalité des conciles généraux.

Ce livre était, en réalité, un manifeste en faveur de l'opinion gallicane. Un collègue de l'auteur à la Sorbonne, l'abbé Freppel, en signala immédiatement les insuffisances, les inexactitudes, les inconséquences et Mgr Pie en désavoua la doctrine.

Dom Guéranger que l'affaiblissement de sa santé retenait en France, prit aussi la plume et, le 20 juin 1870, parut son écrit intitulé. *De la monarchie pontificale, à propos du livre de Mgr de Sura*. Les Pères du concile allaient « y trouver, dit Mgr Pie, la solution que tant de sophismes leur dérobaient. » Ils allaient y trouver établie sur l'Ecriture sainte, la tradition, l'enseignement des conciles et des saints, cette thèse de l'infaillibilité que l'évêque de Sura désirait écarter. « Nous regrettions ici votre absence, écrivait E. Veuillot à l'abbé de Solesmes. En voyant comment vous employez votre temps, nos regrets cessent. »

Le P. Gratry « grand esprit, noble cœur », suivant la pensée et le langage de Léon XIII, mais intelligence pour un moment égarée, était entré, lui aussi, en lice par ses *Lettres à Mgr Deschamps archevêque de Malines*. « Je suis de ceux qui, dès le mois de décembre 1869, l'avaient supplié de ne pas engager de discussion publique contre les thèses soutenues par Mgr Deschamps », écrit le cardinal Perraud. Mais « il regardait comme un devoir de conscience de ne pas refuser le concours que quelques évêques avaient sollicité de lui pour empêcher une définition qu'ils estimaient devoir augmenter les difficultés suscitées à l'Eglise par la société contemporaine...

(1) Le vœu émis par ce concile avait été formulé dans une des sessions IV et V, dont l'œcuménicité est au moins douteuse.

Avec une absolue bonne foi, il crut se trouver en présence d'une de ces circonstances dans lesquelles un prêtre doit être disposé à souffrir de la part des hommes afin de remplir tous ses devoirs envers sa conscience et envers Dieu. » Dom Guéranger consacra quelques-unes de ses veilles à réfuter les lettres à Mgr Deschamps et il le fit avec succès (1).

Il répondit de même à une lettre de Mgr Dupanloup au même archevêque de Malines, lettre où l'opportunité de la définition était également contestée.

On sait le reste. Le dogme de l'infaillibilité pontificale fut proclamé par le concile, le 18 juillet.

On sait aussi que Montalembert était mort le 13 mars précédent. Il venait de livrer à la publicité une lettre où sa véhémente nature protestait contre une école dont les adhérents immolent, disait-il, la justice et la vérité, la raison et l'histoire en holocauste à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican, et où il se prononçait énergiquement contre la définition pro-

(1) M. E. Ollivier a caractérisé d'une façon assez originale les deux antagonistes et le conflit qui les divisa momentanément : « Tandis que le P. Gratry méditait dans un travail inondé de lumière, le visage levé vers la voûte céleste, l'œil perdu dans l'espace, Dom Guéranger, dans le recueillement d'une cellule, la tête penchée sur les livres des docteurs sacrés, creusait dans le temps et demandait à un labeur opiniâtre ce que le P. Gratry cherchait dans les étoiles. Le résultat d'une rencontre théologique entre ces deux esprits, si différemment distingués, n'était pas malaisé à pronostiquer : le premier serait agréable, spécieux, éloquent mais téméraire, étourdi et inexact ; le second beaucoup moins littéraire et entraînant, se montrerait, en revanche, instructif, pressant, péremptoire, solide et l'on pouvait craindre que si l'oratorien, ouvrant ses ailes de Séraphin, ne se dérobait à propos, il ne succombât, poète léger et charmant, sous un coup de massue du puissant bénédictin. » (*L'Eglise et l'Etat*, II, ch. VI). On sait que plus tard le P. Gratry écrivait à l'archevêque de Paris : « ... Je veux vous dire aujourd'hui simplement ce qui, ce me semble, n'avait même pas besoin d'être dit, savoir que j'accepte, comme tous mes frères dans le Sacerdoce, les décrets du Concile du Vatican. Tout ce que sur ce sujet, avant la décision, j'ai pu écrire de contraire aux décrets, je l'efface. » A un de ses confrères à l'Académie française, il écrivait de même : « Lorsque l'ère de la polémique était ouverte dans l'Eglise, j'ai combattu selon ma conscience et mon droit. Maintenant que la décision est intervenue, vous m'approuvez de m'y soumettre, j'en suis certain ». Cet acte de soumission, il la qualifiait d'*acte d'honneur ntellectuel, d'acte éminemment scientifique*.

posée. Mais il avait précédemment déclaré que si, contrairement à ses vœux, cette définition était décrétée, il soumettrait son intelligence et son cœur. « Il fut amèrement pleuré dans ce Solesmes qui ne s'était jamais consolé de la rupture et qui priera pour lui jusqu'à l'éternité, dit l'historien de Dom Guéranger. Il demeura pour nous ce qu'il a été aux premiers jours, le cher *avoué* de l'abbaye. L'abbé de Solesmes intercéda pour lui avec une ferveur touchante. Pour lui, pour ses fils, tout souvenir pénible s'effaçait devant une telle mort. »



LES DERNIÈRES ANNÉES

Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles.

Quelques semaines s'écoulent et la France est en proie aux horreurs de la guerre. Bientôt elle voit son territoire foulé par un impitoyable vainqueur, les ruines s'accumulent, les désastres succèdent aux désastres. Dom Guéranger offre au préfet de la Mayenne de créer une ambulance dans son abbaye et aussitôt blessés et malades y affluent. Le moment est sombre, les cœurs sont abattus et jusque dans les régions d'habitude les plus paisibles, de sinistres meneurs paraissent et répandent de funestes excitations. « J'ai traversé bien péniblement le cauchemar de 1848, dit l'abbé de Solesmes, mais celui-ci est bien plus terrible. »

Au retour d'une absence, il écrit encore : « J'ai trouvé casernés à l'abbaye cent trente mobiles de la Haute-Vienne avec un chapelain excellent. Ils sont partis, le lendemain, enchantés de leur séjour. Pour leur souper douze livres de viande ont suffi. Explique qui pourra. » Etait-ce un nouveau miracle de la multiplication des pains? Au Mans, l'évêché est dévoré par les flammes. A Marseille, le prieur du monastère de Sainte-Madeleine a cru devoir licencier ses moines en attendant des jours moins troublés.

L'armistice et la paix arrivèrent, mais aux horreurs de la guerre étrangère notre malheureux pays vit succéder les horreurs plus lamentables encore de la guerre civile.

Quelques travaux et quelques joies faisaient diversion à à toutes ces tristesses. M. Cartier, autrefois ami intime de Lacordaire et du P. Besson, un de ses premiers disciples, est reçu à Solesmes. Il demande et obtient l'autorisation d'y fixer sa résidence et il fournira son concours artistique pour l'illustration de l'histoire de sainte Cécile dont l'abbé prépare une nouvelle édition.

Le 14 juillet 1870, Mgr Fillion avait obtenu de Pie IX la création d'une abbesse pour le monastère de Sainte-Cécile et l'union de cette maison à la congrégation bénédictine de France. En récompense des nobles travaux du père, le pape décernait une faveur insigne à ses filles. Un an plus tard, le 14 juillet 1871, la bénédiction abbatiale était solennellement donnée par l'Evêque du Mans à la Rév^de^ mère Cécile Bruyère qui recevait la crosse de ses mains et, le 12 octobre suivant, le même prélat consacrait l'église de Sainte-Cécile en présence de Dom Shepherd et de deux religieuses de l'abbaye anglaise de Stanbrook.

Une cérémonie semblable avait précédé celle dont nous venons de parler et Dom Guéranger y avait également pris part, c'était la consécration de l'église du monastère de la Pierre-qui-Vire.

Les joies que ces événements apportaient au cœur de l'abbé de Solesmes étaient quelquefois trempés de larmes. En ce moment même, se mourait, à Marseille, un moine d'une sainteté éprouvée, le R. P. Eugène Viaud. Entré jadis à l'école forestière, puis maître général des eaux et forêts de l'Isère, il avait fait construire la belle route qui, de Saint-Laurent-du-Pont, conduit à la Grande Chartreuse. Agé de quarante ans et inspecteur des eaux et forêts à Lorient, il s'était senti appelé à la vie religieuse. Profès à Solesmes où il donna le spectacle d'une douceur et d'une humilité admirables, il avait reçu le sacerdoce en 1860. Maintenant, terrassé par une implacable maladie, il attendait la mort et il dictait une lettre d'adieu à Dom Guéranger : « Révérendissime père, disait-il, voici que je rentre dans la voie de toute chair ; déjà j'ai reçu l'extrême-onction, la vie se retire peu à peu et le bon Dieu veut me laisser la consolation de vous dire, avant que je m'en

aille, une partie de mes sentiments pour vous... Vous êtes mon maître dans la doctrine parce que vous-même n'avez d'autre maître que le Christ.... Bénissez-moi du moins par la pensée, très cher père ; le Seigneur ne laissera pas se perdre la bénédiction de votre cœur et de votre main.... »

Les institutions religieuses ont fait leur temps, disait-on alors comme aujourd'hui, elles sont en opposition avec nos mœurs actuelles. Et pourtant l'abbé de Solesmes avait à se défendre contre de fréquentes instances faites auprès de lui en vue de nouvelles fondations. L'évêque de Fréjus lui offrait l'île et l'abbaye de Lérins, achetées par lui ; l'évêque d'Autun lui offrait l'abbaye de Cluny encore intacte, moins la vaste basilique qui avait été presque entièrement détruite. L'évêque d'Angers lui offrait le monastère de Saint-Maur de Glanfeuil. Enfin l'évêque de Rodez, Mgr Bourret, le pressait d'accepter l'église de Sainte-Foi et le trésor de l'ancienne abbaye de Conques. « Il est reconnu, disait-il, qu'au bout de dix ans une maison a restitué le nombre de sujets qu'on lui a donnés pour la fonder et dans le Rouergue, soyez convaincu qu'au bout de dix ans vous auriez doublé et triplé les sujets que vous m'auriez d'abord envoyés. » A son grand regret, Dom Guéranger se voyait obligé de décliner toutes ces propositions.

Une fondation plus modeste que celles qu'on sollicitait ainsi de lui, mais une fondation qui a trouvé des sympathies et qui les méritait, fut celle de la communauté des oblates régulières de Saint-Benoît, dites servantes des pauvres, qu'un religieux de Solesmes venait de créer à Angers. « Un quart de siècle a suffi à cette famille religieuse pour s'établir non pas seulement à Angers, à Paris, dans l'Ouest et le Nord de la France, mais pour porter en Belgique et en Angleterre avec le spectacle de son héroïque confiance en Dieu et de sa charité, la preuve que l'esprit de saint Benoît, après avoir inspiré la vie contemplative est apte aussi à préparer aux héroïsmes de l'action (1). »

En 1873, se place l'édition définitive de l'histoire de sainte

(1) *Dom Guéranger*, par un Bénédictin de la Congrégation de France, II, p. 412.



Cécile. La première édition remontait à 1853. Une seconde édition fut bientôt préparée, pour laquelle Dom Guéranger mettait à profit les découvertes du savant chevalier de Rossi, l'habile et heureux explorateur des catacombes, l'auteur, affectionné par l'abbé de Solesmes, de la *Roma sotterranea*, et les résultats des fouilles opérées sur la voie Appienne. Enfin, l'édition de 1873 élargissait son titre et son plan. Dans sa *Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles de l'Eglise*, l'auteur entendait combattre l'idée émise au-delà du Rhin, qu'aux premiers âges chrétiens, les classes élevées, instruites de la société romaine s'éloignaient de la religion prêchée par les disciples du Christ. « On n'avait jamais réfléchi sérieusement, dit-il, sur les faits le plus patents, empressé qu'on était de produire l'antithèse de la faiblesse matérielle du christianisme en face du paganisme armé de tous les genres de forces. Assurément, l'immense majorité des fidèles, ainsi que nous en sommes toujours convenu, devait appartenir et appartenait, en effet, à la classe indigente, puisque l'Evangile s'adressait à tous les membres de la société humaine telle qu'elle existe. Mais on aurait dû se demander si, en même temps, la haute civilisation et les lumières n'étaient pas représentées aussi dans les rangs toujours plus pressés de l'Eglise chrétienne. » La conclusion affirmative se dégage de son récit, car le cas de sainte Cécile issue d'une des premières et de plus anciennes familles de Rome et professant le christianisme, n'est pas, il s'en faut, un cas isolé. C'est ce qui ressort de l'aperçu que l'auteur nous présente de l'histoire de l'Eglise pendant les deux premiers siècles. C'est ce qui ressortait déjà d'un texte bien connu de Tertullien : « Nous sommes d'hier et déjà nous remplissons tout l'espace. On nous trouve partout : dans les cités, dans les îles, dans les villages, dans les municipes, dans les conseils, dans les camps, dans les tribus, dans les décuries, au palais, dans le sénat, au forum ; nous ne vous laissons que vos temples. Que l'on fasse le compte de vos armées, le nombre des chrétiens d'une seule province est au-dessus. » Dom Guéranger qui cite ce texte, rappelle aussi le fait que sous le pontificat du pape Soter (161-171) on vit l'Eglise de Rome parvenue à un état de prospérité qui lui

permettait de diriger, par mer, des chargements de blé vers les provinces éprouvées par la famine.

La seconde partie du livre est un commentaire historique des *Actes* de sainte Cécile. La naissance de la sainte, son éducation, son mariage, la conversion de son époux, leur martyre sont racontés avec un charme touchant. Ces récits sont empreints d'une grâce et d'une délicatesse parfaites, ils sont pénétrés d'un accent de piété et de poésie inattendu et ils témoignent d'une tendre admiration pour la glorieuse fille des *Coecilii*.

La troisième partie est une histoire de son culte depuis son origine jusqu'à nos jours.

Ce volume est imprimé avec luxe et c'est avec raison que Mgr Fillion en admirait « les magnificences extérieures », chromo lithographies, planches en taille douce, gravures, rinceaux, ornements empruntés aux catacombes.

A son apparition Rome et la France s'unirent dans un concert d'éloges. « Quelle triomphale réception sainte Cécile va-t-elle vous préparer dans le ciel ! écrivait à Dom Guéranger, M. Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon, mais nous demandons à Dieu que cette bonne sainte y mette le plus long temps possible. »

Un incident se produisit alors à Paris, qui fixa un moment l'attention de l'abbé de Solesmes. C'était le moment où, à la suite des désastres de la guerre étrangère et des tristesses de la guerre civile, les cœurs se tournaient avec élan vers le ciel pour implorer miséricorde. Avec l'autorisation empressée du cardinal archevêque de Paris, le vénérable cardinal Guibert, un groupe de pieuses dames s'étaient proposé d'organiser à Notre-Dame une procession très solennelle avec salut du Très Saint Sacrement. La présidente de l'association, la vicomtesse des Cars, sollicita, à cette occasion, du souverain pontife une indulgence plénière pour les personnes qui assisteraient à la cérémonie, faveur que Pie IX accorda par un bref de félicitations. Mais le cardinal se montra mécontent qu'on se fût adressé à Rome directement, sans suivre la voie hiérarchique.

L'abbé de Solesmes, tout en reconnaissant ce qu'il pouvait

y avoir d'insolite dans la manière dont la supplique avait été présentée au pape, pensa néanmoins que tout catholique avait le droit de solliciter une faveur du père commun des fidèles et que, cette faveur accordée, nul ne pouvait l'empêcher de produire son plein et entier effet et il s'en expliqua dans un article publié par l'*Univers*. « Je ne suis pas surpris d'un tel procédé de la part de Dom Guéranger, écrivit l'archevêque. Depuis longtemps il a accoutumé les évêques à l'inconvenance de ses attaques. » Il ne nous appartient pas et il ne nous serait pas possible de dire si, dans les observations que l'abbé de Solesmes eut l'occasion de présenter directement ou indirectement aux membres du corps épiscopal, il dépassa quelquefois les limites de la discrétion. On prétend qu'il est arrivé à Pie IX de l'appeler Dom Guerroyer. Serait-ce l'indice d'une humeur un peu trop portée à la lutte?

Cependant les années s'accumulaient sur la tête vénérable du restaurateur de l'ordre bénédictin en France et pour lui les épreuves succédaient aux épreuves, les tristesses aux tristesses. Affligé par la mort de l'ancien abbé de Saint-Paul, à Rome, le cardinal Falcinelli (perte immense pour l'Église et pour l'ordre de Saint-Benoît, disait-il), il eut bientôt à déplorer celle de Mgr Fillion qui lui laissait à lui et à ses moines les plus vifs regrets. Mgr Pie prononça l'oraison funèbre du prélat défunt et saisit l'occasion de rendre hommage au mérite du religieux qui avait relevé Solesmes de ses ruines. Il eut également un souvenir pour le jeune monastère de Sainte-Cécile fondé par lui et par Mgr Fillion. Le moment approchait où pour le vénérable abbé lui-même, l'appel d'en haut se ferait entendre. Inquiet de son état, M. E. Guéranger, son frère, obtint de lui qu'il se soumît à une consultation médicale. Les hommes de l'art laissèrent entendre que l'organisme était usé sans retour et qu'on pouvait à peine compter sur quelques mois de vie. Le malade s'efforça alors de mettre quelque ordre dans les affaires temporelles des deux abbayes de Solesmes, puis, ses forces s'étant un peu relevées, il célébra avec joie et assisté du P. Laurent Shepherd, la fête de sainte Cécile. Comptant ensuite sur le bienfait de la saison d'hiver qui lui était habituellement favorable, il partit pour Marseille pour visiter le

prieuré de Sainte-Madeleine qui se débattait contre des difficultés diverses. Il y arriva le 16 décembre 1874 et donna quelques jours à ses religieux. « Non sans grande fatigue, dit son historien, il bénit la maison que d'industrieux agrandissements avaient transformée, accueillit chacun des moines, adoucit, calma, encouragea, prit les dispositions qui dans sa pensée, devaient assurer le bon fonctionnement du prieuré. Chacun fut ranimé par sa parole et par son accent. » Il rentra à Solesmes, l'avant-veille de Noël, mais il y rentrait pour y mourir, car le mal poursuivait sa marche impitoyable. Quelques semaines s'écoulèrent pourtant sans aggravation bien notable, mais le 23 janvier, il était dévoré par une fièvre intense et il tomba dans un état de prostration qui parut de fâcheux augure. Le médecin appelé en hâte ne laissa aucun espoir. Le lendemain, le malade reçut l'extrême-onction. L'agonie, une agonie douce et paisible commença bientôt, et le 30 janvier, les moines de Solesmes recevaient le dernier soupir de leur abbé. En lui, comme l'écrivit Dom Pitra, l'Eglise perdait le théologien qui la comprenait la mieux, la France le moine qui lui avait rendu le plus grand esrvice en lui rendant la prière romaine et l'ordre bénédictin un très digne fils de saint Benoît. Il mourait à l'âge de soixante-neuf ans.

« Je prie, je pleure avec vous, avec vos filles, avec toute l'Eglise, écrivait Mgr Mermillod à l'abbesse de Sainte-Cécile, car la mort du Révérendissime Père est un deuil universel. » « J'ai perdu un ami dévoué et l'Eglise un grand serviteur » s'écria Pie IX en apprenant la triste nouvelle.

Les obsèques furent présidées par le nouvel évêque du Mans qui, en termes touchants, montra l'Eglise en larmes devant la dépouille de son fils : *Rachel plorans filios suos.* Au service du trentième jour, l'oraison funèbre fut prononcée par une des plus éminents et des plus chers amis du défun . Prenant pour texte ces paroles d'Isaïe : *Et servavi ut possideres hæreditates dissipatas*, Mgr Pie montra dans la personne de l'abbé de Solesmes « un instrument providentiellement préparé de Dieu à la France pour y relever les ordres religieux et un appui donné à l'Eglise romaine pour rétablir l'unifor-

mité des rites détruite par le vice du temps, pour mettre en un plus grand jour les droits et privilèges du siège apostolique, pour réfuter les erreurs et les opinions vantées comme la gloire de notre époque. » Ainsi s'exprima Pie IX dans un bref de félicitations adressé à l'évêque de Poitiers et lui-même, pour honorer la mémoire du regretté défunt, il accorda à ses successeurs réguliers dans le gouvernement de l'abbaye de Solesmes, l'usage de la *cappa magna* et voulut que parmi les consulteurs de la congrégation des rites, une place fût assigné à perpétuité à un moine de l'ordre de Saint-Benoît.

En retirant Dom Guéranger de ce monde, la Providence lui épargnait des épreuves bien amères. Il n'a pas eu la douleur de voir le vent de la persécution, s'élever furieux contre ces ordres monastiques et religieux qu'il avait tant contribué à rétablir en France ; il n'a pas vu religieux et religieuses odieusement arrachés à leur asile deux fois sacré et jetés sans ressources au milieu d'un monde qui ne les connaissait plus ou sur les chemins de l'exil ; il n'a pas vu ces asiles occupés par la force publique et mis en vente ou affectés à des usages profanes ; il n'a pas été réduit à répéter tristement la parole de Chateaubriand déplorant l'anéantissement des missions du Paraguay : « Tout cela n'existe plus ». Les ruines accumulées par la folie ou l'impiété du XVIIIe siècle et de la révolution furent du moins relevées au cours du XIXe siècle. Puissent être relevées aussi et dans un avenir prochain, celles que nous voyons d'un œil attristé couvrir le sol de notre malheureuse patrie. !

Ch. de LAJUDIE.



LA RELIGION

DANS LES

POÈMES HOMÉRIQUES

Suite et fin (1)

V

Au-dessus de toutes les divinités homériques règne la Moïra, sorte de dieu sans vie, sans légende, sans figure ; on ne lui élève point d'autel, il ne reçoit aucune prière : c'est l'inexorable Destin qui distribue à chacun, mortel et immortel, son lot de bien ou de mal. Homère l'appelle Moïra, Aïsa, les Moïres une seule fois dans l'*Odyssée* où il parle du Destin et des sombres Fileuses (les Parques), Αἶσα Κατακλῶθές τε βαρεῖαι (VII, 197). Ce dernier texte témoigne d'une personnification beaucoup plus avancée ; ce n'est qu'avec Eschyle cependant que nous rencontrons les trois Parques : Clotho, Lachésis et Atropos.

Toutes les divinités, Zeus lui-même, doivent subir les arrêts du Destin; le souverain des dieux a dû se résigner à laisser tuer son fils chéri Sarpédon par la lance de Patrocle ; autrement, lui faisait observer Héra, chaque dieu voudrait sauver ses enfants. Le poète ne semble-t-il pas insinuer par là

(1) Voir mai.

que tenter de dérober à la mort les hommes mortels serait, à ses yeux, troubler leur loi naturelle et s'exposer à un effrayant inconnu. Au moment où le combat singulier allait s'engager entre Hector et Achille, « le père Zeus déploya ses balances d'or, et il y mit deux Kères de la mort violente, l'une pour Achille, l'autre pour Hector, dompteur de chevaux. Et il les éleva en les tenant par le milieu et le jour fatal de Hector descendit vers les demeures de Hadès et Phoibos Apollon l'abandonna (1) ». Aveuglé par Ulysse, le Cyclope supplie Poséidon de submerger le navire du héros, *ou s'il ne le parce que sa destinée est de revoir Ithaque*, du moins de retarder son arrivée.

Cependant en certains cas les mailles du Destin semblent près d'être brisées : les Grecs, par exemple, malgré lui, sont sur le point de lever le siège de Troie. Mais alors Héra et Athènè intervenant les ramènent sous les murs de la ville. Ce n'est donc qu'au point de vue *abstrait*, et dans la supposition *non réalisée* de la non-intervention des déesses, que la Fatalité serait évitée. De même Héra reconnaît qu'en soi Zeus pourrait délivrer Troie, mais les dieux ne l'approuveraient pas, et *en fait* la destinée de la malheureuse cité s'accomplira donc (2). Le poète nous cite pourtant quelques faits qui semblent réellement échapper à l'inflexible loi du Destin. Au coucher du soleil, peu avant la mort de Patrocle, les Grecs obtiennent l'avantage sur les Troyens, *malgré le Sort, Destin :* « ὑπὲρ αἶσαν Ἀχαιοὶ φέρτεροι ἦσαν » (3) ; Egisthe, *malgré le sort*, a épousé la femme de l'Atride (Agamemnon) et tué ce dernier dès son retour, « Αἴγισθος ὑπέρμορον Ἀτρεΐδαο γῆμ' ἄλοχον μνηστήν » (4).

(1) *Il.*, XXII, 210 et suiv.

(2) Voir comme exemples : *Il.*, II, 155 ; XVII, 321 ; XXI, 515 et suiv. ; XX, 336.

(3) *Il.*, XVI, 780. — Dübner propose une solution plus simple : « ὑπὲρ αἶσαν » signifierait simplement *ultra modum*, c'est-à-dire : les Grecs obtiennent un triomphe *plus qu'ordinaire*. Dans le chant IIIe, v. 59, Alexandre répond à Hector : Tu ne m'as pas réprimandé *plus que de mesure*, ὑπὲρ αἶσαν. — Cependant au chant VIe, v. 487, Hector dit à son épouse : aucun guerrier ne m'enverra dans l'Hadès contre le destin, ὑπὲρ αἶσαν. — Quoi qu'il en soit, à défaut de la solution *textuelle*, notre solution *psychologique* resterait.

(4) *Odys.*, I, 35.

— Il n'est pas du tout facile de mettre d'accord ces deux textes avec l'ensemble des idées d'Homère sur le même sujet. Cependant observons d'abord qu'il s'agit d'expressions poétiques et de textes isolés, puis cherchons une explication probable dans leur contexte. Dans la finale du chant XVI, duquel est extrait le premier texte, les Grecs éprouvent une perte très considérable dans la personne du héros Patrocle : voilà donc leur destinée cruelle pour cette soirée. Or, un instant auparavant, ils étaient vainqueurs, ne pouvait-on dire par conséquent que c'était alors contre leur destinée, sous-entendue *future*, mais déjà *présente à l'esprit du poète :* ce n'était donc que relativement et non absolument qu'ils réussissaient malgré le sort. Le second texte paraît susceptible d'une explication analogue. Les dieux, nous dit Homère, avaient prévenu Egisthe, par l'entremise d'Hermès, qu'il expierait son crime sous les coups d'Oreste brûlant de venger son père. Egisthe, comme bien d'autres hommes dans son cas, aurait donc grand tort d'accuser les dieux de son malheur il ne doit s'en prendre qu'à lui-même et à la destinée (1). Le poète, prévoyant au moment du crime d'Egisthe l'expiation prochaine, l'ayant déjà pour ainsi dire présente à l'esprit, note, par la bouche de Zeus, que le malheureux se moque vraiment du sort inévitable qui l'attend ; il méprise les arrêts du Destin, c'est vrai, mais pour mieux retomber sous ses prises fatales. Ces textes ne font donc pas difficulté : nul n'échappe à sa vraie et réelle Destinée.

Il ne faudrait pas se figurer cependant que les héros homériques eussent sur le monde et sur la vie une théorie déterministe ferme et bien arrêtée. Poséidon, voyant Enée aux prises avec Achille, héros plus fort, tremble pour les jours de son protégé et s'apprête à le sauver de la mort, et pourtant il sait très bien qu'Enée, *d'après sa destinée,* doit survivre à la ruine de sa patrie. Héra s'écrie qu'elle n'éloignera pas *le jour fatal* d'un seul Troien, dût leur ville brûler tout entière (2) ! Au point de vue théorique, il est étrange, pour ne pas dire con-

(1) *Odys.*, I, 32 à 45.
(2) *Il.*, XX, 293 et suiv.

tradictoire, que Poséidon gémisse, et que Héra refuse son secours, puisque, dans l'hypothèse, la Destinée a fixé les sorts. C'est que nous n'avons pas à faire à une *théorie*, mais à une notion populaire et *pratique ;* or, en fait, la vie pratique peut très bien s'accommoder de deux conceptions contradictoires spéculativement, tantôt rejetant l'une et conservant l'autre ou inversement, ou même fermant les yeux sur leur opposition et les soutenant toutes deux ensemble. Le Destin homérique n'est donc pas une thèse susceptible d'être formulée en termes abstraits, au sens clair et bien arrêté : *c'est une impression qui prend fortement les âmes* et s'exprime assez diversement au hasard des circonstances. Au lieu d'une théorie, essayons donc de deviner sous quelles obsédantes préoccupations a été élaboré ce sentiment de la fatalité des choses qu'une logique abstraite trouverait toujours incohérent (1).

Le Destin répond d'abord au besoin d'expliquer l'inexplicable, de connaître les causes lointaines et cachées des événements et la volonté supérieure qui les a forcés de s'accomplir. Le fils chéri de Zeus, Sarpédon, est tué dans le combat : c'est donc qu'au-dessus du Souverain des dieux il y a un pouvoir contre lequel nul ne peut rien. Des favoris des dieux subissent le malheur, des impies sont momentanément triomphants, comment s'expliquer cette anomalie? par la Destinée. Un « excellent devin » promet à un prétendant à la main de Pèrô, qu'il s'emparera d'un troupeau de bœufs, condition imposée au mariage ; il échoue, c'est donc que « la Moïre, contraire à Zeus, dieu du devin, l'en avait empêché (2) ». Cependant, l'oracle s'accomplit plus tard. Qu'on nous permette un exemple dans le même sens, mais pris dans Hérodote (I, 90, 91). Crésus, grand dévot d'Apollon, fait demander à l'oracle de Delphes s'il vaincra les Perses. L'oracle est affirmatif, cependant ce prince est battu par Cyrus, et il s'en plaint amèrement à la Pythie. Celle-ci en conclut tout naturellement

(1) Lucien, dans le dialogue intitulé : *Zeus*, a bien montré les contradictions *logiques* entre le fatalisme et la religion populaire de son temps.

(2) *Odys.*, XI, 287 et suiv. « χαλεπὴ δὲ θεοῦ κατὰ Μοῖρ' ἐπέδησεν », *vers* 292.

que le Destin a été plus fort qu'Apollon : « Ce que le Destin a réglé, il est impossible, même à un dieu, de s'y soustraire. Crésus a expié le crime de son cinquième aïeul qui, étant garde des Héraclides, s'associa au complot d'une femme et s'empara d'un trône auquel il n'avait aucun droit. Or, malgré le désir d'Apollon de faire arriver les désastres de Sardes, sous le fils de Crésus et non du vivant de Crésus lui-même, il ne lui a pas été donné de détourner les coups du Destin. Tout ce qu'il a pu obtenir, Crésus en a profité grâce à lui : pendant trois ans la prise de Sardes a été différée, Que Crésus le sache, il est devenu captif trois ans plus tard qu'il n'était décrété (1). » Il semble qu'on ait alors pensé qu'une sorte de justice immanente expliquait certaines expiations que les dieux n'avaient pas décidées, et devant lesquelles ils n'avaient eux-mêmes qu'à s'incliner.

En face du cours régulier de la nature, le Grec pressent qu'il y a en elle autre chose que les vouloirs capricieux des dieux ; les mêmes phénomènes, comme le lever du soleil et le cours des saisons, par exemple, se renouvelant avec quelque fixité dans le pays qu'il connaît, le monde lui paraît aussi doué d'une certaine unité ; avec son besoin de comprendre d'analyser, de classer, le Grec est naturellement porté à voir au-dessus des dieux l'inéluctable nécessité des choses. La mort surtout est pour lui l'inévitable : « les dieux eux-mêmes ne peuvent éloigner de l'homme qu'ils aiment la mort commune à tous quand la Moïre pernicieuse l'a saisi pour le coucher dans la mort (2) ». Dans la mesure où Zeus deviendra le Souverain du monde, comme une sorte de Providence suprême quasi monothéiste, il tendra à se substituer à la Moïre antique, en s'assimilant les idées d'ordre, d'unité, de régularité, de justice qu'elle contenait en germe. Déjà chez Homère « il y a une

(1) Cette fin de réponse semble indiquer que le Destin n'est pas absolument inflexible. Mais outre qu'elle est donnée pour justifier le dieu, que les idées au sujet du sort étaient loin d'être fermes, que les décrets définitifs pouvaient être conditionnels à l'intervention d'Apollon. — Cela n'est pas dit, mais est-il impossible que cela fût pensé plus ou moins confusément ?

(2) *Odys.*, III, 236.

tendance à identifier cet ordre supérieur à la volonté même de Zeus ; le poète cherche donc à élever ce dieu suprême au-dessus des contingences et à le confondre avec la régularité même de la nature. L'expression αἶσα Διός (la destinée de Zeus) qu'on trouve assez fréquemment dans les poèmes homériques, nous montre, par le singulier rapprochement de ces deux mots, que l'idée s'établit dans l'esprit du poète, que le Destin coïncide avec la volonté du dieu suprême (1) ».

Dans Hésiode pour faire suite à ce courant d'idées, nos voyons Zeus épouser Métis, la plus savante des déesses, et Thémis, la personnification des lois physiques et morales (2) ; il sera dit Μοιραγέτης, conducteur de la destinée, et les Moïres seront ses ministres.

Chez Homère, Zeus est déjà bien près d'atteindre le gouvernement suprême du monde. Il est le dispensateur des biens de toute nature et même des malheurs : devant le seuil de Zeus ont placées deux jarres l'une contenant les biens, l'autre les maux ; il récompense la vertu, il punit le crime, il augmente ou affaiblit le courage des héros, il inspire les aèdes, il pousse même parfois l'homme à commettre des actions criminelles, « Até est sa fille vénérable ».

(1) A. Croiset : *Revues des Cours et Conférences*, 28 mars 1901, p. 319. — On trouve Aïssa de Zeus (*Il.* IX, 608 ; XYII, 321) et Moïra de Zeus (*Odys.*, III, 269.)

(2) *Théogonie*, 886 et 901. — Jules Girard écrit au sujet de la Moïra : « C'est l'expression de la force cachée qui, dès la naissance de tout ce qui a vie, en domine le développement, en règle le cours, en marque d'avance la fin inévitable et fait rentrer ainsi tous les êtres dans les lois générales de la nature... On conçoit que cette destinée, n'étant qu'une application des lois primitives et éternelles de la nature, existe indépendamment de la volonté des dieux. Ils ne peuvent pas la changer. Toutefois il n'y a pas contradiction entre les décrets de la destinée et la volonté de Jupiter, et Jupiter n'en est pas moins le maître du monde. Pourquoi? D'abord parce qu'il est lui-même originairement le grand dieu de la nature, c'est-à-dire sa suprême énergie, et l'efficacité même de ces lois avec lesquelles nous avons reconnu que la destinée se confond ; ensuite parce qu'ayant en soi la souveraine intelligence, il ne peut vouloir le désordre. » *Op. laud.*, p. 66. — La Moïra n'a rien d'arbitraire, d'aveugle, d'incohérent : c'est la régularité, la nécessité des lois dum onde ; Zeus n'est pas un capricieux potentat d'Orient, il identifie son vouloir à la Destinée : tel était le sens de l'ordre et de la mesure pour l'esprit grec.

Les coutumes familiales et sociales — comme le respect du père, la conservation du foyer, le caractère sacré des rois, — par leur antiquité, font penser aussi à quelque chose d'impersonnel et d'inflexible, qui se retrouve jusque dans l'Olympe plus ou moins calqué sur la société humaine. Les pratiques magiques, en mettant en rapport avec un monde de pouvoirs que les dieux eux-mêmes utilisent, comme Circé, ont pu conduire également au sentiment d'une inéluctable nécessité. Sous bien des aspects, la conception de la Destinée aidait donc à expliquer le monde dans lequel on vivait.

Après son crime, le malheureux en saisit seulement toute l'horreur ; revenu de ses violences, il s'étonne d'être l'auteur de ce qu'il déplore maintenant. Non, ce n'est pas lui qui l'a commis, ce sont les dieux et la Moïre dont il n'a été que l'instrument. Et puis c'est un grand soulagement, quand on peut rejeter sur d'autres d'effrayantes responsabilités, c'est un moyen de se disculper déjà à ses propres yeux. C'est ainsi qu'Agamemnon, convenant des maux qu'il a attirés sur la Grèce en refusant de laisser à Achille sa Briséis, tente de se justifier : « Souvent les Akaiens m'ont accusé, mais je n'ai point causé leurs maux. Zeus, la Moïre, Érynnis qui erre dans les ténèbres, ont jeté la fureur dans mon âme, au milieu de l'agora, le jour où j'ai enlevé la récompense d'Akilleus. Mais qu'aurais-je fait ! Une déesse accomplit tout, la vénérable fille de Zeus, la fatale Até qui égare les hommes... Autrefois elle a même égaré Zeus (1) ».

Dans Eschyle, lorsque Clytemnestre vient de frapper son mari et Cassandre, elle dit au chœur des vieillards d'Argos : « Ce n'est pas moi qui les ai tués, et ne m'appelle pas la femme d'Agamemnon... Accuse le Génie trois fois terrible de cette race... C'est lui qui a pris ma forme, lui l'antique et cruel vengeur du festin d'Atrée... Le Destin commandait ; il fallait que ce qui a été fait fût accompli (2) ».

D'autres raisons plus impérieuses, tirées des usages reli-

(1) *Il.*, XIX, 85 et suiv. — Trad. L. de Lisle.
(2) *Agamemnon*, 1475, 1500 et suiv.

gieux et moraux et des nécessités de la vie pratique, inclinaient les esprits vers la croyance au Destin, mais aussi contradictoirement à la confiance dans les ressources de leur liberté. « Il serait chimérique, avons-nous dit, de leur demander la solution de l'antinomie. Selon le moment ou l'inspiration de leur poésie, ils penchent tantôt du côté de la nécessité divine, tantôt du côté de la liberté humaine... Tout pesé, c'est la nécessité qui domine, l'homme appartient aux dieux, il ne leur échappe qu'en de bien rares instants pour faire mal, et il retombe aussitôt en leur puissance pour expier par la douleur le trouble qu'il a porté dans l'universelle harmonie (1). » Cependant, loin de s'abandonner paresseusement aux volontés du sort, les héros homériques agissent également comme s'ils étaient maîtres d'eux-mêmes. Solon qui écrit : « nos biens et nos maux viennent du Destin », réforme cependant les lois de son pays. Cette double croyance antinomique résulte de deux besoins également forts. D'une part, il arrive souvent que les prières ne sont pas exaucées, n'est-ce pas cependant une consolation de penser que les dieux ne sont pas coupables d'impuissance ou de malveillance, mais simplement entravés par le Destin? D'autre part, si le sort avait tout décidé, tout fixé immuablement, à quoi bon prier, immoler des victimes, à quoi bon le courage, la vaillance et l'action? Ils maintiendront donc les deux croyances sans s'inquiéter de les mettre d'accord en quelque synthèse plus haute. Benjamin Constant a exprimé des vues analogues. « Une notion confuse et mystérieuse s'offre pour voiler l'impuissance et pallier l'infidélité (des dieux). C'est celle de la Destinée. Elle est nécessairement sujette à beaucoup de contradictions. L'homme a besoin d'y croire pour ne pas s'aigrir sans retour contre la cruauté des dieux qu'il adore ; mais il a besoin d'en douter pour attribuer à ses prières quelque efficacité : de là vient que les Grecs à cette époque considèrent les lois de la Destinée tour à tour comme irrésistibles et pouvant être éludées. Une fatalité absolue, en rendant la divinité inutile à l'homme, serait destruc-

(1) Fonsegrives : *Essai sur le libre arbitre*, 2e édit., chap. I, Alcan, 1896.

tive de tout culte. Si quelques peuples se sont crus complètement fatalistes, c'est que les hommes se trompent souvent sur leurs propres opinions. Ils ne les envisagent que momentanément, et les abandonnent à leur insu, dès qu'ils ont besoin de l'opinion contraire. »

En résumé, la croyance au Destin, chez ces vieux Grecs, n'est peut-être pas sensiblement différente de cette conviction populaire qui se traduit aussi bien par la réflexion amère : chacun obéit à sa destinée, que par le proverbe connu : aide-toi, et le Ciel t'aidera.

O. Habert (1).

(1) *La Religion de la Grèce antique*. Paris, Lethielleux.



REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. Les lecteurs de l'*Université catholique* connaissent l'énorme travail qu'a entrepris M. von Soden (1) pour arriver à établir un texte du Nouveau Testament aussi pur que possible. Dans un premier volume, qui est achevé maintenant, il a donné les matériaux du texte : manuscrits, commentaires, et les formes du texte ; dans le second il publiera le texte du Nouveau Testament, qu'il établira d'après les collations qu'il a faites et les principes qu'il a posés.

Dans la dernière partie du premier volume, qu'il a publiée l'année dernière, il examine les différentes formes du texte, telles qu'elles se présentent dans les Actes des Apôtres, les épîtres catholiques, les épîtres de saint Paul et l'Apocalypse. Il y trouve, sauf dans l'Apocalypse, les trois formes de texte qu'il avait déjà constatées dans les évangiles : type alexandrin, type syrien, type palestinien. Pour les Actes se pose la question de la nature et de l'origine de la forme dite occidentale. M. von Soden pense que les leçons de ce type qu'on trouve, pour les Actes surtout, dans le Codex de Bèze proviennent du fait des copistes, qui les ont empruntées aux versions latines et syriaques.

Dans une longue conclusion M. von Soden défend sa théorie contre les attaques de MM. Nestle, Lake et Bousset. Nous

(1) *Die Schriften des Neuen Testaments in ihrer ältesten erreichbaren Textgestalt*, hergestellt auf Grund ihrer Textgeschichte von H. Freiherr von Soden ; Band I, 4e Abteilung, grand in-8°, 1649-2203 pp. Berlin, Glaue, 1910.



ne le suivrons pas dans cette discussion. Nous avons déjà exposé en quoi consistait son système ; nous n'y reviendrons donc pas. Remercions M. von Soden de la quantité considérable de matériaux qu'il nous a fournis et espérons qu'il nous donnera bientôt le texte du Nouveau Testament, qu'il a promis pour le commencement de l'année 1911.

II. Dans son traité sur les quatre évangiles (1), le P. Peeters passe en revue toutes les questions posées à propos de nos évangiles canoniques et y répond brièvement. Dans la première partie, il traite des évangiles en général : canonicité, nom, titres, symboles. Dans la seconde, il parle de chacun des évangiles en particulier, de leur authenticité, de leur caractère, de leur valeur historique. Il pense que saint Matthieu a écrit le premier, que saint Marc s'est servi de cet évangile de saint Matthieu et que saint Luc a utilisé saint Matthieu et saint Marc. Il reconnaît cependant qu'on peut admettre que les évangélistes se sont servis de documents écrits, antérieurs à nos évangiles. La troisième partie s'occupe de la concordance des évangiles.

L'auteur est bien au courant des questions telles qu'elles se posent actuellement ; son travail pourra être utile comme résumé.

III. On avait remarqué déjà depuis longtemps que la plupart des sentences du Seigneur étaient exprimées dans la forme usitée dans la poésie hébraïque, c'est-à-dire dans la forme parallélique. M. Müller (2) va plus loin et essaye d'établir que ces membres paralléliques se rangent en strophes, comme il l'avait établi déjà pour les psaumes et les discours des prophètes. Il a prouvé son hypothèse en étudiant le discours sur

(1) *Tractatus de quatuor Evangeliis* quem ad lectoris jubilati titulum obtinendum in usum scholarum adaptavit F. Romualdus PEETERS, O. F. M. — In-8°, VIII, 104 pp. — Neomagi, Malmberg, 1910.
(2) *Die Bergpredigt im Lichte der Strophentheorie* von D. H. MÜLLER. — In-8°, 93 pp. — Wien, Holder, 1908. Prix : 4 fr. 40.

la montagne. On doit reconnaître que les sentences de ce discours peuvent être disposées en strophes sans faire violence au texte. Qu'on examine, par exemple, les enseignements du Seigneur sur le détachement des biens de la terre et l'abandon à la providence de Dieu, *Matth.*, VI, 25-34 et *Luc*, XII, 22-32 et l'on se convaincra de la probabilité de cette théorie. On y distingue bien marquée la réponse des strophes, 2-7, à la première et la conclusion. 1re strophe : Ne vous inquiétez pas pour la nourriture et le vêtement ; la vie et le corps sont plus que ceux-ci ; 2e et 3e strophe qui font réponse : Considérez les oiseux du ciel qui ne sèment ni ne moissonnent ; 4e et 5e qui donnent une autre réponse : Observez les lis des champs qui ne travaillent ni ne filent ; 6e strophe qui tire une première conclusion : Ne vous inquiétez donc point, car votre Père céleste sait que vous avez besoin de toutes ces choses et 7e strophe qui donne la conclusion pratique : Cherchez premièrement le royaume de Dieu, toutes ces choses vous seront données par-dessus.

Cette hypothèse pourra rendre des services pour déterminer le texte original quand les passages sont reproduits plus ou moins différemment dans les synoptiques, et elle expliquerait aussi comment des sentences rythmées ont pu être facilement conservées par la transmission orale. Remarquons qu'elle n'attaque en rien l'authenticité des discours de Jésus. Il est très possible que le Seigneur ait dans ses enseignements adopté la forme dont s'étaient servis les prophètes dans leurs discours au peuple d'Israël.

IV. Les lecteurs de l'*Université catholique* n'ignorent pas qu'il existe de nombreuses différences entre le texte des évangiles que rapportent la plus grande partie des manuscrits et celui que nous avons dans le codex de Bèze. Les critiques se sont efforcés de trouver la raison de ces divergences et il faut avouer que jusqu'à présent ils n'y ont guère réussi. On s'étonnait d'ailleurs de relever dans le Diatessaron de Tatien et dans les versions syriaques les mêmes variantes que dans le codex de Bèze et l'on en concluait que Tatien, ayant vécu à Rome, avait pu connaître ces leçons occidentales. Dans un

travail qu'il vient de publier (1), M. Vogels suppose le contraire. D'après lui, le codex de Bèze aurait emprunté ses variantes à une harmonie évangélique, à un Diatessaron, car il n'est pas éloigné de croire qu'il a existé une harmonie grecque des évangiles, peut-être même une harmonie latine, antérieurement à celle de Tatien. Pour démontrer sa thèse, il recherche dans le codex de Bèze tous les passages des évangiles, où il y a harmonisation entre les textes. Il signale d'abord les harmonisations qui suppriment les divergences entre les évangélistes, puis les harmonisations des passages formant transition. C'est de ce fait qu'il tire les plus fortes preuves de son hypothèse. On comprend que ces courtes phrases, sans importance au point de vue historique, n'ont pu frapper les copistes de façon à les leur faire introduire dans le texte qu'ils copiaient, mais qu'un rédacteur ayant sous les yeux une harmonie évangélique a bien pu emprunter à celle-ci ces phrases de transition. M. Vogels a réuni tous les passages de ce genre, au nombre de 1278 leçons harmonisantes dans le codex de Bèze.

Le travail de M. Vogels était presque terminé lorsque fut publié celui de von Soden, lequel aboutissait à un résultat analogue. La discussion est donc ouverte et déjà elle ne paraît pas confirmer les conclusions de MM. Vogels et von Soden. Il reste toujours cette difficulté que le codex de Bèze, en accord sur un grand nombre de variantes avec les autres témoins du texte occidental, diverge de ceux-ci sur beaucoup d'autres, ce qui nous induit à croire que le texte occidental n'a rien d'homogène.

V. M. H. Koch s'est proposé de fixer aussi exactement que possible la date de composition des écrits historiques de saint Luc (2). Pour arriver à ce résultat, il examine d'a-

(1) *Die Harmonistik im Evangelientext des Codex Cantabrigiensis.* Ein Beitrag zur neutestamentlichen Textkritik von Dr H. J. Vogels. — In-8°, IV, 119 pp. Leipzig, Hinrichs, 1910. Prix : 5 francs.

(2) *Die Abfassungszeit des lukanischen Geschichtwerkes.* Eine historisch-kritische und exegetische Untersuchung, von H. Koch. — In-8°, VI, 102 pp. Leipzig, Deichert, 1911. Prix : 2 fr. 15.

bord la finale des Actes des Apôtres, les sources des Actes et l'image qu'ils nous transmettent des communautés chrétiennes, puis les particularités du discours eschatologique de Jésus dans l'évangile de saint Luc. Voici les conclusions auxquelles il aboutit : Saint Luc a rassemblé les matériaux de son évangile pendant les deux ans qu'avait durés la captivité de saint Paul à Césarée. Il les a mis en ordre à Rome et a publié son travail vers 61-62. Il avait, pendant le même temps, collectionné ses principaux matériaux pour les Actes et les avait complétés pendant son séjour à Rome. Ce fut vers l'an 64 qu'il donna les Actes des Apôtres. Du fait que l'évangile de saint Marc a été l'une des sources de celui de saint Luc, il s'ensuit que le premier a été composé avant l'an 60, et, par conséquent, que nos évangiles synoptiques ont été rédigés au temps de la génération qui a suivi la mort du Seigneur.

VI. Le Dr Gregory (1) ne pense pas qu'on puisse appliquer au IVe évangile la méthode de partage des matériaux entre divers auteurs, telle qu'on l'avait pratiquée pour le Pentateuque. Les sept passages du IVe évangile, dans lesquels Wellhausen pense trouver des indications de rédaction composite, peuvent très bien s'expliquer d'une autre façon. Gregory ne retient qu'un passage qui lui paraît présenter une difficulté réelle et encore il croit qu'un dernier rédacteur n'aurait pas laissé subsister cette phrase, et, par conséquent, qu'elle serait bien de l'auteur. Il s'agit de la phrase qui coupe en deux le discours de la cène. A la fin du ch. XIV, Notre-Seigneur, après avoir promis à ses disciples de leur envoyer le Saint-Esprit, ajoute : Levez-vous, partons d'ici. Puis, il continue son discours. Les exégètes ont essayé plusieurs fois d'expliquer ces mots qui ne paraissent pas à leur place. Il nous semble que M. Lepin (2) a présenté la solution la plus acceptable : « L'évangéliste écrivant à mesure que se déroulaient ses souvenirs, aura d'abord donné une relation sommaire...;

(1) *Wellhausen und Johannes*, von C. R. GREGORY. — In-8°, 76 pp. Leipzig, Hinrichs, 1910. Prix : 1 fr. 80.

(2) *La valeur historique du quatrième évangile.*

mais de nouveaux discours se seront présentés à sa pensée, qui n'ont pas trouvé place dans la relation précédente : repassant et approfondissant ses souvenirs, il en aura tiré une relation nouvelle prolongée, qu'il se contente de juxtaposer à la suite de la première. »

M. Gregory entre ensuite dans le détail du commentaire de Wellhausen et montre que celui-ci a traité l'évangile comme une matière morte, dont il dissèque les parties, sans tenir compte de la réalité des choses et sans y voir surtout une œuvre vivante, dont l'auteur ne s'est pas préoccupé de ranger tous les détails dans un ordre parfait. « C'est trop demander à un ouvrage de cette époque que d'exiger qu'il soit parfaitement clair et concordant dans toutes les parties de son texte. »

Le travail du Dr Gregory n'a rien de la sécheresse ordinaire de ce genre d'études ; il est d'un ton vif et alerte, quelquefois même assez piquant. Wellhausen, par exemple, met en doute la parole de Notre-Seigneur au paralytique, v, 14 : « Voici que tu es robuste, ne pèche plus », parce qu'elle n'a pu être adressée à un homme, paralysé depuis quarante ans. Est-ce que, demande M. Gregory, Wellhausen croit que seul un acrobate ou un athlète est capable de pécher? Il reconnaît cependant que quelques-unes des critiques de Wellhausen sont justes dans le détail. Les faits ont pu être bien observés, mais le système qui les explique n'est pas acceptable. Il pense donc qu'il ira dormir à côté de beaucoup d'autres « dans le cimetière des hypothèses théologiques ».

VII. Plusieurs critiques ont pensé que certaines parties du IVe évangile n'étaient pas à leur place primitive. M. Warburton Lewis (1) vient à son tour examiner ce problème. Il croit d'abord que le chapitre cinquième devrait être placé après le sixième. Il fait observer qu'à la fin du chapitre quatrième, Jésus est en Galilée et qu'au chapitre cinquième, il est subitement à Jérusalem, puis qu'au sixième il est encore

(1) *Disarrangements in the fourth Gospel;* in-8°, 51 pp. Cambridge, at the University Press, 1910. Prix : 2 fr. 55.

en Galilée. Tout s'arrangerait si l'on unissait les deux chapitres, IVe et VIe qui parlent d'un ministère galiléen de Jésus lequel, après la crise rapportée à la fin du chapitre VIe, serait parti pour Jérusalem, où nous le retrouvons d'après le chapitre Ve.

Voici comment aurait été disposé primitivement le IVe évangile : I-II, 12 ; III, 22-30 ; II, 13- III, 21 ; III, 31-36 ; IV ; VI ; V ; VII, 15-24 ; VIII, 12-20 ; VII, 1-14 ; VII, 25-52 ; VIII, 21-59 ; IX-XII ; XIII, 1-32 ; XV, XVI ; XIII, 33-XIV ; XVII-XXI. Si l'on demande à M. Lewis comment a pu s'opérer cette perturbation dans l'ordre des chapitres, il répond que probablement l'évangile était écrit sur des feuilles séparées, qui ont été rangées assez maladroitement. Cette réponse est aussi bonne qu'une autre.

VIII. Le Dr Johannes Weiss donne une neuvième édition du commentaire sur la première épître aux Corinthiens, lequel avait été écrit précédemment par le docteur Heinrici pour la collection des Commentaires du Nouveau Testament d'H. A. W. Meyer. En réalité, c'est un travail entièrement nouveau, et, sur certains points, animé d'un esprit différent du travail primitif (1).

Dans l'introduction, l'auteur nous fait connaître ce qu'était la ville de Corinthe au temps où saint Paul écrivit sa lettre, comment fut fondée la communauté chrétienne de Corinthe, l'état et l'organisation de la communauté, les idées qui y régnaient, les partis qui la divisaient. Il examine ensuite quelle fut l'occasion de cette épître, où et à quelle époque elle fut composée. Il y distingue trois couches distinctes : A, qui serait composée de X, 1-22 ; VI, 12-20 ; IX, 24-27 ; XI, 2-34 ; XVI, 7b 9 ; 15-20 — B1 qui contiendrait VII, VIII, XIII ; X, 24-XI, 1 ; IX, 1-23 ; XII ; XIV, XV, XVI, 7a ; XVI, 10 et ss. et B2 qui contiendrait le reste de l'épître. La première partie, A, seulement, aurait été écrite à Ephèse. Cette épître traite en

(1) *Der erste Korintherbrief*, völlig neu bearbeitet von J. WEISS; 9e Auflage, in-8o, XLVIII, 388 pp. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1910. Prix : 11 fr. 25.

effet de sujets très divers et il est possible de supposer que les réponses que donne saint Paul à des questions différentes n'ont pas été faites dans une même épître, mais est-on obligé de le supposer?

Dans le commentaire, le D[r] J. Weiss élucide avec soin toutes les difficultés que présente le texte et relève aussi les particularités linguistiques qui rattachent la langue de saint Paul à celle des papyrus et montre les rapports de l'argumentation paulinienne avec celle des écrivains grecs. De nombreux Excursus traitent plus en détail les questions importantes : la terminologie anthropologique de saint Paul, le royaume de Dieu, le Christ, agneau pascal, la christologie de saint Paul, la cène, les charismes, le don des langues, la résurrection des morts, etc.

IX. Le travail du D[r] von Dobschütz sur les épîtres aux Thessaloniciens est présenté en haut de la couverture comme la septième édition de la dixième partie du Commentaire critique et historique du Nouveau Testament fondé par Meyer; en réalité, c'est, de même que le précédent, un ouvrage complètement nouveau, dans lequel rien n'a été conservé de l'ancien commentaire, dû à M. Bornemann. Et ceci n'est pas pour insinuer que l'œuvre de von Dobschütz n'est pas à estimer ; tout au contraire. L'auteur fait remarquer avec raison que l'exégète a reçu par les découvertes des papyrus et des inscriptions de nouveaux matériaux pour l'intelligence du texte, qu'il a pu, en outre, par les collations récentes des manuscrits avoir de nouvelles variantes à examiner (1).

Dans l'introduction sont traitées les questions suivantes : l'action missionnaire de saint Paul, la fondation de la communauté chrétienne à Thessalonique, les rapports de Paul avec cette communauté, le contenu et le caractère des deux épîtres aux Thessaloniciens, la question de leur authenticité, l'histoire de l'exégèse de ces deux épîtres.

(1) *Die Thessalonicher-Briefe*, völlig neu bearbeitet von D[r] E. von Dobschütz ; in-8°, x, 320 pp. Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1909. 8 fr.



M. von Dobschütz s'arrête peu à établir l'authenticité paulinienne de la première épître aux Thessaloniciens, puisqu'elle est admise par tous les critiques, sauf les hypercritiques de l'école hollandaise. La seconde épître, au contraire, bien qu'actuellement il y ait tendance à la reconnaître comme paulinienne, est encore discutée par un certain nombre. C'est donc à elle que s'applique surtout l'auteur. Il se place d'abord au point de vue de l'inauthenticité, puis à celui de l'authenticité et conclut que tout s'explique mieux dans la seconde hypothèse. Cette discussion très approfondie et poussée dans tous ses détails, et surtout dans les questions philologiques, est remarquable par la précision et la modération des conclusions. A certaines obscurités ou manque d'information qu'on a reprochés à la seconde épître, M. von Dobschütz fait observer avec raison que saint Paul n'écrivait pas pour nous, mais pour des lecteurs qui étaient bien au courant de ces questions. Et il tire de l'état de cette épître une preuve de son authenticité.

Le commentaire est très personnel; l'auteur expose d'abord son interprétation et ensuite discute l'opinion des autres exégètes, s'il y a lieu. Une attention spéciale a été accordée à la critique textuelle et à la philologie. Les récents travaux de Deissmann et de Milligan sur ce dernier point ont été mis à profit. Pour les variantes on en trouvera qui ne sont pas dans Tischendorf.

De nombreuses dissertations, insérées dans le cours du commentaire, développent les questions importantes ou expliquent les plus difficiles. Voici les principales : formules pauliniennes pour Dieu et le Christ; elles sont très diverses, six pour Dieu, quinze pour le Christ. La prédication de Paul dans ses premières missions ; les doctrines proéminentes dans ses autres épîtres : la loi, la justification, la chair et l'esprit, ne paraissent pas avoir eu une large place dans cette prédication. L'organisation de la communauté, l'activité de ceux qui étaient à la tête de l'église de Thessalonique n'avait pas reçu de consécration officielle. La trichotomie; pour saint Paul l'homme était un composé du σῶμα et de la ψυχή ; le πνεῦμα n'était pas du même ordre, c'est un élément nouveau, qui vient de Dieu et n'est accordé qu'au chrétien.

Ainsi qu'on peut le présumer, plusieurs dissertations traitent des questions eschatologiques, — la parousie du Seigneur, le jugement du Seigneur, — de l'Antichrist et des signes de sa venue, qui occupent une si large place dans ces deux épîtres. Celui que saint Paul appelle ὁ ἄνομος, l'inique, n'est pas Satan, ni un pseudo-Messie juif, ni aucun personnage historique contemporain ou futur. C'est un personnage déterminé, dont on connaît le caractère, mais qui ne s'est pas encore révélé, car il est retenu par la puissance romaine. En lui se concréteront tous les caractères de l'ennemi de Dieu, tels qu'ils nous sont connus par l'histoire d'Antioche Epiphane, par le mythe de l'ancien dragon et ceux des faux prophètes. Son opposition à Dieu ne sera ni antijuive, ni politique, mais d'ordre moral. En lui, saint Paul a condensé toutes les anciennes traditions eschatologiques.

Cette brève analyse suffira pour montrer l'intérêt que présente ce nouveau commentaire. Ajoutons qu'il est conduit d'après les meilleures méthodes scientifiques. Nous avons remarqué avec plaisir que l'auteur tient compte des travaux catholiques, les cite quand l'occasion s'en présente, ce qui n'est pas toujours le cas chez ses compatriotes.

X. Nous avons parlé aux lecteurs de l'*Université catholique* de l'étude du Dr Mayor sur l'épître de saint Jacques, lorsque fut publiée la première édition, 1892. Une seconde édition fut donnée en 1897, où l'auteur examinait les théories de Harnack et de Spitta sur la date de cette épître. La troisième édition a paru l'année dernière (1). Le travail a été revisé avec soin et de nombreuses corrections de détail ont été faites. L'étude sur les frères du Seigneur a été écrite à nouveau et a reçu d'amples développements. Nous n'en acceptons pas la conclusion, à savoir que Jacques, appelé dans plusieurs passages du Nouveau Testament, « frère du Seigneur », était le fils de Joseph et de Marie. Tous les textes cités peuvent

(1) *The Epistle of St. James :* the greek text with introduction, notes and comments by J. B. Mayor ; third edition ; in-8°, CCXCI, 264 pp. London, Macmillan, 1910. 18 fr.



être expliqués autrement que ne le fait l'auteur, et il est d'autres textes absolument opposés à sa théorie. On pourra s'en convaincre en lisant la note si décisive qu'a consacrée à cette question : « Les frères du Seigneur », le P. Lagrange, dans son remarquable travail sur l'évangile de saint Marc, dont nous ferons ressortir tous les mérites dans un prochain article.

Une attention particulière a été donnée aussi dans cette troisième édition à la question des rapports de l'épître de saint Jacques avec les autres écrits du Nouveau Testament et l'auteur essaye de prouver que cette épître est antérieure à celles de saint Pierre et de saint Paul.

Nous nous plaisons à dire une fois de plus que ce travail du Dr Mayor est une riche mine de renseignements sur l'épître de saint Jacques, principalement en ce qui concerne la langue et les doctrines de cet écrit.

XI. Le but du travail de M. de Zwaan a été d'établir un texte critique de la seconde épître de saint Pierre et de celle de saint Jude (1). Afin d'atteindre ce but, l'auteur étudie d'abord les systèmes critiques de Tischendorf, Westcott-Hort et von Soden sur les principes à suvire pour l'établissement du texte du Nouveau Testament. La discussion du système de von Soden est fort intéressante, parce que nouvelle. L'auteur montre la faiblesse de cette hypothèse qui repose en partie sur un facteur inconnu, le Diatessaron de Tatien. Comment discerner avec certitude l'influence qu'a pu exercer le Diatessaron sur le texte grec puisque nous ne le possédons plus que dans des traductions corrigées sur un texte syriaque, peut-être récent? M. de Zwaan pense donc que, pour le moment, le meilleur système critique est toujours celui de Westcott-Hort. Il examine ensuite les manuscrits minuscules et les vieilles versions qui contiennent les deux épîtres dont il veut établir le texte et essaye de les grouper en familles.

(1) II *Petrus en Judas* ; Textuitgave met inleidende Studiën en textueelen Commentaar door J. de Zwaan ; in-8°, x, 147 pp. Leiden, S. C. van Doesburgh, 1909.

Dans la seconde partie de son travail, il donne les textes qu'il a restitués et justifie en note les leçons qu'il adopte. Nous n'avons pas à indiquer les divers changements qu'il fait subir à son texte ; ce travail serait trop technique pour notre revue. Constatons seulement que le travail de M. de Zwaan est conduit d'après les meilleures méthodes scientifiques.

XII. Les *Biblische Studien*, dirigés par le Dr Bardenhewer, continuent à publier d'excellents travaux d'Ecriture Sainte. Le quinzième volume contient les études suivantes : Cahier 1 et 2, *Les généalogies de Jésus d'après Matthieu et Luc* (1). L'auteur le Dr J. Heer pose d'abord le problème, en examine les sources, puis fait l'exégèse des textes. Il pense que saint Matthieu nous a donné la généalogie légale de Jésus, en le rattachant à Joseph et saint Luc, sa généalogie divine et humaine, en le rattachant à Marie.

Il conclut son travail par cette phrase : « Matthieu a écrit son évangile pour les judéochrétiens hellénistes dans la langue grecque ». Nous ne voyons pas pourquoi on n'adopterait pas cette hypothèse. D'après la tradition nous savons que saint Matthieu a écrit des sentences du Seigneur en hébreu (araméen) et d'autre part nous constatons par une comparaison de son évangile avec celui de saint Marc qu'il reproduit presque toute la matière du second évangile, quelquefois en l'abrégeant, d'autres fois en l'adoptant même dans ses termes. Ne pourrait-on pas supposer que saint Matthieu a utilisé une catéchèse grecque qu'a reproduite saint Marc, et qu'il a inséré dans son évangile tout son recueil de discours, que saint Luc a connu aussi? Ainsi s'accorderaient une tradition très ferme sur l'auteur du premier évangile et les conclusions de la critique.

Cahier 3 : *Le livre du prophète Sophonie*. Ce travail du Dr J. Lippl contient une introduction au livre de Sophonie, une traduction et une explication linguistique et exégétique

(1) *Die Stammbäume Jesu nach Matthäus und Lukas*. Ihre ursprüngliche Bedeutung und Textgestalt und ihre Quellen. Eine exegetisch-kritische Studie von J. M. HEER; in-8°, VIII, 224 pp. Herder, Freiburg im Breisgau, 1910. 7 fr. 50.

du texte. Dans l'introduction l'auteur replace les prophète dans son milieu historique, puis examine la valeur relative du texe massorétique et des versions grecque, araméenne, syriaque et vulgate. Il fait ressortir la valeur religieuse du livre (1).

Cahier 4. *La doctrine de l'inspiration d'après saint Jérôme.* L'auteur examine ce que saint Jérôme a pensé de l'inspiration biblique en tant que fait et dans son essence et les conséquences qui découlent de l'inspiration pour le contenu des Saintes Ecritures, l'étendue de l'inspiration puis détermine les livres qui, pour saint Jérôme, étaient inspirés. Les idées de saint Jérôme sur la nature de l'inspiration sont celles de la majorité des théologiens; sur l'inerrance biblique, il est très catégorique, mais pour la défendre il donne des solutions qui ne seront pas acceptées par tous. Déjà saint Augustin n'avait pas été satisfait de sa façon d'expliquer le conflit survenu à Anticoche entre saint Pierre et saint Paul (2).

XIII. M. E. S. Buchanan vient de nous donner dans la collection : « *Old latin biblical Texts* », une édition critique des quatre évangiles du Codex Veronensis avec une introduction dans laquelle il décrit ce manuscrit (3). Ce texte des évangiles est un des meilleurs représentants du type européen de la version vieille latine. Il avait déjà été publié par Bianchini dans son Evangliarium Quadruplex, 1749, et, en 1904, par Belsheim. Le texte que vient de publier M. Buchanan est bien supérieur à celui de ses devanciers. Il a eu soin, en particulier, de ne pas introduire dans le texte les corrections de la marge du manuscrit comme l'avait fait Bianchini.

(1) *Das Buch des Propheten Sophonias* erklärt von Dr J. Lippl ; in-8°, xvi, 140 pp. Freiburg, Herder, 1910. 5 fr. 50.

(2) *Die Inspirationslehre des heiligen Hieronymus.* Eine biblisch-geschichtliche Studie von Dr L. Schade ; in-8°, xv, 223 pp. Freiburg, Herder, 1910. 7 fr. 50.

(3) Old-Latin biblical Texts, n° VI. — *The four Gospels from the Codex Veronensis* (b) being the first complete edition of the Evangeliarium purpureum in the Cathedral Library at Verona, with an introduction descriptive of the Ms. — With two facsimiles ; in-4°, xxiii, 197 pp. Oxford, at the Clarendon Press, 1911. 26 fr. 50.

Dans son introduction, il étudie le manuscrit et ses particularités. La teinte pourpre du vélin et ses lettres, argent et or, en font le plus beau des anciens manuscrits. Le scribe qui l'a copié était un homme attentif, qui a introduit peu de fautes dans son travail, beaucoup moins que celui qui a copié les majuscules Sinaïticus et Vaticanus. Cependant, comme il arrive dans tous les manuscrits, il a harmonisé certains passages.

Ce texte des évangiles est de première importance pour la critique textuelle, car il prouve une fois de plus que les textes vieux-latins sont, pour quelques leçons, en accord avec la vieille syriaque contre le texte grec que nous connaissons, ce qui démontrerait qu'ils dérivent d'un texte grec existant au IIe siècle.

Constatons en terminant que M. Buchanan s'est bien acquitté de la tâche qu'il s'était imposée et que son travail rendra les plus grands services à ceux qui essayent de retrouver les textes primitifs des évangiles.

XIV. Mme Agnès Smith Lewis (1) vient de publier à nouveau la version syriaque des évangiles, trouvée dans la bibliothèque du monastère Sainte-Catherine, au Mont Sinaï. On connaît l'importance de cette version pour la critique et l'exégèse du texte du Nouveau Testament ; elle est un des représentants le plus ancien de ce texte et, par ses particularités, joue un rôle de premier ordre pour la solution de plusieurs problèmes. C'est donc un grand service que Mme Lewis nous rend en nous mettant à nouveau entre les mains cet excellent instrument de travail.

Dans une introduction étendue, Mme Lewis rappelle tout d'abord comment fut découverte et transcrite cette version,

(1) *The Old Syriac Gospels or Evangelion Da-Mepharreshê*, being the text of the Sinai or syro-antiochene Palimpsest, including the latest additions and emendations, with the variants of the Curetonian text, corroborations from many other Mss., and a list of quotations from ancient authors, edited by Agnes Smith Lewis, with four facsimiles ; in-4°, LXXVIII, 334 pp. London, Williams and Norgate, 1910. 32 fr.

et la publication qui en a été faite tout d'abord. Elle explique que M. Burkitt ayant publié la version syriaque des évangiles, dite curetonienne, en la complétant par des passages de la syriaque sinaïtique, elle a voulu faire le travail inverse et donner complètement le texte syriaque sinaïtique, en y ajoutant les leçons de la curetonienne et aussi d'autres manuscrits. C'est ce travail, dont l'impression a duré six ans, qu'elle nous présente. Elle examine tout d'abord une question sur laquelle se divisent les spécialistes : cette vieille version sinaïtique est-elle antérieure ou postérieure au Diatessaron de Tatien? Mme Smith la croit antérieure, car les chrétiens syriens n'ont pu rester jusqu'à la fin du IIe siècle, sans avoir dans leur langue le texte des évangiles. Cette raison ne nous paraît pas décisive ; les évangiles pouvaient être lus en grec dans les assemblées du culte et traduits de vive voix en syriaque ; c'était la pratique usuelle dans les synagogues juives pour l'Ancien Testament. Les autres raisons que donne Mme Lewis de l'antériorité de la version sinaïtique sont meilleures et nous ont convaincu.

Elle passe ensuite en revue les particularités de ce texte syriaque des évangiles ; elles sont nombreuses et méritent d'attirer l'attention. Il y a un grand nombre de termes ou de membres de phrase qui sont omis et il y aurait lieu de tenir compte de ces omissions, si comme le croit Mme Lewis, ils n'auraient pas fait partie du texte primitif, mais auraient été ajoutés, intentionnellement ou non, par les copistes, lorsqu'ils avaient à transcrire des passages parallèles des évangiles synoptiques. Elle catalogue toutes ces omissions.

Mme Lewis étudie ensuite les variantes les plus importantes de ce texte syriaque. Deux sont bien connues : *Matth.*, I, 16, cette version rend ainsi le texte grec : « Joseph, à qui fut fiancée la Vierge Marie, engendra Jésus, qui est appelé le Christ. » Cette leçon n'infirme en rien la conception surnaturelle de Jésus, car elle constate seulement que Joseph était le père légal de Jésus. Il n'y faut pas voir une leçon ébionite, car aux ℣. 19 et 20, cette version raconte qu'avant que Joseph et Marie eussent habité ensemble, celle-ci se trouva enceinte du Saint-Esprit. Et l'ange du Seigneur apprit à Joseph qui voulait

répudier Marie que son enfant était engendré du Saint-Esprit.

La seconde variante explique très heureusement la difficulté que présente l'arrangement des versets 13-31 du chapitre XVIII de l'évangile de saint Jean. Le ℣. 24 : Mais Hannan l'envoya (Jésus) enchaîné à Caïphe le grand prêtre, est placé après le ℣. 13 et le IV[e] évangile se trouve ainsi en accord avec les évangiles synoptiques. Nous pourrions citer encore d'autres variantes, mais ces deux suffisent pour montrer au lecteur les services que rendra cette version à l'intelligence du texte évangélique.

M[me] Lewis a déjà donné la traduction anglaise de cette version syriaque des évangiles et pour la compléter elle donne en notes les modifications que ses nouvelles trouvailles font subir à son œuvre primitive. Il me semble que ces modifications sont assez nombreuses pour justifier une édition nouvelle de la traduction anglaise.

XV. Nous avons parlé aux lecteurs de l'*Université catholique* du *Cursus Scripturae Sacrae*, publié par des Pères de la Compagnie de Jésus et nous avons analysé les introductions et commentaires déjà donnés dans cette collection. Nous avons à leur présenter aujourd'hui un *Novi Testamenti Lexicon graecum*, qui est appelé à rendre de très grands services à tous ceux qui étudient le texte grec du Nouveau Testament. C'est un instrument indispensable pour une exégèse vraiment scientifique. Ce n'est pas que des travaux de ce genre n'existent déjà et tout récemment nous avons parlé du *Dictionnaire du grec néotestamentaire*, publié par Preuschen, mais nous nous plaisons à recommander le travail du P. Zorell, parce que dû à un auteur catholique. Il a de plus l'avantage d'être écrit en latin. On y trouvera toutes les indications que comporte un excellent dictionnaire. Nous signalons seulement

(1) Cursus Scripturae Sacrae auctoribus R. CORNELY, J. KNABENBAUER, Fr. DE HUMMELAUER aliisque Societatis Jesu presbyteris. — *Novi Testamenti Lexicon graecum*, auctore Fr. ZORELL, S. J. Fasciculus 1[us] ab A usque ad εἰς ; in-8°, 160 pp. Paris, Lethielleux, 1911. 5 fr.

pour le moment l'apparition du premier fascicule, nous réservant d'apprécier en détail cet ouvrage lorsqu'il aura été terminé, ce qui, d'après la promesse de l'auteur, doit avoir lieu dans l'espace d'un an.

XVI. Nous avons fait connaître aux lecteurs de l'*Université catholique* les deux premiers volumes du *Lexique biblique*, publié par le P. Hagen ; le volume troisième que nous présentons termine l'ouvrage (1). Comme dans les précédents on y trouvera tout ce qui, dans la Bible, concerne la religion, la géographie, l'archéologie, les sciences naturelles. Quelques-uns des auteurs, Cladder, Fonck, Knabenbauer, Wiesmann, Zorell ont signé leurs articles. Le plus grand nombre des articles ne sont pas signés. Nous présumons que l'éditeur du lexique, le P. Hagen, en est l'auteur.

Un Lexique est, par définition, un ouvrage où l'on a résumé ce qui était le plus certain sur chaque question. On y peut trouver cependant quelquefois du nouveau. Signalons cette hypothèse du P. Zorell sur la signification du nom de Marie. Le nom aurait été formé par les Hébreux, captifs en Egypte, en imitation d'un nom égyptien. Sa forme primitive serait Meri-Iam et signifierait « aimée de Jahve ». Nous avons remarqué aussi que l'auteur de l'article « Marie Madeleine » distingue celle-ci de Marie, sœur de Lazare, et affirme qu'il ne peut être prouvé par les évangiles qu'elle était la pécheresse dont il est parlé dans saint Luc, VII, 37 ; il y avait donc trois femmes différentes, Marie Madeleine, Marie, sœur de Lazare et la pécheresse, que l'on ne doit pas confondre en une seule.

Nous aurions encore à relever dans ce Lexique bien des observations intéressantes ; constatons seulement qu'il est au courant des meilleures études contemporaines, ainsi qu'on le constatera par la bibliographie abondante qui accompagne la plupart des articles.

(1) Cursus Scripturae Sacrae auctoribus R. CORNELY, I. KNABENBAUER, Fr. de HUMMELAUER, aliisque Soc. Iesu presbyteris. — *Lexicon biblicum* editore Martino HAGEN, S. J. — Volumen tertium : M.-Z., grand in-8°, 1.342 pp. Paris, Lethielleux, 1911. 16 fr.

XVII. Le Lexique de la Vulgate compilé par Fr. Dalpane et revu par F. Ramorino (1) est une œuvre utile et appelée à rendre les plus grands services à tous ceux qui étudient la Bible. Personne n'ignore que le latin de la Vulgate n'est pas le latin classique ; il en diffère soit pour la morphologie, soit pour la syntaxe. Les auteurs ont donc présenté tout d'abord un tableau résumé des particularités du latin de la Vulgate ; ensuite, ils ont donné la signification de tous les mots de la Vulgate, que cette signification soit classique ou populaire. Il eût été très utile que les auteurs eussent distingué par un signe quelconque le sens classique du sens populaire.

Nous regrettons que ce Lexique n'ait pas été écrit en latin, au lieu de l'être en italien; il aurait ainsi rendu de plus grands services et obtenu une circulation plus étendue.

XVIII. Si l'on veut déterminer à quel type du texte du Nouveau Testament appartient tel ou tel manuscrit ou écrivain ecclésiastique, il est absolument nécessaire de compter combien de leçons alexandrines ou occidentales ou syriennes se retrouvent dans le manuscrit ou l'écrivain que l'on veut cataloguer. Exposer le résultat de ce compte dans des phrases suivies est fastidieux; il est plus facile et plus clair d'en dresser un tableau et de marquer par des signes convenus à quel type appartient la variante. C'est le travail que vient d'exécuter M. A. Hutton (2). Il a établi neuf tableaux, un pour chacune des grandes divisions du Nouveau Testament : Matthieu, Marc, Luc, Jean, Actes, épîtres catholiques, épîtres pauliniennes, Apocalypse (deux), et dans chacun d'eux il montre quel type de textes reproduisent les manuscrits majuscules, les minuscules, les vieilles versions, les anciens écrivains ecclésiastiques.

(1) *Nuovo Lessico della Bibbia Volgata* con osservazioni morfologiche e sintattiche compilato da Francesco DALPANE e riveduto da Felice RAMORINO : in-8°, XLII, 251 pp. Firenze, Libreria editrice fiorentina, 1911. Cartonné, 4 fr.

(2) *An Atlas of textual Criticism* being an attempt to show the mutual relationship of the authorities for the text of the New Testament up to about 1000 A. D. by Ed. ARDRON HUTTON ; in-8°, XVI, 125 pp. et 9 tables. Cambridge, at the University Press, 1911.

Ce minutieux travail sera très utile à celui qui voudra étudier à fond la critique textuelle et lui fournira des matériaux précieux qu'il lui serait difficile de retrouver rassemblés d'une façon aussi claire.

XIX. L'ouvrage de F. Westberg (1) est un recueil de travaux traitant de questions chronologiques et historiques : la chronologie biblique d'après l'historien juif Josèphe, l'époque du gouvernement de Pilate — de l'an 27 au printemps de l'an 37 — la chronologie de l'apôtre Paul, — conversion en l'an 35 ou 36 au plus tôt, concile de Jérusalem en l'an 48 — la mort de l'apôtre Jacques — en 61 ; — Jean le Baptiste ; des études sur le sabbat, son origine, le repos sabbatique, la Parascève, la signification de l'expression : δευτερόπρωτον, *Luc*, VI, 1, qui voudrait dire le second sabbat après la pâque juive, la date de la mort de saint Polycarpe, en 167 ; les listes épiscopales de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem.

La partie la plus considérable du livre est consacrée à l'étude de l'âge de Notre-Seigneur et de la date de sa mort. D'après Westberg, Jésus serait né en l'an 12 avant l'ère chrétienne sous le consulat de Quirinius. L'évangéliste saint Luc aurait confondu le gouvernement de Quirinius en Syrie, an 6-7, avec son consulat. Or, comme Jésus est mort probablement en l'an 33, il aurait donc vécu quarante-cinq ans, âge qui expliquerait l'expression de saint Irénée ; Jésus était senior, πρεσβύτερος, aetas provectior. Il serait mort le 14 nisan de l'an 33, qui tomberait le 3 avril, suivant notre façon de compter.

On trouvera dans ce travail de nombreuses indications très suggestives et assez probables, et quelques-unes aussi sur lesquelles il y a lieu de discuter.

XX. M. Westberg (2) a donné quelques additions à son pré-

(1) *Die biblische Chronologie nach Flavius Josephus und das Todesjahr Jesu* von Friedrich Westberg ; in-8°, 202 pp. Leipzig, C. Böhme, 1910. 5 fr. 60.

(2) *Zur neutestamentlichen Chronologie und Golgathas Ortslage*, von Fr. Westberg ; in-8°, IV, 144 pp. Leipzig Deichert, 1911. 3 fr. 75.

cédent travail et y a ajouté une étude sur l'emplacement du Golgotha. Voici quelques-unes des dates qu'il propose : de même que précédemment il croit que Jésus est mort le 3 avril de l'an 33 ; il était né en l'an 12 avant Jésus-Christ ; le dernier voyage de l'apôtre Paul eut lieu en l'an 55 ; l'apôtre Pierre serait mort à Rome, en l'an 57 et saint Paul décapité en l'an 60. Il avait écrit ses lettres pastorales à l'automne de l'an 54 et l'épître aux Galates vers l'an 52-53. On voit que l'auteur a des idées particulières sur la chronologie du Nouveau Testament.

E. JACQUIER.



MÉLANGES

L'HEURE DU RÊVE [1]

Le poète n'est pas nécessairement l'inutile distrait perdu dans une société qui travaille ; il peut être lui aussi l'homme d'action, l'ouvrier d'énergie robuste ; mais il sait se réserver dans la journée laborieuse « l'heure du rêve », comme on se réserve l'heure de la prière ; et ces moments où l'on se réfugie dans la chapelle intérieure ne sont pas toujours les moins féconds dans une vie humaine. M. Vitte a voulu faire leur part à ces méditations intimes qui, loin d'énerver l'activité, lui rendent toute son allégresse et « sa fresche nouvelleté. » Du reste, pour l'âme artiste vraiment éprise de tout ce qui est bien et beau, il n'y a pas un abîme entre la tâche de l'imprimeur et l'œuvre du poète. Dans l'atmosphère d'une librairie, au milieu des jonchées de volumes, où souvent les meilleurs de nos frères ont mis le meilleur de leurs pensées et de leur cœur, j'imagine que les blanches théories du rêve doivent s'évoquer sans peine pour qui a le respect souverain du livre. Le poète nous raconte comment il s'est épris de la vie et des travaux des champs, en accompagnant son père par les campagnes bressanes et les terres de labour ; je ne suis pas étonné

(1) *L'Heure du rêve*, par Emmanuel Vitte. Préface de Joseph Serre ; in-12, 266 pp. Paris-Lyon, Vitte, 1911.



qu'à vivre dans le commerce des penseurs, des artistes et de leurs livres, M. E. Vitte ait pris goût à faire à son tour le geste auguste du semeur.

Notre poète est avant tout le fidèle terrien, qui réserve à la campagne natale les plus douces de ses tendresses comme les plus enthousiastes de ses chants. Après Aicard, G. Vicaire, Fabié, Mercier, Harel et Vermenouze, il a senti le charme pénétrant de la petite patrie et c'est pourquoi de ses vers savoureux s'exhale comme un parfum de terroir. Son livre n'est pas le songe d'un optimisme naïf qui aimerait tout aveuglément. M. Vitte connaît trop la campagne, il est entré en communion trop intime avec la vie paysanne, pour en ignorer les labeurs, les tristesses, voire les prosaïques détails (cf. « Après l'enterrement »). Mais on sent que dans le recul des jours évanouis la terre des ancêtres se transfigure à ses yeux ; elle est le berceau des années de jeunesse, les meilleures, et c'est là que les voix révélatrices se sont fait entendre pour la première fois :

Je fus comme enlacé par le charme subtil,
Epars sous les blondes ramures,
Et grisé des parfums, des effluves d'Avril,
Des froufrous d'aile et des murmures.

Mille rêves confus hantaient mon âme en fleur,
Eprise de tes harmonies
Et de ta solltude, ô nature, et mon cœur
S'ouvrait à tes voix infinies.

Et bien souvent le soir, tombé des cieux rougis,
Avait fait la forêt muette,
Quand, par les champs de blé, je rentrais au logis
Auprès de ma mère inquiète.

L'âme vibrante du poète depuis ces premiers jours a senti tout ce qu'il y a de vie latente dans les choses qui désormais ne seront plus muettes pour lui : au détour de chaque sentier ce sont mille scènes du passé qui surgissent ; il évoque la grave figure de cet aïeul qui s'en va d'un pas religieux le long des glèbes, il croit entendre encore la voix de la vieille horloge qui a compté pour les anciens tant d'heures bien pleines, comme la voix des cloches qui les a réjouis, et il frissonne douloureusement au vent d'hiver qui disperse les feuilles et mord les chênes bien-aimés. Pour sentir jusqu'à quel point le poète

est épris de cette âme du passé, avec quelle tendresse et quel âpre désir il tente de faire revivre les heures mortes ou les souvenirs assoupis, il faut relire la pièce intitulée « Anniversaire » ; je serais bien étonné qu'on pût assister de sang-froid à cette évocation des choses d'autrefois, en vers d'une mélancolie si douloureuse et d'un charme si pénétrant. Notre auteur n'a pas besoin d'inscrire en tête de son livre : « Ceci est un livre de bonne foi » ; ses larges alexandrins qui célèbrent la terre natale sont beaux parce qu'ils sont sincères et partent d'une âme émue et d'un magnifique élan :

Chez nous, c'est un village au doux pays de Bresse,
Où je vécus, enfant, les meilleurs de mes jours,
Et qu'on ne peut quitter sans y penser toujours,
Tant l'air qu'on respire est chargé de tendresse.

Si le terroir bressan a donné au poète ses plus douces joies, ses premières et ses meilleures leçons, M. Vitte s'est généreusement acquitté de la dette filiale. Je sais bien que les « chantres divins » sont des créateurs et sont souvent dupes eux-mêmes des mirages et des féeries du paysage intérieur. Mais de ces vers sans rhétorique, sans fracas, qui vous sollicitent « tout bellement » comme disaient nos pères, surgit une vision de terre heureuse, un fond d'idylle que Théocrite eût aimé ; et l'on se sent pris du désir d'aller tout là-bas écouter les mêmes voix que le poète a entendues :

Le soir tombe. En la plaine, où les ombres grandissent,
Le couchant glorieux sème des îlots d'or,
Et dans les noirs taillis où la brise s'endort
Des chênes chevelus les cîmes resplendissent.

La rivière assoupie a des reflets de moire,
Où se mire le peuple inquiet des roseaux,
Et les hauts peupliers dressant leurs longs fuseaux
Profilent loin, très loin leur ombre étroite et noire.

Le long des chemins creux bordés d'épais feuillages
Revenant du labour ou des pâquis herbeux
Les troupeaux lentement défilent, et les bœufs
Courbent leurs fronts crépus sous les durs attelages.

Les fermes émergeant dans les roses verdures
S'allument aux brasiers immenses du couchant
Et le soir de son or comme un flot s'épanchant
Va roussir les maïs qui luisent aux toitures.

Après ce tableau de l'apaisement des soirs, voici un croquis du paysage d'été avec les files de moissonneurs dont les faulx luisent dans les moissons ardentes :

Qui d'une chape d'or couvrant la large plaine
Dormaient d'un long sommeil, d'où s'exhalait à peine
Un murmure léger de rêves infinis.

Mais le poète ne se mêle pas seulement à la vie intime des objets et des êtres ; il sait en perfection les voir et en rendre par des traits discrets mais typiques les sons, les couleurs ou les contours : ce sont les moissonneurs admirablement campés dans un petit quadro digne de Millet :

Je les vois en ce jour de triomphe et de gloire,
Où l'épi mûr brasille aux feux de messidor,
Ployés sous ton butin, se redresser pour boire
A la cruche de grès parmi les gerbes d'or.

On recueillerait une belle gerbe rien qu'à glaner çà et là les expressions pittoresques et les notations personnelles et neuves, telles que « le rythme sourd de la faulx » ou encore « les muets frissons des blés ».

Toutefois ce qui a le plus fortement sollicité l'âme de l'artiste ce sont les voix qui montent des ramures, c'est la vie sourde qui palpite dans les grands arbres, les gestes effarés des branches et ce qu'il y a d'auguste et de sacré dans ces fûts que tant d'années et de souvenirs ont fait vénérables :

C'est le bouleau trembleur au fût svelte et lustré,
Aussi blanc qu'un pilier sculpté dans le Carrare,
Et coiffé d'un panache élégamment ouvré
Dont le feuillage est comme une dentelle rare.

Le chêne,qui fut bon de la bonté « tranquille que Dieu dispense aux êtres forts », a plus intimement encore séduit le chantre de la terre bressane :

Ce que j'aime le mieux c'est toi chêne sacré.

Cependant, je crois surprendre chez M. E. Vitte une autre source d'inspiration. Sans doute c'est la campagne qui l'a fait poète ; dans le tréfonds de son imagination et de sa mémoire ce sont bien les cantilènes et les images rustiques qui s'évoquent le plus naturellement.

Tu disparus ainsi, cher ange, et, dans la plaine
Le lis sans tache avait fleuri deux fois à peine,
Depuis ton arrivée au foyer paternel...

Las ! qu'il est loin ce passé qui m'enchante !
Lors nous étions.
Tous deux moins hauts que le blé mûr qui chante
Sur les sillons.

Mais le poète est bien aussi « de chez nous ». Lyon a mis au front de tous ses artistes la marque de sa rêveuse mélancolie ; il y a je ne sais quelle vaporeuse ambiance dans la mystique cité qui prédispose au rêve ; les contours noyés des horizons où flottent les choses, les Alpes lointaines dont les candides blancheurs se devinent du côté du levant, les lignes molles des monts du Lyonnais, éveillent plutôt dans l'âme des poètes des paysages de féerie lointaine ; et la grise mélancolie des brumes éparses sur nos fleuves nous entretient souvent de la tristesse des choses disparues et invite au recueillement intérieur ou aux envolées idéales vers un soleil qu'on devine plus loin ou plus haut. M. E. Vitte aime à se réfugier dans la paix intime du « home » :

Là, je viens oublier le mal
Que je rencontre sur ma route.
Là mon cœur apaisé n'écoute
Que la voix d'or de l'*idéal*.

Là mon labeur trouve sa trêve
Et mon esprit est rajeuni.
De là, le soir, vers l'infini
Montent ma prière et *mon rêve*.

Notre poète n'a pas échappé non plus à la mélancolie de nos automnes gris et frileux ; on pourra s'en convaincre en lisant certaines pièces telles que « Reliquiae » ou encore « Deux novembre » :

Nous disons : Où donc sont les roses,
Les soleils clairs, les aubes roses,
La paix triomphale des soirs,
Les parfums des landes fleuries,
L'ombrage doux aux rêveries,
Les nids joyeux, les fiers espoirs?

Mais ce qui se révèle à chaque strophe de ce volume c'est l'irréprochable et tranquille dignité d'une âme robuste et

d'un cœur croyant. C'est de bonne sève que ces alexandrins sont nourris et il ne s'en exhale aucun parfum capiteux et troublant de fleurs du mal. Notre poète est un chrétien de vieille roche ; voilà pourquoi sa poésie est généreuse, pourquoi ses vers ont l'envolée naturelle et facile vers les hauteurs. On ne lira pas sans émotion la pièce adressée par ce père au fils aîné que Dieu s'est choisi, ou encore « le Legs paternel », « Devant un Crucifix » ; cette âme d'artiste est si vraiment éprise du sérieux de la vie, si fière de la bonne lutte comme de la bonne souffrance, que de cette terre natale, qu'il a, cependant si tendrement aimée pour elle-même, ce sont surtout les fortes leçons d'énergie vertueuse qu'il a retenues. Je t'aime dit-il,

Pour tes fils doux et forts, pour tes vierges jalouses,
D'assurer le respect à leur chaste beauté...
Et je salue en toi l'auguste conseillère
De l'auguste labeur et des rudes efforts...
Tes sillons sont la source où tu puises le sang
Qui fait le corps robuste, et l'âme courageuse.

Si l'on était curieux de chercher par quels liens de parenté M. E. Vitte se rattache à la lignée de nos poètes, je crois qu'il faudrait songer d'abord à Louis Mercier. Il y a dans l'*Heure du Rêve*, des vers qui me rappellent le poète roannais et des thèmes qui se retrouvent dans les *Voix de la terre et du temps*, comme « Vieillesse », « La Vieille Horloge », et surtout la magnifique pièce qui a pour titre « les « Bœufs ». Mais celui qui, visiblement, a été lu et relu par notre poète, c'est V. Hugo. M. Vitte lui consacre toute une pièce où, à travers les restrictions nécessaires, on retrouve, sinon la ferveur du premier culte, du moins l'émotion d'un souvenir attendri. Nous rencontrons au passage plus d'un thème cher à l'auteur de la *Légende* : « Les Enfants », « le Cheval de renfort », « A un riche agriculteur » ; et pour qui voudra plus intimement entrer dans le secret des vers, de leur facture ou dans les plis du texte, il sera aisé de voir que M. Vitte, comme la plupart des poètes modernes, a cédé aux hantises obsédantes des rythmes hugoliens : ce sont certaines rimes rares et précieuses (remuait-muet ; accrue-se rue ; claie-plaie), ce sont certains tours familiers :

Et que l'homme, *pareil* au pétale tremblant...
Immobile, *parmi* la foule turbulente...
Qui verse *je ne sais* quelle ineffable ivresse...
Va venir *avec* sa glace et sa neige...

ce sont enfin certains dessins rythmiques dont il est difficile de se défendre, quand on a lu V. Hugo :

S'allument aux brasiers immenses du couchant...

Notre poète ne pouvait se former à meilleure école ; aussi son vers a-t-il d'ordinaire une allure franche et des résonances de bonne qualité. Il sait au besoin se jouer dans les passes difficiles et filer sans défaillance certaines strophes de rythme compliqué et délicat qui décourageraient un débutant :

Je vois les aînés superbes
Dans les gerbes,
Promenant, vaillant outil,
La faulx luisante et sonore
Qui dévore
Les blonds sillons du courtil,

Et les alertes faneuses,
Dédaigneuses
Des flammes de messidor,
Sous la cornette de toile
Qui les voile,
Liant les javelles d'or.

Et j'évoque avec tendresse
De ma Bresse
Les longs étés attiédis,
Et les visions sereines
Dans ces plaines
Qui me charmèrent jadis.

M. E. Vitte nous permettra de faire seulement quelques restrictions pour certains alexandrins dont la structure se justifie malaisément à ne consulter que les lois profondes du rythme. Je ne parle pas ici des ternaires absolus, contre lesquels Hugo à toujours protesté, mais de certaines suites amorphes de douze syllabes qui lui eussent fait pousser les hauts cris :

Rêvent. La rivière étincelle aux plis du val...
Dans le poudroiement du vitrail multicolore...
La brume, sœur du crépuscule et de la nuit...

Ces vers peuvent, dans la conscience du poète, s'être superposés à un rythme précieux et complexe ; mais ils se présentent au lecteur sans point de repère immédiatement appréciable ; une mesure, nettement marquée par des caractères objectifs, est de rigueur dans les vers que le poète n'écrit point pour lui seul et pour les muses. Oserons-nous dire toute notre pensée? Nous regrettons que M. Vitte ait donné dans certaines nouveautés, et n'ait pas craint de risquer des rimes telles que : domaines-promène ; passé-chassés. Je sais que l'école moderne fait bon marché de ces vétilles ; mais je sais aussi que nous avons plus souvent l'occasion de *lire* des vers que de les *réciter* ou de les entendre ; et par conséquent, s'il y a dans les beaux alexandrins un rythme pour le plaisir de oreille, il doit y avoir aussi une symétrie formelle pour la satisfaction de l'esprit et des yeux. Au demeurant ces concessions inquiétantes aux modes nouvelles sont rares dans l'*Heure du rêve* ; nous devions les signaler pour être sincères; il serait parfaitement injuste d'insister.

En somme le contact avec des livres tels que celui-ci est fortifiant et sain et on ne le quitte pas sans estimer à la fois l'homme et l'artiste. M. Vitte dans sa préface « au Lecteur » ne se juge pas à sa valeur :

Mais la voix qui fait tressaillir...
Je ne sais pas la recueillir
Ni la traduire en mon poème.

« Ignorez-vous que l'artiste qui veut créer souffre toujours horriblement? Songez-vous qu'il ne réalise jamais ce qu'il voulait réaliser? Songez-vous que tout chef-d'œuvre est nécessairement un sacrifice? Songez-vous que le grand artiste livre une bataille avec la certitude de la perdre, qu'il est condamné à manquer toujours son but, son but étant la beauté absolue qu'il lui est ordonné de poursuivre et défendu d'atteindre dans son œuvre (1)? » Il faut donc que le poète s'y résigne : la trame du langage humain est trop grossière pour retenir tout ce qu'il y a de subtil dans la pensée, tout ce qu'il y a de dé-

(1) Ernest Hello : *l'Homme*.

licat dans le sentiment, tout ce qu'il y a de délicieusement nuancé ou fuyant dans les rêves de l'imagination ; c'est pourquoi l'artiste, s'il ne meurt pas tout entier, emporte toujours dans la tombe le meilleur des poèmes qui ont chanté en lui. Mais c'est déjà quelque chose que d'avoir transcrit quelques mélodies de la symphonie intérieure ; et le poète doit se tenir pour satisfait de son œuvre,

> Quand, par elle, un peu de clarté
> Va réjouir une âme humaine.

A. Rochette.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Dictionnaire apologétique de la Foi catholique. Quatrième édition publiée sous la direction de A. D'ALÈS — Fasc. V. Eglise à Evangile, c. 1281-1600. — Fasc. VI, Evangile à Fin du Monde, c. 1601-1920. — Paris, Beauchesne, 1910-1911. — *Prix* : 5 fr. le fascicule.

Le Dictionnaire apologétique de la Foi catholique dont la publication a été confiée à M. d'Alès a, entre beaucoup d'autres mérites, celui de continuer à paraître avec une irréprochable régularité. Deux nouveaux fascicules, le Ve et le VIe, viennent d'être édités : ils ne le cèdent en rien pour la valeur de leurs articles à ceux qui les ont précédés. Il nous serait difficile d'énumérer ici tous les sujets traités : il suffira de signaler les plus intéressants.

Au point de vue théologique, les études sur l'Eucharistie par M. Lebreton et sur les Evêques par M. Michiels me paraissent être en ce genre spécial, des modèles. En quelques colonnes, la doctrine de l'Eglise est exposée et prouvée de façon brève mais complète : les grandes lignes sont dessinées avec netteté et sont entourées de détails assez nombreux pour que l'esquisse ainsi tracée ne se réduise point à un schéma général. — Dans le domaine de la philosophie religieuse, la doctrine morale de l'Evolution a été analysée et réfu ée par M. Bruneteau avec une rare pénétration. Le R. P. Pinard a fait preuve, dans son étude sur l'expérience religieuse de cette compréhension très sagace et de cette finesse d'observation qui faisaient déjà le mérite de son article sur le dogme. M. Taudière a exposé et justifié l'enseignement de l'Eglise et les données du droit naturel sur la famille. — Les article du P. Mallon sur

l'Egypte et de Mgr Le Roy, sur le fétichisme apporteront une très réelle contribution à l'histoire des religions. — Deux maîtres ès sciences historiques, MM. P. Allard et G. Kurth ont respectivement traité avec la compétence qui est la leur, la question de l'esclavage et de l'âme des femmes. — M. Bernard Brunhes exposait, à propos de l'Energie, ses vues si personnelles et si fécondes sur les relations de la science et de la philosophie. — P. Jalabert a écrit sur l'épigraphie une monographie des plus intéressantes : on sait que la science épigraphique est un auxiliaire des plus précieux pour l'apologétique chrétienne. Remarquons en particulier la contribution qu'elle apporte à l'étude du texte du Nouveau Testament tant au point de vue philologique qu'historique. C'est un véritable traité que M. Lepin a donné sur les évangiles canoniques. Il en étudie l'origine : époque de composition, authenticité problème synoptique, auteurs ; la valeur historique des évangiles synoptiques et du IVe évangile. Le travail témoigne d'une information actuelle très étendue et, dans l'ensemble, présente les solutions les plus solides. L'auteur ne s'étonnera pas si, dans une question où les détails sont excessivement nombreux, nous ne sommes pas toujours d'accord avec lui. Ainsi, il n'est pas certain que Tatien ait écrit en syriaque son harmonie des évangiles ; la version syriaque des évangiles qui porte le nom de Curetonienne n'a pas été trouvée par Cureton, mais par l'archidiacre Tattam ; il n'est pas très exact de dire qu'au point de vue critique les trois versions syriaques, Peschitto, Curetonienne et Sinaïtique sont étroitement apparentées. Il est inutile de relever d'autres détails aussi menus que ceux-ci et qui n'atteignent en rien la valeur du travail de M. Lepin.

J. L.

Encyclopædia of Religion and Ethics edited by James HASTINGS with the assistance of John A. SELBIE and other Scholars. Vol. II, *Arthur-Bunyan*, in-4°, XXII, 901 pp. — Vol. III, *Burial — Confessions*, in-4°, XVI, 901 pp. Edinburgh, Clark, 1909-1910. — *Prix :* 35 fr. 30 le volume.

Nous avons déjà dit aux lecteurs de l'Université catholique ce qu'est cette encyclopédie qui embrasse tout ce qui concerne la religion et la morale. Toutes les religions et tous les systèmes de morale y sont exposés d'abord dans des articles d'ensemble, ensuite dans des études particulières sur les points de détails. Les collabo-

rateurs, tous spécialistes en la matière qu'ils ont traitée, sont très nombreux. La plupart sont anglais ; quelques-uns cependant sont allemands ou français.

Nous ne pouvons exposer dans le détail le contenu de ces volumes ; il sera suffisant d'indiquer les principaux articles et de dire quelques mots sur les plus importants : Religion des Aryens, SCHRADER ; Ascétisme, bouddhiste, celtique, chrétien, ZÖCKLER, grec, romain, etc. — 12 auteurs ; Assomption et Ascension, BERNARD ; Athanase, sa vie et sa doctrine, BARNES ; Athéisme, 9 auteurs ; Baal, Bel, PATON ; Babyloniens et Assyriens, ZIMMERN ; Baptême, 8 auteurs ; Bible, SANDAY ; Bible dans l'Eglise, von DOBSCHÜTZ; Biologie, SIMPSON; Naissance, 13 auteurs; Berbers, BASSET ; Boddhisattva, DE LA VALLÉE-POUSSIN ; Brahamanisme, JACOBI ; Demeure des bienheureux, 4 auteurs ; Fraternité artificielle, GRIERSON ; Birmanie, TEMPLE ; Calendrier, 24 auteurs ; Calvinisme, ORR; Chananéens, PATON; Théologie cappadocienne, SRAWLEY ; Célibat, 8 auteurs ; Celtes, MAC CULLOCH ; Charmes et amulettes, 23 auteurs ; Chasteté, 10 auteurs ; Enfants, 9 auteurs ; Christianisme, GARVIE ; Eglise, OMAN ; Circoncision, 5 auteurs ; Communion avec la divinité, 15 auteurs ; Concubinage, 3 auteurs; Confession, 3 auteurs ; Confessions de foi, CURTIS. Cette liste d'articles montre bien quel est le caractère et le contenu de cette Encyclopédie.

L'article *Bible*, écrit par le Dr Sanday, est très remarquable. L'auteur explique comment sont nés les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament et quelle a été l'origine de l'idée de « canon ». M. von Dobschütz a étudié la Bible dans l'Eglise chrétienne : son origine, sa diffusion, son autorité, les études bibliques, la Bible dans le service divin, dans l'usage privé, dans la vie populaire. L'auteur croit que les épîtres pauliniennes furent rassemblées du vivant de leur auteur et que les évangiles formèrent le tétramorphe dès l'apparition du IVe évangile. Au milieu du IIe siècle, pour faire opposition à Marcion, l'Eglise rassembla en collection les quatre évangiles, les épîtres pauliniennes, les épîtres catholiques, les Actes des Apôtres, l'Apocalypse. A propos de la critique textuelle du Nouveau Testament l'auteur fait observer que le texte du type occidental était le plus répandu au IIe siècle.

L'article sur les Chananéens, leur panthéon, les sanctuaires, les rites religieux est traité avec tout le développement nécessaire. Dans l'article « Noël » M. Kirsopp Lake examine à quelle date a été célébrée primitivement la fête de la naissance de Jésus : est-ce

au 25 décembre ou au 6 janvier? Il croit plus probable qu'en Occident elle était fixée au 25 décembre. Ce serait vers le milieu du IVe siècle qu'on la trouverait établie.

E. JACQUIER.

Les Evangiles synoptiques. — Conférences apologétiques faites à l'Institut catholique de Paris par Eug. MANGENOT ; — In-18, VI, 471 pp. — Paris, Letouzey et Ané, 1911. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le but principal de M. Mangenot a été d'établir la valeur historique des évangiles synoptiques ; cependant, afin d'asseoir ses arguments sur des bases solides il examine d'abord quel a été le mode de composition de ces évangiles. L'exposé est surtout polémique ; l'auteur a voulu réfuter les erreurs qu'avait accumulées sur ces diverses questions M. Loisy, dans son commentaire sur les évangiles synoptiques. La marche de l'argumentation est, de ce fait, un peu alourdie, et le lecteur a quelquefois de la peine à suivre d'abord l'objection, puis la réponse. Est-ce que l'erreur ne serait pas suffisamment combattue par l'exposé positif de la vérité ?

Voici ce qui se dégage de l'exposé de M. Mangenot : A l'origine du christianisme, nous relevons l'existence d'une prédication orale sur la vie et les enseignements de Jésus. Mais, d'après les critiques rationalistes, cette tradition a subi une élaboration constante et progressive qui a été successivement théologique et légendaire. « Les nécessités de l'apologétique et les premiers essais de christologie naissante ont été les facteurs du développement théologique ; les inspirations de la foi et l'intérêt apologétique ont amené la formation des légendes, qui se surajoutèrent aux souvenirs primitifs, déjà amplifiés par l'adaptation des prophéties messianiques à la vie et à la mort du Christ. » Les conférences suivantes de M. Mangenot seront consacrées à démontrer le peu de fondement de cette hypothèse. Il remarque tout d'abord qu'on peut tout au plus supposer dans les sources elles-mêmes un travail de rédaction, analogue à celui des évangiles, et consistant principalement dans le choix des récits et des discours, dans leur groupement par raison de ressemblances, et, par suite dans leur liaison logique plutôt que chronologique. Les modifications du fond, les altérations de la tradition primitive ne sont pas démontrées et ne résultent ni des textes, ni des faits.

Dans sa seconde conférence, M. Mangenot se demande si les évangélistes se sont servis de sources écrites et comment ils ont rédigé

leur travail. Pour saint Matthieu et saint Luc, il ne paraît pas douteux qu'ils ont utilisé des sources écrites, probablement, le second évangile et le recueil de discours du Seigneur. Pour saint Marc, la question reste ouverte. Sur la seconde partie de la question, M. Mangenot s'exprime ainsi : « Il y a lieu de distinguer, dans les Synoptiques, ce qui appartient à la tradition primitive et ce qui est secondaire dans la tradition évangélique ; il est juste de faire dans leurs récits et même dans les discours qu'ils rapportent de Jésus, le départ de ce qui est réel ou interprétatif, de ce qui a été réellement dit par le divin Maître ou de ce qui est un développement ultérieur de la tradition ou l'œuvre des évangélistes dans la rédaction des faits et des paroles qu'ils tenaient de la tradition. »

Dans les conférences suivantes, M. Mangenot étudie les questions suivantes : La conception virginale de Jésus, le théâtre, la durée, les obstacles et le développement du ministère public de Jésus, les miracles de Jésus, le témoignage de Jésus sur sa mission et sur sa personne, le procès et la mort rédemptrice de Jésus, la résurrection de Jésus. Il démontre que les faits sont historiquement vrais et les discours authentiques. Ni les uns, ni les autres n'ont été altérés par la tradition primitive ou ne sont le produit de la conscience chrétienne, objectivant ses croyances ou ses espérances. Il y aurait de nombreuses observations à recueillir dans cet exposé ; nous laissons au lecteur le soin de les trouver.

« Pour former un volume suffisamment rempli, nous dit M. Mangenot, on a ajouté en appendice deux études sur le même sujet, qui ont déjà paru dans la *Revue du Clergé français :* Le paulinisme de Marc et un soi-disant antécédent juif de l'eucharistie. » La première est importante et jettera de la lumière sur certains arguments présentés dans le corps de l'ouvrage. « Pour moi, dit M. Mangenot, toutes choses bien considérées, je réduirais au minimum le paulinisme de Marc et je le reconnaîtrais dans l'emploi de certains termes, qui seraient démontrés être spécifiquement pauliniens, plutôt que dans le choix des doctrines. »

Nous ne nous arrêterons pas à exposer la discussion qu'a instituée M. Mangenot, à propos du Kiddûsch, prétendu antécédent de l'Eucharistie, nous relèverons seulement une phrase. Parlant de Mgr Batiffol, qu'il attaque assez vivement, il s'exprime ainsi : « Habitué à la méthode scolastique, il commence par exposer et résoudre une objection. » Nous présumons que, pour M. Mangenot, cette habitude est excellente, car, si elle est celle de Mgr Batiffol, elle est aussi celle de M. Mangenot lui-même. Il a dû louer en

Mgr Battifol la méthode qu'il pratique assidûment dans ses ouvrages.

Nous nous plaisons à reconnaître la valeur du travail du savant conférencier ; il a su résoudre avec science et clarté toutes les objections de la critique rationaliste contre la valeur historique de nos évangiles. Sur quelques points il a ouvert la voie et posé des principes qui, développés, pourront conduire à d'heureux résultats.

E. JACQUIER.

Der slavische Josephusbericht über die urchristliche Geschichte nebst seinen Parallelen kritisch untersucht, von J. FREY. — Grand in-8°, IV-281 pp. — Dorpat, Mattiesen et Leipzig, Deichert, 1909. — *Prix* : 6 fr. 25.

Dans la traduction slave du *de Bello judaïco* de l'historien juif Josèphe, on trouve quatorze passages où il est parlé de Jean-Baptiste, dix-neuf de Jésus et cinq des apôtres. Tous ces passages confirment plus ou moins le récit de nos évangiles canoniques. Voici, en résumé, ce qui est dit de Jésus : Un homme vint, s'il est convenable de l'appeler un homme ; sa nature comme sa forme corporelle était humaine, mais son aspect était plus qu'humain. Ses actions étaient divines, et il opéra des miracles étonnants. On ne pouvait donc l'appeler un homme et non plus un ange. Il accomplissait tous ses actes par une puissance invisible. Et beaucoup le suivirent. Les chefs juifs le livrèrent à Pilate ; les docteurs de la loi lui donnèrent trente talents pour qu'il le mît à mort. Et Pilate leur permit d'exécuter leur volonté et ceux-ci le crucifièrent. Mais on dit que celui-ci, après sa mort, ne fut pas trouvé dans son tombeau ; les uns disent qu'il est ressuscité, les autres qu'il a été volé par ses amis. Mais on dit qu'il n'était pas possible de l'enlever, parce qu'on avait placé des gardes auprès de son tombeau, trente Romains et mille Juifs.

Après Berendts et Seeberg, M. Frey étudie les questions qui se posent à propos de ces passages : Quel en est l'auteur? Est-ce un juif ou un chrétien? L'auteur a-t-il connu nos évangiles canoniques ou tient-il ses renseignements de la tradition orale? Enfin, quelle est la valeur historique de ces renseignements, surtout en ce qui concerne les additions à ce que nous savons par les évangiles ou les divergences avec ceux-ci?

D'une étude attentive de ces passages, M. Frey a dégagé les con-

clusions suivantes : L'auteur n'est pas un chrétien ; c'était un juif, car la teneur générale de ses additions a une couleur nettement juive. Il tenait ses renseignements de gens habitant Jérusalem ; il ne connaît pas personnellement cette ville. Il vivait probablement en Syrie, vers l'an 73-100 après Jésus-Christ. Il n'a pas connu nos évangiles canoniques, et il parle d'après la tradition populaire, qui avait déformé plus ou moins les événements.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance du travail, très sérieusement fait de M. Frey. Ses conclusions paraissent bien appuyées. Sont-elles absolument convaincantes? Nous n'oserions l'affirmer.

E. JACQUIER.

Leçons de théologie dogmatique, par L. LABAUCHE. Dogmatique spéciale. — Tome I. *Dieu*. — 1 vol. in-8 de 388 pp. — Paris, Bloud, 1911. — *Prix* : 6 fr.

Dans ses leçons de théologie dogmatique, M. Labauche a entrepris de mettre à la portée du grand public les enseignements de l'Eglise relatifs aux vérités révélées. Le premier volume, paru il y a quatre ans, avait pour objet l'étude de l'homme : celui-ci est consacré a exposer la doctrine catholique sur Dieu et la vie divine : il se subdivise en trois traités : la Sainte Trinité, l'Incarnation, la Rédemption.

Afin de prévenir toute méprise. l'auteur s'est efforcé dans une introduction de déterminer très nettement le point de vue auquel il s'est placé pour composer cet ouvrage. Son intention n'a pas été de rédiger un manuel de grand séminaire, le terme de leçons vise seulement le caractère didactique de son exposé : en écrivant ce livre d'apologétique, il songeait avant tout, soit aux ecclésiastiques qui ont à combattre les objections formulées au nom de l'histoire contre nos dogmes, soit aux laïques qui se préoccupent d'étudier les fondements de leur foi afin de mieux connaître leurs raisons de croire.

La nature du but poursuivi devait influer sur le choix du plan et de la méthode. Certaines questions fort importantes en elles mêmes et dont l'omission eût paru étrange dans une étude technique seront complètement écartées ou tout au moins réduites à de brèves notes. De plus, l'auteur se proposait surtout de combattre l'erreur des rationalistes ou des modernistes : ceux-ci prétendent que les dogmes chrétiens se sont formés d'une manière tout humaine. Il faut

donc s'appuyer sur l'histoire pour montrer que ce développement est inexplicable par le seul jeu des causes contingentes et qu'il requiert une intervention surnaturelle de Dieu. Tels sont les principes qui, d'après ses propres déclarations, ont dirigé M. Labauche dans la composition de cet ouvrage.

Ce sera donc justice de se souvenir pour l'apprécier que ce livre a été écrit avec un dessein de vulgarisation apologétique : l'auteur ne se proposait d'autre but que « d'éclairer les intelligences et d'aider les volontés à se déterminer plus nettement dans le sens des vérités chrétiennes: on ne peut que souhaiter qu'une ambition aussi apostolique soit pleinement réalisée.

H. L.

Der Aposlogetische Vortrag, seine Methodik und Technik von Dr HUNZINGER. — La Conférence apologétique, Méthode et technique. — Leipzig, G. Bohme, 1909.

Ces quelque 50 pages sont d un homme très convaincu de l'importance de l'apologétique et de sa nécessité actuelle : « Nous vivons à une époque qui fait un devoir croissant de l'apologétique à tous les représentants publics et officiels du christianisme. » Elles sont la reproduction (sans doute abrégée et condensée) de leçons faites en 1908 à l'Université Royale de Berlin et publiées dans la revue Die immere Mission im evangelischem Deutschland, ce qui suppose sans doute que le Dr Hunzinger appartient au protestantisme conservateur ou orthodoxe.

Après quelques généralités, il expose la nature et la mission des conférences apologétiques, les grandes lignes directrices, les arguments, la structure et le mode d'exposition. Quelques lignes de la P. 4 indiquent exactement le but que l'auteur s'est proposé. Il n'a point voulu suppléer à l'étude approfondie d'un pareil sujet, étude qu'au contraire il suppose et encourage. Pas de formules toutes faites qu'on n'aurait qu'à appliquer d'une façon plus ou moins servile. Au contraire guider un esprit critique et réfléchi, surtout soulever les difficultés et les problèmes, écarter les fausses solutions et, tout en mettant les principes en valeur, proposer des règles suggérées par l'expérience et cela sans vouloir gêner la liberté de qui que ce soit. La conférence apologétique, dont l'objet propre est la conception chrétienne du monde, n'est pas le sermon, dit le docteur Hunzinger, elle en est la partie corrélative, le complémentet travaille pour lui, écartant les obstacles, dissipant les malentendus,

éclaircissant les rapports de l'Evangile et de la science, de la foi et de la raison. Le but de l'apologiste n'est atteint qu'à demi quand il a démontré qu'il n'y a pas de contradiction entre la religion et la science ; il l'est complètement quand il peut prouver qu'entre l'une et l'autre il y a une union voulue de Dieu, union qu'il faut chercher et qu'il est possible de découvrir.

Outre qu'on sait gré à l'auteur d'exposer ses idées avec une netteté remarquable et dans un langage à la fois précis et soigné, on jugera de ses sentiments par ces lignes extraites de la 8e conférence intitulée : Optimisme et pessimisme. « Quelle horreur que cette apologétique pessimiste qui ne voit, ce semble, dans toute l'histoire qu'inextricable confusion, qu'une lutte gigantesque de l'humanité contre Dieu, qui ne sait démêler aucun progrès et ne remarque que les projectiles que l'incrédulité essaie de lancer contre Dieu ; alors qu'au contraire il faudrait croire d'une foi invincible qu'Il est aussi au gouvernail et dirige tout ; que, malgré tout, il se sert des événements pour réaliser à coup sûr son œuvre rédemptrice et édifier la Jérusalem céleste. Le véritable apologiste ne doit pas seulement avoir en Dieu, auteur de l'Eglise, une foi inébranlable, mais aussi un amour profondément enraciné pour son peuple, amour qui voudrait assurer à tout ce peuple le don magnifique du christianisme. »

L. T.

Die Trinitaetslehre des Hl. Johannes von Damascus, La doctrine trinitaire de saint Jean Damascène, par J. BILZ. — Un vol. in-8o, de 200 pages. — Paderborn, F. Schoningh, 1909. — *Prix :* 7 fr. 50.

Saint Jean Damascène n'est guère un esprit ni un penseur original : c'est un sommiste qui a résumé et présenté dans une synthèse bien ordonnée les résultats auxquels étaient arrivés avant lui les théologiens grecs. Ses ouvrages ne sont pas d'ailleurs une simple compilation. S'il a lu et reproduit beaucoup les anciens, il s'éltait cependant personnellement assimilé leurs doctrines, et a su leur donner sa forme propre. En lui nous retrouvons toute la tradition grecque, et aussi l'aspect définitif qu'a pris la théologie grecque, car, après lui, cette théologie ne s'est presque plus développée.

Le livre de M. Bilz — qui est une thèse — étudie particulièrement la doctrine trinitaire de saint Jean. Après une introduction sur le sens, dans ses écrits, des mots *substance, accident, personne,*

hypostase, etc., l'auteur examine, en trois sections, ce qu'enseigne le Damascène sur la connaissance de la Trinité, sur la pluralité des personnes et leur consubstantialité, sur chacune des personnes en particulier. Deux difficultés ont particulièrement retenu son attention : celle où saint Jean paraît ne reconnaître entre les personnes divines qu'une distinction de raison (epinoïâ), et les passages où il semble nier que le Saint-Esprit procède du Fils. La première est aisée à résoudre, et il est d'ailleurs absolument invraisemblable que saint Jean Damascène ait pu méconnaître à ce point la tradition de son Eglise. La seconde est plus sérieuse : l'auteur cependant l'a bien résolue en remarquant le sens précis que les Grecs donnaient alors à certaines expressions et formules qui nous choquent d'abord. On ne reste pas moins fâcheusement impressionné par l'impuissance où se sont trouvés chez eux les meilleurs esprits à sortir d'un certain langage convenu, à étudier les questions en elles-mêmes, et à comprendre les idées et les formules de ceux qui ne parlaient pas comme eux. Il semble qu'au VIII[e] siècle, la raideur de l'art byzantin ait passé dans les esprits et glacé toute la souplesse du génie grec.

Les théologiens et historiens du dogme consulteront avec fruit l'étude de M. Bilz.

J. TIXERONT.

Eucharistie und Agape im Urchristentum; eine literar-historische Untersuchung von P. D. Ephrem BAUMGARTNER, O. M. C. ; XV, 335 pp. — Solothurn, Buch-und Kunstdruckerei, 1909. — *Prix* : 8 fr.

La thèse que soutient le P. Baumgartner, était déjà connue par les travaux de Mgr Batiffol : L'agape a toujours été, même à l'origine, distincte de l'Eucharistie. Pour la démontrer, il examine tous les passages du Nouveau Testament, où il est parlé du repas commun des fidèles. A Jérusalem, les chrétiens se réunissaient pour la fraction du pain et la prière, mais il n'est pas question de repas, dont il n'est parlé que lors du choix des diacres. A Corinthe, il y avait un κυριακὸν δεῖπνον; c'était un repas qui, le dimanche, était donné aux pauvres. On ne voit pas qu'à Troas, la célébration de l'Eucharistie ait été précédée d'un repas. Il est question, dans la Didachè d'un repas qui a lieu le dimanche et d'autres qui sont préparés sur l'ordre des prophètes, mais il ne s'agit pas là de l'Eucharistie. Enfin, nous savons qu'en Bithynie, d'après Pline, les

chrétiens participaient à l'Eucharistie le matin et prenaient un repas en commun le soir.

L'auteur a étudié la question dans tous ses détails et il a discuté avec soin toutes les opinions, opposées à la sienne. Son travail est de haute valeur scientifique ; mais nous avouerons qu'il ne nous a pas convaincu. Il nous paraît bien difficile de ne pas voir réunis le repas en commun et la célébration de l'Eucharistie dans ces repas dont nous parle saint Paul au ch. XI, 17-34 de la première épître aux Corinthiens. La même observation serait à faire à propos des repas de la Didachè. Après les actions de grâces pour la coupe et la fraction du pain, c'est-à-dire après la celébration de l'Eucharistie à laquelle ne doivent participer que ceux qui sont purs, il est ajouté : Après qu'on aura été rassasié ; c'est bien d'un repas qu'il s'agit, lequel a suivi l'Eucharistie.

E. JACQUIER.

Die Stellung des Trienter Konzils zu der Frage nach dem Wesen der Heiligmachenden Gnade (Attitude du Concile de Trente sur la question de l'essence de la grâce sanctifiante), von Dr A. PRUMBS. — Paderborn, Schöningh, 1909. — Un vol. gr. in-8°, de 125 pages. — *Prix :* 5 fr.

Quelle est l'essence ou, plus exactement, quel est le caractère spécifique de la grâce sanctifiante? Parmi les théologiens, les uns, à la suite de saint Thomas, la distinguent réellement de la charité ; les autres, suivant en cela D. Scot, estiment que la grâce et la charité sont de même essence et ne voient entre les deux qu'une différence formelle. Tous prétendent s'autoriser du célèbre décret du concile de Trente sur la justification. Qu'y a-t-il de fondé dans cette prétention et jusqu'à quel point le concile s'est-il occupé de ce problème scolastique? C'est à une enquête minutieuse sur ce point qu'est consacré le travail de M. le Dr Prumbs, travail qui a tout d'abord le mérite en quelque sorte extrinsèque de combler une lacune.

Le premier chapitre est une sorte d'esquisse des négociations conciliaires qui préparèrent la sixième assemblée générale. Le deuxième et le troisième exposent sur l'essence de la grâce les vues des Pères et des théologiens du Concile : des Pères, i. e., des Evêques et des généraux d'Ordres ; des théologiens, i. e., des Dominicains, Jésuites, Franciscains et Carmes. Le quatrième et dernier chapitre, cherche des indications sur la même question dans

les quatre rédactions du décret sur la justification qui furent successivement proposées aux délibérations du Concile. Deux paragraphes, le quatrième du second chapitre et le cinquième du troisième annoncent les résultats (Ergebnisse) de l'enquête dont ont fait l'objet les évêques et les théologiens. Le premier résultat serait que parmi les évêques l'opinion scotiste a été, sinon décisive et directrice (massgebond), du moins la plus influente ; le second qu'elle a aussi prédominé parmi les théologiens. Enfin (je laisse de côté les déductions de l'auteur relativement à chacune des quatre rédactions successives du décret), la conclusion générale est celle-ci : quelque attitude que l'on prenne au sujet de la question, l'enquête du docteur Prumbs établit que ce qui a dominé au Concile de Trente, ç'a été l'opinion du caractère opératif de la grâce sanctifiante, c'est-à-dire l'opinion scotiste. Et avec cette conclusion concorde parfaitement le discours prononcé par Thomas Stella, évêque de Salpe, discours qui est à la fois comme la reproduction du milieu intellectuel dans lequel la question de la grâce sanctifiante fut discutée et un chant de louange en faveur du *cœlestis gratiæ donum*, que le prédicateur appelle systématiquement « Charitas ».

L'ouvrage du Dr Prumbs bien divisé, bien composé, facile à lire, est d'une lecture intéressante. L. T.

AUGUSTIN, *De catechizandis rudibus*, 2e édition de Gustav KRUEGER, avec une introduction de Paul DREWS. — Un vol. in-8° de XII-76 pp. — Tübingen, J. C. B. Mohr, 1909.

Cet opuscule de saint Augustin, composé en réponse aux demandes du diacre Deog atias, qui s'occupait spécialement de l'instruction des catéchumènes, est des plus importants pour l'histoire de la catéchèse en Occident. L'auteur, supposant un sujet n'ayant aucune idée de la doctrine chrétienne (*rudis*), explique quelle méthode il faut suivre pour lui enseigner cette doctrine, parle des qualités du catéchiste, et propose des exemples de catéchèse plus longue ou plus courte, suivant la capacité du sujet. M. Krueger, dans ce volume, donne une recension nouvelle de la seconde édition qu'il a déjà publiée Le texte a été revu à nouveau, et quelques corrections ont été encore réalisées. C'est dire que ce texte a bien des chances d'être définitif. On trouvera en tête quelques pages substantielles de M. P. Drews, qui présentent un court aperçu de l'histoire de la catéchèse dans l'Eglise, et la bibliographie de cette question. J. TIXERONT.

Supplementum editioni 5ª *Summulæ Theologiæ Moralis*, J. Card. D'ANNIBALE, curante Dno Mannajoli. — Gr. in-8o, 144 p. — Rome, Desclée. — *Prix :* 1 fr.

En composant ce supplément pour la 5e édition de l'excellente *Summula Moralis* du cardinal d'Anniball, l'auteur s'est proposé d'y faire quelques corrections et surtout de rassembler les principales réponses, les décrets plus importants promulgués par les congrégations romaines ou par le Saint-Siège depuis 1902, année de la mort du Cardinal. L'ordre suivi correspond à la distribution des matières dans les trois volumes de l'ouvrage, ce qui facilitera l'utilisation de ce supplément.

L. T.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, herausgegeben von C. BAEUMKER, von HERTLING und BAUMGARTNER.

Band VII. Heft 2-3. *Die Sententiæ divinitatis* ein Sentenzenbuch der Gilbertschen Schule, von Dr Bernhard GEYER. — Un vol. in-8o, 62+208 pages. — Münster, Aschendorffschen Buchandlung, 1909. — *Prix :* 11 fr.

Band VII. Heft 4-5. *Raymundus Lullus und seine Stellung zur arabischen Philosophie*, mit einen Anhang, enthaltend die zum ersten male veroffentlichte « Declaratio Raymundi per modum dialogi edita », von Dr Otlo KEICHER, O. F. M. — Un vol. in-8o, 223 pages. — Münster, Aschendorffschen Buchandlung, 1909. — *Prix :* 9 fr. 25.

Band VIII. Heft 3. *Petrus Damiani und die weltliche Wissenschaft*, von J. ENDRES. — Un vol. in-8o, 36 pages. — Münster, Aschendorffschen Buchandlung, 1909. — *Prix :* 1 fr. 25.

Les trois volumes que nous présentons aux lecteurs de l'Université catholique font partie de la collection d'études historiques de la philosophie médiévale dirigée par les Professeurs Baeumker, von Hertling et Baumgartner. On sait quelle est la valeur technique de cette entreprise : les travaux qui en font partie sont, pour la plupart, de tout premier ordre au point de vue scientifique et l'on peut considérer comme définitive l'étude des questions qui y sont trai-

tées, il est à peine besoin de faire remarquer que, du point de vue doctrinal, leur orthodoxie est irréprochable. Le seul regret que l'on puisse exprimer, c'est que pareille initiative n'ait point rencontré en France d'imitateurs ; c'eût été sans doute la meilleure manière de faire connaître et comprendre, en lui restituant sa vraie physionomie, la philosophie du moyen âge. Les œuvres nouvelles dont la collection vient de s'augmenter ne sont du reste en rien inférieures à celles qui les ont précédées.

Dans le premier de ces ouvrages, le Dr B. Geyer publie les « *Sententiæ divinitatis* » qui ne nous étaient connues jusqu'ici que par les citations faites par Gauthier de Saint-Victor. Il a consacré l'introduction de son livre à vue d'ensemble. Après un exposé historique de la question et une étude des manuscrits auxquels il s'est référé pour son édition, le professeur Geyer analyse longuement et dans tous ses détails l'enseignement doctrinal de cette somme théologique. Il s'efforce ensuite de déterminer la place de cette œuvre dans la littérature médiévale, ceci est à coup sûr la partie la plus intéressante de son travail : C'en était aussi le point le plus délicat. A son avis, les « *Sententiæ divinitatis* » émanent certainement du groupe des disciples de Gilbert de la Porrée et il faut placer les dates extrêmes de leur composition de 1141-1147. Les raisons sur lesquelles il étaye son opinion semblent assurément très plausibles, encore que, en ces matières, il soit difficile d'arriver à une entière certitude.

Le Père Keicher, O. F. M., a étudié les positions de Raymond Lulle vis-à-vis de la philosophie arabe. Lui aussi, dans la première partie de son travail, s'est essayé à une esquisse synthétique du rôle doctrinal de Raymond Lulle. Il retrace d'abord sa biographie et son activité théologique et philosophique. Dans un second article il analyse minutieusement chacun de ses ouvrages. Dans le troisième, enfin il étudie les relations de l'averroïsme et du lullisme. D'après lui, tandis que le premier a pour principe fondamental la séparation de la science et de la foi, le second tend au contraire à montrer l'harmonie de la philosophie et de la théologie; de plus, le théologien chrétien s'efforce d'opposer au naturalisme arabe une doctrine surnaturaliste et mystique. Un appendice, aussi important que le reste de l'ouvrage, contient une édition critique de la « Declaratio Raymundi dialogi edita contra aliquorum philosophorum et eorum sequacium opiniones erroneas et damnatas a venerabili Patre Domino Episcopo Parisiensi ». — La seule réserve que l'on puisse formuler à l'endroit de cette remarquable

publication porte sur l'interprétation de l'averroïsme ; l'auteur paraît ignorer les travaux de M. L. Gautier : on sait qu'ils tendent à donner à cette philosophie un aspect un peu différent de celui sous lequel elle nous avait jusqu'ici apparu.

Le Dr Endres, — dont le nom est bien connu de tous ceux qui s'occupent de la philosophie médiévale —, étudie les idées de saint Pierre Damien sur le savoir humain : Ce saint homme fut de ceux qui s'opposèrent avec le plus d'énergie à l'introduction de la dialectique dans la théologie. Au premier chapitre de son opuscule, l'auteur retrace en un court aperçu historique le tableau de la lutte qui s'éleva au XIe siècle entre dialecticiens et antidialecticiens. Au second chapitre il expose successivement les détails de la vie de Pierre Damien, le caractère de ses écrits, et sa conception du savoir humain ; analysant son traité, « De divina omnipotencia », il montre, par cet exemple pris sur le vif, comment l'auteur entendait l'usage de la dialectique en théologie. » Velut ancilla dominæ, quodam famulatus obsequio subservire », telle était la formule où il résumait sa pensée. Au dernier chapitre, le savant professeur s'efforce de déterminer l'influence exercée par Pierre Damien sur ses contemporains ou ses successeurs. Cette monographie, conduite suivant toutes les règles de la méthode historique, constitue une très utile contribution à l'étude du mouvement philosophico-théologique durant le haut moyen âge.

H. LIGEARD.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

The Amenian Church, L'Église arménienne, par l'archidiacre DOWLING. — Un vol. in-12, de XIV-160 pp. — Londres, Society for promoting christian Knowledge, 1910.

An introduction to the history of the Assyrian Church, Introduction à l'histoire de l'Église assyrienne, ou l'Église de l'Empire perse sassanide (100-640), par W.-A. WIGRAM. — Un vol. in-12 de 318 pp. — Londres, même Société, 1910.

Les anglicans travaillent en ce moment à former une confédération des Eglises chrétiennes du monde entier, dans laquelle entreraient toutes celles qui ont conservé les dogmes fondamentaux définis par les plus anciens conciles, et qui ne sont pas *hérétiques*



au regard de l'anglicanisme. Chaque église resterait autonome, conserverait sur les points secondaires, sur les articles non fondamentaux sa croyance particulière ; mais on cesserait de s'anathématiser et l'on communierait ensemble. Pareille conception ne pouvait qu'échouer du côté de Rome ; n'ayant que peu de chances de succès du côté de Saint-Pétersbourg et de Moscou, les auteurs du projet, dont l'évêque de Salisbury paraît être le chef, se sont rabattus sur les églises arménienne, syrienne, copte et autres, restes des anciens schismes nestorien, monophysite ou grec, qu'il s'agirait d'amener à la confédération.

C'est à ce projet que se rattachent les deux volumes annoncés ici, et qui sont dédiés, l'un au catholicos d'Arménie, l'autre au catholicos de Perse. Ils ont l'un et l'autre pour objet de donner une idée de ce que sont les deux églises d'Arménie et de Perse (ou Assyrie), et notamment de définir exactement quelle est leur situation au point de vue de l'orthodoxie christologique, les Arméniens passant habituellement pour des monophysites, et les Orientaux pour des nestoriens.

Le volume de M. Dowling est assez superficiel, et s'applique surtout à nous faire connaître par le dehors l'église arménienne actuelle, son organisation, son clergé, ses fêtes, ses temples, sa liturgie, ses sacrements, et aussi son symbole. L'auteur mentionne à ce propos des documents qui établissent que les Arméniens, tout en repoussant le concile de Chalcédoine, — concile nestorien à leurs yeux — admettent cependant deux natures en Jésus-Christ, et anathématisent Eutychès. D'autres documents, telle la première lettre d'intronisation du patriarche Meguerditch I, ou même la réponse de l'évêque Mouradiantz à Léon XIII, offrent un moindre intérêt, et donnent seulement un spécimen de la littérature emphatique et de l'étroitesse du point de vue théologique où se cantonne le clergé arménien. On ne fera pas démordre ces gens-là de la conviction que leur Eglise a été établie directement par saint Barthélemy et par saint Thaddée, et alors qu'ont-ils à voir avec saint Pierre pour être apostoliques? Mais ils ont parmi eux des types d'hommes superbes, dont M. Dowling nous donne les portraits. Je n'aime qu'à moitié la tête puissante et les traits forts du patriarche arménien de Jérusalem, Mgr Véhabédian ; mais le catholicos Meguerditch I (p. 28) nous offre, dans la simplicité de son costume, une des plus énergiques et des plus fines physionomies de patriarche que l'on puisse rêver.

Le volume composé par M. Wigram sur l'Eglise perse a une toute

autre valeur que celui de M. Dowling. Je ne saurais en donner une idée plus exacte qu'en disant que M. Wigram a refait, en anglais, le livre de M. Labourt sur le *Christianisme dans l'Empire perse*. C'est exactement la même période qui est embrassée, les mêmes sources qui sont mises à profit, les mêmes événements qui sont racontés : c'est presque la même division des chapitres. Tous deux se sont préoccupés de la dogmatique de l'Eglise perse, et tous deux sont arrivés à peu près à ce résultat que, dans leur séparation d'avec l'Eglise orthodoxe, les Orientaux ont fait jouer aux formules un rôle trop grand. Malheureusement, on ne peut guère espérer que le clergé de ces chrétientés, peu instruit en général et ne tenant guère à le devenir, étudie jamais sérieusement les causes réelles de la désunion, et fasse un sacrifice verbal quel onque à la paix. Les formules, consacrées par la liturgie, sont pour lui chose intangible, que l'on ne saurait ni modifier, ni même examiner. On ne saurait toucher à ce que Narsès et Babaî le Grand ont enseigné. Et cet enseignement ne vient-il pas directement de Mar Addaï, le disciple du Seigneur et le fondateur de l'Eglise de Séleucie?

J. Tixeront.

I. *Saint Patrice* 389-461), par l'abbé Riguet. Un vol. in-16 de 203 pp. (collect. « Les saints »).— Paris, Gabalda, 1911. — *Prix :* 2 fr.

II. *Le Bienheureux Urbain V* (1310-1370), par l'abbé M. Chaillan. Un vol. in-16 de 226 pp. (Même collec.). — Paris, Gabalda, 1911. — *Prix :* 2 fr.

III. *La Vénérable Louise de Marillac, Mademoiselle le Gras* (1591-1660), par Emmanuel de Broglie. — Un vol. in-16 de 219 pp. (Même coll.). — Paris, Gabalda, 1911. — *Prix :* 2 fr.

S'il était nécessaire d'une démonstration par les faits, pour établir que l'on peut être saint dans tous les états, la lecture des trois vies dont nous venons de donner le titre pourrait la fournir. Elle montrera, dans tous les cas, l'admirable fécondité de l'Eglise qui à toutes les époques et pour tous les besoins, produit les héros qui doivent convertir et sauver les âmes.

I. — La vie de saint Patrice est environnée de légendes, et ce n'est que par un travail critique persévérant que l'on arrive à l'en dégager. Du saint lui-même, on ne possède que deux écrits sûrement authentiques, et deux de ses biographes seulement, Muirchu

et Tirechan méritent, pour le fond de leur récit, une créance sérieuse. M. l'abbé Riguet s'est appliqué partout à retrouver la vraie figure de Patrice sous les traits dont l'imagination l'a surchargée, et à donner de son apostolat une histoire qui mérite ce nom. Il est seulement bien regrettable que l'éditeur, — qui faisait imprimer, en même temps que ce volume, celui de D. Gougaud, sur *Les chrétientés celtiques* —, n'ait pas eu la pensée d'insérer, à la fin du *Saint Patrice*, la carte de l'Irlande ancienne que je viens d'apercevoir dans l'ouvrage de D. Gougaud. Cela aurait singulièrement facilité la lecture et augmenté l'intérêt du volume. Pourquoi ne pas le faire dans une seconde édition ?

II. — C'est une figure bien attachante que celle d'Urbain V, ce pape français, né dans les Cévennes, de l'illustre famille des Grimoard, et qui, pendant un pontificat trop court — il ne dura que dix ans —, donna aux études une si vive impulsion, réforma les mœurs, pacifia les empires, bâtit et orna de nombreuses églises, favorisa les arts, en un mot mérita l'admiration de Pétrarque, qui ne prodiguait point ses louanges, et celle du monde entier. Ce n'est point tout cela cependant qui lui a valu une place dans la collection « Les Saints » : c'est son éminente piété, sa sainteté, depuis longtemps honorée par les peuples, et solennellement reconnue par Pie IX en 1870. M. l'abbé Chaillan, qui avait déjà étudié, dans de savants mémoires, certaines parties de la vie d'Urbain V, était bien préparé pour l'écrire complètement. Il l'a fait avec beaucoup d'érudition, mais une érudition qui se cache un peu sous les fleurs, et qui, par l'agrément du style et des peintures, tâche de faire oublier sa sécheresse. Il possède surtout, ce qui est capital pour réussir dans ce genre de travail, un amour profond de son héros, et l'enthousiasme de son sujet. Il a réussi à rendre intéressant le récit d'une vie pleine de détails techniques et arides, et dont les vicissitudes, par leur éloignement même, nous touchent moins.

III. — M. Emmanuel de Broglie, qui a déjà écrit dans la collection « Les saints » la vie de saint Vincent de Paul, était bien qualifié pour y écrire aussi celle de Louise de Marillac, la fondatrice des Filles de la Charité. C'est une vie toute simple, où il n'y a ni extases, ni hautes contemplations, ni miracles fréquents, mais où l'on trouve, avec cette pointe d'ardeur inquiète qui caractérise la femme, le robuste bon sens, la piété profonde et franche, et surtout l'insatiable besoin de faire du bien qui sont les traits de M. Vincent, et qu'il tâchait d'imprimer à tous ceux et à toutes celles

qu'il conduisait. L'auteur fait à chaque instant ressortir la disproportion des moyens dont disposaient les deux saints pour fonder leur œuvre, l'idée très simple même qu'ils s'en faisaient, avec le magnifique épanouissement auquel arriva en quelques années l'institut des Filles de la Charité. Il a mille fois raison : car c'est un des côtés par où la vie et l'œuvre des saints est une apologie. Cet écart entre les moyens et les résultats montre qu'un agent invisible travaillait avec eux, et cet agent, nous l'avons nommé, c'est Dieu.

J. T.

Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois, par le chanoine Jules CHEVALIER, professeur d'histoire au grand séminaire de Romans, t. II. Paris, Alphonse Picard, 1906. — In-8º, 684 p.

Essai historique sur l'église et la ville de Die, par le chanoine Jules CHEVALIER, t. III. — Valence, imprimerie J. Céas, 1909. — In-8º 725 pp.

L'Université catholique a fait connaître à ses lecteurs et loué, comme il est juste, le t. I des *Mémoires* et les t. I et II de l'*Essai historique* de M. le chanoine Jules Chevalier. Les deux volumes qui terminent ces ouvrages offrent encore plus d'intérêt que les précédents. L'auteur procède avec la même rigueur scientifique, et, à mesure qu'il se rapproche de nous, son information gagne en étendue et le sujet est plus prenant.

Le t. II des *Mémoires* va de 1419 à 1793. Il expose d'abord le procès entre les prétendants à l'héritage de Louis de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois. Ce qui donne de l'importance au livre, c'est que nous avons là un « épisode de cette longue lutte plutôt diplomatique, tantôt à main armée, entreprise pour compléter l'unité territoriale de la France dans le Sud-Est » (p. 2). Les principaux protagonistes sont les Poitiers-Saint-Vallier, le duc de Savoie Amédée VIII (qui devint l'antipape Félix V), le dauphin Louis en révolte contre son père, puis roi de France à son tour et illustrant re nom de Louis XI. Ensuite, nous voyons le comté de Valentinois lérigé en duché et passant, ainsi que le comté de Diois dans les mains de César Borgia, des Poitiers, des princes de Monaco, jusqu'à ce qu'il soit réuni au domaine de la France (juin 1793) ; tout ce qui en reste à la maison de Monaco c'est que « le fils aîné du prince et héritier présomptif de la principauté porte, durant la vie de son

père, le titre de duc de Valentinois, comme jadis l'héritier de la couronne de France portait celui de dauphin » (p. 673). Trois personnages qui sollicitent, à des titres divers, l'attention des historiens, Louis XI, César Borgia et Diane de Poitiers, tiennent dans ce récit une grande place ; il ne sera désormais pas possible de s'occuper d'eux sans recourir aux pages substantielles et neuves que leur consacre M. Chevalier.

Dans la dernière partie des *Mémoires*, M. Chevalier avait rencontré le protestantisme et retracé les grandes lignes de son existance parmi les populations valentinoises et dioises. Le t. III de l'*Essai historique* reprend ce sujet avec une richesse d'informations qui en fait un ouvrage de toute première valeur. Le diocèse de Die fut un de ceux où le protestantisme eut la plus rapide diffusion, où il laissa l'empreinte la plus profonde ; aujourd'hui encore, dans l'arrondissement de Die le nombre des protestants est considérable. Grâce à M. Chevalier, ces graves et passionnantes questions : origines de la Réforme, guerres de religion, régime de l'édit de Nantes, révocation de l'édit et ses suites, s'éclairent et prennent vie, en quelque sorte, devant nous. Les généralisations des tableaux d'ensemble courent risque d'être imprécises et tendancieuses. Ici, le terrain est ferme ; nous sommes dans le concret, nous demeurons dans le réel, les faits parlent eux-mêmes. A ceux qui veulent des « sensations d'histoire » exactes on ne saurait trop recommander une bonne monographie comme celle-là. Quant aux professionnels de l'érudition historique, ils y feront une ample récolte de renseignements significatifs et souvent nouveaux. On y trouvera aussi la confirmation de résultats acquis. Comment ne pas être frappé, par exemple, de la manière dont coïncident deux livres écrits indépendamment l'un de l'autre : le t. III de l'*Essai historique* de M. Chevalier, et les admirables *Origines de la Réforme* de M. Imbart de La Tour ?

Disons, en terminant, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui avait remarqué et honoré les deux volumes des *Mémoires* et les t. I et II de l'*Essai historique sur l'église et la ville de Die*, a décerné au t. III de l'*Essai* une de ses récompenses les plus enviées, qui est la première médaille du concours des antiquités de France (1910).

F. V.

Les commencements de l'Indépendance bulgare et le prince Alexandre, souvenirs d'un Français de Sofia, par E. QUEILLÉ, préface par Etienne LAMY, de l'Académie française. — Un vol. in-8°, de XXVIII-440 pp. — Paris, Bloud et Cie, 1910. — *Prix :* 6 fr.

Durant la deuxième moitié du XIXe siècle, la Turquie s'occupait de faire disparaître, par un travail lent et sûr, la population chrétienne des Balkans. « Les Bulgares n'ont pas à se plaindre puisqu'ils n'existent pas », telle était sa réponse aux protestations de l'Europe; et de fait, cette portion de la race slave soumise à sa domination paraissait marquée pour un anéantissement définitif. Mais, en 1877, la Russie entreprit de défendre les Bulgares. Les armes à la main, elle arracha à la Porte le traité de San-Stefano qui reconnaissait comme bulgare une vaste région fort peuplée. Cette intervention énergique troublait les idées de la vieille Europe ; et, malgré ses vertueuses protestations, afin d'éviter l'extension de l'influence russe, elle défit au Congrès de Berlin le traité de San-Stefano. Seule une partie de la Bulgarie devenait nation indépendante avec une population de 2 millions d'habitants ; la Turquie conservait la Roumélie et la Macédoine ; et l'Autriche prenait au nom du sultan, la garde de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Sous la protection russe, Alexandre de Battenberg devint prince de Bulgarie en 1879. Mais, peu à peu, protégé et protecteur entrèrent en conflit. La lutte se termina par la conspiration militaire qui, en 1886, renversa le prince Alexandre. Ferdinand de Cobourg, lui succéda, malgré la Russie. Pendant neuf ans, il sut combattre et même obliger l'adversaire à rechercher un accommodement. Grâce à son habileté, malgré ses protecteurs, il parvint en 1909, à ceindre la couronne royale, chef d'un Etat, non plus réduit aux dimensions exiguës fixées par le Congrès de Berlin, mais à peu près égal à celui que constituait le traité de San-Stefano.

Voilà donc la Bulgarie indépendante. Comment est-elle parvenue à se dégager de l'influence russe, qui tendait à remplacer la domination turque? M. Queillé a exposé les causes de cette transformation de la Bulgarie dans un ouvrage remarquable, dont une partie déjà a paru dans le *Correspondant.* Prêté en 1881 par le gouvernement français pour réorganiser les finances de la jeune nation, il avait su bien vite rentrer dans l'intimité du prince de Battenberg. Il devint le confident et le conseiller des ministres bulgares. « Sa compétence technique lui ouvrit, par les affaires de finances, l'accès de toutes les autres. La sûreté de son caractère obtint bientôt

qu'on les lui livrât sans réticences. Son esprit sûr, pénétrant, équitable, lui permit de deviner vite ce qu'on ne lui confiait pas et de découvrir la vérité que seule il cherchait. » Il put ainsi juger des progrès de la Bulgarie vers la liberté, et retrouver les causes de l'échec subi par la Russie. Durant son séjour, il écrivit son journal ; il y notait les impressions, les conversations, les incidents ; et ainsi s'enregistrait « l'explication la plus claire des influences qui conduisaient et déviaient les pas du jeune peuple ». Ce journal se trouve dans le présent ouvrage, à titre documentaire, bien qu'il n'y ait rien de l'aridité du document dans ces pages « écrites de verve, originales, sérieuses et amusantes, pleines d'idées, de vues, de faits. » Mais l'auteur y a voulu joindre un jugement de synthèse, où il a rassemblé dans leur ordre logique la suite des causes et des conséquences. Dans cette étude historique, les personnes et les accidents restent dans l'ombre : toute la lumière est projetée sur les raisons des choses et sur l'activité permanente des faits. Elle forme la première partie de l'ouvrage ; le journal qui lui a donné naissance constitue la deuxième partie. « Il est peu d'ouvrages qui aient dans leur texte plus de dissemblances et dans leur enseignement plus d'unité ». M. Etienne Lamy dans une préface remarquable a tracé à grands traits l'histoire du peuple bulgare et montré toute l'originalité et la valeur de l'œuvre de M. Queillé Personne ne contredira un jugement si autorisé.

F. B.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue de la Quarantaine, 18.



MGR DADOLLE

Il était de la race des forts par qui la France catholique veut être restaurée. Son blason parlait juste : il portait des armes de lumière pour le bon combat de la foi. Sa science rayonnait d'une activité conquérante ; son âme était belle ; sa volonté, ferme ; son caractère, magnanime ; sa bonté, contagieuse ; son zèle, dévorant. Instruits de son passé illustre, le voyant à l'œuvre en tant qu'évêque sur les théâtres les plus divers, les gens d'église, clercs et laïcs, se tournaient vers lui et saluaient une grande espérance. C'était le docteur des temps obscurs annoncés par saint Paul, le chef de demain, ainsi que le disait, il y a quelques mois, un des cardinaux les plus en vue de la Cour pontificale. Comment est-il tombé à cinquante-quatre ans, frappé comme un chêne, en plei[illegible] vigueur? Seigneur, il nous conduisait à l'avènement de votre règne, et voici que vous nous l'avez enlevé soudain par un dessein de votre insondable Providence... Il dort, déjà, son dernier sommeil sous la dalle funéraire de Saint-Bénigne. Sa voix puissante s'est brisée, pleine d'éclat, au lieu d'où s'élevèrent les voix de ses frères, saint Bernard, Bossuet, Lacordaire.

Sa mort au milieu de la journée laborieuse et quand il nous promettait un long soir de moisson féconde, déconcerterait notre foi si nous pouvions oublier que même dans ses gestes, en apparence rigoureux, Dieu nous aime infiniment, et qu'il ne prend d'une main que pour donner de l'autre. Nous savons bien, d'ailleurs, par ce qu'il nous en a dit, qu'il accepte

l'holocauste des générosités qui se consument pour sa gloire, leur accordant, en revanche, de faire beaucoup en peu de temps.

Ce fut la destinée très belle, aux yeux du croyant, de Mgr Dadolle. Dévoré par la flamme divine, il est mort avant le temps, et cependant, par son enseignement et ses œuvres, il laisse, derrière lui, un sillon large et profond, où croissent abondamment les germes de vie surnaturelle, qu'il y déposa au profit de l'Eglise, son principal amour d'ici-bas.

La ville de Dijon laissa voir, le 27 mai dernier, qu'elle était déjà acquise à son heureuse influence. Elle assista, tout entière, respectueuse, émue et sympathique au passage de sa dépouille mortelle et l'accompagna jusqu'au bout du funèbre trajet par ses délégations officielles, la cathédrale ne pouvant contenir que cela. Cinq cents prêtres et les évêques, accourus depuis Lille jusqu'à Valence, vinrent témoigner que le clergé de France sentait la perte qu'il faisait. Sur le cercueil, simple comme celui des pauvres, Mgr de Nevers dit, avec l'éloquence du cœur, les paroles de la plainte angoissée que nous avions tous au fond de l'âme.

Depuis lors, on a entendu la voix du vénérable Cardinal de Lyon qui pleurait ce fils de tendresse et racontait sa vie à ses diocésains dans une page de la Légende Dorée. Des divers évêchés du pays, les échos ont répondu à cette grande tristesse ; la presse religieuse, revues et journaux, et même les organes politiques d'opinion modérée, s'y sont associés avec une exceptionnelle attention. En attendant la suite des hommages, du reste imminents, qu'il soit permis à cette Revue qu'il dirigea et qui relève de l'Ecole dont il fut la gloire comme professeur et recteur, de dire, elle aussi, quelque chose de lui. Aussi bien avait-il une nature assez riche pour que tous ceux qui l'ont connu en puissent parler sans se répéter les uns les autres, heureux si, tous réunis, ils révèlent les multiples aspects de sa forte personnalité, les trésors de son esprit et de son cœur !

***

De notre point de vue, la vie de Mgr Dadolle est une leçon de vertu. Docteur éminent, apôtre infatigable, homme d'œuvres et prêtre saint, il fut tout cela autant par l'effort conscient de sa volonté que par ses dons naturels.

A l'occasion de sa mort, la presse s'est plu à dire de lui que c'était un prélat de haute intelligence ; il comprenait son temps et savait s'en faire comprendre. Intelligent dans la pleine acception de ce mot, assurément, il l'était ; il en avait l'auréole en France depuis son élévation à l'épiscopat ; il en exerçait l'autorité dans la région du sud-est, depuis plus de vingt ans. Ceux qui l'ont connu savent que le talent coùlait large, torrentueux et truculent de ses lèvres et de sa plume, comme il se réflétait sur sa figure expressive en rais lumineux.

Il en avait reçu de Dieu les germes féconds. Si modeste que fut le berceau où il fut déposé, en 1857, au village de Villemontais, dans la Loire, les anges, messagers de Dieu, accoururent à l'alentour et lui versèrent à pleines mains, imagination, sensibilité, mémoire, raison, bonté de cœur, élévation d'âme. Mais, ces trésors, il les fit fructifier au centuple, par un labeur acharné, soutenu et continué jusqu'au soir du Ieudi Saint dernier, où la maladie vint lui apporter le répons de la mort. Il est peu d'hommes qui aient tant travaillé intellectuellement, dépensé autant d'activité dans le domaine des faits quotidiens, poussé si loin le rendement de la valeur humaine. Quand le jour se terminait trop tôt à son gré, il l'allongeait d'une partie de la nuit. Il n'était pas rare, dans sa jeunesse, que le coup de deux heures du matin le surprît à son bureau. Aux critiques qu'on lui en faisait, il répondait en exaltant, avec allégresse, le charme des veillées lumineuses, quand l'esprit, enveloppé de calme et de recueillement, vogue, toutes voiles déployées, sur le sommet des idées pressées comme des flots. « *Et nox illuminatio mea in deliciis meis* » (1), « *Et nox nocti indicat scien-*

(1) Ps. CXXXVIII, 11.

tiam » (1). Le psalmiste le lui disait dans son bréviaire ; il aimait à en faire l'expérience.

Le goût de savoir s'éveilla, chez lui, dès l'enfance, à l'âge où généralement l'on ne pense qu'à s'amuser. Il ne lui suffisait pas, au Petit Séminaire de Saint-Jodard, de s'être installé à la tête de sa classe comme dans une place que personne ne lui disputait; il s'éprit de tout ce que l'on enseignait, lettres, mathématiques, histoire, et il y fit, par la rapidité de ses progrès, l'admiration de son entourage.

Passion naissante, signe d'élite, elle s'ennoblit et augmenta le jour où Dieu l'ayant appelé au sanctuaire, il résolut de lui consacrer non pas une vie quelconque, mais une vie de dévouement et de piété. Il lui était impossible de ne pas étudier par curiosité d'esprit; il sanctifia son étude en regardant le but et en priant avant de se mettre à la besogne.

Brillant élève de philosophie à Alix, de théologie à Saint-Irénée de Lyon, il sut allier avec ses succès une simplicité cordiale et gracieuse envers ses condisciples et une confiante déférence à l'égard de ses maîtres. Il commençait déjà à dégager cette sympathie séduisante qui devait lui gagner tant de cœurs sur le chemin de la vie et lui faire pardonner jusqu'à ses triomphes. Exemple peu commun de savoir faire si l'on songe que la jalousie est toujours embusquée autour de l'homme heureux.

Comment il travailla au Séminaire, ce fut plutôt en promenant sur tout une avidité insatiable qu'en se fixant quelque part ; il n'eut jamais, du reste, de spécialisation. Pouvait-il faire autrement à un âge où l'esprit a surtout besoin de s'ouvrir, de regarder autour de lui, de prendre quelques mesures du monde de la pensée? Il écoutait ses professeurs, prenait des notes sur les marges de ses manuels et sur des feuillets intercalés dans leurs pages, lisait sur les sujets à l'ordre du jour les ouvrages les plus en renom, en faisait des résumés et des extraits qu'il s'assimilait joyeusement par la causerie avec ses camarades.

De Lyon, il passa à l'Institut catholique de Paris, d'où il sortit, en 1879, le premier de licence, puis aux Universités

(1) Ps. XVIII, 3.

romaines, la Grégorienne et l'Apollinaire, où ce lui fut jeu d'enfant d'enlever les doctorats de théologie et de droit canon, aux applaudissements de ses deux jurys.

Entre temps, il avait reçu l'onction sacerdotale avec les sentiments que nous fait deviner son idéal religieux.

C'est à Paris et à Rome que la science ecclésiastique se révéla à lui dans toute sa magnificence ; là aussi qu'il entra en possession de la méthode de synthèse, qui devait le faire monter si haut dans la hiérarchie de l'esprit.

A Paris, des Maîtres illustres, devenus, depuis, évêques, académiciens, cardinaux, renouvelaient la théologie suivant les lois d'une sage critique historique. Ceux de Rome enveloppaient de haute raison philosophique le dogme révélé. Aux deux endroits, comme d'ailleurs, dans toute Université catholique digne de ce nom, par le jeu des chaires et la nature des matières traitées, la spéculation doctrinale se fortifiait de l'étude des faits positifs, et les deux méthodes se superposaient dans l'esprit de l'étudiant pour lui montrer les questions sous leurs divers aspects.

Traiter une idée par la règle aristotélicienne qui veut qu'on la définisse, qu'on la divise par parties si elle en a plusieurs, qu'on explique et prouve chacune de ces parties et que l'on tire du tout des conclusions justes ; puis, reprendre l'idée ainsi conçue, la replacer dans le cadre historique de la pensée humaine, dire quand elle est née, ses vicissitudes, son rôle, son apogée, ses décadences, ses résurrections ; enfin, troisième opération, rapprocher cette idée des voisines, traitées au préalable de la même façon, les coordonner entre elles, les rattacher à des principes généraux suivant la loi d'unité de l'esprit, analyser et faire de la synthèse, compléter la méthode scolastique par la méthode positive ; impossible, qu'à ce jeu prolongé, un homme normalement doué n'arrive pas à une grande force d'esprit et au vrai savoir.

J'ai dit que Mgr Dadolle était mieux que normalement doué. Il avait un cerveau ouvert aux quatre vents de l'esprit, très hospitalier à toute forme de pensée, prompt à la saisir, tenace à la conserver et merveilleux dans les généralisations. Il s'empara, comme d'un bien propre de ces deux méthodes

qu'il sut toujours combiner justement, et, porté sur leurs ailes, il parcourut, enthousiaste et passionné la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin, le Code des lois religieuses, l'histoire de l'Eglise et de ses institutions, particulièrement de ses origines qu'il étudia avec Mgr Duchesne et le célèbre De Rossi.

La Somme théologique exerça une influence décisive sur la formation de son esprit. Synthèse de la pensée chrétienne étayée de ce que la philosophie grecque avait de meilleur; chef-d'œuvre, d'autre part, de systématisation doctrinale, d'exposition de la vérité par contraste avec l'erreur, le tout dans une langue forte et lumineuse, bien qu'il n'y ait rien de classique, ce livre lui donna ce bagage d'idées générales par où il ne fut jamais à court sur rien, cette habitude de disséquer rapidement une pensée, une théorie, un système, d'en voir le fort et le faible, et jusqu'à ce style un peu abstrait parfois dans sa formule laconique, mais ferme, solide, vigoureux et plein de suc. Je l'ai entendu à Rome, alors qu'il était déjà recteur des Facultés catholiques de Lyon, dire qu'il devait tout à saint Thomas d'Aquin. Dans cette même conversation, il racontait qu'il avait résumé la plume à la main la législation religieuse. Il la savait, dans le fait, mieux que n'importe quel ecclésiastique de France, et il y avait puisé, en même temps que des connaissances agréables, le sens des réalités, au milieu desquelles l'Eglise est obligée de se débattre. Il aima toujours l'histoire, non seulement celle qui raconte les faits et les mœurs, mais encore l'histoire des doctrines et des institutions. Et ceci ne contribua pas médiocrement à l'aider dans le départ à établir entre les vérités révélées et les théories accessoires, de nature contingente. Il y a là, je crois, en partie du moins, l'explication de cette liberté d'esprit, qui le faisait parfois paraître novateur, alors qu'il se bornait à écarter le lierre de dessus l'édifice religieux pour en rechercher les assises solides. Il prenait vis-à-vis des théologiens du passé les mêmes licences, qu'en hommes éclairés, ils avaient eux-mêmes prises à l'égard de leurs devanciers.

Quand, à vingt-trois ans, l'âge de saint Thomas enseignant

à Cologne, il monta dans la chaire d'apolégétique, aux Facultés libres de Lyon, il avait des horizons intellectuels ouverts sur tout, un esprit solide et pénétrant, un art de poser les questions sous une forme actuelle et saisissante, une parole vive et excitatrice. Il ne lui restait qu'à fixer définitivement ses doctrines, les creuser en profondeur, en marquer les contours, et choisir ses méthodes pour les communiquer.

On a dit que le meilleur moyen de devenir savant, c'est d'enseigner. Je ne sais si l'adage ne demanderait pas quelques restrictions pour être tout à fait juste ; si par exemple il se vérifierait dans le régent de sixième qui ne ferait que cette classe toute sa vie. En tous cas, il s'applique fort bien à l'enseignement des hautes chaires, et particulièrement aux maîtres qui règlent leurs programmes. Faire vivre de sa pensée des auditeurs réfléchis, crée au professeur une responsabilité qui décuple ses forces. Il se convainc bien vite que, pour communiquer une idée, il faut d'abord qu'elle soit nette, ferme, solide, entourée ensuite des idées connexes ou accessoires qui lui forment un cadre lumineux, précise, de surcroît, dans sa justesse et arrangée de telle sorte qu'elle frappe l'esprit. S'il veut être entendu utilement, il doit savoir dix fois plus qu'il ne dit, avoir vu la vérité sous tous ses aspects, parler avec ordre et progression, déployer une doctrine abondante et exacte, dans un discours vivant. Ces qualités, requises même pour une chaire de spécialisation, sont indispensables dans la chaire d'apologétique, où il ne s'agit de rien moins que de synthétiser les sciences philosophiques et naturelles, pour montrer d'abord l'accord de la raison et de la foi, puis le besoin d'une religion, enfin la transcendance du catholicisme.

Aussi, comme tout bon professeur, Mgr Dadolle continua sur sa chaire d'être le plus laborieux des étudiants. Ayant jusque-là fréquenté surtout les ouvrages qui exposent la religion, il se mit à lire, pour les réfuter, ceux qui l'attaquent. Il avait vite fait d'en saisir le but et les moyens, et dans le coup par lequel il répondait à leur charge, il ne manquait jamais le défaut de la cuirasse. Il en détachait l'idée centrale, la mettait en face de la raison ou de l'histoire et mon-

trait que, privée de ces deux appuis, elle ne tenait plus debout pour lutter contre le dogme.

Pourtant, sachant bien que Dieu n'a pas besoin de nos subterfuges pour défendre sa Parole, probe intellectuellement comme il le fut, avec délicatesse, dans sa vie morale, il reconnaissait, pour leur en faire honneur, le bien, quel qu'il fût, chez les adversaires de nos croyances, et dénonçait le mal chez nous quand il l'y rencontrait. Il nous voulait purs de tout alliage, capables de nous défendre uniquement par la vérité, modernes aussi, c'est-à-dire parlant la langue de nos contemporains, au lieu de nous incruster sur des théories surannées dangereuses pour notre foi. On ne monte pas des caravelles quand il y a partout des cuirassés, armés en guerre. Ce sentiment l'amena à rectifier un certain nombre de positions où l'apologétique n'était pas en bonne posture, à reléguer notamment dans le champ des contingences historiques le Pouvoir des Papes sur le temporel des rois et la répression de l'hérésie, telle qu'on l'avait pratiquée ; à distinguer la tolérance politique de l'intransigeance dogmatique ; à rompre l'idée que l'Eglise est inféodée à quelque forme de gouvernement, et, dans l'ordre de la méthode, à compléter l'intellectualisme par les aspirations de l'âme. Il voulait que la foi soit, premièrement, basée sur des motifs rationnels capables de subir victorieusement l'examen de l'esprit le plus difficile, mais il savait aussi que des âmes la découvrent par l'ordre moral, sans l'argument de saint Anselme ou le syllogisme du premier Moteur. Il en vint là, après très peu de temps de professorat, et quand il eut pris, par le saint ministère, l'expérience du travail que Dieu fait dans les cœurs. Il aimait alors à redire qu'il faut aller à la vérité avec toutes les puissances de son être. Dans cette simple parole, expression du bon sens, gît la solution du conflit entre intellectualistes purs et pragmatistes immanents.

Lorsqu'il avait ainsi abattu l'erreur et rectifié les positions de la vérité, il s'établissait dans sa thèse, le mot lui était cher, il la développait, à travers une dialectique véhémente et serrée, avec une magnificence platonicienne. Les idées se pressaient, riches, variées, enfermées en des formules

lapidaires, convergeant toutes vers un principe général comme vers leur centre, liées, enchaînées, formant gerbe, faisceau rayonnant, de sorte que ne pouvant le suivre, la plume à la main, il suffisait de l'écouter pour être en état d'écrire la leçon, dans le calme du soir.

Il était beau à voir, sur sa chaire, un peu penché vers ses notes, la main droite marquant les intonations de la voix, nette et bien articulée dans un timbre peu sonore. Il semblait se jouer des systèmes, volait à travers l'histoire, ramassait des faits et des raisons et les jetait, palpitants, autour de la vérité comme un manteau de lumière. On pensait invinciblement à la statue antique frappée par le soleil ; son cerveau paraissait une source de vie immatérielle qui se fût déroulée en un courant large, harmonieux et rapide.

Sa controverse était pressante et irréfragable ; ample son exposition, et précise avec cela. Il agrandissait insensiblement tout sujet qu'il traitait. Un fait divers s'entourait de considérations sociales, un geste occasionnait un portrait, un mot donnait naissance à une théorie ; un acte était mesuré à la règle du principe le plus élevé. Rien de petit ou de banal, quand il y avait touché, parce qu'il l'illuminait d'idéal.

En toutes choses, il discernait des aspects que nul n'avait vus avant lui. Jeune professeur, son tour de parole était, d'ordinaire, le dernier dans les soutenances de thèses. Souvent, il semblait que le débat fût épuisé quand ses collègues avaient fini de parler. Il se ranimait, à sa voix, comme par enchantement ; la question revenait plus vivante que jamais, tant étaient imprévus les côtés par où il l'abordait et nouvelles les clartés dont il l'inondait.

A cet égard, on ne se lassait pas d'admirer la fécondité de son esprit. Les sujets étaient inépuisables tant qu'ils demeuraient sous l'angle de sa vision. L'idée qu'il remuait semblait un diamant placé dans le champ d'un puissant projecteur. On y découvre toujours des facettes nouvelles. Recteur, il fit douze fois le discours de rentrée annuelle ; douze fois il parla sur la nécessité de l'enseignement supérieur et chaque fois il renouvela la matière. Les circonstances dont il fut le serviteur toute sa vie, l'obligèrent à donner

coup sur coup, trois panégyriques du bienheureux Curé d'Ars. A part le style, on jurerait qu'ils ne sont pas du même auteur. Du jeudi au lundi soir, il eut une belle fois, à ma connaissance, sept discours à composer, car il écrivait tout ce qu'il disait. Il s'en acquitta comme d'une tâche courante.

Cet homme harmonisait en sa personne les dons les plus divers, quelques-uns même opposés apparemment. On a souvent dit que fécondité et facilité sont les ennemies de la précision et de la vigueur. Il n'eut pas son pareil pour condenser les idées. Tenez, le voici en chaire. Il les appelle simultanément du fond de l'histoire, de la théologie, de la philosophie, des faits quotidiens. Elles accourent en foule, joyeuses et empressées, comme autrefois les oiseaux de l'Ombrie, autour de saint François. On dirait qu'un aimant les attire. Elles se rangent docilement dans l'ordre qu'il veut, se serrent, se tassent, s'échelonnent les unes sur les autres et forment un tableau en relief où l'unité de fond se détache sous un jour cru et implacable.

On devine par là que la synthèse en laquelle il s'était formé avec saint Thomas d'Aquin, fut sa méthode d'enseignement. Il la porta dans tous ses travaux et jusque dans ses conversations. Il y était superbe et dominateur. Son art tenait, ici, du prodige ; nul doute qu'il ait été la cause principale de cette sorte de fascination qu'il exerçait autour de lui. Plébéien d'origine, il possédait l'aristocratie de l'esprit, et cette noblesse, qui s'impose même aux démocrates, lui donnait un rayonnement souverain.

Car, ce n'était pas seulement du haut de sa chaire qu'il déployait la maîtrise supérieure à laquelle il atteignit, vers trente-cinq ans. A ce moment, les fonctions de vicaire général et de recteur allaient élargir le cercle de ses relations. Il était déjà très étendu. On ne pouvait entendre une fois ce jeune prêtre, sans être frappé de la hauteur de ses vues et sa réputation avait dépassé beaucoup le milieu universitaire.

C'est qu'il était aussi brillant causeur que professeur savant, et aussi véritablement bon, que brillant. Ce grand métaphysicien saturé d'érudition et maître en syllogismes, ne

sentit jamais son pédant. C'était un des agréments de sa compagnie, tout autant qu'une marque de sa supériorité, qu'il portait le plus vaste savoir, sous les apparences les plus simples, avec une aisance aimable et le bon ton d'un homme distingué. L'habitude du travail intellectuel ayant donné à sa physionomie une extrême mobilité, qui, à la fin, tenait du nervosisme, il paraissait faire effort pour réduire sa pensée à une de ses formules de prédilection, serrée et métallique. En réalité, il pensait comme il respirait, tout naturellement et sans réminiscences ; il parlait de même, sans citations ni références. Et de la sorte, combien intéressante sa causerie ! Etincelante d'esprit, de verve, d'idées et d'images, elle élevait, colorait, faisait resplendir les objets jusqu'à la transfiguration ; éblouissait parfois, instruisait toujours et laissait sous le charme.

Je résume, en ces quelques mots, les faits dont j'ai été le spectateur pendant vingt ans, et les témoignages unanimes de tous ceux qui l'ont approché. Dijon parle comme Lyon. Hommes du monde et prêtres des deux diocèses s'accordent à dire que près de lui on s'approvisionnait d'idées, et, de ces idées, beaucoup ont circulé sous des signatures diverses, même considérables ; plusieurs nous sont revenues par différentes voies, ayant fait brillante carrière. Il en avait de quoi alimenter les revues et les documents officiels d'une région.

Avec sa prodigieuse facilité de tout comprendre et embellir, il exposait même celles des autres, mieux parfois que n'eussent pu le faire leurs propres auteurs. A ceux qui ne le connaissaient pas, il paraissait ainsi les partager quand il s'en faisait uniquement le rapporteur. Or, comme des idées, que l'on relate, ne concordent pas toujours entre elles, on s'imaginait, parfois, et bien naïvement, qu'il variait d'opinion. Il demeurait fidèle à sa pensée ; seulement il montrait ce qu'avait de spécieux celle du voisin, n'attendant qu'une occasion propice de la rectifier sans le blesser, pour le plus grand bien de la paix.

De même pour les concessions qu'il faisait à l'adversaire dans la controverse. Large dans ses vues, conciliant dans la limite du juste, charitable pour les personnes, indulgent

pour les défauts, ne voulant point, selon le conseil évangélique, éteindre la mèche qui fume encore, il n'exagérait rien dans l'énoncé de la vraie doctrine. Sachant qu'elle peut devenir fausse par excès aussi bien que par défaut, il ne condamnait chez autrui que l'erreur avérée, évitait les procès de tendance et cherchait le terrain de rencontre, le chemin des cœurs, le pont qui fait passer de l'indifférentisme ou de l'incrédulité dans le giron de l'Eglise. Son libéralisme était celui du bon Maître : « Apprenez que mon joug est doux et léger mon fardeau ».

Sous l'éclat de sa parole, faite à l'image de la mer qui reflète les scintillements de la lumière, sans jamais changer, une doctrine persistait, uniforme et constante, belle, solide et immensément riche, qu'il avait puisée dans l'Evangile tel que l'interprète l'Eglise et dans les meilleurs organes de la tradition. C'était, de ce point de vue, un théologien hors de pair. Il possédait intégralement, comprenait à merveille et gardait jalousement le trésor des vérités révélées, les petites, si minimes qu'elles fussent, comme les grandes, et dans la défense qu'il en présentait quand il le fallait, sa parole avait d'autant plus d'efficacité qu'elle était plus sûre, et que d'ailleurs on la savait tolérante pour les opinions et les systèmes. Quand, évêque de Dijon, il eut à régler les conditions de retour à l'Eglise des hommes qui l'avaient spoliée par la séparation, il sut, aisément, concilier la charité envers les personnes avec la fermeté qu'exigeaient les principes et l'honneur de la religion, et l'on eut plusieurs fois l'occasion d'admirer sa vigueur apostolique contre les puissants du jour : « Sauvez leurs âmes, disait-il, dans le particulier, à ses prêtres, moi, je me charge de leur conduite extérieure et de leur faire voir que l'on ne se moque pas impunément de l'Eglise. »

Mais, bien évidemment, il n'avait pas attendu d'être à Dijon, pour conquérir la réputation de savant théologien. Ses élèves, devenus maîtres à leur tour, l'avaient répandue dans la région universitaire du sud-est, nourrissant de sa doctrine les jeunes générations du Sanctuaire. Le Conseil archiépiscopal de Lyon s'était souvent et largement inspiré de sa science ; les brillantes assemblées, qui assistent aux

séances inaugurales des Facultés catholiques, et les évêques qui les président avaient applaudi ses magistrales synthèses ; les Congrès savants le recherchaient comme un élément de succès. Quand il entra dans les rangs de l'épiscopat, ses nouveaux collègues l'accueillirent comme une lumière et le lui témoignèrent tout de suite en le nommant d'abord secrétaire de leurs trois assemblées nationales, puis, ambassadeur à Rome pour exposer au Pape le résultat de leurs délibérations et implorer de lui les solutions de circonstance. Le Pape l'accueillit avec des marques flatteuses de sympathie. Il le tenait en haute estime depuis le premier entretien qu'il avait eu avec lui, quand il le sacra évêque. « Celui-ci est une tête », avait-il dit. Le mot s'était répercuté dans Rome, où les cardinaux les plus autorisés l'avaient commenté à l'envi ; il avait retenti jusqu'en France, éclairant ceux qui ne voient que la preuve d'autorité, confirmant les autres dans leur appréciation.

Et de la sorte Mgr Dadolle avait pris dans l'Eglise l'autorité d'un éminent théologien, avec cette note particulière, due à l'originalité de son talent, qu'il savait, comme saint Paul, adapter la doctrine, sans la changer, aux besoins des esprits.

* * *

Or, ce n'est point dans un désir de vaine gloire, pas même dans l'amour de la science, qu'il faut chercher les mobiles de son incessante préoccupation d'être savant et d'enseigner. Son idéal s'était placé plus haut, dans le zèle apostolique ; il n'en descendit jamais. De la même ardeur passionnée qu'il mettait à baiser la croix sur son lit d'agonie, il aimait le Christ ; il lui avait juré, dans sa jeunesse, qu'il serait son héraut parmi les hommes. Il tint parole sans défaillir un jour. Ici l'évêque continua le prêtre : « Aimer mon diocèse, dirait-il en entrant à Dijon, cela veut dire au juste, me dévouer autant que je pourrai à y sauver les âmes. Mes frères, je veux sauver la mienne ; or, je sais qu'à dater de l'alliance qu'il a plu au Vicaire du Christ de sceller entre ma personne et l'Eglise de Dijon, je ne puis

plus me sauver, si je m'épargne notablement à l'œuvre du salut d'une seule âme de ce diocèse. » Et cinq ans après, ce qui veut dire, il y a trois mois, quelques jours avant de mourir : « Pour le temps que la bonté de Dieu nous donnera encore de vivre au milieu de vous, nous voulons que de plus en plus notre devise soit celle de l'Apôtre : donner et se donner. » Et par là, ce savant va rejoindre, tout droit, la lignée des Pères de l'Eglise qui firent de la science un instrument d'apostolat.

Il avait bien, dans le fait, un tempérament et une âme d'apôtre, l'endurance physique, l'incurie du bien-être, le mépris des habitudes qui rendent esclave, la faculté de s'adapter à toutes les situations, le goût de s'extérioriser, les moyens de pénétrer partout, l'art de persuader et de plaire, une parole véhémente, une ardeur inépuisable, un cœur plein d'enthousiasme ; enfin, pour vivifier toutes ces qualités dans l'ordre surnaturel, le désir de faire connaître Dieu et son Eglise, la volonté d'amener les âmes à la vraie foi.

C'est de cet idéal qu'il vécut ; pour cet idéal il est mort. Il le porta à travers l'existence comme le rêve aimé de sa jeunesse et y puisa sûrement cet optimisme que l'on a tant admiré en lui. L'apôtre ne peut réussir sans être optimiste. Optimiste, Mgr Dadolle le fut sans jamais tomber dans la chimère, mais il le fut délibérément, avec une sorte de coquetterie. Certes, il était trop bon théologien pour ne pas savoir qu'il y a beaucoup de mal dans le monde, et psychologue trop avisé pour ignorer les laideurs de l'âme humaine ; mais il n'ignorait pas non plus que près du mal se trouve le bien, qu'il suffit souvent d'un effort vertueux pour le faire prédominer, et par dessus tout il croyait très justement, que seul l'optimisme est créateur. On ne fonde pas sur le néant qu'est le pessimisme. Evidemment on n'a rien à faire quand on ne voit pas la possibilité d'accomplir le bien. Mgr Dadolle voyait le bien partout sinon le bien existant, du moins le bien à produire, et il pensait que le meilleur moyen d'y réussir c'était de l'entreprendre avec entrain et vigueur, en stimulant par l'enthousiasme les agents qui pouvaient y concourir. Aussi, n'eut-il jamais une minute de découragement,

pas même d'hésitation. A quelque moment qu'on l'abordât pour l'entretenir d'un dessein, on le trouvait vibrant et tout de suite en plein dans le sujet. On le lui exposait avec timidité, peut-être confusion ; son esprit le réfléchissait instantanément, clarifié et rendu ferme, et en renvoyait une image séduisante. Il disait les meilleures manières de le prendre, montrait quelles fibres il fallait toucher dans un homme pour l'utiliser, rendait tout possible, sinon facile. Que Dieu envoie à son Eglise de pareils optimistes, ils soulèveront le monde des âmes, car, nous l'avons bien constaté par Mgr Dadolle, ils sont irrésistibles dans leur marche en avant, et sous leurs pas précipités poussent les lauriers de la victoire.

Apôtre, Mgr Dadolle le fut dans tout le sens catholique de ce mot, qui d'ailleurs est d'origine ecclésiastique, car si sa destinée ne le conduisit pas aux lieux où l'on fait entendre pour la première fois la vérité divine, il travailla, avec une ardeur de missionnaire à évangéliser les âmes, exécutant tous les jours l'ordre du Maître : Allez, enseignez.

C'est un enseignement, en effet, que l'apostolat, quels que soient ses moyens et son milieu.Enseignement, il a plusieurs degrés et suivant les auditoires il parle un langage savant ou un idiome très simple ; il appelle à son service la philosophie et les sciences, ou il emploie des comparaisons familières, de naïves paraboles. Il est catéchisme et théologie, affirmation primaire ou spéculation supérieure. Qu'on lui accorde autant de respect dans un cas que dans l'autre, on le doit, car toutes les âmes se valent aux yeux de Dieu, celle du rustaud et celle de l'académicien, et je ne sais même si Gerson n'est pas plus admirable, car il impose un plus grand effort à sa pensée, dans la basse nef où il instruit les petits enfants que dans sa chaire de Sorbonne; si Augustin d'Hippone ne plaît pas davantage quand il enseigne l'art de catéchiser les ignorants que lorsqu'il déploie les ailes de son génie immense dans la controverse contre les Donatistes.

Cependant, en l'état de notre organisation sociale, comme du reste dans toute groupement humain, l'apostolat de l'esprit, par les sommets intellectuels, est plus important que la catéchèse, parce qu'il retentit plus loin, il travaille sur des

multiplicateurs ; le converti peut devenir apôtre, et l'on voit s'ouvrir devant les yeux les espaces indéfinis de la progression géométrique. En tous cas, l'homme instruit étant nécessairement un être dirigeant, par rapport aux ignorants qui l'entourent, sa situation religieuse a plus de portée que celle du malheureux illettré. Au XVIIIe siècle, la France perdit la foi par les hautes classes; elle y revient de même, le fait est en train de s'accomplir. Et puis, tout n'est pas d'implanter la foi, il faut la défendre ; pendant que le prêtre la prêche, l'impie la combat. L'Evangile nous le dit bien : le bon grain n'est pas seul en terre ; il y a l'ivraie et puis vient l'homme ennemi. L'homme ennemi, ici, c'est le faux savant, ou le savant sectaire, point le vrai, car, enfin, que Celse ait persiflé la foi, je me l'explique, il se trouvait en face d'un fait nouveau ; mais qu'après tant d'attaques avortées et de réponses topiques, l'on n'en soit pas venu à comprendre que la science n'a rien à démêler avec la foi, et que toutes les deux sont des flambeaux intéressants, voilà de quoi confondre un honnête homme ; tout de même l'on attaque encore la foi au nom de la science et, à raison de l'enjeu, l'Eglise doit toujours recommencer à gagner la bataille.

Elle en a remporté beaucoup par Mgr Dadolle. Son apostolat ne fut point uniquement intellectuel, il s'en faut ; son zèle ne savait pas se réduire et d'ailleurs quand il quitta les Facultés catholiques, le ministère épiscopal l'obligea à se faire tout à tous ; cependant il restera comme l'apôtre de l'esprit. C'est là qu'il a exercé la part principale de son activité et joué un rôle comparable à celui de l'abbé De Broglie ou de Mgr d'Hulst.

Professeur, il s'adressait à l'élite du jeune clergé du sud-est, destinée à diriger un jour les séminaires ou les paroisses les plus difficiles. Les courants d'idées qui entraînent la masse et déterminent le progrès, n'étant formés que par les hommes qui travaillent et pensent, il sentait que l'avenir de l'Eglise en France, se préparait là au pied de sa chaire, et, pénétré de l'importance de sa mission, il cherchait à atteindre les âmes autant que les esprits. Il avait à cœur d'élever l'idéal de ses élèves. Toute occasion était bonne qui lui permettait de leur

rappeler le but sacré de leurs études, la nécessité de devenir des serviteurs utiles à l'Eglise, et, leur expliquant à quelles conditions ils y parviendraient, il ne se lassait pas de répéter qu'ils devaient s'emplir d'un vaste savoir et parler une doctrine vieille de dix-neuf siècles, d'ailleurs immuable, dans la langue aimée des hommes de ce temps.

A la lettre, il donnait le frisson quand il célébrait les beautés de l'Evangile ou décrivait le rôle civilisateur du Christianisme. De jeunes laïques, très cultivés qui venaient, auditeurs libres, entendre ses leçons, ont raconté qu'ils avaient trouvé là un grand réconfort pour leur foi. Nul doute que les ecclésiastiques n'y aient puisé les saints enthousiasmes de l'apostolat, car, au foyer de sa grande âme, nos âmes s'allumaient et si nous valons quelque chose, nous le lui devons, principalement.

Quand il descendait de chaire, et prenait la plume, ce n'était point en dilettante qu'il la maniait, pas même pour établir sa réputation en des œuvres qui demeurent ; il écrivait, dans la mêlée des idées, au service de l'Eglise.

Pendant cinq ans, tant qu'il ne fut pas appelé à des charges incompatibles avec elle, il dirigea cette *Revue* où nous le commémorons. Différents d'objets et de ton étaient les articles qu'il y accueillait, mais il voulait que tous fussent animés de la flamme sacrée et que derrière l'écriture l'on sentît la main d'un chrétien convaincu. Nul mieux que lui ne savait que la science n'est point confessionnelle, et il souffrait de la voir altérée pour attaquer la religion, mais il n'entendait point qu'elle fût athée et il l'obligeait, quand elle passait chez lui, à saluer Dieu. Il n'avait pas attendu d'en être directeur pour écrire dans le recueil ; il continua à y rédiger les articles de critique théologique et des études de fond sur les problèmes qui préoccupaient le monde catholique. Ses efforts allaient principalement à faire comprendre l'action doctrinale de Léon XIII. Je dis bien l'action doctrinale, car chaque encyclique de l'immortel Pontife était un acte qui venait à son heure. Mgr Dadolle en fut l'un des plus fidèles et très éloquents commentateurs. Il en parla bien des fois dans la Revue et dans le *Correspondant*. Je cite de mémoire : *Les*

idées de Léon XIII ; La doctrine politique de l'Eglise ; L'Eglise et les faits accomplis en politique. Il a, là dedans, rajeuni, peut-être révélé à beaucoup l'idée que l'Eglise n'est hostile en principe à aucune forme de gouvernement. Réunis, ces articles formeraient donc un livre plein de moelle, et avec cela extrêmement actuel.

Mgr Dadolle ne se contenta pas, ai-je dit, de l'apostolat doctrinal ; il y ajouta la prédication et cela dès les premiers temps même de son professorat. Il prêcha beaucoup et un peu partout, dans le diocèse de Lyon et hors du diocèse. On demandait un jour au Cardinal Caverot de mettre un frein à ce zèle qui n'en avait pas. « Je m'en sens incapable, répontit le cardinal, il trouverait moyen d'éluder mon ordre sans me désobéir. » Cumulant les fonctions de vicaire général et de recteur des Facultés, il prêcha davantage encore. Cathédrales, églises de campagne, communautés religieuses, tout lui était bon pourvu qu'il y fît un sermon. Il prêcha, enfin, plus que jamais et jusqu'à cinq ou six heures par jour à travers les villes et les campagnes de Dijon, quand il y fut évêque. Il faisait l'admiration de ses diocésains. Homme étonnant, dans le fait, et non point seulement par sa fécondité, mais encore par la rapidité et la perfection avec lesquelles il s'adaptait à son personnage. Professeur, on aurait juré qu'il ne pouvait faire que cela tant il voltigeait librement sur les plus hauts sommets de la pensée ; écrivain, il paraissait être né pour tenir une plume ; congressiste, il avait l'air d'avoir passé sa vie à organiser des Congrès ; prédicateur, il était chez lui, en chaire. J'aurai à dire plus loin, qu'il fut homme d'œuvres et qu'il administrait avec l'habileté d'un vieux professionnel.

Même au début, sa prédication eut des qualités remarquables. Solide de fond, mieux que cela, déjà forte, la doctrine théologique coulant à larges bords, sortait complètement des voies battues par le tour original de la pensée et la forme à la Tacite, dont elle s'enveloppait. Peut-être sur ce dernier point y eut-il excès de qualité. La prédication n'est pas l'histoire. Parfois la concision était faite de termes abstraits qui se prêtent, en effet, merveilleusement, à syn-

thétiser les idées, mais les auditoires n'ont pas généralemens la culture suffisante pour les comprendre. Fit-on des critiquet au prédicateur? Peut-être. Comprit-il de lui-même qu'il ne pouvait porter dans la chaire des églises la même rigueur scientifique que dans sa chaire des Facultés? Je le croirais plus volontiers, car il avait un esprit aussi avisé que compréhensif. En tous cas, modèle sur ce point comme sur les autres, il réforma par le travail la discipline de son sermon, établit ses divisions sur un plan très simple, donna à ses développements un caractère positif et vivant, évita les considérations trop abstruses, fit entrer dans sa phrase davantage de mots concrets et d'images saisissantes. Bref, il se fit entendre des auditoires moyens et admirer jusqu'au triomphe, des hommes cultivés, car, son discours était magistral, débordant de richesse et évoluant avec une ampleur majestueuse. Maître de sa pensée, véhément dans sa dialectique, on aurait dit qu'il poussait ses idées, devant lui, vers la conclusion finale, comme fait un général de ses troupes autour d'une place à enlever, et si la forme était un peu tourmentée, l'armature intellectuelle trop visible, c'est qu'il était emporté par le souffle doctrinal. Il n'avait pas le temps de mettre l'épithète qui arrondit la phrase, il faisait même des ellipses, et c'était un charme de plus, et un grand charme. Quoique son débit n'eût pas l'éclat de celui que l'on prête à Lacordaire ou que j'ai admiré chez le Père Monsabré, pour ne parler que des morts, on ne pouvait rien voir de plus grand que le spectacle de cet homme, quand, installé au centre de l'une des vérités religieuses ou morales dont il vivait, il parlait selon son cœur autant et plus que selon son intelligence, remuait par son émotion les plus tièdes, donnait le sentiment d'une fusion de son esprit, de son âme et de sa foi, se mettait tout lui-même dans sa parole.

Orateur, il l'était, ou il n'en existe pas, et dirons-nous avec un écrivain qui s'y connaît : « il est à souhaiter que les principaux discours de Mgr Dadolle soient réunis en volume.

« Car son éloquence est de celles qui résistent victorieu-

sement à la lecture. Sans doute la flamme de l'accent et la domination du geste ne sont plus là, mais qu'on les devine bien sous l'ardeur des mots et la force du style !

« La langue parlée et écrite par Mgr Dadolle est la plus personnelle qui soit. Classique admirablement, mais avec des hardiesses, des surprises, une fréquence de tours elliptiques et familiers qui signifient un écrivain de grande race. Elle est ample et drapée lorsqu'il le faut, mais sa caractéristique est, nous semble-t-il, l'énergie dans la sobriété, l'intensité dans la condensation. On sent que l'écrivain doit soumettre sa pensée à de magnifiques violences pour l'emprisonner toute vivante dans la formule définitive.

« Cet effort continuel donne à ses écrits je ne sais quelle fougue latente, un lyrisme secret, mais toujours prêt à sourdre, qui fait songer à Pascal. »

* * *

Ce lyrique était essentiellement un homme positif. Professeur et apôtre, il eut encore dans sa destinée d'être un homme d'œuvres, et à ceux qui, victimes d'un vulgaire préjugé, s'en vont répétant que théorie et pratique ne s'accordent guère, il donne, par son exemple, un éclatant démenti.

On l'a fort bien dit : « Si l'intelligence de Mgr Dadolle habitait volontiers les hauteurs de la pensée, elle s'adaptait aussi et excellemment à toutes les contingences. Ce métaphysicien, épris d'absolu, ce fier idéaliste fut aussi un organisateur habile, un administrateur hors de pair. » Il réalisait, avec un relief extraordinaire le type de l'intellectuel homme d'action. A peine conçue, la pensée se voyait analysée et réduite à ses termes logiques, sans que, dans cette anatomie mentale, le sens de l'ensemble et de la relation des parties s'échappât un instant, et, à peine exprimée, la pensée s'érigeait chez lui, en principe d'action. Il pensait pour agir. Le travail de la science se faisait, dans son cerveau, en fonction de l'acte qui s'en dégage, le premier ne lui paraissant rien sans le second, et le gouvernement divin, son perpétuel exem-

plarisme, étant l'application incessante d'une incessante pensée.

On a même affirmé — c'étaient gens expérimentés en affaires et qui l'ont connu dans l'intimité, depuis les bancs de l'école — que ce penseur était plus encore homme d'action. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il avait à un degré supérieur, tout ce qu'il faut pour lancer une œuvre et l'administrer, depuis l'art d'attirer les concours utiles jusqu'à la pratique de la comptabilité. Entreprenant, audacieux même, il avait le sentiment exact des réalisations pratiques ; il ne manquait jamais l'opportunité, et, d'autre part, quand il avait décidé d'atteindre un but, rien n'était capable de l'arrêter. On a beaucoup parlé de sa volonté. Elle était, en rapport de son intelligence, forte, impérieuse, dominatrice ; elle ne le fit jamais tomber dans le despotisme ; elle dominait par la raison, l'excellence des mobiles, l'ascendant moral ; point de tyrannie sur la volonté d'autrui. Il savait vouloir et conquérir à son idée ; il fascinait et subjugait, il aurait fait se jeter au feu pour le but qu'il montrait, il n'imposait rien de vive force. Quiconque ne l'a pas vu, sous ce jour, ne l'a point approché, n'a pas travaillé avec lui, vécu de sa vie quotidienne. On ne l'aurait, de même, point compris, si l'on croyait, qu'administrateur, il n'écoutait que lui-même et que sa décision une fois prise était irrévocable. Ce serait confondre l'entêtement avec l'énergie, et Mgr Dadolle était trop intelligent pour brouiller deux choses si opposées. Certes, il a pu se tromper, car enfin il avait beau posséder le discernement des hommes et le sens des situations, il n'était point infaillible, mais il était homme à entendre raison et nul se croyant lésé par lui ne lui a vainement demandé ou fourni des explications. Et cela seul suffit pour révéler la beauté de son caractère.

C'est en 1893, qu'il fut officiellement appelé à l'action. Tout en le laissant à sa chaire, Mgr l'archevêque de Lyon le nomma vicaire général de son diocèse, avec mission de diriger l'enseignement secondaire et l'œuvre des vocations sacerdotales.

Très lyonnaise, l'œuvre des Vocations demande aux riches de contribuer aux dépenses de l'éducation des enfants qui

se destinent à l'état ecclésiastique. Manière de répartir les charges du recrutement sacerdotal, les uns donnant les candidats, les autres, le moyen de les élever. Des dames sous la direction d'un vicaire général, qui discipline leurs efforts, sont les zélatrices de l'œuvre et provoquent les dévouements. Un bulletin leur sert de trait d'union. Lorsque Mgr Dadolle en prit la direction, la collecte annuelle rapportait vingt-sept mille francs. Sous son impulsion, elle monta à quatre-vingts.

Quant aux Petits Séminaires, on se plaît à dire, à Lyon, que leur organisation pédagogique est son œuvre. « Il y a vingt ans, lisons-nous dans le *Bulletin des Vocations*, les professeurs ayant une préparation littéraire ou scientifique spéciale, étaient encore rares dans nos maisons ; aujourd'hui, ils l'ont tous. Les examens du Vicaire général, avant lui, étaient une visite de cérémonie autant qu'une inspection : grande réception dans la cour d'honneur, jury multiple et imposant. Mgr Dadolle donna tout au travail : une journée de huit heures où il poursuivait son enquête avec l'âpreté d'un tacheron, mais aussi la joie de toutes les bonnes réponses qu'il obtenait, des richesses d'esprit qu'il distinguait, des espérances qu'il concevait.

« Son compte rendu au soir de la journée était intéressant pour les maîtres autant et plus que pour les élèves, car les esprits sérieux et mûrs ont toujours, et partout, trouvé plus que les autres du plaisir à l'entendre. Comme il avait une mémoire prodigieuse, il connaissait individuellement et suivait dans leurs études beaucoup d'élèves de nos séminaires. » C'est ce que son Eminence a relevé dans sa Lettre pastorale : « Il pouvait, à toute heure, nous rendre compte de la genèse d'une vocation quelconque, nous raconter l'histoire scolaire de chacun des jeunes clercs ou des jeunes prêtres sur lesquels nous avions besoin d'être renseignés. »

L'année suivante, c'est-à-dire, en 1894, le Vicaire général, conservant sa fonction, fut de surcroît nommé recteur des Facultés catholiques, et ceci était plus lourd que cela. Il avait trente-sept ans. Mais tel était l'éclat de son talent, si grande la maturité de son esprit, si bien établie son autorité que

nul ne songea à son âge. On ne vit dans cette élection faite par les évêques, confirmée par le Pape, que l'ascension d'un homme vers sa destinée de nature.

L'Université catholique de Lyon compte quatre Facultés de plein exercice : la Théologie, les Lettres, les Sciences et le Droit. Soixante professeurs, sous la direction de leurs doyens respectifs, y donnent l'enseignement. Un Conseil de trente membres, pris parmi les notabilités du monde des affaires, gère les intérêts matériels. Le ressort universitaire comprend les vingt-six diocèses du sud-est de la France, de la Corse et de l'Algérie. C'est de tous les chefs de ces diocèses, pris corporativement et représentés sur place par un chancelier, l'Archevêque de Lyon, que relève l'Ecole. Ils ont charge, de par leurs engagements à l'Acte de fondation, de l'alimenter d'étudiants et de numéraire, et droit de se réunir à Lyon, chaque année au milieu de novembre, pour entendre des comptes, après la séance inaugurale des cours.

Le rôle du Recteur est de faire circuler la vie dans cette grande institution, depuis le Chancelier jusqu'au dernier des étudiants, en passant par les évêques, le Conseil d'administration et les professeurs. Il faut qu'il veille sur ses destinées, celles-là même de l'apostolat intellectuel, en lui créant des relations utiles au dehors et en assurant au dedans la bonne marche des services. C'est ici qu'il faut à un homme, tout ensemble, un large esprit de synthèse, qui coordonne les éléments les plus différents vers un but très élevé, et un sens pratique à qui n'échappe aucun détail.

Par ses initiatives fécondes, réformes et créations, sa vigilance de tous les jours, son apport de besogne intérieure, Mgr Dadolle fit mieux qu'entretenir la vie, il la renouvela et l'accrut considérablement. Quand aux applaudissements qui couvrirent son premier discours, à l'Audience des évêques, il se fut fait reconnaître comme un chef progressiste, il se mit à rajeunir les cadres, sans léser les droits acquis, créa des chaires nouvelles en diverses facultés, et particulièrement en Théologie, en transforma quelques autres avec des titulaires nouveaux plus pénétrés que les anciens des méthodes modernes, insuffla partout un esprit de marche à l'étoile.

Il se faisait cette idée, répétée à tout venant, que l'Université catholique doit être à la fois le laboratoire de la science à faire et la chaire de la science faite. Créer la science et la communiquer, il ne faut rien de moins si nous voulons prendre notre part au mouvement intellectuel qui emporte le monde et monter ainsi près de la foi la garde d'honneur. Autour de cette idée, il mobilisait, oh ! très facilement du reste, ses collaborateurs et comme il était heureux de signaler leurs travaux, aux séances de rentrée solennelle, dans ces rapports, dont la complexité des sujets à traiter ne pouvait empêcher qu'ils fussent de magistrales synthèses sur la question de l'enseignement supérieur !

Plus encore que faire la science pour la consigner dans un livre, en discussion aux savants, il aimait qu'on la communiquât aux étudiants. Le livre n'est qu'un récipient inerte où vient puiser qui veut, souvent personne. Glèbe féconde, le cerveau de l'étudiant fait lever la semence de l'idée et prépare pour l'avenir des moissons quelquefois très riches, qui nourriront les âmes du pain de la vérité. Aussi les étudiants étaient-ils sa grande préoccupation. Il voulait le nombre et la qualité. Que d'industries, pour les recruter, auprès des évêques, des chefs d'institution, des familles : lettres, visites, concours, envoi de professeurs en mission, création de bourses, prix, secours de toutes sortes, protection pour l'avenir! Et quand il les avait amenés au pied des chaires, il entrait directement en rapport avec eux, leur exposait le but de l'Université, l'art de suivre un cours, de faire une dissertation, d'harmoniser en un tout scientifique les leçons des divers professeurs, dissipait leurs timidités, aiguisait leur courage en leur donnant de son ardeur. Qui ne l'a vu en perpétuel mouvement d'une Faculté à l'autre, présent partout, s'occupant de tout? Il ne manquait aucun acte public et ses commentaires officiels étaient de féconde critique. En théologie, notamment, il suivait, avec ponctualité, les joutes académiques, par quoi les jeunes ecclésiastiques, devant un jour répandre de leur foi à tout propos, se forment à la gymnastique intellectuelle et prennent l'habitude de préciser leurs pensées. Il en faisait, par ses heureuses interventions dans

le débat, de véritables fêtes de l'esprit, si bien que tout le monde s'y passionnait. La discussion, étendue et généralisée se continuait fréquemment entre lui et les professeurs à sa table hospitalière. Il y avait là non seulement le bon pain de l'amitié, mais un vrai *banquet* platonicien, l'un des meilleurs souvenirs de notre vie.

Tout foyer est rayonnant. Il voulait intense celui des Facultés, étendant bien loin les effets de sa chaleur. Lutte difficile ici entre un homme éclairé et un public qui ne le fut pas, ni ne l'est encore assez. On a fort bien compris qu'il faut un enseignement secondaire libre tout comme des écoles de paroisse. On n'a pas saisi la nécessité de l'enseignement supérieur, le seul qui prenne l'homme à l'heure des passions vertigineuses, du pli difinitif de l'esprit, le seul qui fasse les dirigeants de l'action catholique. Mgr Dadolle ne cessait de réagir contre cette ignorance et voulant mettre le fait à l'unisson de sa théorie, il se multipliait pour développer le rayonnement des Facultés, réorganisant les conférences publiques du vendredi, les associations d'anciens élèves, prenant le patronage de l'enseignement supérieur des jeunes filles, créant en ville des cercles d'apologétique pour les jeunes gens, allant dans les Congrès ou devant les Commissions parlementaires défendre les positions de l'Eglise en la matière, se rendant périodiquement auprès du Pape et de l'administration pontificale, pour « prendre langue » comme il disait, mais aussi pour attirer de précieuses protections.

Et le brillant Recteur ne se tenait pas quitte envers l'Eglise quand il avait ainsi travaillé. Le confessionnal, ministère des humbles, l'attirait. Il est des âmes, venues de loin, qui ont trouvé là, près de lui, le chemin de la foi catholique.

Il présidait un jour la distribution des prix à l'école libre de son village. Il y parla, cela va sans dire, du droit naturel du père de famille à élever son enfant dans sa religion, et stigmatisa, comme il convenait, les attentats du jacobinisme contre la liberté de conscience. « Vous avez, sans doute, M. le Recteur, renoncé à la mitre, crut devoir observer, en le félicitant, un général présent à la séance, car les paroles que vous venez de prononcer vous empêcheront à tout jamais de

devenir évêque, si nos gouvernants sont consultés. » « Je suis de votre avis, répartit Mgr Dadolle, mais je fais toujours ce que je crois être mon devoir ; le reste m'importe peu. »

Six mois après, la Séparation était un fait accompli et le Recteur partait, ayant mêlé ses larmes aux nôtres, pour l'évêché de Dijon.

Son rectorat avait duré douze ans. Rectorat vraiment magnifique, en changeant un peu le sens académique de ce mot. Il a décuplé les forces de l'Université libre et jeté sur elle le manteau de la gloire.

Son épiscopat devait se borner à cinq. Mais qu'il fut fécond tout de même ; que de semences, au surplus, il a confiées à la terre de Dijon, et de l'Eglise de France !

C'est un fait unique dans l'histoire de l'Eglise que cette promotion de quatorze évêques, consacrés par Pie X, le 26 février 1906, à Saint-Pierre, dans des circonstances tragiques et tous destinés à la France. Mgr Dadolle en fut, on s'accorde à le dire, la plus forte personnalité et ses collègues le proclamèrent hautement en le nommant président des délibérations qu'ils tinrent au Tombeau des Apôtres, avant de partir pour leurs diocèses respectifs.

Celui de Dijon, sa part dans l'héritage du Seigneur, offre d'excellentes ressources pour le bien. Il était alors plongé dans le trouble à la suite d'un épiscopat malheureux, que le gouvernement avait imposé, par surprise, au Chef de l'Eglise. Le nouvel évêque, cordialement accueilli à cause de son nom et des circonstances, s'appliqua en premier lieu à ramener le calme dans les âmes. Il y réussit très vite, grâce à sa bonté compatissante, à son esprit de conciliation. Sans doute aussi, après l'avoir entendu, la fierté de l'avoir à la tête du diocèse y fut-elle pour une bonne part. Mais on sait de reste qu'il n'était pas homme à se contenter de parler. Il se mit à agir. Sous le coup d'interventions abusives du Pouvoir civil, le grand Séminaire allait à la dérive ; il le reconstitua, et, voulant s'assurer de ses progrès dans le renouveau, prit, dès lors, l'habitude d'y aller tous les lundis diriger les exercices scolaires, au bout de quoi il expliquait les grands principes de la formation cléricale. L'institution refleurit comme par en-

chantement, et en vue de compléter l'œuvre qu'elle faisait, l'évêque dirigea vers les Facultés catholiques, pour les études supérieures, les meilleurs élèves qui venaient de terminer les cours ordinaires. Il assura le remplacement de ceux qui sortaient, et le repeuplement de la maison en réorganisant de même ses petits Séminaires, en se faisant dans les paroisses, pendant les tournées de confirmation, le recruteur de petits aspirants au sanctuaire. Au cours de ces visites, il catéchisait, prêchait, encourageait ses prêtres, voyait l'état de leurs œuvres, leur donnait des avis pour ranimer celles qui languissaient, moderniser celles qui avaient vieilli, en établir de nouvelles, appelait autour d'eux le concours des notables.

Les choses en étaient là quand les intérêts religieux l'appelèrent aux Assemblées générales de l'épiscopat français. Il y en eut trois, 31 mai et 2 juin, 4-6 septembre 1906 et 15 janvier 1907. L'histoire dira, quand les événements seront mieux connus quels y furent exactement son rêve et son rôle, en dehors de sa fonction de secrétaire. On a raconté dans la presse, au moment de l'affaire et à l'occasion de sa mort, qu'il y avait fait adopter un projet de concordat municipal, qu'après la troisième, tenue à la Muette, au château du comte de Franqueville, il était allé à Rome, envoyé par ses collègues, demander au Pape d'approuver le projet ; le pape avait donné son assentiment, puis le soir du 15 février 1907, M. Clémenceau avait brusquement rompu les pourpalers engagés avec son gouvernement. Il est prématuré de dire cela. Du reste il n'y a actuellement d'acquis à l'histoire que le voyage de Rome.

Certainement, Mgr Dadolle souffrait de voir l'état précaire des paroisses, et, comme il était homme d'initiative, il voulut sauver, d'accord avec le Pape, ce qui pouvait être sauvé, au milieu des ruines accumulées par la néfaste loi de Séparation ; puis, portant ses regards plus avant, il rêva — il faudra bien qu'on y vienne — de rétablir la paix entre l'Eglise et l'Etat, conformément à la théorie ecclésiastique sur l'union des deux Puissances. Qu'il ait poursuivi cette tâche avec un esprit de modération qui n'excluait ni la persévérance, ni l'énergie, mais simplement la façon séditieuse et

violente, c'est ce dont tout le monde tombe d'accord et qui était en harmonie avec les instructions de Pie X.

Et c'est aussi ce qui explique que, depuis ce temps, les yeux de ses collègues soient restés fixés sur lui avec confiance et espoir pour les heures de lutte difficile. Quand s'éleva l'irritante question des « Manuels scolaires », il fut désigné comme principal rédacteur de la Pastorale collective, qui, lue dans toutes les églises de France et répandue par les journaux, réveilla la conscience des catholiques sur l'un des plus graves dangers que pût courir l'âme de leurs enfants.

Rentré chez lui, il reprit de plus belle son action diocésaine. Pour la marquer de quelques traits, voici le diocèse de Dijon remué, organisé, transformé en cinq ans : l'Œuvre du Denier du culte florissante, les Séminaires reconstruits et abondamment peuplés, deux paroisses nouvelles établies dans la ville épiscopale, les Œuvres religieuses et sociales, cercles d'études et d'action, patronages, sociétés catholiques de gymnastique et d'employés de chemins de fer, protection de la Jeune fille, en état prospère, et lors du désastre des inondations, près de quatre-vingt mille francs distribués en quelques jours par ses soins. C'est la portion de l'œuvre qui frappe les yeux. Son ascendant moral a produit bien d'autres résultats : ses prêtres, depuis le curé de ville jusqu'au dernier desservant des campagnes ayant reçu de lui de nouvelles raisons de se dévouer, d'espérer et de nouvelles énergies pour le faire ; les hommes d'apostolat dans le monde, tous ceux en qui brille une généreuse étincelle, animés, groupés, soutenus au moment difficile ; les jeunes gens convoqués et conquis à la cause de l'Eglise ; les fidèles ramenés à Dieu par sa voix et bénéficiaires de ses pieuses industries.

Et maintenant ce travail s'étendait rapidement en surface, se creusait en profondeur, car le bon ouvrier du Seigneur était en quelque manière porté sur l'amour de son peuple. A la fierté sympathique du début avait succédé une affection filiale faite de reconnaissance et d'admiration. « Frères bien aimés, avait-il dit dans sa première entrevue, donnez-nous votre cœur, vous aurez tant le nôtre. » La demande avait été parfaitement entendue, Il aimait sa « *chère Bourgogne* ».

La Bourgogne le lui rendait bien. Elle s'était donnée, confiante et assurée du lendemain, à celui qu'elle appelait par la plume de ses fils « *son grand évêque* ». Aussi quand elle apprit qu'il était menacé dans sa vie, qu'il allait peut-être tomber sur le sillon de son labeur acharné, elle frémit d'un bout à l'autre, de même que l'on eut froid au cœur à Lyon, et des prières et des sacrifices s'élevèrent, que Dieu a pris pour en faire les joyaux de sa couronne immortelle, déjà préparée. *Qui fecerit et docuerit hic magnus vocabitur in regno cœlorum.*

* * *

Comment cet homme est-il allé si vite à l'accomplissement de si hautes destinées? Le talent n'explique pas tout, ici, car le talent tout seul sert aussi bien hélas ! au vice qu'à la vertu, et puis nous sommes dans un ordre d'idées où les moyens humains semblent bien insuffisants de leur nature.

Regardons dans son âme de prêtre. C'est là qu'il faut chercher le foyer de son immense activité et le secret de ses grandeurs. Expliquant un jour, à Rome, dans Saint-Louis des Français, le principe des merveilles opérées, en sa vie, par le Curé d'Ars : « Scrutez, disait-il, vous ne trouverez en lui pas autre chose qu'un prêtre. » En Mgr Dadolle il n'y eut jamais qu'un prêtre, mais un vrai, par exemple, éclairé, pieux, fidèle, dévoué et c'est pourquoi il fut tout puissant et irrésistible.

Qu'il avait bien du prêtre, l'allure extérieure et les qualités morales, telles que les rêvent les peuples idéalistes : un port distingué, une mise simple ; sous son front sculptural, des yeux profonds et baignés de bonté, clignotant, pour voir plus vite, derrière le verre des lunettes, mais toujours caressants quand ils regardaient; l'accueil souriant, l'aménité des manières, le ton calme et modéré, l'indulgent optimisme, la promptitude à rendre service, les goûts modestes par où l'on vit l'évêque conserver en son particulier le régime de vie qu'il avait, simple prêtre, un grand désintéressement et comme

suite une générosité sans bornes et sans fin. On vient de raconter qu'il y a peu de temps, un soir, soupant dans sa petite salle à manger de Dijon, il faisait ses comptes de la journée. Il constata qu'il avait donné douze cents francs, toutes ses disponibilités. Pensif, il réfléchit aux nécessités du lendemain et s'il n'avait pas eu la main trop large. On sonne à la porte. Sa vieille gouvernante va, vient, rapportant de la part de celui qui n'avait pas voulu se nommer, une enveloppe jaune. Monseigneur l'ouvre. Elle contenait bien comptés, car il comptait bien, douze billets de cent francs. Ayant lu nos Saints Livres sur la Charité, et notamment l'Evangile, je ne suis pas surpris de cette aventure. Dieu lui envoyait sans mesure, parce qu'il donnait sans compter. Il mourut pauvre.

Toutes ces qualités morales étaient, chez lui, surnaturelles parce qu'elles s'alimentaient dans la foi et dans la pratique de la foi. Foi profonde et sûre, et claire en vérité, elle semblait à certaines heures déchirer les voiles du mystère, monter vers la Trinité et l'Incarnation comme vers des temples familiers et se reposer dans l'Eglise ainsi que dans un hâvre longuement pratiqué. Et logique avec sa foi, il en faisait les actes ponctuellement, en vivait chaque jour, y puisait sa force et son élan. Tous les matins, après la méditation, il célébrait la sainte messe avec la ferveur d'un séraphin, se nourrissait de l'Eucharistie, dont il aimait à dire avec saint Thomas, qu'elle donne à l'homme une participation similitudinaire, *in formâ physicâ*, de la vie même de Dieu, récitait son bréviaire en agent convaincu de la prière publique et, — c'est par là que je veux finir, — aimait la Sainte Vierge comme un fils bien né une mère adorable.

Donc, prière, pensée, action, résument cette vie qui ne connut pas le repos.

R. PARAYRE.

UNE ACADÉMIE DE PROVINCE (1)

MESDAMES,
MESSIEURS,

La délicate bienveillance dont vous honorez depuis si longtemps les séances de notre Société, revêt, me semble-t-il, la forme d'une interrogation très fine et très discrète, mais fort claire. Vous nous dites — ne le niez pas — vous nous dites : Voyons, Académie de Nimes, qu'êtes-vous au juste? Une manière de parlement littéraire? Une petite et modeste Académie soucieuse d'imiter la grande Académie de Paris? Quels sont vos travaux? Que valent-ils? Sauriez-vous bien nous dire où tendent vos efforts intellectuels et patriotiques? Messieurs les académiciens de Nimes, on vous écoute.

C'est justement au président sortant qu'incombe l'assez lourde charge de satisfaire cette légitime curiosité.

Je veux bien, pour ma part, essayer de m'en acquitter dans la mesure de mes devoirs et de mon droit. Mais, prenez garde, Mesdames et Messieurs, juges bienveillants de nos écrits, une minute va venir où vous n'aurez pas seulement à écouter; il faudra vous prononcer, accepter une part de travail ou la refuser.

Parlement au petit pied, nous le sommes, mais si peu, si peu ! Nous nommons un président, un vice-président, un bureau ; nous votons, nous créons des Commissions, nous avons

(1) Discours prononcé à la séance solennelle du 1er juin 1911.



une droite, une gauche et même un centre. La camaraderie règne en souveraine dans nos réunions, déterminant çà et là des manifestations d'amitié quelque peu scandaleuses au point de vue religieux et politique. Chaque année, le trésorier dépose en temps voulu, sur le bureau de l'Académie, un budget qui est un chef-d'œuvre de probité, de clarté, d'économie, et qui témoigne en même temps d'une sorte de magnificence. Ah ! les pupilles. Ah ! les lauréats de l'Académie ! Notre sagesse ne va pas toujours jusqu'à éviter les séances orageuses. Pendant l'année 1910 « Me consule », deux fois au moins, le même membre de l'Académie, M. Poinsot, puisqu'il faut l'appeler par son nom, déchaîna un effroyable tumulte. Il est vrai qu'il s'agissait de « Chantecler » et de la crise du français.

Vous me dispenserez de vous dire, Mesdames et Messieurs, pour quels graves motifs et à quels innombrables points de vue notre compagnie diffère d'une Chambre ou d'un Sénat.

Mais peut-être, pensez-vous malicieusement qu'il nous est plus difficile d'échapper à un autre genre d'imitation. Au fait, nous nous comptons 36, presque 40. Nous instituons des concours, nous distribuons des prix, nous recevons des jetons de présence, et notre secrétaire perpétuel correspond avec les plus doctes Sociétés de France, d'Europe et du Nouveau-Monde. Cependant, que les amis de notre Compagnie se rassurent : l'ambition de jouer de petits jeux d'Immortels ne mettra pas de sitôt en déroute le rude bon sens nimois. Aux jours héroïques de sa fondation et aux heures les plus glorieuses de son règne, la grande Académie française réalisait une pensée centralisatrice. La petite Académie de Nimes, comme ses sœurs des autres provinces françaises, a pour principale sinon unique raison, d'être une œuvre de décentralisation. Sans doute, quelques-uns des nôtres composent un certain nombre d'études générales sur les sciences et les lettres, à l'instar de ce qui se récite à Paris. Mais tous nous sommes d'accord pour affirmer que le centre de notre chère petite vie académique se trouve dans l'histoire ou dans la préhistoire locale, dans l'archéologie locale, d'ailleurs si riche, dans l'étude de notre patois, de notre sol, dans la recherche de tous

les principes d'activité qui peuvent rendre à notre ville la conscience de sa mission. On n'a pas envie de sourire des Académies dites de province quand, tout près de nous, sur l'autre bord de notre fleuve, on voit la glorieuse vieillesse de Mistral attirer l'attention du monde entier et l'enthousiaste reconnaissance de la plus distinguée des provinces françaises. Sans renoncer à leurs attaches nationales, les Provençaux, fière race de marins, d'agriculteurs, de commerçants et d'apôtres, comprennent maintenant, toutes les beautés, toutes les grandeurs, le vrai caractère de leur petite patrie.

Salut, empire du soleil que borde
Comme un ourlet d'argent, le Rhône éblouissant
Empire de plaisance et d'allégresse
Empire fantastique de Provence !

Si nos confrères savaient peindre, je veux dire, si nous avions un Mistral parmi nous, le Bas-Languedoc ne redouterait aucune comparaison avec la Provence. Songez que le grand Frédéric voit, dans le Pont-Saint-Esprit, la porte d'or de son cher petit royaume. Eh bien, et nous donc? Autant que les Provençaux nous avons le droit de revendiquer pour notre Bas-Languedoc la gloire qui s'attache aux arches triomphales. Or, depuis Pont-Saint-Esprit jusqu'à Aigue-Mortes, en passant par Villeneuve, le Pont-du-Gard, nos monuments de Nimes, Beaucaire et Saint-Gilles, que de merveilles et de splendeurs ! Parallèlement à cet incomparable ourlet d'argent, le Rhône qui est sorti des mains du Créateur, un autre ourlet s'étend qui est fait de chefs-d'œuvre humains et qui contient tous les secrets de notre âme languedocienne et française. Mais il y a mieux. L'influence du pays de Nîmes ne s'arrête pas à Pont-Saint-Esprit. Elle atteint ou dépasse les premiers contreforts des Cévennes, elle va se mêler étroitement à la vie du Plateau Central et de la grande France. En vérité, Dieu a fait à notre petite patrie languedocienne de splendides limites : le Vidourle, les Cévennes, le Rhône et la mer.

Au moment où l'artificielle armature départementale craque de toutes parts, il importe que chaque province française

œuvre délicate des siècles, étudie méthodiquement son caractère et sa mission propres, ce qui constitue vraiment, sa continuité. Dans ce retour aux origines, dans cet appel à la vie, une Société comme la nôtre a un rôle très important à remplir.

Au fait, le remplit-elle?

Voici l'un de nos doyens, M. le docteur Elie Mazel qui étudie les tourmagnettes. Vous vous croyez tous suffisamment Nimois parce que vous aimez d'amour l'unique Tourmagne. Erreur, Mesdames et Messieurs. Comme il comprend le mystique charme du mazet, le vrai Nimois est le seul à connaître les Tourmagnettes qui rompaient agréablement la monotonie des fortifications romaines. Celle qu'a découverte M. Mazel ressemble à une tour mérovingienne et elle fait partie d'un immeuble situé dans la rue Dagobert, dont on peut dire à tout le moins qu'elle est fort bien nommée. Ainsi, M. Mazel ouvre des perspectives et déchaîne des rêveries historiques sur Nimes mérovingien !

De Dagobert nous passons à Louis-Philippe, non sans quelques transitions que je vous demande la permission de supprimer. Il paraît qu'aux environs de 1832, le duc d'Orléans découvrit un coin de nos Cévennes, Saint-André-de-Valborgne, le Pompidou et aussi Valleraugue. « Je dirai au roi mon père, s'écria le duc d'Orléans, combien ce pays si inconnu mérite d'être connu ». C'est M. Henri Roux, membre correspondant, qui nous raconta, certain soir de juillet, ce voyage royal et constitutionnel du duc d'Orléans.

Dans ces mêmes Cévennes viganaises, M. Bruneton a fait des trouvailles d'ordre financier. Il a feuilleté pour nous et avec nous, un de ces chers vieux livres de raison qui sont l'honneur de notre société française et qui font la joie, je ne dis pas seulement des érudits, mais de tous ceux qui comprennent la beauté et l'importance des origines. Le héros de M. Bruneton est un vieux protestant cévenol, un protestant croyant, d'une gravité presque sacerdotale qui écrit le nom de Dieu en tête de chacune de ses pages familiales, et ensuite, aligne des chiffres. Ce que ces chiffres renferment d'indications dramatiques, vous vous en rendrez compte, Mesdames et Messieurs,

quand vous saurez que le héros de M. Bruneton vivait sous le ministère Law. Les Français du XIXe siècle et du XXe siècle n'ont aucune peine, hélas ! à se représenter ces histoires de coffre-fort. Mais, quand elles servent de commentaire aux brefs sermons du vieux patriarche des montagnes, elles ont une saveur intense et exquise.

Non seulement M. Mazauric reste dans la plaine, mais il établit de préférence sa demeure dans le sous-sol nimois qui lui réserve d'ailleurs toutes sortes d'agréables surprises. Que voulez-vous? il est de ceux qui, envers et contre tous, s'obstinent à rechercher le nom et surtout le secret du maçon qui bâtit les arènes. Que de salles, que de canaux, que de constructions variés se cachent sous les fondements de l'amphithéâtre ! Tout cet ensemble harmonieux devait faciliter l'écoulement des eaux pluviales ou autres : il est aujourd'hui dans un lamentable état. Mais alors, demanda un auditeur, l'existence même du monument serait menacée? Le pauvre vieux ! s'exclama un autre membre de la Compagnie, lequel est justement un archéologue. Au plaisir de se sentir à demi-romain ou tout à fait romain se mêle donc l'amertume d'une constatation fort humiliante pour notre amour-propre. Ces arènes, que nos pères stylés par le génie constructeur de Rome avaient bâties pour l'éternité, le XIXe et le XXe siècles ne savent pas les préserver d'une ruine non pas imminente mais certaine.

C'est encore de Rome que nous entretient M. l'abbé Grange, de Rome considérée dans ses relations administratives politiques et religieuses avec le Midi de la France. Je ne vous dirai pas, Mesdames et Messieurs, qu'un bullaire ressemble à un recueil de dépêches ministérielles. Que leur plomb pendit à deux lacets de soie rouge ou à une cordelle de chanvre, les bulles allaient moins vite que les radiotélégrammes. Mais pour qui se place au point de vue juridique ou historique, elles ne laissent pas d'être fort intéressantes.

Dans un ordre d'idées qui n'est pas très différent, M. le chanoine Nicolas a composé une remarquable étude : *Le grand prieuré de Saint-Gilles et deux Commanderies de la Côte d'Azur*. Il a encore publié son *Clément IV*, un grand volume in-8° qui intéresse à la fois la littérature méridionale et l'his-

toire générale. Clément IV a occupé le siège pontifical à une époque où de quelque point de vue que l'on considère les faits, le Pape était sensiblement plus « qu'une moitié de Dieu ». Joignez que Guy Fulcoldi réunissait en lui toutes les qualités intellectuelles et morales qui font les personnalités de premier rang. Avocat, conseiller royal, évêque, pape, il reste toujours fidèle à ses principes de haute piété et de justice incorruptible.

M. le chanoine Nicolas a fait œuvre de bon Languedocien en tirant de l'oubli cette grande figure de Pape Saint-Gillois.

Faut-il ranger dans la catégorie des études provinciales la brillante monographie que M. Georges Maurin consacra au souvenir de son illustre parent et ami, Gaston Boissier? Pourquoi pas? A tort ou à raison, l'Académie de Nimes avait proposé pour le concours de 1911 le texte suivant : Gaston Boissier, sa vie et ses œuvres (insister particulièrement sur ce qu'il doit à ses origines nimoises). En tout cas, Boissier est de Nimes, et même de la rue de l'Ecole Vieille, il a fait ses études à Nimes, il a enseigné la rhétorique à Nimes, il a conservé toujours avec de nombreux Nimois de très affectueuses relations : il a goûté dans notre Académie de Nimes une des plus douces joies de sa vie.

C'est à coup sûr pour la gloire du terroir que travaille notre confrère, M. Emile Reinaud. Poète lui-même, il éveille ou encourage chez nos jeunes compatriotes l'amour du beau patois de Nimes. Au cours de la précédente année académique, il nous apporta un certain nombre de poèmes écrits dans la langue de Bigot : *La Rapatanado, li dous Furé, li dos Chinos*, la *Piquelo* et la *Luno*. Je soumets à votre appréciation le refrain de ce dernier morceau :

La Luno es un sourel viel
Qué lou bon Dioou, la gnieu toumbado,
Prén per faïré sa prouménado
Din li camin escur dou ciel (1).

(1) La lune est un soleil vieux,
Que le bon Dieu, la nuit tombée
Prend pour faire sa promenade
Dans les chemins obscurs des cieux.

Cependant que M. Reinaud révélait à l'Académie un jeune talent de troubadour, M. Elie Mazel ranimait la gloire d'un félibre disparu qui semblait vouloir s'éteindre. Avec l'aide de quelques-uns de nos confrères, il éditait un petit recueil de poèmes patois de Louis Bard. *Li Coupeù de Tourniquet.* Les Copeaux de Tourniquet. Longtemps, Louis Bard avait travaillé, comme tourneur sur bois, dans la maison Bernassau, célèbre dans tout le Midi pour la confection de ses billards. De là ce nom de *Félibré di Coupeù* et de *Tourniquet* (Félibre des copeaux et Tourniquet). Tel un Dorien qui eût émigré chez les Ioniens, le nimois Louis Bard ne parlait dans ses vers que le dialecte de Maillane. Mais comme l'amour de la patrie ne perd jamais tous ses droits dans l'âme des poètes, il advint que Louis Bard chanta Nimes, sa vieille couronne de monuments romains, ses belles arènes où gémit la bise, où souffle le vent terral, sa fontaine et son beau jardin. L'éloge de Nimes en patois de Nimes, certes, ne laisserait pas de nous être très agréable, mais l'éloge de Nimes, en provençal flatte à la fois notre amour-propre et notre sensibilité patriotique. L'Académie devait cet hommage à la mémoire de Louis Bard, l'élève de Jean Reboul. Puisse-t-il aller au cœur de sa famille, de ses admirateurs et de ses amis !

M. de Pougadoresse enfin, a lu, au cours de la dernière réunion académique de 1910, une étude historique qui offre un très haut intérêt. *Le rétablissement du siège épiscopal de Nimes sous la Restauration.* Comment le trône de Fléchier, supprimé par la Révolution fut rétabli malgré les puissants personnages politiques qui protégeaient Uzès et Alais ; dans quelle mesure la générosité populaire contribua au succès des Nîmois, avec quelle joie les catholiques accueillirent le premier évêque concordataire de Nimes, Mgr de Chaffoy, c'est ce qu'il importe de savoir, en ce temps de séparation, et quand de toutes parts s'éveille ou semble se réveiller le vieil esprit provincial. Mais la monographie de M. de Pougnadoresse est quelque chose de plus qu'une œuvre de circonstance ; elle mérite de durer et elle durera aussi longtemps que la littérature nimoise.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les études d'archéolo-

gie ou d'histoire locale qui eurent les honneurs de nos séances pendant l'année 1910.

Se trouvera-t-il quelque délicat pour juger qu'elles furent insuffisantes? Nous reconnaissons bien volontiers qu'en comparaison de tout ce passé rhodanien cévenol et méditerranéen si riche de gloire et de beauté, un demi-volume de mémoires est quelque peu chétif, mais si notre Compagnie ne se compose pas d'immortels, elle a quelque droit de compter pour elle-même, sur une certaine immortalité. En prenant comme moyenne les travaux académiques de 1910, on arriverait au joli total de cinquante volumes par siècle.

En tout cas le public nimois qui est notre juge ou l'un de nos juges, aurait mauvaise grâce à se montrer trop sévère. Répond-il toujours à notre appel, je veux dire aux questions qui sont posées dans nos concours? qu'on nous indique au surplus, un travail, un seul travail vraiment remarquable qui ait paru dans notre région et qui n'ait point bénéficié de l'hospitalité de nos mémoires? L'Académie de Nimes a le droit de s'approprier en le modifiant légèrement le mot célèbre du prophète : *Custos, quid de nocte?* Elle dit, attentive et bienveillante, elle dit à tous ceux qui s'intéressent autour d'elle aux travaux de l'esprit : *Custos, quid de vigiliis?* Que valent-elles, les veilles laborieuses que dans la ville et le pays de Nimes les hommes compétents consacrent à l'archéologie et à l'histoire ?

Il ne faudrait pas croire, Mesdames et Messieurs, que les questions locales absorbent toute l'attention de l'Académie. Nos confrères s'exercent dans tous les genres littéraires, comme vous allez pouvoir en juger par l'énumération suivante :

M. Raymond Février : *Huit petits poèmes chinois.*

M. le chanoine Bonnefoi : *Les comètes de Drake et de Halley.*

M. Michel Jouve : *Voyage du peintre Jules Laurens à Carpentras, en* 1825.

M. Clavel : *Histoire de l'Eglise.*

M. l'abbé Jules Martin : *La liberté.*

M. Coulon : *De l'éloquence judiciaire et du Barreau sous le second Empire.*

M. Girard Lavergne : *Les aéroplanes.*

M. le pasteur Trial : *Études sur la philosophie de Gourd.*

Sous prétexte que vous avez droit à un compte rendu des travaux lus à l'Académie de Nimes, vous n'allez pas exiger de moi, Mesdames, et Messieurs, que je distribue à chacun de mes confrères la juste somme d'éloges et de blâmes littéraires que méritent leurs travaux. Votre fine indulgence saura se contenter, j'en suis sûr, d'une appréciation très sommaire que je vous demande la permission de vous présenter sous forme de comparaison.

Il y a un mois et demi, un groupe de cousins et de cousines qui se dénomme « l'Université des Annales » a bien voulu visiter nos pierres romaines et entrer en conversation avec un certain nombre de nos compatriotes. Deux membres de l'Académie française, au moins, faisaient partie de cette caravane éminemment parisienne : M. Richepin et M. Claretie. Le premier de ces deux Immortels a donné au théâtre une conférence où il était question d'archéologie et surtout de théologie historique et de morale. Il y aurait injustice ou cruauté, n'est-ce pas? à établir un quelconque rapprochement entre les improvisations archéologiques d'un poète parisien, fût-il de l'Académie française, et les travaux de ceux de nos confrères nimois qui étudient les arènes depuis de longues années. Après tout, l'éloquence harmonieuse a des privilèges qu'on ne saurait méconnaître, même pour défendre l'érudition, l'arithmétique et l'histoire.

Mais pourquoi les Nimois, curieux et consciencieux n'essaieraient-ils pas de mettre en parallèle, avec les conseils politiques et religieux que consentit à nous donner M. Jean Richepin, la conférence si docte de M. le pasteur Trial sur la philosophie de Gourd, par exemple, ou le lyrique et magnifique monologue de M. l'abbé Jules Martin sur la liberté ?

On verrait de quel côté se trouve l'originalité, la profondeur, la hauteur de vues. Car il est bon de se connaître, de se mesurer, de se peser comme Aristophane pesait Eschyle et Euripide, et surtout, quand on est du Midi, de proclamer la supériorité de tous les conférenciers de l'Est, du Centre et du

Nord, qui, depuis quelques semaines inondent notre ville des flots de leur éloquence.

Mais si, par hasard, quelque chose qui serait absolument le contraire de cette classique hypothèse apparaissait avec une évidence aveuglante?... Souffrez, Mesdames et Messieurs, que je n'aille pas m'avancer jusqu'aux extrémités d'une pensée si dangereuse et que je m'abstienne de tirer une conclusion.

Abbé DELFOUR.



UNE PAGE INÉDITE

DE

L'HISTOIRE DE LYON

Les élections de 1822
et la préfecture du comte Camille de Tournon [1]

MONSEIGNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

L'une des plus charmantes et à la fois des plus exactes comparaisons que l'on ait données de l'histoire, c'est bien de l'assimiler à une *petite sœur des pauvres.* Comme l'humble religieuse, en effet, qui reçoit toute joyeuse le don le plus modeste, l'histoire accepte en remerciant l'aumône du plus petit document. Elle le joint pieusement à la vaste somme des matériaux avec lesquels des hommes à puissante synthèse et à robuste travail viendront continuer le grand édifice, et assigner à chacun sa place au bon endroit. Car la véritable histoire aujourd'hui, et voilà sa meilleure gloire, n'est plus, selon le mot connu, « du bavardage rétrospectif » ou l'exposé plus ou moins fantaisiste des opinions personnelles de l'auteur, mais

(1) Conférence donnée aux Facultés catholiques de Lyon par M. l'abbé J. Moulard.



la lente, scrupuleuse et très laborieuse résurrection du passé, d'après tous les documents contrôlés et reconnus authentiques.

C'est pourquoi, confiant dans la bienveillance qui accueille en ce genre toute trouvaille, et pour répondre à l'invitation de mon éminent ami Mgr le Recteur qui vraiment fait tout de main de maître, y compris les présentations avec compliment, je viens vous offrir ce soir, une poignée de faits nouveaux sur un point spécial de l'histoire lyonnaise, les élections de 1822, et la part qu'y prit le grand préfet d'alors, le comte Camille de Tournon. A défaut de tout mérite dans son exposé, j'ose espérer que cette modeste conférence portera en elle-même et dans son objet quelque intérêt pour vous, intérêt basé sur ce triple caractère. En premier lieu, documentation longue et la plus minutieuse possible, car pour elle, j'aurai compulsé de nombreux cartons des archives nationales et des archives de la guerre à Paris, les douze volumineux dossiers de la police en 1822 aux archives départementales du Rhône, et de très riches archives privées. Ensuite, inédit de presque tous ces détails, et l'inédit devient rare depuis si longtemps qu'il y a des chercheurs et qui trouvent. Enfin, sujet qui porte sur une période fort peu connue de nos annales, car depuis l'année 1815 où finit le beau travail de M. Steyert, une histoire de Lyon un peu complète est encore à composer.

J'entends bien l'objection : des élections et un préfet qui les préside, qu'est-ce que cela peut donc avoir d'intéressant? Nous en avons connu tant d'autres préfets plus ou moins grands électeurs... — C'est que, précisément, ce ne fut pas des élections ordinaires ; elles eurent une influence considérable sur l'avenir de Lyon, et le gouvernement d'alors y attacha une importance de tout premier ordre.

Mais, pour la clarté de mon récit, deux courtes prémisses sont absolument nécessaires : un rapide examen de la situation de Lyon à la veille des élections de 1822, et une vue, comme à vol d'aéroplane, de la carrière du préfet que le roi choisit tout exprès pour les présider. — Je vous dirai ensuite la préparation de ces élections, les élections elle-mêmes, enfin leurs résultats pour Lyon ; et si l'abondance de la matière me fait dépasser de quelques minutes l'heure traditionnelle,

d'avance je vous en demande pardon, ne désespérant pas encore de vous faire écouter ce surcroît sans trop gros ennui.

***

De toutes les villes de France, Lyon fut une de celles qui accueillit avec le plus de faveur l'avènement de Bonaparte. Elle se souvenait, l'héroïque cité, des horreurs du siège de 93, de la guillotine fonctionnant nuit et jour sur la place des Terreaux, des effroyables mitraillades aux Brotteaux, des folies sanguinaires d'un Couthon, d'un Fouché, d'un Collot d'Herbois, de ces jours de meurtres et de ruines tellement atroces que, lorsqu'on les étudie avec impartialité, on se prend invinciblement à maudire la Révolution ; elle se rappelait encore l'abjecte domination du Directoire, et elle salua Bonaparte comme son libérateur. De son côté l'Empereur, après Paris hors concours, après Rome au début surtout, la seconde sinon la première ville dans ses affections, l'Empereur aima Lyon plus que toute autre ville de France. Au reste, il lui en donna de précieux témoignages : quatre visites solennelles, des encouragements à l'industrie et des bienfaits de tous genres, et comme dernier mot, à son retour de l'île d'Elbe, ce mot jailli de son cœur : « *Lyonnais, je vous aime !* »

Aussi, chose très digne de remarque, malgré toutes les levées d'hommes, les contributions extraordinaires, la ruine à nouveau de son commerce, et tous les désastres qui marquèrent la fin de la grande épopée, seule parmi les principales villes de France, Lyon dans son ensemble demeura triste à la chute de Napoléon, et n'insulta pas à l'idole tombée. Les maladresses commises par la première Restauration, les exagérations de la Chambre introuvable, les préventions inconsidérées de quelques royalistes ultras, peu nombreux mais fort remuants alors à Lyon, contribuèrent puissamment à y maintenir le culte du grand Empereur.

Ce furent surtout les événements survenus à la suite de l'insurrection de Juin en 1816, et qu'il serait hors de mon sujet de vous redire ici, qui détachèrent la majorité lyonnaise de l'affection royaliste : l'exagération dans le châtiment et la ré-

pression, alors qu'il aurait fallu beaucoup de tact et de mesure, les grossiers outrages aux cadavres des suppliciés que l'officier chargé des exécutions se permit à Saint-Genis-Laval, les conflits scandaleux qui ne tardèrent pas à éclater entre les représentants des diverses autorités, les violents débats qui s'insuivirent à la Chambre, et les brochures enfin que se jetèrent mutuellement à la face le colonel Fabvier, le lieutenant de police de Senneville, le maire de Fargues et le préfet de Chabrol. De tout cela l'esprit public lyonnais reçut un contre-coup funeste. Les rangs des révolutionnaires et des libéraux furent grossis de tous ceux qui, écœurés de pareils scandales, accusèrent le gouvernement de cruautés inutiles ou de louches manœuvres. Ils étaient d'ailleurs excités dans leur mouvement à gauche par les ultras qui jetaient de l'huile sur le feu en criant que le mal devenait sans remède, que Lyon bientôt ne serait plus qu'un immense foyer d'anarchie. Chose plus grave pour le ministère d'alors, le mécontentement des Lyonnais se traduisit par l'envoi, en 1819, de deux députés de l'extrême gauche, Couderc et urtout de Corcelles qui fut vite, nous le verrons, le porte-drapeau de l'opposition la plus acharnée, non seulement au gouvernement constitutionnel, mais à la forme royaliste elle-même.

Et c'est ainsi que la ville de Lyon était, vers 1820, la citadelle redoutée des libéraux, le quartier général de leurs opérations pour tout le Sud-Est, d'autant plus redoutable que placée au croisement des routes allant vers l'Italie et la Suisse, elle formait le point de ralliement très commode pour les nombreux révolutionnaires réfugiés dans ces deux pays. Cette situation de la seconde ville de France gagnée tout entière par l'opposition parut surtout intolérable en 1821, lorsqu'après l'assassinat du duc de Berry, la naissance du duc de Bordeaux et la violente réaction qui s'ensuivit, les royalistes d'extrême droite reconquirent la majorité haut la main , et que le ministère ultra Corbière-de Villèle succéda au ministère modéré du duc de Richelieu. Car il est difficile d'imaginer le degré de détestable réputation que Lyon possédait à la cour à ce moment-là. Le journal *Le Conservateur* ne cessait de représenter votre ville comme un centre pestilentiel de révolution ; un

député d'Orléans, Crignon d'Auzouer, venait de dénoncer à la Chambre qu'une conspiration permanente y était organisée contre le salut de la France et de la monarchie, et les agents des nouveaux directeurs de la police, Franchet et Delavau, ajoutaient, par leurs rapports, du noir sur ce sombre tableau.

La chose paraissait d'autant plus grave que vers la fin de cette année 1821 des conspirations éclataient un peu partout : conspiration du général Berton à Saumur, des quatre sergents et du 45e de ligne à La Rochelle, troubles graves à Paris, assassinats, incendies multipliés, mécontentement un peu partout. Qu'allait-il donc sortir d'un volcan comme Lyon? — Constater un pareil état et même l'exagérer était facile ; mais comment y remédier? On savait à la cour que l'emploi de la force était très dangereux avec les Lyonnais, faciles à se laisser persuader par de bonnes raisons, mais se cabrant de terrible manière sous les coups. Et pourtant, il fallait aviser au plus vite, car les élections de 1822 allaient renouveler toute la députation du Rhône. Les autorités lyonnaises d'alors laissaient, selon l'expression vulgaire, couler l'eau et n'avaient plus du tout la confiance du ministère. Le Gouverneur militaire et le Président de la cour Royale se renfermaient strictement dans leurs attributions ; le préfet Lezai-Marnésia était un brave homme, mais sans aucune énergie ; et le maire lui-même M. Rambaud, tout offusqué par les exigences des ultras, inclinait fortement vers le libéralisme.

C'est alors que les ministres firent cette curieuse remarque : au milieu de l'agitation et du pessimisme universels, des rapports alarmistes de presque tous les préfets et policiers, il y avait, selon l'expression que j'ai trouvée dans une jolie lettre inédite d'un haut employé du ministère de l'Intérieur, « une ville qui semblait effacée de la carte de France » ; dans cette ville, un préfet qui n'écrivait que des louanges sur ses administrés, qui ne se plaignait de personne, et où personne ne se plaignait du préfet... On savait cependant qu'il y était arrivé, en 1815, dans des conditions exceptionnellement difficiles, avait tout rénové, et qu'il s'y exécutait dadmirables travaux. Cette ville était Bordeaux, et ce préfet, le comte Camille de Tournon. D'un unanime accord le Roi et les ministres résolurent

d'essayer de lui pour Lyon, et Tournon mandé à Paris s'en vint, ne soupçonnant nullement la très dangereuse mission qui l'attendait.



Camille de Tournon était né à Apt en 1778 de l'illustre famille qui avait donné jadis le grand Cardinal à la France. Emigré seul en Suisse en 93 à l'âge de quatorze ans, à travers mille péripéties, il revint joindre à Lyon sa famille qui n'avait pu le suivre et se laissa enfermer pour le terrible siège. Pendant que le père combattait en vaillant comme garde national aux redoutes des Brotteaux, lui veillait sur sa mère malade et ses jeunes frères et sœurs, errant de maison en maison pour s'éloigner des bombes incendiaires. Camille de Tournon a consigné le récit de ces journées pleines d'angoisses en de fort jolis Mémoires inédits dont je me permets de vous citer en passant, l'un des plus dramatiques passages :

« Une nuit de la fin d'août, nous étions réunis avec plu-
« sieurs familles provençales dans une maison de la rue Vau-
« becour. Tout à coup, on annonce que le feu est à l'arsenal
« situé dans le voisinage. Qu'on juge de l'effroi que répan-
« dit cette annonce : l'arsenal était rempli de poudre ! le feu
« gagne rapidement le quartier où est notre maison. Des
« magasins de paille et de foin s'embrasent ; les bombes, les
« obus sont dirigés sur ce point ; nous fuyons en hâte aban-
« donnant tous nos effets. A peine sommes-nous dans la rue,
« moi soutenant ma mère malade, mes deux frères entou-
« rant ma sœur qu'un des bâtiments de l'arsenal saute avec
« un épouvantable fracas. L'incendie devient alors général,
« et les caissons d'obus prennent feu et éclatent. Les bombes
« que lance l'ennemi sur cet immense foyer en écartent tous
« ceux qui voudraient éteindre l'incendie. La rue Vaubecour
« est large et alignée ; éclairée par l'embrasement elle offrait
« le spectacle le plus affreux. Une population entière la
« remplit ; chacun fuit, les uns à moitié nus, les autres char-
« gés de leurs meilleurs effets. Un paralytique est emporté
« sur un matelas. Des mères appellent à grands cris leurs
« enfants qui se sont égarés dans la foule ; des jeunes filles

« cherchent leur mère et tremblent qu'elles ne soient restées
« sous les ruines de leur maison. Des gémissements, des hurle-
« ments affreux ne sont interrompus que par le fracas des bom-
« bes qui plongent continuellement dans ce gouffre de feu ! »

Tout commentaire, n'est-il pas vrai, affaiblirait la portée d'une pareille narration. Vers la fin du siège, cependant, la famille déguisée en paysans put sortir de la ville. Mais le père reconnu à Valence fut arrêté et conduit aussitôt dans les prisons de Lyon ; or, la prison, en de telles circonstances, c'était la mort assurée. Le jeune Camille retourne sur ses pas, et fait tant par ses démarches, son dévouement, les cadeaux, surtout le vin de l'Hermitage dont les farouches sans-culottes se montrèrent très friands qu'il put ramener avec lui le cher prisonnier à sa terre de Claveson, en Dauphiné.

A partir de ce moment, et jusqu'à l'âge de 25 ans, Camille de Tournon partagea sa vie en deux parties : son éducation qu'il fit tout seul s'imposant un programme de huit heures d'études par jour, et les travaux de cinq à six fermes qui composaient la terre et dont les modestes revenus formaient l'unique ressource de cette belle famille de onze enfants. De sa première jeunesse ainsi tourmentée Camille avait gagné une maturité de jugement très précoce et très sûre, jointe à une haine vivace pour la révolution ; de ces dix années de travail personnel et de douce vie familiale, il garda une forte empreinte volontaire et une fraîcheur de sentiments qui demeurèrent ses qualités distinctives ; surtout, il conserva enracinés au cœur pour toujours l'amour de son cher pays de Claveson et l'affection profonde pour les siens, en particulier pour sa mère, dont l'influence bénie l'enveloppa jusqu'à sa dernière heure. Chérir ainsi son pays et sa mère d'un amour que le temps ne fait qu'aviver en ses plus fines délicatesses, n'est-ce point là comme la première marque sans laquelle il n'y a jamais d'homme vraiment complet ?

Mais Camille a 25 ans ; ses frères ont grandi ; il y a donc assez de bras pour travailler aux domaines ; on le regarde comme le savant de la famille ; le pouvoir de Napoléon paraît solidement établi pour toujours ; il veut tenter la carrière diplomatique et s'en vient à Paris aussi pauvre d'écus que ri-

che d'espérances et de nobles résolutions. L'impression que fit la grande ville sur le provincial tout frais émoulu, les mœurs de ce Paris du Consulat tout plein de vie... et de vices, la ruée vers les places, les intrigues formées pour se bien placer dans les rayons de l'astre brillant qui se levait, de Tournon a raconté tout cela avec un charme captivant dans ses Mémoires et surtout en de nombreuses lettres découvertes presque par hasard. Nommé auditeur au Conseil d'Etat, cette pépinière d'où sortirent les plus éminents fonctionnaires de l'Empire, puis intendant de la province de Bayreuth au fond de la Bavière, il y trouva le secret de prélever sur l'ordre de l'Empereur un impôt de trois millions, d'héberger à l'aller et au retour plus de cent mille homme de la Grande Armée, et en même temps de se faire aimer de ces pauvres et braves gens à ce point qu'il pleura et que beaucoup pleurèrent à la séparation définitive. On était en 1809; le général Davoust l'avait chargé de surveiller dans ce poste d'avant-garde les premiers mouvements des Autrichiens. Mais il y fut surpris un beau matin et emmené à Munkacs tout au fond de la Hongrie. Je vous laisse à deviner le désespoir de Tournon là-bas, si loin, dans cette rude forteresse qui ne lâchait guère vivants ses prisonniers, où j'ai retrouvé encore intacte la cellule qui vit couler ses larmes les plus amères. Et vous pouvez aussi vous représenter sa joie quand on lui annonça que l'Empereur, qui savait toute sa valeur, l'avait échangé contre un général autrichien. A franc-étrier, cinq jours et presque cinq nuits, Camille galopa dans ces immenses plaines pour rejoindre l'armée française à Vienne. Sitôt après son arrivée, Napoléon qui ne laissaient pas longtemps ses fonctionnaires inoccupés, lui fit demander un rapport sur ce qu'il avait vu de la Hongrie alors fort peu connue, dans ce long parcours. Tournon s'y appliqua de son mieux, et quelques jours après, le duc de Bassano secrétaire intime de l'Empereur lui dit que ce dernier avait commencé la lecture du rapport le soir en se mettant au lit, et l'avait trouvé tellement intéressant qu'il était allé jusqu'au bout de sa lecture, un bras seulement passé dans sa chemise de nuit à moitié mise !

Bientôt après Napoléon lui-même fit appeler l'ingénieux

auditeur : « Eh bien, Tournon, lui dit-il, vous dormiez donc pour vous être laissé prendre à Bayreuth? » — « Sire, répondit ce dernier, si je dormais sur mes intérêts, je veillais sur les vôtres ; j'a perdu tout mon avoir et mes effets, mais j'ai sauvé le trésor public et tous vos papiers! » — L'empereur alors le regarda en souriant et se rappelant le mémoire lu la veille, ajouta : « C'est bien, Tournon, je vous nomme préfet de Rome ! », et il le fit indemniser de tout.

Vous me pardonnerez bien ici une petite digression personnelle. Ce fameux rapport si précieux pour la biographie de Camille de Tournon et même pour l'histoire générale, je l'ai cherché bien longtemps aux Archives nationales ; on me disait que s'il existait encore, ce ne pouvait être que dans les Archives autrichiennes,à Vienne ou à Buda-Pesth. Aussi, je ne crois pas avoir jamais eu dans ma vie de joie intellectuelle pareille à celle éprouvée le jour où, après obstination dans les recherches, j'ai fini par le trouver absolument ignoré dans un carton poudreux des Archives nationales. Ces quarante pages, reliées d'un beau ruban de soie verte, Napoléon les avait lues d'affilée, oubliant de passer en entier sa chemise de nuit ; pour moi — oh ! sans rapprochement aucun ! — je les ai copiées d'un trait de neuf heures du matin à cinq heures du soir, oubliant totalement de déjeuner !

Voilà donc Camille de Tournon à trente ans préfet de Rome, la seconde ville de l'Empire. « Sa Rome » qu'il avait tant aimée jadis dans César, Virgile et Horace, il allait y commander en maître, lui le modeste auditeur qui n'avait rêvé d'abord que d'un petit emploi au ministère de l'Intérieur ou d'une humble sous-préfecture ! L'ancien Camille montant au Capitole ne fut ni plus fier, ni plus heureux. Il faut dire ici que, plein d'une vénération sans réserve pour la religion, mais non dévot, il avait, dans le secret de son âme, et sa famille hautement, désapprouvé la dépossession de Pie VII et plus encore sa brutale éviction, tous événements antérieurs à sa nomination. Mais les fonctionnaires les plus éclairés de Napoléon étaient habitués à considérer les faits accomplis comme l'étant sans retour.

Ce n'est point le lieu de vous narrer ici ce que Tournon fit



à Rome. L'historien déjà célèbre, M. Louis Madelin, en a parlé dans son beau livre : *La Rome de Napoléon*, bien qu'il n'ait pas connu tous les documents nécessaires à pareille œuvre. Je ne fais que cette simple remarque. Quand vous irez ou retournerez dans la ville éternelle, montez le soir aux beaux jardins du Pincio, rendez-vous des plus magnifiques équipages romains. Là, avant l'occupation française en 1809, il n'y avait que des masures lépreuses et des sentiers boueux ; ce sont les Français qui ont tout créé, tracé et planté, avec, comme grand propulseur et metteur en œuvre, le préfet Camille de Tournon. Descendez ensuite vers le Forum, où battit si longtemps le cœur du monde, où le visiteur éprouve tant de joie à revêtir de la chair vivante du souvenir les os disjoints du squelette géant ; avant l'occupation française encore, c'était un champ empuanti où paissaient les troupeaux, le « *campo voccino* », et duquel émergeaient à peine les plus intéressants monuments : celui qui l'a déterré en majeure partie, et lui a donné dans tout le centre peu s'en faut son aspect d'aujourd'hui, c'est un grand Français, Camille de Tournon !— Que les Italiens jaloux cachent soigneusement ces faits, il est assez dans leur rôle de se montrer ingrats envers la France. Mais que du moins nos historiens ne l'oublient pas, comme ils le font trop souvent ; pareille œuvre est toute à notre gloire, et cela relève des droits imprescriptibles de la vérité.

A la fin cependant, la dureté du despotisme impérial envers les Romains avait brisé chez de Tournon son affection pour le Maître. Voilà pourquoi, aux Cent Jours, persuadé que Napoléon revenait pour le malheur de la France, il refusa énergiquement les deux postes qui lui furent offerts. A la seconde Restauration Louis XVIII comprenant enfin la valeur d'un homme pareil le nomma préfet de Bordeaux. Son passage de sept années dans ce département qu'il trouva livré à la plus profonde anarchie fut marqué par une fécondité de résultats presque invraisemblables. De tout cela, je ne veux aujourd'hui qu'effleurer un point d'histoire extrêmement curieux et tout à fait inconnu, parce que les documents publics en ont disparu des Archives de la guerre. Lorsque de Tournon arriva à Bordeaux le 23 juillet 1815, la ville, pour fêter le retour des Bourbons se livrait

à une surexcitation de joie qui tenait du délire. Danses de jour et de nuit, chants populaires, pavoisements, banquets, illumination générale, rien n'y manquait. N'était-elle point la cité du 7 mars et le boulevard du royalisme dans le Midi? — Mais un gros point tachait de noir l'éclat des illuminations : la redoutable forteresse du Château Trompette au cœur même de Bordeaux ; des front demeuraient tristes et farouches au milieu de l'allégresse générale, Clauzel et ses quinze cents vieux soldats. Ils tenaient là garnison pour l'empereur durant les Cent Jours, et y restaient maintenant enfermés comme en un asile inexpugnable, se riant des clameurs de la foule, et menaçant la ville de leurs quarante bouches à feu, bien approvisionnées. Deux issues paraissaient seules possibles à cette situation d'heure en heure plus dramatique : l'assaut donné par les gardes nationales que le préfet ne parvenait plus à maîtriser, et en cas de succès le massacre de Clauzel et de ses soldats, c'est-à-dire une large tache de sang sur l'histoire de Bordeaux ; ou bien, hypothèse de beaucoup la plus vraisemblable, le bombardement et la destruction de la ville en quelques heures par le général et ses soldats poussés à bout, avec leurs terribles canons du Château Trompette. Ce fut encore de Tournon qui sut contenir à temps la population de Bordeaux, persuader à Clauzel de fuir sous un déguisement, désarmer la garnison, bref, empêcher une catastrophe imminente.

***

Suivons maintenant de Tournon à Paris et à Lyon. Dans une première entrevue, de Corbière, ministre de l'Intérieur, après beaucoup de compliments et de circonlocutions, lui annonça qu'on le voulait préfet de Lyon. Il en fut « abasourdi ». C'étaient tous les ennuis et même les dangereuses incertitudes d'une nouvelle préfecture très difficile, au lieu du succès assuré dans le calme et dans les chers travaux de Bordeaux. Aussi déclina-t-il l'offre « avec autant d'énergie que de respect ». Corbière alors alla jusqu'à lui dire, en montrant son portefeuille, qu'il était trop vieux pour le conser-

ver et le gardait en réserve entre ses mains. Tournon ne se laissa pas éblouir et persista poliment dans son refus. Mais le lendemain, de Villèle à son tour le fait mander et insiste ; puis c'est une audience de Monsieur, comte d'Artois et héritier du trône ; enfin, Louis XVIII lui-même voulut joindre ses instances aux autres et lui dit ces simples paroles : « *Tournon, je vous demande cela en ami* ». Un désir ainsi exprimé était plus qu'un ordre ; il fallait accepter ou cesser d'être fonctionnaire. Ce fut l'avis de ses meilleurs amis Ravez, Lainé, Pasquier et surtout du noble duc de Richelieu qui l'aimait beaucoup. Son acceptation causa une joie générale aux Tuileries, chose qui étonna d'autant plus le nouveau préfet de Lyon, que le ministère ultra d'alors savait fort bien ne pouvoir le compter parmi ses partisans. Car de Tournon, désillusionné sur le gouvernement napoléonien, devint et resta toujours un champion déclaré de la monarchie constitutionnelle : le roi comme traditionnelle et forte autorité, mais aussi la charte pour la concilier avec une sage liberté, telle demeura son opinion invariable. « Malgré cela, dit-il dans ses Mémoires, on me traita comme l'homme unique en cette circonstance, et je ne sais vraiment qui m'avait désigné comme tel. » Il fut convenu qu'il aurait absolument carte blanche pour sa manière d'agir à Lyon. De Villèle lui proposa même des pouvoirs extraordinaires et une sorte de dictature sur tous les départements voisins. Tournon le jugea inutile ; l'unique mesure qu'il imposa fut d'écarter tout lieutenant de la police, et d'en concentrer les fils entre ses mains. Les ministres étaient d'avis qu'il fallait des destitutions très nombreuses dans le personnel administratif du Rhône ; là encore, ils lui laissèrent pleine liberté pour le but à atteindre : essayer de faire élire des députés moins opposés, diminuer surtout la majorité de de Corcelles, la bête noire du ministère, et rattacher au royalisme une ville qui s'en éloignait. Le nouveau préfet arriva dans notre cité le 19 janvier 1822, très peu rassuré, tant la mauvaise réputation des Lyonnais était alors bien établie !

Dès le début, Tournon tint d'abord à faire connaître sa ligne de conduite droite et ferme vis-à-vis des différents partis. Le lendemain de son arrivée, il fit à tous les corps constitués réu-

nis pour le saluer cette brève déclaration : « Messieurs, je « viens parmi vous avec la mission de consacrer toute mon « expérience à la prospérité de cette noble ville dont je fus « jadis le citoyen. Je ne connaîtrai pas les opinions, mais la « conduite de ceux avec lesquels j'aurai à traiter. Tous peu- « vent attendre de moi autant d'impartialité que de fermeté, « s'ils s'avisent de troubler l'ordre public. » Ces claires parole et sa conduite extrêmement réservée des premiers jours déplurent au parti royaliste ardent. Assez longtemps, ses chefs les plus reconnus, Jean de Lacroix-Laval, Murard de Saint-Romain, Delandine essayèrent d'influencer le nouveau préfet ; le départ de l'ancien, Lezai-Marnésia, n'était-il pas un triomphe pour eux, et comment le premier fonctionnaire du département, envoyé par un ministère ultra, comme celui de Corbière-Villèle ne verserait-il pas de leur côté? — Mais Tournon voulait renouveler la même expérience qui lui avait si bien réussi à Bordeaux en 1815 : marquer fortement sa voie entre les deux partis extrêmes, royalistes intransigeants et libéraux irréductibles. Voilà pourquoi, tout en accordant aux premiers une suffisante part de confiance, il conserva envers eux toute sa liberté : beaucoup de politesse, prévenances et cordiales relations de société, mais indépendance absolue, telle fut sa tactique.

Ceux sur lesquels il voulait s'appuyer, c'était la grande masse des propriétaires, des négociants en soierie si nombreux alors à Lyon, des chefs d'usine, de ceux qui s'adonnaient aux carrières libérales, en un mot des travailleurs à tous les degrés lesquels formaient la partie la plus éclairée de la population. L'immense majorité d'entre eux votait pour les députés de gauche; mais la cause en provenait surtout de l'absence complète à Lyon d'un parti modéré, et aussi de l'intransigeance du programme ultra. Beaucoup, et Tournon ne perdit jamais l'occasion de le leur faire vivement sentir, beaucoup reconnaissaient très volontiers que la monarchie était la première cause de leur prospérité, blâmaient les violences inutiles et même dangereuses d'un Couderc et d'un de Corcelle.

Dès les premiers jours, Tournon commença à gagner leur confiance par un acte généreux et loyal. Le maire de Lyon,

M. Rambaud, fort capable et très estimé, appartenait à cette nuance d'opinion. Il n'ignorait pas que le ministère voulait se débarrasser de lui et avait témoigné vivement ce désir à Tournon. Celui-ci, qui s'en vint de Paris « avec sa destitution en poche », mais qui savait aussi à quoi s'en tenir sur la valeur de Rambaud, alla franchement à lui la main tendue, lui exposa son plan, le pria de l'aider et de continuer ses fonctions comme auparavant. Le Maire de Lyon fut touché au-delà de toute expression d'une si noble démarche ; il devint pour Tournon non point seulement le plus précieux des collaborateurs, mais aussi un ami très fidèle dont d'assez nombreuses lettres inédites que j'ai retrouvées montrent le beau caractère et le grand cœur. Parmi les conseillers de Préfecture, un avocat fort distingué lui aussi, M. Menoux, vint lui offrir sa démission écrite : Tournon la jette simplement au feu sans la lire. Les seuls changements opérés dans le personnel administratif portèrent sur quelques maires de la campagne d'idées par trop révolutionnaires, et sur un conseiller de préfecture qui s'était retiré de lui-même. Il le remplaça par M. de Magneval, fils de l'ancien député très aimé à Lyon. Quant à Lezai-Marnésia son prédécesseur, il lui offrit son appui pour le faire nommer conseiller d'Etat en service extraordinaire, et lui montra toujours les plus grands égards.

Par cette conduite prudente, il ramena peu à peu autour de lui un grand nombre de modérés des deux camps. Il fit mieux encore. De date fort ancienne existait à Lyon dans la bonne société une division bizarre et très tranchée, une sorte de paroi à cloisons étanches qui séparait le quartier Bellecour du quartier des Terreaux. Napoléon l'avait remarqué à plusieurs reprises ; Pasquier le signale dans ses Mémoires, et Tournon en constate à son tour avec étonnement toute l'acuité. Les intendants du XVIII[e] siècle et les préfets avant lui avaient inutilement tenté de résoudre le problème de la réunion. Le commerce en soierie, de beaucoup le plus important à Lyon, s'exerçait exclusivement dans la partie Nord de la ville, quartier dont la place des Terreaux formait le centre. Il s'y était concentré une société riche, éclairée, libérale dans les idées, et qui manifestait assez hautement son mépris pour ceux

qu'on nommait les « nobles oisifs ». N'empêche que de cette société dédaigneuse se détachait assez souvent des enrichis satisfaits qui, renonçant au commerce, achetaient ou faisaient bâtir des maisons et venaient toujours habiter le quartier Bellecour. Là, prenant le nom d'une terre, ils vivaient de leurs rentes, et disaient un adieu définitif à leurs anciennes relations. Inutile d'ajouter qu'ils déposaient leur teinte de libéralisme au seuil de Bellecour comme une vieille défroque et devenaient du coup farouches royalistes. Presque toute l'aristocratie lyonnaise d'alors était formée de ces négociants enrichis, à ce point, écrit de Tournon, que « seule la famille d'Albon était d'origine chevaleresque. »

L'habile préfet n'essaya même pas de rapprocher directement ces deux mondes antipathiques. Sa manière d'agir fut bien plus avisée. Deux jours par semaine, il établit un grand dîner à la préfecture, le premier, avec invitation à tour de rôle de la bonne société ; le second nommé « *dîner des artistes* », réservé à tout ce qui était ou prétendait être cultivé dans les beaux-arts. Il y avait d'excellente cuisine et des vins exquis ; ils provenaient surtout des meilleurs crus de l'Italie et du Bordelais que le préfet connaissait bien. Mme de Tournon, épouse accomplie, excellente mère, se montrait une « *préfète* » de choix, gracieuse, aimable, avenante, secondant admirablement les vues de son mari. Tournon lui-même, gentilhomme de race et de physionomie très sympathique, séduisait du premier coup ses convives par de cordiales prévenances, par sa conversation piquante et ses vastes connaissances. Il avait déjà vu tant de choses, de personnes et de pays dans sa vaste carrière administrative ! Avec ces messieurs, on parlait surtout affaires, et très habilement le préfet montrait combien les intérêts de la ville, le commerce, les travaux publics fort négligés souffraient de son état d'opposition systématique à la monarchie. A ces dames ravies il racontait ses voyages lointains, il montrait ses riches albums pleins de dessins, car il avait le crayon facile, de vues d'Allemagne et surtout de plans de Rome et de ses antiques monuments. D'autrefois, on faisait de la musique, du chant, des jeux que terminaient d'agréables sauteries. Excellents dîners, beaux-arts, jolie

musique, spirituelles conversations, manières aimables, les Lyonnais ont toujours aimé ces choses-là. D'autre part, chacun voulait être classé dans la bonne société ou du moins parmi les artistes. Aussi, les invitations à la Préfecture furent-elles bientôt avidement désirées et suivies. Tournon élargit le plus possible les listes d'invités ; et chaque fois, il se donnait le malin plaisir de prendre la moitié dans un camp, la moitié dans un autre et de faire se serrer, au moins par politesse, des mains qui ne se joignaient plus. Et ainsi, des brèches furent faites dans la cloison qui ne devaient plus se fermer ; surtout de ces ailes opposées beaucoup d'électeurs influents se détachèrent pour faire la moitié de la route et se rencontrer dans le milieu modéré des opinions constitutionnelles, là où Tournon avait dressé son camp.

Tout à l'extrémité de gauche, le parti libéral intransigeant savait bien que ce n'était pas pour le favoriser qu'on avait envoyé un nouveau préfet à Lyon. Il resta donc d'abord dans l'expectative d'une froide réserve, jointe à pas mal d'ironie goguenarde : ne se croyait-il pas imprenable dans sa position, et invincible en sa majorité compacte ? Tournon, de son côté, ne fit aucune démarche pour gagner ses sympathies. Sa conduite envers lui fut d'appliquer toute la loi de manière stricte mais juste et impartiale, et montfer clairement qu'il n'avait pas peur.

La mentalité de ces libéraux d'alors est bien curieuse à étudier. Un peu comme aujourd'hui en Belgique, ils formaient une coalition très bigarrée de vieux jacobins sans-culottes, d'anarchistes, de républicains, de bonapartistes et de mécontents de tous genres. Ils affectaient de crier d'assez hypocrite manière : « *Vive la Charte !* » par opposition à « *Vive le Roi !* », comme si ce n'était pas Louis XVIII qui eut donné la charte à la France. Leur vrai dessein était de jeter bas la monarchie en se couvrant d'un masque d'obéissance pour mieux jouer le jeu qu'un de leurs journaux proclamera plus tard n'avoir été « *qu'une comédie de quinze ans* » ! — A Lyon, leurs plus chauds partisans se recrutaient surtout dans la moyenne bourgeoisie, parmi ces employés de soierie, chefs de bureaux et d'ateliers, commis voyageurs et petits négociants si multipliés alors dans votre ville. Les ouvriers

eux-mêmes, les braves canuts de la Croix-Rousse, restaient encore presque tous royalistes déterminés.

Lyon était donc le principal fief électoral de ce parti, et de Corcelles leur grand favori. Claude de Corcelles, ancien soldat de l'armée de Condé, puis colonel de la garde nationale lyonnaise pendant les Cent Jours, avait été élu député en 1819 par 746 voix contre 528 à M. Pavy. Il se fit aussitôt remarquer à la Chambre par sa froide violence et son opposition de parti-pris. Un jour, il y apporta la lame d'un sabre de cuirassier de la garde cassée contre les fenêtres d'un marchand de vin dans une charge de cavalerie ; il insinua qu'on l'avait brisé sur la tête du peuple de Paris! En 1820, dans la discussion relative au nouveau Concordat, de Corcelles fut particulièrement acerbe ; il attaqua les rois passés et présents, les ministres de tous les temps en général, et surtout les ministres en exercice. Sans avoir ni la volonté d'être un chef de conspiration sérieuse, ni l'envergure nécessaire à ce rôle, il se plaisait dans ces petits mouvements séditieux, ces acclamations bruyantes d'électeurs qui chatouillent si agréablement la vanité de tout député à trempe d'âme peu vigoureuse, et qui ne manquaient pas d'accompagner chacune de ses venues à Lyon. Lors de son arrivée, le 9 octobre 1821, près de trois cents libéraux allèrent l'attendre à Vaise. Ils se mirent sur deux rangs et entrèrent dans la ville en criant : « *Vive de Corcelles, le seul bon représentant du Rhône !* » ; tout cela suivi de représentation théâtrales et de banquets tapageurs.

Tournon fit savoir en termes catégoriques au député populacier qu'il ne tolérerait plus semblables manifestations. Les jeunes libéraux cependant voulurent essayer de mettre à l'épreuve cette fermeté du nouveau préfet dont on leur parlait comme d'un épouvantail. Au répertoire du théâtre des Célestins se trouvait alors la tragédie de Sylla, pièce à allusions faciles, où l'on parlait souvent de tyran, d'indépendance et de liberté. L'acteur qui jouait le rôle de Sylla, gagné à leurs idées, devait le plus possible imiter Bonaparte. Le fameux tragédien Talma avait même solennellement envoyé une perruque de circonstance. La jeunesse libérale résolut donc de s'y rendre en masse pour manifester et applaudir aux bons endroits.

Tournon, afin de parer à la menace, fit distribuer quatre-vingts billets à des hommes prudents qui devaient se mettre au parterre. Il demanda en outre au général Paultre de Lamotte, lieutenant-gouverneur de Lyon et son auxiliaire dévoué dans l'œuvre entreprise, de tenir prêts, bien visiblement, deux cents hommes du 20e d'infanterie, quelques piquets du 25e chasseurs à cheval et de la gendarmerie. Puis il l'invita lui-même, ainsi que Rambaud, à venir assister à la fameuse représentation. Les jeunes libéraux applaudirent frénétiquement les passages à leur convenance, mais sans quitter de l'œil le redoutable trio des autorités impassibles, et ce fut tout ! De Tournon en écrivit au ministre une lettre amusante : « Nos libéraux, disait-il, ne se hasarderont jamais à se com- « promettre en levant les premiers l'étendard... l'acteur chargé « du rôle de Sylla a fait tout son possible pour singer Bona- « parte dans son port et dans ses regards... malgré la perruque, « il n'a pu faire un instant illusion ! »

Mais la véritable force des libéraux ne résidait pas dans ces vains tapages. Leurs cadres étaient fortement constitués. Ils avaient en particulier une organisation très sérieuse pour agir sur l'opinion publique, dont quelques riches négociants faisaient les frais. Ce n'était guère par les journaux que se répandaient en 1822 les idées d'un parti. Car les feuilles d'alors, la *Gazette de Lyon*, le *Mémorial*, le *Pilote*, la *Guêpe du Rhône* ne pénétraient presque pas dans les campagnes et se lisaient fort peu parmi les ouvriers des villes. Les libéraux utilisaient pour cela les individus eux-mêmes, toute une armée de vagabonds, de mendiants, de conducteurs de diligences, de chanteurs ambulants et surtout de colporteurs très nombreux à cette époque, et qui pénétraient jusqu'aux campagnes les plus reculées. Tout le long de la route, avec ces réticences et ces airs de sous-entendus si propres à mettre en fermentation la tête des paysans, leurs émissaires semaient la défiance au régime et le doute dans les esprits, célébraient les louanges de l'opposition comme seule éprise de vraie liberté, et répandaient à profusion les nouvelles alarmantes ou les faux bruits. La facilité, l'avidité même avec laquelle les pauvres gens des campagnes y ajoutaient foi, est vraiment stupéfiante : retour de la dîme

et des droits féodaux, vente des biens nationaux annulée, faillite prochaine des compagnies d'assurances, fuite du roi, proclamation de Napoléon II, révolution à Paris... les nouvelles les plus fantaisistes y passaient, toujours les mêmes et toujours accueillies avec la même foi naïve.

Tournon fut frappé des ravages que causaient ces faux bruits sur l'opinion publique pour détacher les esprits de la monarchie. Il prit toutes les mesures que la loi lui permettait : un nombre considérable de vagabonds furent renvoyés sous escorte par la gendarmerie de brigade en brigade jusqu'à leur pays natal ; les colporteurs, les crieurs publics, les chanteurs de café ne devaient plus exercer leur métier que muni d'une médaille délivrée par la préfecture, et à bon escient ; à Lyon même, ordre du Maire, sur avis du préfet, à tous les hôteliers de tenir soigneusement en ordre les feuilles signalétiques des étrangers de passage, surveillance et fermeture à l'heure légale de tous les cafés. Lui-même, dans une longue lettre aux maires du département qu'ils devaient lire à l'issue de la messe de paroisse et afficher ensuite, s'appliqua à reprendre une par une chacune de ces fausses nouvelles pour en démontrer l'absurdité et l'impossible réalisation : « Remontez, ajoutait-il, à la « source même des faux bruits, dressez procès-verbal, trans- « mettez-le au procureur du Roi en m'en adressant copie, et « comptez sur ma fermeté inébranlable ; je poursuivrai les « agitateurs avec une rigueur inflexible. » Au reste, l'habileté de notre préfet à stimuler ainsi le zèle, l'énergie et le dévouement des maires fut l'une des principales causes de ses succès. Un de ses amis a dit de lui pour Bordeaux : « ... tel entrait dans « son cabinet rempli de préventions et la plainte sur les lèvres, « qui en ressortait subjugué, prêt à l'aider de toutes ses « forces dans ses grands projets. » Et ces paroles furent vraies aussi pour Lyon. Dès le début de sa préfecture, il écrit à chacun d'eux : « ... Pour remplir mon honorable « mission, j'ai besoin de votre confiance et je viens la « réclamer toute entière ; mes soins les plus assidus « tendront à vous prouver que je la mérite... que votre corres- « pondance soit fréquente, prompte et parfaitement franche. « Toutes vos lettres seront ouvertes devant moi, et je répon-

« drai de ma main à celles qui ne devront pas aller dans les « bureaux. Dans les cas urgents, expédiez-moi des exprès, « dont j'acquitterai la dépense. Toutes les fois que des affaires « pressantes de vos communes vous amèneront à la préfec- « ture; vous serez reçus par moi à toute heure. » On comprend tout ce que cette manière d'agir donnait de stimulant aux Maires, eux qui, sous les prédécesseurs de Tournon, ne voyaient guère le préfet qu'à travers ses bureaux.

Toutefois, parmi ces libéraux, il existait un petit clan que Tournon avait ordre de tenir à l'œil avec une sévérité particulière et pour qui, néanmoins, il voulait un peu de réserve et même de la pitié. C'étaient les officiers à demi-solde, anciens combattants des guerres de l'Empire, assez nombreux à Lyon. Pauvres et braves soldats que la vue d'un drapeau tricolore fait encore tressaillir, et qui rêvent dans le silence et le poids bien dur pour eux de l'inaction des épiques chevauchées de jadis ! Facilement reconnaissables à leur longue redingote toute boutonnée, leur haut chapeau à forme évasée, le ruban de la Légion d'honneur qui tache leur col de rouge, leur canne plombée et leur démarche raide, ils vivent entre eux dans une petite société fermée, l'œil défiant, car ils se sentent épiés. Et c'est toujours le même éternel sujet qui revient dans leur conversation : *Il, Lui, le Petit, la Maman, la Violette, le Caporal, l'Enfonceur, la Victoire, l'Empereur !* Le régime avait en eux des ennemis implacables, à Lyon surtout où la mort du général Mouthon-Duvernet, fusillé par ordre de la cour Prévotale, les avait exaspérés. Il fallait bien les surveiller ; mais le préfet voulait éviter ces tracasseries inutiles dont le seul résultat était d'ajouter un degré de plus à leur haine. Or, s'il avait exigé qu'on lui remît le soin de la police, les directeurs Delavau et Franchet n'en gardaient pas moins à Lyon comme partout leur agents secrets qui leur signalaient les moindres incidents, au besoin même en inventaient. Ceux-ci, en retour, assaillaient Tournon de dépêches pour stimuler son zèle au-delà des bornes qu'il s'était fixées. Certains fabricants Duvillard et Lebrun font, paraît-il, des étoffes pour gilets qui portent les unes le buste de Napoléon, et les autres une tombe ombragée d'un saule pleureur, avec

dans un coin, la lettre N. Vite, il faut les poursuivre pour ces gilets séditieux, d'après l'article 9 de la loi du 25 mars 1822, qui punissait d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans, et d'une amende de cent à quatre mille francs la distribution et la mise en vente de « tout symbole destiné à propager l'esprit de rébellion ». Tournon prétexte que les fabricants ne connaissaient pas une loi si récente et se contente d'une admonestation. — A l'angle de la rue Saint-Côme et de la rue Longue, un quincaillier expose un tableau représentant la France vêtue d'une robe rouge, d'un manteau bleu et d'une draperie blanche pleurant sur un tombeau surmonté d'une urne funéraire. « Malgré la frange d'or du manteau, disent les policiers, les vêtements de la France sont évidemment tricolores » ; il faut sévir. Tournon fait simplement enlever le tableau de la devanture par son propriétaire... Et les dossiers de la police contiennent une foule d'incidents de ce genre et de ces actes de tolérance, même extra-légale, qui gagnaient à sa cause sinon l'adhésion, du moins l'estime d'un grand nombre. Bref, rarement le système de la main de fer gantée de velours fut plus habilement employé.

La date des élections approchait. Elles étaient fixées au 10 et au 16 mai. Après ces travaux d'approche, le préfet résolut d'y préluder par la visite entière du département. Partout il voyait les maires, les principaux électeurs même libéraux, et sans amertume ni reproches inutiles, s'appliquait à démontrer à tous par le raisonnement que la sûreté pour le trône et la Charte, c'est-à-dire pour la France, pour les libertés acquises, la prospérité du département, surtout l'accomplissement des travaux publics si négligés, résidaient dans les opinions modérées des royalistes constitutionnels. Il finit sans trop savoir clairement à quoi auraient abouti ses démarches, et avec une statistique électorale plutôt inquiétante.

De retour à Lyon, il confia le travail long et délicat de la confection des listes d'électeurs, qui n'avait jamais été fait sérieusement, à une commission que présidait sous sa haute inspection le conseiller de préfecture Menoux, lequel avait la confiance même des Libéraux.

Le mode d'élection d'alors, d'après la loi du double vote

de 1819, était assez singulier. On n'avait pas encore cette ineptie de notre suffrage universel intégral qui donne une valeur égale à la voix d'un homme sérieux, instruit, expérimenté, et à celle du premier ivrogne venu, susceptible de vendre son vote pour un verre de mauvais vin. Le département du Rhône était divisé en trois arrondissements électoraux : le premier, dit *arrondissement du Nord* comprenant le nord de la ville et quelques cantons environnants ; le deuxième appelé *arrondissement du Midi*, avait la partie sud de Lyon et du Rhône ; enfin, le troisième qu'on nommait *arrondissement de Villefranche* était composé des cantons populeux du nord du département. Les électeurs domiciliés dans la circonscription de l'arrondissement payant 300 francs d'impôts au moins nommaient un député, en tout trois députés. Ensuite, les électeurs payant 1.000 francs d'impôts et au-dessus prenaient part d'abord au vote des collèges d'arrondissement, et composaient en plus les collèges dits de département qui devaient nommer à Lyon deux députés ; c'était donc en tout cinq députés pour le Rhône.

En la circonstance, l'affaire de beaucoup la plus importante résidait dans le choix des candidats. Les royalistes ultras voulaient absolument présenter deux des leurs contre de Corcelles et Couderc : Jean de Lacroix-Laval, président de l'administration des Hospices, et Delandine, président du Tribunal civil. Ces Messieurs n'admettaient pas que sous un ministère d'extrême droite, il n'y eût pas de candidat de cette nuance dans la seconde ville du royaume. Ils allaient à un échec certain, quoiqu'en dise J. de Lacroix-Laval, dans ses intéressants *Souvenirs* publiés par son petit-fils. Tournon leur démontra que dans cet arrondissement du Nord , les royalistes ultras et modérés, n'étaient pas plus de 350 sur 800 électeurs, qu'on devait donc détacher au moins 50 libéraux pour contrebalancer de Corcelles, et que jamais aucun d'eux ne porterait sa voix sur un ultra. Il fallut au préfet de longues et laborieuses négociations, le désir vivement exprimé de Louis XVIII lui-même pour amener un désistement. Jamais les fameuses soirées et les excellents dîners de la préfecture ne furent plus utilement employés. Enfin, dans cette terrible circonscription du Nord, la première de beaucoup, dans ses préoccupations comme dans

les espérances des libéraux, son choix s'arrêta sur MM. *Delphin* et *Gillet*, négociants fort estimés pour les opposer à de Corcelles et à Couderc. Les autres candidats furent *Delhorme*, président du Conseil général, *Pavy* et *Goupier*.

Les libéraux, qui jusqu'alors, avaient contemplé avec assez de dédain les démarches du préfet, finirent par s'émouvoir devant cette activité jointe à un silence pour eux de mauvaise augure. Ils lancèrent dans le public une foule de proclamations assez suggestives à parcourir. A ce moment-là, en temps d'élection, on ne salissait pas les murs, comme aujourd'hui, d'affiches bigarrées, de phrases sonores et de mensonges ronflants. Ce n'était que de petites feuilles volantes qu'on se passait de la main à la main et que reproduisait parfois le journal du parti. Pas de bien grands mots non plus. Les *Eveils de la conscience démocratique*, les *revendications prolétaires*, les *triomphes des droits du peuple*... et autres dadas pour amuser les naïfs n'étaient pas encore nés. Les termes en restaient fort modérés. On y parlait de charte à défendre, de liberté à conserver, d'honneur national, des grands intérêts de la patrie ; pas un mot d'attaque contre l'idée monarchique, attaque qui se trouvait à la base même de l'idée libérale. L'avouer en de pareilles circonstances eût été trop dangereux pour les candidats. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date la. tartuferie en matière électorale.

Les proclamations des royalistes constitutionnels avaient au moins l'avantage de la netteté dans la forme et les idées. Celle rédigée par de Tournon portait ces simples mots tranchants comme un coup d'épée : « Lyonnais, êtes-vous roya-
« listes, ou ne l'êtes-vous pas? si vous l'êtes, quels que soient
« par ailleurs vos sentiments personnels, votez pour les can-
« didats royalistes. Votre sécurité, vous ne la placez pas dans
« les révolutionnaires. Depuis trente ans, ils rendent la liberté
« odieuse, ils en déchirent à jamais tous les titres... Elec-
« teurs royalistes de tous les rangs, de tous les états, de toutes
« les dates, aspirez-vous à la paix intérieure, à l'amélioration
« des finances, des travaux publics ; à l'affermissement de vos
« contributions... ralliez-vous : L'heure est sonnée pour la
« grande alternative ! »

Comme dernière manœuvre, les libéraux écrivirent des lettres menaçantes à certains électeurs pour leur défendre de se présenter aux collèges sous le prétexte que leur inscription sur la liste était la suite d'une erreur. Le préfet fit inscrire à temps dans la *Gazette universelle de Lyon* ce petit article : « ...un si misérable moyen ne réussira pas, disait-il, les élec-« teurs lyonnais ne se laissent pas facilement épouvanter ; « eux qui ont défendu leur ville contre les révolutionnaires « de 1793 n'auront pas peur, en 1822, de quelques menaces « anonymes. Ils savent que tout électeur porté sur la liste et « muni de sa carte peut et doit voter, et que les moyens qu'on « emploierait pour empêcher ce devoir sacré seraient des « attentats punissables par les lois. » — Quelques ordres précis, brefs, au maire, aux agents de police, aux gendarmes pour assurer l'ordre et l'entière liberté des suffrages au moment voulu complétèrent les préparatifs.

***

Enfin arriva le jour du 10 mai. Dès la matinée, une foule nombreuse couvre la place des Terreaux, car c'est à l'Hôtel de Ville que doit se proclamer le résultat sur l'élection de Corcelles qui passionne le plus et de beaucoup, l'opinion publique. Les libéraux, pour expliquer un insuccès possible, murmurent déjà qu'il y a eu fraude dans les listes d'électeurs. Jean de Lacroix-Laval, président d'une section, avait dans son discours d'ouverture parlé avec assez de dédain de l'opposition à la Chambre en la traitant de « *minorité factieuse* ». Ce mot, colporté aussitôt produisit une sourde irritation. De une à quatre heure, la foule grossit prodigieusement. Quelques individus à mauvaise mine sont armés de gourdins et affirment hautement qu'ils feront payer chers aux royalistes leur succès, si, par impossible, de Corcelles n'est pas réélu. L'anxiété, l'énervement sont à leur comble : jamais encore élection n'a produit à Lyon une si fébrile attente. Tout à coup, un sourd murmure et des acclamations lointaines partent du Palais Saint-Pierre où se trouve une importante section : on vient d'y acquérir la certitude que Delphin est élu contre de Corcelles.

Et, en effet, il l'emportait par 444 voix contre 375, 69 voix de majorité ! Jamais de Tournon n'aurait osé espérer semblable résultat : ses efforts étaient couronnés d'un plein succès. Dans le second arrondissement, Delhorme candidat royaliste, était élu par 376 voix contre 296 à Couderc, député sortant. Seul, l'arrondissement de Villefranche avait nommé le candidat libéral, le général Lapoype par 167 voix contre 150 à Goupier. Tournon avait du reste prévu cette élection et n'y attachait qu'une importance médiocre : c'était la ville de Lyon qu'il fallait gagner, et elle se trouvait reconquise de haute lutte !

Mais M. Isaac Gourd se rendant avec deux autres électeurs du Palais Saint-Pierre à l'Hôtel de Ville pour y contrôler les votes, laissa échapper ces paroles au moins imprudentes : « *La victoire est à nous ! Vive le roi ! rien que le roi ! Criez donc aussi, CANAILLES* » ! Ce mot de « *Canaille* », après minutieux examen des documents, comme pour tous les détails de cette conférence, et malgré des affirmations opposées, je crois qu'il a été prononcé. Une étincelle tombée sur la poudre n'occasionne pas d'explosion plus soudaine ni plus générale. D'une seule voix, les libéraux qui l'ont entendu et le redisent à la foule répondent par le cri de : *Vive la Charte !* », et se précipitent derrière les trois électeurs sur les escaliers de l'Hôtel de Ville. Les soldats du poste font bonne contenance et arrêtent un moment la foule. Mais vite débordés, ils se replient en haut des marches et croisent la baïonnette pour défendre l'entrée. Rambaud, assisté de commissaire de police Rousset, paraît alors ceint de son écharpe de maire et s'écrie : *Oui, mes amis, Vive la Charte! mais dites aussi : Vive le roi! car c'est lui qui vous a donné la Charte !* Sa voix est vite étouffée sous les clameurs, et on lui crache même à la figure. A ce moment, un petit détachement de troupes débouche par la rue Romarin : en un instant il est entouré, et comme les soldat ont l'ordre absolu de ne pas frapper, les manifestants arrachent les baïonnettes des fusils, renversent le tambour et brisent l'instrument. Le général Paultre de Lamotte qui est accouru aussitôt fait avancer quelques détachements de chasseurs à cheval tenus en réserve pour essayer de dégager la place : une

énorme diligence renversée, rapidement couverte de bancs, de chaises, de meubles forment devant eux une barricade infranchissable, tandis que des fenêtres du café Grand, du café du Commerce, du café de la Colonne, situés auprès et rendez-vous habituels des libéraux, pleuvent sur les pauvres soldats impassibles et résignés des verres, des bouteilles, des cruches de bière et des cailloux. Ce n'est plus seulement du désordre, c'est l'émeute d'autant plus dangereuse que la nuit approche, et que la populace grossière, égoïste et lâche le jour, peut être brave et cruelle impunément la nuit.

De Tournon, pour ne pas exciter davantage les esprits par sa présence et n'influer en rien sur les votes, était resté tout le jour à la préfecture située alors place des Jacobins. Au premier bruit, il monte en voiture en grande tenue, et suit le quai du Rhône seul chemin libre pour arriver à l'Hôtel de Ville. Il est reconnu près de la Comédie. Les cris : « *A bas le préfet ! à l'eau le préfet ! A mort de Tournon !* » éclatent aussitôt parmi ces furieux. Et l'on entendit aussi, disent les rapports de police, peut-être pour la première fois en France quelques-uns de ces cris étranges qui allaient devenir plus tard indispensables à toute manifestation d'essence maçonnique : *A bas* « *la calotte !* » — Le préfet impassible entre aussitôt à l'Hôtel de Ville, et du haut du balcon voit la place des Terreaux remplie d'une foule hurlante et exaspérée. Il s'informe de l'état des quartiers adjacents. On lui répond que presque tous les ouvriers sont encore à leurs ateliers, et que l'émeute se borne à des commis, des étudiants et de jeunes bourgeois assez bien mis, excités par les chefs du parti libéral. « Ce premier aperçu me rassura, dit de Tournon, car, ajoute-t-il joliment : *Je n'ai jamais beaucoup redouté les gens qui ont un meilleur lit que la paille d'une prison !* »

A ce moment précis, arrive par la rue Gaillot le 20e régiment d'infanterie qui faisait des exercices aux Brotteaux. Par une ironie sans doute voulue du colonel les musiciens jouent à pleins poumons la marche : « Vive Henri IV ! » C'est un précieux renfort. Tournon demande alors à Paultre de Lamotte de faire évacuer toute la place, mais avec la plus grande modération possible. Défense est faite aux soldats de

mettre baïonnette au canon et de charger leurs armes pour éviter tout malheur. Devant les solides colonnes qui font marche et contre-marche et commencent à manier lourdement la crosse de leur fusil, les Terreaux sont bientôt nettoyés. La foule cependant encombre encore toutes les rues qui y convergent ; des jeunes gens forcent même les portes du théâtre de la Comédie et envahissent le parterre avec fracas, à la grande épouvante de ces dames. Le directeur, très crânement, fait continuer la représentation : on jouait « *L'abbé de l'Epée* », pièce à allusions impossibles. — Et la foule grossit toujours. Des cris : *A bas les Bourbons ! à bas le Roi !* se joignent maintenant qu'il est bien nuit aux cris de : *Vive la Charte! ;* un sergent tombe frappé au front d'une grosse pierre enfermée dans un linge, et le colonel arrive difficilement à maîtriser ses soldats qui veulent s'élancer baïonnette en avant. Il faut en finir. Toutes les troupes sont formées en autant de colonnes qu'il y a de rues aboutissant à la place; un commissaire de police précède les soldats, et après une sonnerie de clairons, somme la foule de se retirer sous peine d'y être contrainte par les armes, et aux récalcitrants d'être aussitôt appréhendés. Les jeunes braillards n'étaient guère braves ; ils comprennent à l'aspect déterminé et farouche des soldats que ceux-ci allaient agir vigoureusement; en quelques minutes toutes les rues sont déblayées et les rassemblements brisés dans tous les sens. Une forte pluie qui survint acheva la débandade. Les troupes campèrent sur place stoïquement jusqu'au matin, interceptant toutes les rues qui menaient à l'Hôtel de Ville.

« Ainsi finit cette journée qui aurait pu être terrible, dit « de Tournon dans ses Mémoires. Si l'on eut employé les « moyens de force, les ouvriers alors par solidarité, se fussent « joints aux jeunes gens, et nous aurions dû contenir avec « deux régiments une population de deux cent mille âmes. « Je me sais bon gré d'avoir insisté auprès du commandant « militaire pour l'emploi des voies de douceur, et je lui dois « la justice de dire qu'il me seconda parfaitement. » Un épisode pourtant faillit se terminer en tragédie. Une forte bande de manifestants repoussée des Terreaux courut vers la préfecture, et poussant des cris de mort contre le préfet, essaya d'en en-

foncer les portes. Les soldats du poste n'eurent que le temps de prendre les armes et d'arrêter ces furieux à la pointe de leurs bayonnettes. Mme de Tournon en fut gravement malade de frayeur et surtout d'inquiétude pour son mari.

Les jours qui suivirent cette émeute jusqu'aux élections du collège de département le 16 mai, ressemblèrent à ces lendemains d'un premier orage où l'air est encore saturé d'électricité. Jamais l'exaspération libérale n'avait été portée à un tel degré. Les agents secrets de Tournon se montraient fort pessimistes dans leurs rapports. L'un d'eux disait : « Les esprits sont dans la plus grande fermentation ; si un chef audacieux se présentait, et si l'autorité n'était en garde, la plus faible étincelle pourrait occasionner un incendie terrible. » Des phrases recueillies respiraient la menace, telles que celles-ci : « La poire que M. de Corcelles tient dans sa poche est presque mûre... il faut prendre patience, cela ne tardera pas... il y a des personnes qui ne sont ni lâches ni pauvres qui sont allées voir M. de Corcelles... Nous le soutiendrons à quelque prix que ce soit... sous peu, il y aura des événements nouveaux. » Un maître d'armes, nommé Dubois, dit publiquement, à propos de la soirée du 10 : « Ils n'ont pas été si j...f... de faire feu ; il n'en serait pas resté un en vie de la garnison ; mais ce qui est différé n'est pas perdu : à la prochaine fois ! » — Un ouvrier de la Croix-Rousse vint lui-même déposer auprès du préfet que des pistolets et de l'argent lui avaient été offerts en vue du complot qui se préparait pour le 16. Tout cet ensemble de choses témoignait d'un plan concerté qui pouvait devenir terriblement dangereux.

D'autre part, des libelles accusateurs furent lancés dans le public. On y proclamait que l'exclusion de Corcelles était due à des manœuvres frauduleuses, que plus de cent individus avaient été inscrits sur les listes électorales sans avoir le droit de voter. De Corcelles fit insérer dans le journal « *le Pilote* » une lettre publique assez insolente, où il annonçait au préfet qu'il le mettait en accusation. Les libéraux, dans leur colère, montrèrent même, et fort imprudemment, le bout de leur véritable oreille. Ils firent circuler en cachette dans les cafés une chanson insultante pour Louis XVIII, mais pas assez secrè-

tement pour que des exemplaires n'en parvinssent à de Tournon. En voici deux couplets qui, à défaut d'inspiration poétique, indiquent bien le degré de leurs prétendus sentiments monarchiques :

« Je n'entends par toute la France
« Que le nom de Monsieur Leroi ;
« Vous qui suivez mon ordonnance,
« Mes chers amis, écoutez-moi :
« A son talent, à son courage
« Ainsi que vous j'ajoutai foi ;
« Je fus trompé par l'espérance,
« C'est un charlatan que Leroi.

« Ecoutez la seule prière
« Que je vous adresse en mourant,
« Vous l'exaucerez, je l'espère,
« Oh ! c'est mon vœu le plus ardent ;
« Accordez-moi prompte justice,
« Servez ma cause, croyez-moi ;
« J'exige un noble sacrifice :
« *De la France, chassez Leroi !* »

La colère fut toujours mauvaise conseillère, et cette exagération, ces menaces amoindrissaient encore le nombre de leurs partisans. C'était donc une nouvelle et grave révolte en perspective pour le 16, si les royalistes l'emportaient encore aux élections de département.

Mais cette fois, les libéraux allaient trouver devant eux, redressé dans toute son énergie et paré aux plus sombres éventualités le préfet qu'avaient surpris les brusques événements du 10. Dès le lendemain de ce jour, il dénonce lui-même au procureur du roi la sédition, les jeunes gens arrêtés et les principaux meneurs ; il défère aux tribunaux tous les écrits injurieux à mesure de leur apparition, et comme il peut faire la preuve que le libelle où il était personnellement accusé d'avoir falsifié la liste des électeurs émanait d'un certain Mistral imprimeur à Bellecour, il le fait condamner par contumace à cinq mille francs d'amende et à un an de prison. « J'ai tou-

« jours pensé, écrit-il à cette occasion, que lorsque la presse « est libre, la vie d'un fonctionnaire lui appartient et qu'il « aurait tort de se fâcher des attaques dirigées contre lui. « Mais lorsque ces attaques visent à son honneur, tendent « à flétrir son caractère, à lui enlever l'estime publique, « comme lorsqu'on l'accuse de malversation et de fraudes, « alors il doit se défendre et poursuivre vigoureusement ses « calomniateurs. «

Au reste, les cent électeurs prétendus inscrits à faux furent d'abord ramenés à soixante-dix, puis à quarante et un par les libéraux quand Tournon les mit au défi de citer des noms. Alors, il reprit dans une liste rendue publique et insérée dans les journaux, ces quarante et un noms l'un après l'autre, citant l'adresse, l'âge, la condition. Il se trouva qu'en tout *quatre* étaient douteux, et sur ces quatre *trois* des libéraux avérés. Devant une pareille démonstration, même les députés de gauche à la chambre se refusèrent à examiner la protestation que leur porta de Corcelles en personne, tant l'évidence de la justice et de la loyauté parut en faveur de Tournon.

Parmi les jeunes gens arrêtés le 10, se trouvaient plusieurs individus nés en Suisse ou dans les Etats du roi de Sardaigne. Le préfet en écrivit une lettre fort vive aux consuls pour manifester son étonnement. Il leur demanda la liste immédiate de ceux qui se trouvaient sous leur protection, et ordonna qu'on ramenât les autres prestement à la frontière. Comme réponse à la lettre publique de l'ex-député de Corcelles, il l'avertit officiellement qu'il l'avait environné de ses agents secrets, que heure par heure, lui préfet, savait toutes ses démarches qu'il fût à à l'Hôtel du Nord à Lyon, à Marcilly ou chez M. de Varax où logeait sa famille, et qu'à la moindre démarche suspecte il le ferait arrêter.

A ces mesures générales se joignirent des précautions immédiatement défensives : ordre à tout propriétaire et locataire de fermer les allées de sa maison à la chute du jour ; à tout café de clore ses portes à la première sommation des agents ; visite minutieuse chez les armuriers et marchands de cannes pour y saisir toute arme prohibée, chez les artificiers pour s'assurer qu'ils ne fabriquaient pas de cartouches. Pleinement

d'accord comme toujours, avec le maire et le lieutenant-gouverneur, il fit agir le premier auprès de certains fabricants libéraux pour les engager amicalement à veiller sur leurs commis et ouvriers, avec avis que cette fois il n'y aurait plus aucun ménagement ; il demanda au second de tenir toutes les troupes de la garnison sous les armes le jour des élections, en prétextant une revue, jusqu'à huit heures du soir. Sur son invitation, le procureur du roi annonça officiellement à certains meneurs plus exaltés que « l'œil de la justice » était grand ouvert sur eux. Instruit, le matin même des élections qu'un clan de libéraux réunis au café du Tapis-Vert à la Croix-Rousse devait descendre le soir par la Grande Côte et entraîner le plus d'ouvriers possible, il ordonna la fermeture immédiate du café et fit barrer le passage avec une forte patrouille.

Devant l'accumulation de toutes ces mesures et l'énergie d'une pareille attitude, les libéraux perdirent pied; toute leur colère fusa en petits conciliabules, et leur résolution de vengeance et d'émeute fondit comme neige au soleil printanier. Les élections eurent lieu en toute tranquilité et liberté, et leurs résultats passèrent encore de beaucoup les espérances de Tournon. Le premier candidat royaliste Pavy fut élu par 295 voix contre 167 à Couderc, libéral et député sortant qui s'était présenté à nouveau au collège de département ; le deuxième candidat royaliste, Gillet, eut 275 voix contre 149 à Jars libéral. Des voix d'intransigeants s'étaient cependant égarées du côté des royalistes : 15 à Murard de Saint-Romain, 10 à de Laurencin, 7 à Rambaud et 3 à de Lacroix-Laval.

Il y eut bien, vers dix heures du soir, quand toutes les troupes se furent retirées, une brusque attaque du poste des Suisses, à la place des Célestins, et quelques vitres brisées au théâtre par environ deux cents jeunes gens qui s'étaient cachés le jour à la Guillotière. Mais l'arrivée des gendarmes et des nasseurs aux aguets, la décharge en l'air de leur fusil par les Suisses, avec menace de les mettre aussitôt dans la position horizontale, suffirent pour éparpiller tout ce monde comme une volée de moineaux.

* * *

C'était donc le triomphe complet pour de Tournon et la réalisation du vœu le plus cher des ministres. Pourtant, il faut bien l'avouer, tout en s'armant contre une émeute possible, notre préfet, au lendemain des événements du 10, avait eu un moment de véritable découragement. Lui, l'homme au caractère éminemment énergique, fut si frappé des injustes attaques des libéraux qu'il voulut sérieusement démissionner. Voici comment il en écrivait au ministre dans une lettre toute confidentielle :

« Les révolutionnaires m'attribuent à moi seul l'exclusion « de M. de Corcelles... Jusqu'à mon arrivée, ils se croyaient sûrs « de le faire réélire... ils ont cherché à exciter le peuple contre « moi ; ils ont répandu des écrits remplis des plus atroces ca- « lomnies ; ils ont publié que j'avais introduit plus de cent élec- « teurs qui ne payaient pas l'impôt. J'ai été insulté, hué de « la manière la plus outrageante. Préfet depuis plus de seize « ans, je me sens blessé au cœur d'avoir été pour la première « fois de ma longue vie administrative en butte aux insolen- « ces d'une partie de mes administrés. Il est en moi de mé- « priser ces lâches moyens, et je trouve dans l'estime des hon- « nêtes gens une compensation suffisante ; Mais la santé de « Mme de Tournon, gravement compromise par les me- « naces d'hier, me fait un devoir de vous offrir ma démis- « sion. »

Vous devinez quel accueil le ministre fit à cette offre de démission dans un pareil moment, alors que la victoire n'était point encore consolidée ! Au reste, l'afflux de sympathie, les témoignages de gratitude dont l'immense majorité des Lyonnais, parmi lesquels beaucoup de libéraux, heureux d'être débarrassés de celui qu'on nommait « *le député brouillon* ». de Corcelles, redouté mais peu aimé, dont l'immense majorité, dis-je, allait environner son préfet, les félicitations du gouvernement, et surtout le bien qu'il allait voir surgir de ces élections pour le département mirent vite un calmant sur la blessure que Tournon portait au cœur. Il est difficile d'ima-

giner à quel point les ministres se montrèrent satisfaits d'un pareil résultat. « Il n'y a qu'une voix ici sur le compte du préfet du « Rhône, lui écrit le 5 juin de Martignac, le futur ministre, et « j'entends louer constamment et son courage et sa mesure, et « son énergie et sa prudence. Eh mon Dieu ! Messieurs, si vous « m'aviez demandé comment se conduirait de Tournon dans les « jours difficiles, je vous aurais dit d'avance tout ce qui vous « frappe aujourd'hui ». Appelé à Paris, il y reçut des ministres, du futur Charles X, du duc et de la duchesse d'Angoulême, de Louis XVIII lui-même, des éloges comme s'il avait conquis à nouveau le Lyonnais à la couronne de France. Le roi le nomma commandeur de la légion d'honneur.

Ce n'était pas pour lui surtout que Tournon voulait une récompense. Il représenta discrètement combien un don aux Lyonnais, en pareil moment, serait favorablement reçu et produirait salutaire impression. Le département du Rhône, devenu le plus petit de France par l'imbécile vengeance de la Convention en 1793, n'avait plus de ressources proportionnées à sa population et à ses besoins, et son opposition systématique au gouvernement royal lui avait, sous la Restauration, supprimé toute aide venant de la Cour. Or, parmi beaucoup d'autres entreprises urgentes, il en existait une, depuis fort longtemps objet du désir le plus ardent des Lyonnais, que la pénurie de fonds avait toujours laissée en suspens : c'était la démolition du quartier de la *Pêcherie*. Là, au cœur même de la ville, aujourd'hui entre la rue d'Algérie et la place d'Albon, se superposaient d'antiques maisons délabrées, enserrant des ruelles infectes et laissant tomber dans la Saône tous leurs égouts, foyer d'épidémie et tache de laideur. Le préfet qui avait son plan, sut si bien plaider la cause, que Louis XVIII donna immédiatement *huit cent mille francs* de sa caisse particulière pour cette grande œuvre, et *cent dix mille* pour d'urgents travaux de navigation dans la traversée de la ville. Vu l'état des finances en ce temps-là, c'était vraiment un don royal. Aussi, qu'il fut heureux le retour du préfet dans son cher Lyon, porteur d'une pareille somme ! Il annonça ce cadeau pour la fête du roi en une proclamation qui produisit une impression profonde : « Depuis huit siècles, ajoutait-il notre

« pays sous le sceptre des Bourbons, a vu reculer ses frontières, « accroître sa prospérité, fonder sa liberté. Si la civilisation, si « les arts, si les sciences nous ont dès longtemps placés au pre- « mier rang des nations, n'est-ce pas aux enfants de saint « Louis que nos pères ont dû ces bienfaits... Et comparons « l'époque actuelle aux temps qui précédèrent la Restaura- « tion ; quelle était la position de la France ? Le pouvoir ar- « bitraire pesait sur tous les citoyens, la guerre moissonnait « la jeunesse, et son sang précieux coulait loin de la patrie ; « la campagne manquait des bras nécessaires à sa culture... « et cependant, après tant de sacrifices, tant d'exploits héroï- « ques, la France vit ses enfants réduits à défendre le sol de la « patrie. Quel est maintenant l'état de la France sous son « roi légitime ? La liberté y règne sans autre limite que les « lois ; un faible recrutement entretient une armée respecta- « ble sans porter la désolation dans le sein des familles... « L'agriculture, le commerce reçoivent tous les encouragements « propres à diminuer les maux qui, dans toute l'Europe « frappent l'industrie. Un gouvernement ferme mais paternel « reconnaît tous les droits, fait respecter toutes les propriétés, « oublie toutes les erreurs, récompense tous les services, et fait « jouir enfin toute la France des bienfaits d'une charte fondée « sur l'union du pouvoir et de la liberté. La fête du Roi est « donc la fête de toutes les familles, de tous les Français. »

Ces paroles traduisaient bien ce que la grande majorité des citoyens pensait tout bas ; voilà pourquoi, jamais, depuis l'ancien régime, la fête du roi n'avait été célébrée à Lyon avec autant d'éclat et d'entrain que le 25 août 1822.

Ce n'était là qu'un début. Voyant tout le grand public lui revenir, se serrer franchement et plein d'espoir autour de lui (la meilleure preuve en était que depuis l'échec de de Corcelles le nombre des métiers avait augmenté de *plus d'un millier en un mois*), Tournon résolut à son tour de donner le maximum de ses efforts, de son expérience et de son dévouement. Il refit, presque toujours à cheval, commune par commune, la visite du département tout entier, notant avec soin les travaux les plus urgents à entreprendre, comme les projets plus lointains à étudier. « Ma méthode, dit-il à ce propos dans ses

« Mémoires, exige beaucoup de dépenses et de courses fati-« gantes ; mais j'estime qu'un bon préfet doit être aussi peu « ménager de sa santé que de sa bourse. » Aussi, lorsque le Conseil général se réunit en octobre, Tournon lui présenta *quarante-quatre rapports* rédigés avec le plus grand soin où les besoins, les travaux, les embellissements nécessaires de la ville et du département étaient examinés et détaillés de magistrale façon. Je les ai tous retrouvés aux Archives nationales. Jamais le Conseil général n'avait rien entendu de pareil ; ce fut un éblouissement, et des acclamations unanimes saluèrent la fin de leur lecture.

Tout ce qui parut susceptible d'être commencé, fut entrepris immédiatement. Pour Lyon, en outre du port et du quai de la Pêcherie, qui devait s'appeler quai du duc de Bordeaux, établissement d'un conseil de salubrité publique composé des médecins les plus éminents, agrandissement de la prison de Roanne et plan d'un nouveau palais de justice, fondation de la caisse d'épargne dont Tournon fut le premier président, Commencement du pont Charles X, aujourd'hui pont Lafayette, achèvement de la fameuse statue de Louis XIV par Lemot sur la place Bellecour ; pour le département, construction des ponts d'Oullins et de Brignais, réparation de la route de Saint-Etienne « la plus fréquentée et la plus mauvaise du royaume », disaient les ingénieurs, tracé de la route de Lyon à la Loire par la vallée de l'Azergues et le col des Echarmaux, de la route de Thizy à Tarare, fondation d'une société avec emprunt de quatre cent mille francs pour achever ces réparations et constructions de routes absolument nécessaires... tels furent quelques-uns des travaux commencés sous l'énergique impulsion de l'infatigable préfet : une nouvelle conférence serait nécessaire pour vous en compléter les détails.

Hélas, la santé chancelante de M[me] de Tournon qui ne pouvait s'accoutumer du climat lyonnais ni des vilains brouillards à si triste renommée, allait bientôt priver Lyon de son grand administrateur. Vers le commencement de 1823, il partit à Paris avec la secrète résolution de ne pas revenir. Et ce ne fut point sans un profond regret, consigné dans ses Mémoires, qu'il s'éloigna de votre ville où déjà il comptait tant

d'admirateurs et de chauds amis. Il fallut ces impérieuses raisons de famille pour le décider. Du reste, l'œuvre était magnifiquement enrayée, la ville rattachée au royalisme, l'impulsion donnée aux travaux ; le roi accepta la démission de Tournon et le nomma conseiller d'État en service extraordinaire. En 1824, il devait être fait pair de France avec hérédité, cette suprême récompense pour les meilleurs serviteurs de l'Etat.

Je ne vous raconterai pas l'explosion presque générale de regrets qui accueillit à Lyon cette nouvelle. L'avalanche de lettres qu'il reçut à cette occasion sont précieusement conservées dans les archives de la famille comme témoignage de ces regrets et de la gratitude des Lyonnais. Qu'il me suffise de vous en citer quelques lignes : « Cette nouvelle me navre de « douleur, lui écrivait Rambaud le 9 janvier 1823, et je puis « vous le dire sans exagérer, mon chagrin va jusqu'au découra- « gement. Ainsi tout ce que nous avions à nous promettre de « la sagesse et de la constance de vos vues, de l'étendue et de « l'élévation de vos connaissances, du crédit que nous assu- « raient votre expérience, vos talents et votre caractère est « donc perdu pour nous...? » ; et Menoux, le 1er janvier : « ... Vous avez trop abondamment semé pour ne pas recueillir. « Les projets les mieux conçus, les plus utiles, les plus heu- « reux ont besoin de la sollicitude et des soins de celui qui les « forma. Lyon aimera à vous devoir de grandes améliorations « et mon pays n'est pas un terrain stérile pour la reconnais- « sance, la justice et l'admiration. »

La *Gazette de Lyon* du 23 février, journal d'autant moins suspect dans ses éloges qu'il avait accueilli l'arrivée du préfet avec défiance, résumait bien l'opinion dominante en écrivant : « De Tournon emporte nos unanimes regrets..... une année « lui aura suffi pour explorer tous les intérêts et tous les be- « soins d'un des départements les plus importants du royaume, « et pour y jeter les fondements d'un vaste système d'amé- « liorations dont il a laissé tous les principaux objets en pleine « activité. »

Heureusement, de Tournon n'était pas perdu en entier pour Lyon : il allait demeurer pour lui une sorte de préfet

honoraire dont les services furent incalculables. Nommé, après la pairie, président de ce qu'on appelait alors la « *Section des bâtiments civils* », fonction qui correspondait assez à notre ministère actuel des travaux publics, il se fit un devoir et un plaisir de protéger l'œuvre dont il avait tracé le plan. Il annonça au maire qu'il prenait le titre de « *Délégué officiel à Paris des pauvres de Lyon* » et ce ne fut pas une charge vaine. Voilà pourquoi Rambaud, de Brosses son successeur à la préfecture, plus tard Jean de Lacroix-Laval, maire à son tour, entretinrent avec lui une volumineuse correspondance relative aux travaux à entreprendre, aux faveurs à demander, aux difficultés qu'il fallait aplanir ; Tournon se prêtait à tout cela avec le plus entier dévouement. Qu'il suffise de ces quelques indications : Le Conseil d'Etat avait été d'avis qu'une loi serait nécessaire pour faire opérer la rétrocession de la presqu'île de Perrache à la ville. La loi se fit attendre bien longtemps ; il fallut l'énergique intervention de Tournon pour la faire aboutir. Le duc d'Angoulême avait promis aux Hospices, lors de son passage en 1820, la somme de cinquante mille francs. Fort de cette promesse, les administrateurs s'étaient mis en frais de réparation, et avaient même fait construire une salle portant le nom du duc ; mais l'argent ne venait pas. Ce fut de Tournon qui sut l'obtenir en 1824. En 1828 encore, grâce à ses démarches pressantes, une commande de l'État pour trois cent mille francs fut faite à la fabrique lyonnaise, afin de soutenir l'industrie de la soierie au déclin ; et j'en passe.

Bref, il y avait eu, depuis le XVIIIe siècle, dans les travaux publics du Rhône, dans l'assainissement et l'embellissement de Lyon un arrêt funeste à peine interrompu quelque temps sous l'empire ; il s'était produit, — passez-moi le mot qui exprime bien ma pensée — une longue panne : ce fut de Tournon qui de sa main puissante vint remettre le moteur en marche, et veiller à ce qu'il ne s'arrêtât plus de longtemps.



MONSEIGNEUR,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Vous avez écouté cette modeste et trop longue conférence avec une attention, vous l'avez même applaudie avec une indulgence qui honorent à la fois votre somme de patience et votre bienveillante sympathie. Je finis en l'encadrant par ces quelques idées d'ordre plus général.

Entre tous les hommes politiques de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration, époques pourtant si riches en fortes individualités, bien peu ont gardé une physionomie aussi attirante que Camille de Tournon. Et je dis cela documents en mains, sans parti-pris aucun de panégyrique : un travail dont une partie doit subir le feu assez redoutable d'une soutenance de thèse en Sorbonne, ne le comporterait pas. Certes, il n'est point au premier plan de l'histoire parmi les personnages à vaste renommée, qu'elle fût de bon ou de mauvais aloi. Mais tout en demeurant dans la pénombre, il garda, à mon très humble avis, une caractéristique qui le marqua comme comme d'un sceau particulier. C'est que, tout à côté de sa dévorante activité, de son initiative féconde, de sa fermeté toujours en éveil, d'une loyauté surtout qu'il fit synonyme du beau nom de Tournon, et malgré des rigueurs parfois nécessaires, il eut cette bonté sincère et cette *pitié agissante* qui compatit à toute douleur rencontrée, et éveille d'instinct la sympathie. Et cela fut très rare en ces temps où l'individu était comme noyé, écrasé dans le tourbillon d'événements et de catastrophes multipliées. La main toujours tendue et généreux jusqu'à s'endetter, Tournon appliqua le meilleur de sa grande âme à adoucir ce que le despotisme napoléonien avait de trop cassant, ou la misère des temps de trop dur aux malheureux.

Aussi, dans tous les pays qui le virent à l'œuvre, y compris les pays conquis, c'est-à-dire ennemis, il fut aimé, regretté

et même pleuré. Les bons Bayreuthois ne sachant comment mieux lui témoigner leur reconnaissance pour les services rendus le nommèrent docteur en philosophie de leur université, avec force épithètes laudatives : « *singulari humanitate nobis suavissimo, justitia et æquitate spectatissimo* », « pour sa grande bonté et son esprit de justice, il nous demeure très cher. » — Rome trente ans après honorait encore sa mémoire, et le pape Grégoire XVI en envoyant au fils de l'ancien préfet une médaille d'or où était représenté, avec son effigie, l'un des plus beaux monuments déterré par de Tournon au Forum, lui disait : « Il se fit aimer à Rome pour le bien qu'il y accomplt et surtout pour le mal qu'il y empêcha. » — A Bordeaux, honneur rendu au seul de Tournon parmi tous les préfets, le Conseil général de 1858, en souvenir des magnifiques travaux accomplis, lui vota l'érection d'un buste superbe en marbre dans la salle de ses séances. J'ai retrouvé ce buste là-bas un peu bien ignoré et délaissé dans un coin de l'ancienne préfecture ; j'espère que lorsque les Bordelais connaîtront mieux encore l'œuvre de salut et de résurrection, ces mots ne sont pas trop forts, opérée chez eux par de Tournon, ils en essuyeront pieusement la poussière. — Et Lyon, me direz-vous, n'a-t-il donc rien fait? Rassurez-vous; votre ville, selon le mot de Menoux, n'est pas la terre de l'ingratitude. Les Lyonnais, froids et réservés par tempérament sont peut-être longs à se livrer ; mais quand ils sont donnés en pleine connaissance de cause et avec leur cœur, c'est sérieux et c'est pour longtemps. En 1824, un groupe important d'électeurs vint lui offrir la candidature dans cet arrondissement du Nord qu'il avait regagné à la cause royale, en l'assurant d'une imposante majorité. Et comme de Tournon qui savait devoir être nommé pair de France à la première promotion refusa en remerciant, les Lyonnais prirent un parti qui le toucha au plus profond de son âme. Ils firent circuler,sous le patronage de la Chambre de commerce, une liste qui ne devait être signée que d'électeurs pour lui offrir, par souscription publique, une médaille d'or. En quelques jours, elle se couvrit d'une multitude de noms parmi lesquels j'ai relevé ceux-ci : de Saint-Olive, négociant, Casati, notaire, Gensoul, ingénieur, Xavier de Ma-

gny, président du tribunal civil, Lemot, sculpteur, Dugas, adjoint au maire, J.-B. Poidebard, Gillet, Rambaud, Isaac Gourd, André Aynard, Jean de Lacroix-Laval... et tant d'autres desquels on peut bien répéter aujourd'hui les mots célèbres : « *cara Lugduno nomina* », « *noms très chers au cœur des Lyonnais !* »

L'exécution de la médaille fut confiée au célèbre sculpteur Lemot. Elle était en or de très grand module, et portait d'un côté le profil de Tournon, de l'autre les emblèmes du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie, avec ces mots : « *A Camille de Tournon, les Lyonnais reconnaissants* ». Une députation de quinze membres avec M. de Laurencin comme président vint la lui donner à Paris. Il lui offrirent à cette occasion un magnifique banquet composé seulement de Lyonnais en très grand nombre. Et Tournon, fort amoureux d'estime et d'honneurs publics — qui donc n'a pas ses petites faiblesses? — dit dans ses Mémoires que ce fut l'un des jours les plus suaves et les plus beaux de sa vie ! Cette démarche finit de cicatriser entièrement la blessure au cœur faite par les libéraux en 1822, et augmenta, si possible, la sollicitude de Tournon pour les travaux publics du Rhône et de son cher Lyon.

Il mourut encore dans la force de l'âge en 1833, usé par le travail, accompagné dans la tombe des regrets unanimes, profonds et des larmes aussi de tous ceux qui l'avaient intimement connu. Il a laissé de très nombreux et très importants papiers administratifs éparpillés dans une foule d'archives publiques et privées, françaises et étrangères. Pour en indiquer le volume et l'importance, qu'il me suffise de dire que j'ai pu, grâce à de très précieux concours, réunir de lui plus de *deux mille cinq cents lettres inédites*, dont beaucoup extrêmement intéressantes et jolies.

C'est pourquoi, essayer de bien camper dans la pleine lumière de la vérité cette superbe physionomie et d'éclairer d'un bon jour les curieux problèmes d'histoire locale et même générale qui s'y rattachent, constitue un labeur immense, mais combien passionnant ! Car à pareille étude ne s'attache pas seulement l'austère jouissance de la recherche documentaire et des trouvailles inédites, il en ressort également le bienfaisant exemple d'une vie de dévouement et de féconde acti-

vité, un stimulant au travail, une grande leçon de vouloir et d'énergie. J'ajoute : labeur nécessaire, parce que, et ce seront enfin mes derniers mots, Bordeaux, Lyon, la patrie elle-même, sans parler des pays étrangers, ne possédèrent pas trop de ces serviteurs semant partout sur leur passage, avec d'admirables travaux, l'honneur et la gloire du nom français pour avoir le droit d'oublier jamais Camille de Tournon !

Jacques MOULARD.



ARCHEVÊQUE & MAITRES D'ÉCOLE

3e ARTICLE (1)

Le bureau des écoles — Les Courriers

Ces « magisters » de villes et de villages créés par Charles Demia, avec leur habit court, leur physionomie populaire, ont trouvé, de nos jours, grande sympathie. On leur a su gré notamment d'être « des laïques ». On a presque vu en eux des précurseurs de ceux pour lesquels la troisième République a fait, ou plutôt, a imposé aux contribuables, de si grands et de si lourds sacrifices. On les a rapprochés des Frères des Ecoles chrétiennes, et l'on s'est demandé pourquoi les uns avaient eu un si prestigieux succès, pourquoi les autres étaient restés dans l'ombre et avaient fini par s'éteindre. La question pouvait être posée, non pas seulement à cause des maîtres, mais surtout à cause des Fondateurs. Au sentiment de plusieurs, Charles Demia, envisagé comme pédagogue, n'est pas inférieur à saint Jean-Baptiste de la Salle. Quelle est donc la raison de cette faveur inégale, qui a accueilli leurs efforts? On la trouverait peut-être dans ce fait, que des maîtres, assujettis, comme les Frères, à une lente préparation, formés dès leurs jeunes années, en vue de l'enseignement, et sortis, comme

(1) Voir juin.

d'un moule unique, d'un noviciat préalable, doivent naturellement l'emporter sur des individus recrutés au hasard et d'une formation hâtive. Il n'en est pas moins vrai que l'œuvre scolaire de Demia est une œuvre fort remarquable, pour le temps surtout, et que si le fondateur des Sœurs de Saint-Charles « a été plus heureux en filles qu'en garçons », son œuvre d'instituteurs mérite toute l'attention de l'histoire. C'est l'organisation de cette œuvre que nous voulons raconter aujourd'hui, au moins certains traits de cette organisation, où l'on sent davantage la main et le haut patronage de l'Archevêque, nous voulons dire le bureau des Ecoles et les Courriers.

Charles Demia n'avait pas tardé à comprendre que pour faire vivre et pour étendre son œuvre, il fallait fortement l'organiser. Il fallait non seulement trouver des ressources, pour faire subsister les écoles déjà existantes, et pour en créer de nouvelles, mais il fallait suivre tous ces instituteurs nés d'hier, novices, pour la plupart, en tout cas, sans grande expérience et dont plusieurs peut-être n'étaient pas des types de vertu. Les meilleurs même avaient besoin d'être encouragés, de voir leurs supérieurs, de recevoir leurs conseils.

Demia pensa à créer un bureau, composé tout à la fois de laïques et d'ecclésiastiques, qui aurait la haute main sur l'enseignement primaire et avec lequel les maîtres et maîtresses se trouveraient comme perpétuellement en contact. Il soumit cette idée à l'archevêque qui la goûta fort, et qui voulut que le bureau fût composé de seize membres, les uns d'Eglise, les autres, du monde, mais le Directeur général devait toujours être un prêtre.

Les lettres patentes de Louis XIV (1), qui donnèrent à ce bureau une existence légale nous le font assez bien connaître. Après avoir rappelé que « il paraît visiblement un changement notable dans la police et conduite populaire depuis que ces écoles ont été instituées », le roi ajoute que : « pour affermir et rendre perpétuel cet établissement, le sieur archevêque de Lyon aurait nommé, le 1er février 1679, un Directeur particu-

(1) Voir ces lettres patentes dans Ch. Demia, *Règlements*, etc., p. 70, à la grande bibliothèque de Lyon.

lier, avec des recteurs, tant ecclésiastiques que laïques, pour composer un bureau général, qui s'applique journellement au soutien, avancement et perfection du dit œuvre, et à la subsistance et bonne éducation des maîtres d'école ».

D'après ces lettres royales, le bureau des écoles avait donc pour but de soutenir et de promouvoir les écoles, de faire vivre et de perfectionner les maîtres.

Pour entreprendre une telle besogne, pour la conduire avec suite, il fallait avoir des ressources, il fallait être sûr du lendemain ; il fallait, en un mot, avoir toute facilité de recevoir des dons et d'accepter des héritages. Les défiances et les jalousies, qui accueillent souvent les œuvres nouvelles, surtout lorsqu'elles font ouvrir les bourses, les subtilités d'une législation, sur certains points très gallicane, et passablement en garde contre l'Eglise, bien qu'elle se targuat de la défende, l'immixtion parlementaire, pouvaient plus ou moins arrêter ces dons et détourner ces héritages. Si le bureau des écoles voulait remplir sa mission, et faire vraiment bonne figure, il lui fallait être libre de ces entraves ; il lui fallait ce qu'on appellerait aujourd'hui « la personnalité civile » Louis XIV la lui accorde sans marchander, et avec une largeur sur laquelle certains esprits de nos jours pourraient méditer avec avantage.

« Avons permis et permettons aux dits Directeurs et Recteurs qui le composeront (le Bureau des Ecoles) de pouvoir accepter toutes sortes de donations, legs, bienfaits, tant en immeubles que meubles, qui pourront leur être faits par quelque personne que ce soit, tant par disposition entre vifs qu'à cause de mort, dont nous les déclarons capables, même d'être instituez héritiers et recueillir des biens et héréditez qui pourront leur être délaisser, comme aussy d'acheter et acquérir des fonds et héritages, et d'y employer les deniers, sans pouvoir être obligez de les mettre hors de leurs mains (1). »

Ces lettres patentes « données à Fontainebleau, au mois de mai, l'an de grâce 1680 », fermaient la bouche aux oppo-

(1) Charles Demia, *Règlements*, p. 70.

sants et assuraient à l'archevêque et à Demia toute leur liberté d'action dans l'œuvre scolaire.

Ils en profitèrent, non pas pour se mettre à l'œuvre (la chose était faite depuis longtemps, et c'est le succès même de l'initiative, qui avait pleinement gagné le Roi), mais pour asseoir fortement l'œuvre.

Dans cette vue, l'attention du Bureau des Ecoles devait avant tout se porter sur le choix et la formation des maîtres. Deux moyens s'offraient pour cela, l'Ecole préparatoire pour un certain nombre, le contrôle et la surveillance pour tous.

Si l'on pouvait décider un certain nombre de maîtres ou de candidats, surtout parmi les plus jeunes, à se renfermer, au moins quelque temps, dans un milieu spécial et créé tout exprès pour eux, à y subir une sorte d'examen de leurs aptitudes pédagogiques, à y recevoir, ou l'instruction requise, ou tout au moins un complément de cette instruction, à y prendre le véritable esprit de leur état, on allait avoir comme le cadre d'un régiment, comme une sorte d'état major de maîtres d'école, dont la seule vue gagnerait la confiance des familles, et amènerait des recrues nouvelles. Demia, qui pensait à tout, avait déjà pensé à cela, et, sous le nom de Séminaire de Saint-Charles, il avait institué sur la paroisse de Saint-Nizier une véritable Ecole normale, si je ne me trompe, la première de toutes.

Cette Ecole normale n'avait pas échappé à Louis XIV. Il en parle, dans ses lettres patentes, et c'est en partie à cause d'elle, qu'il fait tant de faveurs au Bureau : « Et (1) pour maintenir le fonds de la dépense, qui jusqu'à présent, n'a consisté qu'en quelques aumônes volontaires de quelques particuliers, et pour mieux y réussir, ils auraient pris un lieu de retraite et Séminaire aux maîtres d'Ecole et pauvres ecclésiastiques, destinez tant à cet employ, que pour servir à la campagne, qui a été mis sous la protection de saint Charles. »

Le mélange d'ecclésiastiques et de laïques, qui, au premier coup d'œil pour une œuvre scolaire chrétienne, semble être un principe de force était ici en réalité une cause de faiblesse.

(1) Voir Charles Demia, *Règlements*, p. 70.

Le Séminaire de Saint-Charles allait devenir de plus en plus Séminaire, et de moins en moins Ecole normale (1). Les jeunes ecclésiastiques pauvres, qui venaient là, n'y venaient généralement pas pour se consacrer à l'enseignement, mais pour occuper un poste transitoire, d'où ils pussent passer à d'autres fonctions plus directement sacerdotales. Ainsi le feu sacré ne s'allumait pas, ou il ne tardait pas à s'éteindre. Les jeunes candidats laïques, témoins de ce peu d'enthousiasme, restaient naturellement plus froids. Pour réussir pleinement, il eût fallu une Ecole normale, qui fût nettement Ecole normale, et rien autre, chose laïque par l'extérieur, chrétienne par l'esprit. C'est ce qu'allait faire saint Jean-Baptiste de la Salle. Il est juste, d'ailleurs, de remarquer que les inconvénients du système adopté par Charles Demia apparurent surtout après sa mort, sous des successeurs zélés sans doute, pour les Ecoles, mais moins attentifs que lui à en conserver les maîtres (2).

Le Séminaire de Saint-Charles n'était pas la pépinière unique des Instituteurs. Comme on l'a vu dans l'article précédent, il en venait de tous les points de l'horizon, et rien n'était aussi bizarre que leur ensemble. Avocat sans cause et mourant de faim, ecclésiastique arrêté dans son ascension vers les ordres, ouvrier, dégoûté de sa profession, et qui avait une teinture des lettres, les candidats les plus divers venaient se mettre sur les rangs, ou parfois même, ignorants ou peu soucieux des Règlements, ouvraient une Ecole sans crier gare. Il eût été injuste et même imprudent d'écarter en bloc ces bonnes vo-

(1) Voir Faillon. *Vie de M. Demia*, Livre III, ch. 1.

(2) Gabriel Compayré, *Charles Demia*, p. 46 et suiv.

Il est bon de remarquer que pour Demia, comme pour beaucoup d'hommes de son temps, l'enseignement, même primaire, devait être le plus possible aux mains d'hommes d'Eglise, de prêtres surtout. Saint Jean-Baptiste de la Salle, lui-même, tout novateur qu'il fut en ce point, voulait d'abord un prêtre, pour continuer son œuvre. Il avait préparé dans cette vue, un sujet d'élite, le Frère Henri L'heureux. La mort inopinée de ce Frère, qui donnait les plus belles espérances, et une lumière surnaturelle, lui firent modifier ses idées, dans un sens tout différent. De nos jours, pour rester fidèle à la pensée du Fondateur, l'Institut des Frères a soutenu une lutte de plusieurs années, afin de proscrire le latin de ses maisons d'éducation des Etats-Unis. Le Saint-Siège a donné raison aux Frères.

lontés. Il fallait simplement les passer au crible, et c'est ce qu'on faisait par les Réunions mensuelles et par les visites des Ecoles. Nous avons encore aux Archives du Rhône les procès-verbaux de ces réunions mensuelles. Quelques-uns sont un peu secs et un peu ternes, ils n'apprennent rien de bien neuf, surtout quand on a lu ceux qui les précèdent. Mais l'ensemble est des plus curieux. Nos lecteurs en pourront juger par quelques extraits. Voici d'abord, *in extenso*, le procès-verbal de la première assemblée (1).

« Du dernier dimanche d'avril 1675 (25 avril).

« La première assemblée des maîtres d'Ecole de Lyon, a été tenue chez M. Demia, Directeur général des Ecoles, en laquelle se sont trouvez les maîtres des Ecoles cy bas nommez.

Premièrement. M. le Directeur général ayant pris occasion de faire une briefve exhortation à l'occasion des paroles de l'Evangile du jour. *Eratis sicut oves errantes, sed nunc conversi estis ad pastorem et episcopum animarum vestrarum*, et ensuite dit qu'étant du devoir d'un Promoteur de procurer tout le bien spirituel d'un diocèse, et de détourner le mal, il n'avait rien veu de si important pour l'archevêché que de travailler au rétablissement de la discipline ecclésiastique et des maîtres des Ecoles, desquels estant en charge, il s'était fait bailler les noms et voyant que parmy le bon pain il y avait de l'ivraye, qu'il estait nécessaire d'oster, Monseigneur l'Archevesque, sur ses remontrances, aurait obtenu un arrêt considérable, du 1er May de l'année dernière, qui devait donner de la joye aux bons, et la résolution aux méchants maîtres (s'il y en avait quelques-uns, ce qu'il ne croyait pas) de devenir meilleurs, et, ayant exhibé la commission que mon dit Seigneur luy aurait baillé pour la direction des Ecoles.

Lecture a esté faite du susdit arrêt et du règlement fait pour les Ecoles, par Monseigneur l'Archevesque, lesquels les maîtres ont promis d'observer et ont signé.

A. Les noms, surnoms, lieu de naissance, demeure, aage de

(1) Archives du Rhône, D. 345, fol. 1.

chaque maître a esté pris dans un mémoire, qui sera inséré cy après.

B. L'on a choisy 4 Desputez pour tenir la main aux choses qui seront délibérées en l'assemblée, scavoir Monsieur Bissardon et Avrillet pour de deça l'eau, et MMess[rs] Esbrayet et Philibert, pour ceux de delà l'eau.

4° M. le Directeur général a dit que chaque maître devait se disposer pour recevoir des lettres de maîtrise, devant aussy se disposer à être examiné sur leurs mœurs (*sic*), le catéchisme, etc., etc., ce qui se ferait de la manière la plus charitable que se pourrait ; que pour cet effet, il serait important que chacun sceut bien le catéchisme, dont il a fait présent à tous.

Cinquiesmement que tous les maîtres continueraient de s'assembler encore tous les derniers dimanches du moys, à la mesme heure, pour conférer de la perfection de ces Ecoles.

Sixièmement. Il a exhorté chasque maistre de faire une communion, pour demander à Dieu les grâces nécessaires, premièrement, pour eux, afin de se bien acquitter de leur ministère, et pour les escoliers, deuxièmement, pour Monsieur le Directeur général, afin de faire toutes choses dans toute la charité et perfection possible. Aquoy chascun a acquiescé vollontiers.

Septièmement. L'on a proposé de faire quelques règlements pour ces assemblées, afin qu'elles se fassent mieux dans l'esprit de Dieu.

Enfin l'assemblée, qui avait commencé par la prière a esté clause, de mesme.

Sur ce quelques maistres des Ecoles laïques ont remonstré que les Ecoles des pauvres leur ostaient plusieurs Escoliers, Monsieur le Directeur a dit qu'il n'en recevait point qu'il n'eust le pain et l'aumosne, ou que les officiers du quartier où ils demeurent ne certifiassent que les pères et mères des enfants n'avaient de quoy les faire instruire, qu'ainsy les maîtres pourraient voir les dits officiers et les prier de se rendre très exacts à ne bailler des billets sans une nécessité pressante. »

Suivent les noms des maîtres d'Ecole de Lyon qui ont assisté à cette assemblée. Il y en a une soixantaine.

Voilà une assemblée d'instituteurs laïques qui ne ressemble guère à celles d'aujourd'hui. Un prêtre en est l'âme. Derrière ce prêtre on entrevoit la grande figure de l'Archevêque,comme derrière un inspecteur, on apercevrait aujourd'hui le buste de la République. Dieu domine tout. On commence et on finit par la prière. Le prêtre qui sait le prix du Sang divin offert par lui tous les jours exhorte les instituteurs à communier. Il n'oublie pas pour cela les détails pratiques, le tour à donner à l'œuvre. Mais jusque dans le terre à terre de certains détails il reste prêtre, et c'est à des âmes qu'il parle.

Le procès-verbal d'une des réunions suivantes, celle du dernier dimanche de juin 1675, est aussi très suggestif (1).

« L'assemblée a été tenue à l'ordinaire. M. le Directeur a dit qu'on avait dit que certaines personnes de la R. P. R. (2) enseignait (*sic*) la jeunesse. Il a chargé un chascun de ceux de l'assemblée de s'en informer, afin d'y mettre ordre.

2° Il a fait voir l'importance qu'il y avait de se bien acquitter des fonctions de maîtres d'Ecole, et entre autres il a proposé : 1° la fréquentation des Sacrements ; 2° de choisir un bon confesseur ; 3° la fréquentation des Ecoles des pauvres pour profiter de la méthode, qu'on y observe ; 4° quelques jours de retraite serait (*sic*) un excellent moyen. Ceux à qui Dieu en baillerait la pensée, et qui désirerait (*sic*), qu'on les aidât de quelque argent, Monsieur le Directeur général a dit qu'en luy en communiquant en particulier l'on ferait ce que l'on pourrait pour les aider, comme aussy à ceux qui n'aurait (*sic*) point de confesseur déterminé, on tacherait d'en indiquer à ceux qui en demanderait (*sic*).

3° L'on a baillé aux maîtres quelques images, pour distribuer en leur catéchisme.

Sur la plainte que l'un de MM. les Vicaires de Saint-Nizier a fait (*sic*) à Monsieur le Directeur général contre Mons... de quelques actions impudiques à l'égard de quelques filles,

(1) Archives du Rhône, D. 345, fol. 2 et 3.

(2) La religion prétendue réformée. Un peu plus tard, après la révocation de l'Edit de Nantes, Louis XIV devait faire défendre même aux nouveaux convertis de tenir école.

deffenses luy ont esté faites en particulier d'en enseigner aucune à l'advenir, ce qu'il a promis d'exécuter. Monsieur Challier le père estant accusé de se laisser quelquefois emporter par excez à boire, et mesme, estant venu à l'assemblée, en quelque façon, troublé de vin, il a aussy esté admonesté en particulier, en présence de Monsieur Bertholin, prestre, qui s'est trouvé à l'assemblée. »

Challier devait se retirer de lui-même quelque temps plus tard. Il est probable qu'on n'essaya pas de le retenir (1) Dans ces commencements, plusieurs maîtres faisaient comme Challier, et même pire encore. A la fin d'août de cette année, le Bureau des Ecoles suspendit pour un mois un instituteur de Saint-Georges « qui n'aurait laissé de prendre des filles en son Ecole, de fréquenter le cabaret (2) et de s'emporter en injures (3). »

Aussi Demia paraît-il se préoccuper avant tout de la formation morale des maîtres. Il veut des chrétiens, des hommes respectables, et qui s'imposent à la jeunesse par la dignité de leur vie. La formation technique n'est qu'au second rang, mais elle est loin d'être négligée. Nous aurons l'occasion de le voir.

On ne se représente guère aujourd'hui les élèves des Ecoles primaires faisant des prières à l'Ecole pour nos honorables députés, des maîtres laïques conduisant en procession leurs élèves dans les différentes églises, s'agenouillant avec eux devant le Saint Sacrement, et tous ensemble récitant des oraisons pour la guérison d'un ministre, ou pour la convalescence d'un sénateur. Si un fait pareil venait à se produire, qui ne croirait, dans le monde « laïque », la République en danger? Qui ne tremblerait pour les destinées de l'Etat? qui ne verrait dans l'instituteur un fanastique rétrogade, un jésuite déguisé,

(1) Archives du Rhône, D. 345, fol. 2 et 3.

(2) C'était hélas le péché mignon de plusieurs de ces Messieurs. Dix ans plus tard, l'abbé Gabriel Nicolas visitant les écoles de Saint-Etienne, au nom de l'Archevêque, devait reprocher ce défaut à plusieurs maîtres d'école, et dire notamment de l'un d'eux M. Bony *frequentat cauponas*. D. 359, fol. 18.

(3) Archives du Rhône, D. 345.

et qui s'est fait « laïque » pour séduire les âmes innocentes ?

Au temps de Louis XIV, on pensait différemment. Rien n'est curieux, à cet égard, comme le procès-verbal du dernier dimanche de mars 1677 (1) :

« Monseigneur l'Archevesque, ayant ordonné les prières des 40 Heures, en ce diocèze, pour Sa Majesté, afin que les Echoliers puissent tirer quelques fruits des bénédictions que Dieu verse, en ce saint temps sur son Eglise, il a esté proposé : 1° de bailler à chacun une feuille des prières pour le Roi, afin qu'advertissant chaque fois des changements d'église où le Saint Sacrement se trouvera exposé, lés Echoliers s'y puissent rendre et en advertir les parents ; 2° que les maîtres voysins du lieu où se trouverait le Saint Sacrement exposé y pourraient conduire leurs écholiers par bandes, surtout au temps qu'il s'y trouve le moins de monde ; 3° que l'on y pourrait faire les prières qui sont marquées en la susdite feuille pour l'usage des Echoles, adjoustant l'Exaudiat et l'Oraison pour le Roi, laquelle, si on veut, on pourrait faire dire, chaque jour (2). »

Ce n'est pas tout, un des membres laïques du Bureau, l'avocat du Fournil, plus « clérical » encore que les autres représente « l'importance qu'il y aurait d'imprimer fortement un grand respect des églises aux enfants ». La motion prend si bien que deux instituteurs sont chargés, séance tenante, d'accompagner Monsieur du Fournil à Sainte-Croix, le dimanche suivant, pour « voir les immodesties des enfants ». Décidément, le monde a marché, depuis ce temps-là ! Resterait à dire dans quel sens, et ce que le monde y a bien gagné. Revenons à notre sujet.

Si l'Archevêque ne paraît pas en personne dans ces réunions mensuelles d'instituteurs, et se repose de tout sur Demia et sur le Bureau, à chaque instant pourtant son nom est prononcé, son influence se fait sentir, et c'est lui qui décide une foule de choses. Ainsi, dans l'assemblée de janvier 1678, « on

(1) Archives du Rhône, D. 345.
(2) *Ibid.*

a recommandé de plus fort que l'intention de Monseigneur l'Archevesque était que les maîtres d'Ecole ne fréquentassent en aucune façon le cabaret dans le lieu de leur résidence, à peyne de chastiment »...

« Monsieur le Directeur des Ecoles ayant proposé à Monseigneur l'Archevesque qu'on avait logé des soldats chez Monsieur Chevé, maistre d'Ecole, à la Croix-Rousse, Sa Grandeur a bien voulu ordonner qu'on les fît sortir. » (1)

« Monseigneur l'Archevesque ayant donné ordre de faire arrester quelqu'un des maîtres qui enseignait sans permission. Messieurs les Courriers ont prié Moniseur le Directeur de voir mon dit Seigneur l'Archevesque, pour le prier en faveur d'iceluy. »

On voit dans le procès-verbal de février que l'instituteur de la Croix-Rousse n'avait pas encore été délivré de ses soldats et dut faire parler de nouveau à l'Archevêque :

« Monsieur Chevet ayant adverty qu'il n'avait encore osé jouyr des effets de la bonté de Monseigneur l'Archevesque, quoy que Sa Grandeur luy eust dit qu'Elle avait promis à Monsieur le Directeur de le faire exempter de logement, il a esté dit que le dit Chevet verrait Monsieur le Directeur en particulier, afin de travailler à l'exécution de l'offre obligeante que Sa Grandeur luy avait faite (2). »

Cette offre obligeante « l'Archevêque devait la renouveller à bien d'autres maîtres, et la faire efficacement exécuter. Il ne voulait absolument pas qu'on imposât cette charge aux instituteurs, soit à cause de la dignité de leurs fonctions, soit à cause de la pénurie de leurs ressources.

Il est encore question du Prélat dans l'assemblée suivante, celle de mars 1678, mais c'est pour rappeler une défense qu'il a portée :

« L'on a fait ressouvenir les maistres de la volonté de Monseigneur, touchant la deffense des cabarets faite aux prestres, affin que les maistres se rendissent fidelles à ce point à leur devoir. » (3)

(1) Archives du Rhône, D. 345, fol. 27 et 28.
(2) *Ibid.*, fol. 28.
(3) *Ibid.*, fol. 29.

On nous parle aujourd'hui d'un sacerdoce laïque, qui est celui de l'instituteur. Camille de Neuville ne confondait certes pas ce sacerdoce métaphorique avec le vrai, avec le sacerdoce de J.-C. Mais il voulait que l'instituteur eût dans sa tenue quelque chose de la dignité du prêtre. De là cette défense.

Demia, dont le zèle grandissait tous les jours, allait essayer bientôt de mettre tout son monde en retraite, et il allait y réussir pour le plus grand nombre. Nous avons encore aux Archives du Rhône le règlement de cette retraite (1), commencée le 23 juin 1679, pour se terminer le mardi suivant, jour de saint Irénée. Ce serait à faire pâlir d'effroi nos jeunes normaliens, s'ils en avaient connaissance. Songez donc ! Tout le monde se lève à 5 heures du matin, et à peine levé, on entend une lecture dans « le Guide des pécheurs (2) ». A 5 h. ½ tout le monde entre en oraisons ; à 6 heures, on assiste à une première conférence sur la méthode d'oraison, tirée des conduites de Beuvellet (3) et « celle qui est au commencement de Busée » ; à 7 heures, on se rend à Saint-Nizier pour y entendre la Messe. Auparavant, les retraitants ont dit Prime de l'office de la Sainte Vierge et escrit leurs résolutions ».

Après le déjeuner, qui dure un quart d'heure, il y a un exercice de classe, de 8 à 10 heures. Vient ensuite de nouveau l'office de la Sainte Vierge, et « la lecture du livre de l'Ecole paroissiale ». A 11 heures, Messieurs les Retraitants vont faire leur examen de conscience, prennent leur dîner, et sont enfin mis en récréation. Il faut avouer qu'ils l'ont bien gagnée ! Mais le plaisir est court. A midi et demi, on les relance pour leur faire dire vêpres, et ensuite, on leur fait une conférence pédagogique sur la méthode d'enseigner à lire le latin, le français, et à faire le catéchisme ; à 2 heures, recommence l'exercice de classe, comme le matin ; à 4 heures, on va chanter Matines de l'office de la Sainte Vierge. Ensuite a lieu l'entretien de Monsieur Villemot (4), après lequel on fait la réflexion,

(1) Archives du Rhône, D. 345, fol. 42.

(2) Célèbre ouvrage de Louis de Grenade.

(3) Auteur d'un livre très usité, en ce temps-là, et qui s'appelait *L'Ecole paroissiale*.

(4) Promoteur général de l'Archevêché. Demia n'était que promoteur substitué.

si le temps le permet ; à 6 heures, on sonne le souper ; à 6 h. ½, on va dire laudes. Puis chacun de ces Messieurs va dormir sur les bonnes réflexions qu'il a faites.

Pendant la retraite, tout le monde garde le silence. On ne parle que dans les cas de nécessité, et à voix basse. C'est Demia qui « baille les sujets de l'oraison » pris dans l'Introduction à la vie dévote. C'est aussi Demia qui fait la conférence sur la méthode d'oraison que tous les maîtres doivent copier.

L'exercice de classe est fait par Servajeon, qualifié de maître de la grande Ecole. La classe elle-même est composée pour la circonstance. Demia la compose de « dix des plus braves de la 1re pour la 1re classe, de 10 de celle de Saint-Michel pour la 2me classe, et le reste est pris de la grande Ecole dè Saint-Nizier. »

Les autres maîtres regardent et écoutent pour se former.

Si sanctifiants que pussent être ces exercices, ils n'étaient pas également goûtés de tous. Plusieurs instituteurs ne vinrent pas, quelques-uns, pour de bonnes raisons, les autres sans avoir « baillé aucune excuse ». On les nota et nous devons, à cette circonstance, de savoir leurs noms. Parmi ceux qui n'avaient pas voulu venir, figure un nommé Chassin, très empressé à faire la classe aux jeunes filles, malgré les défenses de l'Archevêque. Chassin avait, sans doute, un goût modéré pour la mystique !

Pour nous, nous admirons dans son ensemble ce règlement de retraite, bien qu'il nous paraisse un peu serré, dans quelques détails. Les conférences pédagogiques et la classe entremêlées aux choses purement ascétiques ne nous déplaisent pas. C'était peut-être le seul temps de l'année, où l'on pût exercer des instituteurs, puisqu'on les avait sous la main. Demia avait une si haute idée de l'enseignement, qu'il aurait voulu que ses instituteurs ne fussent pas seulement de braves gens, mais des hommes de grande vertu. Dans cette pensée il les relança encore le mois suivant, pour leur faire faire une neuvaine, d'un genre tout spécial.

« L'extrême nécessité qu'il y a de bons maîtres a fait résoudre de faire une neufvaine, pour en obtenir des bons. A cet effet, les courriers seront chargés de distribuer une lita-

nie des Saints, qui ont fait les fonctions des maîtres d'Ecole, laquelle litanie leur sera remise par Monsieur le Directeur. Icelle latine sera récitée dans chaque Ecole, pendant neuf jours, à conmmencer du jour de l'Assomption Nostre-Dame (1).

Cette neuvaine dut se dire plus d'une fois, car dans la réunion du 27 août, nous trouvons la mention suivante :

« Monseigneur l'Archevesque a escrit à Monsieur le Directeur que son intention était de joindre ses dévotions à celle de tous les maîtres, sur ce qu'il est très important pour le bien des âmes de son diocèze que cette litanie soit récitée dévotement (2).

L'Archevêque ne récitait pas seulement des litanies : il avait l'œil à tous les détails, et portait parfois une main vigoureuse dans la répression des abus. Alors il ne distinguait pas entre prêtres et laïques, et punissait les uns comme les autres.

« Sur la contravention faite par quelques maîtres contre les règlements, Monseigneur l'Archevêque a donné un ordre signé de sa main pour le (*sic*) faire arrêter, lequel ordre a esté remis (aux) courriers qui le joindront (3).....

« Le nommé Lauras, prestre, enseignant sans permission, Monseigneur l'Archevêque, ayant donné ordre pour le faire mettre prisonnier, on a bien voulu suspendre, à la prière de quelques personnes de qualité, Monsieur le Directeur s'estant contenté de l'interdire de ses fonctions, ce qui luy fut signifié par l'appariteur de l'Archevêché, en présence de Laurin et Prost, archers (4). »

Aujourd'hui, le procédé nous paraîtrait bien un peu rude, mais il faut nous mettre dans les mœurs du temps, qui, sur certains points l'étaient beaucoup malgré l'élégance extérieure. Sans ces procédés vigoureux, on eût laissé « les petites Ecoles » dans une ornière dont on voulait à tout prix les sortir.

Voici qui plairait davantage :

« Monsieur le Directeur invite les Maistres pour le jour de la feste de St Nicolas, et les Maitresses pour celle de Ste Ca-

(1) Archives du Rhône, D. 345, fol. 44.
(2) *Ibid.*, fol. 45.
(3) *Ibid.*, fol. 55.
(4) *Ibid.*, fol. 58.

therine de faire en sorte que les Ecoliers et Ecolières vacques (*sic*) aux exercices de dévotion, tous ensemble, le matin des dits jours, et l'après disnée à quelque honneste et innocente récréation ; que s'il arrive qu'il les fasse manger ensemble, ils prendront garde que cela se fasse avec sobriété et modestie, comme il a esté ordonné aux années précédentes (1). »

On entrevoit ici comme une manière de banquet scolaire, mais assurément très peu laïque. Les recommandations ne le sont pas du tout.

Il ne faudrait pas croire que ces réunions mensuelles se bornassent à faire dire des patenôtres aux instituteurs. On les exerçait par la lecture « de la Guide des pécheurs » ou d'un autre livre, on leur donnait des conseils pédagogiques, on les mettait en garde contre certains écueils de leur profession, en un mot, on les formait autant que la chose était possible. Il paraît que dans ce temps-là, la corporation n'était pas exempte de jalousie.

« Monsieur le Directeur a invité les maitres et les maitresses d'avoir plus de charité envers leurs confrères que par le passé, et ne point suborner les enfants des uns et des autres (2). »

Nos inspecteurs modernes n'auraient pas besoin, pensons-nous, de donner de pareils conseils. Nous aimons à croire que la solidarité suffit à tout et que l'idéal a fait disparaître la jalousie. C'est très heureux !

Poursuivons. La sollicitude de l'Archevêque est si bien connue, qu'en janvier 1685, on le prie d'intervenir de ce chef auprès du Roi, pour obtenir « un second arrêt contre les maitres qui s'ingèrent d'enseigner, sans permission, soit en chambre, soit par la ville, sous prétexte qu'ils ne tiennent petite Ecole (3) ».

On nous dira peut-être que toutes ces exclusions donnent bien quelque idée d'un monopole, de ce monopole de nos jours si combattu. Nous n'y contredirons point. Mais Louis XIV

(1) Archives du Rhône, D. 345, fol. 55.
(2) *Ibid.* Procès-verbal du 1er décembre 1684.
(3) Archives du Rhône, D. 345.

le plus absolu des Rois, n'avait pas inscrit la liberté en tête de ses lois. Ce n'était pas au nom de la liberté qu'il laissait fermer certaines écoles ou interdire l'enseignement à certains maîtres. Il était conséquent avec lui-même et avec ses principes de gouvernement. Certains États modernes peuvent-ils revendiquer la même excuse? De plus, la question, au moins telle que nous la concevons aujourd'hui, n'avait pas même à être posée, puisque la nation presque tout entière était catholique, et que l'enseignement, de fait, comme de droit, était aux mains de l'Eglise.

D'ailleurs, on ne frappait ici que des incapables, ou des hommes qui volontairement et de leur plein gré se mettaient en dehors de règles jugées nécessaires par les deux puissances (1)

Pour développer et perfectionner les Ecoles, pour maintenir les maîtres dans l'esprit de leur état, les assemblées mensuelles étaient assurément très utiles, mais elles ne suffisaient pas, d'autant qu'elles ne pouvaient réunir que les instituteurs de Lyon.

D'accord avec l'Archevêque, Demia résolut de faire surveiller ses Ecoles à Lyon, et ailleurs, par des Courriers, dont les inspections étaient très fréquentes. Ces courriers, qui allaient généralement deux à deux, étaient des sortes de « missi dominici » qui, à peu près chaque mois, allaient visiter les Ecoles, et rendaient compte ensuite à Demia et par lui à l'Archevêque, de ce qu'ils avaient vu et entendu.

Leurs rapports sont conservés aux Archives du Rhône, et rien n'est plus curieux que ces rapports. Citons-en quelques-uns :

« Au nom de Dieu. *Amen* (2).

« Etat des visites faiets, le 27me février 1682, par Monsieur Rousselet, Ecclésiastique, et Monsr Dubled, Laie, où s'est trouvé extraordinairement Monsr Verrier qui les a honoré (*sic*) de sa compagnie.

« Premièrement, en celle de Monsr Chassin, a esté remarqué

(1) Nous n'avons cité que quelques procès-verbaux, mais tout serait à transcrire. La série D. 345, qui les renferme, offre le plus vif intérêt.
(2) Archives du Rhône, D. 358, fol. 1.

que ses Ecoliers, qui estaient au nombre de douze, recevaient de luy la mesme méthode, que l'on tenait anciennement, tant à l'égard des prières, lecture et catéchisme, et que bien plus il enseignait à des filles asses grandes, ce à quoy aurions fortement résisté ; mais il nous a dit qu'il en avait la permission de Monsieur le Comte de Valle-Orge (1), qu'il avait eu l'honneur d'avoir eu en pension chez luy, lequel estant allé voir Monsieur le Directeur général des Ecoles, en avait obtenu toutes sortes de faveurs pour luy ; et, après l'avoir prié de mettre son Ecole dans un meilleur estat, nous aurait fait réponse qu'il ne la pouvait mieux faire, ne le sachant pas et sur cela luy aurions promis de luy remettre un ordre pour la perfection de son Ecole, qui serait très avantageux pour luy, et pour l'avancement de ses Ecoliers, de laquelle offre il nous aurait remercié, et aurait promis qu'il l'observerait, et qu'il nous serait infiniment obligé.

« Et ledit Monsr Chassin demeure au quartier du Griffon et tient son Ecole au quatriesme étage, en une petite chambre, qu'il appelle son Etude. »

En marge : « Il a esté enjoint au dit Monsr Chassin d'observer les règlements et de congédier incessamment les filles, aux peines de droit. »

Chassin, nous l'avons dit plus haut, était de ceux qui n'avaient pas voulu faire de retraite. Il tenait si bien à garder les filles, que trois ans plus tard, le 20 août 1685, les courriers en retrouvent d'autres. Chassin répond sans sourciller que l'Archevêque lui a permis de leur faire la classe. On lui demande de montrer la permission. Il demande dix jours de délai (2).

« Secondement, en celle de Monsieur Lammeret, aurions trouvé une nouvelle Ecole établie, non pas trop nombreuse, n'estant composée que de huit garçons, ce à quoy nous aurions résisté, en luy défendant de ne la point commencer sans permission expresse de Monsr le Directeur, et qu'il fallait estre stilé auparavant pour l'exercer. A quoy il nous aurait

(1) Le comte de Thélis de Valorges était un chanoine de Saint-Jean.
(2) Archives du Rhône, D. 358, fol. 11.

fait réponse qu'il avait pour guide le livre de l'Ecole paroissialle, duquel il espérait en tirer sa méthode, luy aurions dit de plus qu'il estait trop près de Monsieur Tardieu, pour tenir Ecole, et qu'il pouvait l'incommoder, a dit qu'il le ferait bien, et qu'il travaillerait partout, mais qu'il désirait de demeurer où il estait pour sa santé.

« Et le dit Monsr Lammeret demeure dans le Logis du Parc a sa veue sur les Terreaux, et tient son Ecole au 3me Etage.

En marge « Déffense à luy de continuer la dite Ecole sans permission. »

« Troisiesmement, en celle de Monsr Tardieu, aurions trouvé vingt garçons, et presque autant de filles, enseignées par sa femme dans sa mesme Ecole, et luy aurions dit que ce mélange nous surprenait fort, lequel aussitôt s'excusant nous aurait dit que c'estait à cause qu'une de ses petites filles estait malade, mais que deux jours ne se passeraient pas sans les séparer, et les remettre dans une autre chambre, où elles estaient auparavant.

Pour ses Ecoliers, ils sont assez bien instruits du catéchisme et des prières, et pour les autres exercices, nous les aurions laissés à sa prudence ordinaire, et nous aurait témoigné en sortant que Monsr Lammeret luy porterait beaucoup de dommage, sy il tenait Ecole là où il demeurait, nous ayant prié d'y pourvoir et le tesmoigner à Monsr le Directeur. Et le dit Monsr Tardieu demeure rue de Ste Catherine, et tient son Ecole au second Etage. »

En marge : « En cas de récidive, sera pourveu. »

Chez l'instituteur suivant, Grivet, les Courriers trouvent « dix huit garçons, qui n'estaient pas trop bien instruits de la prière et du catéchisme, Grivet, suit l'ancienne routine, et n'a pas les livres réglementaires. Il dit que les parents n'ont pas le moyen de les acheter. « Mais ce qui nous aurait le plus surpris, ajoutent les Courriers, c'est que, aux mesmes bancs des garçons, nous y aurions trouvé des filles, et s'estant excusé sur ce qu'elles luy estaient parentes, luy aurions dit que cela n'y faisait rien, et que Monseigneur l'Archevêque y pourvoirait par les soins de Monsieur le Directeur. »

Cette dernière phrase dut donner à réfléchir à Grivet.

Un instituteur qui réfléchit davantage encore, si bien qu'il entre de suite, dans des sentiments de repentir et de ferme propos, c'est Ameline. Tout est en désordre chez lui, et ses Elèves ne savent rien. Mais Ameline, malgré ses défauts, est un homme d'une foi vive, et qui a de la dévotion à la Sainte Vierge. L'un des courriers, M. Rousselet, qui est prêtre, le tire à part, l'admoneste, lui montre le danger où il expose son salut, en négligeant si gravement ses devoirs professionnels.

« Le dit Monsieur Ameline, goûtant ses saints avertissements, luy aurait promis que avant Pasques, il y aurait de changement, et qu'il voyait bien qu'il ne s'acquittait pas de son devoir, et que, pour y rémédier, il désirait prendre un sous maitre qui eût d'aptitude, pour régler son école chrétiennement, laquelle il luy laisserait, et que luy se contenterait d'enseigner par la ville. »

Heureux temps que celui où la seule pensée du salut amenait chez les instituteurs de tels changements ! Nous nous demandons si l'on trouverait aujourd'hui une pareille docilité, et si les maximes « laïques » fourniraient de telles ressources aux inspecteurs !

Cet Instituteur, si contrit « demeure, rue St Jean, proche du Palais ».

De la rue St Jean à la Guillotière, il y a une distance que le tramway de Monplaisir a supprimée, mais qui était appréciable au temps de Camille de Neuville. A pied, croyons-nous, et en échangeant par le chemin leurs réflexions sur Ameline et ses collègues, les Courriers vont droit à la Guillotière, chez Dumas, un instituteur qui enseigne sans permission. Dumas a onze externes et dix demi-pensionnaires. Il fait la prière, mais il n'interroge pas sur le catéchisme. Sa femme, dans une chambre à part fait la classe à 18 filles. Villemot, le Promoteur général de l'Archevêché, lui a donné une permission verbale, en attendant l'autre. On leur fait promettre à tous les deux d'aller la chercher, mais on saisit leurs livres de classe, qui ne sont pas conformes aux règlements (1).

Voilà une journée de Courriers !

(1) Archives du Rhône, D. 358, fol. 3.

Ces notes des Courriers nous donnent le ton général. Les suivantes sont plus concises, mais le fond reste le même.

Ainsi, dans la visite du 2 août 1682, « Proche le singe qui pêche en rue Confort, la nommée Valet, environ 8 filles, qu'elle enseigne sans permission, à laquelle deffenses ont esté semblablement faites sur les peines portées par l'ordonnance. »

« En même rue, chez Dame Marguerite, âgée de 80 ans, environ 8 Escoliers, tant filles que garçons, qu'elle enseigne avec édification, et n'a sa permission, ne pouvant aller la demander à cause de sa faiblesse (1). »

Ainsi, dans la visite du 8 janvier 1683 : « chez la Veuve Prouet, vis à vis la Lune, auraient trouvé la quantité de six garçons, qu'ils auraient mis dehors, si la dite Prouet n'en eut empesché avec violence, et, ayant trouvé dans son Ecole de filles des Heures de Nostre-Dame, s'en seraient saisis. » En marge, cette note suggestive, « Lachaix, appariteur de l'Archevêché, exécutera l'ordonnance ».

« Ensuite chez Dantoine où ils ont trouvé la quantité de 60 Ecoliers et 20 filles, tous assez bien instruits, suivants les règlements du catéchisme, etc. (2).

Ainsi, dans la visite du 24 juillet 1683 :

« 1° En rue Noire, chez la Sœur Consaro, ils auraient trouvé environ 20 filles et 4 garçons, qui ont esté mis dehors, avec deffense d'en prendre, sous peine de l'amende, au reste, les règles y sont gardées ;

2° En Bourgchanin, proche l'Hôpital en l'Ecole de la Sœur Pavié, environ 20 filles, et 3 garçons peu instruits du catéchisme.....

3° Chez le sieur Duval, qui n'a un Escriteau conforme aux règlements, où ils ont trouvé 30 Ecoliers environ assez bien instruits du catéchisme, prières, et exercices des Ecoles. »

4° En rue Corche-bœuf, chez le nommé Alexandre, Angevin, environ 10 garçons et 2 filles qu'il enseignait sans permission (3).

(1) Archives du Rhône, D. 358, fol. 5.
(2) *Ibid.*, fol. 5.
(3) *Ibid.*, fol. 7.

Dans certaines Ecoles, l'arrivée des Courriers excite un enthousiasme plutôt modéré. On dirait des contrebandiers qui voient arriver les gendarmes. A la Croix Rousse, Chalat, le mari d'une institutrice qui enseigne sans permission, les accueille par des blasphèmes (1).

Dans les remarques générales, qui suivent les visites faites en août 1684, les Courriers se plaignent de ce que :

1° « Presque tous les maîtres exercent une autre profession avec celle de maître, ce qui fait qu'ils ne peuvent vacquer ni à l'instruction ny à l'éducation des enfants ;

2° « Il y en a qui ne savent pas bien lire ny écrire, et fort peu le catéchisme, ce qui fait que les enfants en souffrent.

3° Il y a le mélange du sexe, d'où s'en peut suivre plusieurs inconvénients pour le salut de ces pauvres âmes (2). »

Il fallut toute l'énergie de l'Archevêque pour faire disparaître ces abus, et surtout le dernier qui reparaissait à chaque instant. Sur ce point, les femmes étaient plus tenaces encore que les hommes, et ne pouvaient se décider à « lâcher » les garçons. Ainsi « la veuve Prouët, vis à vis la Lune », sept mois après la visite, où elle avait quasi mis à la porte les inspecteurs, avait encore dans son Ecole quinze garçons et quarante-cinq filles (3). Ainsi une « nommée Richard, en rue de Flandre, proche le Port Dauphin, n'a permission et avait environ 12 garçons et autant de filles.

Ainsi, en arrivant chez la Sœur Clavel, rue de l'Arbre Sec, les Courriers commencent par mettre dehors 8 garçons.

Cette ténacité des femmes s'explique et s'excuse en partie par l'instinct maternel qu'elles portent dans l'âme. Dans une certaine mesure, elles pouvaient se croire appelées et autorisées à soigner « les gones ».

Mais quelle excuse peut bien prétendre « l'instituteur Minot, qui tient ensemble 30 garçons et 15 filles, séparés par « un rideau et deux aix (4) » ?

(1) Archives du Rhône, D. 358, fol. 8.
(2) *Ibid.*, fol. 10.
(3) *Ibid.*, fol. 8.
(4) *Ibid.*, fol. 18.

Quelle excuse peut bien invoquer l'instituteur Raillet, qui tient dans une chambre « trois Ecrivains assez grands et dans l'autre sept garçons et six filles, presque tous de 10, 12 et 13 ans, peu civils et beaucoup moins modestes (1)? »

Quelle excuse surtout pour M. Thomas, qui a « 30 garçons et environ 8 filles, toutes grandes» ? Il est bien vrai que garçons et filles sont dans deux chambres séparées. Mais « dans la chambre des filles il y avait 3 ou 4 grands Ecoliers hommes faits ! (2) »

De belles âmes ou des utopistes peuvent ne pas voir les inconvénients d'un pareil mélange. Avec son immense expérience et la justesse de son coup d'œil, l'Archevêque les avait vus, dès les premiers jours. Il avait senti aussi dès les premiers jours, qu'il lui fallait d'autres armes encore que les spirituelles pour faire disparaître de tels abus. Louis XIV avait été du même avis. On fit donc de temps à autre circuler l'appariteur Lachaix, puis les archers, et l'on ouvrit aux récalcitrants une perspective sur la prison. La plupart en furent quittes pour la perspective et pour la peur. Quelques-uns cependant allèrent méditer derrière les verrous sur les inconvénients de la désobéissance. Peu à peu Camille de Neuville établit l'ordre plus encore par la ténacité de sa volonté que par l'usage des châtiments.

Il fait bon vivre sous la crosse, disait-on jadis, au-delà du Rhin, quand on était gouverné par des Evêques. On eût pu dire de même sur les bords du Rhône. Même dans ses sévérités l'Archevêque restait paternel. Par son énergie, comme par sa bonté, Mgr Camille de Neuville rendit possible à Demia son œuvre si belle et si populaire. Dans l'histoire de l'enseignement primaire à Lyon, il ne faut pas séparer ces deux figures. Les contemporains les unirent si bien qu'ils attribuèrent presque à l'Archevêque les œuvres du prêtre (3). Nous ne ferons pas cette confusion. L'admirable prêtre qui fonda

(1) Archives du Rhône, D. 358, fol. 19.
(2) *Ibid.*, fol. 9.
(3) Voir Guichenon. Eloge historique d'Illustrissime et Révérensime Camille de Neuville.

les Sœurs de Saint-Charles (1) garde tout son mérite devant l'histoire. Mais nous croyons aussi qu'il ne faut pas plus le séparer de son Archevêque quė le diacre Laurent de son Pontife. A nos yeux, Mgr Camille de Neuville est conjointement avec Demia, le vrai fondateur de l'enseignement primaire à Lyon.

(1) La fondation des Sœurs de Saint-Charles, très admirée de M. Compayré, et qui mérite, en effet, de l'être, demande une étude à part. Nous la donnerons un peu plus tard, en continuant nos travaux sur l'Archevêque.

Th. MALLEY.



MÉLANGES

Un livre récent sur Luther

Trois ouvrages, écrits par des allemands et relatifs à Luther, avaient fait sensation.

Ce fut d'abord celui que Döllinger publia, de 1846 à 1848, sous ce titre : *Die Reformation, ihre innere Entwicklung und ihre Wirkungen im Umfange des lutherischen Bekentnisses*, et qui fut traduit, sur la deuxième édition, par le docteur E. Perrot (Paris, 1848-1849, 3 volumes). Lourd, massif, mal composé, et, du reste, inachevé, ce travail, riche en matériaux de prix, reste encore utile pour l'histoire des doctrines du luthéranisme primitif ; l'auteur a étudié à fond la littérature théologique protestante, et montré les suites funestes de l'hérésie dans les intelligences, dans les mœurs, dans l'état social.

Plus retentissante fut l'apparition des volumes de Janssen, surtout des premiers, sur l'*Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge*. Les lecteurs de l'*Université catholique*, à qui ces volumes ont été présentés au fur et à mesure de leur impression, savent que la première partie du tome I parut en mai 1876, et que les tomes VII et VIII ont été publiés et complétés par M. Pastor, le tome VII en 1893, le tome VIII en 1894. Ils ont lu, dans la revue (t. XIII et XIV, année 1893), la notice si attachante que M. Pastor a consacrée

à Janssen ; ils ont admiré cette belle physionomie de savant catholique et, tout en faisant des réserves sur l'œuvre, ils ont applaudi à son succès qui leur a rappelé, à divers points de vue, celui des *Origines de la France contemporaine* de Taine. L'écrivain est inférieur à Taine ; l'historien semble plus sûr.

En 1904, l'émoi qu'avait suscité la *Geschichte des deutschen Volkes* de Janssen reprit avec une force nouvelle. Denifle venait de lancer le tome I de son *Luther und Luthertum.* C'était savant et belliqueux. L'auteur fonçait sur l'ennemi et assénait des coups formidables. Il frappait trop fort, au moins pour notre goût ; la polémique ne gagne pas à certaines outrances, et il est des excès de langage qui ne profitent pas à une cause et que ne justifient point les excès de ceux que l'on combat. Mais, s'il est facile de critiquer Denifle, il faut reconnaître que les recherches de l'illustre dominicain sont *epochemachenden*, selon le mot de M. Braun, *Die Bedeutung der Concupiscenz in Luthers Leben und Lehre*, Berlin, 1908, p. 301 : elles ont « fait époque ». De plus en plus, grâce à lui, s'impose cette vérité, déjà reconnue, avant son livre, par quelques historiens protestants, que le Luther traditionnel du protestantisme n'est pas le Luther historique, qu'il y a lieu de reprendre son portrait et de le montrer tout autre qu'on ne s'était habitué à le voir. Cf. H. Böhmer, *Luther im Lichte der neueren Forschung*, Leipzig, 1906. Deux points, tout particulièrement, ont été mis en évidence par Denifle. Le premier, c'est que, pour être renseigné sur les origines de Luther, on ne doit pas s'en rapporter aux témoignages épars dans ses écrits de l'âge mûr ou de la fin de la vie, mais seulement à ceux qui datent des années de la jeunesse, et qu'il importe de s'assurer de la valeur des éditions qu'on utilise ; « là, je pense, dit Denifle, est le fort de mon ouvrage ». Le second point, c'est qu'il est impossible de comprendre Luther et les diverses étapes de sa pensée si l'on ne connaît pas la théologie et la mystique du moyen âge ; or, précisément, cette connaissance, qui a manqué aux historiens protestants, Denifle la possédait en perfection.

Sur les débuts de la Réforme, on avait donc, en Allemagne, trois ouvrages de grande valeur dus à des catholiques. Mais aucun d'eux n'offrait une biographie complète de Luther. Döl-

linger, conformément à son titre, avait étudié *La Réforme, son développement intérieur et les résultats qu'elle a produits dans le sein de la société luthérienne ;* Luther y tenait beaucoup de place, il n'y apparaissait pas tout entier. Janssen avait entrepris l'*Histoire du peuple allemand*, non celle de Luther ; il s'arrêtait longuement à Luther, il ne songeait pas à tout dire. Quant à Denifle, il ne se préoccupait guère que de répondre à cette question : comment Luther de moine augustin est-il devenu le chef de la Réforme? quelles ont été les phases de son changement? quelles explications en a-t-il données, et que valent-elles? Loin de viser à écrire une vie de Luther, il proclamait qu' « il ne serait pas possible pour le moment d'écrire une telle vie. »

Cette déclaration n'a pas découragé — heureusement — le P. Grisar. Dès 1903, il commençait, dans les *Litterarische Beilagen der Kölnische Volkszeitung*, une série d'articles destinés à un ouvrage sur « Luther, le développement de son esprit et son œuvre », *Luther, sein Geistesgang und sein Werk.* Il y a des chances pour que l'agitation produite par le *Luther et le luthéranisme* de Denifle ait influé sur lui et l'ait amené à élargir son plan. Toujours est-il qu'il vient de publier un énorme volume (1), qui sera suivi de deux autres, dont le deuxième s'imprime et dont le troisième existe en manuscrit, avec ce simple titre : *Luther*. D'ores et déjà, il est permis d'annoncer que cet ouvrage, différent de ceux de Döllinger, de Janssen et de Denifle, ne leur cédera pas en importance.

Le P. Grisar traite de Luther, de Luther seul, et non pas directement du luthéranisme. C'est une vie de Luther qu'il nous donne, et c'est toute sa vie, la vie extérieure, mais aussi et principalement la vie intérieure. Ce qu'il veut, c'est le caractériser historiquement et psychologiquement, c'est « écrire une psychologie de Luther en rapport avec son histoire », et c'est, en conséquence, montrer la marche et, non pas les progrès,

(1) *Luther* von Hartmann Grisar, S. J. — I. *Luthers Werden, Grundlegung der Spaltung bis* 1530. — In-8°, xxxv-656 pp. — Freiburg m. Breisgau, Herder, 1911. — *Prix :* 15 fr.

mais l'évolution de son esprit. Tâche délicate, à coup sûr, et attirante et digne de l'effort d'un historien !

Cette « image psychologique » l'auteur s'applique à la tracer à l'aide des propres paroles de Luther. Il convient que la méthode n'est pas sans quelque « péril de lourdeur » ; mais elle est « la plus apte, la seule apte à mettre devant les yeux du lecteur non seulement la vérité mais encore la preuve de la vérité, à garantir au portrait le caractère de l'immédiateté, *Unmmitelbarkeit*, avec une vérité saisissante. »

Quant à l'esprit qui anime l'auteur, c'est celui d'une loyauté parfaite (1). Le devoir de l'impartialité, admis de tous théoriquement, n'est pas d'une pratique facile. Le P. Grisar constate que protestants et catholiques se débarrassent malaisément du parti pris quand il est question de Luther. Il vise, pour son compte, à être aussi objectif que possible, et il estime qu'un catholique peut, sans trop d'optimisme, prétendre que finalement la vérité et la justice historiques, si épineux que soit leur objet, auront leur place sous le soleil immense. Certes, le catholique ne doit pas renoncer à ses principes pour juger Luther. « Je puis certifier, dit le P. Grisar, après avoir cité ce beau mot du professeur Planck : *Man fordere nur nicht mehr als die ruhige Unparteilichkeit*, que jamais je n'ai à oublier que je suis catholique mais que ce contrôle de mon impartia lité je l'attends avec confiance ». Et, précisément parce qu'il ne poursuit que la vérité, le P. Grisar formule son « désir passionné d'accroître l'estime et l'amour entre les deux confessions catholique et protestante ». On voit que le ton n'est pas celui de Denifle et que, avec un égal amour de la vérité, le dominicain et le jésuite ne s'entendent pas sur la manière de la servir.

Du reste, le P. Grisar ne s'en fait pas accroire. Pas plus que le *Luther* de Köstlin et Kaweran, la meilleure des biographies protestantes de Luther, ne nous fournit le « jugement protestant » sur Luther, pas plus que Denifle n'a formulé le « juge-

(1) Il demeure fidèle au programme qu'il traçait magistralement, en 1900, au congrès scientifique international des catholiques, tenu à Munich. Cf *Akten der fünften internationalen Kongresses katholischer Gelehrten*, Munich, 1901, p. 133-142.

ment catholique », il n'a la prétention de porter le « jugement catholique » définitif. En matière purement historique, le catholique est parfaitement libre et il ne se prononce que d'après sa conscience, *nach bestem Wissen und Gewissen.*

Telles sont les idées directrices de l'œuvre du P. Grisar. Dans quelle mesure il les a réalisées, c'est ce qui reste à dire.

Au cours de ce premier volume, le P. Grisar expose les commencements de Luther et de la scission religieuse opérée par lui jusqu'en 1530, date de la diète d'Augsbourg, de la confession d'Augsbourg. Le tome deuxième nous montrera Luther « au faîte de sa vie », *auf der Höhe des Lebens* (1530-1539). Le troisième nous fera assister à la fin de sa vie et en déroulera les résultats.

Quand ce troisième volume aura paru, quand nous aurons toute la pensée du P. Grisar sur Luther, une appréciation ferme deviendra possible. Ce que nous en avons pour le moment est extrêmement remarquable.

Pour s'en rendre compte, le mieux est de voir la manière dont l'auteur explique la rupture de Luther avec Rome et les causes qui l'ont amenée.

D'abord, il est acquis que la vie religieuse de Luther ne présente aucun de ces événements qui orientent brusquement une âme dans une direction nouvelle. Il n'y a pas à parler de « catastrophe » ou de « chemin de Damas ». Dès avant la querelle des indulgences, Luther avait abandonné peu à peu le dogme catholique et une transformation morale avait coïncidé avec le changement des idées.

Le P. Grisar distingue deux périodes dans l'exode de Luther. La première va jusqu'en 1517. La seconde embrasse les années 1517 et 1518. Ce qui les différencie c'est la doctrine sur la certitude du salut, qui apparaît en 1517 et marque la dogmatique luthérienne d'une de ses caractéristiques essentielles.

Arrêtons-nous à la première période.

Le P. Grisar commence par éliminer les faux motifs de l'abandon par Luther du catholicisme qu'on a mis en avant. Doctrine des indulgences, besoin de réformes dans l'Eglise, jalousie de moines, action des écrits de Jean Hus, découverte subite du Dieu bon, accueillant et miséricordieux, à la

place du Dieu que l'on montrait uniquement justicier et sévère, autant de choses qui ne fournissent pas la raison de sa conduite. Il n'y a pas à parler davantage de l'impossibilité, proclamée par Luther, de dompter la concupiscence. Luther n'entendait pas cela d'une impossibilité personnelle, il ne songeait qu'à parler en théologien, et, s'il déclarait que l'homme ne peut, par ses propres forces, vaincre le péché et la concupiscence, il poussait au combat contre la concupiscence au moyen de la grâce et de la foi.

Le point de départ du luthéranisme doit être cherché dans une conception qui domina Luther, et qui n'est autre qu' « une critique malveillante des bonnes œuvres et, en général, de l'action propre, naturelle et surnaturelle, de l'homme ». Il rejette la sainteté des œuvres, il est hostile à l'idée d'une sainteté personnelle, il affirme que l'homme, par lui-même, n'est que péché et ne peut que pécher. « Aujourd'hui, dit-il, il n'y a pas de plus grande peste dans l'Eglise de Dieu que ces hommes qui ont ces mots à la bouche : on peut faire de bonnes œuvres ». Absence de toute justice personnelle dans l'homme, telle est, dès avant 1517, et telle sera, avec la théorie de la certitude du salut qui viendra s'y joindre en 1517, l'essence primitive du luthéranisme.

Pour ancrer, en quelque sorte, Luther dans sa manière de voir, il y eut l'influence d'Occam et celle des mystiques.

« Je suis de l'école d'Occam », a dit Luther. Ce n'est vrai qu'à moitié. En fait, Luther, dont les études avaient été bâclées, ignorait les grands docteurs du moyen âge. Seule, ou peu s'en faut, la théologie dégénérée d'Occam et de ses disciples lui était connue, et il avait le tort d'imaginer que c'était toute la théologie. Occam agit sur sa pensée de deux manières : négativement et positivement. Négativement d'abord, et par réaction. Occam accorde trop à la nature ; Luther va à l'extrême opposé. « L'homme peut tout », dit Occam. « L'homme ne peut rien », dit Luther. Occam allègue à l'excès Aristote et néglige l'Ecriture. « L'Ecriture Sainte, dit Luther. Qu'avons-nous à faire d'Aristote? » Occam exerce, en outre, sur Luther une action positive et directe par sa théorie de l'acceptation qui deviendra, sans trop de peine et à la

condition de tenir pour réel et véritable ce que Guillaume Occam admettait comme possible, celle de l'imputation extérieure des mérites de Jésus-Christ.

Les mystiques, à leur tour, contribuent à maintenir Luther dans la voie où il s'est engagé. Un petit traité, d'une orthodoxie équivoque, dont Luther publie deux éditions (1), l'une en 1516, l'autre en 1518, et qu'il croit primitivement l'œuvre de Tauler, lui « apprend, plus que tout autre, d'après son témoignage, ce que sont Dieu, le Christ, l'homme et toutes choses ». Il s'est épris de Tauler, et il s'inspire de quelques-unes de ses formules, sans apercevoir les correctifs dont Tauler les entoure. Comme tous les mystiques, et, en particulier, comme les mystiques allemands de son groupe, Tauler parle de passivité, de nuit de l'âme, du rien de l'homme. Luther prend ces expressions dans leur sens le plus rigoureux, et y voit la confirmation de sa doctrine sur le rôle de Dieu et de l'homme dans l'affaire du salut. De là viendra ultérieurement son explication de la vocation divine qu'il se sera attribuée : l'âme, à son insu, est conduite par Dieu.

Le Commentaire de Luther sur l'épître aux Romains, que Denifle fit connaître et utilisa le premier et qui a été publié par M. Ficker (1908), permet de saisir sur le vif l'état d'âme de Luther en 1515-1516, date de la composition de cet écrit, de constater que l'incapacité absolue de l'homme dans l'ordre du salut est son idée dominante, et de démêler les influences occamiste et mystiques.

Dans l'intervalle, sa vie religieuse et sacerdotale, de tout temps médiocre, s'est encore amoindrie. Parallèlement à sa théorie sur la valeur des œuvres, il n'a aucune estime de la règle monastique, il déprécie les vœux. Chose grave et bien significative, le malheureux ne prie pas. Il en arrive jusqu'à omettre la messe et la récitation du bréviaire. Sur les autres il exerce une critique amère, pendant que grandit l'opinion qu'il a de son mérite. En lui l'orgueil fermente.

Cette esquisse trop rapide ne saurait suppléer en rien à l'exposition copieuse, nourrie et forte, du P. Grisar.

(1) Sous le titre de *Théologie allemande, Deutsche Theologie.*

Tout ce qu'elle contient n'est pas nouveau. Peut-être tout n'y est pas également incontestable. Pourquoi Luther se méfia-t-il de la sorte des bonnes œuvres? Quelle fut, en même temps que celle des causes extérieures, la part de l'atavisme, des prédispositions naturelles ou acquises, dans la formation progressive de sa dogmatique? Ses difficultés personnelles à trompher de la concupiscence ne furent-elles vraiment pour rien dans ses théories? Comment concilier son orgueil sans frein avec le mépris de l'action personnelle de l'homme? Ces questions, et d'autres semblables, ne sont pas commodes à résoudre, et sans doute le P. Grisar n'a pas épuisé le sujet.

Du moins, il l'a traité avec une ampleur, une pénétration et une richesse d'informations qui méritent tous les éloges. Ses chapitres sur l'occamisme, le mysticisme, le Commentaire de la lettre aux Romains, resteront parmi les pages les plus neuves et les meilleures qui aient été écrites sur Luther.

Dans un livre où tout est bon, il y a d'autres chapitres excellents, sur Luther à Rome, sur Luther à la Wartbourg, sur Luther et les humanistes, etc. C'est merveille de voir combien de légendes sont détruites, favorables à Luther ou défavorables. Que Luther ait été un moine fervent et « fou de sainteté », c'est une légende, que Denifle avait démolie avec rudesse et que le P. Grisar écarte avec plus de calme et non moins de force. Que Catherine de Bora ait accouché quatorze jours après son mariage, c'est aussi une légende, et le P. Grisar l'établit nettement.

Dirons-nous que ce gros volume n'est pas encore assez complet? Nous venons de mentionner le mariage de Luther. Il semble que les idées de Luther sur le mariage demandaient un examen plus approfondi. De même la démonologie de Luther paraît sacrifiée. Peut-être l'auteur se propose-t-il de revenir là-dessus dans les volumes suivants. Mais ce qui est difficile à comprendre, c'est que le P. Grisar n'ait presque rien dit des parents du chef de la Réforme. Son père est connu par des textes divers qui appelleraient une sage critique. Quand il mourut, Luther écrivit ces paroles « d'une profondeur et d'une simplicité bibliques », de l'avis de Chateaubriand . « Je succède à son nom ; voici maintenant que je suis pour ma

famille le *vieux Luther* ; c'est mon tour, c'est mon droit de le suivre par la mort. » A sa mère, Luther, à ce qu'on raconte, ressemblait de visage et de maintien. Il avait gardé le souvenir d'une petite chanson qu'il se plaisait à redire et qu'elle lui chantait quand il était enfant :

Mir und Dir ist Riemand hold,
Das ist unser beider Schuld.

« A moi et à toi personne ne veut du bien. C'est notre faute à tous deux ». Un simple fait comme celui-là n'est-il pas révélateur? Et, puisque le P. Grisar voulait avant tout fixer la psychologie de Luther, n'y avait-il pas lieu de tenir compte des influences familiales, de rechercher les ressemblances de Luther avec ses parents, surtout avec sa mère?

Une observation encore. Le P. Grisar n'ignore rien de la littérature allemande de son sujet. Son index bibliographique ne mentionne aucun nom français, sauf celui de Calvin inévitable. Or, nous avons en France, sur Luther, des travaux qui ne sont pas à négliger. Du côté des protestants, l'opuscule de Jundt, *Le développement de la pensée religieuse de Luther jusqu'en* 1517, Paris, 1906, et les trois volumes de Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre*, Paris, 1883-1884, par exemple, ne sont pas sans valeur. Du côté des catholiques, pour ne citer qu'un nom, Bossuet ne s'impose-t-il pas à quiconque s'occupe du protestantisme? Sans doute, il n'a pas écrit toute l'histoire de Luther, il est bref sur les commencements, et même — c'est la seule erreur grave qu'il commette — il explique à tort les débuts de la Réforme par la jalousie entre augustins et dominicains à l'occasion des indulgences. Mais il a disséminé un peu partout, dans les six premiers livres de l'*Histoire des variations des Églises protestantes*, des indications sur Luther qui témoignent de sa justice et de sa clairvoyance historique, et dont l'ensemble constitue un portrait d'une psychologie étonnante (1).

(1) Cf. A. Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, Paris, 1891, p. 447-474.

Concluons. Tel quel, le *Luther* du P. Grisar s'annonce comme la meilleure biographie du fondateur du protestantisme, et, parmi tant de livres qui ont paru pendant ces dernières années, comme un des plus dignes de retenir l'attention.

Döllinger et Janssen ont été traduits dans notre langue. Denifle a commencé de l'être. Nous espérons bien que le Père Grisar aura son tour, et nous souhaitons que ce soit vite.

Félix VERNET.

LES SONNETS DE SYLVESTRE

LIVRE IV : SONNETS INTIMES

LE JUGEMENT

Le jour où je mourrai, mis en face du Juge
Auquel rien ici-bas ne demeure caché,
Qui viendra me défendre? Où sera mon refuge,
Perdu dans mon péché?

O terribles instants où l'âme seule et nue,
Ployant sous le fardeau de son éternité,
Attend avec effroi la sentence inconnue
D'un maître redouté !

Que ne suis-je sorti de ce monde de fanges,
Seigneur, lorsque j'avais la pureté des anges,
Au matin de mes ans !

Que ne m'avez-vous pris quand mon cœur et mes sens
Faisaient monter vers vous leur tribut de louanges
Comme un céleste encens !

LES IDÉES

Les Sages, relevant leurs têtes dénudées,
Ferment parfois le livre où s'usèrent leurs yeux
Pour regarder l'espace et suivre dans les cieux
L'essor calme et puissant des divines Idées.

Que valent les accords des luths harmonieux,
Ou les coupes d'argent dans les festins vidées
Au prix de ce reflet pâle et mystérieux
Par lequel dans l'éther les âmes sont guidées?

Vos accents surhumains, votre philtre inconnu
Nous emplissent le cœur d'une ivresse immortelle,
O vierges qu'enfanta la Pensée éternelle !

Et ce vaste univers restera pauvre et nu
Pour ceux que vous avez ravis d'un seul coup d'ailes
Vers des réalités plus nobles et plus belles.

IBSEN

Les étranges héros qu'Ibsen nous a dépeints,
Il ne les tailla point dans un bloc de Carrare.
Obscur, mais plein d'éclairs, génie âpre et bizarre,
Il fouille le granite ou le tronc des vieux pins.

On sent en ses récits l'arôme des sapins,
Le pâle ciel du Nord et sa lumière avare,
La mer brumeuse et triste, et le luxe barbare
Des longs repas servis aux manoirs de bois peints.

L'écrivain nous étonne et le cadre et le drame,
Et les acteurs surtout. Leur pensée et leur âme
Sont celles des Vikings qui couraient sur la mer.

C'est leur farouche orgueil, c'est leur bras indomptable,
Et la Réforme a mis un ferment redoutable
En ces cœurs enivrés de son breuvage amer.

LE PREMIER HOMME

Lorsque le premier homme, errant et solitaire
Dans un monde ennemi, connut son triste sort ;
Lorsqu'il vit les fléaux, le vice et la misère,
Les labeurs sans espoir, la vieillesse et la mort,

Il rechercha longtemps quel étrange mystère
Jetait son frêle esquif sur cette mer sans port ;
Il regarda le ciel, splendide et vain décor
Etendu comme un dais sur les maux de la terre ;

Et nul ne répondit à sa plainte. Les dieux,
Le voyant seul et nu, détournèrent les yeux ;
La nature garda sa sereine allégresse.

Mais comme il succombait sous le poids des douleurs,
Tardivement émus de son âpre détresse,
Les immortels enfin lui donnèrent les pleurs.

AMOUR, ESPOIR OU FOI...

Amour, espoir ou foi, tout homme au fond de l'âme
Porte un foyer secret qui le maintient vivant,
Et chacun, faible ou fort, dès que meurt cette flamme,
Disparaît emporté comme une feuille au vent.

Mais que ce soit la Gloire, ou l'Idée, ou la Femme,
Ou la Science, ou l'Or, le Songe décevant
Enfin s'évanouit ; la source trop souvent
Refuse à nos désirs l'eau que leur soif réclame.

Heureux celui qui meurt avant d'avoir creusé
La fosse où tombera son cœur désabusé !
Plus heureux le croyant qui laisse son attente

Dormir en sûreté dans un rêve immortel,
Et mettant sous ses pieds le plaisir qui nous tente
De ses espoirs d'un jour fait offrande à l'autel.



MON AME EST TRISTE

Mon âme est triste et lasse et je traîne ma vie
Parmi de longs chemins, comme un char trop pesant,
La sueur au visage et les pieds pleins de sang.
Quelle eau viendra calmer ma soif inassouvie?

Pâle et meurtri, j'ai dû quitter en gémissant
Plus d'une tâche aimée et longtemps poursuivie ;
Sur la cause que j'ai fidèlement servie
Je sens passer un souffle amer et méprisant.

Mes vains rêves et mes espérances fanées
Se sont enfuis au cours de ces mornes années
Comme la feuille sèche ou les sables mouvants.

Je porte en mon vieux cœur qui sous ce faix succombe
L'ennui de l'existence et l'effroi de la tombe,
Ayant pitié des morts et dégoût des vivants.

LA VÉRITÉ

Le paysan romain sous le fer de sa houe
Parfois entend sonner un marbre et lentement,
Comme un lever d'aurore, émergent de la boue
Le chef d'une déesse et son torse charmant.

Le temps a mutilé ses bras, flétri sa joue.
Le chercheur attentif au plus léger fragment
S'incline et les recueille avec des soins d'amant,
Puis il contemple l'œuvre et l'admire et la loue.

Frère, nous l'imitons lorsque la Vérité,
Grise de fange, éparse et cent fois divisée,
Paraît dans notre glèbe incessamment creusée.

Nous saluons ainsi la noble déité
Qu'exhuma notre effort et qui, terne et brisée,
Laisse encore à nos yeux rayonner sa beauté.

A L'HEURE DU SOMMEIL

A l'heure du sommeil, quand la lune se lève
Dans les ombres du soir ou que l'air du matin
Vient rafraîchir nos fronts visités par le rêve,
Ami, n'entends-tu pas un son vague et lointain?

Ne vois-tu point flotter sur les bois, sur la grève,
Ouvrant leurs ailes d'or et se donnant la main,
Des vierges aux traits purs dont l'éclat surhumain
Luit sous les voiles blancs qu'un vent léger soulève?

Regarde-les venir des mondes inconnus :
Elles penchent la tête et tendent leurs bras nus
En s'inclinant vers nous, les célestes Idées.

Mais d'un élan nouveau, les voilà débandées,
Car c'est l'aube, et l'essaim prompt et mystérieux
Fuit à travers la brume et se perd dans les cieux.

AUX MORTS

Venez-vous par moments, ô morts, revoir les lieux
Où jadis s'accomplit votre pèlerinage?
Est-ce vous qu'on entend lorsque dans le feuillage
Des vieux cyprès murmure un vent mystérieux?

Ces plaintes, ces clameurs qui passent dans les cieux
Durant les soirs d'hiver ou par les nuits d'orage,
Sont-elles votre voix? Votre pâle visage
Se montre-t-il au fond des bois silencieux?

Si vous voyez le doute où notre cœur succombe,
Parlez donc aux vivants des secrets de la tombe ;
Calmez par vos récits nos âmes en émoi.

Où va la gerbe humaine une fois moissonnée?
Dans un nouveau séjour quelle est sa destinée?
Ce mot de l'avenir, ô morts, dites-le moi.

LASSITUDE

L'échec de mes desseins ardemment caressés
Emplit mon cœur d'angoisse et mon esprit de doute ;
Un labeur sans espoir m'attriste et me dégoûte ;
Ma volonté faiblit, mes bras se sont lassés.

Je suis comme le chef d'une armée en déroute
Qui voit ses bataillons rompus et dispersés
S'enfuir de tous côtés en laissant sur la route
La foule des traînards, des morts et des blessés.

Jadis je portais mieux la mauvaise fortune ;
Si mes illusions tombaient une par une
Sous la faux ironique et brutale du sort,

Je voguais jeune et fier vers des rives lointaines ;
Mais ma barque n'a plus sur ces mers incertaines
Que le malheur pour voile et pour havre la mort.

LA TENTATION

Le démon jadis tenta ma jeunesse
En lui dévoilant un monde enchanté.
« Jette loin, dit-il, ta foi qu'on délaisse
Et ton vieil honneur et ta probité ;

« Je te donnerai pouvoir et richesse ;
Tu seras heureux, craint et respecté. »
Il dit, et mon cœur n'a point hésité ;
Jésus-Christ sans doute aidait ma faiblesse.

J'ai choisi la croix et la pauvreté,
J'ai donné mon âme à la vérité,
J'ai sur toute chose aimé la justice ;

Et quand je tombais en ce dur chemin
Ou que j'étais las de mon sacrifice,
Toujours le Sauveur m'a tendu la main.

OUBLIEUX DES PÉRILS

Oublieux des périls et des forces rivales,
Nos desseins, nos désirs semblent un escadron
Qui s'élance à l'appel sonore du clairon.
Partis en plein soleil, les cieux deviennent pâles,

L'ombre du soir s'allonge et descend sur leur front ;
Ils vont poudreux et las, penchés sur leurs cavales ;
Ils attendent, frappés par d'invisibles balles,
L'aurore avec l'assaut ; mais combien les verront?

Les uns tombent meurtris par une arme cachée,
D'autres suivant de loin l'ardente chevauchée,
Arrosent d'un sang noir les pierres du chemin.

Rares donc les vainqueurs, les victimes sans nombre ;
Et parmi ces vaincus mille expirent dans l'ombre
Quand un meurt au grand jour et l'épée à la main.

JE LES ÉCRIS EN SOUPIRANT...

Je les écris en soupirant,
Ces vers qu'enfanta ma tristesse ;
Telle au village une pauvresse
Allaite son fils en pleurant.

Au premier baiser qu'il lui rend
Elle oublie ennuis et détresse,
Et sa lèvre revient sans cesse
Goûter au breuvage enivrant.

Ainsi des enfants de ma Muse :
Leurs jeux où mon chagrin s'amuse
Me reposent quand je suis las,

Et j'y trouve aux heures amères
Quelque chose de ce soulas
Que l'amour verse au cœur des mères.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

The Catholic Encyclopedia. An international work of reference on the Constitution, Doctrine, Discipline and History of the catholic Church. 15 volumes in-4°, de 800 pages chacun. — Vol V, VI et VII. — (*Diocese-Fathers, Fathers-Gregory, Gregory-Infallibility*). — New-York, R. Appleton Company, 1909-1910.

De nombreux dérangements nous ont empêchés de continuer (1) aussi vite que nous l'aurions voulu et que marche cette importante publication (2), le compte rendu d'une œuvre destinée à rendre, et qui rend déjà jusqu'au mot *mass* (messe) inclusivement, d'immenses services. Nous n'aurions, sous ce rapport, qu'à répéter, en les accentuant encore, les sincères éloges décernés aux quatre premiers volumes. Entrons plutôt dans le détail des choses les plus saillantes qui nous instruisent et nous intéressent, depuis le mot *Diocèse* jusqu'au mot *Infaillibilité*.

Nous remarquons tout d'abord, avec une satisfaction que nous voudrions pouvoir éprouver pour d'autres publications analogues et que sûrement les intelligen s éditeurs tiendront à nous donner jusqu'au bout, comment ils savent s'arranger pour ne nous pas laisser à la fin d'un volume *le bec dans l'eau*, c'est-à-dire au début ou dans le milieu d'un long article. Ces sortes d'exigences, ou de calculs intéressés, d'éditeurs à courtes vues, ont été ici fort heureusement

(1) Voir *Université catholique*, 15 juin 1908 et 15 mars 1909.
(2) Le IXe vol *(Laprade-Mass)* est déjà en nos mains depuis plusieurs semaines; nous croyons toutefois devoir borner aujourd'hui aux trois volumes ci-dessus notre trop rapide étude.

bannis. Le mot *Diocèse*, qui a pourtant 12 colonnes, ouvre le volume V^e ; le mot *Fathers of the Church* (Pères de l'Eglise), qui prend 35 colonnes est commencé avec le volume suivant ; enfin, on trouve la signature de l'auteur d'un article de 20 colonnes sur l'*Infaillibilité* à la dernière page du VIIe volume.

Au sujet du premier volume, nous nous sommes contenté de dire que les illustrations étaient « admirablement choisies et très parfaitement exécutées ». Un mot ensuite, à propos du troisième volume, signala de nouveau ce fait. Nous croyons devoir insister un peu plus, maintenant que nous voilà comme au centre de toute l'œuvre.

Il y a vraiment plaisir et profit à arrêter de temps en temps ses regards sur des reproductions, aussi artistiques que peuvent l'être des reproductions (par la photographie ou la chromolithographie), des monuments les plus remarquables, des statues ou tableaux les plus justement célèbres de maîtres tels que le *Dominiquin*, Albert *Dürer*, van *Dyck*, *Ghirlandajo*, *Giotto*, *Greuze*, *Holbein*... Toutefois, parmi les très nombreux portraits de personnages illustres à divers titres, les Français seront surpris de ne pas revoir — on ne s'en la se jamais — la douce physionomie du bon saint François de Sales, dont la notice, d'ailleurs excellente, paraissait vraiment réclamer cet accompagnement.

En revanche, on aimera à consta er que de notables représentants des divers branches du savoir humain dans notre patrie ont été mis à contribution. Ainsi, M. René Doumic, au mot *France* (la géographie et surtout l'histoire de notre pays ont été confiées à M.Georges Goyau), traite avec la compétence qu'on lui connaît, de la littérature française, en trente colonnes. Parmi les historiens, outre M. Georges Goyau dont la signature revient jusqu'à dix-sept fois dans ces trois volumes, nous comptons avec joie, outre seize articles des abbés Labourt et Lejay, sept monographies de M. Louis-René Bréhier, l'auteur très estimé de précieuses recherches sur l'époque des Croisades. Saluons aussi les noms de MM. Boudinhon, Salembier, Saltet et des Rév. Pères Bainvel, Suau, dom Besse, dom Cabrol, etc... Puis, venons-en plus directement à la façon dont sont traités certains sujets délicats de philosophie ou d'histoire, d'exégèse ou de théologie (dogmatique, morale, ascétique, mystique), de droit civil ou ecclésiastique, de liturgie même ou d'arts divers. Car évidemment, tout cela avec les ramifications nombreuses qui se détachent des troncs principaux, doit intervenir dans une « Encyclopédie » ; et nous tenons à donner de celle-ci une

idée aussi complète que possible. N'est ce pas le meilleur moyen de montrer qu'elle mérite attention?

Mais quand nous aurons dit que, pour la philosophie toute seule, il y a au moins 27 articles dans le Ve volume, 12 dans le VIe (où l'on regrette que le nom du célèbre cardinal Gonzalez ait été omis), 18 dans le VIIe, on comprendra que nous nous bornions aujourd'hui à cette matière. Les autres sujets viendront successivement, si l'on veut bien, à l'occasion du compte-rendu des volumes suivants.

Voyons donc un peu comment les catholiques américains parlent de la philosophie, et tout d'abord de certaines questions auxquelles la scolastique attacha une particulière importance, telles que *l'essence et l'existence, la forme* et le principe d'individuation (***individual, individuality***).

Nous sommes tout heureux de constater, dans cette Revue, que le premier des dix huit ouvrages mentionnés comme références pour cette intéressante question de l'essence et de l'existence, est le dictionnaire de philosophie de M. Elie Blanc ; et nous ne connaissons rien de plus complet ni de plus clair que les renseignements historiques et les considérants philosophiques fournis par ces quatre colonnes. Quand on en arrive à la question, déclarée à bon droit secondaire, de la distinction à admettre ou à ne pas admettre entre ces deux concepts d'essence et d'existence, instinctivement on se reporte à la théorie scolastique de la *distinction* en général, et on a le regret de ne pas trouver ce mot dans ce même volume où il aurait dû avoir sa place. Mais l'explication donnée pour l'application est si nette que facilement on se console de cette légère lacune.

Passons au mot *Form* qui, au volume suivant, porte au bas de ses trois colonnes la signature du même auteur que l'article précédent, M. Francis Aveling, de Londres, Docteur en théologie.

Les nombreuses significations du mot *forme* sont logiquement ordonnées et consciencieusement analysées ; puis est étudié son emploi en ontologie et en cosmologie avec Aristote, en critériologie ou Epistémologie (nous reviendrons tout à l'heure sur ce terme) avec Kant et l'école plus récente — plus orthodoxe aussi — de Louvain, en psychologie et même en théologie avec la scolastique et l'Eglise. Tout cela est sobrement exposé et sagement maintenu à l'encontre de théories modernes dont on ne méconnaît pas les laborieux efforts mais qui n'ont pas réussi à supplanter des notions où le spéculatif et le pratique s'unissent dans une heureuse harmonie.

La question du principe d'individuation se rattachait très étroitement — trop étroitement peut-être — à celle de la matière et de la forme pour Aristote et les scolastiques. Occam et surtout Suarez, puis Leibnitz, en ne craignant pas de se faire plus indépendants d'un système qui n'avait pas à rendre ici les services rendus ailleurs, préparèrent le développement d'idées sur l'individualité et son complément, la personnalité, dont bénéficient largement de nos jours une Psychologie sérieuse, une Ethique et une Pédagogie qui de plus en plus s'imposent.

On voit par là combien le souci de l'histoire des théories anciennes, et de leurs portées pratiques sur nos méthodes modernes, préoccupe les auteurs des articles dont nous tâchons d'analyser les principales données. Dans tous les sujets traités, nous nous trouvons ainsi en face d'hommes qui visiblement ont trouvé bonne la devise si opportunément prônée par Léon XIII : *vetera novis augere, nova perficere.*

Parmi les nouveautés susceptibles de perfectionnements vu les défauts qu'on y découvre à côté des idées géniales qui s'y font jour, nous sommes embarrassés pour faire un choix étant donné le nombre et l'ampleur des articles à étudier.

Au VIe volume, toutefois, rien de bien spécial à cet égard. Mais au Ve, nous discernons les mots *Epistemology* et *Evolution*, et au VIIe surtout les suivants : *Heredity*, *Hypnotism*, *Immanence*, dont il nous semble utile d'offrir un aperçu.

On emprunte au *Vocabulaire Philosophique* publié récemment par le *Bulletin de la Société française de Philosophie* la définition suivante de l'*Epistémologie* : « l'étude critique des principes, hypothèses et résultats des diverses sciences, qui a pour but de déterminer leur origine logique, leur valeur et leur objectivité » ; et l'on fait remarquer que l'expression « *Critériologie générale* », adoptée de préférence par l'Ecole de Louvain, est l'équivalent de ce terme — lequel devient de plus en plus d'un usage courant parmi nos contemporains pour désigner le traité initial de la philosophie proprement dite. L'importance de ce premier pas ne peut échapper à personne. C'est pour l'avoir mal fait que Kant, les kantistes et à leur suite les Modernistes ont si gravement erré, jusqu'à s'attirer les sévères mais justes condamnations de Pie X, que cite, en terminant, l'Auteur de cet article, après en avoir montré le bien fondé.

Dans la partie, la première, du long travail (33 colonnes) qui traite de l'*Evolution*, l'Auteur s'occupe « de l'attitude des catholiques en face de cette grande question. » Il débute ainsi :

« De nos jours, il n'est aucun catholique instruit qui ne se dise : Que faut-il penser de la théorie de l'Evolution? Faut-il la rejeter comme non fondée et comme antichrétienne, ou voir en elle une doctrine scientifique acceptable et parfaitement compatible avec les principes d'une conception cosmologique orthodoxe?

Distinguons avec soin les divers sens de ces mots *théorie de l'Evolution*, si nous voulons pourvoir nos coreligionnaires de réponses claires et correctes.

1. La théorie de l'Evolution peut être envisagée comme une hypothèse scientifique ou comme une spéculation philosophique ;

2. La théorie de l'Evolution ou bien s'appuie sur Dieu qu'elle admet, ou bien part de principes matérialistes et athées ;

3. Il faut distinguer en outre la théorie de l'Evolution du Darwinisme ou théorie de la sélection ;

4. Enfin la théorie de l'Evolution peut être appliquée aux végétaux et aux animaux, ou à l'espèce humaine ».

Que de confusions on a chance d'éviter quand on procède ainsi dans des questions complexes ! Celle-ci est ensuite particulièrement envisagée sous son aspect scientifique, le principal d'ailleurs, et qui conduit à définir l'espèce d'une manière nullement troublante pour l'exégète, le théologien ou le philosophe, dont les domaines respectifs sont absolument respectés par tous les vrais savants. Qu'on lise à ce propos le 1er alinéa de la page 660. Volontiers, si nous ne craignions d'abuser, nous en offririons ici la traduction, ainsi que des cinq « conclusions générales » dont la fermeté, qu'on sent informée, achève de donner belle allure à tout ce traité de l'Evolution.

L'*hérédité* figure parmi les facteurs, sinon quelquefois parmi les obstacles, d'une certaine évolution. De fait, c'est au point de vue exclusif de cette théorie qu'elle est ici étudiée. Ne pourrait-on pas utilement signaler qu'il y a d'autres aspects, ne fût-ce qu'en marquant une référence au mot *atavisme*, objet au Ier volume d'un article sérieux?

Sur l'*hypnotisme*, sujet actuel s'il en fut, on a eu recours aux lumières du Docteur Surbled qui doit avoir dépensé beaucoup d'efforts dans sa synthèse en douze colonnes de cette inépuisable question. La bibliographie qu'il donne nous paraît mériter une mention spéciale à cause de l'ordre qu'elle peut aider à mettre dans une étude de l'hypnotisme. Si l'on veut, par exemple, se contenter d'examiner théoriquement l'hypnotisme pour en décrire et classer les phénomènes généraux ou particuliers ; ou bien connaître les

lois portées à son sujet dans divers pays ; ou encore étudier son rôle en médecine ; ou enfin envisager tout cela d'un point de vue catholique, dogmatique ou moral : ces différents aspects sont signalés par le Dr Surbled et chacun d'eux muni de références aussi utiles qu'abondantes. Lui-même, dans son article, touche à tous ces points, après avoir particulièrement bien conduit l'histoire de l'hypnotisme depuis les procédés employés par Mesmer à la fin du XVIIIe siècle pour démontrer l'existence et l'importance du magnétisme animal, jusqu'aux méthodes plus modernes dont aucune n'a encore conquis droit de cité dans la science voulant rester digne de ce nom.

Avec les dix colonnes de M. Thamiry, professeur de philosophie à l'Université catholique de Lille, sur l'*Immanence*, nous nous occupons encore d'une de ces questions de fond à la fois et de méthode que déjà dans l'antiquité et dans les temps modernes plusieurs grands esprits se sont posées, mais qui, ayant pris de nos jours une acuité spéciale, ont dû être étudiées avec plus de soin. L'activité contemporaine a fait que d'une part les dangers de théories risquées ont plus vite apparu et que d'autre part la maturité des solutions orthodoxes s'est plus promptement produite. Contre les dangers de l'Immanentisme nous avons été définitivement prémunis par le clair enseignement de l'Encyclique « *Pascendi gregis* », dont les catholiques ne sont pas seuls à reconnaître la haute sagesse.

Cet enseignement méritait d'être commenté. Nous trouvons qu'il l'est dans le présent article d'une façon fort satisfaisante à tous égards. La distinction d'abord entre l'immanence relative, insinuée plutôt qu'établie par l'Encyclique dont le docte Auteur la suppose connue, est l'objet d'une étude historique qui synthétise à merveille les données de tous les plus importants systèmes philosophiques. Cela acquis, on n'a plus aucune peine à comprendre les procédés, et les erreurs inévitables de la méthode de l'immanence absolue, qui a fait hélas ! trop de victimes. On ne comprend pas moins bien, par contre, les procédés (dont les dangers sont faciles à éviter), et volontiers on goûte les avantages de la méthode de l'immanence relative, employée plus d'une fois avec un réel succès auprès de plusieurs esprits pénétrants par l'excellent catholique qu'est M. Maurice Blondel.

Toutes ces réflexions sont un écho trop affaibli des pages de M. Thamiry. A moins que lui-même possède parfaitement l'anglais nous supposons qu'à la « catholic Encyclopedia » on a traduit son article, dont nous aimerions à trouver quelque part l'original.

Nous souhaitons plus encore que beaucoup de nos prêtres et de nos Séminaristes deviennent capables de lire couramment l'anglais, (toujours très correct et étonnamment exempt des moindres fautes d'impression) de ces magnifiques volumes, dont nous nous ferons un plaisir de continuer le compte rendu.

G. A. et J. M. G.

Où en est l'histoire des Religions, par BRICOUT, t. I, 457 pages *Les Religions non chrétiennes*. — Paris, Letouzey, 1911. — *Prix :* 12 fr. (les deux volumes).

C'est à l'initiative intelligente du directeur de la *Revue du Clergé Français* que nous devons cette enquête. La manière dont elle a été menée, l'abondance des renseignements qu'elle fournit, l'autorité de ceux qui donnent ici leur avis rendent très utile cette collection d'articles, qui après avoir paru dans la *Revue du Clergé Fran ais* sont aujourd'hui réunis en un volume. L'indication des su e s en montrera l in érêt. Int oduction, par J. Bricout ; — Chapitre Ier : La Religion des Primitifs, par A. Bros ; — Chap. II : La Religion Egyptienne par J. Capart ; — Chap. III : les Sémites (moins les Arabes et les Hébreux), par Dhorme ; — Chap. IIV : Iraniens e Perses, par J. Labourt ; — Chap. IV : Religions de l'Inde, par De La Vallée-Poussin ; — Chap. VI : Le Confusianisme et le Shinto, par H. Cordier ; — Chap. VII : Les Grecs, par O. Habert ; — Chap. VIII : La Religion Romaine, par André Baudrillart ; — Chap. IX : Celtes, Romains, Slaves, par Bros et Habert ; — Chap. X : l'Islamisme, par Carra de Vaux ; — le prochain volume qui est annoncé pour fin décembre étudiera le Judaïsme et le Christianisme.

A. V.

Das Johannes-Evangelium als Quelle der Geschichte Jesu von Friedrich SPITTA. — Grand in 8°, XLVII, 466 pp. — Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1910. — *Prix :* 18 fr. 50.

Après vingt ans d'études sur le IVe évangile, le Dr Spitta est arrivé à cette conviction que cet évangile n'est pas une œuvre une, qu'il y a à sa base un document primitif, dans lequel ont été mélangés des additions, des changements de diverse nature. C'est à rechercher ce document primitif qu'il consacre le volume de 500 pages que nous présentons à nos lecteurs. Il passe en revue les princi-

paux chapitres du IVe évangile et par une analyse très minutieuse il pense avoir déterminé ce qui appartient au document primitif et ce qui revient au rédacteur définitif. Pour lui, le document A a été écrit par un témoin oculaire, très probablement par l'apôtre Jean, et il est de haute valeur historique. Le remaniement a été fait par un théologien du IIe siècle pour enseigner la doctrine du Logos. Le document A rapporte les paroles de Jésus aussi fidèlement que les synoptiques, tandis que l'interpolateur, appelé B, les a changées par ses additions théologiques Au document A revient tout ce qui paraît historique à M. Spitta, tandis que B est accusé de toutes les modifications qui paraissent entraver la marche du récit ou enlever aux enseignements du Seigneur leur caractère simple et aphoristique.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que cette méthode est toute subjective et que le sectionnement pratiqué par M. Spitta pourra l'être différemment par un autre critique. Il se heurte d'ailleurs à de multiples difficultés. Une des principales est la tenue très une du style et de la langue. Il est bien difficile de supposer qu'un interpolateur se soit assimilé à un tel degré la langue du document primitif pour qu'il n'y ait pas de différence sensible entre ce qui lui appartient et ce qui revient au premier document. De plus, ce qui, d'après M. Spitta, a été ajouté est nécessaire pour l'explication du texte du document A. Assez souvent, ce morcellement détruit le parallélisme qui existe entre les parties du passage. On se rendra compte de la justesse de ces observations en examinant le rétablissement des deux documents qu'a exécuté M. Spitta au commencement de son travail. Le document A paraît étriqué, sec, sans liaison. Remarquons cependant qu'il nous donne une vie assez complète du Seigneur et que ce sera déjà un bénéfice pour nous de constater qu'un critique assez radical a reconnu que le IVe évangile nous fournissait un portrait historique de la personne de Jésus. Il est vrai que ce portrait est bien incomplet, puisque le critique enlève à Jésus tout ce qui en lui était au-dessus d'une personnalité humaine, et ne veut voir en lui qu'un Juif, pénétré des idées de son temps et observateur de la loi. Il atténue d'ailleurs tous les faits miraculeux et les ramène à des actes qui peuvent être expliqués naturellement.

E. JACQUIER.



John the Presbyter and the fourth Gospel by Dom John CHAPMAN. O. S. B. — In-8°, 108 pp. — Oxford, at the Clarendon Press, 1911.

Les lecteurs de l'*Université Catholique* savent que la critique rationaliste se sert d'un texte de Papias, rapporté par Eusèbe pour soutenir qu'il y eut au premier siècle deux personnages du nom de Jean, Jean l'apôtre et Jean le presbytre, et que c'est au second et non au premier qu'il faut attribuer la paternité du IVe Evangile. La question est de savoir si Papias a vraiment mentionné deux Jean. Dom Chapman soutient que non. D'après lui, il faudrait interpréter le texte de Papias de la façon suivante : Quand je rencontrais ceux qui avaient été dans la compagnie des presbytres, je cherchais à savoir les dires des presbytres, ce qu'ils rapportaient de ce qu'avaient dit André ou Pierre... ou Jacques ou Jean ou Matthieu et les autres disciples du Seigneur et ce que disent Aristion et le presbytre Jean, disciple du Seigneur. Papias ne qualifiait donc pas les apôtres de presbytres, et Dom Chapman prouve qu'aucun écrivain ecclésiastique ne les a appelés ainsi. Cette explication est possible grammaticalement et nous l'avions déjà donnée dans l'*Histoire des livres du Nouveau Testament*, t. IV, p. 100. Mais alor, comment expliquer que Papias appelle Jean, presbytre, si vraiment le second Jean nommé est Jean l'apôtre? Dom Chapman croit que l'épithète de presbytre est donnée à Jean, non comme un terme désignant sa fonction, ce qui était le cas pour les autres presbytres, mais comme un titre d'honneur ; il était le presbytre par excellence, l'ancien, qui avait autorité sur les églises d'Asie. Presbytre équivaudrait ici à patriarche.

Après avoir expliqué ce texte de Papias, Dom Chapman prouve par le IVe évangile lui-même, par les épîtres johanniques et par l'Apocalypse, par le témoignage des premiers écrivains ecclésiastiques que Jean l'apôtre, fils de Zébédée, est l'auteur du IVe évangile. Son travail est une excellente contribution à la solution du problème johannique.

E. JACQUIER.

« *The Son of Man* » or Contributions to the study of the thoughts of Jesus by Edwin A. ABBOTT. — In-8°, LII, 873 pages. — Cambridge, at the University Press, 1910. — *Prix :* 20 fr. 70.

Il nous est impossible de donner au lecteur une idée même approximative de l'abondance des renseignements contenus dans cet ouvrage et de la multiplicité des interprétations originales des

textes évangéliques qui y sont donnés ; nous devons nous contenter d'indiquer le but, les matières traitées et le résultat général du travail.

Le but de l'auteur a été de préciser en quel sens Jésus s'est dit le Fils de l'homme, et subsidiairement de pénétrer la pensée de Jésus et de la faire ressortir d'une comparaison de ses paroles, telles que nous les rapportent les évangiles avec les écrits juifs ou chretiens du premier siècle. Il croit que Jésus, parlant araméen, n'a pas dû se donner le nom de « Barnasha » fils de l'homme, mais de « Bar Adam » et dans sa pensée cette appellation n'avait rien de messianique, mais signifiait qu'il était l'un de ces petits, dont il parle souvent. Par elle il s'identifiait à l'homme dans sa faiblesse.

Le Dr Abbott démontre sa thèse en examinant le sens qu'a eu le mot « Fils de l'homme » dans l'Ancien Testament, dans la littérature gréco-juive, dans l'usage juif, dans l'araméen et le grec. Il étudie ensuite les divers passages des évangiles où Jésus s'appelle le Fils de l'homme. Très souvent il donne des textes une inteprétation nouvelle. C'est surtout par là que son travail sera utile.

E. JACQUIER.

Orpheus et l'Evangile. Conférencces données à Versailles, par Mgr Pierre BATIFFOL. — In-18, XV, 284 pp. — Paris, Gabalda, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

Malgré le titre que porte l'ouvrage, ce n'est pas à une œuvre de polémique que nous avons affaire ici, mais à des conférences où la valeur historique des évangiles est exposée d'une façon objective ; tout ce qui est discussion est renvoyé dans les notes. C'est à notre avis la meilleure manière de défendre la vérité. Lorsque celle-ci a été établie par toutes les preuves qui lui sont propres, la lumière qu'elle projette fait ressortir nettement les défauts de l'erreur et par là même toutes les objections sont résolues. Ici, comme dans la nature, la lumière dissipe les ténèbres.

Le plan qu'a adopté Mgr Batiffol est excellent ; il part des documents qui fournissent quelques vagues renseignements sur Jésus-Christ et ses enseignements pour aboutir à ceux dans lesquels il aura une ample moisson à récolter. Il examine donc tout d'abord les écrits de l'historien juif, Flavius Josèphe, et constate que pour des raisons politiques et même littéraires il s'est tu sur Jésus, qu'il

ne pouvait cependant pas ignorer. Les rabbins juifs se sont laissé entraîner par leur haine et ont parlé de Jésus et de sa Mère dans des termes qu'il vaut mieux ne pas rapporter. Les historiens romains, sauf Tacite, étaient mal informés. Celui-ci, au contraire, nous a laissé un témoignage précieux sur le Christ.

Mgr Batiffol examine ensuite quelle a été la raison pour laquelle l'Eglise catholique a adopté nos quatre évangiles canoniques et eux seuls, rejetant les autres évangiles qui, au IIe siècle, étaient lus dans quelques églises. D'après lui, « le critérium qui a fait le canon, c'est-à-dire une sélection, doit être celui qui rend compte de cette sélection : ce critérium est celui de la garantie apostolique. La première génération chrétienne croyait à la parole de Jésus, qui était pour elle l'autorité première et suprême, puis à l'autorité des apôtres de Jésus... Les communautés primitives reconnaissaient l'autorité des apôtres comme la troisième autorité, après la parole de Dieu (l'Ancien Testament) et la parole de Jésus-Christ. »

Saint Paul est dans l'ordre chronologique, le premier qui rend témoignage à Jésus-Christ. Il serait possible d'extraire de ses épîtres — on l'a fait d'ailleurs — une vie abrégée du Seigneur. Quand aux Actes des Apôtres, œuvre de l'évangéliste saint Luc, ils contiennent des données certainement historiques sur Jésus et ses enseignements. Mgr Batiffol étudie ensuite les évangiles. Il examine quelles sont leurs sources et adopte l'opinion actuellement en vogue sur la composition des synoptiques. L'œuvre de saint Marc, qui reproduisait la prédication de saint Pierre, est l'évangile primitif ; saint Matthieu et saint Luc s'en sont servis ; ils utilisaient, en outre, surtout pour les discours du Seigneur, une autre source, qu'on désigne par le sigle Q.

Après avoir ainsi montré que nos évangiles sont des documents presque contemporains des événements et même contemporains si l'on tient compte de ce fait qu'ils reproduisent une tradition orale qui s'est formée immédiatement après la mort de Jésus ou des documents écrits anciens. Mgr Batiffol fait ressortir d'abord l'authenticité des discours du Seigneur : leur forme même facilitait la fidélité de la transmission ; leurs particularités linguistiques, leur contenu, les allusions aux choses du temps, ce qu'il y a d'inimitable dans les paraboles évangéliques attestent qu'il ont été rapportés non seulement en substance, mais quelquefois aussi dans des formes analogues. L'authenticité des discours garantit l'historicité du personnage de Jésus. Les critiques rationalistes eux-mêmes reconnaissent que les évangiles nous ont retracé un tableau exact

de la vie et de l'enseignement du Christ. Ce dernier chapitre sur l'historicité du récit évangélique pourrait être développé, mais il contient tout ce qui est nécessaire pour la démonstration de la question.

Nous aurions bien quelques observations de détail à présenter, mais elles sont d'importance si minime qu'il est inutile de les rapporter. Nous préférons affirmer hautement la valeur scientifique du travail de Mgr Batiffol, lequel rendra les plus grands services aux étudiants et aux gens du monde, qui veulent s'instruire sur les questions religieuses, si souvent débattues de nos jours et la plupart du temps traitées par des écrivains ignorants ou de mauvaise foi, et même assez souvent l'un et l'autre.

E. JACQUIER.

Der Hebräerbrief in zeitgeschichtlicher Beleuchtung von Dr Bernard WEISS. — In-8°, 109 pp. — Leipzig, Hinrichs, 1910. — *Prix :* 4 fr. 30.

Divers problèmes se posent à propos de l'épître aux Hébreux. Et d'abord, quel en est l'auteur? Puis à qui a-t-elle été adressée et à quelle époque ? Est-ce même une lettre ou bien un traité, ou une homélie? Dans son récent travail, le Dr B. Weiss, auteur d'un remarquable commentaire sur l'épître aux Hébreux, essaye de répondre à ces questions, en étudiant minutieusement les treize chapitres de cet écrit. Il aboutit aux conclusions suivantes.

L'épître aux Hébreux est une lettre écrite à une communauté bien déterminée dont la situation religieuse explique le contenu de l'épître. Les lecteurs étaient des Juifs chrétiens de Palestine dont la foi en Jésus Messie chancelait sous la pression des événements et par le fait du délai de la parousie du Seigneur ; ils étaient tentés de retourner à la foi de leurs pères. La fièvre nationale dans laquelle vivaient les Juifs à l'approche de la guerre avec Rome explique cette tentation. L'épître aurait donc été écrite vers l'an 65-70. L'auteur serait peut-être Barnabé. S'il n'a pas mis son nom en tête de l'épître c'est qu'il n'avait aucun titre officiel pour adresser aux Juifs chrétiens des exhortations ou des remontrances.

Le travail de M. Weiss explique bien des points obscurs de l'épître aux Hébreux et pourra être utile par l'analyse minutieuse qui en est faite.

E. JACQUIER.

Pour la Communion fréquente et quotidienne : le premier livre d'un Jésuite sur la question (1557) ; le décret « Sacra Tridentina Synodus » (1905), par Paul DUDON. — 1 vol. in-16, VIII-286 pp. — Paris, Beauchesne, 1910. — *Prix :* 3 fr.

Encore un nouveau livre sur la Communion fréquente et quotidienne ! Cependant nous n'avons pas à nous en plaindre, car il ne fera double emploi avec aucun de ceux qui composent l'énorme « Littérature » de cette question. L'auteur a voulu, en effet, exposer l'argument historique en faveur de la communion fréquente. Déjà, au XVIe siècle, un Jésuite l'avait tenté ; et bien qu'en certains points on puisse dire que son argumentation manque de base, parce qu'il cite pour preuve des textes que nous ne pouvons accepter aujourd'hui, cependant il avait fait un travail qui méritait de sortir de l'oubli. Le P. Dudon a donc bien fait d'en donner connaissance au public français, en publiant une traduction de ce petit traité latin. C'est du reste une excellente façon de faire l'historique de cette question, puisque c'est fixer ainsi un jalon entre les origines et l'époque contemporaine. Il ne restait au P. Dudon qu'à retracer brièvement l'histoire de la doctrine et de la pratique de la Communion fréquente depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Il l'a fait de la meilleure façon, sans vain appareil d'érudition, puisque aussi bien son ouvrage est fait en vue de « la propagande d'idées ». Par suite, il a supprimé au bas des pages toute référence ou toute discussion de textes. On trouve en appendice, dans leur langue originale, les documents auxquels il se réfère.

F. B.

Light from the ancient East. The New Testament illustrated by recently discovered Texts of the graeco-roman World by Adolf DEISSMANN, translated by Lionel R. M. STRACHAN, with sixty-eight Illustrations. — In-8°, XL, 514 pp. — London, Hodder and Stoughton, 1910. — *Prix :* 20 fr.

Nous avons déjà dit aux lecteurs de l'*Université catholique* ce que contenait cet important ouvrage du Dr Ad. Deissmann, lorsque parut l'édition allemande. En voici une traduction anglaise qui rendra de grands services, car outre qu'elle permettra à un plus grand nombre de lecteurs de lire l'ouvrage, elle a encore cet avantage d'être plus complète que les éditions allemandes. L'auteur

a ajouté plusieurs notes et fait des corrections ; le traducteur y a joint aussi quelques notes explicatives.

Rappelons que le Dr Deissmann a voulu prouver que la langue du Nouveau Testament n'était pas une langue spéciale, mais le grec parlé au temps de Notre Seigneur, et que les écrits du Nouveau Testament avaient un caractère populaire, sauf l'épître aux Hébreux. Pour établir sa thèse, il compare la langue des inscriptions, des papyrus et des ostraca avec celle du Nouveau Testament, en montre les concordances et, par l'examen de chacun des livres du Nouveau Testament, il essaye de prouver que ce ne sont pas des œuvres littéraires. Nous acceptons les conclusions de l'auteur sur le caractère de la langue, mais il nous semble qu'il exagère un peu lorsqu'il veut voir dans les épîtres de saint Paul ou dans les évangiles des œuvres analogues aux lettres que nous ont transmises les papyrus. Les épîtres pauliniennes sont des œuvres réfléchies et même soignées au poin de vue du style. On y retrouve toutes les qualités de la discussion philosophique grecque. Quant aux évangiles, il est impossible de méconnaître que les auteurs ont eu des préoccupations de langue et de bonne disposition de leurs matériaux. Les auteurs du Nouveau Testament n'étaient pas des illettrés, et s'ils se sont attachés surtout à nous rapporter exactement les pensées de leur maître, ils ne sont pas pour autant désintéressés de nous les transmettre dans une forme claire et soignée. Ces observations n'ont pas pour but de diminuer la valeur du travail de M. Deissmann, qui reste sans prix et qui rendra les plus grands services aux exégètes néotestamentaires.

E. JACQUIER.

Patrologie, par le Dr Otto BARDENHEWER, 3e édition, revue et refondue. — 1 vol. gr. in-8°, de 587 pp. — Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1910. — *Prix :* 10 fr. 75.

Eléments de Patrologie et d'Histoire des dogmes, du Dr RAUSCHEN, traduits et adaptés, par E. RICARD, 2e édition refondue et augmentée. — 1 vol. in-12, de 409 pp. — Paris, Roger et Chernoviz, 1911. — *Prix :* 3 fr. 50.

Grâce à la traduction qu'ont donnée de la seconde édition MM. Godet et Verschaffel, l'excellente *Patrologie* du Dr Bardenhewer est devenue, en France, d'un usage courant parmi les professeurs et étudiants de nos Séminaires et Facultés de théologie. Mais l'auteur n'est pas de ceux qui sont aisément contents d'eux-

mêmes et de leurs travaux. De plus en plus conscient, nous dit-il dans sa Préface, de l'imperfection de son œuvre, il l'a refondue en grande partie et retouchée partout, afin de la rapprocher de l'idéal qu'il avait conçu. Cette refonte porte surtout sur les écrivains grecs du IVe siècle que M. Bardenhewer a dû étudier de plus près, en vue de la continuation de son grand ouvrage sur les *Ecrivains ecclésiastiques*. Mais j'ai remarqué aussi une plus grande place faite aux apocryphes des premiers siècles, et de notables compléments apportés à la bibliographie. Malgré cela, le volume n'a pas augmenté de masse, il a plutôt diminué. Sous cette nouvelle forme, il devra attirer l'attention des savants français, en attendant qu'il attire celle de nos traducteurs.

Pour les étudiants et séminaristes plus modestes, que le gros volume de M. Bardenhewer effraierait, je dois signaler le petit volume clair, bien distribué et bien rédigé de MM. Rauschen et Ricard qui paraît en seconde édition. Je ne sais si ce petit manuel si utile est assez connu ; mais évidemm nt, il a sa place marquée — ce n'est pas un cliché que je reproduis — dans la bibliothèque de tout séminariste et de tout prêtre. Son érudition est suffisante sans être encombrée, et son prix modique le rend accessible à toutes les bourses.

J. TIXERONT.

Pascal. — Sa vie religieuse et son apologie du christianisme, par le R. P. H. PETITOT. — Un vol. in-8° de la Collection des Etudes de théologie historique, 426 pages. — Paris, Beauchesne, 1911. — *Prix :* 6 fr.

Ce ne sont assurément pas les interprètes qui ont manqué à la philosophie religieuse de Pascal : on sait du reste que leurs jugements furent très divers. Certains ont prétendu retrouver dans les *Pensées*, un appel, avant la lettre, aux méthodes d'expérience intérieure : d'autres y ont noté des tendances fidéistes : plusieurs enfin allèrent jusqu'à établir un lien de parenté entre les positions apologétiques de Pascal et les théories modernistes. Le R. P. Petitot, O. P. a pensé que l'intervention d'un théologien de profession ne serait point sans avantage : aussi bien une étude strictement doctrinale, et non point seulement littéraire, était-elle indispensable pour que, au milieu de tant de confusions, il fût possible de juger de l'orthodoxie de cette apologétique, de sa portée, de sa valeur.

Or un des caractéristiques de cette œuvre, c'est qu'elle n'est pas séparable de la vie morale et religieuse de son auteur. A l'exemple de Montaigne et de la plupart des philosophes psychologues ou religieux, Pascal a tiré, en grande partie, de son expérience même la nature de ses arguments et la méthode de son apologie. « Nous ne pouvons pas bien comprendre ses *Pensées* sans être familiarisés avec le détail même de sa vie. Dans son Apologie, il ne faisait qu'ériger en méthode la voie qui l'avait conduit au christianisme intégral. » Ainsi s'expliquent le titre à double face et, conséquemment, la division de cet ouvrage : « Pascal, sa vie religieuse et son apologie du christianisme. »

La première partie du livre est donc consacrée à retracer les multiples étapes de cette ascension, lente mais continue, vers Dieu et vers la perfection religieuse qui remplit toute la vie de Pascal. Les recherches scientifiques sollicitent d'abord son activité; mais, il reconnaît très vite qu'elles ne suffisent point à épuiser tous ses désirs ; il se convertit alors au jansénisme. Rebuté par l'austérité de cette religion, il s'efforce de s'étourdir dans le tourbillon des joies mondaines : cette vie dissipée ne fait qu'aviver en son âme le sentiment de l'insuffisance des biens terrestres : de là date le commencement de son retour à la vie chrétienne. « Pascal pénitent et converti se jeta dans les bras de Jésus-Christ et il trouva dans le Rédempteur, la certitude, la paix profonde, la vie parfaite dans laquelle il mourut. »

Dans la deuxième partie de son étude, le P. Petitot passe en revue les diverses questions relatives à l'interprétation de la doctrine des *Pensées*. Dans les quatre premiers chapitres, il précise avec soin le caractère général de cette apologétique et recherche quels en furent l'ordre, le dessein, la méthode et le plan. Voici quelles sont, sur ces points divers, ses conclusions : l'Apologie devait être une œuvre éminemment humaine ; elle s'adresse aux athées et aux libertins, mais surtout à l'honnête homme indifférent : sa méthode est expérimentale et progressive : quant à son plan, encore qu'il soit difficile d'en reproduire tous les détails, il est cependant possible de dessiner les grandes lignes de son orientation. — Après ces considérations générales, le R. Père examine la nature des résultats auxquels aboutit une telle démonstration et le caractère exact de cette méthode : de là les deux études suivantes : à quelle certitude conduisent les preuves que Pascal emploie pour la divinité de la religion et quel usage faisait-il de l'argument du Pari? de plus sa méthode est-elle une méthode d'immanence? — Dans les cinq der-

niers chapitres du livre, l'auteur étudie les raisons même sur lesquelles Pascal faisait reposer son apologétique. A propos des preuves subjectives il traite la question du jansénisme ou du fidéisme de Pascal. L'analyse des preuves extrinsèques lui fournit l'occasion d'exposer et de juger les théories de Pascal sur les prophéties, les miracles, la divinité de Jésus-Christ et l'histoire miraculeuse du christianisme. En un appendice très fouillé, il détaille tout au long la question fort obscure de la rétractation de Pascal.

Cette étude est, on le voit, très complète : aucun aspect d'une œuvre pourtant complexe n'a été laissé dans l'ombre ; le caractère de cette méthode infiniment nuancée a été saisi avec une rare pénétration. Il était peu facile de juger d'une entreprise très diversement interprétée jusqu'ici et qui contient des matériaux un peu mêlés : les appréciations portées sur elle par le R. P. Petitot témoignent tout à la fois de la modération d'une pensée très maîtresse d'elle-même et de la rectitude d'un esprit très averti des exigences théologiques : elles sont formulées en une langue qui, sans viser à l'élégance, a du moins le mérite d'être très claire. Dans l'ensemble, le livre a un caractère plutôt analytique, ce qui donne au plan une apparence un peu lâche. La conclusion finale, où l'auteur a résumé son jugement d'ensemble sur l'apologétique de Pascal, est d'une belle allure : elle dégage bien les caractères de cette méthode à la fois « immanente, historique et pragmatique » : elle en fait valoir le côté définitif ; elle en reconnaît aussi, avec une extrême sincérité, les travers, les imperfections, les défauts. Une simple remarque et sur un mot : le P. Petitot caractérise de méthode d'immanence « l'introduction psychologique » par laquelle Pascal commence cette tentative pratique de conversion : ce qualificatif doit être désormais abandonné : le mot de « méthode » n'est pas heureux, parce qu'il paraît signifier que toute la démonstration repose sur cette argumentation préliminaire ; le mot « d'immanence » donne prise à une équivoque : car on semble par là prétendre que l'on ne sort pas du subjectif, comme l'insinue l'étymologie *in manere*. Le terme d'introduction psychologique au contraire ne prête à aucune confusion : il indique avec précision et la nature et les limites de cette démarche initiale : il réserve enfin toute sa valeur à la démonstration objective et historique qui est la base fondamentale de l'apologétique.

Une légère réserve sur le côté littéraire de cette œuvre ne diminue pas sa haute portée doctrinale : elle sera d'une très réelle utilité pour l'intelligence et l'interprétation des *Pensées* : on

pourra, sur des points de détail, ne point partager toutes les opinions de l'auteur : le jugement si compréhensif qu'il a porté sur la philosophie religieuse et l'apologétique de Pascal semble bien, dans ses grandes lignes, indiscutable.

H. LIGEARD.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

La Crise Sociale, par Georges DEHERME. — In-16, de 375 pp. — Paris, Bloud, 1910. — *Prix :* 3 fr. 50.

Le penseur original et d'une admrable sincérité qui fonda *la Coopération des Idées* est l'un des esprits les plus intéressants de l'école néo-positiviste. Auguste Comte a eu pour premiers disciples des philosophes qui n'ont vu chez lui, par les yeux de Littré, que la méthode positive, l'agnosticisme ou la négation métaphysique et la loi des trois états. Aujourd'hui l'on recueille dans son œuvre, de préférence, les idées politiques et sociales, voire les idées religieuses. Et c'est sans doute la mieux comprendre ; mais c'est à coup sûr dégager et développer ce qu'elle contient de plus fécond. Ne nous flattons pas que le positivisme social et surtout la politique traditionaliste et positiviste travaillent directement pour le catholicisme. Ne méconnaissons pas non plus leur utilité. Quiconque remet en honneur les idées d'ordre, d'organisation, de hiérarchie, d'autorité et de soumission, de famille et de corps professionnels, et, par dessus tout, celle d'un pouvoir spirituel, contribue à remettre les hommes dans le vrai, dans leur nature ; il crée de nouveau une atmosphère favorable à la formation des âmes ; il leur donne déjà quelques-unes des dispositions que réclament la foi et la vie chrétienne et que leur avait ôtées l'individualisme protestant et révolutionnaire.

Le livre que nous présentons au lecteur appelle des réserves. Mais il en est peu qui prêtent davantage à réflexion. M. G. Deherme analyse successivement la crise économique, — la crise politique, — la crise morale. Nous signalerons ici seulement le chapitre intitulé *la Coopération sociale du Catholicisme et du Positivisme*. L'auteur constate que le catholicisme et le positivisme sont les deux seules forces d'organisation qui existent en France. Leur intérêt respectif est de s'allier pour une œuvre commune : la lutte contre

les barbares. Dans cette alliance, dit M. G. Deherme, le positivisme ne demande aucune concession à l'Eglise : il serait infidèle à son Maître et à lui même, s'il cherchait à l'affaiblir ; il reconnaît que le catholicisme doit être théologique et qu'il est l'église la mieux faite pour réunir les croyants : les autres sont anarchie et déliquescence. De son côté, le positivisme seul peut discipliner les incroyants ; et, sans concession non plus, cela est pourtant favorable à l'Eglise « puisque ce sont autant de persécuteurs qui deviennent des descendants respectueux et reconnaissants. » L'appel est pressant. Il est d'une haute inspiration. Il faudrait plus qu'un simple compte rendu pour mettre au point ce projet d'alliance et pour dire avec toute la sympathie qui convient ce que les catholiques pensent du positivisme et de la religion de l'Humanité. Hélas ! ils pensent surtout que le positivisme n'est pas assez positif et que le pouvoir spirituel, dont il constate la nécessité, n'est pour lui ni réalisé ni réalisable... Citons en terminant ces paroles toutes d'or et qui contiennent le principe de bien des réformes : « L'instruction est peu de chose sans l'intelligence, et l'intelligence n'est rien sans le cœur. »

St. POULOUX.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, livres V-VIII, texte grec et traduction française, par Emile GRAPIN (Collection *Textes et documents*). Un vol. in-12 de 561 pp. — Paris, A. Picard, 1911. — *Prix :* 5 fr.

On a déjà dit dans cette Revue quel grand service M. Grapin a rendu aux personnes qui s'intéressent, en France, à l'antiquité chrétienne, en donnant le premier volume d'une traduction française de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Le second volume qui vient de paraître, n'est pas indigne de son aîné. Il comprend les livres V à VIII, qui vont de la fin du IIe siècle environ (Marc Aurèle) jusqu'à la persécution de Dioclétien. Le livre des martyrs de Palestine est renvoyé au troisième volume. Le texte grec adopté est, comme on le sait, celui de E. Schwartz, mais revu et retouché légèrement en certains endroits. La traduction est, ce qu'elle doit être, pour un ouvrage d'histoire, simple, sobre et surtout fidèle.

Les notes, sous le titre d'*Appendice*, sont toutes renvoyées à la fin du volume. Elles s'appliquent à justifier le texte adopté, ou même, et souvent, à expliquer la pensée d'Eusèbe et à l'éclaircir par des rapprochements et des détails historiques ou archéologiques complémentaires. Il ne nous reste qu'à souhaiter au vaillant traducteur d'achever bientôt son œuvre, en nous livrant le troisième et dernier volume de son travail. On ne saurait trop le remercier, je le répète, du service qu'il rend à nos étudiants français, en mettant à la portée des plus humbles le document important entre tous qu'est l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe.

J. TIXERONT.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

The French Renaissance in England. An account of the literary relations of England and France in the sixteenth century by SIDNEY LEE Hon. D. Litt., Oxford ; Hon. LL. D., Glascow; Fellow of the British Academy. Oxford, At the Clarendon Press, 1910. — 1 vol. in-8° de XXIV-494 p. — *Prix :* 13 fr. 15.

M. Sidney Lee est surtout connu sur le continent par la part importante qu'il a prise au *Dictionary of national biography,* mais il est célèbre en Angleterre et dans les pays de langue anglaise par ses études sur Shakespeare : sa *Life of William Shakespeare* voit les éditions se succéder et l'illustration embellit souvent un texte par lui-même fort captivant.

Ce sont sans doute les *Sonnets* de l'auteur d'*Hamlet* et de *King Leir* qui ont conduit M. S. Lee à jeter un coup d'œil sur la littérature européenne du XVIe siècle. Et de son excursion aux champs français et italiens il a rapporté l'impression que Shakespeare, ses prédécesseurs et ses contemporains dans le sonnet, ont suivi la route frayée par Marot et ses successeurs plus souvent qu'on ne le pensait et, surtout, avec une fidélité bien plus grande qu'ils ne le reconnaissaient. Cette découverte fut, je crois, consignée pour la première fois dans le chapitre de la *Life* consacré aux Sonnets. Elle fit sensation outre-Manche et causa même quelque scandale : n'osait-on point insinue que les « Elisabethan poste » n'étaient que des plagiaires de leurs confrères français et que c'était par

leurs œuvres que la pensée italienne avait fleuri aux bords de l'Avon et de la Tamise?

M. Sidney Lee ne se laissa point émouvoir ; il acquit une collection de poètes italiens fort difficiles à se procurer, même en Italie, les compara aux œuvres de ses compatriotes qu'il eut la patience de lire et s'aperçut bien vite qu'il existait entr eux une parenté d'idées, d'images et de symboles poétiques avec des divergences d'expressions et de style dont il eut le secret en relisant les poètes français du XVIe siècle : par eux, en effet, l'esprit italien avait fait la conquête de l'Angleterre. Et ce sont les résultats de cette enquête plus fouillée, mais encore restreinte au sonnet qui donnent de l'intérêt à l'*Introduction to a collection of Elizabethan sonnets* (1904).

Encouragé et reconnu comme un maître en cette littérature comparée si malaisée à bien connaître par la rareté des exemplaires et leur dispersion, M. S. Lee élargit le cercle de ses études, et, au courant de l'été de 1909, il donna à l'Université d'Oxtord une série de six conférences intitulées : « Les relations littéraires de l'Angleterre et de la France au seizième siècle ». Le chaleureux accueil qui leur fut fait, le désir de faire parvenir à un public plus étendu le résultat de ses laborieuses recherches : telle est, je crois, la genèse du présent ouvrage dans lequel les auditeurs d'Oxford retrouvent avec des développements nouveaux, et sous une forme mieux appropriée au livre les conférences qu'ils applaudirent.

Trop modestement, dans sa Préface, l'auteur nous expose son but : soulever un coin du rideau qui a jusqu'ici dérobé aux yeux de ses compatriotes l'étude comparée de la littérature européenne. Persuadé que l'Angleter e des Tudors n'a connu la Renaissance française que dans sa littérature, mais fort peu dans son art, il a voulu montrer quelle dette la littérature, la pensée et l'érudition de cette époque ont contractée envers nos écrivains de 1485 à 1616.

C'est là un programme bien vaste et je n'oserais affirmer qu'il soit rempli de tous points dans ces six livres intitulés : « I. The debt of Tudor culture to France. — II. French influence on English literature 1500-1550. — III. French influence on Elizabethan prose. — IV. French influence on the Elizabethan lyric. — V. The message of the Huguenots. — VI. French influence on Elizabethan drama. » Pluusieurs des questions exposées étaient peu connues et M. S. Lee ne manquera point de les approfondir davantage dans quelque travail particulier dont bénéficieront les

éditions ultérieures de ce livre. Il semble, du reste, nous le promettre quand il écrit qu'on ne pourra déterminer avec précision les emprunts faits par la littérature anglaise du temps de la reine Elisabeth que lorsque les innombrables recueils poétiques de France et d'Italie auront été dépouillés à fond et que le labeur de la comparaison demande un temps presque infini avant que la vérité soit connue tout entière.

Le quatrième et le sixième livre, étant la *droite balle* de l'auteur, sont sans contredit les meilleurs de l'ouv age, encore qu'ils n'aient pu profiter du livre de M. Vianey, *Le Pétrarquisme en France au XVIe siècle.* M. S. Lee donne le poids de son autorité à l'assertion tant de fois répétée : *Ronsard créateur de vocable; composez ;* c'est là une légende qu'il faudra bien tuer quelque jour, mais qui, hélas ! n'en restera pas moins vivace, même quand on aura mis en ligne les centaines de composés analogues que je trouve de 1540 à 1550 et qui ont malheureusement été copiés servilement par Ronsard écolier, conservés par lui devenu un maître et ainsi consacrés par son usage comme une des ressources essentielles de la poésie.

Pour nous Français, les trois premiers livres ont l'attrait de la nouveauté, tellement nous sommes ignorants de ce qui dépasse nos frontières, surtout celles du Nord, et le chapitre, trop bref à mon gré, de *La Bible en français et en anglais* est plein de renseignements curieux. N'eût-il pas été à propos de le faire suivre — ou précéder — d'un chapitre sur les traductions qui ont sans doute été faites des livres mystiques ou ascétiques français imprimés de 1485 à 1550? Le lecteur ne serait-il pas fort aise de connaître le sort fait à la *Légende dorée* sous son vêtement anglais? n'aimerait-il pas à savoir si Amadis de Gaule, Palmerin ou Primaléon troublèrent autant de cervelles sur les bords de la Tamise que sur les rives du Tage ou du Douro?

A maints endroits, M. S. Lee a montré quelle influence mauvaise cette imitation servile de notre littérature avait eue sur la langue anglaise et nous ne pouvons que rire de ces mascarades franco-anglaises. Mais n'y eut-il pas quelques avantages et ne se pourrait-il écrire un chapitre : « Ce que l'anglais littéraire doit au français du seizième siècle »?

En terminant ce compte rendu, simple aperçu d'un travail rempli de faits et d'idées fort bien agencées, et écrit en une langue savoureuse même pour un ignorant des finesses de la langue anglaise, n'oublions pas de signaler l'excellente *Table chronologique* qui suit la Préface, non plus que les deux *Appendices* fort curieux :

sur deux colonnes parallèles, ils nous donnent des échantillons de ces imitations non avouées par leurs auteurs et dont Ronsard, Des Portes, Du Bellay, Passerat et Gilles Durant furent les victimes. Pour Des Portes, M. S. Lee suit le texte de Michiels qui lui-même a reproduit l'édition rouennaise de 1611 : il est probable que Lodge a eu entre les mains une édition fort antérieure, présentant des variantes et dans le texte et dans la disposition des pièces. Quant à Gilles Durant, nous avons ici la réimpression un peu modifiée d'un article paru en 1905 dans une revue américaine ; mais il est inexact de dire en 1910 — comme en 1905 — que les *Stances du Zodiaque* sont les mêmes en 1588 qu'elles l'étaient en 1587 : alors elles n'étaient qu'au nombre de 33 et le texte en était fort différent ; de plus Chapman n'en a laissé de côté que quatre, et non cinq, comme l'affirment l'article de 1905 et le livre de 1910.

Un copieux *Index* des noms et des choses — auquel manque cependant un renvoi à Virgile — termine utilement ce travail dont il serait à souhaiter que nous eussions une adaptation française : pourquoi l'auteur, si familier avec notre littérature et notre langue, ne nous la donnerait-il pas?

Hugues VAGANAY.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18, Lyon.



VALEUR EXPRESSIVE

DES

PHONÈMES DANS LE VERS

Le vrai poète ne se contente pas d'obéir dans ses vers aux lois de l'euphonie en évitant les consonances barbares ; et j'ose croire qu'il s'inquiète peu des règles d'une fausse harmonie qui demanderaient à ses poèmes une douceur fluide et la désespérante monotonie des syllabes flatteuses. Les sons n'ont pas seulement une valeur musicale qui intéresse l'oreille ; ils peuvent encore, en tant que purs phonèmes, intéresser notre âme ou l'émouvoir dans une certaine mesure ; c'est pourquoi, dans le vers, qui est par excellence la forme artistique du langage, le poète voulant faire concourir à l'expression de la pensée ou du sentiment tous les éléments de beauté, n'emploie pas seulement les mots comme des signes, ne se contente pas de les disposer en groupes euphoniques, mais utilise encore, comme un auxiliaire précieux, cette vertu spéciale et mystérieuse des phonèmes.

Par leur pure résonance, les mots, les phrases déterminent dans des profondeurs qui échappent souvent à notre conscience, dans ce qu'il y a de plus intime en nous, des vibrations que nous sentons obscurément. Cette influence n'est pas douteuse, et en lisant certains vers :

La fille de Minos et de Pasiphaé — Racine, *Phèdre*.
Le sourd chuchotement des souvenirs confus — V., I, 40.



nous avons l'impression qu'avec la pensée, il y a des résonances harmoniques qui nous sont entrées dans l'âme. Or ces résonances ne nous émeuvent pas toujours de la même manière, comme on peut s'en rendre compte aux exemples cités. Les unes nous saisissent par leur sonorité même et leur caractère d'imprévu et d'étrangeté ; d'autres nous intéressent par la correspondance secrète qu'elles offrent avec le sentiment ou la pensée ; elles sonnent en si parfaite harmonie avec le contenu du vers qu'elles semblent elles-mêmes, et par le seul jeu des phonèmes, avoir une vertu d'expression. C'est pourquoi nous étudierons successivement le caractère de piquant et d'étrangeté dans les éléments des mots, puis leur valeur expressive.

I

GROUPEMENTS ANORMAUX DES PHONÈMES

Dans la grande majorité de nos mots français, qui nous sont arrivés du latin après des transformations si régulières qu'on a pu en dégager des lois, les consonnes et les voyelles ne sont point distribuées à l'aventure; elles s'ordonnent suivant des rapports constants et leurs combinaisons se ramènent en somme à des schémas parfaitement définis. Nous ne pourrions pas dire au juste d'après quelles formules précises les phonèmes sont répartis dans nos vocables ; mais, avertis par l'expérience du parler quotidien, nous distinguons instinctivement, à leurs sonorités familières, les combinaisons de phonèmes qui sont « nôtres » de celles qui ressortissent à quelque dialecte étranger.

En outre, les mots du vers ne sont pas seulement destinés à être entendus ; ils intéressent aussi nos yeux. A la lecture les mots et leurs lettres nous saisissent plus ou moins par le dessin de leurs contours. Or, ici encore, nous nous sommes habitués à la longue avec des groupements de signes plus familiers ; la graphie française a ses traditions ; et, par nos lectures, lentement, profondément, les mots se gravent dans notre ima-

gination avec des figures précises où les jambages, les contours et les angles se combinent suivant les lois d'un « style particulier ».

Est-il besoin de faire observer maintenant que, pour nous être trop familiers, ces groupements de phonèmes, ces dessins de graphie classiques n'ont plus pour nous aucun caractère d'originalité qui puisse accrocher le regard ou surprendre l'oreille depuis longtemps blasée. Mais si, par hasard, nous nous heurtons à quelque mot étranger, notre attention s'éveille, sollicitée par une forme d'écriture inattendue ou des groupements nouveaux aux résonances inouïes. Nous avons alors l'impression de quelque chose de coloré et de pittoresque ; nous croyons entendre des timbres originaux et bizarres et ces graphies insolites font sur notre rétine l'effet de nuances crues. A proprement parler il ne s'agit pas, là, d'harmonie ; nous cédons plutôt à une impression de piquant et à un plaisir de *curiosité*. C'est le caractère anormal des vocables, prononcés ou écrits, qui nous surprend, nous récrée et, sur la trame un peu grise de la langue familière, sème quelques paillettes ou allume de vives étincelles.

Il me semble que l'on pourrait distinguer deux classes de ces vocables étrangers ou exotiques : les noms communs et les noms propres. En effet, les mots sont en même temps des sons et des signes qui s'adressent à la fois à l'esprit par leur sens et à l'oreille ou aux yeux par les éléments acoustiques ou graphiques. Tout mot, par conséquent, sollicite notre attention et la partage en deux sens. Toutefois, s'il est *peu significatif* et s'impose peu à l'esprit, il y a des chances pour que toute la force de l'attention se concentre sur l'impression acoustique ou visuelle et détermine un plaisir plus vif de l'oreille ou des yeux. De là le caractère plus particulièrement pittoresque ou orchestral des noms propres, historiques ou géographiques, qui, pour nous et souvent aussi pour le poète, sont des sonorités à l'état pur et qui sur le papier se réduisent à de piquantes arabesques. Au contraire, les noms communs, comme nous le verrons plus loin, outre l'imprévu de leurs sonorités et de leurs graphies, peuvent avoir une certaine vertu de suggestion et une valeur expressive.

Nous ne percevons pas tous au même degré ces éléments acoustiques ou graphiques des vocables ; V. Hugo, en tout cas, a eu, au suprême degré, le sens de ces valeurs diverses que présentent les mots ; l'incomparable artiste, le prodigieux visionnaire a saisi avec une délicatesse de raffiné les nuances les plus fugitives des phonèmes ; les plus humbles linéaments de l'écriture ont pris des couleurs et des contours :

Ton nom semble tragique et fait d'un mot qui souffre.
Haceldama ! ce mot crie ainsi qu'un blessé. F. S., 192.
L'écriteau ténébreux et flamboyant : I N R I F. S., 219.

Il suffit de lire les chapitres consacrés à l'argot dans les *Misérables* (4e partie, liv. VII) pour se convaincre que les sons des vocables se présentent au romancier avec des formes vivantes et que, sous son regard halluciné, les mots aux contours bizarres défilent comme des spectres farouches ou gouailleurs. Après avoir cité les noms des coquins affiliés à la bande de Patron-Minette : Bigrenaille, Boulatruelle, Barrecarrosse, Poussagrive, Mardisoir, Kruideniers... l'auteur ajoute : « Ces noms ont des figures. Ils n'expriment pas seulement des êtres mais des espèces. Chacun de ces noms répond à une variété de ces difformes champignons du dessous de la civilisation. » (1) Nous trouvons les mêmes confidences dans la préface de *Cromwell* : « La gargouille de Rouen, le graouilli de Metz, la drée de Montlhéry, la tarasque de Tarascon, monstres de formes si variées, dont les noms baroques sont un caractère de plus... » Il n'est pas jusqu'au dessin de chaque lettre qui ne se présente à ses yeux comme un vivant symbole : « En tout caractère graphique il est tenté de chercher une image. Un soir, chez le poète belge André van Hasselt, il se mit à disserter sur le sens hiéroglyphique des lettres de l'alphabet. Ses propres initiales lui paraissaient prédestinées, et l'on sait avec quel soin il les reproduisait partout : V, c'est le vase d'élection ; H, c'est la façade de Notre-Dame. Il ne s'était pas borné là ; et, dans une lettre de 1839 à sa femme, il expliquait déjà tout l'alphabet à sa manière, depuis A qui est le toit, le pignon, ou l'accolade de deux amis qui s'embrassent, jusqu'à Z qui est l'éclair,

(1) *Misérables*, 3e partie, Liv. VII.

Dieu, en passant par D, qui est le dos sans bosse, F, la potence, P, le portefaix debout avec sa charge sur le dos (1). » Il y a dans la *Dernière Gerbe* (125, 126) un essai d'interprétation du même genre qui est particulièrement significatif ; du reste, dans l'œuvre du poète il y a toute une série d'images, sérieuses ou plaisantes, tirées de la figure des lettres majuscules :

> O révolution, anarchie! il vous semble
> Que l'alphabet lui-même entre vos pattes tremble,
> Que l'F et que le B vont se prendre de bec,
> Que l'O tourne sa roue aux cornes de l'Y,
> Horreur ! et qu'on va voir le point, bille fatale,
> Tomber enfin sur l'I, ce bilboquet tantale. A., 119.

Faut-il s'étonner dès lors que les vocables exotiques, les noms aux résonances étranges et étrangères, tiennent une si grande place dans ses œuvres et dans ses préoccupations? Au fond, ce qui l'intéresse, ce n'est pas l'exactitude historique ou géographique (2) ; ses dénombrements n'attestent qu'un médiocre souci de méthode ou de précision ; à l'occasion même, il ne se fait pas scrupule d'inventer de toutes pièces :

> Tout reposait dans Ur et dans *Jérimadeth* L., I, 54.

Ce qui l'intéresse avant tout, c'est la figure étrange ou rare de ces mots dont le cliquetis bizarre ou le timbre inouï l'enchantent et évoquent à ses yeux de voyant des paysages de rêve ou les sauvages clameurs qui montent du passé. C'est le

(1) P. et V. Glachant, *Essai critique sur le Théâtre de V. Hugo, Drames en prose*, p. 340.

(2) « Au vers 107, le manuscrit (d'Aymerillot) porte : *Samo, Thessalus, Gaïffer :* en imprimant sa Légende, Hugo a remplacé *Samo* par *Tryphon*, et du coup, *Samo*, devenu disponible est allé se faire diviniser au vers 201 à la place de *Sibo*. Au vers 124, le comte de Gand a successivement mis à bas les brigands *Canut, Everard* et *Maugiron*, tous ces divers personnages aussi bien que le comte de Gand lui-même, et Eustache de Nancy, et Garin, et Albert de Périgueux doivent leur naissance à l'imagination du poète et aux nécessités de la rime ou de l'harmonie. Au vers 127 il y a mieux : le nom de *Bavon*, mère du comte de Gand, a remplacé l'apostrophe *Baron*, par le seul changement d'un r en v. Si je n'avais pas fait vérifier le mot sur le manuscrit, j'aurais cru volontiers que *Baron* était d'abord resté dans le texte et n'était devenu *Bavon* que par une erreur d'impression. » E. Rigal, *Revue d'Hist. Litt. de la France*, 15 janv. 1900.

recul des temps bibliques; Ur, Gur, Assur,Galgala, Jabel, Béliséel.; c'est Nemrod qui

> Brûla Ségor, brûla Gergésus, brûla Tyr...
> Il construisit Achad, il créa Babylone,
> Il bâtit Gour dans l'ombre, où le vent tourbillonne,
> Resen dans les palmiers, Chalanné sur les monts,
> *Lieux qu'on ne nommait pas comme nous les nommons.* F. S., 55.

Plus tard, c'est le frémissement de l'obscure Asie qu'on croit ouïr dans ces noms qui par leur ampleur ou leur sonorité avaient déjà frappé l'imagination d'Eschyle : Arthée et Sydamnès, Hystaspès,

> Mégapane, qui fut prince de Babylone...
> .....vingt chefs monstrueux, Mégabise,
> Hermamytre, Masange, Acrise, Artaphernas...
> Pour cocher un seigneur nommé Patyramphus...
> Les saces, les micois, les parthes, les dadyces...
> Le sogde emmène en guerre un singe, Béhémos...
> Les bars au turban vert viennent des deux Chaldées...
> Les mosques tatoués sous leur bonnet d'écorce... L., I, 111-112.

Et ce dénombrement et cet écroulement de sonorités sauvages, bactriens, tybarènes, lybs, abrodes, gandars, gours, sagastes, finit par nous donner une impression de tumulte énorme.

Les phonèmes groupés en combinaisons étranges auront à jouer un rôle analogue dans l'évocation de ce moyen âge qui semble avoir si vivement frappé l'imagination du poète. Quand il s'agit de nous présenter le groupe tragique des dix infants dans le *Petit roi de Galice*, Hugo nous rappelle complaisamment les noms sinistres des bandits :

> Et Mauregat n'a point d'estafiers plus sauvages,
> Et le forban Dragut n'a pas sur les rivages
> Ecumé de forçats pires, et Gaïffer
> N'a pas, dans le troupeau qui le suit, plus d'enfer...
> Quant aux infants, ce sont dix noms sanglants : Alonze,
> Don Santos Pacheco le Hardi, Froïla
> Qui, si l'on veut Satan, peut dire me voilà !
> Ponce, qui tient la mer d'Irun à Biscarosse,
> Rostabat le Géant, Materne le Féroce,
> Blas, Ramon, Jorge, Ruy le Subtil, leur aîné. L., II, 34.

Et le paysage complice, les bois, les monts, les rivières ont des noms d'épouvante : Ernula, Urbistondo, Jaïzquivel, Ybaï-

chalval. Dans *Eviradnus* c'est la même évocation d'un passé de barbarie et de brume par le même procédé :

Voici Geth qui criait aux Slaves : Avançons !
Mundiaque, Ottocar, Platon, Ladislas Cunne,
Welf, dont l'écu portait : Ma peur se nomme Aucune !
Zultan, Nazamustus, Othon le Chassieux,
Depuis Spignus jusqu'à Spartibor aux trois yeux. L., II, 70.

Les premiers vers de *Ratbert* font également défiler sous nos yeux les noms des « Conseillers probes et libres » avec leurs sonorités exotiques, aux couleurs chatoyantes ; ce ne sont plus les rauques résonances de l'Allemagne du Nord ; néanmoins ces syllabes étranges surprennent encore l'oreille et l'on rêve d'une autre barbarie où les stylets haineux se cachent sous les capes multicolores et les manteaux de velours :

Spinola qui prit Suze et qui la ruina,
Jean de Carrara, Pons, Sixte, Malaspina...
L'exarque Sapaudus que le Saint-Siège envoie,
Sénèque, marquis d'Ast, Bos, comte de Savoie,
Le tyran de Massa, le sombre Albert Cibo. L., II, 153.

Enfin, le poète suscite le groupe des sombres héros du cycle pyrénéen, dont les noms farouches font songer à des profils de bandits :

Ils sont là. C'est Pancho que la crainte accompagne,
Genialis, Sforon, qu'Urgel a pour fardeau,
Gildebrand, Egina, Pervehan, Bermudo,
Juan, Blas le Captieux, Sanche le fratricide ;
Le vieux tigre, Vasco Tête Blanche, préside.
Près de lui deux géants Padres et Tarifet. L., II, 269.

Hugo a si bien conscience de la valeur et de l'effet des phonèmes curieux et des sonorités inattendues qu'il y a recours pour nous donner une impression de fatras, d'enchevêtrement, ou pour vouer au mépris ce qui lui déplaît ; et je ne parle pas ici des mots qui par eux-mêmes sont grotesques ou nous paraissent ridicules, mais simplement des noms d'écriture et de sonorité exotiques. Il y a déjà tout le fatras de la science indigeste, toute la barbarie de l'énorme grimoire dans certaines énumérations aux syllabes hirsutes :

J'ai pratiqué Glycas, Suidas, Tiraboschi,
Sosiclès, Torniel, Hodierna, Zonare, A., 82.
Et Melchior Adam et Barleycourt Hugo A., 85.
Thalès, Hevelius, Lavera, Granallachs A., 85.
D'Eusèbes, de Sophrons, de Blastus, d'Architas A., 86.
Balœus, Surius, Pitsœus et Cédrène A., 95.
Mais apprends par cœur Jove, Ughel et Casaubon,
Baronius, Ibas d'Edesse, Théétète...
Dévore Amirato, Walinge, Pellagrue A., 106.
Et Dasipodius, cet acarus d'Euclide A., 171.

Les mots rares et les consonances hétéroclites sont intentionnellement ramassés dans cet autre passage où le poète évoque les civilisations barbares :

Minarets, parthénons, wigwams, temple d'Aglaure...
Trépieds où flamboyaient des âmes, yeux de braise
De la chienne Scylla sur la mer calabraise,
Dodone, Horeb, rochers effarés, bois troublants,
Couvent d'Eschmiadzin, aux quatre clochers blancs,
Noir cromlech de Bretagne, affreux cruack d'Irlande...,
Tout lentement flottait et s'évanouissait. D. 15.

V. Hugo semble avoir toujours eu une prédilection pour ces mots étrangers qui enchantent son imagination et séduisent son oreille avec leur timbre original (1) et à mesure qu'il prend conscience de son art, le poète sent tout le parti qu'on peut tirer de ces syllabes rares pour l'orchestration du vers; peu à peu, il en arrive à se griser de sonorités étranges; dans certains dénombrements, on a l'impression que l'artiste se livre à un jeu favori, tout épris de ces vocables aux couleurs originales et crues ; et tandis qu'il prête l'oreille aux sons magiques, rares, qui semblent monter des profondeurs de l'his-

(1) On pourra s'en convaincre en lisant la pièce des *Orientales* intitulée « Navarin »; il y a là un passage (VI) où le poète accumule à plaisir tous les termes connus et inconnus qui désignent les embarcations de toute espèce. Dans la pièce de *Cromwell*, cette prédilection pour les consonances inattendues et étourdissantes apparaît déjà dans tout son jour : Trick, Elespuru, Giraff, Gramadoch.

Les whiggamors étaient antipædobaptistes, 371.
Filippi, Mancini, Torti, Mazarini, 109.
Va de Beth-Lebaoth jusqu'à Beth-Marchaboth, 160.
Détruit Sochoth-Benoth et Teglath-Phalazar, 384.

Le poète a compté avec raison sur ces mots extraordinaires pour produire un effet de comique irrésistible.

toire ou d'une féerie lointaine, les noms succèdent aux noms ; le poète ne pense plus, il écoute ; tel le virtuose qui brode sur un thème qu'il finit par oublier pour se donner à lui-même le plaisir des fioritures éperdues et des roulades sonores :

A quoi bon être Arsès, Darius, Armamithres,
Cyaxare, Sethos, Dardanus, Dercylas,
Xercès, Nabonassar, Asar-Addon, hélas !
On a des légions qu'à la guerre on exerce ;
On est Antiochus, Chosroès, Artaxerce,
Sésostris, Annibal, Astyage, Sylla,
Achille, Omar, César, on meurt, sachez cela. L., II, 106.

Des vers de ce genre sont le triomphe dela sonorité pure ; l'idée est assez banale ; l'énumération se présente dans un désordre qui atteste chez le poète le repos absolu de la pensée ; mais en revanche, c'est le pittoresque des mots étranges qui s'enlèvent vigoureusement sur le texte et sollicitent l'œil impérieusement. Quelques exemples, entre mille, montreront avec quelle faveur Hugo accueille dans son alexandrin les mots exotiques et curieux :

Buquoy, Mozellani, Londorone, Galas L., III, 79.
Rhœtus, Porphyrion, Mégatlas, Evonyme L. I, 86.
Cœbès, Gereste, Andès, Béor, Cédalion L., 87.
Harizetta, Wermond, Barbo, l'homme égrégore,
Juan, prince de Héas, Guy, comte de Bigorre,
Blas-el-Matador, Gil, Francavel, Favilla L., I, 243.
Gil, Vermond, Araül, Baruzza, Gaïffer L., II, 284.
Vergara, Salinas, Montdragon-les-Tours-Noires L., I, 250.
Alvar Rambla, le duc Nuno Saz y Calvos L., I, 251.
C'est Mar, Argyle, Athol, Rothsay, roi des Hébrides. L., II, 142
Pisistrate, Manfred, Hippias, Foulques-Nerre L., II, 238
Quand Béit-Cifresil, fils d'Abdallah-Béit L., III, 47.
Talmud, Toldos-Jeschut, Vedas, lois de Manou Q. V., I, 91
Caïn, Nemrod, Rhamsès, Cyrus, Gengis, Timour A. T., 49.
D'Ophir à Chanaan et d'Assur à Saba A. T., 45.
Casbahs, at-meïdans, tours, kremlins, rhamséions D., 55.
Didier, Osman, Ratberg, Vitiza, Childrebrand P. S., 131.
Roderic, Ethelred, Timour, Isaac l'Ange P. S., 110.
Edda, Veda, Talmud, King ou Zend Avesta R. R., 43.

V. Hugo est si préoccupé des effets de sonorité qu'il prend la peine de préparer de longue main ces vers comme un artiste qui fait sa palette (1) ; il note d'avance certains noms dont

(1) Ainsi le poète note dans le manuscrit des *Trois cents* un nom topique et intéressant, qu'il n'a pas trouvé dans Hérodote dont il s'ins-

le caractère d'étrangeté le frappe et qui trouveront place dans quelqu'un de ses alexandrins multicolores. Ce qui offre un intérêt tout spécial dans les manuscrits c'est précisément l'étude de ces vers bourrés de noms propres qui se multiplient d'une manière inquiétante dans les œuvres de la fin. Ces entassements de mots sont pour le poète visionnaire comme des empâtements de couleurs où son œil perçoit des contours, des formes ; pour lui, ces vocables sont presque vivants ; ils passent triomphants, effarés, tristes, sanglants ou désespérés, évoquant à son imagination le cortège des misères ou des gloires humaines, avec leurs sonorités éclatantes ou éteintes, désolées comme des sanglots ou triomphantes comme des appels de fanfare.

Le profane, même en lisant à loisir la rédaction nette de l'édition « ne varietur », reste abasourdi devant des fusées de noms propres qui flambent à l'œil, et éclatent en consonances exotiques ou barbares. Mais c'est bien un autre spectacle devant les manuscrits, où l'on assiste à l'éclosion de ces vers. C'est une broussaille de noms qui se croisent, s'enlacent, s'embrouillent ; à peine V. Hugo a-t-il écrit un alexandrin de ce genre qu'autour de la première ébauche tournoie une volée rauque de mots connus, inconnus, harmonieux ou sauvages, se heurtant dans une folle sarabande, accourus de tous les dialectes et de toutes les profondeurs ; c'est un écroulement de mots en « us », qui disparaît sous une avalanche de noms germaniques engloutis eux-mêmes sous l'envahissement de termes barbares. Les surcharges s'accumulent, les ratures s'étalent, les noms se juchent sur les noms ; le poète entasse, amoncelle sans critique, avec la seule préoccupation des so-

pire cependant pour les moindres détails de cette pièce : il s'agit du du mot Hermécyde. Notons en passant la prédilection de Hugo pour l'*y* qui flatte mieux que l'*i* par un dessin plus complexe. Il aurait dû écrire Hermécide ; il métamorphose dans ce sens les noms fournis par du Ryer, le traducteur d'Hérodote ; dadices = dadyces ; Hermamithres =Hermamythre ; Patiramphe = Patyramphus ; Marsias — Mar syas. Pour la rédaction d'*Eviradnus* notre poète avait réservé plusieurs noms au même personnage : Karl, Max, George, Joss. Dans la *Confiance du Marquis Fabrice*, Ratbert est d'abord Foulques ; Isora s'est appelée Ginora.

norités bizarres, des cacophonies exotiques, Voici quelques exemples de ces harmoniques qui chantent autour d'un seul et même vers : Trublet, Bacon, Straton, Polybe, Sosibe, Eraste, Euloge, Pline ; ou bien : Paul Jove, Juste-Lipse, Gomar, Grotius, Pyrrhus, Bacon Luther, d'Holbach, Naigeon, Pascal, Davila, Loyola ; ou encore : Lucain, Dante, Eschyle, Baruch, Shakespeare, Reuchlin, Job, Pythagore, Swedenborg, Isaïe, Epicure. Citons aussi : Caracalla, Vitellius, Caligula, Christiern, Cambyse, Jean le Mauvais, Jean le Bon, Phalaris, Richard trois ; et dans un autre genre : les satrapes, les monarques, les voïvodes, les deys, les scheiks, les muphtis, les césars, les imans, les papes, les lamas, les califes. Quant à chercher l'idée qui relie ces noms disparates, ce serait peut-être perdre son temps.

Nous pouvons conclure que Hugo par un sens artistique très délicat et par son imagination était prédisposé à jouir du cliquetis ou du timbre des syllabes rares ; c'est ce qui explique chez lui ce procédé spécial d'orchestration par les noms propres, et aussi la tendance fâcheuse, qui se remarque dans les dernières œuvres, à charger le vers de nuances criardes ; mais quelques défaillances ne doivent point faire oublier tant de beaux alexandrins, qui sont une fête pour l'oreille ou pour les yeux, où il suffit au prodigieux artiste d'enchâsser quelques syllabes magiques pour les éclairer d'un sourire :

Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala. L. I. 53.

II

LES PHONÈMES EXPRESSIFS

Il serait exagéré de prétendre que les phonèmes que nous venons d'étudier ne sont expressifs à aucun degré. En vertu de l'habitude et de l'éducation nous associons volontiers à des sons étranges tout ce qui se rapporte à des civilisations exotiques ou à des mondes inconnus ; c'est pourquoi les résonances singulières de certains noms évoquent plus facilement en nous des visions de paysages féeriques ou lointains. L'enfant sans doute accepte bénévolement que le héros d'un conte s'appelle le prince Charmant. Mais si le poète ressuscite les exploits des burgraves farouches, s'il fait surgir à nos yeux un monde d'épopée, nous voulons entendre sonner des noms rauques avec le froissement des glaives, parce que ces passants de la légende n'ont pas pu s'appeler Durand ni Pontbiquet et que leurs burgs ont dû répondre à d'autres dénominations que Gonesse ou Chatou. Certains noms bizarres ou étranges font donc partie de ce que l'on appelle le « costume » ou le décor ; ils font entendre une note plus exacte dans une restitution du passé. Ils ne sont pas, à proprement parler, expressifs ; c'est plutôt notre curiosité qu'ils intéressent. Ces groupes de syllabes rares satisfont un vague instinct de couleur locale, accrochent le regard par le dessin original des caractères, surprennent l'oreille par des sonorités inattendues et contribuent surtout à introduire dans l'alexandrin un caractère de piquant et une illusion de coloris.

Il nous reste à examiner maintenant dans quelles conditions les phonèmes des mots deviennent *expressifs*, c'est-à-dire contribuent à mettre en relief le contenu du vers et semblent l' « exprimer » par la seule vertu des résonances. Toutefois, avant d'entrer dans les détails, il nous semble nécessaire de bien poser la question et de nous demander ce qu'il faut entendre quand on parle de la *vertu expressive* des sons.

Faut-il admettre que les mots, les phonèmes, par leur seule résonance aient une puissance d'évocation? On connaît le sonnet d'Arthur Rimbaud :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu, voyelles,
Je dirai quelque jour vos naissances latentes,
A, noir corset velu des mouches éclatantes...

« Les formes, les couleurs et les sons se répondent » (1), affirme Baudelaire ; Th. de Banville écrit également :

Et j'ai trouvé des mots vermeils
Pour peindre la couleur des roses.

En réalité, il n'y a pas de mots vermeils et les voyelles ne sont ni rouges, ni bleues ; ces impressions sont illusion toute pure qui s'avanouit à l'examen des faits. On cite souvent les vers de Racine :

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée
Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée !

en faisant valoir avec complaisance ces finales en « ûtes » qui, je le crains, ne semblent musicales et langoureuses que par un vague rappel du mot « flûte » ; il reste à savoir si ces finales sonnent avec la même mélancolie douloureuse dans les vers de Hugo :

Jamais vous *eûtes*
Le droit de nous donner un maître, ô tas de *brutes !* Ch., 115.

On prétend que le son « i » donne par lui-même l'impression de quelque chose de grêle ou d'aigu ; il faudrait plaindre alors la pauvreté du grec moderne ; mais je songe à des expressions telles que : « Les infinis des paradis illimités » où je ne sens rien de perçant. Quoi de plus sauvage et de plus grandiose que certains mots enchâssés dans les alexandrins de Hugo « terrible, horrible, inaccessible »? Si l'on reconnaît une vertu particulière d'expression au mot « furtif », je ne la retrouve

(1) « Dans une certaine mesure, réplique Brunetière, jusqu'à un certain point seulement ; et de vouloir comparer les vibrations du jaune d'or aux modulations du cornet à piston, ou les sons profonds du violoncelle à la gamme des bleus, c'est se moquer du monde ».
Epoques du Théâtre français, p. 321.

plus dans « fautif, hâtif ». On a souvent admiré la musique suggestive de la strophe de Verlaine :

Les sanglots longs
Des violons
De l'automne
Bercent mon cœur
D'une langueur
Monotone.

Les mêmes sonorités produiront-elles le même effet dans une suite plus ou moins burlesque? « Le rigaudon — Du violon — Monotone, A par malheur, — Une lenteur — Qui m'étonne. » Nous pourrions faire la même expérience sur les vertus significatives du phonème vocalique *a*. On cite « les cymbales de Bivar » où l'*a* résonne triomphalement ; je crois que son rôle serait bien plus modeste dans « les cinq balles de buvard »; la même voyelle évoque l'idée des vastes espaces dans les vers :

C'était le grand cheval de gloire,
Né de la mer, comme Astarté,
A qui l'aurore donne à boire
Dans les urnes de la clarté.
Chansons des Rues et des Bois, 5.

Mais, entre autres couplets, il en est un que Rabelais a déposé le long d'un de ses chapitres (*Gargantua*, XIII) et dans lequel, en dépit des *a* qui y abondent, les commentateurs hésiteraient à reconnaître quelque chose de vaste ou de lumineux. Pour prendre un exemple concret, voici le mot de *fanfare* que Hugo aime à faire retentir glorieusement à la finale de ses vers. Ce substantif offre deux « ff » ; il y en a deux également dans « Fanfan la Tulipe ». Sont-ce les deux *a* qui ont le don de nous émouvoir ? A supposer qu'il y ait réellement ce double phonème nous le retrouvons dans les termes qui n'ont rien d'héroïque « cafard, crachat... » Peut-être faut-il tenir compte de l'*e* muet final ; qu'à cela ne tienne ; nous opposerons : avare, catarrhe... Si l'*a* donne vraiment une impression de fanfare épique, le sanscrit doit être désespérément claironnant ; et en songeant aux beaux vers :

... Partons, pour donner à l'Espagne,
D'Avis à Gilbraltar, d'Algarve à *Cadafal* L., I, 234.

nous devons savourer aussi ce qu'il y a de guerrier et d'épique dans les alexandrins de *Mangeront-ils?*

> Voilà tout ce que j'ai. Moi, mort, si l'on défalque
> De tout cela de quoi payer le *catafalque*,
> Il reste peu de chose. Th. L., 147.

Dans le même ordre d'idées, M. Guyau fait observer que si le mot « citadelle » est terrible, « mortadelle » serait plus terrible encore s'il ne désignait une espèce de charcuterie (1). On pourrait ainsi multiplier les parallélismes réjouissants : *sérénité* et *hérédité ; cieux mornes* et *vieux borgnes ;* et l'on pourrait citer des cas où l'*a* peut devenir expressif du charabia le moins épique : « Et Saint-Réault ! Ah ! Saint-Réault ! Et les Ramas-Ravanas et tous les fouchtras de Boudha ! » (2).

Les phonèmes sont une chose ; les couleurs et les images, les sentiments et les idées sont d'un ordre à part (3). Admettrons-nous du moins que le langage, avec des sons, puisse imiter d'autres sons. L'onomatopée, par exemple, est-elle expressive par elle-même? Dans une certaine mesure seulement. Les mots destinés à rendre certains bruits de la nature n'y réussissent qu'à moitié ; en effet, les phénomènes acoustiques qui frappent notre oreille ne sont pas de la même espèce que les phonèmes émis par la voix humaine. Il n'y a pas de rendu exact mais simplement un essai d'imitation approximative dans toute onomatopée qui, d'ordinaire, ne signifie quelque chose qu'en vertu d'une convention. Chez les différents peuples les mêmes bruits de la nature sont interprétés

(1) *Les Problèmes de l'Esthétique contemporaine*, p. 247.

(2) Pailleron, *le Monde où l'on s'ennuie*, III, 2.

(3) Dans son livre *Servitude et Grandeur militaires*, A. de Vigny raille ce genre de confusion qui prête aux sons une valeur expressive : « Que le ciel accorde de longs jours et toutes sortes de bénédictions à ceux qui ont le don de traduire la musique littéralement ! Je ne puis trop admirer un homme qui trouve à une symphonie le défaut d'être trop cartésienne et à une autre de pencher vers le système de Spinosa ; qui se récrie sur le panthéisme d'un trio et l'utilité d'une ouverture à l'amélioration de la classe la plus nombreuse. Si j'avais le bonheur de savoir comme quoi un bémol de plus à la clef peut rendre un quatuor de flûtes et de bassons plus partisan du Directoire que du Consulat et de l'Empire, je ne parlerais plus, je chanterais éternellement. » *La Veillée de Vincennes*, IV.

par des onomatopées différentes qui ne sont en réalité qu'une imparfaite transposition. Il serait facile de multiplier ici les exemples.

Dans sa lettre sur la critique du *Barbier de Séville*, Beaumarchais glisse cette réflexion : « Qu'a fait l'auteur pour former un comédien peu exercé au talent d'ouvrir largement la bouche au théâtre? Il s'est donné le soin de lui rassembler dans une seule phrase toutes les syllabes bâillantes du français : Rien... qu'en... l'en...ten...dant... parler ». La boutade n'est pas sans esprit ; mais qui nous dit que ces syllabes nasales aient par elles-mêmes un caractère funèbre, gémissant, etc.? L'auteur nous prévient qu'elles sont bâillantes, et il fait bien. Quand A. Daudet, dans le conte bien connu du « curé de Cucugnan », non seulement évoque à nos yeux la vision de saint Pierre écrivant à son pupitre mais nous fait encore entendre le bruit de la plume qui court sur l'in-folio : *cracra*, le procédé nous amuse, parce que le contexte nous amène à l'onomatopée qui l'illustre à son tour; ils se soutiennent l'un l'autre. Mais qui signifierait au juste *cracra* tout seul? Il est convenu que *froufrou* imite un froissement d'étoffe ; mais, s'il avait demandé à vingt auditeurs différents ce qu'il avait voulu traduire avec *froufrou*, le premier inventeur de l'onomatopée aurait probablement reçu vingt réponses différentes : bruit de feuilles, glissement de reptile, pas traînants, que sais-je? (1). « *Glou-glou* désigne le bruit que fait un liquide en s'écoulant par saccades du goulot d'une bouteille ; le même mot désigne aussi le cri du dindon qui diffère notablement du bruit produit par un liquide; d'où il apparaît clairement que ces imitations tout ono-

(1) H. Heine semble s'être amusé de cette harmonie imitative qui songe à exprimer directement les choses par les sons, dans un récit consacré au tambour de la grande armée, M. Legrand. Ce dernie- jouait du tambour avec une telle maîtrise et une si touchante convicr tion qu'il pouvait raconter l'épopée impériale rien qu'avec le jeu de ses baguettes. « M. Legrand ne connaissait que quelques bribes d'allemand : les mots pain, vin, honneur... mais il savait se faire comprendre par la voix du tambour. Un jour pour m'expliquer le mot ALLEMAGNE, il martela cette vieille mélodie si simple, au son de laquelle les chiens savants dansent sur les places : *Dum-dum-dum*... Je me fâchai, mais j'avais compris ». (Il faut noter qu'en allemand *dumm* signifie : *benêt*).

matopéiques qu'elles soient, ne sont qu'approximatives ; *tic-tac* est une onomatopée désignant le bruit que fait le balancier d'une pendule. Si l'on se met en face d'un balancier et que l'on écoute en commençant au moment où il bat à gauche on entend, tic-tac, tic-tac ; si l'on cesse d'écouter et que l'on recommence au moment où il bat à droite, il semble que l'on doit entendre tac-tic, tac-tic. Il n'en est rien : le balancier fait toujours tic-tac, tic-tac, ce qui montre bien que par ce mot tic-tac, nous ne reproduisons pas exactement le bruit du balancier ; nous croyons entendre tic-tac parce que c'est ce que nous nous attendons à entendre... la force de l'habitude l'emporte sur notre oreille » (1).

Il ne semble pas que dans le jeu des voyelles et des consonnes utilisé par l'harmonie prétendue imitative, il y ait rien d'objectif ni de réel. La consonne allemande *w* répétée exprime les violences de l'ouragan dans ces vers de Rückert :

Wen die wüsten Winterwinde wütend wehn

Au contraire, rien de plus caressant que le retour de la même consonne dans les vers suivants :

Wonne weht von Thal und Hügel,
Weht von Flur und Wiesenplan,...

Clair Tisseur qui cite ces exemples ajoute les observations suivantes : « L'allitération de la même consonne peut, à tour de rôle exprimer les sentiments les plus opposés. « On s'accorde à reconnaître, disent MM. le Goffic et Thieulin, que certaines consonnes, les *r* par exemple, à cause de la sonorité qu'elles donnent aux syllabes, se prêtent mieux que d'autres à l'expression des sentiments violents (2). » Or est-il rien de plus absolument suave que ces vers de Lamartine, où les R reviennent constamment :

(1) M. Grammont, *Le Vers français*, p. 165.

(2) Nous ferons remarquer que, présentée en ces termes, l'idée est parfaitement juste. Certains phonèmes « se prêtent mieux » que d'autres à l'expression ; nous pensons seulement que par eux-mêmes ils « ne signifient rien ». C'est dans ce sens que nous acceptons les exemples donnés par Clair Tisseur.

Sur la plage sonore où la mer de Sorrente
Déroule ses flots bleus au pied de l'oranger,
Il est près du sentier, sous la haie odorante,
Une pierre petite, étroite, indifférente
Aux pas distraits de l'étranger.

Et à l'inverse, est-il rien de plus rauque et de plus désagréablement guttural que le concours des *r* dans ce vers de M. Verlaine. Combien que l'auteur ne l'ait vraisemblablement pas prémédité dans cette intention : « Ton cher corps rare, harmonieux... » La même *r* qui caractérise le doux ronron du petit minet, lorsqu'il est content, caractérise le rauque croassement du corbeau. Le même feu fait reluire l'or et fumer la paille, disait Bossuet ». (1) Nous ne pouvons résister au désir de citer les piquantes observations de M. Grammont à ce même propos : « Nous parlions un jour des mots expressifs dans la langue française devant quelqu'un qui paraissait enchanté des exemples que nous lui signalions et du commentaire qui les accompagnait ; tout à coup il nous dit : « Et le mot *table?* Voyez comme il donne bien l'impression d'une surface plane posant sur quatre pieds »... Sans doute, lui avons-nous répondu ; c'est de toute évidence ; et, voyez comme c'est curieux, vous avez le mot *câble* qui ne diffère guère de *table* que par la substitution d'un *c* à un *t* et qui donne tout au contraire l'impression d'un corps cylindrique, long, souple et torse... Le mot table suggère l'idée de l'objet qu'il nomme, mais ce mot n'est qu'une étiquette dont les sons ne peignent en rien cet objet ; s'il était remplacé par un chiffre et qu'il fût admis que le n° 25 désigne une table, il n'y aurait rien de perdu pour l'expression ; le n° 25 suggérerait l'idée d'une surface plane supportée par trois ou quatre pieds ; ou bien s'il était convenu que le mot table désigne un encrier, le mot table suggérerait l'idée d'un récipient d'une certaine forme contenant un liquide dans lequel on trempe sa plume pour écrire (2). »

Nous pouvons conclure en toute sécurité que si les mots sont expressifs ce n'est point par la valeur *objective* de leurs phonèmes ; ces derniers ont en eux des puissances latentes qui

(1) *Modestes observations sur l'art de versifier*, p. 270.
(2) M. Grammont, *le Vers français*, p. 7-8.

demeurent à l'état parfaitement neutre ; pour que des mots se dégage quelque vertu d'expression il faut le concours d'une énergie nouvelle : la suggestion de l'*idée*.

Qu'on fasse l'épreuve sur n'importe quel mot pittoresque, l'on se rendra compte que si ses phonèmes offrent quelque chose d'expressif, c'est l'idée qui détermine ce caractère. Il se produit là un phénomène de suggestion qui nous fait voir bleu un mot qui dit bleu, rouge un mot qui signifie rouge. Métaphysique, raison, entité, trois cent quarante-deux, n'évoquent pas de couleur à nos yeux et nous paraissent gris parce que ce sont des termes abstraits. Ecarlate me semble coloré parce qu'il exprime une couleur ; fanfare me semble chantant parce qu'il exprime quelque chose de sonore. C'est sous l'influence de l'idée que j'*interprète les sons* et qu'instinctivement je sens ce qu'il pouvait y avoir en eux de vertu expressive à l'état potentiel et que, sans cela, je n'aurais pas même soupconné. Cafard, mouchard sonnent mal à mon oreille en raison d'un suffixe péjoratif qui s'associe d'ordinaire avec des objets dégoûtants et qui cependant, toujours sous la suggestion de l'idée, peut devenir drôle dans riflard ou Galuchard.

Quand nous éprouvons je ne sais quelle joie artistique à la lecture de Sophocle ou d'Homère, est-ce la résonance des mots qui nous caresse l'oreille? Nous ne savons pas même au juste quelle fut leur prononciation ; si nous savourons le grec « aux douceurs souveraines », y compris les hiatus que nous ne pouvons pardonner à nos poètes, c'est parce que chez le tragique ou l'aède, les idées sont baignées de lumière, que leurs vers nous entretiennent de ciel bleu, d'horizons lumineux et des îles d'or qui émergent de la mer violette, au loin retentissante. Quand nous lisons dans Virgile :

Cunctaeque profundum
Pontum adspectabant flentes,

Ces phonèmes qu'on nous donne comme singulièrement expressifs de la douleur et de l'abattement, sont mis en valeur par l'idée et ne nous feraient songer à rien si le poète ne disait en toutes lettres : « Toutes, elles étaient là à contempler la sonore mer, en pleurant. »

Est-ce à dire que l'impression, que certaines sonorités font sur nous, tienne uniquement à une sorte d'illusion? Nullement, car il y a dans les sons, comme nous l'avons dit, une *vertu latente*, qui d'elle-même reste à l'état neutre, mais dont «les énergies en puissance» s'éveillent, se manifestent et s'orientent à mesure que nous prenons conscience de l'idée. Les phonèmes diffèrent entre eux ; l'A n'est pas l'I ; le B s'articule autrement que l'L ; de là, de réelles différences de caractères, qui seront mises en relief par le sens et qui, grâce à cette détermination essentielle, pourront vraiment devenir expressives.

Il nous reste maintenant à examiner dans les vers de V.Hugo le rôle de l'*idée* elle-même, agissant sur nous par évocation ou suggestion ; puis le rôle des mots devenus expressifs par l'exacte et heureuse adaptation des phonèmes et de leurs caractères spécifiques avec les nuances ou le mouvement de la pensée.

III

INFLUENCE DE L'IDÉE SUR LES MOTS

Dans la vie de saint Louis écrite par Joinville, nous lisons le trait suivant que nous demandons la permission de citer dans le langage du temps pour ne rien lui laisser perdre de sa saveur : « Quant nous aviens grant pièce desputé, si rendoit (li reis) sa sentence et disoit ainsi : « Maistre Roberz, je vourroie bien avoir le nom de preudome, mais que je le fusse et touz li remenans vous demourast ; car *preudom* est si grans chose et si bone chose que neis au nommer emplist il la bouche. Au contraire, disoit-il que male chose estoit de penre de l'autrui car li *rendres* estoit si griez que neis au nommer li rendres escorchoit la gorge par les erres qui y sont, lesquieus senefient les ratiaus au diable qui touzjours tire arrière, vers li, ceus qui l'autrui chatel veulent rendre » (1). Voici maintenant un

(1) « Quand nous avions longuement discuté (le roi) rendait sa sentence et disait ainsi : — Maître Robert, je voudrais bien avoir le nom

trait tiré de la vie de Hugo : il s'agit du voyage en Espagne que le poète fit tout enfant : « Les charrettes dont l'essieu grinçait avec un bruit effroyable mettaient à une dure épreuve les nerfs des voyageurs. Victor, au contraire, goûtait fort cette musique ; et trente ans plus tard ce même grincement de deux roues mal graissées éveillait encore en lui des sensations plus exquises qu'un chœur de Weber, qu'une symphonie de Beethoven ou qu'une mélodie de Mozart ; c'est que lorsqu'il l'entendit pour la première fois, il était aimé, il avait sa mère ; et c'était le souvenir que réveillait en son âme ce bruit harmonieux pour lui seul ». (1) Ces deux traits me semblent illustrer de façon assez pittoresque les observations si justes de Sully-Prudhomme : « Il n'y a le plus souvent rien de commun entre les qualités acoustiques du nom et l'essence de la chose nommée » mais « l'habitude de l'oreille et de l'œil arrive à prêter aux mots une physionomie vivante si étroitement liée à la chose signifiée qu'elle semble en participer et qu'on finit par ne plus pouvoir séparer l'une de l'autre... L'acoutumance prête au mot la physionomie de ce qu'il désigne » (2).

Il serait facile de mettre en lumière cette toute-puissante influence de suggestion venant de l'idée, qui nous fait entendre ce que nous voulons et croyons entendre et qui, sans rien changer matériellement dans les phonèmes, décide souverainement de l'impression qu'ils feront sur nous. Il me semble que sur le vers de Corneille

Cette obscu**r**e *clarté* qui tombe des ét**o**iles

une sorte de vague demi-teinte se trouve répandue; des sonori-

de prud'homme, à condition de l'être ; je vous laisserais tout le reste ; car *prud'homme* est si grande et si bonne chose que, rien qu'à le prononcer, ce mot emplit la bouche. Au contraire, il disait que c'était chose mauvaise de prendre le bien d'autrui, car le mot *rendre* était si dur que, rien qu'à le prononcer, « rendre » écorchait la gorge par les « r » qui y sont, lesquels signifient les râteaux du diable qui toujours tire en arrière, de son côté, ceux qui veulent restituer le bien du prochain. » Edit. Natalis de Wailly, p. 18.

(1) Gustave Simon, l'*Enfance de V. Hugo*, p. 51.

(2) *Réflexions sur l'art des vers*, pp. 20, 21.

tés presque identiques éveillent au contraire une vision lumineuse dans les vers de Hugo :

> A qui l'Aurore donne à boire
> Dans les urnes de la *clarté*.

A supposer que nous rencontrions jamais des vers dans le genre des deux suivants :

> Marche au son des tambours, des sistres et des flûtes...
> Car ce sont des pandours, des cuistres et des brutes...

bien que ce soient de part et d'autre, à peu de chose près, les mêmes timbres, les mêmes sonorités, les deux alexandrins ne sonneront pas à notre oreille de la même façon ; nous saisirons aussi des variétés de résonance entre misérables, les râbles, l'érable ; ou plutôt, nous aurons l'illusion que les phonèmes de ces mots ne sont pas de qualité identique. Nous subissons la suggestion du sens, cela n'est pas douteux ; encore faut-il distinguer ici plusieurs cas ; les vocables en effet, outre leur sens obvie et absolu, offrent aussi un sens relatif qui dépend de notre propre conscience ou même de la seule manière dont ils sont enchâssés dans le texte.

I

Les influences du sens obvie et absolu

Boileau dans un vers célèbre a noté cette influence, décisive en poésie, du fond sur la forme :

> Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.

Pour parler plus généralement, nous dirons qu'il n'est pas jusqu'à la résonance de l'alexandrin qui ne puisse gagner ou perdre à l'occasion, par le contact d'une pensée belle ou d'une idée triviale ; dans le rapport du contenant au contenu l'influence peut se produire du dehors au dedans, de la forme sur le fond ; mais l'influence en sens opposé me semble plus décisive encore. C'est sans doute ce que veut dire Voltaire lorsqu'à l'article *Elégance* du Dictionnaire philosophique il écrit : « L'élégance est plus nécessaire à la poésie que l'éloquence,

parce qu'elle est une partie de cette harmonie si nécessaire aux vers. »

Il serait facile, par exemple de montrer, qu'une idée gracieuse suffit pour nous donner l'illusion d'une certaine musique enveloppante et douce; les citations se présentent en foule, si l'on parcourt l'œuvre de Hugo ; qu'on se rappelle seulement plusieurs suites d'alexandrins dans le *Sacre de la Femme*, où sans méconnaître çà et là le prestige d'une certaine orchestration, nous sentons bien que c'est surtout par l'idée que les mots nous semblent nimbés de lumière et délicieusement chantants :

Le jour en flamme, au fond de la terre ravie,
Embrasait les lointains splendides de la vie...
L'éden pudique et nu s'éveillait mollement...
Et la lumière était faite de vérité :
Et tout avait la grâce, ayant la pureté. L., I, 27, 28.

Il faudrait citer toute la pièce de *Booz* où, sous le charme de l'évocation biblique, les alexandrins se déroulent avec des lenteurs et des caresses de berceuse :

Car on voyait passer dans la nuit, par moment,
Quelque chose de bleu qui paraissait une aile...
On était dans les mois où la nature est douce,
Les collines ayant des lys sur leur sommet...
Une immense bonté tombait du firmament ;
C'était l'heure tranquille où les lions vont boire. L., I, 53, 54.

Nous citerons encore, dans la *Fin de Satan*, le beau « Cantique de Bethphagé » ; il est impossible de ne pas reconnaître ici tout ce qui revient à l'idée même dans la musique de ces vers qui nous arrivent à l'oreille comme un chant très lointain et très doux :

L'ombre des bois d'Aser est toute parfumée.
Quel est celui qui vient par le frais chemin vert?
Est-ce le bien-aimé qu'attend la bien-aimée?
Il est jeune, il est doux. Il monte du désert
Comme de l'encensoir s'élève une fumée.
Est-ce le bien-aimé qu'attend la bien-aimée? p. 30.

Faut-il citer les vers du « Triomphe » dans le même poème ?

Les vierges au front pur, comme un lys sans défaut,
Songeaient, et, l'œil noyé, la bouche haletante,
Regardaient l'horizon dans une vague attente.
Et les jeunes filles
S'arrêtèrent, le doigt sur la bouche, entendant
Derrière le coteau brûlé du jour ardent
D'autres voix qui chantaient, douces comme des âmes :
— « Le bien-aimé, celui que vous attendez, femmes,
C'est celui-ci qui passe et que nous amenons.
Le triomphe nous a choisis pour compagnons,
La lumière permet que nous marchions près d'elle,
Et nous menons le maître à son peuple fidèle.
Voici le bien-aimé des âmes et celui
Sur qui la grande étoile éblouissante a lui. » p. 146.

Un nombre considérable d'alexandrins passeraient dans nos exemples, si nous voulions citer toutes les pièces où la forme des mots se transfigure, où les phonèmes prennent des sonorités idéales au reflet de l'idée, comme le colosse du désert, Memnon, qui s'illumine et chante aux rayons du soleil.

Au surplus, il convient d'essayer de faire la contre-épreuve ; si toute la dignité du mot vient de la pensée c'est aussi de la pensée que doit venir sa déchéance. Sous l'influence des idées grises la couleur des mots semble s'effacer en demi-teintes. « Les mots abstraits, dit Sully-Prudhomme, sont bannis du langage passionné, où le style cherche à utiliser le plus possible la qualité expressive des mots ». Nous en dirons autant des mots en apostrophe qui remplissent quelquefois des alexandrins entiers et qui n'étant vivifiés par aucun contexte, passent devant nos yeux comme de blêmes théories d'abstractions. Au surplus, il y a des énumérations qui nous produisent exactement le même effet. Le caractère rebutant de plusieurs parties de l'*Ane*, de *Religions et Religion*, etc., tient en partie à l'intrusion dans le vers de ces termes sans couleur, sans grâce, de ces dénombrements, de ces vocatifs, qui s'accompagnent de résonances ternes et banales :

L'ombre, le jour, les yeux, le chocs, le temps, l'espace, R. R. 67.
Il a son solstice :
La conscience ; il a son axe : la Justice,
Il a son équinoxe et c'est l'égalité...
Il est, il est, il est, sans fin, sans origine,
Sans éclipse, sans nuit, sans repos, sans sommeil. R. R., 72, 73.

L'être sans cesse en lui se forme et se dissout ;
Il est la parallèle éternelle de tout ;
Il est précision, loi, règle, certitude,
Justesse, abstraction, rigueur, exactitude. D., 232.
Jurisprudence, droit, esthétique, morale. A., 84.

Nous croyons inutile de nous arrêter à relever ces défaillances ; nous ferons observer du reste que la plupart des vers de ce genre sont voulus et sont destinés à souligner une intention satirique ou plaisante. Hugo aime les mots abstraits, cela n'est pas douteux ; mais le plus souvent quand il les emploie c'est en artiste consommé qui sait les enchâsser, les colorer par d'habiles alliances de mots, ou même leur prêter la vie par sa toute-puissante imagination :

L'âpre sérénité de cette architecture D. 62.
Morne sérénité des voûtes azurées B., 69.
Avec sa plénitude effroyable d'étoiles R. R., 31.
Sous la mélancolie énorme des nuées A. F., 130.
Et les miaulements énormes de l'abîme D., 144.

Connais-tu les deux nuits, la morte et la vivante ;
La vivante, engendrant le monstre, l'épouvante,
L'hydre, les dévorant sans fin en les créant ;
La morte, c'est-à-dire, un vide, le néant,
Une ouverture aveugle et par l'effroi formée,
De l'ombre qui n'est plus même de la fumée,
Le silence hideux et funèbre de Rien. R. R., 66.

Ce que nous avons voulu montrer, ce n'est point que le poète a eu tort d'écrire certains vers, mais simplement que le contenu du vers n'est pas sans influence sur l'impression qui se produit en nous :

Loin de se dilater, tout esprit se contracte
Dans les immensités de la science exacte. T. L., 273.

ne sonne réellement pas à notre oreille comme les vers de *Booz* ou du *Cantique de Bethphagé*.

Pour les mêmes raisons, les alexandrins bourrés de chiffres nous semblent parfaitement gris et fort inélégants ; il va sans dire qu'ici encore nous nous en tenons à l'impression directe du vers pris isolément, sans examiner s'il s'agit d'une négligence ou d'un effet voulu. L'influence de l'idée sur les phonèmes est la même dans l'un et l'autre cas :

Quatre-vingt-dix voleurs sur cent qui sont au bagne Q. V., I, 81.
Le dix-huitième siècle atteignit quatre-vingt T. L., I, 49.
Pour franchir trente-cinq millions de vos lieues T. L., I, 257.
Ils sont tous là, les Cent, les Dix-neuf et les Onze F. S., 184.
Et le vingt juin, le dix a-oût, le six octobre C., II, 53.
Les vingt-cinq sessions du Concile de Trente D., 71.
Le six janvier de l'an du Christ huit cent soixante L., I, 237.
Cent vingt-sept rois ont fait mes cent vingt-sept colonnes L., I, 266.
Dans l'an cinquante-trois du siècle dix-neuvième L., IV, 139.
Mastaï, Mastaï, Pie appelé neuvième L., IV, 161.
Urbain huit, Sixte Quint, Paul trois, Innocent trois L., IV, 114.
Ceux de quatre-vingt-seize et de mil huit cent onze V. I. 55.
Coûte par an six cent soixante-quatre mille
Soixante-six ducats R. B., 88.
Bons quadruples pesant sept gros trente-six grains R. B., 129.

A plus forte raison, larésonance du vers aura-t-elle à souffrir quelque dommage au contact d'une idée banale, d'une expression terre-à-terre ou d'une locution triviale. Le cas est assez fréquent chez Hugo qui a parfois des accès de gaîté et s'abandonne à la belle humeur d'une verve copieuse ; il ne choisit plus ses mots ; c'est le triomphe du style lâché ou du terme bouffon et épais ; les vers sont quelquefois drôles ; mais ce ne sont pas les plus musicalement expressifs d'entre ses alexandrins: « On ne peut pas tout dire en vers, dit Brunetière ; le vers ne se plie pas à l'expression de certains détails ; ce qu'il y a de chantant et de lyrique en lui proteste contre leur prosaïsme » (1).

Les institutions de bienfaisance vont A. F., 108.
Non qu'entre nous je crois à ces bêtises-là Q. V., I, 32.
Est mangé par des rats et par des asticots Q. V., I, 87.
Mal emboîtés, mal peints, mal cloués, mal fichus Q. V., I, 136.
En mangeant du gigot, de la soupe bien chaude Q. V., I, 207.
Une savante ! Ça trouble mes conjectures Q. V., I, 218.
Qui, vu qu'un grand cordon leur coupe en deux le ventre Q.V., I, 244.
Je pris chez le premier bouquiniste venu
Un Eschyle français ; car pour être sincère,
Une traduction m'était fort nécessaire T. L., II, 38.
Et je ne serais pas surpris le moins du monde T. L., II, 52.
Pensif, tu ne sais pas au juste ce que c'est T. L. II, 125.
Mais que voulais-tu donc que je te demandasse,
Même avec l'imparfait du subjonctif... T. L., II, 191.
Ah çà! Je n'y comprends rien du tout ! C'est un rêve. T. L., I, 27.
Fais une enquête, prends des informations, D. 70.

(1) *Études critiques*, 7e série, p. 124.

Pourquoi voudriez-vous que je m'émerveillasse? A. F., 57.
Aussi, vous le voyez, Monsieur, je suis très maigre A. F., 143.
Nous devrions changer de conversation A. F., 136.
Cassait des pots, chipait des sous, faisait des farces A. F., 57.
Nous avons dévoré beaucoup de vieilles bottes L., I, 227.
Dans un filet on voit les fils moins que les câbles L., II, 155.
Pour que l'agneau la broute, il faut que l'herbe pousse L., III, 137.
Ça c'est pour les lapins, et ça c'est pour les poules Th. L., 39.
Et qu'est-ce que cela peut te faire, après tout Th. L., 82.
Elle surfait sans doute un peu son bric-à-brac Th. L., 162.
De tels effets, si nets, si clairs, si concluants Th. L., 182.
Il est domestiqué supérieurement Th. L., 213.
C'est possible ; après tout, ça regarde l'auteur A., 111.
Ah ! pardieu, vous allez me faire accroire ça ! A., 122.
Les vieux ours qui, dit-on, poussent l'humeur maligne
Jusqu'à manger parfois des soldats de la ligne A. G. P., 60.
Il faut qu'il soit savant puisqu'il a ce gros ventre A. G. P., 94.

II

Les influences du sens relatif — Harmoniques

Les mots sont significatifs en vertu d'un rapport entre leurs phonèmes et la chose signifiée ; ce rapport n'offre un caractère absolu et constant que dans les termes mathématiques et en général dans les mots qui désignent des vérités abstraites ; dans le domaine des faits ou des objets concrets, il en va tout autrement. Ce n'est pas qu'il n'y ait ici encore un rapport exact ; mais dans les deux termes du rapport il faut distinguer *le son qui signifie* et l'action ou *la chose signifiée :* le son ou, si l'on veut, le mot ne change pas, tandis que la chose signifiée varie à l'infini. Il y a fagot et fagot, montagne et montagne : le même mot « église » est employé par le paysan et le Parisien, et n'évoque pas la même notion pour le citadin qui pense à Notre-Dame et pour l'homme des champs qui n'a jamais quitté son hameau. Les mots, par eux-mêmes, ne sont donc que des symboles imprécis qui ne prennent une valeur concrète que dans notre conscience et en fonction des objets auxquels nous les avons associés.

En réalité, le terme lui-même, tel par exemple qu'il se présente dans le lexique, est encore une sorte d'*abstraction.* C'est

une définition très générale qui désigne dans les objets les caractères spécifiques les plus essentiels, et ceux-là seulement ; or ce n'est point sous forme de notion abstraite que les idées des objets nous entrent dans l'esprit. Nous connaissons les choses par ce que nous en avons vu, touché, senti et entendu. En réalité, nous connaissons moins, dans les choses, la substance que les accidents ; le mot nomme la substance, mais ce que nous percevons, c'est l'ensemble complexe des accidents ; cet ensemble de notions, couleurs, forme, odeur, résistance, etc..., qu'un seul mot, par exemple « hameau, ferme, jardin » évoque dans notre conscience, constitue ce que j'appellerais les résonances ou les *harmoniques* qui accompagnent la notion abstraite, comme en musique plusieurs sons mêlent leurs sonorités aux vibrations de la note fondamentale.

Le mot donc n'a son sens, sa valeur expressive et sa vie que dans la conscience et par la conscience de chaque individu, en fonction des objets précis auxquels il a été associé. « Dans toute langue, il y a des mots qui n'expriment pas exactement pour tous la même idée, n'éveillent pas en tous la même image, fait notable qui explique bien des mésintelligences et bien des erreurs. Nous touchons ici à un point capital de la vie du langage, les rapports des mots avec les images qu'ils évoquent. Le plus ordinairement chez chacun de nous, les mots désignant des faits sensibles rappellent à côté de l'image générale de l'objet un ensemble d'images secondaires plus ou moins effacées, qui colorent l'image principale de couleurs propres, variables suivant les individus. Le hasard des circonstances, de l'éducation, des lectures, des voyages, des mille impressions qui forment le tissu de notre existence morale, a fait associer tels mots, tels ensembles d'expressions à telles images, à tels ensembles de sensations. De là tout un monde d'impressions vagues, de sensations sourdes, qui vit dans les profondeurs inconscientes de notre pensée, sorte de rêve obscur que chacun porte en soi. Or les mots, interprètes grossiers de ce monde intime, n'en laissent paraître au dehors qu'une partie infiniment petite, la plus apparente, la plus saisissable ; et chacun de nous la reçoit à sa façon et lui donne à son tour les aspects

variés, fugitifs, mobiles, que lui fournit le fonds même de son imagination (1). »

Ce qu'il y a de coloré, de vivant, d'expressif dans les mots tient donc à ces harmoniques qui dans notre conscience accompagnent l'évocation de l'idée principale. Mais la nature de ces harmoniques dépend elle-même des conditions dans lesquelles s'est faite en nous l'association des vocables et des choses. En somme, dans nos mots il y a tout notre passé, notre expérience personnelle, et il n'y a que cela ; dans l'esprit du coquin dépravé les termes insignifiants, pour avoir été mêlés à une vie fangeuse, ont d'inavouables résonances ; les mêmes mots n'éveillent que des idées blanches et candides, dans certaines âmes pures et calmes comme les beaux lacs des montagnes où ne se sont mirés jamais que des profondeurs bleues ou des vols d'aigles.

Nous pouvons tirer de cet exposé une conclusion qui pourra surprendre tout d'abord et qui néanmoins se dégage nécessairement des données qui précèdent : « Il y a des termes nobles et des termes roturiers ; des mots ignobles et des mots héroïques. » Puisque ce qu'il y a de plus vivant dans le terme est fait d'expérience, expérience collective pour le sens général, expérience personnelle, pour la signification plus nuancée que nous lui donnons individuellement, on comprend qu'il n'est pas indifférent pour les mots et pour leur dignité d'avoir été associés à telle fonction, tel détail ou tel objet. C'est ainsi que les expressions abstraites ou générales gardent comme un air de noblesse, précisément parce que n'ayant été jamais associées qu'à de vagues entités, elles n'évoquent pas en nous les vulgarités du monde réel et banal.

Chez V. Hugo, le théoricien a eu là-dessus des idées et des principes discutables que, fort heureusement, le poète s'est empressé d'oublier. On trouvera une partie du manifeste dans le premier volume des *Contemplations* (Réponse à un acte d'accusation) :

... Je mêlai parmi les ombres débordées,
Au peuple noir des mots l'essaim blanc des idées ;

(1) Darmesteter, *la Vie des Mots*, pp. 69, 70.

Et je dis : Pas de mots où l'idée au vol pur
Ne puisse se poser toute humide d'azur...
Je nommai le cochon par son nom ; pourquoi pas? p. 22.

Pour nous rendre compte de ce que deviennent ces théories dans le domaine du réel et du concret, relisons dans la *Légende des siècles* la pièce « Sultan Mourad », puisque aussi bien il y est un peu question du personnage que le poète se vante d'appeler par son nom. Je relève plusieurs mots qui ne sont pas précisément timides : porc, pourceau ; encore, faut-il noter que Hugo, grâce à quelques épithètes savamment ménagées, gaze et atténue la vision, comme Racine à propos des « chiens dévorants » : *la bête impure, le porc mourant, la bête lépreuse, le pourceau misérable*, etc. Mais, au demeurant, le mot, le fameux mot n'y est pas. Pourquoi? Parce que Hugo sait mieux que personne qu'entre synonymes il y a des nuances ; qu'il s'en rencontre de vulgaires et de nobles ; que cette distinction n'est pas arbitraire et tient aux conditions mêmes dans lesquelles leur association s'est faite avec l'objet dans notre esprit. Le coursier n'est pas le cheval ; la génisse n'est pas la vache ; l'onde n'est pas l'eau. Les objets comme les hommes gagnent à nous apparaître à distance ou même à n'être pas vus du tout. Les termes qui ne se rencontrent que dans les livres semblent plus dignes, parce qu'ils n'ont été associés qu'à des objets de rêve, entrevus par l'imagination qui transfigure ; l'amphore, l'urne désignent des récipients ; si à côté d'elles la cruche et le pot font piètre figure, c'est que sous ces vocables se dessinent à nos yeux des ustensiles pratiques, nullement nimbés au reflet des visions lointaines, mais avec l'imperfection ou la cocasserie de leur forme et mêlés à d'humbles fonctions dans le va-et-vient de la cuisine.

C'est pour cette raison que nous n'admettons pas davantage une autre thèse que la fantaisie de Hugo développe aux heures d'inspiration folâtre :

Je te fais molosse, ô mon dogue.
L'acanthe manque? J'ai le thym.
Je nomme Vaugirard églogue,
J'installe Amyntas à Pantin.

L'idylle volontiers patoise :
Et je ne vois point que l'oiseau
Préfère Haliarte à Pontoise
Et Coronée à Palaiseau.

Les plus beaux noms de la Sicile
Et de la Grèce ne font pas
Que l'âne au fouet soit plus docile,
Que l'amour fuie à moins grands pas.

Rien n'est haut ni bas ; les fontaines
Lavent la pourpre et le sayon ;
L'aube d'Ivry, l'aube d'Athènes
Sont faites du même rayon.

Chansons des Rues et des Bois, 21-22.

Dans ces boutades irrespectueuses il ne faut pas voir autre chose qu'un jeu de paradoxe ; si quelque éditeur malicieux eût pris la liberté grande de glisser dans certaines pièces des *Orientales*, des *Contemplations* ou de la *Légende*, quelques noms de localités parisiennes, ou de buvetiers de faubourg, pour remplacer ceux des dieux de marbre et des héros d'airain, le poète eût été probablement fort ennuyé. C'est qu'en effet les vocables anciens évoquent en nous la vision des choses dans toute leur « fresche nouvelleté » ; ce sont comme des mots de luxe, qui ne nous ont jamais servi pour désigner les vulgarités quotidiennes : ils nous parlent d'institutions antiques, de pays lointains tout baignés de la chaude et claire lumière de l'Orient ; les choses qu'ils désignent, c'est notre imagination qui les crée de toutes pièces ou les embellit. Les héros qu'ils nomment, Ulysse, Agamemnon, Néoptolème, Pâris apparaissent dans le mystérieux demi-jour de la légende, dégagés des détails familiers ou vulgaires, et dans de belles attitudes. Et pour le dire en passant, ainsi s'explique l'impression d'anachronisme comique que nous éprouvons en lisant certaines traductions du XVIe siècle ; rien de plus déplaisant et de plus innocemment irrévérencieux. Les mots anciens signifient des choses disparues que nous recréons par notre fantaisie et qui prennent à nos yeux des contours de poésie et de rêve. Le terme moderne se présente usé, ridicule ou sali par des contacts désastreux. « *Milites, stratiótai* » nous font songer à des héros empanachés, cuirassés, braves ; « *militaire, fantassin* », n'éveillent guère que l'idée d'un vague képi

rouge et d'un bourgeron. Amyot est amusant quand il rend *politès* par bourgeois, *vestale* par religieuse, *hoplitai* par gens d'armes ; ces mots, et tant d'autres (sacristain, chapelle...) ne sont pas seulement des anachronismes ; ils font tache sur le fond ; ils offensent par un détail moderne, topique, banal, notre imagination qui s'était réfugiée dans les lointains bleus ; ils déforment la vision poétique des choses en les ramenant brusquement aux contours précis et aux proportions mesquines du réel.

C'est par des raisons analogues que s'explique le caractère pittoresque et expressif des mots exotiques que les poètes accueillent si volontiers dans leurs vers pour leur donner de la couleur ou du relief. Sans doute ces mots nous frappent par quelque chose d'inattendu et de piquant ; à les lire c'est une impression nouvelle qui se produit sur notre rétine ; à les ouïr ce sont des sonorités étranges ; mais il se passe en nous un autre phénomène d'ordre intellectuel et moral. Les mots usuels de notre langue sont associés dans notre esprit aux objets qui nous entourent. Je dis *maison* et je vois un type de maison française ; je dis *plaine* et devant mes yeux s'ouvre une plaine, comme toutes celles qu'on peut voir dans mon pays, avec sa verdure, ses bosquets, ses sillons et son horizon de douces collines. Ainsi à chaque mot de mon parler correspond une sensation mienne, locale, française. Mais à la place de plaine prononcez « *pampas* », au lieu de gorge, dites « *langada* » ; nommez « *sierra* » une chaîne de montagnes; ces mots n'éveillent plus en moi les mêmes harmoniques ; je songe à quelque chose de très loin, que je crée, que je me figure, si je ne l'ai jamais vu, que j'évoque dans l'exactitude du décor exotique, si j'ai pu le contempler jadis. *Conquérant* est un mot assez banal ; mais *conquistador* est plus expressif, non en raison de la sonorité seule (cf. « ce grand pandore ») mais parce qu'il suscite en moi la vision de pays merveilleux, de siècles épiques disparus, de « costume » particulier dans un lointain romanesque. « *Khani* se traduit généralement par une auberge ; mais rien n'est plus faux que cette interprétation. Qui dit traître comme un traducteur ne dit pas mal. Telles sont nos habitudes d'esprit que le mot d'auberge

éveille en nous l'idée d'un hôtelier joufflu, pansu, drapé dans un tablier blanc et riant d'un gros rire sous son bonnet de coton ; une servante haute en couleur, un valet à figure niaise ; tous empressés, maître, valet, servante, autour du voyageur ; des fourneaux allumés ; des casseroles en branle, une cuisine à grand orchestre ; de bons lits, des draps blancs et des rideaux rouges. Les khanis n'ont que faire de rideaux, n'ayant pas de fenêtre ; des draps blancs y seraient superflus faute de lit où les mettre ; et les casseroles y serviraient de vain ornement faute de provision et de cuisinier (1). »

Avec un vocabulaire immense, dont les mots s'étaient enrichis de tant d'harmoniques dans cette âme que Dieu

> Mit au centre de tout comme un écho sonore,

Hugo avait à sa disposition de précieuses ressources et des moyens d'expression d'une richesse inépuisable. Ajoutons que pour le prodigieux voyant, les vocables sont, presque à la lettre, des choses vivantes qui passent devant lui avec leurs formes, leurs couleurs, leurs cris ou leurs murmures. C'est pourquoi, en dépit de ses théories, personne n'a connu mieux que lui la puissance évocatrice des mots et de leurs phonèmes parce que personne ne les a vus sous des apparences aussi concrètes et précises. C'est ce qui explique la souveraine maîtrise avec laquelle il emploie la gamme des synonymes et fait servir à l'orchestration de son vers le prestige des termes étrangers et des beaux noms.

Nous avons déjà fait remarquer chez le poète, le procédé de la « callida junctura », à propos des mots abstraits qui se trouvent vivifiés et colorés par le voisinage d'heureuses épithètes :

> Vêtu de probité candide et de lin blanc L., I, 51.

Nous pouvons signaler un procédé analogue pour éteindre quelque couleur trop criarde ou estomper des formes brutales ; il est rare que les mots crus ou les vocables hideux ne soient

(1) Edmond About, *la Grèce contemporaine*.



pas accolés à quelque autre terme où va s'achever et s'éteindre leur rude résonance :

> Pleurez sur l'*araignée immonde*, sur le ver,
> Sur la *limace au dos mouillé*, comme l'hiver,
> Sur le *vil puceron*, qu'on voit aux feuilles pendre,
> Sur le *crabe hideux*, sur l'*affreux scolopendre*,
> Sur l'*effrayant crapaud*, pauvre monstre aux doux yeux,
> Qui regarde toujours le ciel mystérieux. C., II, 253.

Nous n'insisterons pas davantage, ce serait entreprendre, hors de propos, une étude sur le style de V. Hugo. Il nous suffira d'avoir signalé un des procédés grâce auxquels l'auteur avive ou atténue les couleurs de son alexandrin. A nous en tenir à l'examen des mots pris isolément, nous ne pouvons qu'admirer avec quel art notre poète utilise les harmoniques les plus subtiles des vocables pour nous donner l'impression des formes, l'illusion des sonorités, et évoquer devant nous des visions de laideur ou de beauté.

Il serait facile de multiplier les exemples et d'extraire de l'œuvre de Hugo maint passage où le poète, par le seul retentissement de certains mots et le rappel de leurs harmoniques, arrive à nous donner le frisson et à peupler notre imagination d'une hantise de laideurs :

> La *hache* et le *billot* sont deux êtres *lugubres* ;
> La hache souffre autant que le *corps*, le billot
> Souffre autant que la tête ; ô mystère d'en haut !
> Ils se livrent une âpre et *hideuse* bataille ;
> Il ébrèche la hache et la hache l'entaille;
> Ils se disent tout bas l'un à l'autre : *Assassin !*
> Et la hache maudit les hommes, *sombre* essaim,
> Quand, le soir, sur le dos du *bourreau*, son ministre,
> Elle revient dans l'ombre et lui, miroir *sinistre*,
> Ruisselante de *sang* et reflétant les cieux ;
> Et, la nuit, dans l'*étal*, *morne* et silencieux,
> Le *cadavre* au *cou rouge*, effrayant, glacé, blême,
> Sait seul ce que lui dit le billot, tronc lui-même. C., II, 254.

Encore une fois, il ne s'agit pas ici d'admirer l'imagination de Hugo, qui prête la vie à ce qu'il y a de plus inerte dans la nature ; nous voulons simplement montrer avec quelle maîtrise et quelle sûreté de main notre auteur, entre plusieurs mots possibles, glisse dans son vers celui qui éveillera en nous les

harmoniques de qualité voulue : hache, billot, assassin, bourreau, sang, étal, cou rouge. Pour ne point multiplier les citations, nous nous bornerons à signaler dans le même ordre d'idées la pièce des *Châtiments* intitulée « l'Egout de Rome » :

Par places, le pavé, comme chez les tueurs,
Paraît sanglant ; la pierre a d'affreuses sueurs ;
Ici, l'oubli, la peste et la nuit font leurs œuvres.
Le rat heurte en courant la taupe ; les couleuvres
Serpentent sur le mur comme de noirs éclairs ;
Les tessons, les haillons, les piliers aux pieds verts,
Les reptiles laissant des traces de salives,
La toile d'araignée attachée aux solives,
Des mares, dans les coins, effroyables miroirs,
Où nagent on ne sait quels êtres lents et noirs...
La moisissure rose aux écailles d'argent...
Le pied sent dans la nuit le dos mou des crapauds ;
L'eau pleure. Ch., 306.

Et maintenant l'évocation des horizons grecs par le seul prestige des mots topiques et des beaux vocables où semble dormir encore quelque chose de la pensée antique :

La gloire au front te baise, ô toi si jeune encore !
Doux ami, dans la Grèce antique, Stésichore
T'eût chargé de défendre une porte d'Argos ;
Cinégyre t'eût dit : Nous sommes deux égaux.
Et tu serais admis au rang des purs éphèbes
Par Tyrtée à Messène et par Eschyle à Thèbes.
On graverait ton nom sur des disques d'airain ;
Et tu serais de ceux qui, sous le ciel serein,
S'ils passent près du puits ombragé par le saule,
Font que la jeune fille ayant sur son épaule
L'urne où s'abreuveront les buffles haletants,
Pensive, se retourne et regarde longtemps. A. T., 226.

Citons encore ce passage où l'âme délicate et vibrante du poète qui a deviné les clairs paysages de l'Orient, les ressuscite à nos yeux par la magie des vocables où l'on croit entendre des résonances de l'*Odyssée :*

Quand ton navire fuit sur les eaux écumeuses,
Fier de ne côtoyer que des rives fameuses,
Il te reste, ô mon grec, la douceur d'entrevoir
Tantôt un fronton blanc dans les brumes du soir,
Tantôt sur le sentier, qui près des mers chemine,
Une femme de Thèbe ou bien Salamine,
Paysanne à l'œil fier, qui va vendre ses blés

Et pique gravement deux grands bœufs accouplés,
Assise sur un char d'homérique origine,
Comme l'antique Isis des bas-reliefs d'Egine. C. C., 73.

Grâce à cet art impeccable de grouper les harmoniques de même teinte en vue d'un effet, Hugo nous donne la sensation de la nature effrayante et morne :

C'est décembre. L'eau gronde, immense, et le rivage
La repousse, et la brise en son refus sauvage ;
L'écume se déchire en larges haillons blancs ;
Tous les arbres du bord de la mer sont tremblants,
La nature subit l'hiver, ce noir malaise.
L'herbe est mouillée et morte ; au pied de la falaise
Un tumulte d'oiseaux, mauves, courlis, plongeons,
Fourmille et se querelle au milieu des ajoncs ;
Le nuage et le flot font de grands plis farouches ;...
Là-bas des voiles vont, Dieu sait où, dans les vents,
Les vagues, les roulis, et les fracas mouvants
Et s'enfoncent, par l'ombre au loin diminuées,
Sous la mélancolie énorme des nuées. A. F., 130.

Hugo a parfaitement compris tout le parti qu'un artiste pouvait tirer des mots exotiques ou rares, d'un caractère si suggestif et de forme si piquante. C'est pourquoi il ne se fait pas faute de les enchâsser dans son vers. Quelques exemples suffiront ; nous aurons du reste à revenir sur l'emploi de ces vocables, chez notre poète, qui a utilisé en habile ouvrier leurs qualités de couleur ou de timbre pour illustrer la rime dans ses alexandrins :

Ils atteindront le fond de l'Asturie, avant
Que la nuit ait couvert la *sierra* de ses ombres. L., II, 33.
Sur le front des soldats, férocement vêtus,
La *montera* de fer courbe ses crocs pointus. L. II, 34.
Il creva le *chanfrein* et troua le *girel* (1) L. II, 47.
Coiffés de *monteras* et chaussés d'*alpargates* L., II, 48.
Mais cette fois ce sont des armes de goujats,
Lasos plombés, couteaux catalans, *navajas* L., II, 51.
Les *tarasques*
Battent de l'aile au souffle horrible des bourrasques ;
L'âpre averse en fuyant vomit sur les griffons ;
Et sous la pluie entrant par les trous des plafonds
Les *guivres*, les *dragons*, les *méduses*, les *drées*
Grincent des dents au fond des chambres effondrées L., II,59
Le vieux *burg* est resté triomphal et superbe L., II, 60.
Les *chanfreins* sont lacés, les harnais sont bouclés ;
Les *chatons* des *cuissarts* sont barrés de leurs clefs ;...

(1) Le mot *girel* est inventé : c'est *giret* qu'il faut lire.

Les cuirs sont agrafés, les *ardillons* d'airain
Attachent l'éperon, serrent le *gorgerin* L., II, 68.
Les mailles sur leurs flancs croisent leurs durs tricots ;
Le *mortier* des marquis près des *tortils* ducaux
Rayonne, et sur l'écu, le casque et la *rondache*,
La perle triple alterne avec la feuille d'ache. L. II, 70.
Les cimiers surprenants, tragiques, singuliers,
Cauchemars entrevus dans le sommeil sans bornes,
Sirènes aux seins nus, *mélusines*, *licornes*,
Farouches bois de cerfs, aspics, *alérions*,
Sur la rigidité des pâles *morions*,
Semblent une forêt de monstres qui végète. L II, 71.
Tout le craint ; et sa tête est de loin saluée
Par le *lama* debout dans la sainte nuée,
Et son nom fait pâlir parmi les *kassburdars*
Le *sophi* devant qui flottent sept étendards. L., II, 98.
Mourad, parmi la foule invitée à ses fêtes,
Passait, le *cangiar* à la main, et les têtes
S'envolaient de son sabre ainsi que des oiseaux. L., II, 122.
L'*armada* lui fait peur comme au déluge l'arche L., III, 45.
Voici chaque galère avec son *gastadour* L., III, 46.
L'Allemagne a donné ses *ourques* redoutables L., III, 46.
Les *moços*, l'amiral appuyé sur son page L., III, 46.
Tous sont hardis et forts, du fifre à l'*anspessade*. L., III, 72.

Il est inutile, croyons-nous, de prolonger la série des citations qui pourraient remplir des pages entières, tant Hugo s'est montré complaisant pour accueillir tout mot curieux ou étrange.

En somme, notre poète a su tirer un merveilleux parti des harmoniques et de leur puissance suggestive ; il a compris que le mot lui-même, signe algébrique de la pensée, n'est rien et que l'artiste doit, par d'habiles associations, par la façon de les enchâsser et de les sertir, faire vibrer et chanter autour des vocables, les harmoniques qui en sont l'âme vivante. En définitive, cet art du poète consiste moins à orchestrer des phonèmes que des idées, si l'on peut ainsi dire. C'est pourquoi nous avons réduit aux strictes limites une étude qui intéresse moins le versificateur que l'écrivain. Nous pensons néanmoins qu'il fallait signaler cette influence des idées sur la sonorité des mots et cette puissance de suggestion qui nous transforme les résonances et donne aux phonèmes, par un intime contact avec la pensée, une dignité, une âme de vie et le prestige des formes et des couleurs.

A. ROCHETTE.



UN DÉFENSEUR DE LA " NOUVELLE-FRANCE "

FRANÇOIS PICQUET " LE CANADIEN "

(1708-1781)

Suite (1)

V. — *La défaite d'Abraham et la reddition de Québec* (septembre 1759).

Le chevalier de Lévis se disposait à retourner aux Rapides, quand un billet de Vaudreuil le rappela brusquement. Les événements les plus décisifs et les plus douloureux venaient de se dérouler sous les murs de Québec : Montcalm n'était plus, et, pour la première fois depuis qu'il avait été mis à la tête de l'armée du Canada, la défaite avait souffleté nos drapeaux !

Le 12 septembre, les défenseurs de Québec pouvaient croire la campagne terminée à leur avantage (2) : du général au dernier des soldats et des miliciens, tous avaient cette conviction que les Anglais allaient se résigner avant peu à remettre à la voile pour l'Europe. La présomption était fondée. Par malheur, Wolfe voulut tenter, en désespoir de cause, un

(1) Voir novembre.

(2) Montcalm lui-même avait écrit à Lévis : « N'importe ! L'Anglois restât-il jusqu'au 1er novembre, nous soutiendrons. » (11 septembre 1759).

suprême effort. Ce coup de tête génial réussit, et, deux jours avant la date extrême fixée pour l'appareillage de la flotte britannique, la partie était à jamais perdue pour la France (1).

En dépit de ses précédents échecs, Wolfe était resté maître de la navigation du fleuve. Il chercha un passage à travers les falaises qui, en amont, protégeaient la ville contre un débarquement ; il le trouva, et, après avoir entraîné jusqu'au Cap-Rouge le corps de Bougainville, fatigué par les continuelles allées et venues de l'escadre (2), il redescendit le Saint-Laurent, avec le jusant, dans la nuit du 12 au 13 septembre. Trompant des sentinelles peu vigilantes, il débarqua des troupes d'élite dans l'anse au Foulon et gravit les falaises sans rencontrer de résistance sérieuse (3). Bref, le 13 septem-

(1) Sur la bataille d'Abraham et la capitulation de Québec, V. les ouvrages déjà cités de Doughty et Parmelee : *The siege of Québec ;* Major Wood, *The Fight for Canada ;* R. de Kérallain, *La Prise de Québec et la Perte du Canada* (Extr. de la *Revue historique*, t. XC, 1906) ; A. C. *Le siège et la bataille de Québec* (dans *Université cath. de Lyon*, t. LXII, novembre 1909).

(2) Une lettre, encore inédite, d'un jeune lieutenant de marine, C. Leslie, et datée du 23 septembre 1759, laisse entendre que Wolfe attira Bougainville et ses troupes harassées qui, depuis le 5 août, formaient la couverture d'une ligne de 18 lieues, bien plus haut que le Cap-Rouge, et qu'il l'y retint, par une fausse attaque, tandis qu'il commençait à faire filer ses troupes : « Affairs have taken a most amazing turn since my letter by Captain Perceval, who could give you but smull hopes of what has happe. Ned since, by our making a number of feints it divided the enemy's forces above and below the Town, that on the 15 th (lire 13 th) past Mr. Wolf determined to land, *made a feint in the night* 14 *or* 15 *leagues above the Town*, which drew all the River and landed at 4 d'clock in the morning in Sillery Bay about 3 miles from the Town with little opposition, the Light Infantry soon getting up a steep bank and drove what Indians and Canadians were there. » (*Times* hebdom. du 28 juillet 1908).

(3) Vergor, l'un des plus mauvais officiers de la colonie, commandait le poste au moins depuis le 5 septembre (*Montcalm à Bougainville*, 5 septembre). Sur le rappel malencontreux du bataillon de Guyenne que Vaudreuil a placé faussement au 12 septembre au lieu du 6, que Ferland (II, 577) a attribué sans raison à Montcalm et que Casgrain (II, 234) prétend avoir eu lieu à l'insu du gouverneur, voir M. de Kérallain. *La Jeunesse de Bougainville...*, p. 147-8, et notes. — Le seul coupable, s'il y en eut un, fut Vaudreuil. Le journal du curé de Québec, l'abbé Récher, porte, à la date du 12 : « Mercredi, ordre donné par M. de Montcalm, *et ensuite révoqué par M. de Vaudreuil*, disant : « Nous

bre aux premières lueurs de l'aube, environ 5.000 Anglais prenaient leurs formations de combat à moins d'une lieue de Québec, dans les plaines d'Abraham (1).

La nouvelle de l'audacieuse escalade parvint trop tard au camp de Beauport. Privé du concours de ses meilleurs lieutenants, détachés avec une partie des troupes, Montcalm se porta néanmoins en toute hâte au-devant de l'ennemi, avec tous les hommes qu'il put rallier : 2.000 à 3.000 réguliers, 1.500 miliciens et quelques sauvages. Il était un peu plus de sept heures du matin, quand, après avoir passé la rivière Saint-Charles, le petit corps français déboucha devant les lignes anglaises.

Les minutes devenaient infiniment précieuses. Attendre le retour de Bougainville eût été plus prudent sans doute, mais c'était donner à Wolfe le temps d'augmenter ses forces et de se retrancher solidement. Montcalm se sentait pris dans ce dilemme : ou Bougainville accourra avec les premières troupes qu'il aura sous la main et n'opérera point une diversion sérieuse, ou il voudra réunir tout son monde et, dans ce cas, il n'arrivera que dans l'après-midi. Vaudreuil restait muet, occupé par une fausse attaque de Saunders ; le commandant de Québec, Ramzay, refusait d'envoyer l'artillerie légère dont on avait besoin pour l'opposer à celle que déjà les marins anglais hissaient sur le plateau. Se faisant sans nul doute illusion sur l'effectif réel de l'armée qu'il avait devant lui (2), et craignant que, si elle recevait des renforts, elle ne

verrons cela demain », au bataillon de Guyenne d'aller camper au Foulon. » (*Bulletin de la Société des études historiques de Québec*, avril-juin 1903).

(1) Entre Claire-Fontaine et l'Avenue-Cartier. — Sur le lieu exact où fut livré le combat, cf. *Transactions de la Société royale du Canada* (1899 et 1904, art. de M. Doughty) et *Transactions de la Société historique de Québec* (1900, art. de Casgrain).

(2) *Mém. sur les aff. du Canada*, p. 165. — Aujourd'hui encore nous ne pouvons guère préciser : Montreuil donne aux Anglais 4.500 hommes dans son *Mémoire* du 29 septembre 1759 ; le colonel Fraser (Rapport officiel) compte 4.000 Anglais et 5.000 Français. Bigot et Doreil marquent 3.500 et 3.000 Anglais, 4.000 et 6.000 Français. Les historiens (Hawkins, Bancroft, Garneau, Dussieux) varient de 4.500 à 7.500 pour les Français et de 4.800 à 8.000 pour leurs adversaires ! — Mêmes variations pour les pertes subies (V. Malartic, p. 286).

réussît à lui couper la retraite vers le Saint-Charles, Montcalm donna enfin l'ordre d'attaquer (1).

Il était environ dix heures du matin (2).

Le combat tourna vite à notre désavantage. Dès les premiers coups de fusil, Wolfe tomba mortellement frappé. Mais notre attaque fut compromise par la brusque reculade des miliciens, cherchant un point d'appui ou un refuge dans le petit bois qui s'allongeait sur le flanc droit de l'armée (3).

(1) On lui a reproché, — à tort, semble-t-il, — d'avoir engagé le combat avec trop de précipitation : un Anglais, le lieutenant-colonel Beatson (*Notes of the Plains of Abraham*, Gibraltar, 1858) n'a pas craint d'écrire à ce sujet que les raisons qui ont poussé Montcalm à livrer bataille « n'ont été ni bien comprises, ni bien appréciées ». C'est un « devoir », ajoute-t-il, « de rendre justice à ce noble et brave militaire. » (Cf. [J. Mac Pherson] Le Moine, *Album du Touriste*, Québec, 1872, p. 53). — Seule, une distraction peut expliquer cette phrase stupéfiante de M. Carré (t. VIII, fasc. 7, p. 276 de l'*Histoire de France*, p. sous la direction de M. Lavisse) : « *Il semble que Montcalm aurait pu attendre l'arrivée de détachements qui opéraient dans l'intérieur, commandés par Bougainville, Bourlamaque et le chevalier de Lévis* : mais *il se jeta* sur les Anglais. »

(2) Il n'est pas indifférent de fixer l'horaire de cette matinée tragique qui changea l'orientation de tout un monde. Sans instituer ici une polémique déplacée, voici quelques indications précises : Le débarquement s'opéra entre trois et quatre heures du matin. Vaudreuil fut averti le premier, peu après quatre heures. Montcalm le fut à son tour. Aussitôt, on mit en mouvement « beaucoup de monde ». Vers 6 heures et demie, le général partit de sa personne avec un renfort de 100 miliciens des Trois-Rivières. « A sept heures moins un quart », Vaudreuil rédigea le billet où il avertissait Bougainville de l'événement en termes vagues : (« sitôt que je saurai positivement ce dont il sera question, je vous en donnerai avis. ») La fusillade, qui a duré dix minutes environ, a commencé vers 10 heures ou 10 heures un quart, d'après le témoignage des timoniers anglais, lesquels ont noté le moment précis sur leurs livres de loch (Cf. le volume édité par la Société Champlain, *The Logs of the Conquest of Canada*). Si les secours amenés par Bougainville sont arrivés presque aussitôt après que Townshend remplaçant Wolfe, eut remis de l'ordre dans l'armée victorieuse (V. son rapport officiel reproduit dans *Rapport sur les Archives canadiennes de* 1898, p. 6 et Entick, *General History of late War*, Londres, Dilly et Millan, 1763, IV, 120), il faut que la petite troupe française ait fait une furieuse diligence, surtout si, comme on le croit maintenant en Angleterre, elle avait été entraînée jusque vers la Pointe-aux Trembles. Ne fût-elle qu'au Cap-Rouge, elle aurait encore bien marché, le courrier l'avisant ayant dû chercher Montcalm sur le plateau avant de continuer sa route par des chemins détrempés.

(3) Dussieux, p. 306.

Toute la ligne flotta un moment ; puis, brusquement les troupes se replièrent en désordre. Montcalm tenta de les rallier. Déjà deux fois atteint en marchant au feu, il était à cheval sur la Butte-à-Neveu, quand une balle perdue lui brisa les reins. Tout sanglant, il rentra dans la ville affolée. Des femmes du peuple l'aperçurent : « Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! Monsieur le marquis est mort ! » A ce cri de détresse qui trahissait naïvement l'angoisse de la défaite et la crainte de malheurs pires encore, le généreux blessé de répondre, avec un triste sourire : « Ce n'est rien ! Ne vous affligez pas pour moi, mes bonnes amies. »

Ainsi qu'il se couchait dans son manteau le soir d'une victoire, Montcalm s'étendit paisiblement sur son lit de mort. A Ramzay qui lui demandait ses derniers ordres, il répliqua : « Mes ordres? Je n'en ai plus à donner. J'ai trop à faire en ce moment, et les heures sont courtes. Je vous recommande seulement de ménager l'honneur de la France. » La besogne du soldat avait été rude, mais la campagne était finie. Suivant une tradition sérieuse, Mgr de Pontbriand, bien que souffrant lui-même d'une maladie de consomption que nos désastres devaient rendre promptement mortelle, voulut apporter au noble soldat les consolations suprêmes de la foi (1).

Le 14 septembre, à cinq heures du matin, Montcalm rendit le dernier soupir. Le même soir, au bruit de la canonnade anglaise battant avec furie les remparts, on l'ensevelit dans un trou creusé par une bombe au milieu de la chapelle des Ursulines. Cette fosse militaire était digne de celui qui avait « servi » le Canada et la France, dans toute l'abnégation héroïque que comporte ce mot, jusqu'au sacrifice suprême de la vie (2).

En réalité, comme il l'avait prévu et d'avance accepté, en vrai martyr de l'honneur national, le grand homme de guerre dont « toute la carrière fut une admirable lutte contre une destinée inexorable » (3), eut pour tombeau les ruines du Canada.

(1) Cf. *Université catholique de Lyon*, article précité, p. 300-301.

(2) Cf. les *Souvenirs de Joseph Trahan* pp. J. Le Moine, *Revue canadienne*, t. IV.

(3) Bancroft, dans l'inoubliable portrait qu'il a tracé de Montcalm,

La disparition du chef, seul capable de réparer un échec, à tout prendre nullement irréparable, consomma la démoralisation des troupes : elle fut pour les Anglais l'atout suprême (1).

Georges Townshend, qui avait pris le commandement, était moins que rassuré, en dépit de sa victoire : en face de lui, la ville ; sur son flanc gauche, Vaudreuil, et Bougainville au sud de Québec. Le gouverneur-général n'osa pas cependant livrer une seconde bataille ; sur l'avis exprimé par ses officiers, dans un conseil de guerre tenu le soir même de la défaite, il abandonna à Ramzay le soin de défendre la capitale de la colonie et leva précipitamment le camp de Beauport que l'armée laissa « tout tendu » (2).

Cependant, le chevalier de Léris accourait de Montréal (3). Le 17 septembre, il prenait le commandement des troupes campées à Jacques-Cartier. Avec sa résolution ordinaire, il décida de reprendre l'offensive, pour réparer l'énorme faute commise « en abandonnant dix lieues de pays » (4). Cette initiative, la seule qui répondît aux circonstances (5), et l'au-

l'a vengé par avance des caricatures qu'on a tenté de lancer dans le public canadien, voire français. « Infatigable au travail, dit-il, juste, désintéressé, toujours rempli d'espérance et allant quelquefois jusqu'à la témérité, il était sage dans les conseils, actif dans l'action : c'était une source continuellement jaillissante de hardis projets... Il supportait avec une égale patience la faim et le froid, les veilles et les fatigues. Plein de sollicitude pour les soldats, il ne pensait pas à lui. Souvent il apprit aux sauvages à s'oublier et à tout souffrir, et, au milieu d'une corruption générale, il ne rechercha jamais que l'intérêt de la colonie. »

(1) On peut compter à l'actif de Wolfe une dizaine d'incroyables chances, dont une seule venant à manquer aurait compromis le succès de son coup d'audace. Son grand mérite fut de tout combiner avec une précision minutieuse et, les détails réglés, d'exécuter son plan avec calme et bravoure.

(2) Casgrain a résumé avec beaucoup de force (p. 329) les raisons qui condamnaient cette retraite précipitée.

(3) Dans sa lettre *au ministre de la Guerre*, datée du camp de Saint-Augustin, le 21 septembre, on peut lire : « Lorsque cette fâcheuse nouvelle de la mort de Montcalm m'est parvenue, j'étois sur les frontières des pays d'en-haut dont la défense m'étoit confiée. Je les quittai tout de suite pour venir le remplacer. » (Cité par Martin, p. 285).

(4) Malartic, p. 289. — V. *Lettres du chevalier de Lévis*, p. 240. Knox, *Historical Journal*, t. II, p. 83 et suiv.

(5) « Je pris la résolution pour réparer la faute qu'on avoit faite,

torité morale du jeune brigadier rendirent un peu de confiance et d'ardeur aux soldats découragés. Mais il était trop tard pour sauver la capitale du Canada ! Le 19, Lévis n'en était plus qu'à une journée de marche, quand il apprit avec stupeur que Ramzay, abusant de la permission d'être faible en interprétant à sa façon l'ordre de Vaudreuil de ne point se laisser emporter d'assaut, avait capitulé depuis la veille, malgré les espérances de prompt secours que lui donnait la cavalerie de Bougainville (1) et sans même attendre le salut du canon (2).

Il semblait écrit que tout serait extraordinaire dans ces derniers jours du Canada ! Québec, ainsi livrée sans être « ni attaquée, ni investie » (3), nous échappait pour toujours. D'un trait de plume, un gouverneur de hasard, faible ou incapable, annulait les efforts de ces grands Français, les Cartier, les Champlain, les Frontenac et les Montcalm ! (4).

d'engager M. le marquis de Vaudreuil à faire remarcher l'armée au secours de cette place. Je lui représentai que c'étoit le seul moyen pour empêcher l'évasion entière des Canadiens et des sauvages qui se retiroient chez eux, et de ranimer en même temps le courage de tout le monde ; qu'en marchant en avant nous ramasserions beaucoup de traîneurs, que les habitants de Québec rejoindroient l'armée... » (*Lévis à Belle-Isle*, 1er novembre 1759, *Lettres du chevalier de Lévis*, p. 243).

(1) Le corps de Bougainville n'était plus qu'à trois quarts de lieue de la ville, aux environs de Lorette (*A Mme Hérault*, du camp de Lorette, 22 septembre). Les capitaines Belcour et La Rochebeaucour, avec leurs cavaliers, entrèrent dans Québec le 17, le premier, dès le matin, le second, avec 100 quintaux de vivres, dans la soirée, alors que Joannès débattait les articles de la capitulation (V. *La Rochebeaucour à Vaudreuil*, 18 septembre, *Collection Moreau de Saint-Méry* et les billets du 16 et du 17 envoyés à Bougainville, cités par Casgrain, p. 335 et par M. de Kérallain, *op. cit.*, p. 158.)

(2) « Le 17 à midi, deux ou trois jours avant qu'une seule de nos batteries fût en état de tirer, nous avons reçu du gouverneur des propositions de capitulation. » (Déclarations de l'ingénieur Mante, rapportée par Waddington, *Op. cit.*, p. 333).

(3) *Lettres du chevalier de Lévis*, p. 243 ; *A Belle-Isle*.

(4) Ramzay a été sévèrement blâmé par ses contemporains (V. la correspondance de Vaudreuil, Lévis, Bougainville, etc..., et les *Mémoires* de Pouchot, t. I, p. 32 et de Malartic, p. 291). Parmi les historiens modernes, ceux de langue anglaise, Kingsford et Bradley par exemple, lui accordent quelques circonstances atténuantes, telles que la situa-



Sans artillerie lourde, sans matériel de siège, Lévis ne pouvait rien tenter contre les nouveaux maîtres de Québec. Désespéré, il ramena ses troupes en arrière, sur la route de Montréal. Il se vit même forcé de renvoyer dans leurs foyers les miliciens qui, d'ailleurs, désertaient en masse (1). Après avoir établi quelques postes le long du Saint-Laurent, dans le but d'en imposer à l'ennemi, il dispersa ses hommes dans les districts de Montréal et des Trois-Rivières. « Il faut convenir que nous avons été bien malheureux, écrivait-il un peu plus tard au ministre Belle-Isle (2). Au moment où nous devions espérer de voir finir la campagne avec gloire, tout a tourné contre nous... » Rarement, en effet, revirement de fortune avait été plus soudain, plus complet : hier encore, on escomptait la délivrance prochaine, et maintenant le pays se trouvait menacé d'une subversion totale (3). « ... Je ferai tous mes efforts, continuait le digne successeur de Montcalm, pour soutenir cet hiver le reste de cette malheureuse colonie... » Il ajoutait enfin : « Si le Roi veut soutenir cette colonie, elle n'est pas encore sans ressources, s'il lui plaît surtout d'envoyer, au mois de mai, une escadre qui devance celle d'Angleterre et qui nous rende maîtres du fleuve, avec six mille hommes de troupes de débarquement et quatre mille hommes de recrue pour les bataillons et les troupes de la marine qui sont ici... Si le Roi ne juge pas devoir nous donner du secours, je dois vous prévenir qu'il ne faut plus compter sur nous à la fin du mois de mai. Nous serons obligés de nous rendre par misère, manquant de tout. Il nous restera du courage, sans aucune ressource pour le mettre en usage ».

Ce testament héroïque, l'armée du Canada était prête à le contresigner avec tout son sang ; mais, avant le sacrifice su-

tion déplorable de la ville, l'état d'esprit d'une population épuisée par les souffrances d'un long siège, le billet même dicté par Montcalm quelques instants avant sa mort, enfin les fameuses instructions de Vaudreuil (*Arch. du min. de la Guerre, Canada*, 1759, n° 76.)

(1) Malartic, p. 289. — Les Peaux-Rouges avaient presque tous repris le chemin de leurs wigwams.

(2) Lettre du 1er novembre, déjà citée.

(3) *Bougainville à Bourlamaque*, (18 septembre 1759).

prême, son chef devait y ajouter un glorieux codicille, avec la pointe de son épée victorieuse.

La nouvelle du désastre de Québec fut apportée à La Présentation dès le 19 septembre par un courrier du gouverneur général. Avec quel sentiment de douloureuse surprise elle y fut accueillie ! La déception fut d'autant plus profonde que l'abbé Picquet, le chevalier de la Corne et leurs compagnons se trouvaient encore sous l'impression de nos derniers succès. Tous ne partageaient-ils pas cette conviction de Desandrouins que, « désespérant de prendre Québec, les Anglais se borneroient à détruire notre subsistance et nos habitations ? » (1)

Or, non seulement c'était la défaite, mais, avec la perte cruelle du grand capitaine que le Supérieur de La Présentation aimait et admirait, c'était, à brève échéance, la débâcle finale.

Il est des âmes que les pires catastrophes n'abattent point, et qui se raidissent contre l'infortune, parce qu'elles se sentent dans la ligne du devoir et de l'honneur. Le jour même, 20 septembre, où le missionnaire célébra, dans la chapelle provisoire de la Mission, un service solennel pour le marquis de Montcalm et les autres glorieux morts de Québec, les défenseurs des Rapides se remirent avec une admirable constance aux travaux du fort Lévis. Le commandant supérieur des troupes sur la frontière des Lacs, M. de la Corne, accorda dans cette vue au capitaine-ingénieur Desandrouins, 250 Français, Canadiens et sauvages (2).

Depuis que Niagara était perdu pour nous, un rôle spécial, capital, était dévolu à la fragile barrière que nous nous efforcions d'élever vers la sortie du lac Ontario. Nul doute qu'elle ne fût destinée, un jour prochain, à soutenir le choc des bataillons anglais, réunis soit à Chouaguen, soit à Niagara. Desandrouins trouvait donc une occasion de faire passer dans le domaine de la pratique certaines idées qu'il avait exposées,

(1) Par une coïncidence étrange, l'ingénieur terminait par cette réflexion son *Journal*, « le 13 septembre à neuf heures du matin », c'est-à-dire à l'heure même où se décidait le sort du Canada (p. 309).

(2) *Collection Lévis*, tome X : *Le chevalier de Beauclair à Lévis*, 13 et 15 septembre 1759.

quelques mois auparavant, dans un remarquable mémoire (1). Il introduisit dans les plans les améliorations que lui suggéraient sa science d'officier du génie et son expérience de la guerre canadienne. D'après ses prévisions, le fort Lévis devrait représenter « une redoute de 108 toises de tour » ; le front où s'ouvrirait la porte principale serait « une tête d'ouvrage à corne de 42 toises de côté extérieur » ; la face méridionale, celle qui regardait le port minuscule de l'île, serait « fermée par une palissade jusques au pied du glacis », formé lui-même « d'un chantier de bois à l'usage du fort » (2).

Un incident suggestif vint encore stimuler l'ardeur des ouvriers : une patrouille surprit à La Présentation un officier anglais du nom de James Zouch (3) et huit soldats. Ce détachement avait quitté le 16 septembre, les bords de la rivière aux Sables, qui se jette dans le lac Champlain non loin du fort Saint-Frédéric. Son chef avait pour mission de reconnaître les alentours de La Présentation, puis de rallier Oswégo, afin d'y rendre compte de ses observations et d'y porter une lettre du général Amherst au commandant de place (4). Le généralissime mandait dans cet écrit, qu'il allait attaquer l'Ile-aux-Noix (5), et comptait sur un mouvement simultané du corps d'armée de l'Ontario.

Il était assez naturel qu'après leur triomphe de Québec, les Anglais fissent une nouvelle tentative sur nos frontières du lac Champlain et du haut Saint-Laurent. De ce côté, le chevalier Benoît se replia de la Pointe-au-Baril sur la Petite Ile-aux-Galops. Puis, avec son ami, François Picquet, suivi d'une poignée de Canadiens et de sauvages, il dirigea une nouvelle

(1) V. Gabriel, p. 250.
(2) Pouchot, t. III, p. 91-92.
(3) Suivant les *Mémoires sur les aff. du Canada*, p. 168. — V. *Journal* de Lévis, p. 222 ; Malartic, p. 294.
(4) « M. de Bostwick, d'après les *Mémoires sur les aff. du Canada*, Gages ou « Guech » suivant Lévis et Malartic. Gages est le futur gouverneur de Montréal pendant la période d'occupation militaire (1760-1763).
(5) Du 17 au 25 octobre, Bourlamaque est inquiet des mouvements de l'ennemi autour de l'Ile-aux-Noix (Malartic, p. 297). Mais l'attaque à laquelle il s'attendait n'eut pas lieu, probablement par suite de la capture de James Zouch.

course vers Chouaguen. Dans un combat livré sous les murs de la forteresse et sur lequel nous manquons de renseignements, Benoît fut assez grièvement blessé, puisqu'il fallut le transporter à l'hôpital général de Montréal (1) où il se vit immobilisé pendant quinze mois (2).

Cette randonnée procura du moins des nouvelles positives au marquis de Vaudreuil : avec le gros de ses forces, Gages avait quitté Chouaguen, n'y laissant que 400 hommes (3).

En dépit de ses velléités belliqueuses, Amherst lui-même ne devait sortir de sa torpeur habituelle que pour faire une vaine démonstration au large de l'Ile-aux-Noix (4). En revanche, ses corps francs se signalèrent plus qu'il n'aurait fallu. La bande féroce de Rogers surprit et massacra les habitants de Saint-François du Lac dans la nuit du 3 au 4 octobre (5).

Au fond, l'ennemi n'était nullement désireux de continuer la guerre au milieu des glaces et des neiges ; il ne songeait qu'à s'établir solidement dans sa conquête, dans ce Québec qu'il

(1) Longtemps desservi par les Frères Charron et dirigé depuis 1753 par les Sœurs Grises de M[me] d'Youville.

(2) Comme l'attestent ses *états de service*, certifiés exacts par le colonel-inspecteur de Saint-Marc (Daniel, *op. cit.*, p. 78). — Passé en France en 1760, Benoît parut au procès du Châtelet ; mais à la suite d'un mémoire justificatif, il fut fait chevalier de Saint-Louis. Il retourna chercher sa famille au Canada, puis se retira au Château (près Bourges), où il est mort en 1776.

(3) Malartic, p. 298. — On venait de mettre en chantier une corvette de vingt-deux canons.

(4) *Bourlamaque à Lévis*, 25 octobre 1759.

(5) Après avoir cerné le village qu'il savait sans défenseurs, Rogers y fit tout à coup irruption avec sa bande, en massacra les habitants sans distinction de sexe ni d'âge, pilla, puis incendia l'église et les maisons et s'en fut avec son butin. Mais la vengeance accourait sur ses pas avec les guerriers de la Mission, rappelés en toute hâte du camp de Lévis : ils atteignirent les « rangers » et les écharpèrent, à l'exception d'une vingtaine que Rogers et le capitaine Ogden ramenèrent non sans peine à Carillon (V. *Journal* de Lévis, p. 224 ; *Mémoires* de Pouchot, t. II, p. 153 ; *New-York, Documents*, t. X, p. 1058, *Lettre* de Mgr de Pontbriand. — Cf. aussi abbé J.-A. Maurault, *Histoire des Abénaquis, depuis* 1605 *jusqu'à nos jours* (Sorel, 1866), p. 491, et A.-G. Bradley, *The Fight with France for North America* (Westminster Constable, 1900, p. 345), lequel émet cette réflexion charitable au sujet de la destruction de l'église : « On n'aura pas beaucoup de regrets d'apprendre que le prêtre qui la desservait périt dans l'incendie. »

convoitait depuis un siècle et demi. Après avoir renvoyé en France les soldats prisonniers et un certain nombre de notables, le gouverneur James Murray installa dans la ville une garnison de 8.000 à 9.000 hommes (1), tandis que le gros des forces britanniques regagnait triomphalement les havres de Louisbourg et d'Halifax, et que l'escadre appareillait pour l'Angleterre (2) où l'attendaient les démonstrations de la joie populaire. Cette joie fut d'autant plus vive qu'elle succédait à une inquiétude plus profonde. La lettre désespérée que Wolfe avait adressée à William Pitt, avant de jouer sur une dernière carte le sort de la campagne, venait d'être publiée ; elle avait causé dans le public une déception presque universelle. Et voici que, trois jours après, on apprenait, en même temps, la défaite de Montcalm et la chute de Québec ! Ce fut un véritable coup de théâtre. « Les incidents d'un drame, remarque Horace Walpole, ne sauroient être conduits avec un art plus consommé, dans le but de faire passer un auditoire de l'abattement à une exaltation soudaine. On désespéroit, on triomphoit. On pleura, car Wolfe était tombé à l'heure de la victoire ! » (3). Le jeune héros fut porté aux nues. Pitt prononça son éloge à la Chambre des Communes. On lui fit à Westminster des funérailles dignes d'un roi. C'était justice : avec beaucoup de gloire, Wolfe apportait à la couronne d'Angleterre cet inestimable joyau : le Canada !

(1) Le 24 décembre 1759, Murray comptait 8.204 hommes présents au drapeau, non compris les officiers (Arch. *du secrétariat provincial à Québec*, Registre des ordonnances de paiement de l'armée anglaise).

(2) Le *Royal-William* emportait à son bord les restes embaumés du brigadier Wolfe.

(3) *Memoirs of the Reign of George II*, t. II, p. 385 ; *Lady Montagu's Letter*, t. III, p. 191.

VI. — *L'hiver de 1760 et les préparatifs de la Revanche. Dernier séjour de l'abbé Picquet aux Rapides* (octobre 1759-mars 1760)

L'hiver, — le dernier que François Picquet devait passer au Canada, — s'annonçait par des froids précoces et de fortes gelées. Il était temps pour nos troupes, épuisées par une rude campagne, de prendre leurs quartiers. Dumas, major-général, reçut le commandement du fort Jacques-Cartier (1), sur la frontière de Québec. Repentigny, établi avec 400 hommes à la Pointe-aux-Trembles, étendait sa ligne d'avant-postes jusqu'à Saint-Augustin. En face de lui, derrière la rivière du Cap-Rouge, l'ennemi occupait les églises fortifiées de Sainte-Foye et de Vieille-Lorette (2).

Sur le front du Champlain, Amherst avait retiré ses troupes dès le 20 novembre, laissant seulement des garnisons dans la forteresse reconstruite de Saint-Frédéric, à Carillon, au fort George, au fort Lydius et dans les postes de la rivière Orange. Quelques jours après, Bourlamaque se repliait à son tour ; mais le capitaine de Lusignan s'installait dans le fort de pieux, récemment bâti dans les retranchements de l'Ile-aux-Noix, tandis que le capitaine Valette gardait le fort Saint-Jean. Le lieutenant-colonel de Roquemaure, dont le quartier général était à Chambly, devait exercer le commandement supérieur de cette frontière.

Dans la région des Grands-Lacs, l'armée de Gages étant partie d'assez bonne heure, il ne restait plus dans le camp fortifié de Chouaguen, qu'un corps d'occupation, lequel devait, à l'occasion, porter secours à celui de Niagara. De notre côté,

(1) Construit vers la fin de la campagne, à l'embouchure et sur la rive droite du cours d'eau de ce nom, à une dizaine de lieues de Québec. (*La Rochebeaucour à Bougainville*, 28 oct. 1759).

(2) A une lieue nord-est de Sainte-Foye et sur l'un des deux chemins qui franchissaient la rivière du Cap-Rouge. Sainte-Foye était sur la route principale qui mène de la Pointe-aux-Trembles à Québec en passant par l'embouchure de la même rivière.

le chevalier de la Corne laissa la direction du fort Lévis et de sa petite garnison, — deux cents soldats de la marine et Canadiens, — au capitaine-ingénieur Desandrouins (1).

Montréal était devenue par la force des choses la capitale de la colonie agonisante, le rendez-vous par conséquent de toutes les autorités, de l'évêque au général, de l'intendant au gouverneur. Le Supérieur de La Présentation s'y rendit lui-même le 24 octobre. « Il n'y a rien de nouveau que le départ de M. Picquet pour Montréal », écrivait ce jour-là le chevalier de la Corne au commandant général. Le capitaine Beauclair, s'adressant au même Lévis, disait de son côté : « M. l'abbé Picquet, qui veut bien se charger de ma lettre, a fait sa campagne en guerrier » (2). Outre les intérêts d'ordre religieux qui le motivaient, ce voyage se rapportait aux projets de revanche dont l'esprit de Lévis était hanté.

Quand on connut en France la prise de Québec, on fut unanime à croire que cet événement mettrait fin aux hostilités en Canada. « Personne, a écrit Guillaume Raynal dans son *Histoire philosophique des Indes*, personne ne s'imaginait qu'une poignée de François qui manquaient de tout, à qui la fortune semblait interdire jusqu'à l'espérance, pût songer à retarder une destinée inévitable ». Trois années de disette à peu près continue, la pénurie de plus en plus grande de munitions, d'équipements, de vivres, la difficulté, sinon l'impossibilité de communiquer librement avec la mère-patrie et d'en recevoir des secours, le découragement des colons (3) et même des soldats, enfin la pression exercée sur toutes les frontières, par des armées nombreuses et bien pourvues, tous ces motifs pouvaient paraître capables de détourner les défenseurs de

(1) *Arch. du min. de la Guerre, Canada*, vol. 3.574, n° 32, Malartic, p. 301.

(2) *Collection Lévis*, t. X, *Lettres de divers particuliers*, p. 189.

(3) Dès le mois de septembre, certaines défaillances se produisirent. « Les habitants, qui sont tous de Québec, aspirent à retourner joindre leurs familles sous la domination anglaise. Ceux du gouvernement de Montréal qui sont dans les côtes commencent à refuser le service et les blés. M. de Rigaud attend avec impatience M. de Vaudreuil pour y mettre l'ordre. » (*Bourlamaque à Bougainville*, 30 septembre 1759). V. *Vaudreuil à Bougainville*, 10 octobre 1759.

la Nouvelle-France de continuer une lutte inégale et sans espoir.

Tel n'était pourtant pas leur avis : « Il faudra nous battre pied à pied, jusqu'à extinction », déclarait Lévis, formulant ainsi le programme d'héroïsme auquel officiers et soldats, les Canadiens patriotes et jusqu'aux prêtres de la trempe de l'abbé Picquet apportaient une adhésion sans réserve. Tous étaient d'ailleurs convaincus que la France, incapable de rester indifférente au sort de sa malheureuse colonie d'outre Océan, saurait trouver le moyen de lui faire passer des secours dès l'ouverture de la navigation sur le golfe laurentien. Dans cette conviction, le général et le gouverneur se mirent d'accord pour envoyer à Versailles le commandant de l'artillerie Le Mercier. Un audacieux marin, le capitaine Canon, parvint à le conduire en France (1).

Lévis n'en songeait pas moins très sérieusement à opérer sa retraite sur la Louisiane. A la fin de novembre, faisant sien le projet de Montcalm, il présentait au marquis de Vaudreuil un mémoire où il exposait les mesures à prendre pour acheminer l'élite des troupes vers cet autre pôle de la Nouvelle-France (2). Bien entendu, ce n'était-là qu'un pis-aller : le général espérait bien contraindre une fois de plus la fortune. Emporté par le désir de la revanche, il comptait reprendre Québec avec l'aide des renforts expédiés par la métropole, et déjà il disposait toutes choses en vue de réaliser cet audacieux projet.

La saison constituait un premier obstacle. Dès le milieu de novembre, le Saint-Laurent charriait d'énormes banquises, et le rude hiver canadien achevait de s'établir avec ses ouragans, ses « poudreries », ses avalanches de neige, ses froids terribles (3).

(1) *Lévis à Belle-Isle*, lettre précitée du 1er novembre. — Sur l'odyssée de Canon et de sa flotte, voir Malartic, p. 302.

(2) *Journal* de Lévis, p. 236.

(3) Malartic, p. 303 ; *Knox's Historical Journal*, t. II, p. 95. — Les soldats, mal vêtus, abrités dans des baraques en planches où sifflait la bise, souffraient cruellement. A Québec, on releva des sentinelles gelées à leur poste.

Mais la principale difficulté venait du manque de munitions et de la disette des vivres. Une barrique de vin se vendait, à Montréal, de 700 à 2.400 livres ; un minot de sel, de 3 à 400 ; une douzaine d'œufs valait cinquante sols ; le reste à l'avenant. Aux environs de Québec, la campagne était dévastée ; les familles, décimées par la guerre et les épidémies, n'étaient parfois représentées que par des enfants et des femmes, mendiant sur les chemins presque déserts. Vivement affligé des maux de cette partie la plus intéressante de son troupeau, Mgr de Pontbriand adressa au ministre de la Marine une lettre émouvante, où il implorait la compassion du gouvernement français (1).

Dans l'impossibilité donc de rien tenter avant la fin de l'hiver, Lévis se contenta de fatiguer la garnison anglaise de Québec par de perpétuelles alertes (2). Les autres frontières furent à peu près tranquilles : on y poursuivit mollement la guerre d'escarmouche (3).

Une des grandes préoccupations des chefs de la colonie était d'assurer la subsistance des 3.000 à 4.000 hommes, y compris les sauvages, qui gardaient les divers postes. Aux Rapides, on souffrit, en effet, de la disette. Desandrouins dut renvoyer à Montréal cent hommes de sa garnison ; il ne conserva que ceux qu'il pouvait nourrir. La fatalité voulut que plusieurs des pauvres gens qu'il espérait ainsi mettre à l'abri de la famine, ne pussent échapper à un ennemi non moins impitoyable : ils furent gelés en route !

Peut-être faut-il placer, dans le cours de ce terrible hiver, la tentative faite par les Anglais pour obtenir de François Picquet une promesse formelle de neutralité. Lalande, qui nous a conservé ce souvenir, n'est point suffisamment expli-

(1) *A Berryer*, 5 novembre 1759 (*Arch. du min. des colonies, Corresp. générale, Canada*, vol. 104). L'évêque joignit à cette lettre un Mémoire intitulé *Description imparfaite de la misère au Canada*. — Sur la constance du peuple en général, voir *Mémoires* de Pouchot, t. II, p. 160.

(2) Sur les mouvements de Bougainville, Bourlamaque, Dumas, Saint-Martin, voir la *Relation officielle de la seconde bataille de Québec* (*Arch. du min. de la Guerre, Canada*, 1760, vol. 3.574, n° 32.)

(3) Sur les derniers exploits de Langy-Montégron, noyé accidentellement le 18 mars 1760, voir Malartic, p. 313.

cite. En tout cas, c'est un fait certain que nos adversaires firent de nouvelles offres au Supérieur de La Présentation par l'entremise de Peaux-Rouges. Avec le sens des réalités pratiques qui distingue le génie britannique, ils proposèrent de lui servir une rente de deux mille écus. Ils s'engagèrent même à « ratifier la Concession du lac Gannenta (1) et de ses environs, lieux charmants que les Six-Cantons (2) lui avaient donnés dans la plus célèbre assemblée qui se soit tenue au château de Québec ». Au dire de Lalande, « les colliers, qui sont les contrats de ces nations, furent déposés dans son ancienne Mission du Lac des Deux-Montagnes ».

Certes, l'offre était alléchante, et sans nul doute les Anglais auraient tenu parole. Mais que c'était mal connaître notre compatriote ! Son premier biographe nous a conservé le sens, sinon les termes de sa réponse méprisante, superbe d'indignation patriotique : « Il déclara qu'il préférerait toujours la ration que le Roi lui donnait, et qui était tout le traitement qu'on lui faisait alors, à tous les avantages que pouvait lui offrir une puissance étrangère; que le mot de neutralité, dans les circonstances où l'on était, outrageait sa fidélité ; enfin, que l'idée seule lui en faisait horreur ». « Il aurait pu faire fortune sans eux, ajoute Lalande ; mais son caractère était bien éloigné de cette espèce de cupidité. »

Vers le milieu de février, et malgré la rigueur extrême de la température, l'abbé descendit à Montréal « sur les glaces », en compagnie de deux officiers et de vingt-cinq Peaux-Rouges. Il venait « demander à Ononthio de l'accompagner dans l'expédition de Québec » (3).

Le double échec du capitaine Saint-Martin à la Pointe-Lévis et les froids excessifs qui empêchaient la mouture des grains avaient retardé l'expédition. Mais les colons étaient avertis de se tenir prêts à marcher ; d'ordre supérieur, les curés demandaient à leurs paroissiens de livrer leurs réserves de blé ;

(1) Situé au sud de Chouaguen, entre les lacs Onondaga et Oneida.

(2) Lalande ne fixe pas de date, mais c'est évidemment après la réunion des Tuscarorins aux Cinq-Nations.

(3) Malartic, p. 307.

les marchands devaient apporter leurs denrées aux magasins du roi (1). Déjà, l'infatigable Bourlamaque était en route pour Jacques-Cartier. Le 8 mars, les troupes commençaient à s'équiper, et les pièces d'artillerie, que devaient transporter les bâtiments mouillés à Sorel, descendirent par la rivière de Chambly. Enfin, la débâcle du fleuve se produisit le 13. Le départ de l'armée n'était donc plus qu'une question de jours (2).

* * *

François Picquet assistait à ces préparatifs avec une sorte de fièvre belliqueuse. Hélas ! il ne lui fut pas donné de prendre part à l'expédition, malgré le vif désir qu'il en avait. Ce fut pour lui une déception profonde, et qui lui eût été encore bien plus sensible, s'il avait pu prévoir l'éclatante revanche que l'armée allait prendre de sa défaite de l'année précédente. Vaudreuil avait décidé de rappeler Desandrouins des Rapides, car on avait besoin de lui devant Québec. Le capitaine Pouchot devait le remplacer et François Picquet reçut l'ordre d'accompagner le nouveau commandant, afin de lui faciliter la prise de possession d'un poste où il fallait montrer autant de diplomatie que de fermeté.

Rentré de captivité depuis trois mois à peine, Pouchot sentait « toute la difficulté de la commission » dont on le chargeait, attendu surtout « le peu de ressources qu'il aurait pour faire de bonne besogne ». On lui promettait, il est vrai, « un corps de douze à quinze cents Canadiens » qu'on lui enverrait « dans l'été » ; mais il savait, par expérience, qu'il ne devait guère compter sur des renforts aussi problématiques. Il n'en partit pas moins courageusement, bien résolu à faire

(1) Malartic, p. 309-310.
(2) Cf. les *Lettres du chevalier de Lévis*. V. (p. 287) sa belle circulaire du 29 mars. « Je ne vois la subsistance assurée qu'en pain », disait-il. Et, dans son *Journal* (p. 257), il note qu'il était impossible de donner aux officiers les capotes et marmites, les fusils et les épées qu'ils demandaient. Ni culottes, ni capotes, ni ceinturons à délivrer aux soldats, pas même du fil pour repriser les uniformes. Au lieu des gibernes, une corne à poudre et un sac à plomb.

tout son devoir. Le petit convoi, qui comprenait, outre le capitaine et le missionnaire, cinq hommes de troupe avec trois traîneaux, quitta Montréal le 17 mars.

Une semaine après, tandis que le Supérieur de La Présentation réintégrait les baraquements qui ponctuaient de taches noires les champs de neige de la grande Ile-aux-Galops, le nouveau commandant du fort Lévis prenait possession de son poste. La garnison comprenait alors 150 miliciens ou soldats de la colonie. L'état-major se réduisait aux deux frères Céloron dont l'aîné était major de la place, du lieutenant d'artillerie Bertrand, des lieutenants de marine, MM. de la Boularderie et de Fleury, d'un cadet, M. de Pouilly. Les deux « capitaines de bâtiment », MM. de La Broquerie et La Force, avaient sous leurs ordres environ 150 matelots de toutes provenances, qui formaient les équipages de nos corvettes : l'*Outaouaise*, l'*Iroquoise*, l'*Onoyoute* et la *Tsonnontouane* (1).

Un des premiers soins de Pouchot fut d'achever les travaux de défense que l'hiver avait interrompus. Le fort était commandé par le terrain des îles de la Magdeleine et à la Cuisse (2) Pour obvier à ce grave inconvénient, on construisit un double parapet de neuf et de dix-huit pieds de largeur, en troncs d'arbres, « pièces sur pièces »; on aveugla les interstices à grand renfort de terre et l'on étendit par-dessous une berme de quatre pieds. Pouchot fit également envelopper les remparts d'une solide galerie en bois de chêne, sorte de hourd sur lequel on disposa les batteries. Toute la ferraille trouvée dans les ruines de Frontenac fut utilisée, sans parler de huit canons sans tourillons qu'on installa sur des affûts « en crapauds ». La réserve de bois de chauffage permit de faire un glacis sur le front de l'île de la Magdeleine. Enfin, un épaulement de terre, tirée en grande partie du lit du Saint-Laurent, protégea les descentes, tandis qu'une redoute ouvrait vers le haut du fleuve ses cinq embrasures menaçantes et qu'un abatis de

(1) Ces faibles effectifs ne seront renforcés que d'une centaine de miliciens au cours de la campagne : encore, une vingtaine de ceux-ci devaient-ils déserter en se servant des bateaux qui amenaient les matériaux du fort (Pouchot, t. II, p. 174).

(2) Actuellement Spencer et Drummond Islands.

branches d'arbres pénétrait assez avant dans l'eau pour empêcher les chaloupes d'atterrir (1).

Dès le lendemain de l'arrivée du commandant, les sauvages de La Présentation montèrent dans leurs canots pour aller le saluer en corps. L'abbé Picquet lui présenta les sénateurs, les chefs de guerre et les dames du conseil. La confiance que nous témoignaient encore les Indiens domiciliés avait d'autant plus de prix que nos adversaires poursuivaient eux-mêmes, avec une ardeur et une ténacité plus grandes, la réussite de leurs plans machiavéliques. Le 30 mars, Johnson poussait l'audace jusqu'à dépêcher aux Iroquois de La Présentation le chef onoyout Tacoua-Ouenda (La-Viande-qui-tombe). Celui-ci exhorta ses frères à « engager les gens du Sault et toutes les autres nations qui voudraient tenir conseil à se rendre au village des Onnontagués, où était l'ancien feu et où l'on avait pris des tisons pour en allumer ailleurs » (2).

Le marquis de Vaudreuil avait recommandé à Pouchot de le renseigner aussi exactement que possible sur les projets et les mouvements de l'ennemi. Dans ce dessein, le capitaine pria l'abbé Piquet d'envoyer un de ses sauvages à Chouaguen ; le missionnaire choisit le sachem Charles Tegassetogen, l'un des douze sénateurs de Soegatsi et l'un des deux Peaux-Rouges qui l'avaient jadis accompagné en France.

L'Indien était de retour le 19 avril. Il raconta qu'il s'était présenté à Chouaguen sous couleur d'y « traiter les fourrures » après une chasse fructueuse. Il avait dû débarquer sous le vieux fort. Le commandant anglais et quelques officiers vinrent le voir; ils l'avertirent qu'ils ne lui permettraient point de passer sur la rive opposée de l'Oswégo, parce que leur interprète se trouvait malade et surtout qu'ils soupçonnaient leur hôte de venir à la découverte pour le compte des Français. Charles avait appris néanmoins qu'il était question d'allumer un grand feu à Chouaguen et que l'armée ennemie s'apprêtait à descendre à Montréal ; en passant, elle « enlèverait l'Ile des Français comme une simple cabane de castors ! » (3).

(1) Pouchot, t. II, p. 173-177.
(2) Id., *Ibid.*, p. 179.
(3) Id., *Ibid.*, p. 189.

Le 27, la grande Ile-aux-Galops fut en rumeur dès l'aurore : les salves de mousqueterie alternaient avec les chants des cantiques, accompagnés bizarrement par le « chichicoué ». En présence de l'abbé Delagarde, des lieutenants Céloron et Le Duc, le Supérieur de la Mission administra le baptême à Kouatageté. Le néophyte avait quarante-sept ans (1). Ancien « chef confédéré dans les Cinq-Nations », il servit d'abord d'espion aux Anglais ; mais, froissé par un manque d'égards, il entra dans le parti de la France après la prise d'Oswégo en 1756. Devenu « chef à médaille », il s'était illustré par son audace et sa bravoure dans plusieurs expéditions, notamment à l'attaque du fort Bull où, insouciant du danger, il avait sauté par une fenêtre en plein corps de garde au milieu des soldats attablés ! Depuis de longs mois, dans l'intervalle de deux courses il se faisait « instruire dans la prière chrétienne ».

Au sortir de la baraque en planches qui servait de chapelle, le nouveau chrétien se rendit en canot au fort Lévis, accompagné des missionnaires et des officiers, des chefs de guerre, des dames du conseil, et de tous les sauvages qui avaient assisté à la cérémonie. Pouchot lui fit présent d'une belle « couverte » de laine rouge ; puis un grand conseil fut tenu. Nos domiciliés y décidèrent d'envoyer une nouvelle ambassade à leurs « Oncles » des Cinq-Nations, pour leur demander s'ils entendaient continuer à se traiter mutuellement en parents ou en ennemis. Le feu allumé à Soegatsi, leur diraient-ils, ne l'avait-il pas été à la prière de tous les Iroquois et sur la permission des généraux français, afin que les confédérés puissent se faire instruire par la Robe-Noire et trouvent sur leur chemin des tisons pour fumer leur calumet quand ils se rendraient auprès de leur Père Onnontio ? Pour eux, les domiciliés, qui avaient les premiers dressé leurs wigwams auprès de

(1) *Registre de La Présentation*, acte signé Picquet. Parrain M. de Vaudreuil, représenté par le sachem Charles. — De janvier à mai 1760, le *Registre* offre plusieurs actes de baptême ou de sépulture, signés Delagarde (ou Lagarde) et Mathavet. La signature de ce dernier disparaît le 2 mars. A noter, le 4 février, le baptême d'un petit sauvage : parrain le lieutenant de la Boularderie représentant « M. des Androuïns ».

ce feu, ils ne voulaient plus le laisser éteindre, maintenant surtout qu'ils connaissaient la prière chrétienne. Au surplus, pour mieux marquer leur ferme résolution, ils ensemenceraient les terres comme de coutume, et si quelqu'un leur cherchait noise, il trouverait à qui parler.

Ce loyalisme ne devait pas attendre bien longtemps, semblait-il, une occasion solennelle de s'affirmer : le 30 avril, on apprenait en même temps que trois Indiens suspects s'étaient montrés sur le fleuve et que l'armée ennemie était en pleine mobilisation au fort Stanwix.

En présence d'un danger aussi pressant, il importait d'écarter les espions et les faux frères. Aussi, le 9 mai, le commandant convoqua-t-il chez lui tous les chefs de La Présentation, pour démasquer publiquement Soaten, affidé des Anglais. Comme l'autre, nullement interloqué, exigeait hautainement qu'on nommât son accusateur, Pouchot répondit que c'était « les petits oiseaux ». On sait que, par cette gracieuse métaphore, les sauvages désignaient les vagues rumeurs, d'origine incertaine. Tout au contraire, le lendemain, pour donner aux Indiens fidèles une preuve de sympathie, Pouchot assista en qualité de témoin, ainsi que le lieutenant Céloron, au mariage de Kouatageté. C'est l'abbé Picquet qui bénit les époux (1).

Quelques jours plus tard, cinq Mississagués revinrent d'expédition avec trois soldats de Royal-Américain, surpris à la pêche dans les parages de Chouaguen. Passant par Toniata, les mêmes découvreurs avaient été justement affligés par l'attitude de plusieurs familles qui, au moment de l'exode général, avaient quitté les bords de l'Oswégathie pour s'établir dans la plus vaste des Mille-Iles. Ces renégats avaient arboré au-dessus de leurs cabanes un pavillon britannique, et, libéralement abreuvés d'alcool par les gens d'Oswégo, ils étaient constamment abrutis par l'ivresse (2). Une assemblée, réunie

(1) Pouchot, t. II, p. 200. *Registre de La Présentation*, 10 mai 1760 : la pièce, signée, est de la main de l'abbé Picquet. Ce détail a son importance : il prouve que le missionnaire n'a pu quitter le Canada à la date : 8 *mai*, indiquée par Lalande.

(2) Pouchot, t. II, p. 201 et suiv., 14 et 18 mai 1760.

sans retard au fort Lévis, décida de mettre fin à ce scandale en éteignant « tous ces feux et même ceux de La Présentation » où il restait quelques pêcheurs. Après les semailles, ces errants devraient revenir dans l'Ile Picquet, unique siège de la mission iroquoise : ceux qui n'obéiraient pas, seraient considérés comme n'en faisant plus partie. Cette décision fit réfléchir les dissidents : bientôt des guerriers qui rentraient de la découverte annoncèrent le retour des gens de Toniata : ils avaient rendu le pavillon ennemi !

Une grande douleur était alors réservée à l'abbé Picquet. Parmi les membres du clergé canadien, nul n'était attaché par des liens plus tendres et plus forts à l'évêque vénéré de la Nouvelle-France. Depuis sa nomination au siège de Québec, Mgr de Pontbriand n'avait cessé de prodiguer les marques d'estime, de sympathie et de sollicitude à celui qu'il qualifiait un jour, dans une lettre officielle, d' « excellent prêtre et parfait missionnaire » (1).

Le Supérieur de La Présentation payait le prélat de retour ; il lui avait voué une affection toute filiale. Aussi quels ne furent pas son affliction et ses regrets, lorsqu'un billet du grand-vicaire, l'abbé de Montgolfier, vint lui apprendre, le 12 juin, la mort du prélat !

Depuis deux ans, Mgr de Pontbriand languissait, sans toutefois se laisser abattre par la maladie ; le corps se consumait, l'âme restait vaillante. L'évêque pliait sans doute sous le fardeau écrasant d'une charge remplie sans aucuns ménagements, mais il succombait aussi sous le poids des angoisses, des tristesses qui envahissaient son cœur d'apôtre et de patriote en présence des malheurs de la colonie. On l'a dit justement : il mourait de chagrin, et il semble que ce soit l'insuccès de Lévis devant Québec qui lui ait porté le dernier coup.

Avec la sérénité d'un saint, il prit ses dispositions suprêmes.

(1) A. M. de Maurepas, 1750, citée par M. le Vte du Breil de Pontbriand (*Le dernier évêque du Canada français, Monseigneur de Pontbriand*, Paris, Champion, 1910). V. dans le même ouvrage (pp. 124-129), les lettres du prélat : 20 octobre 1743, 30 octobre 1744, 10 décembre 1746, 4 octobre 1747, etc..., relatives à l'abbé Picquet.

« Pauvre autant que les plus pauvres », il ne put faire aucun legs charitable ; il se plut toutefois à offrir ses livres, ses hardes et ses meubles au Séminaire de Montréal qui « avait pris soin de lui » (1). L'agonie, presque insensible, se prolongea jusqu'au dimanche 8 juin. Deux jours après, — on manquait d'aromates pour embaumer le corps, — les obsèques furent célébrées dans l'église Notre-Dame, avec toute la décence que comportaient les circonstances. Enfin, le 25, l'abbé Louis Jolivet (2) prononça, dans la même église, l'éloge du défunt au cours d'un service solennel (3). Le Supérieur de La Présentation était invité à cette cérémonie : on ne saurait affirmer qu'il ait pu y assister.

A vrai dire, la situation aux Rapides devenait de plus en plus grave. Déjà on ne pouvait plus se faire d'illusions sur l'arrivée prochaine des Anglais. Le 13 juin, Kouatageté remorquait, de l'embouchure de l'Oswégatchie à l'Ile Picquet, deux canots d'écorce enlevés à un parti d'Indiens, commandé par un chef iroquois, l'Ecureuil-Rouge, et par un officier de marine. D'autre part, les visites, que des sauvages inconnus multipliaient depuis quelques semaines, étaient un indice non moins alarmant. Un jour, c'était, par exemple, quatre chefs mississagués qui demandaient à tenir conseil avec leurs frères. « Depuis que nous avons perdu notre Père à Niagara, dirent ces bons apôtres, nous sommes comme hébétés. Aussi, quoiqu'il y eût des arbres renversés sur la route, nous sommes venus implorer la pitié du Français. » A les entendre, bon nombre des leurs étaient morts de faim sur les rivages du lac Huron au cours de l'hiver : une dizaine avaient été mangés par leurs compagnons.

(1) Nous n'aurions pas relevé ce détail si, dans le portrait, peu flatté que l'auteur des *Mémoires sur les affaires du Canada* (p. 194) a tracé de Mgr de Pontbriand, on ne rencontrait ce trait : « Il mourut... chez les prêtres de Saint-Sulpice qu'il n'aimoit pas intérieurement. »

(2) Sulpicien, docteur en Sorbonne. Il remplaça le 15 septembre son confrère l'abbé Marchand comme curé de Notre-Dame. Il est mort en 1776.

(3) L'abbé de Montgolfier avait d'abord fixé la date du 29 pour permettre aux prêtres éloignés d'assister à la cérémonie ; elle fut ensuite avancée de quatre jours.

Evidemment, les Peaux-Rouges n'étaient pas venus aux Rapides simplement pour confesser leur cannibalisme et crier misère. « Nous entendons toutes sortes de mauvais oiseaux qui nous parlent de choses et d'autres, insinuèrent-ils à l'orateur de La Présentation. Nous te demandons un endroit pour allumer notre feu. » Après quoi, ils racontèrent qu'ils venaient de la part du « petit chef du lac » ; que, dans leurs cabanes, ils « mouraient tous par la grande quantité d'eau-de-vie que leur avaient envoyée les Anglais. » Ils avouèrent que, l'automne précédent, ils avaient rendu visite au commandant de Niagara. Celui-ci n'ayant à sa disposition d'autres marchandises que de l'alcool, dont il était d'ailleurs largement pourvu, leur en avait accordé « la valeur d'une petite chaudière » qu'ils avaient lampé sur place, « n'en ayant pas assez pour l'emporter ». Bref, ils étaient partis fort mécontents, de même que des Pouteotamis et quelques Saulteurs de Michillimakinac, venus pour demander de la poudre de chasse. Enfin, nos quatre chefs affirmèrent qu'à l'exception, bien entendu, de leur nation, toutes les tribus « autour des lacs » venaient de conclure entre elles une manière de coalition dans le but « de rendre la terre tranquille ».

L'orateur de La Présentation se leva pour répondre. C'était un beau parleur que les soldats avaient surnommé « le chevalier de la grimace », parce qu'il avait la bouche tordue. Entouré des chefs et des matrones du conseil, il déclama son discours avec la solennité traditionnelle. Aux pieds des étrangers, il déposa d'abord quatre branches de porcelaine : la première était pour remercier le Maître de la Vie ; la seconde, pour déboucher les oreilles des auditeurs ; la troisième, pour vider leurs estomacs de toute bile ; la quatrième enfin, pour couvrir les guerriers morts, puisqu'on se trouvait en un temps où « toutes les nattes étaient ensemble. « L'offrande d'un superbe collier de cinq milliers de grains, qu'il jeta ensuite aux pieds de ses hôtes, constituait à leur adresse une invite non équivoque. « Nous habitons des îles où vous trouverez dans l'eau et dans les bois de quoi manger », précisa d'ailleurs le porte-paroles de nos domiciliés, ou pour mieux dire : de l'abbé Picquet. Au nom du missionnaire, il remit aux Mississagués

une cinquième branche de porcelaine « pour les engager à venir écouter les paroles du Maître de la Vie ». Là-dessus, les chefs exprimèrent leur gratitude à leurs frères des Rapides qui consentaient généreusement à n'avoir avec eux qu'un seul plat et une seule « mikoine » (cuiller) ; et Pouchot conclut ces beaux discours en déclarant, avec une pointe d'ironie sans doute, qu'un père ne peut être que flatté, quand il voit réunis autour de lui tous les membres de sa famille (1).

Ces allées et venues suspectes, ces bruits colportés avec complaisance finirent par ébranler la constance de nos domiciliés. Un beau jour, ils parlèrent de députer à Chouaguen sous prétexte d'obtenir des renseignements, mais avec l'arrière-pensée évidente de négocier un accommodement : ils se voyaient enfermés avec nous, « dans une île », ne sachant « de quel côté frapper pour en sortir ». Pouchot comprit qu'il était temps de recourir au dérivatif usité en pareil cas : le 18 juin, une centaine de Peaux-Rouges montèrent en canot pour aller faire une croisière vers l'embouchure de l'Oswégo (2).

L'histoire de la mission iroquoise approchait de son terme. Suivant la décision prise un mois auparavant, un détachement de troupes se rendit, le 14 juillet, au confluent de l'Oswégatchie, « pour en rapporter les planches et ferrements à l'usage du fort », achever de démanteler les remparts, et incendier ou raser les bâtiments restés debout. L'abbé Picquet ne dut pas voir tomber les derniers murs de La Présentation sans un peu de mélancolie, peut-être de tristesse. Tant de beaux rêves s'envolaient avec les gros nuages de fumée qui montaient de ces ruines !

Il importait cependant de ne laisser aucun ouvrage qui pût servir aux envahisseurs et, d'autre part, les Indiens retournaient trop volontiers à leurs anciens villages. Tout récemment encore, un parti de Loups s'y était attardé en compagnie de deux prisonniers de guerre, un capitaine de milice et son

(1) Pouchot, t. I, p. 211-222.

(2) Ce même jour il tomba une quantité prodigieuse de « mannes », papillons aux ailes ponctuées de gris, de jaune et de blanc : le sol en fut couvert sur une épaisseur de deux centimètres. On dut balayer cette neige dont les poissons du fleuve se montrèrent friands.

frère, colon des bords du Mohawk. Loin des regards indiscrets les sauvages contraignirent ces malheureux à exécuter la danse des esclaves au son du chichicoué. Evidemment, ils se disposaient à leur faire subir un traitement plus cruel; mais l'intervention opportune du chirurgien du fort préserva les captifs de la bastonnade.

C'est peut-être ici le lieu de remarquer que, dans ses rapports avec les Peaux-Rouges, le capitaine Pouchot manquait parfois de discrétion et même de prudence. Trop souvent on le vit revenir à cette manière forte, qui, au témoignage de Desandrouins (1), lui avait si mal réussi à Niagara. Aussi le dévouement de nos domiciliés ne lui était pas acquis d'avance et, sans l'intervention continuelle de François Picquet, il est permis de croire que ceux-ci ne lui auraient pas prêté volontiers leur concours. Le capitaine avait le tort d'afficher à tout propos les sentiments de mépris qu'ils lui inspiraient et dont ses *Mémoires* portent le témoignage irrécusable. Sa mauvaise humeur apparaît çà et là, assez injustifiée. Ne déclare-t-il point, par exemple, que le brave Kouatageté avait perdu toute sa valeur guerrière en recevant le baptême et qu'il se refusait à faire de nouvelles courses? Et pourtant Pouchot lui-même raconte, un peu plus loin, que, le 6 juillet, les chefs de La Présentation lui rapportèrent un beau collier qu'il leur avait offert pour les engager à organiser un parti : ils ne voulaient pas, s'excusaient-ils, mettre un casse-tête sur le front de Kouatageté et de ses compagnons, retenus en otages par les Anglais (2).

D'une bravoure à toute épreuve, d'une honnêteté au-dessus de tout soupçon, Pouchot était un officier d'un très rare mérite, capable, par ses talents variés, de s'élever jusqu'aux plus hauts grades et d'y faire bonne figure. Il ne révèle pas moins, dans ses écrits, certains défauts, tels qu'une excessive confiance en lui-même et une habituelle vantardise, qui nous les rendent quelque peu suspects. On a déjà vu qu'il présentait la conduite de François Picquet devant Chouaguen, dans l'été

(1) Gabriel, *op. cit.*, p. 314.
(2) Pouchot, t. II, p. 178, 225, 239.

de 1759, sous un jour au moins singulier. La popularité du Supérieur de La Présentation lui portait-elle ombrage? On serait tenté de le supposer, en parcourant ses notes si curieusement sobres de renseignements sur la personne et sur les actes du missionnaire.

Le 16 juillet, un convoi de vivres arrivait de Montréal. C'était le dernier qu'on devait recevoir avant le siège. Il était si loin de répondre aux nécessités du moment, que Pouchot s'alarma. L'ennemi était en forces à Chouaguen, où le général Amherst était attendu (1) ; le blocus devenait imminent. Que faire ? Le commandant du fort Lévis prit une décision énergique, peut-être nécessaire, mais inhumaine par certains côtés : il ordonna d'embarquer sur les bateaux vides soixante-dix enfants, femmes et vieillards sauvages et, sous prétexte de les mettre à l'abri des hasards de la guerre, de les diriger sur Montréal. « La crainte les faisait fuir », a-t-il écrit plus tard avec une désinvolture assez cynique. Etait-ce vraiment la crainte? A cette date, non seulement on connaissait aux Rapides l'issue tout à la fois glorieuse et lamentable de l'expédition de Québec, mais on savait que la flotte de Murray se disposait à remonter le Saint-Laurent. Pour mettre des non combattants à l'abri d'une surprise, le moyen le plus sûr était-il de les envoyer dans une ville, — au moins aussi menacée que les Iles-aux-Galops, — grossir le nombre des réfugiés et des meurt-de-faim? N'eût-il pas été beaucoup plus logique de laisser les Peaux-Rouges attendre de pied ferme un ennemi dont ils savaient n'avoir rien à craindre, car, pas plus que nous, les Anglais n'auraient commis la lourde faute de s'aliéner les sympathies de tous les sauvages, en maltraitant quelques-uns d'entre eux? La vérité, c'est que Pouchot ne se souciait nullement de garder des bouches inutiles et qu'en reléguant leurs femmes, leurs enfants et leurs vieux parents à Montréal, comme autant d'otages, il espérait contraindre les domiciliés à nous rester fidèles jusqu'au bout.

Cela est si sûr que François Picquet, qui n'avait point pour

(1) Malartic, p. 335-336 : Nouvelles (reçues à Montréal) du fort Lévis, du 1er et du 14 juillet.

habitude de tourner le dos à la bataille, n'hésita point sur le devoir qui lui restait à remplir vis-à-vis la portion la plus faible et la plus dénuée de son troupeau. Bien que cette décision contrariât évidemment ses projets d'avenir, il ne voulut point abandonner ces malheureux auxquels il avait promis assistance, ouvert ses bras et son cœur et qui, chassés de leur dernier refuge, risquaient de demeurer sans asile et sans pain. A défaut de leur père la Robe-Noire, qui, en effet, voudrait prendre soin de ces étrangers, de ces barbares? Seul, le missionnaire avait assez de crédit auprès des autorités de la colonie pour assurer à ces exilés le vivre et le logement dans la grande ville alarmée et méfiante, que les courriers représentaient comme encombrée déjà par les soldats de Lévis, les colons et les Indiens réfugiés. Peut-être même, l'abbé espérait-il leur offrir l'hospitalité dans son ancienne Mission du Lac des Deux-Montagnes que sa position excentrique devait protéger plus longtemps contre l'invasion. Confiant donc les guerriers de ses trois villages à la sollicitude de son jeune collaborateur, l'abbé Delagarde, il partit lui-même pour Montréal.

François Picquet connaissait trop bien la situation critique de la colonie pour ne pas pressentir qu'il disait un éternel adieu à la pointe lumineuse de La Présentation, aux bords riants de l'Oswégatchie et du Saint-Laurent, aux îles semées sur la route d'émeraude du grand fleuve et dont la plus vaste ne devait pas même retenir dans son nom le souvenir de celui qui avait dépensé, dans ces parages, tant d'années de sa vie pour la pure gloire de la religion et de la patrie. Peut-être s'est-il retourné dans sa barque alors qu'un tournant des eaux allait masquer derrière les bois la grande Ile-aux-Galops et ses rives frangées d'écume par les rapides. Ce regard devait être le dernier ; jamais plus, le missionnaire du roi ne reviendra à La Présentation !...

VIII. — *La victoire de Sainte-Foye et le second siège de Québec* (avril-mai 1760).

Comme il devait s'y attendre, l'abbé Picquet trouva la ville de Montréal dans à une agitation extrême. La population, considérablement accrue par les réfugiés qui affluaient de toutes parts, se montrait nerveuse, inquiète, aigrie par le malheur, peu disposée à consentir de nouveaux sacrifices. Les trop nombreux fonctionnaires, pour lesquels les désastres aussi bien que l'ancienne prospérité de la colonie avaient été des occasions de fortune, jugeaient le moment venu de mettre à l'abri le fruit de leurs rapines. Quant aux honnêtes gens, en particulier à tous ces artisans et laboureurs, qui, depuis tant d'années supportaïent avec une admirable constance la plus lourde part du fardeau de la guerre, ils étaient à bout de ressources, sinon à bout de courage. Le désarroi régnait partout. Aux folles espérances suscitées par l'expédition de Québec, aux enivrements de la joie causée par la victoire de Sainte-Foye avaient succédé, par une réaction trop naturelle, le plus profond abattement et le découragement le plus complet.

Il n'entre pas dans notre intention de faire le récit détaillé de la campagne qui jeta sur nos armes au Canada un dernier rayon de gloire, avant la consécration suprême du malheur. Nous ne retiendrons des événements que ce qui est nécessaire pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Le 20 avril, les soldats de Royal-Roussillon, Guyenne et Béarn s'embarquaient pour la Pointe-aux-Trembles avec les Canadiens qui devaient compléter les cadres des brigades ; puis, ce fut le tour du reste des miliciens, des deux bataillons de La Reine et de Berry, des détachements de la Sarre et de Languedoc. Saint-Luc de la Corne avait sous ses ordres environ 300 sauvages. Tandis que les hommes s'entassaient à bord des goélettes, des flûtes et des barges, on chargeait le matériel et l'artillerie sur les frégates la *Pomone* et l'*Atalante*.

A la Pointe-aux-Trembles, Lévis apprit que l'ennemi était

instruit de notre approche ; il se détermina donc à débarquer à Saint-Augustin : de là, il essayerait de tourner les positions anglaises par le chemin de Vieille-Lorette. Le 26, à la tête des sauvages, des volontaires et de dix compagnies de grenadiers, Bourlamaque s'élança en avant, passa la rivière du Cap-Rouge sur de mauvais ponts qu'il répara, fila le long de la chaussée branlante qui permettait de traverser un marécage entre le bourg de Lorette et l'église de Sainte-Foye, et s'établit dans des maisons « séparées de l'ennemi seulement par un bois d'une demi-lieue de profondeur » (1).

La nuit fut affreuse. Le vent glacial qui soufflait en tempête ne s'apaisa que pour faire place à une pluie mêlée de grésil. L'armée souffrit cruellement du froid. Néanmoins, les unes après les autres, les cinq brigades constituées avec les miliciens et les soldats des bataillons, franchirent le marécage. Des passerelles se rompirent qu'il fallut réparer dans l'eau, à la lueur des éclairs.

Le bourg de Sainte-Foye occupait la colline qui, vers l'orient, s'élève insensiblement jusqu'aux abords de Québec sous le nom de côte Sainte-Geneviève, et, du côté de l'ouest, se prolonge jusqu'à l'éminence qui domine l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge. Du bois qui servait de rideau aux troupes françaises jusqu'au bas du village s'étendait une savane, — la Suète, — alors couverte d'une épaisse couche de neige détrempée par la pluie (2).

Le brigadier James Murray ignorait encore la présence de notre armée au Cap-Rouge, quand il en fut averti par hasard,

(1) *Journal* de Lévis, p. 260.

(2) V. la *Relation officielle* de la bataille de Sainte-Foye et du second siège de Québec dans Dussieux, p. 318 et suiv. A ce document, inspiré par Lévis dont il reproduit parfois textuellement le *Journal*, il faut joindre le récit que, sur le désir de son chef, Bourlamaque envoya à Bougainville (V. M. de Kérallain, *op. cit.*, p. 166-171). Il n'est sans doute pas tel que Lévis l'eût souhaité, mais il offre le plus vif intérêt, sortant de la plume d'un auteur bien placé pour tout voir, assez compétent pour bien juger et trop honnête pour fausser la vérité. L'abbé Casgrain n'en parle pas, quoique d'après M. Justin Winsor « any fresh light thrown upon the battle of Ste-Foye will be of great interest » (*The French War Papers of the Marshall of Levis, described by the abbé Casgrain with comments by Francis Parkman and Justin Winsor*, p. 11.)

le 27, avant le point du jour (1). Il fit aussitôt battre la générale dans les rues de Québec. A six heures du matin, il disposait 3.000 hommes en bataille sur les hauteurs de Sainte-Foye.

Lévis ne jugea point prudent de risquer une attaque de front ; il résolut d'attendre la nuit pour tourner l'ennemi par la droite en filant le long de la lisière du bois. La matinée se passa donc en escarmouches insignifiantes. Soudain, vers une heure de l'après-midi, une épaisse fumée s'éleva de l'église de Sainte-Foye : Murray venait d'y mettre le feu et de commencer son mouvement de retraite. Lévis donna l'ordre à ses brigades de se porter en avant. Cette marche fut des plus pénibles. La pluie continuait à tomber, cinglante et glaciale : soldats et officiers, également à pied, piétinaient dans l'eau et dans la neige jusqu'aux genoux. Dans leur précipitation, les Anglais, serrés de très près par notre avant-garde, abandonnèrent plusieurs canons (2).

Murray avait d'abord fait halte à une demi-lieue de Québec ; mais il profita de l'obscurité de la nuit pour se replier jusque sous les murs de la place.

Le 28, à l'aube, Bourlamaque occupa la ferme Dumont (3) et les hauteurs qui l'avoisinent au nord du chemin de Sainte-Foye en face de la Butte-à-Neveu. « Cette ligne formait un champ de bataille admirable ». Notre droite s'appuyait à des bois clairs et à une petite redoute qui couvrait l'Anse au Foulon où les bâtiments devaient débarquer l'artillerie, les vivres et les munitions.

L'armée française était échelonnée sur plus d'une lieue. Bourlamaque demanda qu'elle fût rassemblée à l'entrée du village, près de la « maison de la fontaine » (4). Malheureuse-

(1) Sur l'aventure de l'artilleur naufragé à Saint-Augustin, v. Malartic, p. 320 et *Relat. off.* (Dussieux, p. 320).

(2) La Rochebeaucour, à la tête de cent volontaires à cheval, escarmoucha avec l'ennemi jusqu'au soir (Malartic, p. 315 ; *Relat. off.*, p. 320).

(3) Dumont possédait une maison d'habitation et un moulin à vent, sur l'emplacement duquel on érigea, en 1860, un monument commémoratif de la bataille : une colonne surmontée de la statue de Bellone.

(4) Sise « près de la côte d'Abraham », cette maison était séparée

ment, Lévis ne suivit pas ce sage conseil; il voulait laisser aux transports le temps d'opérer leur déchargement (1).

Le général avait compté sans la présomption de son adversaire! Jeune, ardent, follement ambitieux, Murray rêvait d'atteindre à une renommée égale, sinon supérieure à celle que Wolfe s'était acquise (2). Ne laissant donc derrière lui que les malades et les hommes nécessaires à la garde de Québec, il en sortit avec le reste de ses troupes (3).

Il était un peu plus de sept heures, lorsque celles-ci prirent leurs formations de combat en avant de la Butte-à-Neveu (4).

Le général anglais avait amené vingt-deux pièces de canon et deux obusiers. Il établit sa droite vers Sainte-Foye : régiments d'Amherst, de Webb et partie de Royal-Américain aux ordres du colonel Burton. Les Ecossais, à la tête desquels se trouvait le colonel Fraser, formaient l'aile gauche vers Saint-Louis. Le centre, derrière lequel se tenaient les réserves de Dalling, Huzzen et Mac-Donald, était sous le commandement personnel de Murray.

Comprenant qu'il ne pouvait éviter le combat, Lévis avait donné l'ordre au chevalier de Montreuil, aide-major général, de porter vivement toutes les brigades à la hauteur de la redoute et de la maison Dumont. Trois seulement eurent le temps de se ranger en bataille. Les deux autres arrivaient sur la ligne, quand les batteries anglaises ouvrirent un feu terrible. A ce moment, Lévis « revenait de faire hâter les troupes ». Voyant que l'aile droite ennemie s'ébranlait, il crut qu'il n'aurait pas le temps de mettre notre gauche en état de soutenir le choc. Il prit donc aussitôt le parti d'abandonner la re-

de celle de Dumont par « une plaine de 250 toises ». Lévis ne pensait pas que l'ennemi offrît ce jour-là la bataille. Ses propres soldats étaient las et mouillés; il voulait les faire reposer. (*Relat. off.*, p. 321).

(1) *Bourlamaque à Bougainville*, 3 mai 1760, lettre confidentielle (V. M. de Kérallain, p. 166-168).

(2) *Bernier à Bougainville*, 3 novembre 1759.

(3) Il avait perdu, pendant l'hiver, 490 hommes, enlevés par le scorbut ; il lui restait encore 7.714 soldats, sans parler des officiers.

(4) *Bourlamaque à Bougainville*, lettre du 3 mai. — V. aussi la relation de Casgrain, lequel, par complaisance, glisse çà et là dans la fantaisie et dans des travers plus graves encore (Mame, p. 361-364).

doute, les hauteurs et la maison Dumont, et de ramener en arrière ses fractions engagées afin de les mettre à couvert d'un bois, d'ailleurs impraticable.

Cette manœuvre fatale, qui rappelle la trop fameuse reculade des miliciens sur la plaine d'Abraham, reçut un commencement d'exécution. Lévis avait commandé demi-tour à droite aux brigades en ligne : elles obéirent. L'ennemi crut ce mouvement involontaire, et ne marcha que plus résolument sur notre gauche. Bourlamaque occupait encore la maison Dumont avec une poignée de grenadiers. Il dut les replier « malgré lui ». Pour comble de malheur, à ce moment, un boulet tua son cheval et lui fit à lui-même une grave blessure à la jambe. Ne recevant plus d'ordres, ses grenadiers s'arrêtèrent sous un feu épouvantable. « Les brigades de la gauche, n'en recevant point non plus et ne pouvant tenir le bois dans la neige et dans un marais jusqu'à la ceinture, marchèrent (alors) d'elles-mêmes, avec un courage qui a peu d'exemples, et reprirent la maison Dumont (1). »

(1) *Bourlamaque à Bougainville*, 3 mai. — Bourlamaque ne pouvait indiquer plus nettement et avec plus de discrétion la lourde faute commise par son chef. La *Relation officielle* elle-même n'arrive point à la pallier, lorsqu'elle dit de Lévis : « Il comptoit mettre sa gauche à la maison de la fontaine, et, dans cette position, laisser reprendre haleine aux troupes et les disposer pour marcher ensuite aux ennemis. *Mais le courage des troupes ne lui en donna pas le temps.* » La vérité, c'est que Lévis, dérouté par la brusque attaque des Anglais, et sous l'impression peut-être des critiques que l'on avait faites de la « précipitation » de Montcalm dans la bataille du 13 septembre, aurait vraisemblablement perdu la partie sans l'heureuse désobéissance de ses lieutenants. V. sur ce point les déclarations formelles de Malartic, admirateur déterminé de Lévis.

Casgrain, qui ne paraît pas d'ailleurs distinguer la tactique de la stratégie, glisse sur cet incident, fort capable à lui seul de ruiner sa thèse insoutenable, et d'ailleurs injurieuse pour la mémoire de Montcalm, de la prétendue supériorité militaire de Lévis. Celui-ci était, en réalité, un remarquable organisateur et un vigoureux entraîneur d'hommes. Il avait l'étoffe d'un excellent divisionnaire, ce que Montcalm appelait en parlant de lui : « une bonne routine militaire ». Mais ce ne sont point les ménagements dont il a usé envers les Canadiens de son temps, et cela sans doute moins par opportunisme que par l'effet d'un scepticisme assez dédaigneux, qui peuvent nous le faire accepter comme un général de génie, auprès duquel Montcalm ne serait qu'un brouillon talentueux.

Le mérite de cette heureuse désobéissance reviendrait sur tout au lieutenant-colonel Dalquier, commandant de la brigade de la Sarre. Ce vieil officier, tout saignant d'une blessure qu'il venait de recevoir, cherchait sous la mitraille à former sa brigade, quand il fut touché par l'ordre de Lévis. Il prit sur lui d'y contrevenir. « Ce n'est pas le temps de se retirer, s'écria-t-il, quand on est à vingt pas de l'ennemi ! » Et profitant de l'ardeur de ses hommes, il fonça sur les Anglais à la baïonnette (1). C'était le moment où les grenadiers, enlevés par le capitaine d'Aiguebelle, revenaient sur leurs pas pour reprendre dans un assaut furieux la maison Dumont, et où, vers le centre, la brigade de Berry et celle de la Marine, entraînées par l'exemple de l'aile gauche, se portaient elles aussi en avant. Dès lors, le succès de la journée était certain.

Lévis accourait au galop de son cheval. « Vous avez rendu au Roi, dit-il à Dalquier, le plus grand service possible, en ne faisant pas demi-tour... Tenez, cinq minutes : je vous réponds de la victoire » (2). Et, bride abattue, le général galopa vers les brigades de la Reine et de Royal-Roussillon. Son intention était de leur faire opérer un mouvement tournant sur la gauche de l'armée anglaise. Mais, « par suite d'un ordre mal rendu », la Reine n'était pas immédiatement utilisable. Seul, Royal-Roussillon exécuta la manœuvre, les hommes se défilant derrière des arbres et des rochers. Quand leurs baïonnettes apparurent tout à coup à la crête des falaises, la panique s'empara de l'ennemi, déjà ébranlé par la brusque volte-face de notre gauche. Eperdu, Murray jeta toutes ses réserves sur ses ailes. Il était trop tard ! Les soldats prirent la fuite avec une telle précipitation que les officiers ne purent parvenir à les rallier. Si la brigade de la Reine eût été à son poste, elle aurait vraisemblablement coupé la retraite aux Anglais, qui abandonnèrent d'ailleurs toute leur artillerie, leurs munitions et leurs outils, jusqu'aux morts et aux blessés (3).

Les Indiens qui, pour la plupart, s'étaient prudemment

(1) Malartic, p. 317.

(2) Il faut lire dans Malartic (p. 317) le récit de cette scène émouvante.

(3) *Journal* de Lévis, p. 266; Johnstone, *op. cit.* (Casgrain, p. 364).

tenus à l'écart durant le combat, accoururent dès qu'ils nous virent maître du champ de bataille ; ils scalpèrent indistinctement les blessés et les morts des deux partis (1).

En revanche, les Canadiens s'étaient brillamment comportés, au moins le plus grand nombre (2). Les Montréalistes, en particulier, « servirent avec le même courage que les troupes réglées ». Un de leurs chefs, le colonel Rhéaume, trouva dans l'action une mort glorieuse, ainsi que les célèbres officiers partisans, MM. de Saint-Martin et de Corbière.

Plus de 2.000 hommes étaient tombés sur le champ de bataille. Le chiffre de nos morts s'élevait à 233 soldats ou miliciens et à 33 officiers ; celui de nos blessés était de 773. Les Anglais avouèrent une perte au moins aussi forte : nos charges à la baïonnette, cette arme essentiellement française, leur avaient été fatales. Mais, tandis que nos adversaires pouvaient aisément réparer leurs pertes, il en allait tout autrement avec les nôtres.

La nouvelle de la victoire, revanche éclatante de la défaite d'Abraham, se répandit dans toute la colonie comme une traînée de poudre, causant partout une joie sans égale. Le 2 mai, le marquis de Vaudreuil écrivait à Lévis : « Cette journée sera mémorable. » (3) Et, de l'Ile-aux-Noix, Bougainville lui envoyait cette missive à la française : « Ma foi ! vous serez notre Père, puisque vous nous avez rendu l'honneur ; et ne prissiez-vous pas la ville, vous n'en serez pas moins couvert de gloire. Ah ! mon général, vous n'avez pas voulu que je fusse avec vous ! J'en ai une douleur mortelle. Mais, dans ce métier, il faut obéir et non choisir... Nous travaillons, tandis que vous gagnez des batailles » (4).

(1) Malartic, p. 319 ; la *Relation officielle* (p. 323) signale la brillante conduite de Saint-Luc et d' « un petit nombre de sauvages ».

(2) Au témoignage de Desandrouins (p. 325), plus de 300 désertèrent le jour de la bataille.

(3) Il ajoutait : « et entièrement votre ouvrage. » Bourlamaque notait plus justement : « Quoique les troupes aient remis l'affaire d'elles-mêmes et par leur courage, il y a bien de l'honneur dans son fait. Cependant les troupes en auront encore plus. » (*A Bougainville*, 3 mai).

(4) De l'Ile-aux-Noix, 4 mai 1760.

Cette lettre, empreinte d'une abnégation toute militaire, exprimait des sentiments que bien d'autres éprouvèrent, François Picquet notamment. On sait combien le missionnaire, retenu par son devoir à l'autre extrémité de la colonie, s'était montré désireux d'assister à ce dernier triomphe du drapeau fleurdelisé dans la Nouvelle-France...

* * *

« Les ennemis ont perdu un coup d'or », écrivait dans son *Journal* le capitaine Knox, sous la date du 2 mai 1760. Il ajoutait que si Lévis avait donné l'assaut dans les trois jours qui suivirent sa victoire, il est vraisemblable que la place de Québec serait retombée aux mains de ses anciens maîtres. La garnison, complètement démoralisée, se livrait à toutes sortes de désordres dans la ville que les habitants avaient évacuée dix jours auparavant sur l'ordre de Murray. « La panique et le désespoir étaient portés à leur comble par l'ivrognerie (1). »

Lévis n'eût certes pas laissé échapper une si belle occasion, s'il avait pu soupçonner un pareil état de choses. A vrai dire, le plan de campagne, arrêté de concert avec Vaudreuil, n'avait pas prévu cet excès de bonheur : le projet des généraux était simplement de resserrer la garnison dans la place d'assez bonne heure pour qu'il lui fût impossible de construire des ouvrages extérieurs ; à couvert des premières approches, on attendrait les secours de France ; ensuite on pousserait vigoureusement le siège. « Le siège, qui paraissait presque impossible avant le combat, vu notre situation et nos ressources, devenait vraisemblable (2). »

Dès le 29 avril, les travaux commencèrent. Dans la journée, on charroya, de Samos et de l'Anse au Foulon où mouillaient frégates et transports, l'artillerie et une partie du matériel. A la nuit, 600 travailleurs ouvrirent la tranchée dans terrain encore gelé. Les jours suivants, on perfectionna la parallèle qui devait couronner les hauteurs en face des bastions

(1) *Historical Journal*, t. II, p. 298 et 301.
(2) *Relat. off.*, p. 324.

Saint-Louis, de la Glacière et du Cap-Diamant ; puis, on éleva les batteries. Tous ces travaux se firent au prix de peines incroyables : tantôt on cheminait sur le roc vif et tantôt il fallait transporter la terre, dans des sacs, à une grande distance. Le 30, les assiégés, démasquant tout à coup soixante pièces de canon, ouvrirent un feu terrible sur le camp. Les boulets plongeant derrière les monticules, aucun endroit ne se trouvait à couvert. « Tout cela ne seroit rien, si nous avions l'artillerie et les munitions nécessaires pour répondre, écrivait Lévis ; mais il faut espérer qu'il nous viendra quelque chose de France (1). »

De ce point dépendait, en effet, le succès de la campagne ou, pour mieux dire, l'avenir du Canada. Les circonstances étaient telles que si une flotte, bien mieux une seule frégate française, entrait dans le port de Québec, la ville retomberait en notre pouvoir. Assiégeants et assiégés étaient également d'accord là-dessus (2).

Le premier « vaisseau du printemps » parut à l'hroizon du golfe dans la matinée du 9 mai. Dans la ville comme dans le camp français, ce fut une rumeur immense et soudaine ; tous les regards se dirigèrent vers cette voile inconnue. Lentement, le navire doublait la pointe de l'île d'Orléans. Etait-il ami ou ennemi? Chacun se le demandait, anxieux, partagé entre la crainte et l'espérance. Tout à coup un pavillon se déroula au sommet du grand mât, et les couleurs de l'Angleterre flottèrent dans la brise. A cette vue, une joie délirante s'empara de toute la garnison. Soldats et officiers coururent aux bastions qui faisaient face aux Français. Pendant plus d'une heure, ce ne furent que hourras frénétiques, salves d'artillerie, chapeaux lancés en l'air.

Devant ce débordement d'allégresse qui soulignait cruelle-

(1) *A Vaudreuil*, 30 avril 1760.

(2) C'est ce qu'ont déclaré des Anglais comme Knox et Holland, l'ingénieur qui dirigea la défense de Québec (V. Desandrouins, p. 323), aussi bien que Vaudreuil (*A Belle-Isle*, 22 juin), Levis (*à Berryer*, 28 juin et 25 novembre), Bourlamaque (*à Crémilles*, 29 juin 1760) et Jonhstone (*Arch. du min. de la Guerre, Canada*, vol. 3.574, n° 67 et suiv.).

ment l'amertume de leur déception, les nôtres ne s'avouèrent pas vaincus : par une bravade bien française, les gardes sortirent de la tranchée et à chaque hourra des Anglais répondirent par des cris de : « Vive le Roi ! » (1).

Dissimulant lui-même ses appréhensions, Lévis poussa les travaux du siège avec un redoublement d'activité. Le 11 mai, nos batteries commencèrent à tirer. Mais les canons n'avaient pas une portée suffisante. Dès le second jour, la plupart étaient hors de service, et les autres, incapables de riposter aux 140 pièces de gros calibre que Murray fit installer sur le front d'attaque. Non seulement nous étions hors d'état de faire brèche, mais comme nous manquions de poudre, un conseil de guerre tenu chez Bourlamaque, le 13 mai, décida que les pièces ne tireraient chacune que vingt coups par jour (2).

Cependant le courage des soldats ne se démentait point. Ils avaient conduit la parallèle jusqu'à deux cents toises des remparts. Nuit et jour sur pied, moins semblables à des militaires qu'à des ouvriers surmenés, ils ne quittaient la pioche que pour reprendre le mousquet. La fièvre d'un patriotique espoir soutenait la « horde déguenillée » (3) de ces braves gens !

Le 15, Lévis écrivait à Vaudreuil : « Nous faisons moralement tout ce qu'il est possible de faire... Il est temps que cela finisse d'une façon ou d'une autre. Je crois que cela ne tardera pas, attendu qu'il vente gros Nord-Est et que nous sommes aux grandes mers... Si nous sommes assez heureux pour qu'il nous arrive des secours, nous prendrons bientôt Québec. » Le général ne dévoilait pas toute sa pensée ; celle-ci apparaît mieux dans la lettre qu'il adressait le même jour à l'intendant Bigot : « Notre situation est des plus inquiétantes... Je juge la colonie perdue et sans ressource... »

Le matin même, Bourlamaque, qu'on transportait sur un brancard, faisait charger les poudres et les farines sur une goé-

(1) Malartic, p. 323, *Knox's Historical Journal*, p. 307.

(2) *Lévis à Vaudreuil*, 13 mai ; *Bourlamaque à Bougainville*, 29 mai 1760.

(3) *Journal* de Thomson, sergent de Highlanders, dans *Revue Canadienne*, novembre 1867, p. 864.

lette et cinq autres bâtiments (1). On espérait ainsi que nos réserves pourraient échapper à la poursuite des navires ennemis.

La précaution n'était pas superflue : dans la nuit suivante, Lévis recevait la nouvelle que deux bâtiments de guerre venaient encore de jeter l'ancre dans la rade de Québec. On ne pouvait malheureusement douter qu'ils fussent anglais. C'était, en effet, le *Vanguard*, vaisseau de 54 canons, et la frégate *Diana*.

Cette fois, le sort était jeté ! Dans un pays où les transports ne se faisaient que par eau, Lévis ne pouvait garder la position qu'il occupait sans rester maître du fleuve. Or, l'*Atalante* et la *Pomone* n'étaient point en état de tenir tête aux vaisseaux de ligne et aux frégates mouillés devant Québec (2). Le désespoir dans l'âme, le général dut prendre le parti de battre en retraite (3). Il fit retirer des batteries toutes les pièces ; elles arrivèrent à la côte du Foulon, le 16, vers sept heures du matin. C'était déjà trop tard pour qu'on pût les embarquer. Elles furent jetées au bas des falaises et y restèrent (4).

Le désarroi le plus grand régnait dans cette partie. Dès l'aube, la division navale anglaise était venue canonner nos transports. Nos frégates elles-mêmes s'étaient vues obligées de prendre chasse. La *Pomone* s'échoua devant Sillery ; son capitaine y mit le feu. L'*Atalante* entraîna après elle les bâtiments anglais jusqu'à la Pointe-aux-Trembles. Là, faisant donner à la côte, le commandant Vauquelin débarqua tous les hommes qui ne lui étaient pas absolument nécessaires ; avec le reste de l'équipage il soutint pendant deux heures un combat acharné. Le pont était couvert de morts et de blessés.

(1) *Bourlamaque à Bougainville*, 23 mai 1760. Cette lettre est un document capital, plein de tristes détails sur la désertion des miliciens, les difficultés du transbordement des munitions, en un mot sur les premières phases de la retraite, laquelle fut beaucoup moins ordonnée que des historiens ne l'ont prétendu.

(2) V. la lettre de *Lévis à Vaudreuil*, 18 mai 1760, où le général explique les motifs de sa décision.

(3) « Ayant été extraordinairement agité toute la nuit », note la Relation officielle (Dussieux, p. 327).

(4) *Bourlamaque à Bougainville*, 23 mai.

Tout à coup, l'*Atalante* cessa de répondre au tir de l'ennemi. Les Anglais, voyant qu'elle n'amenait pas son pavillon, continuèrent à l'écraser sous leurs boulets et leurs bombes. Enfin, un canot s'approcha du navire échoué, et l'officier qui le montait demanda à Vauquelin pourquoi, gardant le silence, il n'abattait point son drapeau. L'héroïque marin répondit qu'il avait l'habitude de descendre le pavillon de l'ennemi, mais non d'amener le sien, et que, s'il ne tirait plus, c'est qu'il manquait de munitions. Sa frégate était tellement maltraitée que les Anglais l'incendièrent sur-le-champ (1).

Ce même jour, à neuf heures du soir, Lévis évacuait son camp et se repliait avec son artillerie légère sur la rivière du Cap-Rouge. Le lendemain matin, l'armée mit ce cours d'eau entre elle et l'ennemi (2).

Bientôt Lévis apprenait l'arrivée dans le port de Québec d'une escadre de huit vaisseaux aux ordres du commodore Colvil. Cette nouvelle le détermina à passer la rivière Jacques-Cartier dans la nuit du 19 au 20 mai. « Si la paix ne se fait pas, observait tristement Bourlamaque, voici le dernier moment. Les troupes s'en vont par terre avec du pain pour toute nourriture. Tout le monde est découragé ; personne n'obéit... »

Le général en chef établit La Rochebeaucour avec 400 hommes « en grand'-garde » à la Pointe-aux-Trembles, Repentigny, avec 300 au fort Jacques-Cartier et Dumas avec 1.100 à Deschambault, pour couvrir la route de Montréal. Le reste des bataillons fut échelonné sur les deux « côtes » du Saint-Laurent. Quant aux Canadiens qui n'avaient point encore déserté, ils furent licenciés (3).

Dans les lettres qu'il ne cessait d'écrire à Lévis et à ses lieutenants, le marquis de Vaudreuil se plaisait à leur rendre cette justice qu'ils avaient « fait même au-delà de ce qui étoit pos-

(1) V. Gabriel Gravier, *Notice sur Jean Vauquelin de Dieppe, le héros de Louisbourg et de la Pointe-aux-Trembles* (Rouen, 1885).

(2) On s'occupa à décharger les transports échoués dans la rivière : tous furent ensuite brûlés, à l'exception de la flûte *la Marie* qui passa, de nuit, sous les frégates anglaises.

(3) Malartic, p. 328 ; *Bourlamaque à Bougainville, Vaudreuil à Lévis*, 23 mai.

sible ». « Dans quelque circonstance que nous puissions nous trouver, déclarait-il énergiquement, il n'est point de mesure que je ne prenne ni d'effort que je ne fasse pour conserver le cœur de la colonie. Mais je suis toujours dans la ferme confiance que nous aurons la paix ou de puissants secours, car il n'est pas vraisemblable que le Roi abandonne entièrement cette colonie » (1).

Or, précisément, dans la nuit du 13 juin, Saint-Simon, officier canadien, arrivait de la Baie des Chaleurs, à l'entrée du golfe laurentien, avec les paquets de la cour et les lettres de France. Le ministre de la Marine avait enfin envoyé au secours du Canada six bâtiments, chargés de troupes et de munitions. Si cette flotte avait quitté Bordeaux dès le mois de février, au lieu d'attendre jusqu'au 12 avril, c'était la délivrance de Québec, et peut-être le salut de toute la colonie (2). Mieux avisés, nos rivaux, maîtres il est vrai de l'Océan, avaient hiverné dans le port d'Halifax. A la débâcle des glaces, ils s'étaient hâtés d'établir leur croisière annuelle à l'entrée du golfe. Les tardifs secours, apportés par notre flotte, ne pouvaient donc parvenir à destination, à moins d'une chance miraculeuse. Ce bonheur fut refusé à nos vaisseaux : trois furent pris et les autres se virent contraints de débarquer troupes et munitions au fond de cette lointaine Baie des Chaleurs, où l'escadre de lord Byron vint les brûler, le 8 juillet (3). Ce jour-là était anéanti l'espoir suprême des défenseurs de la Nouvelle-France...

Désormais la situation apparaissait sans issue. Le blocus du Saint-Laurent était complet. De tout le Canada, il ne restait plus en notre pouvoir que le dixième de nos anciennes possessions. Resserrés entre les forts Jacques-Cartier, de l'Ile-aux-Noix et des Rapides, les deux mille hommes restés au drapeau se trouvaient enfermés dans un cercle de fer. Tout au plus pouvaient-ils se battre pour l'honneur : on n'avait de

(1) *A Lévis*, 19 et 22 mai ; *à Dumas*, 24 mai. — V. G. Saint-Yves, *La perte du Canada et les papiers de Dumas* (Paris, Impr. Nationale, 1901, p. 15).

(2) Malartic, p. 335.

(3) Casgrain. *Un pèlerinage au pays d'Evangéline*, p. 8.

poudre que pour un combat, et pas d'autres canons que ceux pris à l'ennemi le 28 avril, avec 312 boulets au total (1).

« Sa Majesté, avait écrit le ministre Berryer, compte sur votre zèle et votre expérience pour faire usage des forces qui se trouvent dans la colonie... » Sans approfondir tout ce qu'avait de cruellement ironique une telle recommandation, Lévis répondit : « Nous sommes hors d'état de tenir la campagne, manquant de vivres, de munitions et généralement de tout. Il est surprenant que nous existions encore. » Et le fier soldat d'ajouter cette simple déclaration : « Il reste aux troupes de la bonne volonté et du courage, quoique les bataillons soient épuisés d'officiers et de vieux soldats, et extrêmement affaiblis » (2).

Quant à la conduite qu'il se proposait de tenir, le général s'en expliquait avec le maréchal de Belle-Isle : « Nous tâcherons de rassembler nos forces. Si les ennemis ne mesurent pas leurs mouvements, nous en profiterons pour combattre le corps de leurs troupes qui avancera le premier... Nous tenterons toutes sortes de voies pour sauver la colonie, mais la situation est si fâcheuse qu'il faut des miracles. Notre armée n'aura que du pain pour subsister, et médiocrement (3). »

Lévis comptait sur le dévouement absolu de ses hommes ; il avait raison. De l'Ile-aux-Noix, Bougainville écrivait lui aussi : « Les ennemis maintenant nous menacent de toutes parts et, quoique réduits par notre victoire même à une poignée de monde, nous défendrons cette colonie jusqu'à la dernière extrémité. Le sentiment d'une position aussi critique, les misères de toute espèce qui les enveloppent, la privation presque entière de toute viande (car on est réduit à un quarteron par jour, et bientôt même il faudra supprimer), les maux présents et ceux qu'on envisage pour l'avenir, n'ont rien diminué au courage, à l'ardeur, au zèle de ces troupes pour le service de Sa Majesté » (4).

(1) *Journal* de Lévis, p. 288, 303, 307.

(2) *A Berryer*, 28 juin 1760 (*Arch. du min. de la Guerre*, vol. 3574, n° 54).

(3) *Au ministre de la Guerre*, 30 juin 1760 (*Arch. du min. de la Guerre Canada*, vol. 3.574, n° 55).

(4) *A Belle-Isle*, 16 juin 1760 (*Arch. du min. de la Guerre*, vol. 357, n° 51).

(*A suivre.*) André CHAGNY.



HORACE

Entre Français cultivés, la question ne se pose pas de savoir s'il faut ou non sauver le latin. Quand bien même Anatole France ne les en avertirait pas, ils savent que la disparition du latin amènerait à brève échéance, celle du français. Un jargon abject, truchement de barbares de moins en moins savants, remplacerait la langue fine et profonde de Pascal et de la Fontaine. On parlerait et on penserait petit-nègre. Il ne s'agit donc que de rechercher les moyens légaux — s'ils existent — de conserver le contact de l'esprit français avec la langue sacrée, source de toute civilisation. Œuvre difficile ou plus que difficile, car les puissants juifs de Sorbonne, ennemis nés de notre culture nationale, trouvent maintenant des complices dans toutes les classes de la société.

Il dépend de nous du moins, de vivre plus intimement avec les Maîtres interprètes de la pensée romaine. Pour échapper à la triste prose dont les Bergson, les Durkeim et les traducteurs de William James inondent le marché littéraire, si nous relisions les pures stances où Horace sut mettre des pensées et un art plus durables que l'airain ?

Il est d'abord digne de remarque qu'Horatius Flaccus est plus moderne que les modernes du dernier biplan, en ce sens qu'il excelle à traduire ce qu'il y a d'inédit dans nos plus récentes émotions. Vous n'êtes pas sans connaître les exercices d'aviation poétique auxquels se livrent chacun de son côté, M. Jean Aicard et M. Edmond Rostand. Est-ce que leurs vers proprets et sagement audacieux satisfont l'intensité de votre

admiration, de votre reconnaissance et de vos inquiétudes? Non, pour traduire l'élan de l'âme attaché au vol d'un Blériot ou d'un Beaumont, je ne connais qu'Horace.

Sublimi feriam sidera vertice.

Ceci est pour les vainqueurs qui gagnent des prix de 50.000 fr., reçoivent la bénédiction du Pape (1) et les félicitations des rois. Les vaincus, eux-mêmes, ont dans Horace, un chantre bien autrement inspiré que les académiciens du XXe siècle.

Ceratis ope Dædalea
Nititur pennis vitreo daturus
Nomina ponto.
Expertus vacuum Dædalus aera
Pennis non homini datis.

Mais dans cette épopée tour à tour tragique et triomphale qu'est l'aviation, les plus hautes et les plus humaines de nos pensées vont au courage de l'homme qui ne craint pas de confier sa vie à une fragile nacelle d'aéroplane.

Illi robur et æs triplex
Circa pectus erat, qui fragilem truci
Commisit.....ratem.

Il ne serait sans doute pas très difficile de remplacer *pelago* par un autre substantif.

Que si la conquête de l'air nous intéresse moins que la conquête du pôle nord ou du pôle sud, Horace est toujours là qui traduit en vers impeccables et éternels, l'horreur sacrée des découvertes.

Non tangenda ratus transilient vada.
Audax omnia perpeti
Gens humana ruit per vetitum nefas.

Pour parler en beau latin des courses de Trouville ou de Longchamp, il suffit de modifier quelques expressions de l'Ode première du premier livre.

(1) Renseignements pris, il n'y a absolument rien de vrai dans cette histoire dont les journalistes de tous les pays ont si longuement entretenu leurs lecteurs.

Naturellement, c'est dans l'ordre des idées religieuses, morales, esthétiques et littéraires que les applications d'Horace aux choses de la vie moderne s'offrent avec le plus de facilité, quand elles ne s'imposent pas.

« Il existait au XVIIIe siècle, un abbé fort spirituel et fort savant, l'abbé Capmartin de Chaupy, qui, comme un autre abbé bien plus spirituel encore, Galieni, aimait Horace à la folie. Il le savait par cœur et le citait sans cesse, quelquefois très heureusement. En 1793, un ecclésiastique, principal du collège de Sens, sommé d'opter entre sa place et le serment à la Constitution civile du clergé, le consulta sur la conduite qu'il devait tenir. L'abbé de Chaupy, citant son propre exemple lui répondit :

Non ego perfidum dixi sacramentum

Même sans prétendre à l'érudition de l'abbé de Chaupy, il ne serait pas impossible, j'imagine, de se prononcer dans la langue d'Horace, sur nos petites affaires contemporaines.

Quand, autour de nous, nous voyons, par exemple, les oisifs affairés, demander le secret de la vie heureuse aux yachts et aux automobiles, pourquoi ne leur citerions-nous pas le joli précepte d'Horace?

Cœlum, non animum mutant, qui trans mare currunt,
Quadrigis petimus bene vivere. Quod petis hic est.

Ni les changements fréquents de ministères, ni les coutumières incohérences de la démocratie, ni l'odieux verbiage des parlementaires ne prennent jamais au dépourvu les familiers d'Horace ; ils disent :

... Nec sumit aut ponit secures
Arbitrio popularis auræ...
Odi profanum vulgus et arceo.
Favete linguis...

Les lettres de recommandation occupent une large place dans la vie de la société contemporaine officiellement égalitaire, en réalité, avide de décorations, de faveurs et de titres. Dans son admirable lettre à Claudius Néron (Septimius, Claudi, nimirum) Horace donne le parfait modèle du genre.

Frontis ad urbanæ discendi præmia. Quod si
Depositum laudas ob amici jussa pudorem
Scribe tui gregis hunc et fortem crede bonumque.

Avez-vous à déplorer le sort de quelque ethéromane, ou votre réputation d'éloquence vous condamne-t-elle à improviser quelque conférence contre l'alcoolisme? Appelez Horace à votre secours.

Ignem fraude mala gentibus intulit.
Post ignem...

Oui, après le feu, arrivent toutes sortes de catastrophes qu'en votre pauvre langue moderne vous seriez incapable de décrire convenablement. Achevez la citation et paraphrasez le texte d'Horace.

Bien qu'ils fassent profession de neutralité religieuse, voire d'anticléricalisme, les hommes de notre temps ne laissent pas de revenir quelquefois au Dieu de leur jeunesse, surtout lorsqu'ils voient s'approcher l'heure de la mort. Ce qu'Huysmans par exemple, a raconté en quatre volumes, Horace l'avait dit en quatre vers :

Parcus deorum cultor
Insanientis dum sapientiæ
Consultus erro, nunc retrorsum
Vela dare atque iterare cursus
Cogor relictos...

Et il est fort probable, pour ne pas dire absolument certain, que les quatre petits vers d'Horace survivront longtemps, très longtemps, pendant des siècles, aux quatre volumes d'Huysmans, et — que les académiciens me pardonnent — à toute l'apologétique de Brunetière.

Il me souvient qu'un jour, dans le train le plus direct de la ligne Rome-Florence, nous étions trois voyageurs à écouter les précieuses explications géographiques que nous donnait un officier italien sur cette région, à tant de titres illustre et sainte. Voilà le Soracte, dit-il tout à coup, et l'un de ses auditeurs lui répondit en récitant le premier vers de l'ode à Taliarque

Vides ut alta stet nive candidum
Soracte...

Vois, comme se dresse le Soracte blanc d'une neige épaisse. Un deuxième voyageur, qui s'était approvisionné d'un riche vin blanc au buffet d'Orvieto, leva son verre en complétant la citation :

Deprome quadrimum Sabina
O Taliarche, merum diotâ.

Tire d'une amphore sabine, un vin de quatre années. Il me semblait que de tels propos devaient réjouir les mânes non fabuleux de Taliarque et surtout d'Horace.

Si les vers du poète antique entrent avec cette aisance dans la familiarité de notre vie la plus moderne, que dire des thèmes éternels où son génie s'exerça de préférence? Bien des poètes, tous les poètes ont chanté la fuite rapide des années, les joies et les déceptions de l'amour, le vin de Falerne ou de Champagne, le repos des champs, les matinées printanières et les soirs d'automne, les vergers et les bois, l'amitié, les charmes de la paresse, et les gloires de la vie militaire, l'austérité et les plaisirs, les douceurs d'une honnête maison et les fastes des palais, le murmure des ruisseaux et la majesté des monts silencieux, les quatre âge de la vie et la pensée de la mort, les malheurs de l'impie et la sérénité de l'homme qui craint la divinité. D'où vient qu'aucun de ces bardes n'est aussi vivant qu'Horace? Que l'on songe aux Odes, aux Epodes, aux Epîtres, l'ami de Mécène a été par excellence, il est et il sera le poète moraliste, le confident, le conseiller, l'ami de tous ceux qui trouvent charme et profit dans la méditation. Les ouvrages de récents et grands poètes ont vieilli, alors que le monument d'airain, de marbre et d'or conçu et exécuté par le génie d'Horace se dresse encore dans sa pure et toujours jeune beauté.

Faut-il citer quelques exemples?

Gœthe a écrit : « O soleil, tu t'arrêtes et tu contemples Rome. Tu n'as rien vu de plus grand et tu ne verras rien de plus grand. Plus on avance dans la vie, écrira-t-il ailleurs, et plus on la trouve profonde. Il en est de même de Rome. »

Belle en soi, la pensée prend une résonnance, une ampleur

et une profondeur extraordinaires quand on songe qu'elle émane de cet archéologue érudit doué de sens historique et de ce penseur qui avait nom Gœthe. Le peuple et les jeunes éphèbes romains qui chantaient le *Carmen Sæculare* avaient mieux dit :

Alme sol, curru nitido diem qui
Promis et celas, alius et idem
Nasceris, possis nihil urbe Roma
Visere majus.

Deuxième exemple. Lamartine n'a rien écrit de plus beau, on peut bien dire aussi, je suppose, ni de plus dix-neuvième siècle que les premiers vers du *Vallon.*

Mon cœur lassé de tout, même de l'espérance,
N'ira plus de ses vœux importuner le sort.
Prêtez-moi seulement, vallon de mon enfance,
Un asile d'un jour pour attendre la mort.

Horace avait écrit :

... tamen, illic vivere vellem
Oblitusque meorum, obliviscendus et illis
Neptunum procul e terra spectare furentem.

Ne vous hâtez pas de proclamèr des préférences qu'on devine; il y a peut-être un peu trop d'éloquence dans le beau cri de Lamartine, il y a trop de dramatique insuffisamment ingénu. Hé quoi, c'est à l'ombre de son cher clocher, près des tombes chrétiennes de sa mère et de ses ancêtres que le poète méditatif se livre à cet accès de désespoir égotiste? Que son cœur soit lassé de tout, même de l'espérance, on ne l'apprend pas sans une vive peine. Mais par amitié pour le poète, hier encore chrétien, nous n'admettons point que son cœur soit lassé du souvenir et surtout dans le vallon de son enfance. Combien l'épicurien Horace se montre plus circonspect ! Il ne se dissimule pas à lui-même l'immense misère et l'insurmontable difficulté de ses solitudes : oublier les siens, en être oublié. C'est pourquoi l'orage déchaîné sur les flots ne sera qu'une image de l'effroyable tempête qui sévira dans son cœur. Enfin, Horace s'est enfui loin de ses maisons aimées dans un pauvre

bourg désert — à Lébédos, Lébédos plus sauvage que Fidènes et plus sauvage que Gabies.

Troisième exemple, le célèbre *Hoc erat in votis*. Depuis Horace jusqu'à Vigny et à Lamartine en passant par Segrais, Chénier et d'autres, que de poètes ont dit ou essayé de dire les joies saines d'un petit propriétaire content de son sort! Aucun d'eux n'a su rendre aussi bien qu'Horace, le rêve humain entre tous. Ou ils ont déclamé, ou ils ont trop recherché le pittoresque, ou ils se sont abandonnés au plaisir de développer un thème heureux, ou ils n'ont pas su condenser leur pensée ni choisir les traits dignes de demeurer éternellement. Chacun d'eux a son mérite, certes, mais il semble bien que leur principale fonction soit de nous permettre de mesurer exactement la haute et inaccessible perfection d'Horace :

Hoc erat in votis ; modus agri non ita magnus
Hortus ubi et tecto vicinus jugis aquæ fons
Et paulum sylvae super his foret. Auctius atque
Di melius fecere ; bene est. Nihil amplius oro.

C'est donc un fait que de tous les écrivains antiques ou modernes Horace est celui qui se mêle le plus facilement à nos conversations et les domine avec le plus de grâce. Conférenciers, journalistes, hommes de salon et simples bourgeois, quelle que soit l'horreur naturelle ou la peur que leur inspire le pédantisme, tous, ceux qui causent ou écrivent, se voient dans l'heureuse obligation de citer des fragments de vers d'Horace que rien ne peut remplacer, ils disent : *non omnis moriar, mens divinior, virtus post nummos, odi profanum vulgus, progeniem vitiosiorem, animae dimidium meae, Epicuri de grege porcum, nil admirari, angustam pauperiem pati. Si fractus illabatur orbis, Donarem paleras, Carpe diem, relicta non bene parmula, ibam forte via sacra. Non erat hic locus. Scimus et hanc veniam petimusque damusque vicissim. Levius fit patientiâ quidquid corrigere est nefas. Nullam, Vare, sacra vite prius severis arborem. Tu ne quæsieris scire nefas quem mihi, quem tibi, finem di dederint. Cur valle permutam Sabinâ divitias operosiores ? Dulce est desipere in loco*, etc., etc.

Au nom de ses fiers compatriotes, lord Roseberry affirmait

un jour, cette ambition immense : marquer le monde de l'empreinte anglo-saxonne. On dirait qu'Horace ait marqué d'une définitive empreinte romaine, les pensées les plus universelles et les plus indispensables à la vie de l'humanité. Il faut le citer ou se résigner à dire moins bien que ne pensent autour de nous les hommes cultivés. Cela tient à une perfection de style qu'on a pu qualifier d'excessive, mais qui représente une sorte de prodige.

Est-il possible d'en distinguer, puis d'en caractériser les éléments essentiels ! C'est douteux. Mais à tenter cette œuvre trop haute, même avec des moyens insuffisants, on trouve du moins cet appréciable profit de vivre pendant quelques heures, dans la plus grande intimité d'Horace.

Essayons de comprendre ce qui fait la beauté, l'éternelle jeunesse, la fraîcheur, l'incorruptible pureté du style d'Horace, il faudrait dire, si l'on n'hésitait pas à employer un mot vieilli et aujourd'hui décrié, de ses lieux communs. Tout d'abord, la pensée d'Horace qui est à la fois complète et naturelle, ni trop haute, ni vulgaire apparaît à ce point nuancée sans cesser d'être forte, qu'elle peut servir de *canon* à tous les écrivains que tourmente la grande devise de Périclès : μετρίως εἰπεῖν.

Il s'agit par exemple de remplir une des fonctions les plus belles, les plus douces et les plus douloureuses à la fois et les plus délicates surtout qui incombent aux humains de tous les temps et de tous les pays, il s'agit d'apporter des consolations qui soient consolantes à un ami frappé dans ses plus chères affections. Pour ceux qui n'ont pas une foi très précise en l'au-delà, et même pour ceux qui l'ont, il est un très petit nombre de considérations qui s'imposent au cœur ou à l'esprit. Ces considérations, on peut les résumer ou les développer, on peut les présenter sous une forme simple ou avec un grand appareil romantique, on peut et on doit les compléter quand on est chrétien, mais on ne saurait les éviter sous peine de divagation. Horace a su leur donner le maximum de puissance et de précision. Virgile s'abandonne au désespoir, parce qu'il a perdu son ami Quintilius. Eh bien, Horace, admet que la douleur de Virgile s'étende et dans deux directions jusqu'à l'infini ou du moins jusqu'aux limites que peut atteindre la

nature humaine. Vous pleurez, ô Virgile, vous pleurez la tête si chère de Quintilius. Ne mettez aucune contrainte dans l'expression de votre douleur qui n'a pas de limites.

Quis desirio sit pudor aut modus
Tam cari capitis?

La douleur de l'ami constatée, mesurée et certifiée profonde jusqu'à l'infini, il convient de s'associer à son désespoir. Par les soins d'Horace, la Muse au manteau bleu, la tragique Melpomène chante aussitôt de sa voix d'une limpidité divine et avec accompagnement de harpe, un chant funèbre. Que dit-elle? Elle dit, à sa manière de fille du plus grand des dieux, elle dit que Quintilius est mort. Ce sont là les trois mots qui forment la substance de toutes les conversations, oraisons, cérémonies et chants funèbres : il est mort. La formule d'Horace appartient au plus pur, au plus romain et au plus indestructible style lapidaire. Donc, sur Quintilius un perpétuel sommeil... pèse.

Ergo, Quinctilium perpetuus sopor
Urget !

Il est mort.

Le panégyrique de ses vertus, un panégyrique à la romaine, ne remplira pas plus de deux lignes, mais il se présentera si complet et si beau, qu'on se demande comment il serait possible d'ajouter à sa haute signification. Les plus religieuses vertus romaines, la Pudeur et la Bonne Foi incorruptible, sœur de la Justice, la Vérité sans fard viennent témoigner devant le cercueil de Quintilius que jamais mortel ne fut son égal.

Quando ullum invenient parem?

La preuve qu'un mort fut illustre et bon se trouve principalement dans l'unanimité des regrets qu'il laisse parmi les honnêtes gens. En un vers savant, musical et plaintif, Horace dit ses regrets que relève un éloge infiniment délicat de Virgile.

Multis ille bonis flebilis occidit
Nulli flebilior quam tibi, Virgili.
Tu frustrà pius...

En vain ton art incomparable de musicien se met-il au service de ta douleur. O Virgile, tu n'arracheras pas Quintilius au noir troupeau, où l'a poussé pour toujours Mercure. Il est mort, et il est bien mort. Alors quoi? Il faut se résigner.

..... levius fit patientia
Quidquid corrigere est nefas.

Aucun tombeau de marbre, fût-il de Paros, eût-il pour auteur Phidias et se dressât-il sur le cap Sunium ou le Pausilippe ne vaudrait cette élégie de vingt vers.

Horace n'est pas moins inspiré lorsqu'il met en strophes alcaïques ou saphiques ou asclépiades les autres lieux communs. (Oh ! l'horrible mot, pour désigner de si authentiques choses de beauté !) Il a parlé de l'amitié mieux que la Fontaine et que Fénelon : il a pu dire à Mécène dans l'élan d'une parfaite sincérité lyrique : « par toi, je vis ; sans toi, je mourrai » et il a tenu parole...

Ille dies utramque
Ducet ruinam...
..... ibimus, ibimus
Utcumque præcedes, supremum
Carpere iter comites parati

« Le même jour amènera notre mort commune... nous irons, nous irons ensemble, en quelque lieu que tu me précèdes, compagnons prêts à faire le dernier voyage. »

De toutes les autres fonctions, de tous les rites sociaux, de toutes les pensées les plus habituelles et les plus universelles que la vie nous impose tous les jours ou plusieurs fois le jour, Horace a rédigé la parfaite, l'immuable formule.

Vous plaît-il d'inviter un ami à dîner, lisez préalablement le délicieux encore qu'un peu scabreux billet qu'Horace adresse à Torquatus. « S'il ne te répugne pas de t'étendre sur des lits de la façon d'Archias, je t'attendrai chez moi, Torquatus, au coucher du soleil. Tu boiras d'un vin récolté sous le second consulat de Taurus. Déjà, le foyer brille et tout le mobilier en ton honneur est d'une irréprochable propreté... Tu pourras te mirer dans les coupes et dans les plats. »

En présence d'un coucher de soleil ou d'une nuit d'été, voulez-vous penser en homme, tout en évitant les trop longues et trop oratoires rêveries romantiques ? laissez chanter dans votre mémoire, les vers très connus d'Horace :

Hunc solem et stellas et decedentia certis
Tempora momentis, sunt qui formidine nullâ
Imbuti spectent.
Stellæ sponte sua vagentur et errent?

Parmi les écrivains qui ont précédé ou suivi Horace, aucun n'a jamais mieux dit, aucun peut-être n'a aussi bien dit. Même dans des genres littéraires où des hommes de génie s'étant spécialisés ne devraient craindre aucune comparaison, il semble qu'Horace se soit approché plus qu'eux de la perfection absolue. Quel est le romantique peintre de paysage qui compte à son actif beaucoup de vers comme celui-ci :

Dicas adductum propius frondere Tarentum.

Ou ces deux autres :

Et præceps Anio, ac Tiburni lucus, et uda
Mobilibus pomaria rivis.

A chaque génération, des penseurs, des poètes, des savants ou des électeurs sans mandat se posent cette question : Sommes-nous en décadence? Horace a mis dans la rédaction de cette pensée tant de précision ingénieuse et de fermeté qu'il peut se flatter d'avoir réduit au désespoir tous les écrivains à venir.

Aetas parentum pejor avis, tulit
Nos nequiores mox daturos
Progeniem vitiosiorem.

Certes, Horace avait moins de flamme patriotique, moins de grandeur morale, moins de génie, si l'on veut que notre vieux Corneille. Puis, comme nous avons d'excellentes raisons de ne pas trop nous en rapporter à l'austérité de ses mœurs, nous nous mettons en garde contre sa rhétorique, dès qu'il parle le mâle langage du patriotisme. N'importe : de

quelques-uns de ses vers on dirait qu'ils sont de granit ou qu'ils ont une résonnance cornélienne.

Delicta majorum immeritus lues...

Romain, tu subiras, sans le mériter, le châtiment des crimes paternels aussi longtemps que tu n'auras pas relevé les sanctuaires, les temples des dieux qui s'écroulent et leurs statues que souille une fumée noire.

C'est dans ta soumission aux dieux que ta puissance réside ; c'est là qu'il faut chercher les causes de ta grandeur ou de ta ruine.

Dis te minorem quod geris, imperas ;
Hinc omne principium huc refer exitum.

Fustel de Coulanges a développé le premier de ces vers en un livre admirable (*La cité antique*). Montesquieu a fait du second, en le mutilant d'ailleurs, le titre de son grand ouvrage (*Grandeur et décadence des Romains*). Ni l'un, ni l'autre n'égale Horace en noble laconisme, mais il se trouve qu'Horace est plus vrai que Fustel, aussi fin et plus profond que Montesquieu.

Quelqu'un me dira : « Et que faites-vous des pages odieuses qui déshonorent l'œuvre d'Horace ! »

Je l'avoue, Horace est dans toute la laideur morale du mot, un païen, et quand il tombe, c'est dans la pire abjection. Il nous suffit d'ignorer ces misères dont il n'y avait pas trace dans les éditions classiques d'autrefois. Mais comme l'Eglise par la scolastique, s'est approprié la substantifique moelle d'Aristote, comme elle a emprunté à Platon, par saint Augustin, des formes de raisonnement et une certaine méthode, comme elle a bâti Saint-Pierre de Rome, d'après des données anciennes, ainsi elle a sauvé une première fois Horace par ses copistes et elle a le droit de défendre en lui, aujourd'hui, contre les barbares de la Sorbonne et d'ailleurs, un type de civilisation supérieure. Il y aurait lieu de savoir au surplus, jusqu'à quel point notre divine liturgie catholique est ou n'est pas tributaire de la savante versification d'Horace. Nous chantons des hymnes comme l'*Iste confessor* où presque rien

n'a été changé des mètres qu'Horace avait transportés de la Grèce dans le Latium. Mais même dans celles de nos hymnes chrétiennes qui témoignent d'une presque absolue originalité rythmique, il n'est pas du tout démontré que l'influence d'Horace ne se fasse point sentir. Par la pureté du goût, par l'horreur de l'emphase, par la finesse de la psychologie, la délicatesse des sentiments, les hymnes du Bréviaire sont classiques.

Dans les parties saines de ses écrits poétiques, les seules dont il convienne de s'occuper ici, Horace se révèle très humain et très romain, c'est-à-dire capable de s'adapter aisément à un ordre catholique. Au fait, telle ode sur la rapidité de la vie ou la vanité de l'agitation, telle épître sur le bonheur d'une humble destinée, telles stances sur l'héroïsme des premiers Romains, légitimes ancêtres des premiers chrétiens, telle pensée sur le détachement pourraient servir de prologue à une méditation religieuse très austère.

En toute sécurité donc, jouissons de ces beaux vers d'Horace qui sont pour l'esprit attentif lumière, joie et force. « Jamais écrivain, dit Fénelon n'a donné un tour plus heureux à sa parole pour lui faire signifier un beau sens avec brièveté et délicatesse. »

Abbé DELFOUR.



LES PROCÈS DES MARTYRS (1)

Jésus avait dit aux Douze : « Les hommes vous livreront aux tribunaux. Ils vous flagelleront dans leurs synagogues. Ils vous conduiront aux gouverneurs et aux rois. Vous serez haïs à cause de mon nom. Le disciple n'est pas au-dessus du maître. Ne craignez point : celui qui me confessera devant les hommes je le confesserai devant mon Père qui est au ciel. »

A la veille de les quitter, à l'heure de la cène, aussitôt après avoir, dans un épanchement délicieux de tendresse, donné à ses apôtres le nom d'amis, Jésus leur rappela ce discours : « Souvenez-vous de ce que je vous ai dit : Le disciple n'est pas au-dessus du maître. Si j'ai été persécuté, on vous persécutera. Mais ce sera à cause de mon nom. Vous serez opprimés en ce monde. Ayez confiance : moi j'ai vaincu le monde. »

La prédiction de Jésus s'est accomplie. Les chrétiens ont eu le sort du Christ. Le drame du martyre, poignant, fier et attendri, s'est déroulé devant les prétoires de tous les siècles. Il a été presque ininterrompu aux origines de l'Eglise, dans cette période qui est, par excellence, l'ère des persécutions.

Je voudrais reconstituer ce drame, non point dans ses éléments épisodiques, variables et fortuits, mais dans ce qui en est le fond habituel. Tout l'important sera dit, j'espère, si je réussis à montrer les acteurs et à esquisser les grandes lignes de l'action qui s'engage entre eux.....

Renan a déclaré qu'il ne souhaitait pas la vie des martyrs,

(1) Ces pages de simple vulgarisation sont grandement redevables aux travaux d'E. Le Blant, de M. P. Allard, des bollandistes, de M. J. Rambaud, de dom Leclerq, etc.



mais qu'il jalousait leur mort, — comme si l'une n'était pas la condition de l'autre !

Les dilettantes à la Renan ne sont pas les seuls à subir le prestige des héros du christianisme. Dans ces pays d'Orient, où toujours fleurit ce qu'une sainte appelait « la rose rouge du martyre », des artistes indigènes se sont appliqués — oh ! très gauchement — à peindre les supplices de la mort des confesseurs de la foi. Deux traits témoignent de leur respect. Ils représentent les bourreaux « s'ouvrant une blessure, pour s'inoculer le courage, en faisant passer dans leurs veines, quelques gouttes » du sang des martyrs. Ou ils donnent aux martyrs une taille de géant et une figure impassible, pendant que sur eux s'acharnent des bourreaux qui semblent des pygmées.

Les martyrs sont pour nous plus que d'admirables maîtres d'énergie ; mais, ne seraient-ils que cela, ce serait assez pour nous plaire à leur histoire.

I

LES ACTEURS

Voyons, d'abord, les acteurs du drame.

***

Du côté des païens, il y a le juge, les assesseurs, le greffier, le héraut, et les appariteurs.

Le rôle de ces derniers consiste à mettre la main sur les fidèles qui sont l'objet d'une poursuite, à les emprisonner, à les présenter au tribunal, à les supplicier.

Parfois, ces agents, *officiales*, *apparitores*, sont désignés par des noms empruntés au vocabulaire de l'armée, tels que *milites*, *centurio*, *cornicularius*, *commentariensis*, etc. On a voulu en conclure qu'ils étaient des soldats proprement dits. C'est une erreur. En réalité, autour du magistrat chargé d'administrer la justice, était groupé un personnel subalterne, dont l'ensemble formait l'*officium*, et qu'on peut assimiler à nos bureaux de douane. La douane a ses hommes de plume, et ses hommes

d'armes, lesquels portent l'épée sans être soldats. Ainsi en était-il de l'*officium* antique. Sauf un petit nombre de cas exceptionnels, et en dehors de la persécution de Dioclétien où furent violées les règles de la légalité, si nous ne tenons point compte des exécutions de militaires faites, comme aujourd'hui encore, par des militaires, les bourreaux des martyrs ne furent point soldats.

L'*officium* possède, à côté de ses hommes d'armes, ses hommes de plume, les greffiers, *notarii* ou *exceptores*. Le *notarius* est un sténographe, qui use de signes abréviatifs, *notæ*. Au cours des débats, il recueille l'interrogatoire, et le procès-verbal, qui enregistre les questions du juge, les réponses de l'accusé et les dépositions des témoins, est conservé aux archives judiciaires. Çà et là le juge défendit de rédiger le procès verbal, à Saragosse, par exemple, où le juge Datianus, ayant été démonté par les répliques de saint Vincent, aurait tenu à ce que rien ne subsistât de ce qui attestait sa défaite.

Avec les appariteurs et le greffier, voici, au tribunal, le *præco*, le héraut. Le juge parle peu, lentement et à voix basse ; le *præco* est, souvent du moins, sinon toujours, son porte-paroles ; il proclame ses ordres, il transmet ses interrogations, il crie, pendant le supplice, le motif du châtiment, et cela d'un ton qu'il vise à rendre effroyable.

Des assesseurs prennent place auprès du juge, qui les consultera avant de prononcer la sentence.

Le juge, c'est à Rome, le préfet de la ville ; dans l'Italie péninsulaire, sûrement le préfet du prétoire de Rome, probablement le consulaire, *corrector* ou *consularis* — l'empereur Hadrien en avait institué quatre pour l'Italie —; dans les provinces, le gouverneur ou président, *præses*, qu'on appelle proconsul ou propréteur dans les provinces sénatoriales, légat ou procurateur de César dans les provinces impériales. En outre, le sénat juge ses membres, et il arrive que l'empereur exerce les fonctions de juge au criminel. Les magistrats municipaux n'ont pas le droit de glaive. Leur pouvoir se borne à interroger les chrétiens ; ensuite, ils envoient l'interrogatoire, par lettre close et scellée, au juge, et ce dernier, même si le magistrat municipal accompagne l'accusé, procède à une instruction régulière et complète.

Le gouverneur d'une province a sa résidence habituelle, où les inculpés peuvent lui être conduits. Périodiquement, il entreprend des tournées judiciaires : il va, entouré de son *officium*, de ville en ville, tenir des assises solennelles. Les chrétiens, arrêtés par des agents locaux, ont attendu en prison son arrivée. Quelquefois le juge ordonne de les traîner à sa suite à travers la province, en vue de terrifier leurs frères ; à chaque station, ils subissent un interrogatoire nouveau et de nouveaux tourments.

Le tribunal est installé généralement au forum ; de temps à autre, on le dresse dans les thermes, dans le cirque, dans le stade, au théâtre. Il importe que la foule jouisse à l'aise du spectacle. En principe, les audiences s'ouvrent le matin à la première heure.

Les textes s'accordent avec les rares monuments antiques relatifs aux affaires criminuelles pour décrire l'appareil dont s'environnait la justice. Ils nous montrent le juge occupant, avec ses assesseurs, un siège élevé. Ses *officiales* l'entourent. Devant lui sont les engins de torture, les ongles de fer, le chevalet, le feu et les bourreaux à l'aspect farouche, l'autel où les chrétiens seront sommés de sacrifier, les images des dieux, celle surtout du dieu qui a les dévots les plus fervents, je veux dire l'empereur. Ajoutez à cela une estrade, *catasta*, destinée à l'accusé, d'où il sera vu et entendu à souhait, et dont les degrés, dit Salvien, seront, pour lui, les échelons du ciel.

Tels sont les acteurs principaux que le paganisme fournit au drame du martyre. Je désigne maintenant ceux qui viennent de l'Eglise.



« Si, dit Clément d'Alexandrie, succomber pour la vertu, pour la liberté, pour soi-même, est beau et honorable à l'homme, il en est de même pour la femme. De telles morts ne sont pas le privilège des hommes mais de tous les bons. Que le vieillard donc et le jeune homme, que la femme et l'esclave vivent fidèles aux commandements, et, s'il le faut, meurent et, par la mort, conquièrent la vie. »

Toute condition, tout sexe, tout âge a ses martyrs. Saint Siméon, cousin de Notre-Seigneur et évêque de Jérusalem, avait cent vingt ans quand il fut crucifié, et la persécution faucha des « fleurs de martyrs » à peine plus écloses que les Innocents de Bethléem. Au proconsul Quadratus qui lui disait : « Aie égard à ton âge. Insulte le Christ, et je te renvoie libre », Polycarpe répondit : « Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de mal. Comment pourrais-je injurier mon roi et mon Sauveur? » Le dialogue a pareille allure à Tarse, entre Maxime, gouverneur de Cilicie, et l'adolescent Andronicus : « Ta jeunesse me brave. Sache que de grands tourments te sont préparés. — Je te parais jeune d'années, mais mon âme est mûre. »

Comme la mère des Macchabées, les chrétiennes portent, dans une enveloppe délicate, un cœur viril. Elles aussi confessent leur foi et accueillent intrépides la mort sanglante. Eulalie est martyrisée à douze ans. Agnès en a douze ou treize, et quatorze cette Salsa dont les *Actes*, récemment découverts, disent que si, dans les prouesses accomplies pour le Christ, les hommes ont droit aux éloges, les femmes méritent double louange, *duplicari enim arbitror in fœminis quod laudatur in viris.*

De toutes les classes de la société, de toutes les professions, accourent des recrues pour le martyre. Aujourd'hui ce sont des clarissimes, des membres de la famille impériale. Demain, ce sera un de ces guerriers qui pourraient dire à César — pour emprunter le langage d'un poète — :

Livre mes bras, mes pieds, tout mon corps aux supplices.
Il a, pour te servir, pâti dans bien des lices.
Vois s'il tremble..... Mais quoi !
Ne te torture pas pour trouver des tortures,
Mon prince, tu n'auras qu'à rouvrir les blessures
Que je reçus pour toi !

Voici les philosophes. Un Justin, que le préfet de Rome interroge de la sorte : « Quelle science étudies-tu? — J'ai successivement étudié toutes les sciences, et j'ai fini par m'attacher à la doctrine du Christ. — Ecoute-moi, toi que

l'on dit éloquent, et qui crois posséder la vérité; si je te fais fouetter, puis décapiter, penses-tu que tu doives monter au ciel? — Je ne le pense pas, je le sais, et j'en suis tellement sûr que je n'éprouve pas le plus léger doute. » Un Pionius qui, accusé par un sophiste de se complaire en vains discours, lui cite les noms de Socrate, d'Aristide, d'Anaxagore, et, une voix s'élevant pour lui dire : « Ne déclame pas, ô Pionius », réplique à l'interrupteur : « Toi, ne sois pas violent; fais plutôt construire le bûcher afin que nous y montions. »

C'est encore le cortège de ceux qui appartiennent à la hiérarchie ecclésiastique. Dans son édit de 258, Valérien prononçait la peine capitale seulement contre les sénateurs, les nobles et les chevaliers, contre les évêques et les diacres. A Carthage fut arrêté le diacre Flavien. Jadis, il avait professé les belles-lettres : ses élèves, païens pour la plupart, résolurent de le sauver. Lui se déclarait diacre ; eux protestaient qu'il était laïque ; le proconsul, ébranlé par leurs discours, au lieu de l'envoyer au supplice, ordonna de le ramener au cachot. Au bout de trois jours, on reconduisit Flavien au prétoire. Pendant le trajet de la prison au tribunal, ses élèves le suppliaient de sacrifier aux dieux : « Sauver la liberté de sa conscience vaut mieux, dit-il, que d'adorer des pierres. — Oui, mais ne pas craindre la mort, avoir peur de vivre, c'est le comble de la folie. — Vivre ! reprenait Flavien. Même quand on nous tue, nous vivons ; nous ne sommes pas les vaincus de la mort, mais ses vainqueurs ». Il semble que la complicité du juge était acquise, car il demanda à Flavien pourquoi, n'étant pas diacre, il s'en attribuait le titre. « Je le suis », affirme Flavien. Là-dessus un centurion exhibe un certificat qui atteste que Flavien est étranger à la cléricature. « Comment pouvez-vous admettre, repart Flavien, que de l'auteur de cette pièce et de moi ce soit moi qui vous trompe? » La foule, à son tour, s'écrie : « Tu mens, tu mens ». Mais Flavien insiste : « Je suis diacre », et il finit par avoir gain de cause, — gain de cause, c'est-à-dire la mort.

Riches et pauvres confondent leurs rangs. Ou, si les différences qui les séparent sont rappelées, c'est par les pauvres et dans ces termes délicats : « Nous, pauvres, bien que nous

soyons martyrs comme vous, la raison nous ordonne de vous laisser la première place, parce que, pour l'amour de Dieu et du Christ, vous avez quitté plus que nous, vous avez dû fouler aux pieds votre réputation et vos biens. » Un simple cabaretier d'Ancyre, Théodote, eut la tête tranchée, après avoir fait, disent magnifiquement ses *Actes*, de sa taverne une arche dans le déluge, et de son métier une sorte d'épiscopat.

Saint Jean Chrysostome raconte que, de son temps encore, aux jeux olympiques, un héraut clamait à haute et forte voix : « Quelqu'un récuse-t-il le combattant comme esclave, voleur, ou de mauvaise vie? » Nul n'est récusé au combat pour le Christ. Repentis, les pécheurs se plongent avec joie dans des supplices qui lavent le passé fangeux. « Monte au capitole, et sacrifie », commande le juge Gaius à la courtisane Afra. Et elle de répondre : « Le Christ est mon capitole, sans cesse présent à mes regards. Et, puisque je suis indigne de lui offrir un sacrifice, je désire me sacrifier moi-même pour son nom, afin que le corps par lequel je l'ai offensé se purifie dans les tourments ». Et elle retrouve des accents d'une fraîcheur et d'une pureté exquises.

Quant aux esclaves admis à l'honneur du martyre, qu'il suffise de nommer sainte Blandine.

Oh ! les merveilleuses scènes qui eurent lieu, à Lyon, sous Marc-Aurèle, en 177 ! La plus belle page peut-être de l'histoire du martyre c'est à Lyon qu'elle a été écrite, par le sang par la plume, et par celle-ci presque aussi étonnamment que par celui-là.

Eh bien ! quels furent les personnages qui figurèrent dans ce drame de foi et de bravoure? Sans parler de ceux des « nouveaux Macchabées » qui sont connus de Dieu seul, je constate qu'il y a des Lyonnais et des Asiatiques, l'évêque Pothin plus que nonagénaire, le diacre Sanctus, de Vienne, l'illustre Attale, de Pergame, « colonne et soutien de l'église lyonnaise », le néophyte Maturus, et le jeune et noble Vettius Epagathus, et le médecin Alexandre de Phrygie, et un enfant de quinze ans, Ponticus, et une chrétienne, Bibliane, d'abord apostate, puis honteuse de sa fragilité et vaillante martyre, et une dame de courage inébranlable, avec sa jeune esclave, Blandine,

bref — je cite les *Actes* — « une couronne multicolore, tressée pour le Père céleste, de fleurs de toute espèce ». Blandine était une esclave, ai-je dit, et ce n'est que partiellement exact, car les temps du christianisme étaient venus, où l'esclave, *serva*, se transformait en servante et où la servante était une sœur — ainsi la qualifient les *Actes*. — Sa basse extraction n'est rappelée que pour observer que « ce qui est vil, informe, méprisable aux yeux des hommes, est en grand honneur auprès de Dieu, qui considère le réel et fort amour, non de vaines apparences ». Devant le martyre, le chrétien né libre et le chrétien de condition servile sont égaux. Voyez si Blandine paraît dépaysée dans la compagnie des victimes. Elle est toute petite, et si frêle qu'on tremble qu'elle ne puisse résister aux tourments, et confesser librement sa croyance. Mais on se rassure, car elle est « prodigieuse d'énergie et d'audace ». Et, dans l'amphithéâtre, à la voir suspendue à un poteau en forme de croix, les yeux levés au ciel, toute en prières, les fidèles s'imaginent contempler non leur sœur mais Jésus, et, pendant que les bêtes déchirent leurs membres, ils puisent, dans un regard jeté sur la douce crucifiée, une extraordinaire allégresse. Les fêtes — fêtes pour les païens, puisque c'est là une des tares du paganisme d'avoir organisé des tueries en « jeu public », fêtes pour les chrétiens, débordants de ce que les *Actes* nomment « la joie du martyre », — les fêtes durèrent plusieurs jours. Peu à peu les confesseurs furent tous immolés. Il ne restait plus que Blandine. Que parlions-nous d'esclave tout à l'heure? Est-ce que c'est une esclave, avec tout ce que ce mot désignait de misérable dans la civilisation antique, cette jeune fille dont les *Actes* racontent ainsi la fin glorieuse? « Comme une noble mère qui vient d'animer au combat ses fils et les a envoyés devant elle, vainqueurs, au roi, suivant à son tour le chemin sanglant qu'ils ont tracé, elle se prépare à les rejoindre, joyeuse, transportée à la pensée de mourir, et semblant une invitée qui se rend au festin nuptial, non une condamnée aux bêtes ». Elle souffre les fouets, la chaise brûlante, les morsures des fauves; un taureau la saisit de ses cornes, et, à plusieurs reprises, lancée en l'air, elle retombe lourdement, sans

qu'elle paraisse le sentir parmi ses ardeurs d'espérances supra-terrestres, absorbée qu'elle est dans les colloques intérieurs avec le Christ. Finalement on l'égorge : « Vrai, avoue la foule en s'écoulant, jamais femme n'endura tant de telles souffrances ».

Blandine, dit Renan, « montra qu'une révolution était accomplie » : le christianisme avait tué l'esclavage.

II

L'ACTION

Les acteurs du drame nous sont apparus. Tout est prêt pour l'action.



Invariablement, avant toute chose, le juge constate l'identité de l'accusé. Pour l'établir — même s'il est renseigné d'une manière certaine, car il doit recevoir ces déclarations des lèvres du comparant —, il le questionne sur quatre points : le nom, la condition, la famille, le pays.

Invariablement aussi, l'accusé répond : « Je suis chrétien ». « Je suis chrétien, c'est-à-dire ce qu'il y a de meilleur », ajoute Philémon, d'Alexandrie. « Je suis chrétien » : le juge et les bourreaux de Lyon ne réussirent pas à obtenir du diacre Sanctus une autre parole ; « c'était là son nom, sa patrie, sa famille, son tout ». « Je suis chrétienne, parmi nous, il ne se fait rien de mal », répéter ces mots était pour Blandine « un fortifiant et un anesthésique. A peine les avait-elle achevés qu'elle paraissait retrouver toute sa vigueur, pour se présenter fraîche à de nouveaux combats. »

Ceux qui condescendent à s'expliquer davantage témoignent par le tour détaché de leurs éclaircissements, que d'être chrétien c'est ce qui prime le reste.

Ecoutez la vierge Théodora : « De quelle condition es-tu? demande le juge. — Je suis chrétienne. — Es-tu libre ou esclave? — Je te l'ai déjà dit : je suis chrétienne ; en venant sur la terre, le Christ m'a rendue libre ; au surplus, je suis née de parents nobles ».

Ecoutez encore : « Quel est ton nom? — Mon premier et plus excellent nom, chrétien : mon second, qui m'est donné parmi les hommes, Probus. »

Et ceci : « Comment t'appelles-tu? — Je suis chrétien. — Cesse de prononcer ce nom impie. Dis-moi comment tu t'appelles. — Je suis chrétien ». Le juge commande de frapper le chrétien à la bouche, en répétant : « Ne réponds pas une chose pour une autre ». Le chrétien reprend : « Mon vrai nom, je te le dis. Mais, si tu veux savoir comment on m'appelle parmi les hommes, mes parents me nomment Tarachus ; et, quand j'étais soldat, on m'a nommé Victor. »

Ces idées se représentent à chaque instant dans les interrogatoires des martyrs. Elles ont passé dans les inscriptions tombales, et marqué l'épigraphie d'un cachet à part. Tandis que les épitaphes païennes étalent tous les titres du défunt, avec des formules d'une vanité naïve et énorme, l'épitaphe du fidèle, muette sur ce qui révèlerait son individualité terrestre, se borne à consigner un nom, une date, une prière.

Ce n'est pas sans raison que les martyrs insistent sur leur profession de christianisme. Tout est là, en effet. Tertullien a flétri — avec quelle éloquence indignée ! — la guerre déclarée au nom de chrétien, *quia nominis prælium est* et l'iniquité et la contradiction qu'il y a à tourmenter les chrétiens en haine non de crimes mais d'un nom, *non scelus aliquod in causa esse sed nomen*, et l'étrange nouveauté de cette procédure qui ne vise qu'à un but : contraindre à renier un nom, *id unum contendentes ut de eo nomine excludamur.*

Le chrétien sera-t-il ferme ou chancellera-t-il? Dans cette alternative tient tout le drame.

De par sa fonction, le juge doit obtenir l'apostasie. Même s'il a du penchant à la clémence — et cela ne fut point rare—, le procès devient vite une joute où il ne veut pas être battu, où

son renom d'homme habile est engagé. Mettre à mort un accusé qui demande à périr pour le Christ, n'est qu'une marque d'impuissance et un dénouement misérable ; la victime triomphe, et de ces assises sanglantes l'autorité sort amoindrie. Réussir par persuasion ou par force, telle est l'ambition du magistrat intelligent, et plus encore, du magistrat haineux. « J'ai vu en Bithynie, dit Lactance, un gouverneur transporté d'une joie aussi grande que s'il eût dompté quelque nation barbare. Pourquoi? Parce qu'un chrétien qui, pendant deux ans, lui avait opposé une résistance généreuse, paraissait avoir enfin cédé. »

Pour remporter la victoire, le juge, d'abord, est insinuant. Il vante le charme de vivre. Il déclare absurde d'aller à la mort, surtout quand on possède ces biens précieux : la beauté, la jeunesse, la fortune. « La vie est un bien. Elle est très douce. Et la lumière, cette joyeuse clarté du jour, souhaitable à tout mortel, pourquoi ne pas en jouir? Aie pitié de ton jeune âge. Ne perds pas la fleur de ton printemps. Comment ! Tu es chrétien et tu es noble ! Tu es chrétien et tu es riche ! Comment ! riche et noble comme tu l'es, tu te dégrades par une folle croyance, tu rêves de mourir ! N'as-tu pas honte, avec cet aimable visage, de t'attacher au vil Nazaréen mort sur la croix? Quelle démence de renoncer, de gaîté de cœur, à cet éclat de beauté digne d'admiration! Sacrifie, et tu es sauvé. »

« Sauve ta vie », dit le juge, et le chrétien se répète la parole du Divin Maître : « Celui qui conserve sa vie la perdra, et celui qui la perd par amour pour moi la sauvera ». Oui, il veut se sauver. « Je ne désire rien autre chose », s'écrie saint Nicandre. « Cet homme va sacrifier », pense le gouverneur, et, déjà, avec son assesseur il s'en félicite. Mais qu'entend-il? Nicandre demande à Dieu, tout haut, de le garder de toute chute. « Comment! proteste le païen, toi qui tout à l'heure voulais vivre, voici que de nouveau tu désires mourir. — Je veux vivre, mais dans l'éternité et non point en ce siècle périssable. C'est pourquoi je te rends maître de mon corps. Fais ce que tu veux : je suis chrétien ». Les chrétiens veulent se sauver, mais à la façon du Christ.

Le juge a recours aux moqueries. Il raille le peu qu'il sait des Ecritures, il raille les doctrines de la foi nouvelle, il raille le Seigneur Jésus, il raille le nom des chrétiens, leurs souffrances, leur vie et leur mort.

Aux basses plaisanteries, décidément inutiles, par un brusque retour de tactique succèdent les caresses. Le juge offre de l'or, des habits précieux, des dignités, et, en particulier, le titre d'ami de César ou ami d'Auguste. C'était quelque chose — en mieux — comme notre légion d'honneur, ou, pour être plus précis, c'était « une sorte de noblesse de cour. » A cette distinction le chrétien préfère l'amitié divine. Dans son *Exhortation au martyre*, saint Cyprien écrit : « Quel est celui qui ne travaillerait pas de toutes ses forces à atteindre une telle clarté qu'il devienne ami de Dieu, *ut amicus Dei fiat.* » Ce nom d'« ami de Dieu » — Théophile — était commun dans l'Eglise primitive. Combien celui d'ami de César était pâle à côté de lui !

Pour arriver à ses fins, le juge ne recule pas devant des procédés bizarres et imprévus, devant des arguments étranges. A lun prêtre il offre le sacerdoce païen. Il se hasarde à alléguer la Sainte Ecriture : « Qui t'empêche de renier ton Dieu? Paul ui-même — confondu avec saint Pierre — ne l'a-t-il pas renié? Moïse a sacrifié ; sacrifie ». Ou il cherche des « combinaisons », qui lui procureront l'apparence du succès sans trop violenter la conscience du chrétien. Celui-ci refuse de sacrifier à la multitude des faux dieux : « Sacrifie donc au grand Jupiter, et non à cette troupe de dieux que tu repousses. Sacrifie au Dieu unique. Sacrifie à tel Dieu que tu voudras. Sacrifie à ton Dieu. »

Dans une de ces villes d'Orient, où rayonnait de la Grèce le goût des choses artistiques, à Héraclée, le gouverneur Bassus invite l'évêque Philippe à sacrifier à la Fortune de la ville : « Vois, dit-il, comme sa statue est belle, comme son regard est gai, quel aimable accueil elle semble faire à tous ! — Qu'elle charme, répond le saint, ceux qui la veulent adorer ; pour moi, les œuvres de l'art humain ne sauraient me détacher du culte dû à Dieu. — Vois, continue Bassus, cette statue d'Hercule : qu'elle est belle aussi dans sa grandeur fa-

rouche ! » Philippe, naturellement, ne se laisse pas ébranler pour si peu.

A défaut d'autres ressources, quand vainement le chrétien a été rappelé au respect des lois existantes, des lois très saintes et salutaires *sanctissimas et salutiferas leges*, le juge sévit.

Je ne raconterai pas les supplices par lesquels il tente d'arracher l'apostasie ; ce serait toute une étude, trop longue pour être entreprise en ce moment. Du reste, certaines choses ne peuvent que malaisément être exposées d'un trait. Il y a sur le Monte Cœlio, à Rome, à quelques pas du forum, du Colisée et de la prison Mamertine, une église, San Stefano Rotondo, dont le pourtour retrace, en fresques aux couleurs crues, les divers épisodes du martyre. Le spectacle est si affreux que bien des personnes n'ont pas le courage de le contempler jusqu'au bout ; elles fuient au plus vite. Détournons les yeux des tourments des martyrs, et passons.

J'ai dégagé de l'interrogatoire ce qu'il y a d'essentiel du côté du paganisme, ce qui est commun à tous les procès. Le juge n'a qu'un rêve : faire un renégat. Et, tantôt à travers des méandres plus ou moins prolongés, tantôt brutalement et sans préambule, son argumentation se réduit à ces termes : « Il n'y a pas de milieu. *Elige unum de duobus*. Obéis ou meurs. »

Le dialogue suivant, d'une vigueur toute cornélienne, résume à merveille ces débats. « Tu connais les ordres des empereurs? — Je les ignore. Mais je suis chrétien. — Ils ont commandé d'adorer les dieux. — J'adore un seul Dieu. — Sais-tu qu'il y a des dieux? — Je n'en sais rien. — Tu l'apprendras ». L'accusé lève les yeux au ciel et prie en silence. « Tu es évêque? — Je le suis. — Tu l'as été ». Et l'évêque — c'était saint Fructueux de Tarragone — est condamné et brûlé vif.

***

Elige unum de duobus. Le choix du chrétien est arrêté dès longtemps. « Je ne sacrifie pas. *Non facio*. Le seul sacrifice que j'accepte est celui de ma vie à mon Dieu. »

Dans ce chapitre, qui termine *La cité antique* et où il établit le bilan des nouveautés apportées par le christianisme au monde, Fustel de Coulanges attribue à la religion du Christ l'affranchissemeet des âmes. Rien de plus juste. Et si, de même que j'ai essayé de mettre en relief la pensée dominante qui se retrouve toujours dans les questions du juge, arrivant à la victime, je veux exprimer, d'un mot, ce qu'il y a au fond de toutes ses réponses, je n'hésite pas à affirmer qu'elles sont autant de variantes de cette formule : l'âme est libre.

Formule banale aujourd'hui, mais qui n'est devenue telle qu'à force d'effusions de sang. Conscience, liberté de conscience, ces vocables — la remarque est de Taine — n'ont pas d'équivalents exacts dans le grec et le latin classiques. C'est l'Eglise qui les a forgés, en même temps que la chose qu'ils désignent. Voyez comment elle s'y prit, écoutez les voix des martyrs.

Voix du clergé. — L'évêque Philippe : « Je ne puis faire ce que tu dis. — Tu ignores les tourments qui t'attendent. — Les tourments ! Tu peux me torturer, mais non me vaincre. »

Le diacre Vincent : « Tu te trompes, si tu crois m'affliger en lacérant mon corps. Il y a quelqu'un au dedans de moi que personne ne peut violer, un être libre, calme, exempt de douleur. Ce que tu t'efforces de détruire, c'est un vase caduc, un vase de terre, destiné à être brisé ; mais tu chercheras en vain à déchirer ce qui est dedans et foule aux pieds ta colère, l'être invaincu, invincible, planant au-dessus des tempêtes et soumis à Dieu seul. »

Voix des guerriers. — Saint Maurice : « Empereur, nous sommes tes soldats ; mais, nous le confessons librement, nous sommes aussi les serviteurs de Dieu. A toi nous devons le service militaire, à lui nous devons l'innocence de nos âmes... Si

tu n'exiges de nous rien qui offense ses lois, nous t'obéirons comme nous l'avons fidèlement fait jusqu'à ce jour ; mais, s'il devait en être autrement, nous lui obéirions plutôt qu'à toi. »

Voix des adolescents. — Saint Astérius : « Je suis le frère de celui qui tu interrogeais tout à l'heure. Nous avons une même âme, une même croyance. Fais ce que tu peux. Tu es le maître de mon corps, mais non de mon âme. »

Voix des mères. — Sainte Félicité. Le préfet de Rome l'engage à sacrifier : « Tu ne pourras, dit-elle, ni me séduire par tes douces paroles, ni m'ébranler par tes menaces. J'ai en moi l'Esprit-Saint. C'est pourquoi je suis assurée que, vivante, je l'emporterai sur toi ; et, si tu me fais mourir, morte, je triompherai de toi mieux encore. — Malheureuse, interrompt le préfet, s'il t'est doux de mourir, au moins laisse vivre tes fils ». Et elle : « Portez les yeux au ciel, mes enfants, et regardez en haut. Combattez pour vos âmes, et soyez fidèles dans l'amour du Christ. »

Voix des jeunes filles. — Sainte Théodora : « Je n'ai pas peur. Si Dieu le veut, il sait comment préserver sa colombe. Tu as pouvoir sur mon corps, Dieu seul l'a sur mon âme. »

Sainte Eulalie. « Il est facile de détruire mon corps. Quant à mon âme, malgré toutes les tortures, tu ne l'atteindras pas. »

Voix des esclaves. — Eh ! quoi, eux aussi, les esclaves, ils parlent, et ils revendiquent la liberté de leurs âmes ! Mais est-ce que les esclaves ont le droit de dire non? Est-ce qu'ils ont des âmes? Est-ce que, dans le langage usuel, ce ne sont pas des « corps », et les marchands d'esclaves des « marchands de chair »? — Oui, mais le langage sera rectifié par le christianisme. En attendant, les esclaves chrétiens parlent.

L'esclave Evelpistus, arrêté avec saint Justin et d'autres fidèles : « Toi qui es-tu? — Je suis esclave de César, mais chrétien, j'ai reçu du Christ la liberté ; par ses bienfaits, par sa grâce, j'ai la même espérance que ceux-ci. »

L'esclave Marie : « Sacrifie aux dieux, lui dit-on. — Non, je ne le ferai pas. — Et pourquoi? — Parce que je suis chrétienne. — Chrétienne ! Pourquoi ne suis-tu point la religion

de ton maître, puis que tu es esclave? » A cette odieuse parole, qui exprime parfaitement l'idée du paganisme sur l'esclave, Marie répond avec une douceur inflexible : « Je ne suis point la religion de mon maître, parce que, s'il est maître de mon corps, il ne l'est pas de mon âme. — Si tu n'obéis, tu seras tourmentée. — J'ai le Christ pour moi ; je ne crains rien. »

Et non moins remarquable que la grandeur des choses opérées par ces martyrs est la simplicité avec laquelle ils les accomplissent. Pas d'éclats de voix, aucun geste exubérant, rien de théâtral, rien qui témoigne de l'intention de se faire valoir. Sauf quelques paroles vives, indignées, assez rares du reste — flèches de Dieu, dit saint Augustin, lancées à la face des persécuteurs —, des lèvres des disciples du Christ ne sortent que des accents de paix et de mansuétude. Torturés, ils demeurent calmes.

Ce n'est pas que la douleur ne les touche. Saint Sabbazius, broyé par les bourreaux, ne put ne pas pleurer. « Pourquoi pleures-tu? lui demanda le magistrat. — Je ne pleure pas sur ma vie, répondit-il ; mais mon corps est de boue, et il en coule des larmes. »

En général, les martyrs imposent silence au cri de la détresse physique. Leur physionomie est tranquille. Souvent même, une joie céleste l'inonde. Les martyrs de Lyon « s'avançaient, au rapport des *Actes*, d'un air radieux ; une sorte de majesté et de grâce éclatait sur leur visage. Leurs chaînes semblaient la parure de fiancées ornées de tous leurs atours. Les chrétiens croyaient sentir autour d'eux le parfum du Christ. » Presque tous sourient; quelques-uns rient, à la surprise des membres du tribunal qui n'y comprennent rien. Sainte Perpétue et ses compagnons de martyre marchent à la mort, allègres, beaux, émus non de peur, mais de liesse, *hilares, vultu decori, si forte gaudio paventes non timore.* « Vivante, j'ai toujours été gaie ; je serai encore plus gaie dans l'autre vie » : ainsi, dans une vision, Saturus entendit parler sainte Perpétue.

Ils surmontent la torture, et triomphent des bourreaux et des juges, les vaillants dont l'âme, selon le mot de Tertullien, est, en quelque sorte, déjà dans le ciel, *nil crus sentit in nervo*

cum anima in cœlo est. Y a-t-il, dans l'histoire, beaucoup de récits plus sublimes que celui de la fin, si simplement héroïque, d'Alexandre de Phrygie, à Lyon ? Dans la première comparution devant le tribunal, dix chrétiens « mal préparés et mal exercés » — « car, on vivait dans l'attente du martyre et les vrais fidèles s'y disposaient de longue date, comme des athlètes ou des gladiateurs s'exercent d'avance au combat » — avaient renié leur foi, par crainte des supplices. La plupart eurent honte de leur conduite, et la réparèrent noblement. Or, pendant leur confession de christianisme, dans l'assemblée, Alexandre, homme très connu pour son amour de Dieu et pour son intrépidité à prêcher tout haut et librement la doctrine du Christ, multipliait les gestes, les signes de tête, afin de les encourager à tenir bon. On le remarqua. « C'est lui qui est la cause de ces rétractations », s'écria la foule furieuse. Séance tenante, il fut arrêté, et, parce qu'il s'avoua chrétien, condamné aux bêtes. L'exécution eut lieu le lendemain. Alexandre traversa toute la série des tourments qu'on put imaginer ; pendant ce temps, il ne prononça pas un mot, il ne fit pas entendre une plainte ; recueilli en lui-même, il s'entretenait avec Dieu.

Ainsi, les martyrs parlaient-ils et agissaient-ils *pro Deo et pro veritate*, pour Dieu et pour la vérité. Ainsi, en œuvres et de bouche, répétaient-ils avec saint Nestor : « J'ai été, je suis, je serai toujours avec mon Christ ».



Le drame du martyre se joue principalement entre les membres du tribunal et les chrétiens qui lui sont déférés.

Il y a des acteurs secondaires, la foule, et, dans la foule, un mélange inégal de sympathies et de haines. De là mille épisodes de terreur, de sauvagerie, de pitié, de tendresse, que je passe à regret.

Mais j'ai été bien long. Je me hâte d'indiquer le dénoûment du drame.

Le juge renonce à entamer la fermeté du chrétien. Il ne lui

reste qu'à porter la sentence. Des voiles se tirent qui l'isolent de l'accusé et de la multitude pendant qu'il délibère avec son conseil. — Parfois voiles et conseil sont supprimés. — Il dicte ou trace de sa main la sentence, en langue latine, sur une tablette. Puis les voiles s'ouvrent, et il lit la sentence par lui-même ou par le héraut. Dès lors, elle est irréformable. *Quod scripsi scripsi.*

La formule employée est la suivante : « Il plaît qu'un tel qui est chrétien subisse telle peine, par exemple soit condamné aux bêtes ou ait la tête tranchée. *Illum christianum ad bestias damnari* ou *gladio animadverti placet* ».

Deo gratias. « Grâces à Dieu », telle est la réponse ordinaire de la victime. « Nous ne pouvons suffire à rendre grâces à Dieu tout-puissant », s'écrie saint Speratus au beau nom d'espérance : *Deo omnipotenti insufficienter gratias agimus.*

Julien l'Apostat a constaté, non sans mauvaise humeur, que les chrétiens volaient au martyre comme l'abeille à la ruche. *Deo gratias.* D'un vol rapide, l'heureuse abeille porte à la ruche du ciel son butin d'amour.

Félix VERNET.



LE JAPON ET L'AMÉRIQUE LATINE

Les progrès du Japon en matière économique et politique, en puissance navale et militaire, en population, sont connus de tous. En quelques décades, ce peuple replié sur lui-même, hermétiquement séparé du reste du monde, étranger aux idées et à la civilisation de l'Occident, s'est assimilé cette civilisation au point de devenir pour les nations européennes et américaines, un rude concurrent commercial, et, à l'occasion, un redoutable adversaire.

Un des éléments importants de la situation actuelle du Nippon, c'est que sa population s'accroît chaque année plus rapidement que celle d'aucun Etat européen. Dans l'espace d'une seule génération, elle est montée de moins de 30 millions à 56, et son augmentation annuelle approche d'un million, sans manifester aucune tendance à faiblir. Ce fait, rapproché de la puissance militaire et navale acquise par le Japon, est gros de conséquences.

L'archipel japonais est déjà surpeuplé : les nouveaux venus ne peuvent y trouver place, malgré le développement des industries indigènes. Si on laisse de côté la froide et brumeuse Yéso, encore déserte en majeure partie, les îles qui forment le véritable Nippon comptent aujourd'hui, en moyenne, 150 à 170 habitants par kilomètre carré, proportion qui en Europe n'est atteinte que par la Belgique et l'Angleterre. Il convient d'ajouter que le Japon ne saurait prétendre au développement industriel de ces deux contrées privilégiées, et qu'il a relativement beaucoup plus de terres impropres à la culture :

une bonne partie des montagnes de l'intérieur, en effet, est difficilement utilisable. Quels que soient dont les progrès du travail manufacturier, et la sobriété, les habitudes économiques de la race, il est certain que celle-ci se trouve déjà fort à l'étroit chez elle, et qu'elle ne pourra bientôt plus occuper et nourrir sur place les nouveaux arrivants.

De là l'impérieuse nécessité d'essaimer au dehors, d'établir ailleurs ses excédents annuels. De là aussi la tentation bien naturelle de faire servir à l'expansion nationale cette puissance militaire et navale qui vient de s'affirmer si énergiquement dans la guerre contre les Russes, puissance qui s'accroît chaque jour avec la population et la richesse, et que les Japonais sont plutôt portés à exagérer encore, dans leurs appréciations.

Il s'ensuit que la politique du gouvernement nippon, poussé par une opinion quasi unanime, s'est orientée et s'oriente de plus en plus dans ce sens. Déjà satisfaction a été donnée, dans une certaine mesure, à ce besoin national par la colonisation de Yéso, par la conquête de Formose, par le protectorat sur la Corée. Mais Yéso a peu de ressources naturelles et se prête mal à l'établissement de nombreux émigrants, vu la rigueur de son climat ; autant vaudrait inviter des Italiens ou des Espagnols à coloniser l'intérieur de la Suède ; quand on y aura installé un million ou deux de cultivateurs, il sera impossible d'aller au-delà. Formose, moins vaste, mais beaucoup plus fertile, est déjà occupée par deux millions au moins de Chinois, sans compter les aborigènes, et n'a de place que pour quelques centaines de mille colons.

Il en est autrement de la Corée, grande comme l'Italie et peuplée seulement de 10 millions d'indigènes ; là, avec le temps, les cultivateurs de l'archipel japonais pourront sans doute s'installer par millions. Il ne faut pourtant pas s'exagérer les avantages de cette conquête. D'abord, on doit escompter l'accroissement de la population locale sous un régime plus intelligent et moins oppressif que celui de la dynastie et de la noblesse coréennes. Puis il y aura à lutter peut-être contre l'immigration chinoise, qui amènerait des concurrents fort à craindre. Enfin, la péninsule coréenne est, dans une

grande partie de son territoire, montueuse, rocheuse, stérile ; les défrichements y sont pénibles et chers, et les produits médiocres en général. En sorte que la colonisation ne pourra marcher très vite, faute de capitaux de la part des émigrants et de la part du Gouvernement lui-même, qui en sont également dépourvus. Ce serait donc une illusion que d'espérer établir en territoire coréen la totalité, ou même la majeure partie des bras que chaque année, les îles japonaises ont de trop. Il faut, de toute nécessité, diriger ces bras, — et ces estomacs — vers d'autres contrées à portée du Japon, c'est-à-dire sur le pourtour de l'Océan Pacifique.

Le continent asiatique se présente le premier. Il ne saurait être question de l'Empire chinois, déjà doté d'une population surabondante contre laquelle toute concurrence agricole ou commerciale est impossible. Au sud se présentent l'Indo-Chine française, la Malaisie hollandaise, les Philippines que les Etats-Unis viennent d'enlever à l'Espagne. Certainement plus d'un regard, au Japon, est tourné de ce côté. Mais pour conquérir ces possessions, il faudrait d'abord faire une guerre heureuse aux puissances occidentales qui les détiennent. Ensuite elles se prêteraient mal à la colonisation agricole des Japonais. Plusieurs de ces pays, Tonkin, Annam, Cochinchine, Java, certaines des îles Philippines, ont autant et plus d'habitants qu'ils en peuvent entretenir ; presque partout le commerce et les professions usuelles les plus lucratives y sont monopolisées par les Chinois. Enfin ce sont des contrées tropicales, beaucoup plus chaudes que l'archipel japonais, et où les Nippons, sauf ceux de l'extrême sud, auraient peine à se livrer aux travaux de la terre.

Le sud de l'Asie continentale ou insulaire n'offrirait donc pas à la population rurale du Japon un exutoire suffisant. Même si cette nation s'en rendait maîtresse, elle n'y jouerait guère que le rôle rempli actuellement par les Français, les Hollandais ou les Américains, celui de gouvernants, d'administrateurs, de soldats, de négociants, de chefs d'entreprises agricoles, et ces dernières seraient assez mal gérées par les Nippons parce qu'elles supposent l'emploi de capitaux qui manquent dans l'empire japonais. En tous cas, celui-ci aurait-il

conquis Saïgon, Batavia et Manille, il n'y caserait que quelques milliers de ses sujets, et non des centaines de mille ou même des millions, comme cela serait nécessaire.

Restent les îles océaniennes : Hawaï et les autres petits archipels de la Mélanésie et de la Polynésie, la Nouvelle-Zélande, la vaste Australie. Il est probable que les Japonais essaimeront peu à peu dans les îles tropicales du Pacifique, comme ils l'ont déjà fait à Hawaï, où ils constituent la plus forte partie de la population ; mais ces territoires insulaires sont peu étendus et ne sauraient offrir un bien grand débouché à l'émigration. Il en serait autrement de la Nouvelle-Zélande et surtout du continent australien, qui pourraient absorber pendant de longues décades tous les excédents de la population nippone et au-delà.Seulement l'Australie anglaise, appuyée par le gouvernement britannique, repousse d'une manière absolue tous les *coloured men*, les races de couleur, et plus que d'autres les *yellow men*, les jaunes, Malais, Chinois ou Japonais, qui voudraient s'y établir. Les colons anglais, irlandais, allemands de ces pays neufs sont résolus à réserver à la race blanche le monopole du peuplement et de l'exploitation du domaine immense sur lequel ils ont mis leur forte main ; ils lutteront jusqu'à la dernière extrémité pour en interdire l'accès à toute autre fraction de l'humanité, considérant ce point comme une question de vie ou de mort. Et l'on ne voit pas comment le Japon pourrait triompher de leur résistance obstinée, soutenue par toutes les forces de la métropole.

On en peut dire autant des deux puissances anglo-saxonnes de l'Amérique du Nord, Etats-Unis et Dominion du Canada, qui ont une façade si largement ouverte sur le Pacifique. Aucun pays n'offrirait plus d'attrait aux émigrants du Nippon. Ils y trouvent la trace de leurs ancêtres, jetés maintes fois sur ces côtes par les accidents de la navigation et des courants marins, ou entretenant avec les Peaux-Rouges du littoral, de *Fou Sang*, certaines relations commerciales qui paraissent s'être prolongées pendant des siècles, antérieurement aux découvertes de Colomb et de ses successeurs. Aujourd'hui les Japonais se porteraient en foule vers la Californie,

l'Orégon et la Colombie britannique, si l'on ne refusait pas de les y recevoir. Ils y trouveraient tout ce qui leur manque dans leur pays d'origine, des terres en abondance, un travail assuré, de hauts salaires, des perspectives illimitées d'occupation et de fortune, et nul doute qu'ils n'aidassent beaucoup, comme les Chinois, à la prospérité matérielle de ces contrées si riches et encore si faiblement peuplées. Seulement Yankees et Canadiens n'en veulent à aucun prix, et c'est pourquoi Chinois et Japonais ne se rencontrent là qu'au nombre de quelques dizaines de mille, introduits en contrebande, mal vus des masses et des gouvernants et difficilement tolérés ; au lieu qu'il y en aurait déjà des centaines de mille ou peut-être des millions, si la porte avait été entrebaîllée pour eux.

Pour la forcer et pour la tenir grande ouverte, il ne faudrait pas moins qu'une guerre heureuse soutenue par l'Empire du Soleil Levant contre deux des premières puissances maritimes et militaires du globe, l'Union Américaine et la Grande Bretagne. Or, quelque opinion favorable que l'on ait des forces nippones, il est impossible d'admettre qu'elles suffisent à vaincre les Anglais et les Américains *chez eux*, et à leur imposer des traités de libre immigration contre lesquels ils lutteraient jusqu'au bout. Rien ne peut donc faire prévoir l'établissement de contingents importants de populations jaunes sur le littoral du Pacifique au nord de la frontière mexicaine.

Mais, pour achever le périple de cet Océan, il nous reste à parcourir l'immense étendue de côtes qui va de cette frontière jusqu'au cap Horn. Là s'échelonnent les Républiques latines de l'Amérique Centrale et méridionale, Mexique, Etats de l'Isthme, Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie, Chili, et par delà, dans le bassin de l'Altantique, reliés par le chemin de fer Transandin du Sud, et par de nombreuses lignes de navigation intérieure ou maritime, l'Argentine, l'Uruguay, le Brésil.

Tous ces Etats ont des caractères communs. Leur activité économique est extrême, leurs progrès matériels grands et rapides ; leur population, composée d'un mélange de blancs, de Peaux-Rouges et de nègres, augmente chaque année

dans une forte proportion : en quatre-vingts ans l'Amérique espagnole et portugaise est passée, presque sans afflux extérieur, de vingt millions à soixante-cinq, triplant ainsi, tandis que la richesse s'y multipliait dix ou quinze fois. Pourtant les ressources inexploitées du sol dépassent partout très largement celles que les bras indigènes peuvent mettre actuellement en valeur. Il y a place dans ces contrées pour six cents à sept cents millions d'hommes vivant à l'aise, dix fois plus qu'il n'en existe actuellement, cinq fois plus que n'en verra le milieu du XXe siècle, au taux de natalité et de mortalité d'aujourd'hui, qui comporte le doublement de la population en vingt-cinq ou trente ans.

Ces territoires sont parfaitement aptes à absorber, pendant une longue période tous les émigrants que le Japon voudra leur envoyer. Le climat conviendrait à ceux-ci aussi bien que possible réserve faite des parties les plus chaudes de la zone équatoriale, qui laissent en dehors d'elles la plus vaste étendue du Nouveau Continent. Et toutes les Républiques latines, très probablement, accueilleraient avec satisfaction les bras qui leur manquent et qu'elles ne savent où recruter. Il est vrai que le midi de l'Europe, Espagne, Portugal, Italie surtout, envoie depuis quelques années de nombreux colons à l'Argentine, à l'Uruguay, au sud du Brésil, mais cet appoint est encore insuffisant pour les besoins des provinces où il se porte, et les autres républicaines ibéro-américaines, Mexique, isthme de Panama, Nouvelle-Grenade, Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie, Chili, Paraguay, région amazonienne du Brésil, ne profitent presque pas de ce courant venu du vieux monde.

Il est donc à croire que le jour où ces parties de l'Amérique verront arriver les cultivateurs, les ouvriers, les artisans et les petits marchands, que les îles japonaises peuvent si aisément et si abondamment leur fournir, elles leur feront un accueil empressé, car ces gens leur apporteront justement ce qui leur fait le plus défaut, une main-d'œuvre laborieuse, disciplinée, apte à tout, arrivant en masse et susceptible d'un recrutement presque illimité. D'autre part, l'œuvre économique à laquelle les travailleurs nippons iront là-bas colla-

borer ne sera pas arrêtée par le manque de ressources locales, elles surabondent, ni par le défaut de capitaux, car l'Europe et l'Amérique du Nord sont prêtes à fournir autant de milliards qu'il en faudra pour les entreprises reconnues vraiment lucratives de l'Amérique centrale et méridionale.

Le préjugé de la couleur qui, à tort ou à raison, ferme aux Japonais le monde anglo-saxon ne leur barrera pas la route qui mène aux territoires de l'Amérique espagnole et portugaise, car il n'y existe pour ainsi dire pas. Ces populations, en effet, comprennent trois éléments primitifs, blancs d'Europe, peaux-rouges indigènes, et nègres importés d'Afrique. Ces trois races primitives, dont chacune déjà était loin d'être homogène, se sont alliées à l'infini depuis plusieurs siècles et continuent à le faire. On voit aujourd'hui, dans l'Amérique latine, à côté de fréquents spécimens purs des trois types primordiaux, des individus, bien plus nombreux encore, où les divers sangs se trouvent mêlés en proportion infiniment variée. Sans doute, l'élément blanc se considère et est considérée avec raison comme supérieur, et ce sentiment tend à se fortifier par la venue des émigrants d'Europe qui débarquent tous les ans en foules plus pressées ; mais ni les institutions, ni l'opinion, ni les mœurs générales ne prononcent contre la *gente de color* l'exclusion rigoureuse de mode dans les pays de langue anglaise. Dans les classes populaires, la nuance plus ou moins foncée de la peau n'entre guère en ligne de compte, et dans les couches plus élevées de la vie sociale, les métis, les mulâtres, les indiens purs et les nègres eux-mêmes sont parfaitement admis, lorsque leur fortune et leur éducation leur y donnent place.

Dans un tel milieu il ne saurait être question de proscrire les jaunes, ni même de les traiter en caste inférieure. En fait, soit au temps de la domination espagnole, soit depuis l'émancipation, les quelques milliers de Malais, de Tagals des Philippines, de Chinois ou d'insulaires du Japon que les circonstances ont amenés au Mexique, au Pérou ou sur d'autres points du littoral Pacifique y ont été reçus sans défaveur, traités sur un pied d'égalité, et se sont promptement fondus dans la plèbe indigène. S'ils ont été quelquefois mal vus et malmenés, ç'a

été comme étrangers, comme païens, comme engagés demi esclaves, livrés sans contrôle à l'exploitation de leurs maîtres, mais leur couleur n'y était pour rien, et lorsqu'ils ont été acclimatés et christianisés, on ne les a jamais vus encourir la déconsidération permanente qui entourait et entoure encore leurs frères de race dans les colonies anglo-saxonnes d'Amérique et d'Australie.

Il en serait certainement de même des travailleurs venus du Japon, surtout s'ils étaient recrutés en dehors de la lie de la population qui, trop souvent, fournit les émigrants, et si leur gouvernement et les autorités sud-américaines leur accordaient la protection voulue.

Si l'on envisage maintenant la situation qui leur serait faite par les rapports internationaux, par les relations qui s'établiraient entre l'empire nippon et les républiques latines, on reconnaîtra sans peine que cette situation et ces rapports n'auraient rien de commun avec ce que l'on constate aux Etats-Unis ou dans l'empire anglais.

La cour de Yédo, en traitant avec ces deux grandes puissances, se trouve en présence des communautés les plus riches, les plus peuplées et les plus fortes sur mer du monde entier ; les hommes d'Etat japonais sentent fort bien qu'ils ne pourraient entrer en conflit avec elles sans une extrême imprudence, et ils sont par suite obligés de subir, dans les traités relatifs à l'immigration des sujets nippons, des conditions fort dures : l'exclusion en bloc de leurs nationaux, et une extrême difficulté à obtenir justice pour le petit nombre de ceux qui résident dans l'Union ou sur les territoires britanniques. Il en serait tout différemment vis-à-vis des Républiques de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Tous ces Etats, en effet, sont beaucoup moins populeux que l'Empire japonais. A ses 56 millions de sujets, les plus peuplés, le Mexique et le Brésil, ne peuvent en opposer que 18 millions chacun, soit moins du tiers ; la plupart présentent des effectifs humains bien inférieurs encore, depuis les 6 millions d'âmes de l'Argentine et les 4 millions du Pérou ou du Chili, jusqu'aux quelques centaines de mille de l'Uruguay, du Guatemala ou du Honduras. La disproportion est donc la

même pour les premiers, que celle qui existe entre l'empire allemand et l'Espagne, et pour les autres, que l'écart que l'on constate entre la France et le Portugal, la Suisse ou la Grèce. En traitant avec ces petites nations, le Japon serait donc incontestablement en mesure de dicter la loi plutôt que de la subir.

Cette disproportion apparaît bien plus énorme encore si l'on fait entrer en compte, comme il le faut bien, la puissance navale et militaire du Japon en regard de celle des Etats sud-américains. Les plus forts de ceux-ci ne sauraient mettre à flot la dixième partie des escadres de guerre dont dispose le mikado. Quant à leurs armées régulières, elles se limitent chacune à quelques milliers de soldats, et même réunies à plusieurs, elles auraient peine à combattre le moindre corps de débarquement prélevé sur les immenses effectifs japonais.

Aussi, lorsque la diplomatie de la Cour d'Yédo entrera en pourparlers avec les présidences sud-américaines, ce sera avec tout le prestige de la force ; il lui sera loisible de tenir à Mexico, à Lima, à Santiago du Chili, à Buenos-Ayres, à Rio-de-Janeiro, le langage que pourraient tenir au besoin les gouvernements de Londres, de Berlin ou de Washington. Et contre les intimations japonaises, ces Etats de second, troisième ou quatrième rang n'auront d'autres ressources que celles dont ils disposent actuellement vis-à-vis des grandes puissances militaires de l'Europe ou de l'Amérique du Nord : l'alliance, la protection, l'intervention pacifique ou armée d'une ou plusieurs de ces puissances de premier ordre.

On peut dès maintenant entrevoir l'entrée en scène de l'action japonaise, concurremment avec celle des principaux Etats du Vieux Monde, Angleterre, France, Empire germanique, et avec celle de l'Union Américaine du Nord. Le Nippon sera, quand il le voudra, au même titre que ces quatre nations, un facteur essentiel dans les affaires sud-américaines. Et tout semble indiquer qu'il ne tardera pas beaucoup à le vouloir ; divers symptômes précurseurs l'annoncent déjà. N'a-t-on pas parlé, à propos des difficultés pendantes entre le Mexique et le Gouvernement de Washington, d'une alliance mexicaine avec le mikado, de l'intervention possible des flottes et des

armées japonaises, du débarquement éventuel d'un corps expéditionnaire nippon venant prêter main-forte aux troupes mexicaines contre une invasion yankee? Cette information était inexacte, assurément, mais n'est-ce pas beaucoup qu'elle ait pu être formulée sans trop d'invraisemblance? Il n'y a pas de fumée sans feu, dit un vieux proverbe ; le seul fait qu'on ait pu penser à de telles choses sans soulever une incrédulité générale ne les montre-t-il pas comme réalisable quelque jour? Qui oserait garantir sérieusement que ce qui n'a pas eu lieu en 1911 ne se produira pas dans l'avenir, dans un avenir peut-être pas très éloigné de nous?

Si donc, comme il peut arriver et comme cela est même assez vraisemblable, les travailleurs japonais trouvent avantage à se diriger en foule vers les ports du Mexique occidental, de la Colombie, du Pérou, du Chili, pour essaimer ensuite vers tel ou tel point du bassin sud-américain de l'Atlantique, on peut être certain que leur Gouvernement ne se trouvera pas dépourvu des moyens de leur assurer un accueil convenable à l'arrivée, et de bons traitements pendant leur séjour, en imposant aux Etats qui les recevront de les traiter sur le même pied que les immigrants de race blanche. Les diplomates de Yédo, appuyés sur l'armée et la flotte que chacun sent derrière eux, soutenus par une opinion nationale exigeante et fière, sauront donc réclamer et imposer au besoin à l'Amérique latine des conventions conformes à la justice et à l'égalité internationale, et veiller à ce que leurs articles ne restent pas lettre morte.

Il est peu probable que les Républiques espagnoles s'y refusent. Le voudraient-elles, qu'il leur serait impossible de résister par elles-mêmes ; et il est fort douteux qu'elles obtinssent des grands Etats occidentaux un concours efficace pour le faire, aucun intérêt supérieur n'engageant ces dernières à risquer un conflit avec le Japon pour de pareils motifs.

Donc, si l'émigration nippone s'oriente vers l'Amérique ibérienne, elle ne sera arrêtée par aucune interdiction formelle, par aucune gêne sérieuse. Le fera-t-elle. La verra-t-on bientôt amorcée dans ce sens, pour s'accroître ensuite rapidement et prendre en quelques décades une importance considérable?

Si ce n'est pas certain, c'est du moins extrêmement vraisemblable, par les raisons que nous avons données plus haut, et dont aucun esprit réfléchi et prévoyant ne saurait, ce nous semble, méconnaître la valeur.

Ce sera là, de toutes façons, un événement très important, gros de conséquences multiples pour l'avenir du monde civilisé. Essayons de déduire quelques-unes de ces conséquences.

La société Sud-Américaine est actuellement *in fieri ;* elle se développe avec rapidité, et en même temps elle évolue et se transforme. Il se crée, dans ces vastes et fertiles régions, des communautés humaines puissantes et originales, des combinaisons ethniques nouvelles et imprévues, par le mélange des sangs, par l'adaptation de la civilisation européenne à un milieu *sui generis*, à des conditions jusqu'à présent inédites. Certainement l'introduction à côté des éléments blanc, rouge et noir, d'un quatrième élément japonais, semi-malais et semi-mongol, influera dans une mesure plus ou moins forte sur la composition future de la race ibéro-américaine ; elle y produira des changements plus ou moins profonds, en ralentissant, en atténuant sans doute la prépondérance que la race blanche était en train de prendre dans le centre et le sud du nouveau continent, soit par la sélection locale, soit par l'arrivée de nombreux émigrants de l'Europe méridionale.

Ces modifications éventuelles seront-elles un progrès? Non, sans doute, en principe ; il semble au contraire que l'on doive redouter tout affaiblissement du sang blanc, véhicule d'une humanité supérieure. Toutefois, comme le Japonais, par sa civilisation acquise, par ses aptitudes héréditaires, est fort au-dessus des Peaux-Rouges et des noirs qui entrent pour une part importante dans les populations actuelles de l'Amérique latinisée, peut-être y aurait-il là une compensation suffisante, peut-être le métissage de ces populations avec la race jaune en même temps qu'avec les blancs d'Europe aurait-il pour résultat final un relèvement de l'ensemble, par comparaison avec ce qu'il est aujourd'hui.

D'ailleurs, il faut observer que l'Amérique espagnole et portugaise renferme déjà 65 millions d'âmes, comme nous

l'avons dit, qu'une forte natalité y double la population tous les vingt-cinq ou trente ans, qu'elle reçoit aujourd'hui plusieurs centaines de mille Italiens et autres méridionaux d'Europe chaque année, et que cette immigration tend sans cesse à s'accroître. Il est donc certain que vers 1930, ces contrées auront au moins une centaine de millions d'habitants. En supposant qu'à cette date l'archipel japonais ait déjà commencé à leur envoyer une notable partie de ses excédents, par dizaines de mille d'abord, puis par centaines de mille chaque année, cette immigration ne se trouvera-t-elle pas noyée dans des effectifs humains assez forts pour que la race mixte locale les absorbe et les assimile avec facilité, sans en être sensiblement altérée ou modifiée? Ce point de vue nous paraît, en somme le plus vraisemblable, et le péril voir *mongoliser* les deux tiers du Nouveau Monde n'est pas extrêmement redoutable.

Au point de vue économique, en regard des progrès de la population, de la richesse, de la civilisation matérielle, nul doute que l'Amérique méridionale et centrale ne gagnât beaucoup au concours de tant de travailleurs actifs, disciplinés, aptes à se mettre au courant de leurs tâches locales. L'aptitude si remarquable des Japonais à s'adapter à notre civilisation occidentale, dans leur propre pays et sous leurs cadres traditionnels, garantirait suffisamment la facilité et la promptitude de leur assimilation à un milieu nouveau où tout favoriserait leur évolution au lieu de la ralentir ou de la gêner. Il n'y a donc guère à douter que les Etats du Pacifique. et plus tard ceux de l'Atlantique verraient se développer rapidement, grâce à eux, les cultures européennes et tropicales, l'élevage du bétail, l'exploitation des mines et les industries élémentaires dont un pays agricole et pastoral ne saurait se passer.

C'est dans l'ordre moral, politique et religieux seulement que leur afflux en Amérique, s'il était prompt et considérable, pourrait inspirer de justes appréhensions. Aux Etats-Unis déjà, l'invasion annuelle de plusieurs centaines de mille prolétaires de tous les pays du Vieux Monde, étrangers aux mœurs nationales et mal préparés aux institutions républicaines et

aux libertés locales, excite des craintes qui ne sont pas dénuées de tout fondement. Pourtant, presque tous ces immigrants sont pénétrés, plus ou moins, de la culture européenne, et apportent avec eux la mentalité chrétienne sous la forme catholique ou protestante ; puis ils se trouvent encadrés dès leur débarquement dans une société très solide, très fortement assise, douée d'une faculté assimilatrice extrêmement puissante ; en sorte que, somme toute, les motifs d'espérer dans l'avenir dépassent largement les autres.

En serait-il de même dans toute l'Amérique latine, non seulement dans les parties les plus européanisées par l'immigration blanche et par de fréquents rapports avec les grands Etats du Vieux Continent, mais dans les contrées reculées où dominent les éléments noirs ou rouges, où survivent les vieilles traditions coloniales, où subsistent sous un catholicisme plus ou moins superficiel, beaucoup de superstitions indiennes ou africaines, où les mœurs et les institutions républicaines sont moins enracinées que dans la Confédération anglo-saxonne du Nord, où la civilisation matérielle elle-même est très sensiblement moins avancée? Dans un milieu pareil, l'introduction de masses orientales destinées à se chiffrer un jour par millions peut être, étrangèresà nos idées politiques et sociales, dépourvues de la plus élémentaire mentalité chrétienne, n'aurait-elle pas les plus graves inconvénients, et ne ferait-elle pas courir de sérieux dangers aux sociétés futures? D'autant que les nouveaux venus ne seraient pas des sauvages ou des barbares comme les Indiens et les noirs, mais des civilisés d'une espèce particulière, nourris de traditions très arrêtées et très spéciales, possédant une grande cohésion nationale, et apportant avec eux une réelle supériorité technique et économique qui les mettrait promptement en crédit auprès de leurs nouveaux concitoyens...

L'objection a sans nul doute une valeur considérable, et si ce phénomène de l'immigration japonaise se produit dans de larges proportions, il faudra de toute nécessité parer à ces dangers moraux avec une extrême attention, avec des efforts proportionnés à leur haute importance. Ces efforts seront-ils couronnés de succès? C'est le secret de la Providence,

et nous ne pouvons préjuger des résultats que par des conjectures tout humaines, par des probabilités et des analogies tirées soit de l'histoire et de la pratique de l'Eglise dans ses rapports avec les peuples infidèles, soit de ce que nous savons des dispositions religieuses des Japonais dans le passé et dans le présent.

Dans cet examen, après avoir posé en principe la nécessité indispensable de la tâche à accomplir, après avoir indiqué comme nous l'avons fait plus haut les difficultés de cette œuvre, il nous sera permis, d'en signaler aussi les possibilités, ne serait-ce que comme encouragement à l'entreprendre, puisque on ne peut, à aucun prix, reculer devant elle.

Nous dirons donc que si l'on admet les travailleurs nippons dans l'Amérique espagnole et portugaise — d'où il ne sera pas aisé de les exclure s'ils s'y présentent — il faudra nécessairement les assimiler au reste de la population, et pour cela, avant tout, les convertir au catholicisme. L'expérience prouve en effet, que, même en dehors des considérations religieuses qui tiennent la place principale dans l'esprit des véritables chrétiens, la conversion des races extra-européennes à notre culte est une condition *sine qua non* de leur fusion sincère et intime avec nous dans une même communauté politique et sociale ; condition en dehors de laquelle ces races demeurent, dans un Etat pénétré de notre civilisation et de nos mœurs, un élément étranger et hostile.

Les Ibéro-Américains l'ont compris dans le passé, et c'est pourquoi ils ont travaillé avec persévérance à catholiciser les tribus Peaux-Rouges de leur territoire, et les esclaves nègres importés des diverses contrées africaines. Ils y ont réussi dans une mesure suffisante. Quoiqu'il reste encore quelques centaines de mille sauvages, païens ou fétichistes, dans les forêts de l'intérieur, et que les superstitions primitives des noirs et des Indiens n'aient pas complètement disparu chez leurs descendants actuels, l'Amérique espagnole et portugaise figure légitimement parmi les contrées les plus catholiques du globe, et aucun groupe important de population n'y demeure étranger à nos croyances et à nos pratiques. Il s'agira, pour l'Eglise sud-américaine, d'obtenir les mêmes résultats avec les immi-

grants jaunes. Ce labeur n'est donc pas absolument nouveau ; il constitue la continuation d'une tâche entreprise de longue date, et menée à bien au milieu des plus grands obstacles.

D'autre part, ce labeur de l'évangélisation des Nippons a été déjà abordé deux fois depuis trois cents ans : en premier lieu dans la seconde moitié du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, avec un très notable succès qui aurait abouti peut-être à la conversion générale du pays, sans la persécution sanglante des néophytes japonais, leur extermination par le fer et par le feu, et la clôture absolue du pays à l'égard des apôtres de l'Evangile et de tous les Européens ; ensuite de nos jours, après la rupture des barrières qui isolaient l'empire du Soleil Levant du reste du monde.

La conversion d'une grande partie de la population nipponne il y a trois siècles, et la longue fidélité d'un grand nombre de prosélytes même après la proscription de leur clergé, montre bien que les Japonais ne sont pas foncièrement réfractaires au catholicisme ; aucun peuple extra européen, au contraire, n'a montré plus de dispositions à l'embrasser et plus de fidélité à le conserver tant qu'il a pu. Il y a là, peut-on croire, une présomption favorable pour l'avenir, et il est permis d'espérer que le sang de tant de martyrs, les sacrifices de tant de confesseurs ne demeureront pas, dans les desseins providentiels, stériles pour leur descendance.

Depuis quelques années, l'Œuvre des Missions japonaises a été reprise, sitôt qu'il a été matériellement possible à nos prêtres français d'entrer dans ce pays fermé, et avant même la révocation des lois persécutrices Ces lois ont aujourd'hui disparu, et l'apostolat est libre ; la plupart des préjugés anti-chrétiens ont même disparu des esprits, dans la majeure partie de la population de l'archipel. Cependant on n'a pas vu se produire, à beaucoup près, un mouvement de conversions pareil à celui qui avait couronné jadis les efforts des missionnaires espagnols. Les catholiques japonais ne sont pas, comme alors, plusieurs millions, mais seulement quelques dizaines de milliers, dont le noyau est formé par les descendants des chrétiens d'autrefois, retrouvés fidèles après deux siècles et demi de persécution, d'isolement et de privation de tout sacer-

doce, et dont le reste a été recruté par voie d'adhésions individuelles. Ce n'est donc pas par grands coups de filets, par pêches collectives et fructueuses qu'opèrent les apôtres modernes de ce pays, mais par captures toutes personnelles et relativement clairsemées. Les Japonais, naguère si ardemment portés vers la foi, et aujourd'hui si prompts à se conformer en bien des points aux idées de l'Occident, demeurent sur ce chapitre fort en retard vis-à-vis d'autres nations orientales bien plus traditionnelles, les Chinois par exemple, où le nombre des convertis dépasse actuellement le million, et les Annamites chez qui l'on compte plus de 600.000 chrétiens.

Pourquoi cette stérilité relative de l'apostolat, même en faisant entrer en compte le chiffre considérable des esprits ébranlés et des cœurs touchés par les idées chrétiennes? Il y a à cet attristant phénomène, en dehors des causes surnaturelles qui nous échappent et qu'il serait téméraire d'ailleurs de rechercher, des raisons tout humaines qui concourent à l'expliquer.

L'engouement de beaucoup de Nippons contemporains pour les idées scientifiques, politiques, sociales et morales de l'Occident est un fait bien connu; cet engouement s'allie d'ailleurs à un sentiment national très énergique et à une mentalité panthéiste et naturaliste extrêmement éloignée de la nôtre. De là est née chez un grand nombre d'entre eux une tendance manifeste à se rapprocher des Européens par la morale, les conceptions religieuses et les formes du culte, et chez plusieurs de ceux-ci une inclination plus ou moins prononcée à embrasser le christianisme. Si, comme au XVIe siècle, le peuple n'avait été en contact qu'avec des catholiques, si la civilisation occidentale avait fait corps à leurs yeux, comme alors, avec l'Eglise romaine et ses adeptes, il est probable qu'un grand nombre se serait converti au catholicisme.

Malheureusement il n'en a pas été ainsi à beaucoup près. D'abord, les livres et les conversations des Européens ont initié les Japonais lettrés et ceux qui fréquentaient les étrangers aux idées positivistes et matérialistes, qui avaient de grandes affinités avec certaines des leurs, et qui les y ont fortifiés. Ensuite l'initiation aux sciences, aux arts, aux théories

politiques et aux conceptions morales de notre race leur est venue sinon exclusivement, du moins pour la plus grande part des Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne ou de l'Amérique, en forte majorité protestants, qui ont discrédité dans leur esprit l'Eglise catholique et les ont détournés d'y entrer. De là, chez eux, un état d'âme assez général, qui les écarte du christianisme pris en bloc, et qui, en leur montrant, en leur exagérant même les dissidences doctrinales des nations chrétiennes, — catholiques, protestants de diverses confessions, Grecs orthodoxes, — les dissuade d'adhérer à aucune de ces Eglises entre lesquelles ils se trouvent embarrassés pour choisir en connaissance de cause.

C'est là ce qui explique pourquoi on trouve au Japon tout à la fois des catholiques indigènes, des protestants de plusieurs dénominations, et dans le nord des néophytes de l'Eglise russe mais par petits groupes et en nombre restreint, au lieu des millions de néophytes des successeurs de saint François-Xavier.

Mais si jamais des masses considérables de Japonais, recrutées parmi les classes populaires qui ont eu le moins de rapports avec les étrangers et qui, par conséquent, ont recueilli de leurs bouches ou de leurs exemples le moins de préventions antichrétiennes ou anticatholiques, se trouvaient dépaysées, transportées au milieu de populations chez lesquelles notre culte domine presque exclusivement et est pratiqué avec une certaine ferveur, la propagande catholique ne s'exercerait-elle pas sur ces travailleurs dans des conditions infiniment plus favorables que celles qu'elle rencontre actuellement dans leur patrie, et peut-être même meilleures que celles que présentait le Japon du XVIe et du XVIIe siècles? Cette hypothèse s'offre à l'esprit avec une haute vraisemblance, surtout si l'on admet que l'évangélisation des émigrants serait accompagnée, de la part du clergé qui en aurait la charge, d'une affectueuse sollicitude pour leurs besoins matériels, de ménagements intelligents à l'égard de leurs mœurs nationales et de leurs préjugés de race. N'obtiendrait-elle pas surtout de réelles probabilités de succès, si aux prêtres hispano-américains ou aux missionnaires d'Europe se joignaient quelques

membres de l'excellent clergé indigène du Japon, suivant leurs compatriotes outre mer?

Dans ces conditions, il semble bien que l'on pourrait espérer la conversion d'une très forte proportion de ces expatriés, et chez les autres la cessation des préjugés haineux contre le catholicisme, de façon à rallier leurs fils, à défaut d'eux-mêmes, et à n'avoir ainsi que des catholiques parmi les Jaunes nés en Amérique.

Si l'on veut bien réfléchir à certains faits dûment constatés, on trouvera que ces espérances n'ont rien d'improbable. Il est avéré, par exemple, que les Nippons établis en pays chrétien, aux Philippines, en Amérique, ou ailleurs, ne se sont montrés nullement réfractaires à l'évangélisation et se sont laissés volontiers instruire et baptiser, soit à notre époque, soit antérieurement ; au point que leur Gouvernement, avant 1860, leur interdisait formellement tout séjour à l'étranger, et considérait comme des apostats et des rebelles ceux qui y étaient allés même involontairement. Si les Nippons se montraient à ce degré faciles à gagner dans un milieu nouveau, alors que les préventions nationales et l'isolement séculaire de leur pays étaient dans toute leur force, comment croire qu'il en serait différemment aujourd'hui que, même chez eux, beaucoup se piquent de ressembler le plus possible aux Européens?

Ces considérations nous portent donc à admettre que les Japonais d'Amérique s'assimileront sans résistance excessive aux populations catholiques latines ou latinisées de leur nouveau séjour, probablement dès la première génération et certainement à la seconde, pourvu que l'on s'y prenne comme il convient; et nous le répétons, ce sera là un fait très important à bien des égards.

D'abord, nous l'avons fait remarquer, cette armée de millions de jaunes hâtera les progrès matériels de l'Amérique ibérienne, sans compromettre ses progrès sociaux, moraux et religieux, si l'on admet leur assimilation complète. Or, l'accroissement rapide en population et en richesse des Etats Latins de l'Amérique constitue à n'en pas doutrer, une des principales « *espérances de l'Eglise* », pour employer l'expression si belle et si juste du P. R. Ramière. Cette espérance est

déjà justifiée à un haut degré dans le présent et dans un avenir rapproché, puisque les 20 millions de catholiques Ibéro et Lusitano-Américains, de 1830, sont 65 millions aujourd'hui et seront — sans faire compte de l'immigration — 130 millions avant 1950, s'étant ainsi plus que sextuplés en cent vingt ans. Ce fait est, pour les destinées futures du catholicisme, au moins aussi important que ses merveilleux développements aux Etats-Unis et au Canada, et que le maintien des vieilles nations catholiques de l'Europe dans l'obédience de l'Eglise romaine. Et naturellement, toute accélération dans le progrès numérique des peuples de l'Amérique du centre et du sud ajoutera quelque chose à ces avantages. Si l'on suppose que, par une plus abondante immigration des méridionaux européens et par l'acclimatation et l'assimilation de nombreux colons japonais, il se passe dans ces contrées quelque chose d'analogue à ce qui s'est vu aux Etats-Unis par l'afflux des émigrants de toutes les partis du vieux continent depuis trois quarts de siècle, les perspectives s'élargissent singulièrement.

On peut alors augurer, pour les dix-sept ou dix-huit Républiques latines d'outre-mer, une période de peuplement et de prospérité qui leur ferait dépasser l'Amérique anglo-saxonne, notablement inférieure à elles comme étendue de terres utilisables, et qui les mettrait avant la fin du siècle présent, aux tous premiers rangs de l'humanité moderne.

L'Eglise y gagnerait immensément, mais elle ne serait pas la seule. Ces sociétés à cadres latins rétabliraient en faveur de leur race mère l'équilibre mondial qui a menacé un moment de se trouver rompu au profit des Germains, des Slaves, des Anglo-Saxons. Et ce serait un événement heureux non seulement pour l'Espagne et le Portugal, qui auraient eu l'honneur de fournir les cadres de sociétés beaucoup plus importantes que celles de la péninsule natale, mais aussi pour la France, la première incontestable des nations latines, l'initiatrice et le guide des autres ; pour la France qui verrait s'accroître ainsi dans une mesure immense, sa clientèle morale, intellectuelle et même matérielle.

Ces vues ne sont pas les seules qui s'imposent à l'esprit, en considérant les événements hypothétiques mais très vrai-

semblables dont il est ici question. L'émigration des Japonais en Amérique n'aurait pas seulement des conséquences très appréciables pour leur nouvelle patrie; elle réagirait peu-être puissamment sur les destinées morales et religieuses du Nippon lui-même, par les rapports intimes qui se maintiendraient forcément entre les populations de la métropole et celles de même souche établies sur l'autre rivage du Pacifique.

Le jour où des centaines de mille et bientôt des millions de colons japonais seraient catholicisés, et dans une certaine mesure latinisés par leur résidence dans les Républiques américaines, les relations entre eux et la même patrie ne cesseraient pas plus, sans doute, que ne se sont interrompus les rapports entre les Italiens de l'Argentine et ceux de la Sicile ou du Napolitain, ou entre les Allemands des Etats Unis et ceux de la Prusse ou de la Bavière. Un va-et-vient actif de voyageurs, de capitaux, de marchandises et d'idées se produirait entre les deux bords du grand Océan. La propagande catholique, qui, jusqu'ici ne s'est exercée au Japon que par des étrangers et sur le terrain proprement religieux, aurait désormais pour agents souvent inconscients les immigrés du Pérou, du Mexique ou du Chili, dont le prosélytisme se manifesterait de mille manières et transformerait graduellement en bien des points la mentalité nationale, surtout parmi les classes laborieuses de l'archipel. Est-il téméraire de supposer qu'il en résulterait un rapprochement très réel, très efficace, quoique naturellement assez lent, du peuple nippon à l'égard des nations catholiques qu'il ignore jusqu'à présent d'une manière presque absolue? Et ne peut-on pas légitimement augurer de là une fécondité ultérieure plus grande de l'apostolat des missionnaires auprès de ces populations qui eurent jadis de si beaux élans vers notre foi?

Les rapports d'un pays à un autre, quand ils sont fréquents et intimes, quand surtout ils ont lieu entre gens de même souche et de même langue, ont toujours constitué un des plus puissants moyens d'échange des idées, des institutions et des mœurs. Rien ne peut faire croire qu'il en serait autrement cette fois. Et il est bien permis de supposer que si la main divine dirigeait vers les plages américaines de nombreux es-

saims de Japonais, ce serait dans le dessein non seulement de les amener eux-mêmes à la foi, mais aussi pour en faciliter l'accès aux populations si intéressantes, si sympathiques au point de vue humain que les colons laisseraient derrière eux dans leur métropole. Peut-être donc, dans le plan éternel, les Nippons expatriés sont-ils destinés à devenir les initiateurs de leurs compatriotes au christianisme, en attendant que le Japon converti se fasse à son tour le propagateur de la foi catholique dans le reste de l'Extrême-Orient, où croupit dans des erreurs séculaires une si forte portion de l'humanité, sans que l'on aperçoive bien jusqu'ici par quelles voies elle pourrait en sortir.

En terminant cette trop longue étude, nous devons nous excuser auprès du lecteur pour l'avoir retenu, outre mesure peut-être, sur la considération d'événements jusqu'ici hypothétiques, et dont la date et le mode de réalisation demeurent encore indéterminables. Nous comptons pourtant sur l'indulgence de ceux qui auront bien voulu suivre jusqu'au bout l'expression de notre pensée, car la grandeur des intérêts en jeu nous paraît justifier dans une certaine mesure l'appel que nous avons osé faire à leur attention.

SYLVESTRE.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Christologies ancient and modern by W. SANDAY. — In-8°, VII, 244 pp. — Oxford, at the Clarendon Press, 1910.

Ce nouvel ouvrage du Dr Sanday est le dernier de ses travaux préparatoires de la « Vie de Jésus-Christ » qu'il a promise depuis longtemps. Il y exprime les concepts qui seront les principes directeurs de son exposé de la vie du Seigneur. Le livre est divisé en huit chapitres dont voici les titres : I-II, Christologies anciennes ; III, Christologies modernes ; IV, Deux types de Christologie ; V, Comparaison des deux types ; VI, Présuppositions d'une Christologie moderne ; VII, Essai de Christologie moderne ; VIII, La position présente.

L'auteur expose d'abord comment se constituèrent autrefois les conceptions christologiques par l'action des Pères orientaux, guidée par Rome, de laquelle est venue la décision définitive. Il examine ensuite les théories christologiques qui sont nées en Allemagne surtout, et distingue deux types : la christologie conservatrice et la christologie réduite ; en d'autres termes, l'une qui reconnaît la divinité de Jésus-Christ et l'autre qui la nie, tout en reconnaissant au Christ des qualités en quelque sorte supérieures à l'humanité.

Le Dr Sanday cherche ensuite à expliquer quelle fut en Jésus l'action de la personne divine. D'après lui, le siège propre ou le lieu de toute habitation divine dans l'âme humaien ou d'action divine sur celle-ci est la conscience subliminale. De même, la conscience subliminale est le siège propre ou le lieu de la divinité du Christ incarné. Dans le Christ il ne faudrait donc pas tirer une ligne verticale entre la nature divine et la nature humaine, mais une ligne



horizontale entre ce qui était le champ d'action de celle-ci et les profondeurs où résidait le divin.

Nous avouons que nous ne voyons pas comment cette hypothèse résout la question de l'unité de la personne et de la dualité des natures en Jésus-Christ. Mais puisqu'elle doit être le principe directeur de la « Vie de Jésus-Christ » qu'écrit le Dr Sanday nous attendrons la publication de cet ouvrage pour voir comment elle explique l'action divine dans la vie humaine du Christ.

E. JACQUIER.

Harnack et le Miracle, par le P. Herman VAN LAAK. Traduit de l'italien, par Ch. SENOUTZEN. — 1 vol. in-12, de 124 pages. Collection Etudes de théologie et d'histoire. — Paris, Bloud, 1911. — *Prix :* 1 fr. 20.

D'après les protestants libéraux, la religion prêchée par Jésus aurait consisté exclusivement dans un sentiment intérieur de confiance filiale envers Dieu : le christianisme ne serait devenu catholique qu'au cours du IIe siècle. Telle est, en particulier, la thèse soutenue par M. Harnack : publiant récemment une édition nouvelle de la première lettre de saint Clément aux Corinthiens, il prétendait trouver dans ce vénérable écrit une démonstration de sa théorie : à son dire de la première page à la dernière, cette lettre donnerait l'impression que la nouvelle religion fut un mouvement moral fondé sur un monothéisme de sentiment.

C'est cette assertion que le R. P. Van Laak a cru bon de critiquer et de réfuter : ne pouvant en une brève étude examiner dans toute leur étendue les arguments que l'auteur met en avant pour prouver le précatholicisme de Clément de Rome, il s'est limité à un seul point : est-il exact que saint Clément dans sa démonstration de la révélation fasse abstraction du critérium catholique des miracles ? Il a consacré plusieurs articles de la *Civilta Catholica* à une étude très serrée de cette assertion. Ce sont précisément ces articles que le R. P. Senoutzen a traduits et qu'il publie dans ce petit volume.

L'éminent professeur de l'Université grégorienne conclut que Harnack a fort mal interprété les théories de saint Clément sur le miracle : de son erreur sur ce point, il tire la conclusion générale que voici : « Nous ne devons accepter les jugements de Harnack sur la pensée et la doctrine des Pères qu'avec la plus grande réserve, et partant, c'est avec grande circonspection qu'il faut



prêter l'oreille aux idées qu'il développe sur l'évolution de la doctrine dogmatique des Pères et des théologiens ». Il n'est pas besoin de dire que la discussion est très objective et que l'auteur a pris soin d'étayer ses critiques sur des preuves solides tirées de l'étude même des textes. Peut-être même eût-il dû quelque peu alléger son étude de certains détails trop techniques : son exposé aurait pu être plus condensé : une adaptation eût été préférable à une simple traduction. Enfin le sujet traité est moins vaste que ne semblait le promettre le titre d'allure très générale, *Harnack et le Miracle :* on n'a en réalité étudié que les théories d'Harnack sur le miracle dans la lettre de saint Clément. Mais ce sont là réserves de détail : dans l'ensemble, l'œuvre est sérieuse, sincère et de très bonne tenue, scientifique même.

H. L.

Missale Romanum ; editio decima quinta post alteram uti typicam a S. Rit. Congegr. declaratam. — In-8°, 22c × 14½ cm. — Ratisbonne, Pustet, 1910. — *Prix :* br., 9 fr., reliure depuis 12 fr. 25 jusqu'à 20 fr. 50.

Cette nouvelle édition du Missel romain, in-8°, sur papier indien, donne, à leur place chronologique, les messes de tous les saints jusqu'en 1910. En outre, pour la France, sont insérées, à la fin du volume, les messes de la bienheureuse Jeanne d'Arc, de sainte Colète et de la bienheureuse Sophie Barat. Dans un appendice se trouvent les tons des Gloria, des épîtres, des évangiles et les chants des préfaces des principales fêtes en chant grégorien.

Nous n'avons pas à faire ressortir la beauté de l'exécution de ce Missel ; signalons seulement la gravure sur cuivre du frontispice : Jésus en croix. Les reliures, aux coins arrondis, ont toutes le dos souple avec couture sur nerfs.

E. C.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Henri de Tourville (1842-1903), par P. PRIEUR. — In-8, avec portrait, de 511 pp. — Paris, Plon, 1911.

Les idées sociales, la méthode spirituelle, l'influence discrète, mais très réelle, de H. de Tourville, méritaient une étude plus complète et plus approfondie que les diverses notices publiées au lendemain de sa mort. M. Prieur vient d'essayer cette étude définitive dans un volume compact où il s'est dérobé le plus possible derrière son maître et son ami, en multipliant les fragments de sa correspondance et de ses notes manuscrites.

On pourra discuter le procédé, trouver que plusieurs détails cités paraissent presque inutiles ou nous demeurent obscurs, en l'absence de toute glose explicative au bas des pages. On pourra se demander aussi jusqu'à quel point des notes personnelles, non destinées sans doute à être publiées, représentent la pensée définitive de leur auteur, et si elles ne sont pas de simples « essais », quelquefois de simples « éclaircissements » et « résumés », où l'on ne prétendait ni à l'originalité, ni à la profondeur... En théologie surtout, et quand il s'agit d'un apôtre, comme M. de Tourville, toujours prêt à se dépenser auprès du premier venu, du savant comme de l'ignorant, du riche comme du pauvre, il y a lieu de se demander *à qui* est destiné tel ou tel écrit, et même si l'auteur ne se borne pas souvent à fixer pour lui-même quelques jalons ; et c'est ce qui explique l'inégale valeur des morceaux, si curieux dans leur ensemble, que M. Prieur a détachés de l'œuvre inédite de M. de Tourville. Celui-ci, quelle que fût sa superbe confiance dans l'efficacité universelle de sa méthode et dans les applications possibles de la Science sociale, n'a guère publié lui-même de fragments de son œuvre religieuse. Attendait-il de la mettre au point, de la développer, de lui donner un dernier fini? C'est fort probable, car il n'y a pas de comparaison à établir entre l'étendue de ses articles de Science sociale par exemple, et celle des fragments qui appartiennent à la Science religieuse. Songea-t-il même jamais aux fruits que le « public » pourrait retirer de sa doctrine spirituelle? On peut se le demander. Toujours est-il qu'au point de vue religieux, ce qui restera le plus sûrement de lui, c'est encore le recueil de *Lettres* de direction qu'on a si heureusement arrachées à l'oubli sous le nom de *Piété con-*

fiante. Le jour où on a publié ce petit volume, ce n'est pas seulement aux âmes inquiètes et troublées qu'on a rendu service, mais aussi à la mémoire de Tourville. Pour le reste, et quelle que soit l'admirable beauté de plusieurs pages apportées pour la première fois par M. Prieur, quelle que soit la solidité et la forte charpente du monument doctrinal ou apologétique qu'il essayait de construire, il est probable, qu'il ne contribuera pas à créer un courant nouveau. Du reste, lui-même, toujours respectueux de la tradition et du magistère de l'Eglise, avait horreur des courants nouveaux en religion (v. par ex., p. 356), et très sagement il s'abstenait d'y apporter sa contribution. C'est, sans doute, pourquoi, d'aucun de ses amis prêtres, il n'eût accepté le titre de « maître », qu'on lui a cependant quelquefois donné par une sorte de reconnaissance affectueuse, et sans prendre garde à tout ce que le mot implique. Il ne suffit pas d'avoir été, au cours de sa carrière, un éveilleur d'esprits, un causeur profond et disert, pour être réputé chef d'école. C'est ce que M. Prieur a fort bien constaté en maints endroits de son livre, et notamment quand il écrit, à propos de l'exégèse contemporaine : « M. de Tourville n'était pas prêt pour entrer en maître dans le détail des débats, mais de l'extérieur et pour ainsi dire dans un certain recul, il appréciait à merveille les coups et la tactique. »

Mais où il eût accepté franchement, revendiqué même le droit d'enseigner, de diriger les esprits, c'est sur le terrain, qui lui était familier, de la *Science sociale.* Non pas que l'érudition sur quoi il s'appuie, ne date un peu. M. de Tourville avait fait ses premières études vingt ans trop tôt, et il l'a senti parfois. Mais ce n'était pas un scrupule qui l'arrêtât. Avec une grande puissance d'investigation, il lui arriva plus d'une fois, au dire de ses meilleurs élèves, d'aider la « critique » qui ne l'aidait guère et dont il ne s'embarrassait point ; de suppléer à l'étude philologique des textes par de belles intuitions historiques. Méthode dangereuse à employer par les esprits médiocres, mais qui, employée par lui, avait tout de même sa valeur, paraît-il. Sa Nomenclature — dont il était si candidement mais si justement fier — n'est-elle pas, du reste, un admirable instrument de précision, qui équivaut à une « critique », et peut en suppléer l'emploi, ou plutôt en élargir les vues et le domaine? On est heureux d'apprendre, chez M. Prieur, quels suffrages cette Nomenclature obtint, quels avantages on en tira, sitôt qu'on en eût reconnu la valeur. On pourra la perfectionner encore, mais il serait injuste de la comparer à quelque système périmé, dans le genre de celui que Linné ou les Jussieu commencèrent

d'appliquer aux sciences naturelles. La *Nomenclature* n'a rien de caduc, car elle n'a rien d'artificiel.

Ainsi le livre de M. Prieur, abondant et disert, aboutit à nous confirmer dans cette idée, exprimée par nous autrefois, que Henri de Tourville a été non seulement le continuateur, mais l'émule de Le Play, après avoir été son collaborateur. Il apporte sur ce point non seulement le témoignage de disciples enthousiastes comme M. Demolins qui « vida » et souvent « amplifia » l'Abbé, mais celui de Le Play lui-même qui mérite ici d'être entendu le premier. Et ce n'est pas une des parties les moins agréables et les moins neuves de cette biographie, que celle où l'on raconte les relations très suivies, très confiantes, du célèbre auteur de la *Réforme sociale* avec le jeune vicaire de S. Augustin.

M. Prieur a fait mieux, à notre sens. Il a introduit son lecteur dans l'*intimité* de Tourville, en racontant — un peu longuement peut-être, mais si utilement — les « enfances » et la jeunesse, la formation intellectuelle et religieuse, le ministère paroissial de « l'Abbé ». L'homme, en effet, intéresse autant que l'œuvre, chez ce malade perpétuel qui sut tirer le bien du mal et se servir de ses infirmités. A cet égard, comme à bien d'autres, il a été tout à fait prêtre : sacrificateur et victime lui aussi, mais victime heureuse et confiante. C'est l'édification qu'on emporte toujours d'un contact prolongé avec Henri de Tourville.

C. Bouvier.

PHILOLOGIE, BELLES-LETTRES.

Le Moyen Age européen dans la Légende des Siècles, et les Sources de Victor Hugo, par Paul Berret, professeur de Première au Lycée Charlemagne. — In-8°, 444 pp. — Paris, Paulin, 1911.

Victor Hugo disait un jour à Jules Claretie : « Je ne lis que des livres qu'on ne lit pas. » Il entendait s'assurer ainsi contre l'indiscrétion des critiques. Mais il n'avait pas prévu M. Paul Berret.

Tous les spécialistes de Victor Hugo connaissent cet érudit professeur de Charlemagne qui, depuis de longues années, explore bravement l'œuvre de notre poète : il s'est donné la tâche, ingrate, mais fort méritoire, d'établir la chronologie et de rechercher les sources de la *Légende des Siècles*. En attendant que pa-

raisse son édition savante de ce poème (en préparation chez Hachette), il vient de recueillir, pour en faire la matière d'une thèse de Doctorat, quelques-uns des résultats de son enquête. Quelques-uns seulement. Il s'agit dans ce premier dossier — qui est, du reste, passablement volumineux — de M. Paul Berret, des seules pièces qui se rattachent par leur sujet à l'histoire du Moyen Age européen : Moyen âge français, espagnol, italien, allemand, scandinave, écossais, oriental.....

Tel qu'il est, son ouvrage est intéressant à plus d'un titre.

D'abord, cette étude restreinte — si le travail plus vaste qu'elle annonce, en tient les promesses, et il les tiendra certainement — nous présage une future édition critique de la *Légende des Siècles*, qui sera infiniment divertissante.

Puis on éprouve une joie maligne à pénétrer avec M. Berret dans l'officine où s'élabore la poésie de V. Hugo, à assister aux mystérieuses manipulations d'où sortent ses plus belles pièces. On y voit, par exemple, avec une curiosité amusée, que *Aymerillot* et *Le Petit roi de Gallice* sont formés d'une savante mixture de MORERI (*Le Grand Dictionnaire historique*), de DOM CALMET (*Histoire Universelle*), de VIRGILE et d'un certain JUBINAL (Traduction d'extraits de chansons de gestes, parue dans le *Journal du dimanche*, année 1846).

Enfin, partisans et adversaires de ce que l'on a appelé les méthodes de la « nouvelle Sorbonne » trouveront dans l'ouvrage de M. Paul Berret un document tout à fait représentatif de l'esprit qui anime la critique littéraire d'aujourd'hui. Les littérateurs se moquent de la « littérature » dans la mesure où elle se confond avec le verbiage facile. Pas de vaine rhétorique : des faits, des documents, des dates. Pas de grandes formules laudatives ni de réprobations sonores : un exposé clair, simple, lumineux, et qui tire toute sa chaleur de sa lumière.

Les mêmes qualités de rigueur dans les conclusions, de précision et de conscience dans la recherche, distinguent la thèse complémentaire de M. Berret : *La Philosophie de Victor Hugo* (1854-1859) et *Deux mythes de la Légende des siècles* (Le Satyre ; Pleine mer-Plein ciel), par Paul BERRET (Paris, Paulin, 1910, in-8°, pp. 140). Ce bel exposé, volontairement sans art, sans artifice veux-je dire, nous révèle les sources, et du même coup éclaire merveilleusement le texte de trois célèbres pièces de la *Légende des siècles : Le Satyre, Pleine mer, Plein ciel.*

D'abord, elles enveloppent toute une philosophie, celle du poète,

puisée à des sources très diverses et où confluent — on nous le montre surabondamment — les rêves humanitaires des fourriéristes, et l'étrange métaphysique des spirites et des questionneurs de tables. L'Eden se trouve au terme et non au début de l'histoire humaine. Lentement, l'homme s'y achemine à travers des révolutions, des évolutions, et, — Hugo croyait à la métempsycose, — des incarnations successives. La science qui discipline la matière, et l'assujetit à nos lois, est la grande ouvrière de ce progrès.

Et voilà pourquoi ces trois poèmes philosophiques sont aussi des hymnes à la Science. De 1854 à 1859, Hugo s'est constitué le pontife de cette déesse. Il la célèbre avec un enthousiasme naïf de primaire, avec une grandiloquence réjouissante qui sent son 1848. Son lyrisme s'exalte de tout l'émerveillement des contemporains de Louis-Philippe devant les prouesses de la machine à vapeur et du ballon. Il lit dans les journaux du temps la description du dirigeable Pétin, et il écrit *Plein ciel ;* de même, il prend part, avec *Pleine mer*, à l'acclamation universelle qui salua, vers 1855, le lancement de l'énorme paquebot « Léviathan ».

Pour retrouver tous ces collaborateurs ignorés qui, par leurs écrits, leurs inventions, leurs conversations, inspirèrent notre poète il n'a pas fallu moins de 20 ans à M. Paul Berret. C'est au prix de pareils efforts que s'édifient les œuvres durables.

C. GRILLET.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

MAI

Pages

Les manuels scolaires : l'histoire, par l'abbé DELFOUR 5
L'Eglise : l'autorité, par Mgr BAUNARD 17
La religion dans les poèmes homériques, par O. HABERT 32
Une institution judiciaire de l'Eglise : la S. Rote romaine, cour d'appel du monde catholique, par R. PARAYRE 63
Archevêque et maîtres d'école (1er article), par Th. MALLEY 105
Bibliographie : *The Mystical Element of Religion, as studied in Catherine of Genua and her Friends*, par le baron Friederich von Hügel, Albert VALENSIN 115
Jesus und die Heidenmission, par le Dr Max Meinertz, E. JACQUIER 118
Etude sur les origines des Eglises de l'âge apostolique, par Eugène de Faye, E. JACQUIER 119
Les psaumes de Salomon, par J. Viteau et F. Martin, E. JACQUIER 120
Histoire du bréviaire romain, par P. Batiffol, J. TIXERONT 122
Concordance to the latin original of the four Books known as « de Imitatione Christi » given to the world A. D. 1441, par Thomas A. Kempis et Rayner Storr, E. JACQUIER 123
I. *Après le Concordat ;* II. *La petite Eglise de Lyon*, par C. Latreille, Cl. BOUVIER 124

JUIN

Jésus-Christ : la voie, la vérité et la vie, par Albert VALENSIN 129
Les manuels scolaires (suite et fin), abbé DELFOUR 148
Archevêque et maîtres d'école (2e article) : donations, démarches auprès du roi, Th. MALLEY 160
Dom Guéranger (suite), Ch. DE LAJUDIE 183
La religion dans les poèmes homériques (suite et fin), O. HABERT 212
Revue d'Ecriture sainte, E. JACQUIER 223
Mélanges : *L'heure du rêve*, A. ROCHETTE 242
Bibliographie : *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, J. L. 251

Pages
Encyclopædia of religion and Ethics, éditée par James Hastings, E. Jacquier ... 252
Les Evangiles synoptiques, conférences, par Eug. Mangenot, E. Jacquier. 254
Der slavische Josephusbericht über die urchristliche Geschichte, par J. Frey E. Jacquier ... 256
Leçons de théologie dogmatique, par L. Labauche, H. L ... 257
Der Apologetische Vortrag, seine Methodik und Technik, par le Dr Hunzinger, L. T ... 258
Die Trinitateslehre des Hl. Johannes von Damascus, par J. Bilz, J. Tixeront ... 259
Eucharistie und Agape im Urchristentum, par le P. Ephrem Baumgartner, E. Jacquier ... 260
Die Stellung des Triener Koncils zu der Frage nach dem Wesen der Heiligmachenden Gnade, par le Dr A. Prumbs, L. T ... 261
Augustin : De catechizandis rudibus, par Gustav Krueger, J. Tixeront. 262
Supplementum editioni 5æ Summulæ Theologiæ Moralis, J. Card. d'Annibale, L. T. — *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, dirigée par les professeurs C. Baeumker, Hertling et Baumgartner : I, *Die Sententiæ divinitatis*, par le Dr Bernhard Geyer ; II, *Raymundus Lullus und seine Stellung zur arabischen Philosophie*, par le Dr Otlo Keicher ; III. *Petrus Damiani und die weltliche Wissenschaft*, par J. Endres, H. Ligeard ... 263
I, *The Armenian Church*, par l'archidiacre Dowling ; II, *An introduction to the history of the Assyrian Church*, par W.-A. Wigram, J. Tixeront. 265
I, *Saint Patrice*, par l'abbé Riguet ; II, *Le Bienheureux Urbain V*, par l'abbé M. Chaillan ; III, *La Vénérable Louise de Marillac, Mademoiselle Le Gras*, par Emmanuel de Broglie J. T ... 267
I. *Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Valentinois et de Diois*, par le chanoine Jules Chevalier ; II. *Essai historique sur la ville et l'église de Die*, par le chanoine Jules Chevalier. F. V ... 269
Les commencements de l'indépendance bulgare et le prince Alexandre, par E. Queillé, F. B ... 271

JUILLET

Monseigneur Dadolle, par R. Parayre ... 273
Une académie de province, par l'abbé Delfour ... 303
Une page inédite de l'histoire de Lyon : les élections de 1822 et la préfecture du comte Camille de Tournon, par Jacques Moulard ... 313
Archevêque et maîtres d'école (3e article) : le bureau des écoles ; les courriers, par Th. Malley ... 354
Mélanges : Un livre récent sur Luther, par Félix Vernet ... 377
Les sonnets dee Sylvestre : livre IV (sonnets intimes) ... 387
Bibliographie : *The Catholic Encyclopedia*, G. A. et J. M. G ... 394
Où en est l'histoire des religions, par Bricourt, A. V. ; *Das Johannes-Evangelium als Quelle der Geschichte Jesu*, par le Dr Spitta, E. Jacquier ... 400
John Presbyter and the fourth Gospel, par dom John Chapman, E. Jacquier ; *The Son of Man*, par le Dr A. Abbott, E. Jacquier ... 402

Pages

Orpheus et l'Evangile, par Mgr Batiffol, E. JACQUIER 403
Der Hebräerbrief in zeitgeschichtlicher Beleuchtung, par le Dr Bernard Weiss, E. JACQUIER 405
Pour la communion fréquente et quotidienne, par le P. Paul Dudon, F. B. ; *Light from the ancient East. The New Testament illustrated by recently discovered Texts of the graeco-roman World*, par le Dr Adolf Deissmann, E. JACQUIER 406
I. *Patrologie*, par le Dr Otto Bardenhewer ; II. *Eléments de patrologie et d'histoire des dogmes*, par le Dr Rauschen, J. TIXERONT 407
Pascal : sa vie religieuse et son apologie du christianisme, par le R. P. H. Petitot, H. LIGEARD 408
La crise sociale, par George Deherme, St. POULOUX 411
Eusèbe : Histoire ecclésiastique, par Emile Grapin, J. TIXERONT 412
The French Renaissance in England, par Sidney Lee, Hugues VAGANAY. 413

AOUT

Valeur expressive des phonèmes dans le vers, par A. ROCHETTE... 417
Un défenseur de la « Nouvelle-France » : François Picquet « le Canadien » (1708-1781) (suite), par André CHAGNY 454
Horace, par l'abbé DELFOUR 497
Les procès des martyrs, par Félix VERNET 510
Le Japon et l'Amérique latine, par SYLVESTRE 528
Bibliographie : *Christologies ancient and modern*, par W. Sanday, E. JACQUIER 549
Harnack et le miracle, par le P. Herman van Laak, H. L. 550
Missale Romanum, E. C. 551
Henri de Tourville, par P. Prieur, C. BOUVIER 552
Le Moyen Age européen dans la « Légende des siècles », *et les sources de Victor Hugo*, par Paul Berret, C. GRILLET 554

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.





